

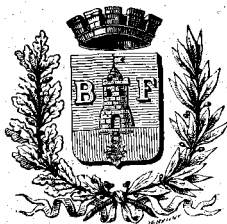
100
9 m

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 29



1910

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25.

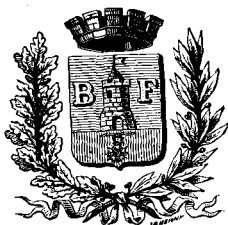
1910

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 29



1910

BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1910



Ps 8° 19550

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le
Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

COMITÉ D'HONNEUR

PRÉSIDENTS

- MM. le Général de Division, Gouverneur de Belfort.
l'Administrateur du Territoire de Belfort.
le Maire de Belfort.
-

MEMBRES HONORAIRES

- MM. le Général de Division Papuchon, en retraite, à Poitiers.
Philippe Berger, Sénateur, membre de l'Institut.
-

COMITÉ D'ADMINISTRATION

- MM. Berger Philippe, Sénateur, membre de l'Institut, *Président*.
Ménétrez, avocat à Belfort, *Vice-Président*.
Scheurer Ferdinand, *Secrétaire-général*.
Pajot, professeur au Lycée, *Trésorier*.
Bardy Victor, docteur en médecine.
Bonnamy, contrôleur principal des mines en retraite.
Engel Alfred, au Chênois, près Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, à Belfort.
Julien, avoué.
Lablotier Anatole, propriétaire, à Bourogne.
Merle, rentier à Belfort.
Pourchot Louis, industriel, à Bellevue, près Chaux.
Roux Roger, substitut du Procureur de la République,
à Belfort.
Touvet Charles, propriétaire.
Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, à Belfort.

SECTION DES SCIENCES

Président : M. Philippe Berger.

Vice-Président : M. Louis Herbelin.

Secrétaire-Trésorier : M. Lucien Meyer.

Assesseurs : MM. le D^r Bardy et le capitaine Rollet.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Arbeit, représentant de commerce, à Belfort.

Amel, juge au Tribunal Civil, de Belfort.

Bailly Louis, chef de bureau à la Préfecture de Belfort.

Barbier, président du Tribunal civil de Belfort.

Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Migennes, par La Roche (Yonne).

*Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.

*Bary (de) Emile, manufacturier, à Guebwiller.

Baudin, avocat, à Belfort.

Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.

Bauzon, propriétaire, Belfort.

Baudoin, notaire, id.

Beck, bibliothécaire-honoraire, à Belfort.

Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.

Béha, pharmacien, à Belfort.

Belin, avocat à la cour d'appel, à Besançon.

Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.

Benner, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.

Benoit, notaire honoraire, à Giromagny.

Benoit, docteur en médecine, à Paris.

*Berger Philippe, sénateur, membre de l'Institut, Giromagny.

Bernheim Simon, propriétaire, Belfort.

Berthier, pharmacien, id.

Bertin, juge au Tribunal civil, id.

Beurier, curé doyen, id.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres de la section des sciences.

- M. Bétry, chef de bureau au chemin de fer, à Belfort.
Mme Berthold (veuve), à Belfort.
MM. Billot (l'abbé), économe au Grand Séminaire, à Delle.
Bischoff, médecin principal, gouvernement militaire de Paris.
Blaison, capitaine au 42^e de ligne, à Belfort.
Bloch, professeur au Lycée de Belfort.
Blondé Charles, négociant, à Belfort.
Blum, chef d'entretien au chemin de fer de l'Est, en retraite, à Belfort.
Bochu, professeur de dessin au Lycée de Belfort.
Bock, chef de gare en retraite, à Belfort.
Bohl Emile, propriétaire, id.
Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Boigeol Armand, manufacturier, à Giromagny.
*Boigeol Ernest, id. id.
Boigeol Fernand, id. id.
Bonnaymé, contrôleur principal des mines en retraite, à Belfort.
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
*Bornèque Adolphe, id. id.
Bourlier, capitaine en retraite, à la Turbie (Alpes-Maritimes).
Bourquard Célestin, trésorier de la Caisse d'Epargne, à Belfort.
Bourquard, professeur à l'Ecole Normale d'Evreux.
Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
Braun, docteur en médecine, à Belfort.
Briquelel, propriétaire, à Belfort.
*Brun Emile, négociant, à Belfort.
Brunhammer, directeur chez MM. Dollfus-Mieg, à Belfort.
Burgmeister Xavier fils, à Delle.
Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.
Butzbach, entrepreneur, à Belfort.

*Cardot, représentant de commerce, à Belfort.
Cerf, négociant, à Belfort.
Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
*Charpentier-Page, industriel, au Valdoie.
Châtel Frédéric, négociant, au Valdoie.

- MM. *Chatton, assistant à l'Institut Pasteur, secrétaire de la
Société Zoologique de France, à Paris.
Chaudel Henry, à Valdoie.
Chavin-Colin, professeur honoraire, à Belfort.
Choquard, capitaine en retraite, à Beaucourt.
Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clerc, vétérinaire au 19^e dragons, à Vienne.
Clerc, instituteur, à Belfort.
Cordier, architecte, id.
Coré Georges, principal du Collège de Verdun.
Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, Les Reusilles-Lan-
guedoc, à Lausanne (Suisse).
Crave, instituteur, à Valdoie.
Cuenin, directeur honoraire des Ecoles, à Luxeuil.
Cusin, officier d'administration en retraite, à Belfort.
Cusin, caissier en retraite de la Banque de France, à Bor-
deaux.
- Dangel, vétérinaire en retraite, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Daull fils, dentiste, à Belfort.
Deshaie, capitaine des sapeurs-pompiers, à Belfort.
Delsart, pharmacien, à Belfort.
*Devillers, imprimeur, à Belfort.
Deubel, négociant, à Belfort.
Diény, préfet honoraire, Héricourt.
Ditisheim, horloger, à Belfort.
*Dietsch, avoué, id.
Diringer Edouard, employé, à Fesches-le-Châtel.
Dognon, inspecteur de l'Association des Propriétaires
d'Appareils à Vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturier, à Belfort.
Dollfus Edouard, id. id.
Dollfus Georges, id. id.
Dollfus Gustave, ingénieur civil, à Belfort.
Dollfus Pierre, manufacturier, à Belfort.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.
Doyen, bijoutier, à Belfort.
*Dreyfus Maurice, manufacturier, à Belfort.
*Dreyfus Paul, manufacturier, à Belfort.

- MM. Dreyfus, imprimeur, à Belfort.
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.
*Duplessis Robert, colonel du 69^e rég^t d'infanterie, à Nancy.
Droit, notaire, à Delle.
Druhen, Procureur de la République, à Belfort.
*Dupont Gustave, industriel, à Belfort.
Duquesnoy, directeur des Manufactures de l'Etat, à Morlaix
Durr, instituteur, à Belfort.
Duval, directeur de la Banque de France, à Belfort.
Duvernoy, docteur en médecine, à Belfort.
- Eberlé, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.
Engel Alfred, au Chênois, à Bavilliers.
Erhard Victor, manufacturier, à Rougemont-le-Château.
- Feltin, agent d'assurances, à Belfort.
Feltin, juge au tribunal, id.
Feltin, notaire, à Delle.
Feulpin, professeur au Lycée, à Belfort.
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.
*Flambart, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.
*Fontaine (de), industriel, à Morvillars.
*Fournier, propriétaire, à Belfort.
Fournier, professeur honoraire au Collège, à Epinal.
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.
Frenaye, banquier, à Belfort.
Friez Paul, à Montreux-Château.
Frisch, lieutenant-colonel du 60^e de ligne, à Besançon.
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
Frossard, capitaine au 160^e de ligne, à Toul.
- *Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Garreau, directeur de la Banque de Mulhouse, à Belfort.
Garteiser, hôtelier, à Belfort.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, propriétaire, à Remigny (Saône-et-Loire).

- MM. Gasser, géologue, à Mantoche (Haute-Saône).
*Géant, professeur en retraite, à Belfort.
Geist Ernest, directeur d'assurances, à Belfort.
Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.
Gérard, chef d'escadron en retraite, à Belfort.
Girard Joseph, directeur d'usine, au Valdoie.
Giroud, huissier, à Belfort.
Godard, docteur ès-lettres, professeur au Lycée, à Vesoul.
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.
*Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.
Grasser, négociant, à Beaucourt.
Grisez, directeur de l'asile d'aliénés, à Le Mans.
Grisez, brasseur, à Lachapelle-sous-Rougemont.
Grosborne, propriétaire, à Belfort.
M^{me} Grosborne (Vve), propriétaire, à Belfort.
MM. Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Guerbert, employé des douanes en retraite, à Belfort.
Guillaumé, instituteur, à Vescemont.
Guldemann, rentier, à Bourogne.
- Haensler, industriel, à Mulhouse.
Hartman, professeur au Lycée, à Nancy.
Hattenberger, brigadier d'octroi, à Belfort.
Hattich, relieur, à Belfort.
Hauser Léon, négociant, à Belfort.
Hauser Alfred, négociant, id.
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne, à Belfort.
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Hengy, président de *La Belfortaine*, à Levallois.
*Henriot, notaire, à Belfort.
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.
*Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
Hickisch Louis, chimiste chez MM. Steiner et C^{ie}, aux Forges.
Hirn (l'abbé), aumônier du pensionnat Jeanne-d'Arc, à Fribourg (Suisse).
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-Château.
Hosatte, directeur d'écoles, à Belfort.
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Humbrecht (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Belfort.

- MM. Huntzbuchler, instituteur, Belfort.
Husson Georges, juge au Tribunal civil, id.
- Ihler, docteur en médecine, à Belfort.
*Ingold (l'abbé), à Colmar.
- M^{me} Jundt (Vve), propriétaire, à Belfort.
- MM. Jacquerez, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Foix.
Jacquot Félix, négociant, à Belfort.
Jacquez-Muller, id. id.
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.
Japy Gaston, id. id.
Japy Henri, id. id.
Japy René, id. id.
Joachim Joseph, négociant, à Belfort.
*Joachim, pharmacien, au Valdoie.
Joachim, professeur au Lycée, à Nancy.
Jobin, avoué, à Belfort.
Jolivet, négociant, à Belfort.
*Jollibois, dentiste, id.
Jourdain, propriétaire, à Altkirch.
*Jourjon, orthopédiste, à Belfort.
- Mlle Juif, à Belfort.
- MM. Julien, avoué, à Belfort.
Juster, capitaine à l'état-major, à Briancçon.
- Keller Pierre, propriétaire, à Saint-Nicolas.
Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.
Klopfenstein Jean, agriculteur, à Belfort.
Kœhler, négociant, à Belfort.
Kohler, docteur en médecine, à Belfort.
Kubler, propriétaire, à Altkirch.
- *Lablotier, propriétaire, à Bourogne.
Lachiche Armand, coiffeur, à Belfort.
*Lahayville Edouard, escompteur, à Delle.
Lallemand, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Laloz, capitaine en retraite, à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Laurent Thiéry, rédacteur en chef de *La Frontière*, à Belfort.

- MM. Lapostolet Noël, propriétaire, à Belfort.
Laroyenne, propriétaire, à Belfort.
- M^{me} Launois, à Belfort.
- MM. Lauthe, chef de bataillon en retraite, à Lachapelle-sous-Rougemont.
Lauxerois, négociant, à Belfort.
Lebleu Xavier, propriétaire, à Salbert.
Le Déroff, professeur au Lycée, à Belfort.
Lefranc Fernand, négociant, id.
Letterlé, sculpteur, id.
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.
Lévy Jules, docteur en médecine, id.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Loillier, médecin-major en retraite, à Belfort.
Loup, propriétaire, à Perouse.
*Loviton, chimiste en chef au laboratoire du Ministère des Finances, à Belfort.
- Magnié, à Paris.
- Maillard, propriétaire, à Belfort.
- *Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.
- Maitrerobert, avoué, à Belfort.
- Marchegay, industriel, à Belfort.
- Marcotte, industriel, à Chauv.
- *Marichal, ingénieur des mines, à Ronchamp.
- Marmet, chef de division à la Préfecture, à Belfort.
- Marty, médecin principal à l'hôpital militaire, à Rennes.
- Martz, président de chambre à la Cour d'Appel, à Nancy.
- Marx, avocat, à Belfort.
- Masson, pharmacien, à Belfort.
- *Mathey, industriel, à Senones.
- Mégnin, représentant de commerce, à Belfort.
- Meillère, membre de l'Académie de Médecine de Paris.
- Ménétrez, avocat, à Belfort.
- Menétrez, général commandant le 9^e corps d'armée, à Tours.
- Mény, chef de bureau, à Paris.
- *Merle, rentier, à Belfort.
- Mérot, percepteur en retraite, à Delle.
- Metz Arthur, négociant, à Paris.

- MM. Metzger, pharmacien, à Delle.
Meyer, inspecteur d'Académie, à Annecy.
*Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort.
Michaux, greffier du Tribunal civil, de Belfort.
Michel, capitaine de gendarmerie, à Belfort.
*Michel, commissaire-priseur, à Belfort.
Mignerey, professeur au Lycée de Belfort.
Minarie Xavier, propriétaire, à Delle.
- M^{me} Monnier, directrice de l'École Supérieure, à Belfort.
- MM. Monsépur (de), colonel en retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).
Morey, géomètre, à Luxeuil.
Morlot, sous-chef de bureau à la Banque de Paris, à Paris.
Muller Albert, négociant, à Belfort.
Muller Eugène, à Paris.
Mugnier, professeur au Lycée de Belfort.
- Nardin, pharmacien honoraire, à Besançon.
Netzer, professeur honoraire, à Belfort.
Nicolas, inspecteur primaire, à Montbéliard.
- Page, propriétaire, à Belfort.
Pajot, professeur au Lycée de Belfort.
*Parant, négociant, à Belfort.
Parisot, capitaine au 3^e dragons, à Nantes.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Pélot, directeur du « Journal de Belfort », à Belfort.
Pélot, imprimeur, à Belfort.
Pélot André, id.
Perrenot, professeur au Lycée de Marseille.
Petit, caissier à la Banque de France, à Belfort.
Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.
Petitjean, docteur en médecine, à Belfort.
Peugeot Louis, faubourg des Ancêtres, Belfort.
Peugeot Robert, industriel, à Bondeval.
Pffiffelmann, employé, à Belfort.
Pfisterer, chef de gare en retraite, à Belfort.
Picard Alfred, négociant, à Belfort.
Picard Gustave, id. id.
Pinault, capitaine en retraite, à Belfort.

- MM. *Plubel, professeur à l'Ecole Normale, à Belfort.
Portier, capitaine en retraite, à La Garenne-Colombe (Seine).
*Pouchot Louis, à Giromagny.
Poussigue, directeur des Mines de Ronchamp.
- Rampont Lucien, capitaine au 13^e dragons, à Lure.
Reiset (vicomte de), château de Vic-sur-Aisne.
Renault, agent d'affaires, à Belfort.
Ricklin Ernest, rentier, à Belfort.
Ricklin, ancien notaire, à Belfort.
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.
Rcelly, négociant, à Belfort.
Roesch, pharmacien, à Belfort.
*Rollet, capitaine au 42^e de ligne, à Belfort.
Roux, industriel, à Montbéliard.
Roux, substitut du Procureur de la République, à Belfort.
*Ruelle (de la), conservateur des hypothèques, à Belfort.
- Saglio Florent, ingénieur civil, à Sévenans.
Salomon, négociant, à Belfort.
Salomon, architecte, à Belfort.
Salignac-Fénelon (comte de), château de Cirey (Haute-Marne).
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.
Sauldubois Em., rue Thiers, 18, Belfort.
*Sauvageot, instituteur, à Châtenois.
*Schaedelin Félix, juge suppléant, à Epernay.
*Scheurer Ferdinand, industriel, à Belfort.
Scheurer Fernand, industriel, à Lure.
Scheurer Julien, industriel, à Lure.
*Schieb, directeur de l'Usine Schwartz, au Valdoie.
Schlatte, pharmacien, à Belfort.
Schlicklin, directeur d'écoles, à Belfort.
Schmitt, libraire, à Belfort.
Schultz, propriétaire, à Belfort.
Schwalm, id. id.
Seiler, avoué, à Belfort.
Seyrig, gérant des Etablissements Georges Kœchlin, à Belfort.
Senglé, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Belfort.

MM. Sigrist, de la Maison Steiner et C^{ie}, à Belfort.
Simonin, inspecteur primaire, à Chambéry.
Spetz Georges, industriel, à Isenheim.
Spetz, fondé de pouvoirs de la Banque de Mulhouse, à
Belfort.
Steiner, industriel, à Belfort.

Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.
Thary, vétérinaire départemental, à Belfort.
Thiault Michel, avocat, à Belfort.
Thiault Camille, agent d'assurances, à Belfort.
Thuriot, pharmacien honoraire, à Dijon.
Tournesac, entrepreneur, à Belfort.
Toutey, inspecteur primaire, à Paris.
Touvet Charles, propriétaire, à Belfort.
Touvet, directeur honoraire des Manufactures de l'Etat,
à Paris.
Touvet, notaire, à Giromagny.
Touvet D., avocat, à Belfort.
Treil, professeur au Lycée, à Belfort.
Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Turillot, huissier, à Belfort.

Valbert Gustave, adjudant d'infanterie coloniale, à Bou-
rogne.
*Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, à Belfort.
Vérain Jules, chef de bataillon en retraite, à Belfort.
Vermelinger, directeur de tissage, à Etueffont-Haut.
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
*Vernier, instituteur, à Charmois.
Verny, contrôleur des douanes en retraite, à Dijon.
*Viellard Albert, maître de forges, à Morvillars.
*Viellard Louis, id. id.
*Viellard Charles, id. id.
Viénot, professeur à la Faculté de Théologie protestante,
à Paris.
Vogelweid Hippolyte, à Ferrette.
Voisinnet Jules, propriétaire, à Offemont.
Vuillaume, médecin aide-major, à Nice.

MM. Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.

Walser Xavier, id. id.

Welté, pharmacien, à Belfort.

Werner, entrepreneur, à Belfort.

Werner, brasserie du Lion de Belfort, à Belfort.

Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.

Zeller, directeur d'école, à Delle.

Zeller René, industriel, à Etueffont-Bas.

Zeller, comptable maison Steiner et C^{ie}, à Belfort.

Zigmann, conducteur principal des Ponts-et-Chaussées, à
Belfort.

Zweifel, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

dont nous avons reçu régulièrement les publications. en 1909

FRANCE

- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
Société d'histoire naturelle.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.
Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société d'Emulation du Doubs.
Société d'histoire naturelle du Doubs.
Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
Société d'Emulation de l'Ain.
Bordeaux. — Acad^{ie} nationale des sciences, belles-lettres et arts.
Société archéologique.
Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
Société française d'archéologie.
Chambéry. — Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie.
Châlon-sur-Saône. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Société d'histoire et d'archéologie.
Dijon. — Académie des belles-lettres.
Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
Société d'Emulation des Vosges.
Gray. — Société grayloise d'Emulation.
Grenoble. — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lyon. — Société botanique.
Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
Montbéliard. — Société d'Emulation.

- Nancy. — Académie de Stanislas.
Société de géographie de l'Est.
Société d'archéologie lorraine et du musée historique.
Société des sciences.
Annales de l'Est.
Les Marches de l'Est.
Société lorraine de photographie.
- Nantes. — Société archéologique.
Société des sciences nationales de l'Ouest de la France
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nîmes. — Académie du Gard.
Société d'études des sciences naturelles.
- Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.
Société philomatique, rue des Grands-Augustins, 7.
Société d'Anthropologie, rue de l'École de Médecine, 15.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.
Feuille des jeunes naturalistes.
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.
Musée social, rue Las-Cases, 5.
Ministère de l'Instruction publique.
- Reims. — Société d'études des sciences naturelles.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société industrielle.
- Saint-Dié. — Société philomatique.
- Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- Semur. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ETRANGER

- Bâle. — Naturforschende Gesellschaft.
Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
Bibliothèque de la Société bernoise des Sciences naturelles, Kesslergasse, 41.
Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.
Société d'histoire du canton de Fribourg.
Colmar. — Société d'histoire naturelle.
Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.
Institut national genevois.
Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.
Société vaudoise des sciences naturelles.
Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.
Société d'histoire naturelle.
Académie (lettres, sciences, arts, agriculture).
Mulhouse. — Société industrielle.
Musée historique.
Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.
Porrentruy. — Société jurassienne d'émulation.
Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass Lothringen.
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass.
Washington. — Smithsonian Institution.
-

BIBLIOTHÈQUE

Ouvrages reçus en 1909

DONS

Bibliothèque de M. Dubail-Roy, avec ses papiers (legs).
Histoire de France, par Bordier et Charton (don de M. F. Scheurer).

ACHATS

Dictionnaire des hommes célèbres d'Alsace, par E. Spitzmann
(1 vol.).

ABONNEMENTS

Revue d'Alsace.

Le Pays lorrain et le pays Messin.

Revue Lorraine Illustrée.

Revue Alsacienne Illustrée.

Revue préhistorique de l'Est de la France.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 AVRIL 1910

Rapport du Secrétaire général

La séance est ouverte à 2 h. $\frac{1}{2}$ de l'après-midi, au local de la Société, sous la présidence de M. Philippe Berger, président.

Après une allocution de M. Berger, qui se réjouit de la prospérité de la Société, et remercie les personnes qui contribuent à sa bonne marche par leur générosité, leur travail et leur dévouement, le secrétaire général donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

Depuis l'année dernière, la Société Belfortaine d'Emulation n'est pas restée inactive, et c'est avec plaisir que je viens aujourd'hui vous faire un exposé succinct, non seulement de notre situation, mais aussi des progrès réalisés grâce à nos efforts.

L'année dernière déjà, notre section des Sciences, récemment créée, avait organisé des excursions, des réunions, et une exposition de champignons, dont les succès ont été mentionnés dans le rapport que vous a fait notre trésorier, M. Pajot.

Le secrétaire de la section des Sciences, M. Meyer, vous lira, tout-à-l'heure le compte rendu d'une excursion faite cette année, au Mont-de-Vannes, pour visiter l'exploitation de fluorine de M. Charpentier-Page.

Votre Comité a institué, depuis l'automne dernier, des réunions mensuelles qui ont eu lieu régulièrement tout l'hiver, le premier jeudi de chaque mois, à 4 h. $\frac{1}{2}$ du soir, à notre local.

Tous les membres de la Société y étaient conviés, et nous avons eu la satisfaction de voir un grand nombre de sociétaires, les suivre avec intérêt.

Ces réunions ont principalement pour but, l'examen des articles proposés pour notre Bulletin. On forme ainsi un stock d'articles examinés d'avance, dans lequel le Comité n'a plus qu'à faire son choix pour la composition du Bulletin de chaque année.

Nous arriverons de cette manière, à pouvoir faire paraître le Bulletin de suite après l'Assemblée Générale, ce qui n'a jamais été possible jusqu'ici.

En dehors de la lecture des articles destinés à notre publication, d'autres communications peuvent être faites à nos réunions mensuelles; c'est ainsi que nous avons eu le plaisir, au mois de novembre dernier, d'entendre une intéressante conférence de notre collègue M. Roger Roux, sur Xavier Marmier.

L'annonce de ces réunions est faite par les journaux, qui en indiquent en même temps l'ordre du jour.

Les réunions mensuelles seront suspendues pendant les mois d'été, et ne seront reprises qu'au premier jeudi du mois d'octobre.

Bulletin de 1910 :

Les articles suivants ont été choisis pour composer notre bulletin de cette année, et paraîtront dans l'ordre indiqué ci-dessous : 1° *Biographie du général Schérer*, par M. Arsène Zeller; 2° *Oriel, ou, une prise inconnue de Belfort en 1634*, par M. Cardot; 3° *La Famille Gérard*, par F. Scheurer; 4° *Histoire des Ecoles de Belfort*, par G. Dubail-Roy; 5° *Le Coût d'une « Bouëlaijon », à Delle en 1690*, par M. J. Joachim; 6° *Voie romaine de Besançon à Lausanne*, par M. F. Pajot; 7° *Recherches de Houille et de Tourbe, à Auxelles-Bas, au XVIII^e siècle*, par M. J. Joachim; 8° *De l'influence du vent sur la propagation et la reproduction des Plantes*, par M. Louis Herbelin; 9° *De quelques reliquats celtics, plus particulièrement cello-séquanes en Région belfortienne et voisinage*, par M. Auguste Vautherin; 10° *Excursion Minéralogique et Géologique de la Section des Sciences*, par M. Lucien Meyer.

Ce Bulletin contiendra en outre les notices nécrologiques de :

M. Joseph Haas, par M. Gustave Ménétré;

M. Baumann, par M. Le Déroff.

M. Henri Bardy, par F. Scheurer.

Fouilles de Bourogne :

Malgré le mauvais temps qui a sévi tout l'été et tout l'automne, les fouilles de Bourogne ont été poursuivies et menées à bonne fin.

Les 291 sépultures relevées, nous ont fourni environ 800 objets dont une partie se trouve déjà exposée dans nos vitrines, comme vous le savez. Le nettoyage de ces objets est très long et très minutieux à faire, de sorte que la collection complète, ne sera pas en état d'être mise en vitrine avant quelques mois.

Depuis le rapport qui vous a été fait l'année dernière, aucune découverte marquante n'a été faite. Les objets trouvés cette année sont sensiblement les mêmes que ceux relevés l'année précédente, aussi ne m'étendrais-je pas longuement sur ce sujet.

Un mémoire très complet, a été établi par nos soins, et présenté par M. Philippe Berger, en mon nom ainsi qu'en celui de M. Lablotier, au Comité des travaux historiques.

Ce mémoire était accompagné de 50 aquarelles et de 50 photographies représentant nos principaux objets.

Le Comité des travaux historiques a voté l'impression de ce travail, dans le *Bulletin Archéologique*, avec la reproduction d'une grande partie des photographies, et d'une des aquarelles. Il nous a de plus accordé une subvention de 500 francs.

IX^e Congrès des Sociétés Savantes de Franche-Comté et du Territoire de Belfort.

Le IX^e Congrès des Sociétés Savantes de Franche-Comté

et du Territoire de Belfort a tenu ses assises à Pontarlier, au mois de juin 1909, sous la présidence d'honneur de M. Etienne Lamy, de l'Académie Française, et sous la présidence effective de M. le D^r Rollier, président de la Société Jurassienne d'Emulation, de Porrentruy.

Notre Société y était représentée par : M. Pajot, M. le capitaine Pinault, M. Roger Roux et moi.

A la Section d'Archéologie, M. Pajot a fait une communication sur la voie romaine de Besançon à Lausanne.

A la Section d'Histoire, M. Roger Roux a parlé de Xavier Marmier, considéré comme bibliophile.

La séance plénière a été close par un charmant discours de M. Etienne Lamy.

Le prochain congrès aura lieu à Luxeuil, dans le courant du mois d'août, sous la présidence de notre très distingué collègue M. Roger Roux.

Bibliothèque :

Par testament, M. Dubail-Roy a laissé ses livres et ses papiers, à notre Société. Sa bibliothèque comprenait un certain nombre d'ouvrages fort intéressants à notre point de vue, et dont les principaux sont : *L'histoire des Comtes de Ferrette*, de Quiquerez; *L'histoire des Comtes Souverains de Montbéliard*, de Tuefferd; *Les Mémoires de la Baronne d'Oberkirch*; *L'histoire du Château de Porrentruy*, de Quiquerez; *Le Dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin*, de Baquol; *L'histoire d'un village*, du D^r Muston; *Le Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, de Suchaux; *Le Mémoire Historique de la République Séquanoise*, de Gollut; ces deux derniers ouvrages sont très rares.

Outre cela, M. Dubail nous a laissé nombre d'ouvrages français et allemands, sur le siège de Belfort en 1870-1871.

Le reste de sa bibliothèque présente un intérêt moins direct pour nous; comme par exemple : *La Révolution, Le Consulat et L'Empire*, de Thiers; *L'Histoire de France*, de

Henri Martin; L'*Histoire de France*, de Michelet, etc., etc.

Dans les papiers se trouvaient quelques articles qui pourront être publiés dans notre Bulletin. L'un d'eux, sur l'histoire des Ecoles de Belfort, paraîtra du reste déjà, dans le Bulletin de cette année. Un autre, intitulé : *Belfort au XVI^e siècle, d'après les comptes communaux*, est destiné à notre publication de l'année prochaine.

Musée :

Depuis l'année dernière, notre musée s'est enrichi d'une nouvelle vitrine, destinée aux objets de Bourogne. Nous la devons, de même que les deux précédentes, à la générosité de M. Alfred Engel, auquel nous adressons ici l'expression de la vive gratitude de notre Société.

Nous devons aussi des remerciements à M. Auguste Vautherin, qui chaque semaine augmente nos collections géologiques et minéralogiques de quelques spécimens nouveaux, et a orné les murs de notre salle d'intéressants tableaux d'histoire naturelle.

Mouvement de la Société :

Malgré la disparition de quatorze de nos sociétaires, par suite de démission, de départ de Belfort ou de décès; le nombre des membres de notre Société est resté sensiblement le même, grâce à de nouvelles adhésions.

MM. le commandant Marion, Flotat, Mouzimann, Spitzmuller et le D^r Niedergang ont donné leur démission. Ce dernier pour raison de santé, et nous avons eu le regret d'apprendre sa mort peu de jours plus tard.

MM. le colonel Juin de Baissé, d'Hautefeuille et le D^r Delacour, ont quitté la Société pour cause de départ de Belfort ou de la région.

De plus, depuis notre dernière réunion nous avons eu à déplorer le décès de cinq de nos sociétaires :

MM. l'Abbé Lacreuse; Baumann, membre du comité

depuis 1877; Joseph Haas, beau frère de notre collègue M. Touvet et trésorier de notre Société de 1872 à 1878; Dubail-Roy, membre du Comité depuis 1888 et secrétaire depuis 1890, jusqu'à l'année dernière; et Henri Bardy, frère de notre collègue le Dr Bardy. Henri Bardy, président de la Société Philomatique Vosgienne, était l'un des plus anciens, et fut pendant de longues années l'un des collaborateurs les plus dévoués de notre Bulletin.

Je renouvelle ici nos condoléances et l'expression de notre sympathie, à nos collègues si cruellement éprouvés.

Les nouveaux membres admis au cours de cette année, sont au nombre de quinze, ce sont : MM. Amel, Châtel, Druhen, Paul Friez, Hickisch, Girard, Marx, Michaux, capitaine Michel, Minarie, Louis Peugeot, Robert Peugeot, Saudubois, Georges Spetz et Werner.

La Société Belfortaine d'Emulation comptait l'année dernière 354 membres, en compte actuellement 355. Le nombre de nos Sociétés correspondantes, qui était de 82, est aujourd'hui de 84.

Situation financière :

Notre situation financière est bonne comme vous pourrez en juger par ce qui suit :

Nos recettes en 1909 ont été :

Cotisations	1498	»
Vente de bulletins.....	2	»
Subvention départementale.....	500	»
En caisse au 31 décembre 1908.....	839	89
Intérêts des sommes déposées.....	26	67
Total	<u>2866</u>	<u>56</u>

Nos dépenses :

Achats, abonnements et reliures.....	128	15
Bibliothécaire	140	»
Bulletin (475) avec envoi, et autres imprimés..	594	40

Mobilier, acquisitions et réparations.....	157 70
Fouilles de Bourogne.....	370 95
Deux couronnes mortuaires.....	56 40
Frais de recouvrement et port du Bulletin....	84 45
Secrétariat et petites dépenses.....	17 65
Assurances et étrennes au concierge.....	19 70
Total	<u>1569 40</u>

Recettes 2866 56

Dépenses 1569 40

En caisse au 31 décembre 1909 1297 16

Administration :

Lors de notre dernière Assemblée Générale, notre secrétaire M. Dubail-Roy n'avait pas encore été remplacé, quoique son état ne lui permit plus de s'occuper utilement de notre Société.

MM. les membres du Comité m'avaient fait l'honneur de m'adjoindre à lui pour soigner les affaires courantes.

A la suite du décès de M. Dubail, le poste de secrétaire-général m'a été confié et vous pouvez compter, messieurs, que j'apporterai tous mes soins et tout mon dévouement à justifier la confiance de mes collègues.

Pour le poste de bibliothécaire, M. Hosatte, qui occupait ces fonctions provisoirement, depuis la mort de M. Rozier, a renoncé à les conserver. M. Pajot, notre trésorier a bien voulu prendre sa succession. Pour lui faciliter cette tâche, le Comité a décidé de lui adjoindre M. Gallet, qui a très aimablement accepté les fonctions de bibliothécaire en second.

Notre petit musée commençant à prendre une certaine importance, le Comité a jugé nécessaire de charger l'un de ses membres de s'en occuper spécialement.

Les fonctions de conservateur ont été offertes à M. Herbelin qui a bien voulu les accepter.

Comité :

Nous avons aujourd'hui, comme chaque année, à procéder au renouvellement du tiers des membres du Comité.

Les membres sortants sont : MM. Berger, Ménétrez, Touvet et Rœsch. Ce dernier venant de nous faire connaître sa décision de ne plus se représenter, nous avons à le remplacer en même temps que MM. Baumann et Dubail-Roy, décédés.

Le rapport du secrétaire général étant terminé, on procède au vote. MM. Berger, Ménétrez et Touvet, membres sortants sont réélus, et MM. Pourchot, Roger Roux et Merle sont élus en remplacement de MM. Baumann, Dubail-Roy et Rœsch.

La parole est donnée à M. Herbelin pour une proposition de modification des statuts. Il présente un projet qui est adopté et dont le texte sera publié dans le bulletin de 1911.

La séance se termine par la lecture, faite par le président, d'un article de M. F. Scheurer, sur *Noël-Bernard Lapostolest, soldat de la République française et du premier Empire.*

La séance est levée à 5 heures du soir.

Rapport du Secrétaire de la Section des Sciences

MESSIEURS,

Le rapport paru dans le Bulletin n° 28 de la Société ayant fait mention de nos travaux de section jusqu'à fin 1908, il ne me reste pas grand'chose à vous dire aujourd'hui.

Exposition de champignons

Fidèle au principe une fois admis, le bureau de la section a tenu à organiser en automne 1909 la deuxième exposition de champignons, dans des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, ce qui en a favorisé l'accès et la visite; mais nous avons bien vite reconnu que ces locaux étaient trop exigües pour contenir toute la foule des amateurs de champignons venus de tous les environs et même des villes voisines. Cette affluence de monde de toutes les classes est l'indice le plus certain que l'effort fait par notre section afin de répandre dans nos populations la connaissance des champignons répond à un réel besoin. Grâce à l'intermédiaire obligeant de M. Louis Pourchot, nous avons obtenu, pour nous seconder dans notre entreprise, le concours si précieux de M. Frédéric Bataille, mycologue des plus renommés, président de la Société d'histoire naturelle de Besançon, qui a bien voulu, avec M. Pourchot, parcourir une partie de la haute vallée de la Savoureuse, pour la récolte des champignons, et surtout, avec sa compétence rare, mettre au point certaines déterminations d'espèces dont le discernement est fort difficile. M. Léon Joachim a rivalisé de zèle avec lui, et c'est ainsi qu'en un temps très court on a pu présenter au public plus de 250 espèces de champignons comestibles et vénéneux, exactement déterminées, sans compter 60 espèces ligneuses. Plusieurs autres personnes ont bien voulu prendre une part active à l'organisation de l'exposition, notamment MM. Meslières,

instituteur à Essert, Bernard, pharmacien à Montbéliard, Schieb, à Valdoie. Nombreuses furent les personnes qui ont fourni des champignons, témoignant ainsi de l'intérêt qu'elles apportaient à cette entreprise utilitaire. Je me fais un devoir de les citer ici. Ce sont, outre les personnes déjà nommées plus haut, MM. Galzin, Cattet, Grosjean, Hétier, Marconnot, Arsène Zeller, Beucler, Voisinet, Géant, Durr, Desévaux, Ehret. Des remerciements sont dûs à toutes ces personnes, et particulièrement à MM. Bataille et Joachim. Merci aussi à la Municipalité de Belfort pour l'autorisation d'utiliser les locaux de l'Hôtel de Ville, et à M. F. Scherrer, qui a fourni gratuitement les plateaux en carton.

Excursion minéralogique

Une excursion minéralogique et géologique a été faite par la section des Sciences dans les environs de Melisey (Mines du Mont-de-Vannes, moraines du glacier de l'Ognon, et le Sigle de Melisey). Un temps magnifique a favorisé cette sortie, à une époque déjà avancée de l'année; elle a réuni six membres de la section et un invité. Le compte rendu détaillé de l'excursion sera publié dans le Bulletin.

Essais d'acclimatation de plantes

M. Herbelin, notre dévoué Vice-Président a continué, cette année, de s'occuper de nos essais d'acclimatation botanique, et nous avons le plaisir de vous annoncer que les Osmondes plantées sur notre versant du Ballon d'Alsace sont en pleine prospérité. Nous en pouvons dire autant des nouvelles plantes alpines introduites en automne de l'an dernier dernier (1908) au jardin alpin. Parmi celles-ci nous signalerons particulièrement l'Edelweiss (*gnaphalium leontopodium* L.). Les trois pieds plantés ont produit chacun plusieurs fleurs. Diverses plantes indigènes des environs de Belfort ont été également portées au Ballon d'Alsace dans le but de voir comment elles s'adapteraient à une altitude de 1200 m. Les plantes du jardin alpin sont

toutes spéciales aux terrains secs, et il y aurait lieu de trouver quelqu'endroit humide où l'on pût faire des expériences sur d'autres espèces.

Abonnements

Nous avons décidé de prendre un abonnement au journal le *Naturaliste* et à la *Feuille des jeunes naturalistes*. Suivant entente avec le Directeur, le service de cette dernière publication nous sera fait moyennant le simple envoi du bulletin de la société.

Dons

M. le Dr Vautherin a fait don à la section d'une série de 5 tableaux synoptiques avec figures donnant un aperçu de la succession des étages géologiques, avec leurs fossiles principaux.

Ces tableaux élégamment encadrés aux frais du donateur, ornent les murs de notre petit musée et contribuent puissamment à la compréhension des collections géologiques qui y sont exposées. Le même donateur nous a apporté également une série très nombreuse d'échantillons, dont quelques uns remarquables par leur beauté, de roches, minéraux et fossiles.



NÉCROLOGIE

ALBERT BAUMANN

Parmi les pertes que la mort a fait subir à la Société d'Emulation dans le cours de l'année 1909, il en est une particulièrement déplorable : celle de M. Alphonse Baumann, artiste-peintre, ancien professeur de dessin d'imitation au Lycée de Belfort.

Il était le père du capitaine Baumann du 129^e d'infanterie à Caen, le beau-père de M. Sarniguet, professeur au Lycée de Vesoul, et le beau-frère du général Riff.

Bien que son grand âge et l'état de sa santé aient tenu M. Baumann écarté de nos réunions depuis plusieurs années, nous ne saurions oublier qu'il faisait partie de notre société depuis 1874, qu'il fut membre du comité depuis 1877 et qu'enfin il fut nommé conservateur du musée en 1885.

M. Le Déroff lui a dit sur sa tombe en paroles émues le dernier adieu, et pour perpétuer son souvenir, pour conserver dans les mémoires les principaux traits de sa physionomie, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici ces paroles :

Mesdames, Messieurs,

Celui dont nous venons d'accompagner la dépouille mortelle et qui va dormir dans cette fosse son dernier sommeil est un enfant de cette vieille et forte terre d'Alsace si fertile en hommes éminents.

Alphonse Baumann naquit en 1826, tout près d'ici, à Bollwiller, à quelques kilomètres de Soultz. Ses parents étaient d'habiles horticulteurs, de grands pépiniéristes renommés dans la région.

De bonne heure ses yeux d'enfant s'emplirent de la vision des arbres et des fleurs, des eaux courantes et pressées de la Thur; et, quand il les levait pour regarder plus loin, il pouvait contempler d'un côté le tout proche et puissant massif de Guebwiller et de l'autre la plaine vaste que noient les buées de l'Ill et du Rhin et que borne là-bas la chaîne estompée de la Forêt-Noire.

Sans doute, il fut très sensible qu'un autre au charme de ces tableaux, sans doute sa vue en saisit-elle les formes et les nuances avec plus d'acuité que le vulgaire, car, tout jeune encore, il manifesta un goût très vif pour le dessin et la peinture; et, vers l'âge de dix-huit ans, il se rendit à Paris, où il devait suivre pendant

plusieurs années, en compagnie de son fameux compatriote Henner, les cours de l'École des Beaux-Arts.

Après 1848, pour compléter son éducation artistique il se mit à parcourir l'Allemagne, et se fixa quelque temps à Munich. Le roi Louis I de Bavière venait de mourir et Maximilien II lui succédait; et l'on sait que ces deux princes ont été avant tout des artistes et des savants qui ont eu pour principale occupation de faire de leur capitale une sorte de musée universel d'architecture dans lequel voisinaient les spécimens et les pastiches les plus exacts de tous les styles anciens et modernes et de réunir dans leur Glyptothèque et leur Pinacothèque des chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, dont quelques-uns sont uniques en leur genre. On conçoit combien Baumann dut jouir et se perfectionner au contact de toutes ces beautés, à la fréquentation de l'école de peinture la plus suivie de toute l'Allemagne.

De Munich il passa en Espagne, et il y vécut de longues années. Quelle fête ce dut être pour lui que de vivre dans ce pays si lumineux et si pittoresque ! A Madrid il put voir la défilé magique des costumes des différentes provinces de la péninsule, il put voir à loisir le pêle-mêle des étoffes zébrées et bariolées qui chantent le triomphe de la couleur, il put voir les Toreros et les picadores, et les taureaux et les chevaux, et c'est sans doute en contemplant la vigueur magnifique de ces bêtes qu'il devint un peintre animalier d'un si rare mérite.

Ses croquis interprétaient aussi des scènes d'un autre genre. L'époque était troublée : des pronunciamientos, les guerres civiles des carlistes, des dictatures passagères, agitaient le règne d'Isabelle et parfois ensanglantaient les rues. Baumann reproduisit plusieurs de ces épisodes, et ses dessins, publiés dans le *Monde Illustré*, sont aujourd'hui des documents curieux pour l'historien.

Il vivait heureux là; mais quoi? L'amour du pays natal l'emporta sur d'autres considérations. Il voulait revenir près des lieux de son enfance; et, puisque la porte de la maison lui était fermée, il voulait du moins s'installer le plus près possible d'elle. Il prit pied à Belfort, comme tant d'autres Alsaciens qui sont venus demander ici le droit de cité et qui ont infusé à nouveau un sang généreux à notre ville héroïque.

C'était en 1873. Le Collège était transformé en lycée national. La première pierre du nouvel édifice était posée en avril, et le travail avait été poussé avec une activité telle que déjà en novembre les classes s'ouvraient aux élèves et qu'une centaine d'internes, provenant pour la plupart des pays annexés, étaient logés dans les parties terminées de l'établissement.

Baumann fut le premier professeur de dessin de ce Lycée de Belfort, où il forma tant de générations d'élèves de 1873 à 1890. Il obtint de grands succès. Il sut deviner et encourager les aptitudes du jeune Bretagnier d'Héricourt qui remporta un prix au concours général de 1878, et qui allait bientôt devenir un peintre renommé, dont malheureusement la carrière fut brisée par une mort prématurée.

Ses élèves adoraient le « père Baumann » qui savait les intéresser par les saillies de son esprit et par ses dessins rapides, aisés, impeccables. Et ne croyez pas que ce soit ici un éloge vague et banal. J'ai tenu à interroger moi-même quelques-uns de ceux qui l'ont connu dans sa classe, et tous m'ont dit : « Il est mort ! quel malheur ! c'était un si brave homme ! Il aimait tant son art ! Il excellait à tracer des tableaux historiques et patriotiques, des batailles du Premier Empire, des scènes de la vie espagnole. Parfois, quand il était particulièrement content de notre travail, en quelques traits il campait un guerrier à cheval et nous en faisait cadeau. Souvent plus tard encore, nous avons reçu au premier de l'an, en guise de carte de visite, un petit dessin, une petite pochade, que nous conservions précieusement. Dites-le bien, et personne ne vous contredira — il était aimé, aimé et respecté de tous ses élèves sans exception ».

Les loisirs que lui laissait l'enseignement, il les consacrait à la composition de tableaux, d'aquarelles et de dessins qui reproduisaient les sites des environs de Belfort. La *Halte de Chasse* et la *Foire aux chevaux à Belfort* eurent les honneurs du Salon en 1890 et 1891. Quelques-unes de ses œuvres ornent notre Musée, dont il fut le conservateur.

Mais de tous ses tableaux, celui que je préfère est *Turenne au Valdoie*. Il a évoqué le souvenir de ce grand général au moment où il allait culbuter les troupes allemandes éparses en Alsace et les rejeter au delà du Rhin par une triple victoire. J'avoue que je ne puis jamais passer devant la maison où coucha Turenne le 27 décembre 1674 (1), sans voir surgir dans mon esprit la figure du héros et aussi celle du peintre qui a popularisé cet épisode de sa vie glorieuse.

Il y a quelques années une affection de la vue arrêta Baumann dans ses chères occupations. Si c'est un grand malheur pour qui que ce soit de devenir quasi-aveugle, on peut juger de ce que dut être cette infirmité pour un homme qui vivait surtout par la vue.

(1) Par une coïncidence curieuse cette maison a disparu en même temps que M. Baumann. Sur son emplacement s'élève une construction de style moderne qu'on est en train d'achever.

Et cependant cet homme était si patient que sa bonne humeur résignée ne s'est pas démentie un seul instant. Il espérait subir heureusement l'opération de la cataracte, et se remettre au travail, malgré ses 83 ans. Quel exemple précieux ! Oui, il faut agir même quand la mort se présente à notre seuil ; il faut vivre jusqu'au bout.

Cet homme bon, modeste, incapable d'avoir une pensée méchante aura reçu la récompense de ses vertus et sa part légitime de satisfactions terrestres. Il aura eu le plaisir de voir sa fille aînée épouser un professeur qui est en même temps un artiste et qui n'a pas de plus grande distraction que de broser une toile à ses moments de loisir ; de voir son fils conquérir les galons de capitaine et la croix de la Légion d'honneur en combattant pour la France dans des régions lointaines, de voir ce fils manier le pinceau aussi bien que l'épée, le dépasser lui même, reproduire, nouveau Fromentin, des sites algériens et marocains, des scènes de la vie arabe, et donner les plus grandes promesses pour un avenir qui est loin d'être clos. Il aura passé de longues années dans une atmosphère de chaude affection, entouré des soins dévoués et vigilants de sa femme et de sa fille cadette. C'était une trinité qui semblait ne devoir jamais se dissoudre : le lien qui vient de se briser laissera particulièrement dans deux cœurs des traces de déchirure qui seront longues à se cicatriser.

Je désire vivement que ces quelques paroles d'adieu, prononcées au nom de tant d'amis, soient pour cette veuve — qui sera forte, car elle a de qui tenir dans sa famille — soient pour cette veuve et pour ses enfants un soulagement et un réconfort.



JOSEPH HAAS
(1843-1910)

JOSEPH HAAS

M. Joseph Haas est né à Belfort le 21 août 1843, et son existence tout entière s'est passée dans sa ville natale, dont il fut un des défenseurs durant le siège de 1870-1871. Il y est mort le 25 janvier 1910, entouré de l'estime générale.

Membre du Comité de la Société d'Emulation, M. Joseph Haas en a été un utile auxiliaire. Il avait bien voulu accepter les fonctions de trésorier, et il les a remplies de 1872 à 1878, avec le zèle et le dévouement qui lui étaient habituels, et dont il a fait preuve comme président et trésorier de plusieurs sociétés belfortaines. Son caractère affable et sa bienveillance lui avaient aussi attiré toutes les sympathies.

La Société d'Emulation n'oubliera pas les services que lui a rendus M. Joseph Haas et gardera de cet excellent collègue un souvenir reconnaissant.

MATHIEU-HENRI BARDY

Au mois de décembre dernier, s'est éteint, à l'âge de 80 ans, le plus ancien et l'un des plus fidèles collaborateurs du *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, Mathieu-Henri Bardy, frère de notre collègue le Dr Victor Bardy.

C'est avec un vif regret que nous avons vu disparaître cet érudit, qui jusqu'à la fin de sa vie produisit des travaux intéressants, au profit des sociétés savantes dont il s'occupait. Ni son grand âge, ni ses infirmités n'avaient pu entraver son activité.

De 1890 à 1907, c'est-à-dire, pendant 17 ans, Henri Bardy nous a fourni, presque chaque année un article plein d'intérêt pour notre Société.

Il avait dépouillé, avec un soin méticuleux, les archives de Belfort, et possédait à fond, non seulement l'histoire de notre Territoire, dont il était enfant, mais aussi celle du département des Vosges, son pays d'adoption.

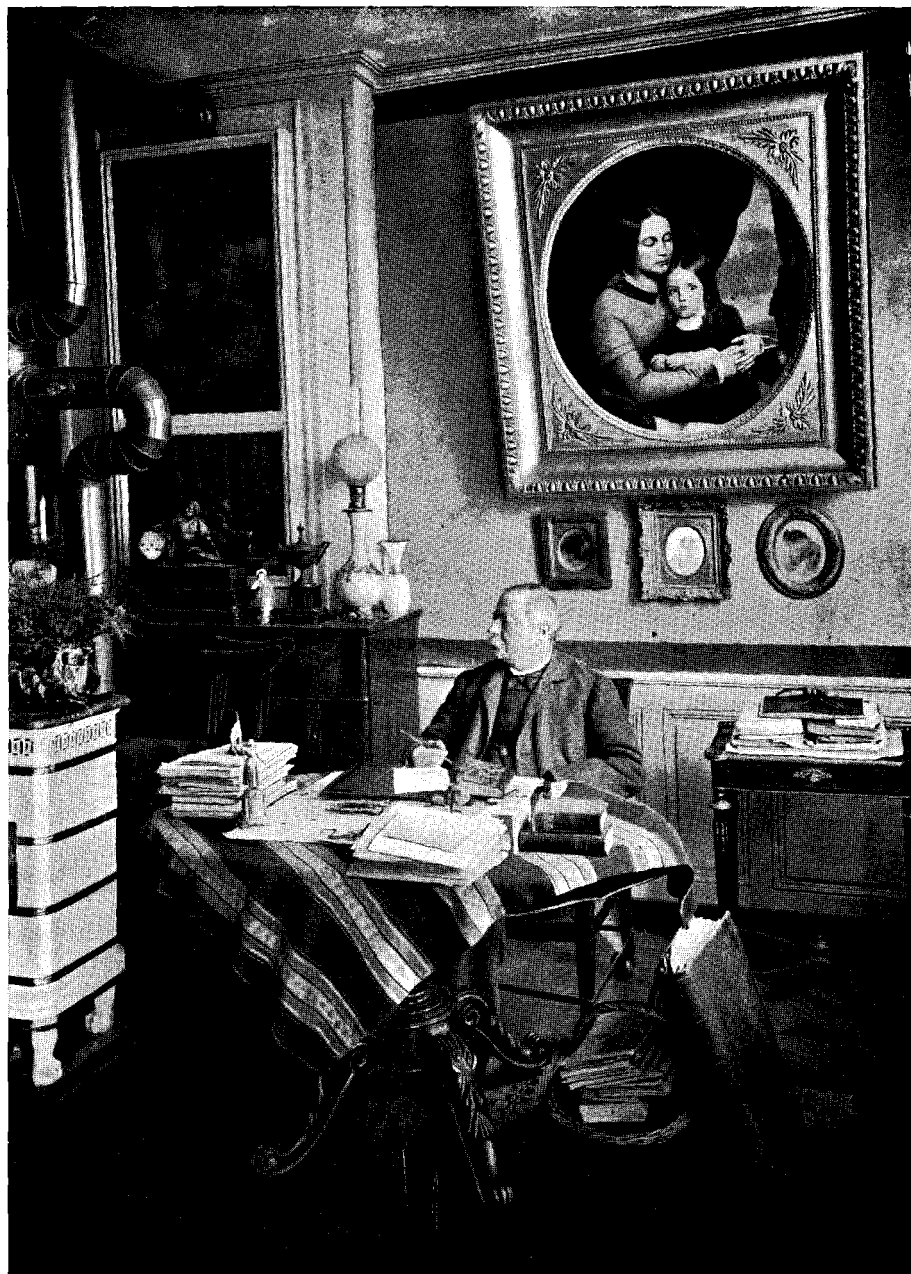
L'étendue de ses connaissances lui permettaient de mener de front les questions historiques, dont il s'occupait par goût, et les questions scientifiques, que son métier de pharmacien l'appelaient à traiter.

La liste de ses travaux serait trop longue, et nous regrettons de n'avoir ici la place nécessaire pour en donner la nomenclature complète. Nous dirons seulement que son goût pour les études historiques remontait à sa prime jeunesse.

En 1848, à l'âge de 19 ans, il avait copié les archives de Belfort, et en avait extrait une étude qu'il publiait en feuilleton dans le *Journal de Belfort et du Haut-Rhin*.

En 1851, il écrivait dans la *Revue d'Alsace*, à laquelle il continua sa collaboration jusqu'à ces derniers temps.

Il fournit en outre un grand nombre d'articles : au *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, comme nous venons de le dire ; à la *Revue de Pharmacie de Nancy* ; au *Bulletin Médical des Vosges* ; au *Bulletin de la Section de Belfort du Club Alpin Français*, au *Bulletin de l'Association des Anciens Elèves du Lycée*



HENRI BARDY

Officier de l'Instruction Publique.

Président de la Société Philomatique Vosgienne depuis sa fondation jusqu'en 1908.

de Belfort, au *Bulletin de la Société d'Embellissement de Belfort*, etc., et principalement au *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, dont il était le fondateur et dont il fût le président pendant de longues années.

Mathieu-Henri Bardy est né à Belfort, le 28 mai 1829. Après avoir fait ses études au collège de cette ville, de 1830 à 1846, il passa une année à Paris, à l'Institution Jauffray.

Il comptait se destiner à la médecine, et avait pris ses huit premières inscriptions à la Faculté de Paris, mais n'ayant pas pu vaincre sa répugnance pour la dissection, il abandonna sa première idée, et se fit inscrire à l'École de Pharmacie.

Après un stage de quelques années à Belfort, à Besançon, puis à Fontainebleau; il passa son examen définitif à Paris, et vint se fixer à St-Dié, où il fit l'acquisition de la pharmacie Noël, en 1855.

En 1859 il épousa, à Paris, M^{lle} Claire Valansart, qu'il eût le malheur de perdre au bout de six mois de mariage.

Il épousa en deuxièmes noces, M^{lle} Julienne Arragain, de St-Dié, en 1861.

Henri Bardy fonda la Société Philomatique Vosgienne de St-Dié, en 1874. Il lui consacra tout son dévouement, et en fût président jusqu'en 1907, époque à laquelle sa santé l'obligea à donner sa démission.

Depuis de longues années, atteint de la goutte et marchant difficilement, il ne pouvait plus quitter sa pharmacie. Il charmait ses loisirs en écrivant.

En 1892, il fit une chute dans sa chambre, et se fractura le col du fémur. A partir de ce moment il ne pût plus marcher sans béquilles et dût céder son officine à son fils, qui venait de terminer ses études de pharmacie à la Faculté de Nancy.

M^{me} Bardy mourut en 1899, puis son fils, en 1902. Il se décida alors à quitter St-Dié, et se retira à La Feschotte chez sa fille, épouse du docteur Emile Lorber. C'est de là que sont datés ses derniers travaux.

Au mois de juillet 1909, M. et M^{me} Lorber quittèrent La Feschotte, pour se fixer à Faulx (Meurthe-et-Moselle); où leur fille Jeanne s'était mariée.

Henri Bardy les y suivit, mais il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle résidence. Il s'affaiblit progressivement et s'éteignit doucement le 1^{er} décembre 1909.

Henri Bardy était membre correspondant du Ministère de l'Instruction Publique. Il fut membre, puis secrétaire du Conseil d'Hygiène; inspecteur des pharmacies et épiceries du département des Vosges, délégué cantonal, et pendant quelques années conseiller municipal de St-Dié.

Il était officier de l'Instruction Publique.

Sa vie si active et, si bien remplie, doit être un exemple pour nos jeunes générations.

F. S.





LE GÉNÉRAL SCHÉRER

(1747-1804)

LE GÉNÉRAL SCHÉRER

(1747-1804)

Voici un enfant du pays, qui lui est presque totalement inconnu.

Corret — qui a si grand souci de n'oublier personne — ne le mentionne même pas dans son *Histoire pittoresque et anecdotique de Belfort et de ses environs* (1).

Pourtant, il est né à Delle et il a occupé une situation marquante dans l'armée et dans le gouvernement.

Pour me documenter avant d'écrire cette notice, j'ai dû nécessairement aller aux sources. Je dirai quels concours obligeants m'en ont facilité l'accès. Et c'est ainsi qu'à Guebwiller, dans la Haute-Alsace; à Delle, à Chauny-sur-Oise, à Paris, j'ai pu me procurer quelques renseignements sur l'existence de cet homme, qui fut un bon soldat, un administrateur intègre et un grand oublié.

Sa Famille.

Sa famille paternelle habitait *Guebwiller*, alors principauté de Murbach. Son arrière-grand-père, *Michel Scherer*, eut de *Marguerite Teck*, son épouse, dix enfants, tous nés dans cette ville : 1^o *Mathias*, le 4 décembre 1665; 2^o *Joseph-Michel*, le 29 août 1667; 3^o *Joseph*, le 8 mars 1669; 4^o *Christian*, le 26 décembre 1670; 5^o *Anna-Maria*, née le 7 avril 1672; 6^o *Anna*, le 5 janvier 1674; 7^o *Marie-Catherine*, le 28 mai 1676; 8^o *Bartholomé*, né le 21 mai 1679; 9^o *Marie-Marguerite*, née le 10 août 1681, et 10^o *Jean*, né le 3 mai 1683.

Ce fut le troisième, *Joseph*, qui fut le grand-père du futur général. Marié deux fois, la première à *Marguerite Hergot*, — dont il eut un fils, *François-Nicolas*, né le 22 mars 1698, à Guebwiller, — la seconde, à *Marguerite Hoch*, le 31 juillet 1708, il eut de ce second lit deux enfants : *François-Antoine*, né le 11 avril 1709,

(1) 1 vol. Belfort, typ. J.-B. Clerc, 1855.

au même lieu, et *Nicolas*, né le 12 septembre 1711, également à Guebwiller (1).

Celui-ci fut le père du compatriote qui fait l'objet de cette notice.

Nicolas Scherer, quittant l'Alsace, vint s'établir à Delle comme maître chirurgien. Il fut admis parmi les habitants le 18 juillet 1741. Il n'avait donc pas encore trente ans. La délibération porte : « Cejourd'hui, dix-huitième Juillet mil sept cent quarante-un, Laudiance (*sic*) tenante Est comparut en la Chambre d'icelle le s^r Nicolas *Cherrer* (*sic*), M^e Chirurgien, Bourgeois de Guevilr, principauté de Mourpach Résidant en cette Ville, lequel nous auroit exposé suivant sa requête a nous présentée cejourd'hui, qu'ayant déjas résidés pendant quelque tems en cette ville, il desireroit être receu au nombre des Bourgeois, mais commijl n'est point d'usage de recevoir au nombre d'iceux aucune personne qu'il n'aye été au préalable habitant,

Veu l'Extrait Baptistaire du onze septembre 1711, du suppliant, Ensemble le certificat de ses vie et mœurs, donné par M^{rs} les Bailly, Prevot, Bourguemaître et Magistrats de la ville de Guevilr, le premier Juillet courant, Nous avons receu le suppliant au nombre des habitans de cette Ville, à charge par luy de prêter le serment en tel cas requis.

Et instamment a fait le serment d'être fidel sujet du Roy, vassal de M^{lle} de Duras, Duchesse de Mazarin, Dame de ce lieu ; d'être obéissant à Justice supérieure et Magistrats, et de supporter les charges tant Royales que Seigneuriales que de cette Ville, ainsi qu'un autre habitans, dont luy avons donné acte, sauf à se pourvoir dans l'an pour être receu au nombre des Bourgeois, s'il y Echet, et at signé avec Nous.

Ont signé au Registre :

SCHERER, TAICLET, LANOS, P. MONNIÉ,
GIRARDIN, J.-P. BETRY, HENNEMENT
et J. ARNOUX.

Peu de temps après, le 23 décembre 1741, Nicolas Scherer obtenait le droit de bourgeoisie. L'acte, transcrit au vieux registre de la Maison de Ville de Delle, — commencé le 9 mai 1693 — est ainsi conçu :

(1) Renseignements communiqués par M. *Grivel*, secrétaire principal de la Mairie de Guebwiller (Alsace), le 4 oct. 1909.

Réception de Nicolas Scherer parmi la bourgeoisie de Delle.

« Veu par Nous Prevot et Magistrats de la Ville de Delle, La requête à nous présentée par le s^r *Nicolas Scherer*, chyrurgien habitant en cette Ville, Expositive qu'il at épousé D^{lle} *Catherine Lanos*, native de ce lieu, et ayant été receu au nombre des habitants le 18 juillet dernier, sur l'exibition qu'il nous a fait de son extrait Baptistaire et d'un certificat de probité à luy octroyé par M^{rs} les Bailly, Prevot et Magistrats de la Ville de Guévillr, quâyant dessain (*sic*) de fixer sa residence icy et faire valloir le bien qu'il at dejas acquis et que son Espouse y at eu par succession de ses pere et mere dans Lequel lenfans quelle a eu en premier Nopce avec le s^r *Henry Monnie*, vivant M^e de poste à Chavaune sur L'Etang, participe pour une partie, il desireroit se faire recevoir au nombre des Bourgeois de cette Ville, de même que led. Enfans nommé *Bernard Monnie* qu'il affectionne et regarde comme le sien propre quoyque d'un autre lic, Requerant, pour cet effet, Veu la requête que le suppliant nous at dejas présenté dudit jour 18 Juillet dernier et les pièces y mentionnées, il Nous a plut le recevoir ensemble led. *Bernard Monnie*, fils du premier Lic de son Epouse, au nombre des Bourgeois de cette Ville, pour par Eux jouir des prerogatifs et Emoluments dont les autres Bourgeois jouissent aux offres faites par les suppliant tant en son nom qu'en celuy dud. *Monnie* de supporter ainssi qu'il a dejàs fait depuis sa residence en ce lieu les charges royalles, seigneuriales de la *coaulé* (Communauté) et autres qui pourroient arriver, ainsi que les autres Bourgeois, et payer les droits de reception, ladite requête signée Scherer.

Veu Nostre Ordonnance au bas de cejourd'huy portant communication à M^e *Joseph*, ancien procureur en ce siège pour l'absence et suspition du s^r *Lanos*, procureur fiscal, les conclusions dud. *Joseph* par lesquelles il nempesche il suppliant et led. *Monnie* fils du premier lic de d^{lle} *Catherine Lanos* son Espouse estre receu au nombre des Bourgeois de cette ville, suivant les Status et ordonnances, Nous avons receu le suppliant ensemble led. *Bernard Monnie* au nombre des Bourgeois de cette ville, pour par Eux jouir des privilèges, profits, Emolumens dont jouissent les autres Bourgeois, apres néanmoins que led. *Bernard Monnie* aurat attain lage de majorité, ou serat emancipé et séparé

du bien du suppliant et de son Epouse, sa mere, à charge par le suppliant de prester tant en son nom qu'en celui dud. Monnie le serment en tel cas requis, de rester fidel sujet du Roy, vassal de M^{lle} de Duras, Duchesse de Mazarin, Dame de ce lieu, obéissant à Justice, leurs supérieurs, Prevot et Magistrats, et de supporter toutes les charges et imposition Royales et Seigneuriales, et de la Ville suivant leurs bien foncé (foncier) et facultez et de payer entre les mains du s^r M^e Bourgeois la somme de cent livres tournois, sans consequence pour d'autre, avec six livres pour un sceau de cuir Bouilly (1), la somme de douze livres au fermier pour son droit suivant le Bail, sans prejudice des florins d'habitation Eschuts au onze novembre dernier, et vingt-quatre livres pour le droit ordinaire aux Prevot et Magistrats, avec un pot de vin et un pain d'un sol quatre deniers a chaque Bourgeois et le double aux Prevot et Magistrats, et prester le serment en tel cas requis, de toutes lesquelles sommes il serat tenu de représenter receu a requisition.

Fait en l'Hôtel de Ville de Delle, le vingt-trois Décembre mil sept cent quarante un. »

Ont signé au Registre :

TAICLET, GIRARDIN, HENNEMENT,
J.-P. BÉTRY, J. ARNOUX, P.
MONNIÉ, SCHERER.

« Et Instament led. s^r Nicolas Scherer, tant en son nom qu'en celui dud. Monnie, at fait le serment ordonnée cy-dessus, dont Luy avons donné Acte.

Signé : TAICLET (2). »

Dans ce document, il est fait mention de la femme de Nicolas Scherer, *Catherine Lanos*. — Ce nom est, parfois, orthographié : *Lanoz*. Elle était née à Delle, le 22 décembre 1713, de *Guillaume Lanos*, chirurgien, et de *Jeanne Desronces*. Elle mourut, à Delle aussi, le 17 mai 1752, après avoir été mariée deux fois, comme l'indique l'acte de réception de Nicolas Scherer, parmi la bourgeoisie du lieu où il était venu s'établir.

De ce second mariage, naquit, le 18 décembre 1747, *Barthe-*

(1) Chaque individu reçu bourgeois payait un droit pour la fourniture d'un seau pareil, pour servir en cas d'incendie.

(2) Loc. cit. f^o 716 (Archives de Delle). Communication de M. *Anatole Lablotier*.

lemy-Louis-Joseph Scherer. Sept ans après, son père mourait. A l'acte de décès, dressé à Delle, le 20 mai 1754, Nicolas Scherer est qualifié Conseiller de la Ville. (*Senatus Delani Consiliarius et Civium Praecipuus*).

Etudions, à présent que nous savons ses origines, la vie du général.

II. - LE GÉNÉRAL SCHÉRER

Une question se pose tout d'abord. Où naquit Schérer, dans notre ville? Le *Souvenir Français* a fait apposer une plaque commémorative sur une maison voisine de la rivière, à côté du pont.

Or, il résulte de l'examen d'un plan annexé à un procès-verbal de visite des lieux, du 17 avril 1827, — plan levé par M. Girardey, conducteur des Ponts et Chaussées à Belfort — que l'emplacement de la dite maison était, à cette date (1827) encore occupé par un jardin, appartenant à M. *Courtot*, maître de poste à Delle (1).

D'autre part, un extrait du « Registre des actes de l'ancien Magistrat de la Ville de Delle » — dont copie ci-dessous — atteste que, le 12 Juin 1748, le terrain en question fut vendu à *Nicolas Schérer*, maître-chirurgien et bourgeois du lieu, à l'effet *d'y construire une maison d'habitation*. L'acte stipule qu'au cas où la construction serait impossible, le terrain devra faire retour à la ville.

Voici cet acte :

Délivré à la Demande
du sr FLOTAT.

EXTRAIT
du Registre des Actes de l'ancien
Magistrat de la Ville.

« Cejourd'hui douze *Juin mil sept cent quarante-huit*, nous Prévôt et Magistrats de la Ville de Delle, sur ce qui nous a été

(1) Communication de M. J. *Diény*, propriétaire à Delle. Plan provenant de la famille de M. *Courtot*, ancien maire de Delle, son beau-père.

représenté par le sieur *Nicolas Scherer* » Maître Bourgeois de cette Ville, que n'ayant point de maison dans ce lieu et ne pouvant trouver aucune place pour en bâtir une dans l'enceinte de la dite Ville, il désireroit en construire une hors d'icelle, proche le chemin allant à Joncherey, à côté de la rivière, qui est une place communale.

S'il nous plaisoit lui accorder un terrain suffisant. Requerant il nous plut nous transporter sur la dite place, pour en faire la reconnaissance.

Sur quoi, nous Prévôt et Magistrats susdits, après visite faite du dit terrain, n'ayant reconnu aucun empêchement pour la construction d'un bâtiment ayant égard à la demande dudit s^r *Scherer*, lui avons permis de bâtir et construire une Maison et Bastiments sur led. terrain communal donnant sur la rivière, à main gauche du sentier allant à Joncherey, à commencer vis-à-vis le poteau d'en bas de la porte du jardin de Joseph Blin, le jeune, jusqu'à la porte du jardin des héritiers M. Boug, et sur l'eau à l'alignement du poteau du bout du pont, à charge par le dit s^r *Scherrer* (sic) de laisser un chemin du côté des dits jardins, pour le libre passage des chariots, de la largeur de sept à huit pieds de Roy, et de ne nuire ni préjudicier en aucune manière aux Terreins voisins, dont il répondra personnellement, le tout moyennant par le dit sieur *Scherrer* de payer annuellement à la dite Ville une cense foncière de quarante-cinq sols, à commencer à la St-Martin prochaine, et au cas il ne puisse y construire un bâtiment, le dit terrain (sic) retournera à la Ville, pour en pouvoir disposer ainsi qu'elle trouvera convenir.

Fait à l'Hôtel de Ville de Delle les jour et an que devant.

Signé au Registre :

BELIN, BEUNÉ, BÉLET, P. MONNIER,
TAICLET, LANOZ. »

Nous, Maire de Delle certifions la copie ci-dessus conforme au Registre déposé à cette Mairie.

Delle, le 7 Février 1826.

Signé : F. GIRARDIN (1).

D'autre part, il résulte de l'examen des archives de Delle qu'une déclaration des biens appartenant au s^r *Nicolas Sché-*

(1) Communiqué par M. *Xavier Minarie*, conseiller municipal à Delle.

rer, porte : « Une maison grange et Escuries... nouvellement bâtie, scituée en la porte d'almagne... le chemin allant a Joncherez du levant, la Rivière d'allain du (1) couchant... » (Taux des Biens contribuables de la communauté de Delle, pour servir à la repartition des Impositions, *fait en l'année 1736*). (Arch. de Delle, V. E. 3, p. 471 : Déclaration des Biens appartenants au s^r Nicolas Scherer, Bourgeois de Delle). « Le qualificatif « Bourgeois de Delle » indique que la déclaration a été faite après 1741 et avant 1756, date du premier renouvellement total de ces déclarations. Cette maison existait encore en 1770 et figure à la *Carte des Environs de Delle* (2), portant cette date et les signatures de Taverne de Longchamp et de de Recicourt. » (1).

Cette maison aurait été située non sur l'emplacement du bâtiment actuel — emplacement alors occupé par un jardin ; — mais un peu en retrait, vers la prairie. Elle aurait été incendiée. L'habitation présente fut construite après 1827 (3). Enfin, suivant la tradition locale, le général Schérer serait né *rue Derrière*, dans la maison maintenant occupée par M. Girardin, et qui alors appartenait à la famille Lanoz, d'où sortait la mère du général. C'est à cette rue que le Conseil municipal de Delle vient de donner le nom de l'enfant illustre de la cité.

Où fit-il ses études? Dans sa trop courte notice, encore manuscrite, M. Dubail-Roy — dont la *Société d'Emulation* déplore toujours la fin prématurée — dit que « ses parents lui firent donner, ainsi qu'à son frère aîné, qui devint, dans la suite, conseiller du duc de Richelieu, *une bonne éducation*. » Peut-être fût-ce au Collège des Jésuites de Porrentruy — alors très florissant. Peut-être à celui de Bellelay (Jura Bernois, près de Moutier), tenu par le même ordre, et où nombre de jeunes gens de Delle — les Klie, entre autres — reçurent l'instruction (4).

L'important à constater, c'est que le jeune Louis-Barthélemy Schérer sut mettre à profit le temps de sa scolarité. Quand il la termina, se sentant attiré vers l'armée, il s'engagea, comme Kléber, au service de l'Autriche.

(1) Communication de M. Anatole Lablotier.

(2) Cf. *Bull. Société Belfortaine d'Emulation*, n° 10, ann. 1890-91, après page 224, carte hors texte. (*Notice de M. Léon Viellard*, sur la Ville de Delle).

(3) Le terrain voisin, propriété de Nicolas Schérer, fut acquis, suivant acte du 13 avril 1764, par Maurice Bèlet, Bourgeois de Delle, tuteur des enfants mineurs de Nicolas Schérer et Catherine Lanoz. (V. parchemin à M. Claret, conseiller municipal à Delle).

(4) Ce ne put être à Bellelay, dont le collège ne fut fondé que le 1^{er} novembre 1772, par l'abbé Nicolas de Luce. (*Note additionnelle*).

D'abord cadet, puis enseigne, en novembre 1760, onze années de présence sous les drapeaux lui valurent le grade d'aide-major. Il quitta, en 1775, revint en France, où, en vertu de la convention passée en 1756 entre les cours de Versailles et de Vienne, il fut admis dans les rangs en qualité de capitaine au régiment d'artillerie provincial de Strasbourg (5 avril 1780) (1). Cinq ans plus tard, il partait pour la Hollande, comme major de la légion française recrutée par le comte de Maillebois, pour cette puissance avec le consentement de Louis XVI (20 février 1785). Il s'agissait alors de se porter au secours des patriotes néerlandais, soulevés contre le stathouder, défendu par la Prusse. La valeur de Schérer lui fit confier les fonctions de major-général.

Il revint de Hollande à la Révolution. Il avait le grade de lieutenant-colonel (1^{er} mars 1790).

Envoyé comme capitaine au 82^e régiment d'infanterie, il devait vite reconquérir, de haute lutte, une situation plus brillante. C'est grâce à l'expérience, dont la plupart des officiers du temps étaient dépourvus, qu'il parvint ainsi rapidement au sommet de la hiérarchie militaire.

Aide-de-camp du général Desprez-Crassier, il combattit à ses côtés à Valmy (20 septembre 1792). Puis c'est à Landau qu'il se signale. Beauharnais, qui l'honore de sa confiance, le choisit pour aide-de-camp. L'année 1793 le voit général de brigade, à l'armée du Rhin, avec résidence à Huningue.

Un extrait de l'*Ancien Moniteur* va nous dire comment il s'y comporta.

« Du Primidi, 1^{er} Frimaire l'an II^e (Jeudi 21 novembre 1793, vieux style). *Huningue* — 22 brumaire. — Le général *Scherer* tient dans un état formidable de défense la ligne du Rhin; l'ordre et la discipline règnent dans l'armée qu'il commande; les troupes sont animées du civisme le plus ardent et tous les grades s'empres- sent à mettre la plus grande exactitude dans le service (2). »

Général de division, le 28 janvier 1794, après s'être opposé au passage du fleuve par les Autrichiens, Schérer est envoyé à

(1) Il dut cette situation à l'appui de son frère Jean-Baptiste, alors avocat, conseiller du duc de Richelieu. (Note *Dubail-Roy*).

(2) Extr. de l'*Ancien Moniteur*. Cet extrait et ceux du même genre, qui paraîtront au cours de cette notice, sont une communication de M. *Jean Schlicklin*, bibliothécaire de la Ville de Belfort.

l'armée de Sambre-et-Meuse, où Pichegru, qui l'estimait beaucoup, le met à la tête des troupes qui opéraient sur la Sambre. La victoire de *Mons-Palisset* est son premier fait d'armes à cette armée du Nord.

Poursuivant ses succès, Schérer reprend *Landrecies* (16 juillet), *Le Quesnoy*, *Condé* et *Valenciennes* (12-29 août). Il combat aussi à *Fleurus*.

A la Convention, ces opérations suscitent l'enthousiasme. Dans la séance du 30 thermidor, que préside Merlin de Douai, Barère, au nom du *Comité de Salut public*, s'écrie :

« Citoyens ! Des quatre places livrées par trahison à l'Autriche, la seconde vient de rentrer au pouvoir de la République (*Applaudissements*). Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la reprise de Landrecies; aujourd'hui, le *Comité de Salut public* vous annonce la reprise du Quesnoy ! » (*Nouveaux applaudissements*).

Puis il continue : « Jamais armée ne s'est conduite avec plus de courage et d'activité que celle qui a fait le siège du Quesnoy; les pluies presque continuelles avaient inondé la tranchée; eh ! bien, c'était aux cris de « Vive la République ! » et au son de mille chants guerriers que nos intrépides soldats y travaillaient, malgré une grêle de bombes, d'obus, qu'ils voyaient pleuvoir sur eux. »

Et l'orateur termine en donnant lecture de la lettre officielle, adressée par notre compatriote au Comité : « Schérer, général de division, commandant sous Le Quesnoy, aux citoyens représentants, composant le *Comité de Salut public*.

« Citoyens Représentants,

« Le Quesnoy est à la République. Hier, avant les quatre heures du soir, environ trois mille hommes, grenadiers, infanterie, cavalerie, artillerie, officiers comme soldats, ont mis bas les armes aux pieds des drapeaux tricolores. »

Et il concluait :

« Si elle — l'armée — a mérité votre approbation, c'est la plus douce satisfaction que vous puissiez lui accorder. »

« Salut et Fraternité !

Signé : SCHÉRER. »

En fin de séance, Barère ajoute :

« La plus douce récompense de l'armée qui a fait le siège du Quesnoy est dans le décret que le *Comité* vous propose : *La Convention Nationale décrète que les troupes qui ont fait le siège du Quesnoy ont bien mérité de la Patrie.* »

DECRÉTÉ

Toujours à la Convention, le 3 fructidor an 2 (1^{er} septembre 1794), Carnot lit une lettre du général Schérer annonçant la prise de Valenciennes :

« Citoyens Représentants, l'armée qui a soumis Landrecies, « qui a conquis Le Quesnoy, vient de rendre à la République « Valenciennes. »

Il termine par ces mots :

« Dans quelques jours, Condé subira le sort de Valenciennes, « et le sol de la République, délivré de la présence des esclaves, formera une barrière impénétrable à toutes les atteintes.

Signé : SCHÉLER. »

Le lundi 15 fructidor, c'était chose faite. Au nom du *Comité*, Treilhard lit la nouvelle missive du général victorieux, qui entre dans Condé :

« Citoyens Représentants,

« En vous envoyant les drapeaux pris aux garnisons du Quesnoy et de Valenciennes, je m'empresse de vous annoncer que « Condé a subi, à l'heure présente, les conditions de la capitulation que vous m'avez ordonné de lui imposer ».

Cette communication se terminait ainsi :

« Le territoire de la République ne supporte plus d'esclaves ; « trente bataillons et quinze escadrons vous demandent des « ordres, pour voler à de nouveaux succès.

« SCHÉLER ».

Joignant alors ses efforts à ceux de Jourdan, le général dellois contribue aux victoires de la *Chartreuse* et d'*Aldenhoven* (18 sept. et 20 oct. 1794).

Rien ne donne mieux l'idée de la bravoure déployée par nos troupes, dans cette campagne, que ces lignes, adressées par Schérer à son chef :

« Si ton intention, Jourdan, est de faire attaquer, du moins
« je te prie de n'ordonner l'attaque qu'après la soupe, car la
« moitié des hommes n'a pu avoir son pain aujourd'hui ».

Rien d'étonnant qu'avec de tels soldats, la France envahie ait pu résister à l'Europe coalisée.

Chargé de débloquer *Deburque-Clafay*, sur la Meuse, Schérer, par d'heureuses dispositions, met en déroute son adversaire, lui prend 36 pièces de canon, cinq drapeaux et fait deux mille prisonniers. Puis il court sur la Roër, empêche l'ennemi de se rallier, le bat encore à *Dueren*, où douze à quinze cents hommes restent sur le champ de bataille.

Aussi, désireux de récompenser notre compatriote pour son activité, le gouvernement de l'an III lui donne un plus vaste champ d'action. Dans la séance du 13 Brumaire an III (nov. 1794), Richard propose, au nom du *Comité de Salut public*, de remplacer le général Dumberbion, commandant en chef de l'armée d'Italie, par « le citoyen Schérer, général de division à l'armée de Sambre-et-Meuse ».

Ainsi est-il décrété.

Le *Moniteur* du 15 pluviôse an III (mardi 3 février 1795), nous dit que « le nouveau général en chef de l'armée française
« d'Italie, Schérer, a exposé aux représentants du peuple qu'il
« est nécessaire de réorganiser l'armée, et qu'il avait besoin de
« pleins pouvoirs, pour cette opération ».

Satisfaction est donnée à cette demande. Schérer pourra montrer ses qualités d'administrateur, dont il sera question plus loin. Mais un décret de pluviôse an III (mars 1795) en décide autrement. Schérer est envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. A la séance de la *Convention*, du 7 floréal an III (avril 1795), au nom du *Comité de Salut public*, Laporte donne lecture d'une lettre de Schérer, annonçant des escarmouches victorieuses contre les Piémontais. Elle se terminait par ces mots : « Je ne puis assez me
« louer du courage et du zèle de la troupe. Au reste, mes soldats
« disent tous qu'ils s'amuse à peloter, en attendant partie.

« Salut et Fraternité !

SCHÉRER ».

Le 8 messidor an III (juin 1795), Gillet, au nom du *Comité de Salut public*, communique une dépêche de Schérer, contenant le récit d'une action glorieuse. C'est le combat de la *Fluvia* (14

juin 1795). Après dix heures d'engagement, douze mille Français ont vaincu 28.000 Espagnols. Le général s'étend longuement sur cette affaire. La *Convention Nationale* applaudit à ce succès et ordonne l'insertion au *Bulletin* des détails relatifs à cette action d'éclat.

Puis bientôt, dans sa séance du 4 fructidor (sept. 1795), elle décrète : « *Le commandement de l'armée des Alpes est confié au général Kellermann, et celui de l'armée d'Italie au général Schérer* ».

Le 26 fructidor, celui-ci fait savoir à la Convention que l'armée des Pyrénées-Orientales a accepté la Constitution. Il dit : « En acceptant cette constitution, elle a fait, en même temps, le serment de mourir, s'il le faut, en la défendant.

SCHÉRER. »

A l'Armée d'Italie.

Voilà donc notre Dellois à l'armée d'Italie. Dans la *Grande Encyclopédie*, je lis ces lignes : « Adoptant les plans de Kellermann, son prédécesseur, et tenant un compte judicieux des avis de ses collègues les plus expérimentés, particulièrement de Masséna, il prit l'offensive afin de rétablir les communications avec Gênes, et de ravitailler ses troupes à bout de munitions et de vivres ».

Tout d'abord, la fortune lui sourit. Le 25 vendémiaire an IV, il annonce à la Convention l'engagement victorieux de *Borghetto* (oct. 1795). Puis, le 3 frimaire, ceux de *Savone*, *Bagniano*, *Loano* et *Final*.

Le Moniteur, du 23 nivôse an IV (13 janvier 1796), donne le texte de la proclamation du général à son armée.

« ITALIE. — Vado, le 30 frimaire, *Proclamation du général en chef Schérer à son armée*.

« Soldats d'Italie,

« Vous avez vaincu nos ennemis, vous avez montré une valeur héroïque et vous avez bien mérité de la Patrie ! »

— Cependant, plus loin, il flétrit les vols, incendies, rapines, qui ont été commis par les soldats. Il termine :

« Soldats ! Votre père vous avertit, pour la dernière fois, de mettre fin à des procédés qui flétrissent la réputation de l'armée d'Italie ! ».

De tous ces faits d'armes, c'est celui de *Loano* (24 novembre 1795) qui vint le plus ajouter à la réputation de Schérer. Dans l'histoire des armées de la République, il est surtout connu sous le nom de *Vainqueur de Loano*. Thiers fait remarquer qu'il ouvrit les portes de la péninsule. Cent pièces de canon et six mille prisonniers, tel fut le bilan de la journée, commencée dans des conditions particulièrement difficiles.

Mais, moins audacieux que Bonaparte, son heureux successeur, Schérer ne sut ou ne put profiter de la victoire. Au lieu de pénétrer dans le Milanais — qui s'offrait comme une proie facile — il préféra prendre ses quartiers d'hiver, non pour s'amollir dans « les délices de Capoue », mais en recommandant aux troupes de respecter les intérêts du pays ennemi. En cela, il agissait comme La Tour d'Auvergne, dont l'intégrité scrupuleuse et la valeur légendaire ont fait le *Premier Grenadier de la République*. L'ordre du jour qu'il leur adresse fait le plus grand honneur à sa justice. Il y est dit : « Je vous prévient de la ferme et inébranlable résolution où je suis de punir, selon toutes les rigueurs de la loi, le premier qui se livrera à des excès ».

Tombé malade sur ces entrefaites, Schérer offrit sa démission au Directoire. Elle fut acceptée. L'heureux remplaçant qu'on connaît trouvait, par elle, l'occasion de nous révéler son génie.

De retour en France (3 mars 1796), le général Schérer se reposait de ses fatigues, quand une suprême dignité lui fut conférée. Par un message au *Conseil des Cinq-Cents*, Carnot annonçait, le 5 thermidor (23 juillet 1797), que Schérer était nommé Ministre de la Guerre et qu'il acceptait sa nomination.

Au Ministère de la Guerre

(23 Juillet 1797 — 28 Février 1799.)

Dans cette haute situation, qu'il devait garder dix-huit mois, notre compatriote ne fut nullement grisé par la fortune. Entouré de gens dont l'esprit d'intrigue faisait de ce poste un danger, le nouveau ministre resta fidèle à ses principes de droiture. Il fut le *Chéron* de son temps. Thiers le constate :

« Il commençait à devenir importun par sa sévérité » (1). Et cela lui vaut ce bel éloge d'un écrivain, M. Charles Rabany :

(1) Cf. Thiers : *Histoire de la Révolution française*, tome X, page 139, édit. Furne (Paris, 1841).

Schérer se montra honnête homme et administrateur habile, à une époque de corruption.

C'est de son passage au Ministère de la Guerre que date l'établissement de la conscription, cette mesure qui devait si profondément modifier notre puissance militaire.

L'ancien *Moniteur* nous fait assister à quelques séances où Schérer prit la parole. Le 20 frimaire an VI, il présente au Directoire exécutif les généraux Joubert et Andreassi. Le 10 pluviôse (29 janvier), il envoie une circulaire aux généraux *sur le maintien des principes républicains*, dans différents corps. Au Directoire, le 10 ventose an VI (mars), il présente les généraux Macdonald et Duhem, et prononce un long discours, dont voici un passage : « Heureuse France, qui enfantas des armées capables de pareils exploits ! C'est à leur courage indomptable que tu dois l'admiration et le respect des nations ! ».

Il s'agissait des exploits des armées du Nord et de Rhin-et-Moselle.

A la séance du 28 ventose an VI, autre discours, à l'occasion de la remise au Directoire, par le général Brune, commandant en chef de l'armée de Suisse, de 19 drapeaux conquis contre l'oligarchie bernoise. Schérer s'écrie : « Après tant de triomphes, le nom français semblait saturé de gloire et cependant de nouvelles palmes viennent encore, pour orner le faisceau républicain ! ».

D'autres actes d'administration nous sont encore révélés par la lecture du *Moniteur*. Ainsi, la lettre du ministre Schérer au citoyen Lagarde, secrétaire-général du Directoire (30 germinal 19 avril 1798). Il l'informe que le citoyen Magnié, surnommé *Brutus*, n'est porté sur aucun contrôle d'officiers de chasseurs, soit en pied, soit à la suite. Le 18 nivôse (7 janvier 1799), le ministre de la Guerre prononce un discours, à l'occasion de la présentation de drapeaux pris aux Napolitains. Enfin, le 10 ventôse (28 février 1799), le citoyen *Milet-Mureau* est nommé Ministre de la Guerre et le général Schérer obtient le commandement des armées d'Italie et de Naples.

C'est Barras qui le proposa au Directoire. Bernadotte et Joubert, consultés, avaient émis un avis favorable.

Mariage du Général.

Entre temps, Schérer s'était marié. Il épousa une Colmarienne, *Marie-Françoise-Henriette-Caroline Müller*.

L'union fut prononcée « Cejourd'hui, septidi de la seconde Décade de floréal an deux de la République française, une et indivisible, sept heures après midy, pardevant moi, Jeanjacques *Bornot*, officier public de la commune de Delle, département du Haut-Rhin, pour constater les naissances, mariages et décès, — sont comparus le citoyen *Barthelemy Louis Joseph Scherer*, général de division de l'armée républicaine du Haut-Rhin, au quartier de *Bourg-Libre* (1), fils de feu *Nicolas Scherer*, vivant maître Bourgeois de cette Ville, et de feu *Catherine Lanos*, ses père et mère, d'une part; assisté des citoyens *Bernard Belin*, chirurgien de cette ville, âgé de soixante-cinq ans, de *François Girardin*, abé (sic) âgé de quarante-neuf ans, et la citoyenne *Marie Françoise Henriette Caroline Müller*, fille âgée de trente un ans, de feu *Chrisostome Müller*, vivant prêteur de la ville de Colmar, et de feu *Marie-Elisabeth Dantesse*, ses père et mère, de Colmar, d'autre part, assistée des citoyens *Delle Couleau*, officier municipal aud. Delle, âgé de cinquante-quatre ans, et *François-Xavier-Bornot*, directeur de la poste aux lettres aud. lieu, âgé de quarante ans, après avoir fait Lecture des proclamations qui ont été faites aud. Delle, le quinze du courant, et de celles faites à *Blotzheim* (2), le quatorze dud. courant, suivant la forme voulue par le Décret du vingt-cinq du premier mois de l'an second de la République, les dits citoyen *Schérer*, général et la dite citoyenne *Marie-Françoise-Henriette-Caroline Müller* ont déclaré mutuellement se prendre pour époux;

J'ay, en présence des dits assistants, cy devant desnommés, au nom de la Loi, déclaré qu'ils sont unis en mariage, les quels ont signé avec lesdits assistants, témoins et moi dit, officier public.

Fait en la maison commune dud. Delle, les jour et an que devant. Signé : *Scherer*, *Henriette Müller*, *Delle Couleau*, *Girar-*

(1) *Bourg-Libre* : appellation donnée par la Révolution à la ville de *Saint-Louis*, entre Bâle et Mulhouse. Les paysans du voisinage disent encore ainsi, et les Bâlois traduisent : *Freiburg*.

(2) Village près d'*Huningue* (Haute-Alsace).

din l'ainé, Bornot fils, Belin et Bornot, officier public avec paraphe.

Pour double attesté,

BORNOT » (1).

De ce mariage, la tradition locale ne semble pas avoir gardé souvenir. Tant il est vrai qu'il fut dans la destinée de Schérer d'être trop longtemps oublié !...

Reprenons son existence au moment où il est chargé de son second commandement à l'armée d'Italie.

Cette acceptation fut une faute. Il devait longtemps la regretter. Impopulaire depuis son passage au pouvoir, malade et vieilli sous le harnais, la prudence lui eût conseillé la retraite. Rude tâche que la sienne ! Pendant que Bonaparte s'emparait de l'Égypte et étonnait le monde, il fallait à Schérer, avec des effectifs limités, tenir tête à la seconde coalition (1799).

Qu'on se figure, à un siècle d'intervalle, la situation critique du pays. A l'intérieur, le Directoire sans pensée directrice, sans boussole, livré aux fluctuations d'une politique de bascule. Sur les frontières, Moreau menacé; les Russes de Souvarov, entrant dans Zurich; l'archiduc Charles et ses Autrichiens pénétrant dans Milan; Masséna et Lecourbe — notre Lecourbe — faisant d'héroïques efforts pour ne point évacuer la Suisse...

Pour faire front à l'ouragan de fer, qui, de toutes parts, fondait sur nous, il ne fallait rien moins que l'inébranlable confiance de ces hommes de la Révolution dans l'esprit de sacrifice du soldat français.

Avec ses forces restreintes, Schérer prend, cependant hardiment l'offensive. Il bat l'Autrichien Kray à *Pastrengo*, lui met 9.000 hommes hors de combat, prend deux drapeaux et douze pièces de canon (6 germinal - 26 mars 1799). La prise de Rivoli fut la conséquence de ce succès. Thiers s'étend sur ces opérations. Sa lecture est d'une attachante simplicité (2).

Le 10 avril, occupation de la Toscane. Proclamation du général Schérer : « La République française, dit-il, ne fait tomber le glaive de la guerre que sur ses ennemis. En faisant occuper la

(1) Pages 16-17-18 de la Minute du Registre communal, années 1793 à 1802. Archives de la Mairie de Delle. Comm. Anatole Labotier.

(2) Cf. Thiers : *Histoire de la Révolution française*, tome X, pages 161 et sq. (Edit. Furne).

Toscane, elle n'a d'autre objet que de les prévenir, d'assurer sa défense et l'indépendance de ses alliés ».

Marchant sur Vérone, il se heurte à un ennemi redoutable, doit battre en retraite sur Isola de la Stralla, traînant à sa suite 3.000 prisonniers et 5 pièces de canon.

Ses 20.000 troupiers reculaient sur l'Adige devant les 60.000 Austro-Russes.

C'est alors que Schérer connut l'amertume de l'insuccès. Déjà la malveillance l'attaquait. Il demanda à être relevé de son commandement. Ce fut Moreau qui vint le remplacer (4 floréal - 24 avril 1799).

Rentré en France, le général malheureux se vit en butte aux insinuations les plus perfides.

Ses ennemis — qui n'avaient pas désarmé devant l'infortune — l'accusaient, à la fois, comme général et comme ministre. Ils traitaient le premier d'incapable et le second de concussionnaire.

Pour sa justification, Schérer publia deux ouvrages, qui sont à lire en entier. L'un se nomme : *Précis des opérations militaires de l'Armée d'Italie, depuis le 21 ventôse jusqu'au 7 floréal de l'an VII* (1). (Du 11 mars au 27 avril 1799).

Avant de faire cette publication, notre compatriote écrivit au Directoire :

« Je suis outrageusement calomnié, comme général et comme « ministre. Je dois à mon pays, à mon honneur et à ma probité « attaquée, une justification complète des accusations accumu-
« lées sur ma tête ».

Et, dès les premières lignes de l'ouvrage précité, il ajoute :

« Malheur à l'homme en place, qui dans sa carrière politique et militaire n'a pas toujours des chances heureuses, s'il a surtout des ennemis tout prêts à saisir l'instant de le calomnier ! S'il a fait des fautes, elles sont exagérées au centuple ; s'il a des succès incomplets, ils sont transformés en revers, et ses intentions les plus pures sont des actes d'ineptie ou de trahison.

« Cependant, si sa conscience l'absout, c'est toujours à regret qu'il prend la plume pour publier sa justification ; mais alors son silence accrédite les bruits les plus absurdes ; la malignité les tourne perfidement contre lui, et la crédulité y trouve le

(1) Edit. chez Dentu, imprimeur-libraire, Palais-Egalité, Galeries de bois, n° 210, an VII. Une brochure, 66 pages.

motif de justifier l'opinion mensongère qu'elle a conçue aveuglement : car *l'opinion publique se forme à crédit, et on la croit sur parole*. Le voilà donc forcé d'entrer en lice; il est obligé de se justifier, s'il ne veut rester écrasé sous le poids des inculpations les plus absurdes et les plus fausses. Telle est ma situation ».

Entrant immédiatement dans le vif du sujet, Schérer expose dans quelles conditions, en quittant le ministère, il prit, pour la troisième fois, le commandement en chef de l'armée d'Italie. Il montre comment les intérêts particuliers qu'il avait froissés, pendant son passage aux affaires, firent coalition contre lui, dès qu'il eut quitté sa charge. S'il avait écouté les conseils d'amis clairvoyants, il ne se fût pas engagé dans cette galère, pour obéir au désir du gouvernement...

Non sans une certaine emphase, que le ton habituel de l'époque excuse à demi, il rappelle les combats glorieux auxquels il prit part, aux côtés de Bernadotte, Kléber, Desjardins, Jourdan, Masséna, Joubert, ses compagnons d'armes. Il affirme qu'il « ne s'est point rendu indigne du nom de soldat français; qu'il n'a point compromis l'honneur de son pays ». Puis, « avec exactitude et vérité », il énumère, par le détail, les faits où il joua un rôle actif. Chiffres à l'appui, il démontre la faiblesse numérique de nos effectifs, au Piémont, dans la Cisalpine et la Toscane; enfin, il nous fait assister, pas à pas, à toutes les opérations qui se déroulèrent, sous ses ordres, pendant la période incriminée. Et il conclut : « C'est au jugement impartial des généraux, des officiers et des soldats même, que j'en appelle, pour prononcer si j'ai rempli honorablement la mission qui m'étoit confiée. S'il y a une ligne dans ce mémoire qui ne soit pas conforme à la plus stricte et à la plus exacte vérité, je consens à la perte d'une réputation que tant de libelles obscurs et anonymes, dictés par des ennemis cachés, ont voulu me ravir aux yeux de mes concitoyens ».

Non content de faire bonne justice d'accusations dont la passion politique était l'inspiratrice, Schérer publiait aussi, ses *Comptes-Rendus au Directoire exécutif, par le citoyen Schérer, ex-ministre de la Guerre, pour l'an VI et les sept premiers mois de l'an VII* (1).

(1) Un vol. de 134 pages et 4 tableaux récapitulatifs doubles (1799). Bibliothèque Nationale, 8° Lb. 42-692. (Communicat. de M. E. Chagniol, Paris).

Cet opuscule arrivait à son heure. Dans la séance des *Cinq-Cents*, du 26 floréal, Berlier demandait des renseignements sur la gestion ministérielle du général Schérer, qu'il supposait avoir exagéré les états de présence, relatifs à l'exercice des six premiers mois de l'an VII. Cette interpellation coïncidait avec une adresse de citoyens de Grenoble, qui attribuaient au général les défaites de l'armée d'Italie.

En quittant celle-ci, Schérer avait été nommé inspecteur général des troupes de Hollande. Il donna sa démission le 6 prairial (25 mai), par le même courrier où il annonçait au Directoire exécutif la publication de ses comptes de gestion.

Le lendemain, 7 prairial, aux *Anciens*, Rewbel — qui touche aussi de près à notre pays — s'expliquait sur sa liaison avec le général accusé. Un peu plus tard, le 1^{er} messidor an VII, Boulay-Paty réclamait aux *Cinq-Cents* son arrestation. Le 3 messidor, Marquézy insistait, auprès de la même assemblée, pour former une commission chargée de dresser l'acte d'accusation; mais Delbret fit passer à l'ordre du jour. Enfin, le 14 messidor, arrivèrent aux *Anciens* des adresses qui demandaient la mise en jugement de Merlin de Thionville, Lareveillère et Schérer. Le 29 (17 juillet 1799), la mise sous scellés des papiers de celui-ci fut décidée.

Mais Schérer s'expliquait. Par le second de ses ouvrages, il produisait des documents, des pièces justificatives; lettres de généraux; rapports sur les ventes d'objets d'artillerie, projetées ou exécutées pendant son ministère, dans différentes places ou directions : Paris, Perpignan, Bayonne, Toulouse, Metz, Luxembourg, Venloo, Juliers, Douai, Bruxelles, La Fère, Lille, Brest, Strasbourg, Grenoble, etc., etc. Il serait trop long, et, d'ailleurs, très fastidieux de le suivre dans cette exposition générale de faits particuliers; et je préfère renvoyer aux sources indiquées ceux qui désireraient documentation plus complète. Qu'on me permette, pourtant, de citer quelques passages particulièrement suggestifs. Par exemple, celui-ci : « J'ai conservé à la République mille à douze cents bouches à feu de calibres étrangers, et plus de douze millions pesant de projectiles de ces mêmes calibres, dont le Gouvernement peut encore faire ressource, sans diminuer ses moyens en ce genre ».

A Paris, « il existoit au magasin des Feuillans, 143.823 canons de fusils, qui, de tout tems, avoient été regardés comme de la

vieille ferraille, à cause de la défectuosité de leur fabrication. Je les fis examiner, pour savoir s'il ne seroit pas possible d'en tirer quelque parti : le résultat de cet examen fut qu'ils étoient, en général, mal fabriqués, de non calibre, en grande partie trop courts, et qu'il n'y en auroit un très-petit nombre à excepter. J'en fis cependant ordonner le triage par un officier d'artillerie et deux arquebusiers, en présence du directeur de l'arsenal. Le procès-verbal dressé par eux, le 29 ventôse de l'an VI, porte que, distraction faite de 40.000 canons, tout le reste ne pouvoit être considéré que comme de rebut, et susceptible d'être vendu comme de la ferraille : le prix en fut fixé à 8 francs le quintal.

« Je fis porter les quarante mille canons choisis à la manufacture de Versailles, pour y être montés; et les épreuves qu'on y fait journellement de ces canons démontrent que, quoiqu'ils soient choisis parmi les moins mauvais, ils sont encore extrêmement défectueux, *puisque'il en crève toujours vingt ou vingt-cinq sur cent...*

« Ces motifs déterminèrent la vente des cent trois mille huit cent vingt-trois canons restans, et sur *lesquels il n'y en auroit pas eu un huitième capable de supporter l'épreuve* ».

A Toulon et à Nice, c'étoit le désarroi complet. « Les places maritimes de ces deux directions étoient dans le plus mauvais état, tant pour les constructions et fabrications que pour les batteries. Les plaintes que je reçus du général Garnier et des inspecteurs d'artillerie, me déterminèrent à ordonner la vente de quelques matières de rebut, dans ces deux places, pour faire face aux dépenses les plus urgentes. La commission maritime, établie à Toulon pour l'expédition d'Égypte, s'empara de cet ordre, et fit vendre tout ce qui put se trouver dans les différentes places de la Méditerranée, ainsi que dans la direction de Grenoble. Le général Dommartin, en vertu d'un arrêté de cette commission, fit passer ces différentes ventes, et ordonna que les fonds en fussent versés dans la caisse du payeur de l'expédition. La précipitation qu'on mit à effectuer ces ventes en diminua singulièrement le produit, et donna lieu à des plaintes et à des réclamations de la part des autorités constituées du département du Var. J'écrivis sur-le-champ aux directeurs des deux places et au général Dommartin, pour me plaindre de cet abus d'autorité, et j'ordonnai que les fonds provenant de ces ventes fussent

reversés dans la caisse des directions, et employés aux besoins de l'artillerie.

« Le général Dommartin répondit, le 9 prairial, à bord de l'*Orient*, qu'il n'avoit reçu ma lettre qu'au moment de s'embarquer (quoiqu'elle fût écrite un mois avant), et qu'il lui était impossible de se conformer à mes intentions, pour le recouvrement des fonds; que l'expédition maritime avoit tout absorbé; qu'il ne pouvoit laisser qu'une somme de 6.000 francs pour la direction de Toulon et de 10.000 francs pour celle de Nice. Ces deux ventes, quoique faites à très-bas prix, avoient produit une somme de 131.265 francs, dont 114.000 francs furent enlevés par la commission maritime, sans qu'il ait été possible de s'y opposer.

« Du reste, elles n'ont porté que sur des objets de rebut et reconnus inutiles par les commissaires inspecteurs et les officiers d'artillerie, et les procès-verbaux sont dans les formes voulues par les réglemens de l'artillerie.

« Je me suis un peu étendu sur cet article, parce qu'il a été l'objet de quelques dénonciations. J'en ferai autant pour les ventes qui ont eu lieu dans la direction de Grenoble, et qui ont également excité quelques réclamations, non sur le mode et le prix de vente, mais sur les matières vendues ».

Et Schérer constate qu'à propos de cette dernière ville forte, il ne fit qu'assurer l'exécution d'une série de mesures décidées par son prédécesseur au ministère. « Il avoit accepté, pour le compte du gouvernement, une fourniture d'attirails d'artillerie qui existoient dans les magasins du citoyen Boury, à Valence, et il avoit ordonné que le paiement lui en seroit fait en vieilles matières, conformément à la proposition qui lui en avoit été faite par le directeur d'artillerie Lagrée. Cette fourniture, d'après l'estimation des ouvriers d'Etat, se montoit à la somme de 141.000 francs, sur laquelle le citoyen Boury avoit déjà reçu 53.000 francs en matières, lorsque j'arrivai au ministère.

« Toutes les ressources de cette direction alloient être absorbées par cette fourniture, et elle se trouvoit dans l'impossibilité d'effectuer les transports de poudre, de plomb, et la confection des attirails nécessaires pour les armées des Alpes, d'Italie, de Suisse, et par suite de l'expédition de Toulon.

Je fis donc suspendre toute délivrance de matières par forme de compensation, et j'ordonnai la vente de ce qui restoit, pour subvenir aux besoins extrêmement urgens de cette direction.

Parmi les objets vendus, il se trouva quelques pièces de canon des places de Briançon et de Montlion, du calibre français, entièrement hors de service et reconnues telles par trois procès-verbaux faits à différentes époques; d'abord en l'an IV, par le capitaine Danglemont;

2° En l'an V, par le commissaire inspecteur et les officiers d'artillerie;

3° Enfin par le capitaine d'artillerie Gruau, lors de la remise qui en fut faite aux acquéreurs.

« Ces trois procès-verbaux ne doivent laisser aucun doute sur la défectuosité de ces pièces, qui, d'ailleurs, ne servoient en aucune manière à l'armement de ces places; cependant elles ont été l'occasion de dénonciations contre les officiers de cette direction et le commissaire inspecteur, qui furent chargés de dresser des inventaires des matières de rebut de ces deux places.

« On a voulu faire considérer cette mesure comme particulière aux seules places de Montlion et de Briançon, tandis qu'elle étoit commune à toutes les places de la République, et qu'elle avoit pour objet, non seulement de connoître d'une manière positive l'état demandé tant de fois, et toujours inutilement, des ressources que le ministre pourroit avoir dans les arsenaux, mais encore d'empêcher les ventes arbitraires et illégales qui se faisoient dans presque toutes les places du Nord.

« On a prétendu que cette vente avoit été faite sans le concours des autorités.

« *Aucune des ventes faites sous mon ministère, et ordonnées par moi, ne l'a été sans le concours des autorités* : les procès-verbaux de celles de la direction de Grenoble, envoyés par le directeur Lagrée, sont tous revêtus des signatures des officiers d'artillerie, du commissaire des guerres et des experts. Celles ordonnées par moi se montent à la somme de 55.000 francs. Celles ordonnées par la commission maritime de Toulon se montent à la somme de 110.000 francs. Le produit a été employé au transport des approvisionnements des armées d'Italie, de Suisse, aux travaux de construction de l'arsenal, et une partie versée dans la caisse de l'expédition maritime de Toulon. »

Insistant sur la régularité des mesures prises, à l'armée d'Italie, Schérer déclare encore que toutes les ventes qui se firent sous son ministère « sont appuyées de pièces justificatives et des procès-

verbaux dans les formes prescrites par les lois et arrêtés du Directoire ».

Chiffres à l'appui, il ajoute que c'est avec une somme de moins de sept millions, dont il disposait, qu'il a pu fournir, pendant dix-huit mois, « des approvisionnements et des armes aux armées du Rhin, d'Helvétie, d'Italie, d'Angleterre, et aux expéditions d'Irlande, d'Egypte, d'Angleterre »; qu'il a pourvu à la défense des côtes, à l'armement total de la Corse, à la réparation des batteries, aux besoins des manufactures, fonderies et ateliers de réparation. Et il conclut : « En quittant le ministère, j'ai laissé plus de cent mille fusils dans les arsenaux, sans compter ceux en réparation, et une grande quantité de projectiles dans les places du Nord; et j'ose avancer, sans crainte, que *j'ai opéré sur cette partie une économie de plus de quinze millions*, comparativement aux dépenses de mes prédécesseurs ».

La sincérité de ces déclarations est attestée par le remplaçant de Schérer, Milet-Mureau. Il reconnaît que ces renseignements existent dans les bureaux de la 3^e division du ministère de la guerre.

D'ailleurs, en arrivant au pouvoir, Bonaparte — en réponse à une lettre du général, qui, poursuivi par ses implacables adversaires, lui demandait la permission de les confondre — avait répondu qu'il donnait l'ordre de mettre toute cette affaire à néant (1).

Schérer s'était retiré dans un petit village voisin de Chauny (Aisne), à *Commenchon* — 165 habitants, à 4 kilomètres de cette localité. Il y passa ses dernières années dans une solitude complète, au vieux château de l'*Abbaye Saint-Eloi-Fontaine*, aujourd'hui disparu. Il avait acheté cette propriété, en 1799, au premier acquéreur après la sécularisation, M. Dalmas de la Motte. Après la mort du général, en 1804, elle fut vendue par les fils de Schérer à l'ancien conventionnel Merlin de Thionville, dit « *Moustache* », et aussi surnommé par les Allemands, pour son intrépidité, quand il était représentant en mission, à Mayence, le *Diable de Feu* (Feuerteufel).

Merlin avait vendu son domaine du Mont-Valérien, à Paris,

(1) Cf. *Généraux alsaciens avant la Révolution*, par Charles Rabany. Cité dans *Notice sur Schérer*, par M. F. G. Dubail-Roy, in fine (Ms).

pour ne plus voir la Malmaison, où le Premier Consul s'était installé (1).

Dans le pays de Chauny — m'écrit notre compatriote, M. le commandant Charles Guérin, Juge de Paix dans cette ville — on prétend que les familles Schérer et Merlin de Thionville étaient alliées.

Schérer mourut à Commenchon, le 19 août 1804. Voici la copie de son acte de décès : « Le deuxième jour de fructidor an XII de la République française, Acte de décès de *Barthelemi Louis-Joseph Schérer*, décédé le 1^{er} fructidor, à trois heures du soir, Général divisionnaire des armées de la République, âgé de cinquante-six ans, né à Delle, département du Haut-Rhin, demeurant à Commenchon, époux de Marie-Françoise-Henriette-Caroline Muller, fils de Nicolas Schérer et de Catherine Lanot (*Ce dernier nom est raturé, sur le registre, et presque illisible*).

Sur la déclaration faite à nous par Jean Baptiste Schérer, demeurant à Commenchon, ancien avocat, qui a dit être frère du défunt, et par Zénobie Muller, demeurant à Commenchon, ancien chanoine, qui a dit être oncle de la veuve, et ont signé : Schérer, Muller.

Constaté, suivant la loi, par moi, Gabriel Toubeau, maire de la commune de Commenchon, faisant les fonctions d'officier de l'Etat Civil.

Signé : TOUBEAU, Maire ».

Le général Schérer repose auprès d'une vieille chapelle du XII^e siècle, à droite de la grande croix du cimetière de Commenchon, sous une simple pierre tombale (2), où se lit cette inscription :

(1) D'après les documents communiqués par M. le Commandant *Charles Guérin*, de Strasbourg, juge de paix à Chauny-sur-Oise.

(2) Cette tombe a été pieusement entretenue, par les soins de M. *Georges Gottmann*, maire de Commenchon, décédé récemment. M. *Gottmann*, avec M. le commandant *Charles Guérin*, de Chauny, avait formé le projet d'ériger un monument au général Schérer, sur la place de Commenchon. M. Guérin espère mener à bien cette entreprise, toute à son honneur.

ICI
REPOSE LE CORPS
DE BARTHÉLEMY-LOUIS SCHÉRER
GÉNÉRAL D'ARMÉE
MINISTRE DE LA GUERRE
NÉ LE 18 DÉCEMBRE 1747
A DELLE
MORT LE 19 AOUT 1804
A COMMENCHON

MONS-PALIZEL
REPRISE
DES 4 FORTERESSES
DU NORD, PASTRENGO

SPRIMONT
DUEREN
FLUVIA
LOANO

Cette inscription a remplacé celle qui fut primitivement libellée :

« Ici repose le corps de Barthélemy-Louis-Joseph Schérer, Général de division des armées françaises. Décédé à Commenchon le 1^{er} fructidor an XII.

*Quem jerox invidia providit
Præstantem virtutibus virum
Lugent amici (1).*

« Cet homme que l'envie a tué, ses amis le pleurent ».

Devisme, dans son *Manuel historique du département de l'Aisne*, termine ainsi sa petite *Notice sur Schérer* : « Des personnes respectables, qui habitaient dans son voisinage, attestent qu'il vivait en sage, fuyant les hommes dont il avait à se plaindre, et n'ayant de commerce qu'avec ses livres, qui le consolaient de l'ingratitude de sa patrie ».

(1) Article publié par le *Gagne-Petit*, du 15 mai 1885, communiqué par M. le Commandant Ch. Guérin.

Ces paroles sont le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce soldat, doublé d'un philosophe, que la fortune capricieuse combla de ses dons, avant de lui faire sentir qu'elle n'a jamais cessé d'être l'*Aveugle Déesse*.

ARSÈNE ZELLER.

Delle, le 20 Janvier 1910.

ORIEL

Un Siège de Belfort inconnu

Cherchant des matériaux pour une étude historique sur la Guerre de Trente Ans dans notre région, nous avons rencontré dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Jura*, année 1885, un récit fait par un capucin de la Province de Franche-Comté où il est question d'une prise de Belfort encore inconnue de nos concitoyens.

Des relations de divers sièges de cette ville à cette époque ont été publiées dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de Belfort*, notamment par M. Dubail-Roy. Nous n'y avons pas trouvé cette prise de Belfort, en 1634, par un habitant de Giromagny du nom d'Oriel.

Nous avons pensé que Oriel méritait d'être tiré de l'oubli où il avait disparu après avoir tant occupé, de 1634 à 1636, les habitants du Sundgau, du comté de Montbéliard et de l'évêché de Bâle.

Belfort, Août 1909.

Ce nom, Oriel, est certainement le même que celui des nombreux Oriez habitant actuellement le canton de Giromagny. M. Vautherin le fait dériver de l'ancien Ulrich.

L'Inventaire des Archives du Doubs nous montrent qu'il existait à Bavans un certain nombre d'habitants du nom d'Oriel au XVIII^e siècle.

O R I E L

Depuis 1632, le Sundgau était rançonné tour à tour par les Suédois, les Espagnols et les Impériaux. Au printemps de 1634, les villes d'Alsace, occupées par les armées de la Suède, subvenaient difficilement à l'entretien de tant de troupes. Elles avaient, cherchant un allègement à leurs charges, envoyé des délégués à l'Assemblée des Etats Protestants que le chancelier de Suède, Oxenstierna, avait convoqué pour le 1^{er} mars et qu'il ouvrit le 29 seulement.

Une question de préséance entre les nobles et les délégués des villes avait fait perdre un mois entier. Finalement, devant l'intransigeance de la noblesse, les villes d'Alsace avaient cédé en réservant formellement leurs droits pour l'avenir.

Après avoir réglé certaines relations des villes entre elles, et leurs rapports avec les garnisons suédoises et avoir pris des mesures afin de faciliter les transactions commerciales, on avait examiné un point soulevé par la diplomatie française.

Dès le 22 avril, Mogg et Walch, les délégués de Colmar écrivaient que la France cherchait à occuper certaines villes d'Alsace, notamment la leur. On apprit même que les demandes françaises s'étendaient à tout le grand bailliage.

Originellement, M. de Feuquières, ambassadeur de France, n'avait demandé pour son roi que l'importante place de Philipsbourg détenue par les Suédois, mais qui, en vertu du traité par lequel l'électeur de Trèves avait mis ses états sous la protection de Louis XIII, aurait dû être remise à la France.

Quand l'Union protestante fut saisie de la nouvelle demande de la France, le besoin qu'elle avait de l'appui de ce pays était trop impérieux pour qu'elle pût refuser net. Les représentants de l'électeur palatin proposèrent les premiers de substituer Colmar à Philipsbourg. Ceci se passait tous collèges réunis. Le représentant de Colmar, Mogg, protesta au nom de ses commettants.

Les députés palatins ne tenaient pas précisément à Colmar; Benfeld, Schlestadt ou Belfort faisait tout aussi bien leur affaire.

Il avait déjà été question de Schlestadt. La ville de Colmar avait fait observer combien il serait dangereux de se dessaisir d'une place qui, coupant le Landgraviat en deux, rendrait la France maîtresse des communications de la Haute et de la Basse Alsace, que, s'il fallait se résigner à un sacrifice, mieux vaudrait céder Belfort « qui est sur la frontière et dont la possession serait plus avantageuse au roi de France, en raison du voisinage des comtés de Bourgogne et de Montbéliard ». Ce fut à ce dernier biais que s'arrêta le collège des villes.

Richelieu cherchait à obtenir des gages pour le moment de la paix générale et il voulait intervenir en Alsace. Déjà, en 1631, la République de Strasbourg avait accepté le soutien de Louis XIII, sous forme d'un prêt de 30.000 florins. Les populations catholiques tournaient leurs yeux vers la France, se croyant abandonnées par l'Empereur en présence des progrès constants de la Suède et de ses alliés en Allemagne.

Un événement assez inattendu avait permis au cardinal-ministre de faire un pas en Alsace. Jusque-là, les armées royales avaient bien traversé le pays, mais elles n'avaient occupé aucune position militaire importante. Le comte de Salm, administrateur de l'évêché, croyant ne plus pouvoir se maintenir dans Saverne et se voyant sur le point de perdre également Haguenau, préféra les remettre à Louis XIII plutôt que de les voir tomber aux mains des Suédois. Il céda, le 28 janvier 1634, ces deux villes et le château du Haut-Barr à des garnisons françaises qui ne devaient les occuper que provisoirement jusqu'à l'établissement de la paix.

L'Union protestante avait accepté de laisser occuper Belfort par la France; mais des événements importants venaient de se produire. Charles IV de Lorraine, à la tête des armées impériales avait, le 5 septembre 1634, écrasé à Nordlingen les armées suédoises qui laissaient entre ses mains de ses meilleurs chefs, Horn, Cratz et autres. Elles s'étaient, en désordre, repliées sur Francfort, le duc de Wurtemberg et le marquis de Bade se réfugiaient à Strasbourg, et une profonde émotion s'emparait de l'Alsace, surtout à l'approche des Impériaux et de milliers de pillards croates se répandant de suite dans le pays.

Oxenstierna, le chancelier de Suède, reconnaissant lui-même qu'il ne pouvait sauver le pays qu'en engageant directement la France contre les armées de l'Empereur, conseilla de mettre

les places d'Alsace sous la protection de cette puissance. L'Assemblée de Francfort avait décidé de lui confier Belfort, Colmar, Schlestadt, Marckelsheim, Turckheim, Ensisheim, Munster, Kaisersperg, Rouffac, Murbach, Guebwiller, Thann, Bolwiller, Oberberkheim et Hohenkœnkesberg. La promesse fut même faite à la France, de Brisach lorsqu'elle serait prise et en plus le libre passage sur le pont de Strasbourg (Worms, 22 octobre 1634).

Richelieu n'avait pas perdu de temps et dès le mois de septembre des troupes avaient été envoyées pour remplacer la garnison suédoise de Belfort.

Cette ville, prise par le Rhingrave Othon-Louis en 1632, reprise par le duc de Féria en 1633, était de nouveau tombée au pouvoir du premier le 7 mars 1634. Dans le même temps où l'on discutait à l'Assemblée de Francfort Oxenstierna avait cédé les seigneuries de Belfort et de Delle, le 24 mai, à la maison de Montbéliard en remboursement d'une somme de 30.000 florins et des intérêts arriérés que le duc Louis-Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, avait prêtée à l'archiduc Léopold. Mais les circonstances ne permirent pas l'exécution de cette convention.

Au milieu de toutes les garnisons étrangères qui occupaient le pays, les Français à Montbéliard, depuis octobre 1633; à Lure depuis mars 1634; à Passavant et Plancher-les-Mines, depuis le mois d'avril; et aussi les Suédois à Belfort, toutes les campagnes étaient comme au pillage. Les troupes suédoises tenant garnison dans cette dernière ville vivaient surtout de razzias faites dans les villages, principalement de la mairie du Rosemont.

Une troupe d'environ 40 cavaliers s'était un jour emparé du bétail de Giromagny. Un jeune homme du pays, nommé Oriel, ayant réuni 7 ou 8 cavaliers avec lui, parvint, en agissant par ruse, à reprendre le bétail. Il n'hésita même pas à attaquer les fourrageurs ennemis qu'il défit. Sa troupe grossissant, il continua à faire en quelque sorte la police des campagnes et s'empara même d'un gouverneur de Belfort suédois, dont il tira une bonne rançon. En septembre 1634, il avait 300 hommes avec lui et, d'un coup audacieux, il enleva une nuit un sergent-major français qui venait pour prendre possession de la Roche et de la ville de Belfort au nom de la France. Cet officier s'était arrêté pour la nuit dans le couvent de capucins qui existait à l'emplacement de l'hôpital militaire actuel. Ce couvent était séparé de Belfort par

une prairie basse s'étendant jusqu'à la Savoureuse dont le cours passait alors proche de l'église d'aujourd'hui.

Oriel envoya à l'Empereur une lettre qu'il trouva sur le sergent-major français, lettre accréditant celui-ci auprès des Suédois de la garnison pour la mission qu'il avait à remplir. Le margrave de Bade qui exerçait au nom de l'Empire, le commandement suprême sur le haut Rhin et qui était revêtu de l'office de bailli des pays antérieurs, adressa, le 5 octobre, à Oriel, l'avis de se saisir de Belfort. Mais, à cause de l'infériorité des forces dont disposait le chef de partisans, prévoyant qu'il serait impuissant à disputer la possession de la forteresse aux Français, le margrave protesta contre un acte d'hostilité de la part de la France, comme une atteinte aux droits de la Maison d'Autriche.

Cependant Oriel n'avait pas attendu les ordres de l'Empereur et, en plein midi, trois jours après l'enlèvement de l'officier français, il prenait la ville de Belfort, dont il massacrait toute la garnison composée de dragons. Le lendemain, le château se rendait à composition.

« Et à cette reddition, dit le chroniqueur capucin, arriva une chose mémorable à savoir qu'Oriel, ayant donné quartier à tous les allemands qui s'y rencontreraient, mais non point aux Français qui s'y trouveraient, comme il y en avait trois de ces dragons de la garnison de la ville, qui avaient échappé à la première boucherie et massacre, et s'étaient réfugiés au chateau, jamais il ne leur voulut donner quartier, pour prières et adjurations que luy peussent faire nombre de personnes de qualité, jusqu'à ce qu'étans prêts à être exécutés, l'un de nos pères alla trouver ledit Oriel en la maison de ville, et, se mettant à genoux devant luy, obtint quoiqu'avec beaucoup de difficulté, la vie pour ces trois Français; l'un desquels, qui était calviniste, meu de la grande charité et bon exemple de ce religieux, se convertit aussitôt qu'on l'eût relâché, abjura son hérésie, et fit profession de foy en notre couvent; et tous trois, s'en allans du coté de Montbéliard, étaient si satisfaits de nos religieux, qu'ils publiaient partout qu'ils leur devaient la vie ».

Oriel était donc définitivement au service de l'Empire, avec sa troupe. Il était maître de Belfort, mais sa position était isolée entre les Suédois de l'Alsace et les Français qui occupaient Lure, Passavant, Montbéliard. Il devait être en garde surtout contre

le marquis de Bourbonne qui commandait pour le roi à Montbéliard dont les habitants protestants étaient hostiles aux catholiques de Belfort. Il n'y manquait pas et protégeait spécialement les capucins de cette ville dans leur œuvre de prosélitisme cherchant à les préserver des misères auxquelles ils étaient exposés de la part des religionnaires du comté.

« Les paysans de ces contrées-là, dit le capucin déjà cité, quasi universellement et ordinairement arrêtaient nos religieux, qui allaient mendiant leur vie, comme ils pouvaient, et leur faisaient mille maux et affronts, lâchant sur eux de gros mâtons les injuriant et lapidant, spécialement en un village sur le chemin de Belfort à Héricourt; aussi, en punition, fut-il peu après tout réduit en cendres par Oriel, sur le récit qu'on lui en fit, et quasi tous les paysans massacrés ».

M. Tueffert, dans son *Histoire des Comtes de Montbéliard*, dit que Pierre Oriel alla mettre le feu au village de Chenebier après l'avoir préalablement pillé et en avoir massacré plusieurs habitants. Cet auteur ne donne pas la source de ses renseignements. Cependant Chenebier ne nous semble pas répondre au récit du capucin de Belfort. M. Tueffert ajoute qu'Oriel était né à Bavans. Appuyé sur l'opinion de M. Vauthrin, nous doutons de l'exactitude de cette origine, l'ancien Ulrich n'étant pas un nom de la région de Bavans, et l'Oriez actuel étant répandu seulement au nord de Belfort. Nous pensons, avec le capucin son contemporain, qu'Oriel était de Giromagny; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il habitait ce pays ou dans le voisinage immédiat (1).

Oriel ne resta pas inactif à Belfort et sa haine particulière des Français le poussa à chercher à empêcher leur établissement en Alsace. Le 10 octobre, ils étaient entrés à Colmar, le 14 à Schlestadt. Oriel, voulant les prévenir à Thann, surprit la garnison suédoise qui l'occupait. Le 22 octobre, elle se retira dans le château. Oriel voulut l'y assiéger; mais, manquant des moyens d'action nécessaires, il envoya demander du secours à Brisach qu'occupaient toujours les soldats de l'Empereur. Le colonel Melchior de Schawembourg le vint joindre avec 2 pièces de canon,

(1) L'Inventaire des Archives du Doubs nous montrent que le nom d'Oriel existait à Bavans, mais cela n'infirmes pas le récit du capucin disant que le chef de partisans était de Giromagny.

1 mortier et 100 mousquetaires choisis. La batterie fut dressée, au commencement de novembre, sur la hauteur, derrière le château, coté le plus avantageux pour le battre. Mais les suédois avaient pu faire entrer cent mousquetaires du régiment de Batilly et avaient demandé du secours aux Français qui occupaient Colmar. Le Marquis de la Force leur envoya le sieur des Roches-St-Quentin avec quelques compagnies. A l'approche de ce secours « le colonel de Schawembourg, dit la *Gazette de France* (Extraordinaire du 5 décembre 1634), et tous ses braves se trouvèrent avoir assez fait de pouvoir s'échapper aux dépens de leur mortier et canons, qui furent pris et menés dans le château qu'ils voulaient prendre. Oriel et ses lorrains en ont fait autant. En reconnaissance de quoi la ville de présenté ses clefs aux Français, auteurs de sa délivrance ».

La présence d'Oriel dans la région de Belfort contrariait les projets de Richelieu sur l'Alsace. Aussi, après l'attaque de Thann, donnait-il, le 15 novembre, à Servien, l'ordre d'écrire au Maréchal de la Force occupé à ce moment dans le nord de l'Alsace : « Le roy veut qu'on chasse Lorient des lieux qu'il a occupés... estans du tout nécessaire d'empescher qu'il y ait aucun de la part de M. de Lorraine ou de ses adhérens du costé de deçà le Rhin ».

Si Oriel revint à Belfort, il n'y resta pas longtemps et dut remettre le commandement de cette forteresse à un représentant de l'Empereur. Il n'y était plus lorsque le duc de Rohan pénétra en Alsace par Luxeuil et Bussang avec une armée qui, se concentrant dans les environs de Belfort, devait accessoirement s'emparer de cette place et de Brisach et s'acheminer le plus promptement possible vers la Valteline dont la possession était nécessaire pour la guerre ouverte désormais que Richelieu allait faire à la Maison d'Autriche. Oriel n'était certainement plus à Belfort le 17 février 1635, lorsque le marquis de Bourbonne fit prisonnier à deux heures de Belfort le gouverneur de cette place, après avoir tué une quarantaine des cent cavaliers qui l'accompagnaient. Ce n'est pas lui qui a pu être fait prisonnier puisque nous le retrouvons peu de temps après à la tête d'une troupe considérable.

« Son Altesse (Charles IV de Lorraine), dit Dom Calmet, dans son histoire de Lorraine, apprit du capitaine Gomer que le duc de Rohan était entre Bâle et Altkirch, dans le dessein, à ce qu'on

croyait, de passer dans la Valteline. Sur cet avis, Charles commanda le sergent-major Vriel de passer à Nienbourg pour prendre langue du dessein des ennemis et de donner dans leur quartier s'il était possible. Vriel passa le Rhin et, ayant appris que douze cents chevaux français étaient logés dans un village, entreprit de les enlever. Il partagea sa troupe en deux parts, afin de donner en même temps sur eux par les deux avenues du village. Mais l'une des parties s'étant égarée, il n'y eut que celle que conduisait ce capitaine qui attaqua ce quartier. Après avoir emporté la grande garde, qui était de quarante cavaliers, il perça à travers le quartier, et en ramena plusieurs beaux chevaux ».

Des Roberts, citant un épisode qui se passe à la même époque, fin mars 1635, dit, dans son *Histoire des Campagnes de Charles IV* (page 81) : « Richelieu prenait ses précautions et ne négligeait rien pour le succès de ses desseins. Rohan le seconda. Quittant Colmar le 21 mars, il laissa le commandement d'une partie de ses troupes à Thibault, qui reçut l'ordre de se maintenir en Alsace. Quant à lui, simulant le siège de Rheinfelden, une des quatre villes forestières, il réussit à passer en Suisse, après avoir traversé l'évêché de Bâle. Vriel, sergent-major de la Ligue catholique, lui enleva 1200 chevaux, maigre succès, en songeant à la proie que Charles IV laissait échapper ».

S'agit-il du même fait ? C'est probable, étant donné le chiffre de cavaliers cité et la coïncidence des dates.

Oriel, Loriel et Vriel sont évidemment des noms différemment rendus de la même personne et nous en avons la preuve dans le *Mercure Français*, année 1634, qui dit, à propos de la surprise de Thann : « Le colonel ou capitaine Vriel ou Oriël, lorrain, ayant trouvé moyen de surprendre cette ville, la garnison suédoise se retira au château ».

Oriel se maintint dans l'évêché de Bâle. Lorsque, Rohan ayant gagné la Valteline, le maréchal Caumont de la Force, repoussant la tentative d'invasion de la Lorraine par Charles IV, occupa avec ses troupes le comté de Montbéliard et son voisinage, il écrivit le 7 juin à Manicamp, gouverneur français à Colmar, pour lui annoncer la prise du château de Montjoie, où s'était réfugié le régiment de Saint-Balmont qui y soutint pendant plusieurs jours l'effort de l'armée française, il ajoute qu'il eut « achevé de pousser les troupes du duc Charles de Lorraine delà du Rhin » sans la résistance que lui avait opposé ce château. Il parle en même

temps de Porrentruy qu'il faisait investir, et ne connaît plus sur la rive gauche « que Lorient avec quelques troupes de carabins qui tiennent encore la campagne ».

A partir de ce moment (juin 1635), nous ne trouvons aucune trace d'Oriel avant 1636, où nous lisons, dans le journal de Guillaume Triponez publié et annoté par X. Kohler (Actes de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy, 1885) :

« En cette année 1636, il arriva de grandes compagnies de Suisses pour renforcer nos corps de garde, mais ce qui les faisait nous joindre, c'est qu'ils craignaient plus l'armée impériale, Oriel et Jean de Werdt, qu'ils ne faisaient des troupes suédoises et françaises, et quand ils eurent reconnu que les impérialistes ne leur en voulaient aucunement, ils n'eurent point peur des troupes suédoises et françaises. C'est pour cela qu'ils levèrent leurs gardes et se retirèrent chez eux, laissant ainsi la pauvre montagne en danger ».

Enfin, la chronique du capucin de Belfort nous apprend que « Quelque temps après, Oriel prit l'habit de son ordre en la Province de Suisse, y a fait profession et persévéré avec fort bon exemple ».

Voilà tout ce que nous avons pu connaître d'une façon certaine sur ce jeune homme de Giromagny qui avait, avec l'aide de compatriotes, chassé l'ennemi qui foulait le sol de son pays. Il s'est élevé, par son habileté et son courage jusqu'à être craint à l'égal des grands capitaines de son époque et, fidèle à son souverain et à sa foi, il a pris l'habit dans un de ces couvents de capucins établis sur les confins des pays protestants pour empêcher les populations d'être gagnées à la religion nouvelle.

Cette belle figure, croyons-nous, méritait d'être mise en lumière et la ville de Giromagny peut revendiquer Pierre Oriel comme une de ses illustrations.

A. CARDOT.

SOURCES

Annales de Franche-Comté, dans le Bulletin de la Société d'Emulation du Jura, année 1885.

Revue d'Alsace, années 1877 p. 469 et 1878 p. 236.

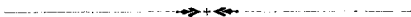
Mercuré Français, année 1634.

Gazette de France. Extraordinaire du 5 décembre 1634. — Particularités du siège de Dan en Alsace que les Français ont fait lever.

Actes de la Société Jurassienne d'Emulation, année 1885.

Correspondance et Papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu. Dom Calmet. — Histoire de Lorraine, T., p. 306.

Des Roberts. — Histoire des campagnes de Charles IV, T. I, p. 81.



LA FAMILLE GÉRARD

et l'incendie de Ferrette en 1789

Dernièrement, au cours d'une visite à mon excellent ami, le commandant Gérard, bien connu de tous les Belfortains, j'eus l'occasion de prendre connaissance d'une relation, fort intéressante, de l'incendie de Ferrette en 1789.

Cette relation se compose de la copie d'une série de lettres, adressées par M. Alexandre Moll, fonctionnaire du baillage de Ferrette, à sa sœur, et écrites du 1^{er} au 10 août 1789, c'est-à-dire au lendemain même de l'évènement en question, dont M. Moll avait été le témoin oculaire.

Je pensai de suite que la publication de ces lettres présenterait un intérêt spécial pour notre *Société d'Emulation*, et le commandant Gérard voulut bien m'autoriser à les faire paraître dans notre Bulletin.

Pour des raisons que j'exposerai plus loin, je suis amené, aujourd'hui, à n'en donner qu'un résumé, destiné à servir d'introduction à un article sur la famille Gérard.

C'était peu de jours après la prise de la Bastille. Des bandes de brigands s'étaient formées dans différentes parties de l'Alsace, et, sous prétexte de conquérir la liberté et de faire disparaître les droits féodaux, commettaient toutes les exactions, et se livraient au pillage et à la destruction des propriétés des nobles, ainsi que de leurs représentants, chez lesquels on pouvait espérer trouver quelque riche butin.

Dans le Bas-Rhin, un allemand, nommé Euloge Schneider, était à la tête de ces bandes et répandait la terreur dans le pays.

Dans la vallée de St-Amarin, le 24 juillet 1789, un soulèvement se produisit, en vue de supprimer les charges et impositions dont le pays était grevé au profit des Princes Abbés de Murbach.

Une bande, ayant à sa tête un nommé Luthringer, se forma à Malmerspach, et se porta d'abord à St-Amarin. Elle envahit

le domicile du garde général des Domaines de l'Abbaye de Murbach, ainsi que celui de son gendre, le sergent seigneurial, M. Breymann.

Le garde général fut attaché sur une claie et promené par la ville. On fit le simulacre de le saigner, puis on les jeta en prison, lui et M. Breymann. Le même jour, la maison du percepteur de l'Abbaye fut pillée, et tous les registres et papiers qui s'y trouvaient furent enlevés.

Le lendemain, les insurgés marchèrent sur Wessering. Ils se rendirent d'abord devant l'importante manufacture de toiles peintes de MM. Senn, Biedermann et C^{ie} (qui existe encore de nos jours sous la raison sociale Gros Roman et C^{ie}), et obligèrent le directeur de ces usines, M. Johannot (1), à se mettre à leur tête, pour les conduire à Guebwiller, et faire signer, au Prince Abbé, une renonciation de tous les droits de l'Abbaye de Murbach sur la vallée de St-Amarin.

M. Johannot, contraint d'accepter le commandement de cette bande de forcenés, profita de son autorité pour éviter bien des actes de pillage et bien des crimes.

Les insurgés descendirent ensuite la vallée, leur nombre grossissant à mesure qu'ils avançaient. Ils arrivèrent à Guebwiller, au nombre d'environ six mille. Ils se rendirent à la résidence du Prince Abbé, qui, fort heureusement pour lui, était absent, étant en voyage, à Paris.

Ses représentants, le chancelier seigneurial, Reichstetter de Reichenstein, MM. de Rathsamhausen et de Gohr, terrifiés par l'apparition de cette horde de brigands, signèrent tout ce qu'on voulut, et acceptèrent toutes les revendications. Pendant que les chefs traitaient avec les dignitaires de la seigneurie, la foule pillait et ravageait les propriétés des chanoines.

Le 28 juillet, des troupes accourues de Selestadt et de Neuf-Brisach, refoulèrent les insurgés, qui, intimidés par l'exécution de deux des leurs, pendus à Cernay, se décidèrent enfin à regagner leurs foyers.

M. l'Abbé G. Sifferlen, dans son récent ouvrage sur la vallée de St-Amarin, fait le récit complet de cette équipée (Livre V, p. 102).

Peu après les biens de l'Abbaye de Murbach devenaient natio-

(1) Nommé député à la Convention en 1792.

naux, et les résultats obtenus par les auteurs de cette insurrection se trouvèrent ainsi ratifiés.

Les évènements de Ferrette, racontés par M. Moll, se placent exactement après l'exode de la vallée de St-Amarin, par conséquent vers le 28 juillet 1789.

Le bruit des exploits de la bande de St-Amarin, s'était rapidement répandu dans le pays, et on parlait déjà de la marche des insurgés sur Ferrette, où ils devaient tout mettre à feu et à sang.

La famille de Montjoie, qui habitait Hésingue, prise de peur, et voulant mettre ses archives en sûreté, chargea un jeune homme, M. Hell, de les transporter à Huningue. Ce dernier s'acquitta heureusement de sa mission, mais non sans avoir subi les plus grandes vexations.

L'inquiétude commençait à régner à Ferrette. Une réunion de la bourgeoisie avait eu lieu, à l'Hôtel de Ville; mais, comme il ne s'agissait que « d'un mouvement ayant pour but la destruction de lettres et papiers relatifs à des créances usuraires, et aux droits odieux de la féodalité », ne touchant, par conséquent, que les juifs et la noblesse, aucune mesure de précaution n'avait été jugée nécessaire.

Certains individus, dont les finances étaient plus ou moins obérées, profitèrent de ces circonstances. Accompagnés d'un grand nombre de gens sans aveu, et de vagabonds venus on ne sait d'où, mais que leur costume trahissait comme badois, ils se rendirent d'abord devant la demeure du grand bailli, M. Gérard, proférant des menaces et demandant à boire.

M. Gérard, instruit par les faits récents de Guebwiller, n'avait pas voulu se laisser mettre dans la même situation que les représentants du Prince Abbé de Murbach. Dès les premiers bruits d'émeute, il avait quitté la ville, et s'était retiré à Soleure, en Suisse.

Seuls, sa femme et son plus jeune fils Alexandre, se trouvaient encore dans la maison, avec M. Alexandre Moll, jeune fonctionnaire sous les ordres du grand bailli.

Espérant calmer la surexcitation des émeutiers, M. Moll leur fit distribuer du vin, mais, à l'encontre de ses prévisions, ce bon procédé n'eut aucun effet.

Voyant la situation s'aggraver, il fit évader M^{me} Gérard et son fils, et les confia à un brave homme, habitant Vieux-Ferrette.

De la demeure du grand bailli, les insurgés, gorgés de vin, se rendirent au greffe. Ils jetèrent dans la cour tous les registres, les contrôles et les papiers qui s'y trouvaient, et en firent un auto-dafé.

Les meneurs avaient interdit, sous peine d'être jeté dans le brasier et brûlé vif, de retirer aucun des papiers dont ils avaient décidé l'incinération. Cependant, un jeune tabellion, M. Desgrandchamps, connaissant l'importance de la conservation de ces documents, et n'écoutant que son courage, entreprit de les retirer du feu. Il en sauva une grande partie.

La foule, amusée de le voir se brûler les doigts, se mit à rire, et ne lui fit aucun mal.

L'émeute prenant encore de l'extension, et la retraite de M^{me} Gérard, à Vieux-Ferrette, ayant été découverte, cette dernière prit le parti d'aller en Suisse, rejoindre son mari. N'ayant d'autre moyen de locomotion, elle se mit en route à pied, avec son fils et M. Moll.

Ils se rendirent d'abord à Kœstlach, et demandèrent asile au curé de cet endroit, M. Rudler. Il consentit à les recevoir, puis pensant que ce bon mouvement pourrait lui amener des désagréments, les pria d'aller chercher un gîte ailleurs, après leur avoir laissé prendre à peine quelques heures de repos.

Par hasard ils rencontrèrent une mauvaise charrette, dont le conducteur consentit à les transporter jusqu'à Dirlinsdorff.

A propos de ce trajet, qui s'effectua sans incident pour M^{me} Gérard et ses compagnons, M. Moll dit : « Le spectacle le plus contristant vint s'offrir à nos yeux, le long du chemin. Des familles entières, de la population juive de Durmenach, campaient sur les bords et dans les fossés de la route. Elles venaient d'abandonner leurs demeures, spoliées et saccagées par une bande d'insurgés. Des enfants à la mamelle, des femmes, des vieillards, des berceaux, des meubles, de la literie, tout cela se trouvait pêle-mêle sur la route ».

Le curé de Dirlinsdorff, M. Dantzer, parent de M^{me} Gérard, mais en froid avec sa famille, la reçut néanmoins très affectueusement; lui offrit l'hospitalité chez lui, et fit son possible pour faciliter son voyage.

Le charretier de la veille ayant consenti à continuer jusqu'à Porrentruy, le voyage fut repris le lendemain, dans le même

équipage. Mais, à Courtavon, dernier village français à la frontière de la principauté de Porrentruy, la population arrêta la charrette et obligea nos voyageurs à en descendre, ne voulant pas leur laisser poursuivre leur chemin.

M^{me} Gérard se rendit d'abord chez M. Cassal, officier de justice, qu'elle connaissait, et sur la loyauté duquel elle pouvait compter ; mais, à son grand regret, il ne put lui être utile, étant suspect, et même, depuis peu, suspendu de ses fonctions.

Elle s'adressa alors au curé de Courtavon, M. Humbert, qui fut très obligeant, et chargea sa gouvernante de les accompagner, elle et ses compagnons d'infortune, et de leur indiquer le chemin qui devait conduire à Porrentruy, par Vendlincourt.

Ils partirent donc à pied, mais à peine la gouvernante du curé les eût-elle abandonnés à eux-mêmes, qu'ils s'égarèrent.

Après bien des péripéties, dont le passage d'un ruisseau dans la vase duquel M^{me} Gérard laissa une de ses pantoufles, et la rencontre d'une bande de gens de mauvaise mine, armés de pioches, de lances et de triques, qui les obligea à se rejeter dans un bois, pour se dissimuler ; ils arrivèrent à Bonfol, et, là, ayant trouvé à louer un nouvelle charrette, ils gagnèrent Porrentruy.

M. Theubet, parent de M^{me} Gérard, lui fit l'accueil le plus cordial, mais, l'arrivée de M^{me} Gérard et de ses compagnons, ne fut pas plus tôt connue, que le gouvernement leur fit signifier, par le grand-maire, l'ordre de quitter la ville immédiatement.

Cependant, après une intervention énergique de M. Theubet auprès des autorités, M^{me} Gérard obtint, pour elle et son enfant, l'autorisation de passer la nuit dans la ville, mais à condition de repartir le lendemain matin.

Quant à M. Moll, il se remit en route de suite pour regagner Ferrette. Il trouva deux compagnons de route, MM. Mennweg et Bigenwald, jeunes abbés originaires de Ferrette, qui furent enchantés de profiter de sa charrette.

Leur voyage se passa bien, à part un incident qui survint à Miécourt, où ils s'arrêtèrent pour la première nuit. Leur hôte leur servit un café, à la suite de l'absorption duquel, MM. Mennweg et Bigenwald, furent pris de coliques terribles, mais qui n'eurent pas de suites graves. M. Moll, heureusement pour lui, s'était abstenu de toucher à ce breuvage, dont l'aspect était plutôt répugnant.

Le retour se fit par Lucelle et la hauteur de Scholis.

A Ferrette, M. Moll trouva les ruines fumantes de l'habitation de M. Gérard. Après le sac du greffe, les émeutiers l'avaient pillée et incendiée. Cela s'était passé au moment même du départ de M^{me} Gérard, qui en avait, du reste, été informée immédiatement.

Au retour de M. Moll, deux compagnies d'infanterie de Bourgogne, envoyées de Huningue, occupaient la ville et donnaient, par leur présence toute sécurité aux habitants. On put donc procéder facilement au déblaiement de la maison incendiée.

On retrouva intacte, la lessive annuelle, enterrée dans une fosse, qui avait été creusée à cet effet, et une certaine somme, en écus d'argent, qui, plus ou moins fondus ensemble, purent néanmoins être remis en circulation, après un bon nettoyage.

Une grande quantité d'objets volés furent découverts dans les propriétés avoisinantes, où ils avaient été cachés provisoirement. D'autres avaient été sauvés et mis en lieu sûr par les domestiques.

Certains de ces objets sont encore aujourd'hui la propriété du commandant Gérard, chez qui j'ai pu voir quelques très beaux portraits de famille, de l'argenterie armoriée et une bonbonnière, portant une très jolie miniature, représentant M^{me} Gérard, femme du grand bailli de Ferrette, entourée de ses enfants (1).

Le coffre-fort, qui était scellé dans le plancher du cabinet particulier de M. Gérard, en avait été arraché. Il avait été transporté sur un pré, à côté de la maison, et, à l'aide d'une hache, on avait pratiqué dans son couvercle un trou suffisant pour y passer la main. Ce coffre contenait une somme de quatre à cinq mille francs en argent. Chaque insurgé fut autorisé à y plonger la main une seule fois, et à en retirer une poignée d'écus. L'un de ces individus, sous prétexte qu'il avait la main moins grande que ses camarades, tenta de prendre une seconde poignée d'écus.

Sa main était déjà introduite dans l'ouverture, lorsqu'un coup de couteau lui trancha le poignet. Sa main resta dans le coffre.

Quelques jours après, M. Moll fut appelé à Huningue pour déposer, devant la Cour Prévotale, sur les faits relatifs à l'incendie de Ferrette.

M^{me} Gérard revint de Suisse pour assister aux opérations de

(1) L'ainé, Louis, y figure dans la tenue des élèves de l'Abbaye de Bellelaye.



M^{me} GÉRARD

Femme du Grand bailli de Ferrette,
entourée de ses enfants.

déblayage de sa maison, puis, tout étant terminé, elle se rendit à Huningue, où son mari possédait un appartement, comme sub-délégué du procureur du Roi. M. Gérard l'y rejoignit.

M. Gérard occupa plus tard les fonctions de procureur du Roi, à Belfort, puis fut maire de Belfort, et président du Conseil Général du Haut-Rhin, lors de la création de ce corps.

M. Moll resta à Ferrette, malgré les sollicitations de sa sœur, qui lui demandait de venir vivre avec elle; et de la famille de M. Klie, bailli de Delle, qui l'invitait à venir dans cette dernière ville. Sous Louis XVIII. de 1815 à 1823, il fut député du Haut-Rhin, puis fut nommé directeur des contributions directes du Haut-Rhin, à Colmar. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1830, et mourut à Colmar en 1841. Il était né à Eschentzwiller (canton de Habsheim), en 1767, et fut inhumé dans son pays natal.

Comme on peut en juger, par le résumé qu'on vient de lire, ces lettres présentaient un intérêt particulier pour notre *Société d'Emulation*, dont le but est de faire revivre les souvenirs de la région. Malheureusement, au moment où j'allais remettre mon manuscrit à l'imprimeur, j'ai appris que leur publication avait déjà été faite, par l'abbé Zimmerlin, curé de Biederthal, dans la *Feuille d'Annonces de Thann*, du 26 avril au 9 août 1862, et qu'elles avaient, de plus, été rééditées, en 1868, chez Boehrr, imprimeur à Altkirch, dans un livre intitulé *Le Comté de Ferrette*, de M. Charles Goutzwiller, secrétaire en chef de la mairie de Colmar.

Ces lettres appartenaient à la famille Gérard, qui les avait prêtées, en 1862, au colonel Legrand, commandant alors le 5^{me} régiment de cuirassiers, en garnison à Belfort.

Le colonel Legrand garda les originaux, sous prétexte qu'ils étaient en mauvais état, et ne rendit à la famille Gérard, qu'une copie incomplète et plus ou moins exacte, faite par un scribe quelconque.

La publication de ces lettres a été faite, sans l'autorisation, et à l'insu de la famille Gérard.

Les originaux, qui étaient tombés indûment entre les mains de l'abbé Zimmerlin, ont disparu depuis la mort de ce dernier.

A la suite de la lecture des lettres de M. Moll, j'eus la curiosité de rechercher quelques renseignements sur la famille du grand bailli de Ferrette, M. Gérard, qui me semblait avoir occupé une situation en vue dans le pays.

La baronne d'Oberkirch, dans ses *Mémoires*; Baquol et Ristelhuber, dans le *Dictionnaire d'Alsace*; et la *Revue d'Alsace*, dans différents articles, parlent d'un Conrad Alexandre Gérard, qui fut le dernier Prêtreur Royal de Strasbourg.

Il était frère du grand bailli de Ferrette, et né à Masevaux en 1730.

Sur le conseil du commandant Gérard, j'écrivis à un de ses petits neveux, M. de Sury d'Aspremont, qui eut l'obligeance et l'amabilité, de m'envoyer les renseignements qu'il possédait sur la famille Gérard.

J'ai trouvé cette note si intéressante, que j'ai voulu en faire profiter les membres de la *Société belfortaine d'Emulation*, en la publiant ici, accompagnée de quelques additions, peu importantes d'ailleurs, prises dans les ouvrages que j'avais sous la main.

Il est dit dans cette note que, dans la première moitié du XVIII^e siècle, le chef de la famille Gérard, vint s'établir à Masevaux, comme fonctionnaire supérieur de la seigneurie. Malheureusement on ne donne ni ses prénoms, ni ses dates de naissance et de décès.

Je crois devoir signaler aussi Jean-François Gérard, avocat fiscal du duc de Mazarin, décédé à Belfort le 3 décembre 1756, dont il est parlé dans la *Revue d'Alsace*.

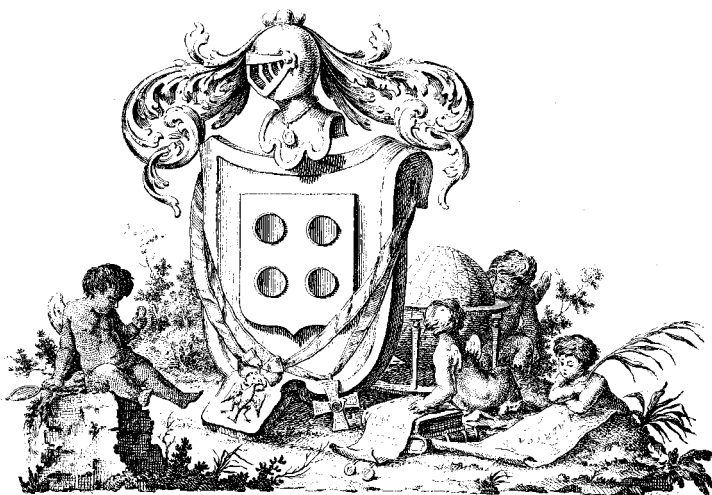
Ce Jean-François Gérard était un lettré et un savant. Il fut en correspondance, en 1752, avec Schœpflin, auquel il fournit nombre de renseignements concernant l'histoire des seigneuries de Belfort, de Delle et du Rosemont.

Son successeur, comme avocat fiscal du duc de Mazarin, fut le comte de Reiset.

Tout porte à croire que Jean François Gérard, était un parent, sinon un frère de M. Gérard, qui vint s'établir à Masevaux.

NOTICE SUR LA FAMILLE GÉRARD

GÉRARD (GÉRARD DE RAYNEVAL)



D'argent, à quatre tourleaux de gueules posés 2 et 2, l'écu timbré d'un casque de profil, orné de lambrequins d'argent et de gueules. (1)

La famille Gérard est originaire de Lorraine. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, son chef vint s'établir à Masevaux, comme fonctionnaire supérieur de la seigneurie.

(1) Extrait du *Règlement d'Armoiries* dressé par Ch. d'Hozion, en sa qualité de juge d'armes de France, pour Jean Claude Gérard, le 9 décembre 1783. La branche de Rayneval, qui a reçu de Charles X, le titre de comte, porte le même écu, timbré d'une couronne de comte et supportée par deux lions. La plaque, dont on voit la gravure ci-dessus, provient de Conrad Alexandre Gérard et appartient actuellement au commandant Gérard.

Il eut quatre fils :

L'aîné, Conrad-Alexandre, né en 1730, désigné à la confiance du duc de Choiseul, par la famille de Broglie, à qui appartenait Masevaux; et par l'illustre Schœpflin, fut envoyé, en 1761, comme chargé d'affaires de France, auprès de l'Electeur Palatin et de la cour de Vienne.

Cinq ans après, le roi le rappela à Paris et le nomma premier commis des Affaires Etrangères, avec le titre de secrétaire du Conseil d'Etat. Quand Marie-Antoinette épousa le Dauphin, M. Gérard fut l'un des commissaires chargés d'aller la recevoir.

Anobli en février 1778, il négocia avec Franklin la reconnaissance des Etats-Unis d'Amérique. Il y fut envoyé, la même année, en qualité de ministre de France, et reçut à son retour, en récompense de ses éminents services, des lettres de Conseiller d'Etat.

Peu de temps après, le 10 mars 1781, il remplaça à Strasbourg, comme préteur royal, M. d'Antigny, démissionnaire.

Il remplit ces importantes fonctions pendant huit ans, puis, étant tombé malade, en juillet 1789, il fut provisoirement remplacé par M. Frédéric de Dietrich. Il mourut l'année suivante, sans laisser de postérité.

Pendant son séjour à Strasbourg, il fréquentait assidûment les salons du Prince Cardinal de Rohan. Sabourin de Nanton s'exprime ainsi sur son compte (*Revue d'Alsace*, 1872, T. I, p. 281)

« Cet homme, d'une si effrayante activité, qui s'était installé de lui même, commissaire des fêtes du Cardinal, c'était Gérard, le dernier préteur de Strasbourg, le commissaire qui avait été chargé de recevoir Marie-Antoinette, fiancée de Louis XVI.

« L'éducation qu'il avait reçue avait développé ses qualités naturelles, mais n'avait poli qu'à moitié cette rudesse allemande, dont les français s'accoutument peu.

« Il présidait toutes les assemblées de magistrats et était chargé de veiller aux intérêts du Roi, ainsi qu'à ceux de la Ville et de l'Université Protestante. Soupçonneux dans ses conjectures, laconique dans ses discours, froid dans son accueil, brusque même dans ses manières, il portait cependant un caractère loyal, etc., etc. »

Plus loin, Sabourin de Nanton cite deux lettres : l'une de M. de Vergennes, du 31 mars 1783, l'autre de M. de Miroménil, du

15 mars de la même année, adressant et recommandant le comte de Cagliostro, au préteur de Strasbourg.

Dans ses mémoires, M^{me} d'Oberkirch, parle de Conrad-Alexandre Gérard, à propos des fêtes données à Strasbourg, au mois de septembre 1781, à l'occasion de la naissance du Dauphin. Ces fêtes coïncidaient, à quelques jours près, avec le centenaire de la réunion de Strasbourg à la France (30 septembre 1681), et M. Gérard pria son ami Rochon de Chabannes, de composer une pièce de théâtre, de circonstance. Cette pièce eut pour titre *La Tribu*.

Le deuxième fils, Jean-Claude, né à Masevaux en 1732, fut pendant de longues années bailli des villes du Comté de Ferrette, et subdélégué de l'intendant du Roi, en Alsace.

En décembre 1783, il reçut à son tour des lettres de noblesse, en récompense de ses services.

Au mois de juillet 1789, il fut obligé de s'enfuir devant une bande d'insurgés, qui envahit Ferrette et incendia sa maison, comme on vient de le lire plus haut.

Jean-Claude Gérard vint ensuite à Belfort, où il remplit les fonctions de procureur du Roi.

Après la proclamation de la République, il vécut dans la retraite, mais le Premier Consul se hâta de le rappeler aux affaires, en lui confiant, à la fois, la mairie de Belfort(1) et la présidence du Conseil Général du Haut-Rhin, à la création de ce corps.

Jean-Claude Gérard mourut en 1809.

Le troisième fils, Joseph Mathias Gérard, connu sous le nom de Gérard de Rayneval, né à Masevaux en 1735, entra, comme son frère aîné, dans la diplomatie. Il fut successivement : secrétaire de la légation française à Dresde, sous le baron de Zuckmantel (1763); puis chargé d'affaires près de la diète de Ratisbonne; puis ministre résident et consul général à Dantzig (1768).

(1) « L'an huit de la République française, une et indivisible, le 30 Messidor, à dix heures du matin, en la salle de la maison commune de Belfort, s'est présenté le citoyen Jean-Claude Gérard, lequel en vertu de l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin, de notre invitation du jour d'hier et en conformité de l'article 5 de l'arrêté des Consuls du 19 floréal dernier, a prêté entre les mains de l'Agent municipal soussigné, le serment de fidélité à la constitution en qualité de Maire de Belfort, suivant nomination du quatorze du mois de floréal, de quoi il lui a été donné acte ainsi que de son installation et a signé

Il quitta ce dernier poste pour celui de premier commis des Affaires Etrangères, avec le titre de secrétaire du Conseil d'Etat, et reçut des lettres de noblesse, en février 1778, en même temps que son frère et collègue Conrad-Alexandre Gérard.

Envoyé à Londres, en 1783, pour négocier la paix, il y conclut le traité qui mit fin à la guerre allumée en Amérique, cinq ans auparavant, par le traité signé par son frère avec Franklin (1).

En récompense, Louis XVI le nomma membre du Conseil d'Etat.

Joseph-Mathias Gérard de Rayneval, mourut à Paris le 31 décembre 1812. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, sur le droit (2).

Le quatrième fils, Louis Armand, né en 1737, à Masevaux, commença par faire son droit, puis s'engagea. Il devint lieutenant-colonel au régiment de Nassau, et mourut sans postérité, en 1824.

La famille Gérard forme actuellement deux branches, issues : l'une de Jean-Claude Gérard, l'autre de Joseph-Mathias Gérard de Rayneval.

BRANCHE AINÉE

La branche aînée fut continuée par le fils de Jean-Claude de Gérard, Louis, né en 1772. A vingt ans, il fut nommé commissaire des guerres. Il passa plus tard dans l'administration des Eaux et Forêts, et devint inspecteur, à Belfort. Il mourut en 1851.

Il avait été marié deux fois. De son premier mariage, avec M^{lle} Verneur, il eut deux enfants : Louis-Edouard ; et Caroline, qui épousa le colonel d'artillerie Klie.

De son second mariage, avec M^{lle} Boltz, il eut cinq enfants deux fils et trois filles.

Louis-Edouard Gérard (3), né le 12 novembre 1796, fils aîné

(1) Extrait des lettres patentes originales, ainsi que la plupart des détails que nous donnons sur Alexandre et Mathias Gérard. Ces lettres ont été enregistrées au Conseil souverain d'Alsace, le 15 janvier 1784.

(2) Institution au droit public de l'Allemagne, 1766. — Institution au droit de la nature et des gens, 1803. — De la liberté des mers, 1811.

(3) Louis Edouard Gérard, bien que noble, n'a pas repris, après l'abolition des lois révolutionnaires, la particule que, selon l'usage du pays, son père et son grand père avaient ajoutée à leur nom patronymique, en suite de leur anoblissement.

TABLE DES MATIÈRES

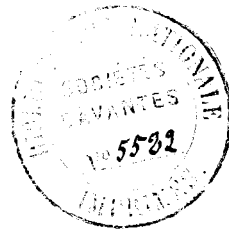
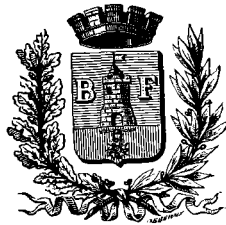
	Pages
Comité et liste des membres de la Société.....	III
Sociétés Correspondantes	XV
Bibliothèque.....	XVIII
Assemblée générale de 1910 :	
Rapport du Secrétaire général	XIX
Rapport du Secrétaire de la Section des Sciences..	XXVII
Nécrologie :	
M. Alphonse Baumann	XXXI
M. Joseph Haas	XXXV
M. Henri Bardy	XXXVI
Le Général Schérer (1747-1804), par <i>Arsène Zeller</i> .	1
Oriel (Un siège de Belfort inconnu), par <i>A. Cardot</i>	27
La Famille Gérard et l'incendie de Ferrette en 1789, par <i>F. Scheurer</i>	37
Les Ecoles de Belfort avant la Révolution, par <i>Du- bail-Roy</i>	55
Le coût d'une « bouëlaïjon » à Delle en 1690, par <i>J. Joachim</i>	81
Etude sur les voies romaines de Besançon à Yverdon et à Lausanne, par <i>F. Pajot</i>	89
Recherches de houille et de tourbe à Auxelles-Bas en 1786, par <i>J. Joachim</i>	101
Notice Botanique, par <i>L. Herbelin</i>	105
Notice Mycologique, par <i>L. Joachim</i>	115
De quelques Reliquats celtics, plus particulièrement celto-séquanais en région belfortienne et voisi- nage, par <i>Aug. Vautherin</i>	125
Excursion minéralogique et géologique de la Section des Sciences, par <i>L. Meyer</i>	139

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 30



1911

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1911

Archievée

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le
Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'EMULATION

COMITÉ D'HONNEUR

PRÉSIDENTS

- MM. le Général Gouverneur de Belfort.
l'Administrateur du Territoire de Belfort.
le Maire de Belfort.
-

MEMBRES HONORAIRES

- MM. le Général de Division Papuchon, en retraite, à Poitiers.
Philippe Berger, Sénateur du Haut-Rhin, membre de l'Institut.
-

COMITÉ D'ADMINISTRATION

- MM. Philippe Berger, Sénateur du Haut-Rhin, membre de l'Institut, *Président*.
Gustave Ménétrez, avocat à Belfort, *Vice-Président*.
Ferdinand Scheurer, manufacturier, à Belfort, *Secrétaire-Général*.
Ferdinand Pajot, professeur au Lycée, *Bibliothécaire-Trésorier*.
Louis Herbelin, agent d'affaires, à Belfort, *Conservateur du Musée*.
Victor Bardy, docteur en médecine, à Belfort.
Pierre Bonnamyé, contrôleur principal des mines, en retraite, à Belfort.
Alfred Engel, au Chênois, près Belfort.
Edmond Julien, avoué, à Belfort.
Anatole Lablotier, propriétaire, à Bourogne.
Pierre Merle, rentier, à Belfort.

- MM. Louis Pourchot, industriel, à Bellevue, près Giromagny.
Roger Roux, substitut du Procureur de la République, à Belfort.
Charles Touvet, propriétaire, à Belfort.
Auguste Vautherin, pharmacien honoraire, à Belfort.
Auguste Gallet, instituteur à Belfort, *Bibliothécaire-adjoint*.

SECTION DES SCIENCES

- MM. Philippe Berger, *Président*.
Louis Herbelin, *Vice-Président*.
Lucien Meyer, *Secrétaire-Trésorier*.
D^r Victor Bardy, *Assesseur*.
le Capitaine Rollet, »

MEMBRES TITULAIRES

- 1909 MM. Amel Maurice, juge au Tribunal Civil, à Belfort.
1903 Arbeit Camille, représentant de commerce, à Belfort.
1911 Armbruster Léonce, avocat à la Cour d'Appel, 4, rue Garancière, à Paris.

1890 Baily Louis, chef de bureau à la Préfecture, à Belfort.
1910 Baily Marcel, huissier, à Belfort.
1906 Barbier Emmanuel, président du Tribunal Civil, à Belfort.
1892 Bardot, mécanicien de chemin de fer, à Migennes, par La Roche (Yonne).
1910 Bardy Gustave, prêtre, professeur de philosophie au collège St-Jean, à Besançon.
1877 *Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
1907 *Bary (de) Emile, manufacturier, à Guebwiller (Alsace).

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres de la section des sciences.

- 1903 MM. Baudin Henry, avocat, à Belfort.
1908 Baudouin Charles, notaire, à Belfort.
1911 Baumann Victor, capitaine au 129^e régiment d'infanterie, à Caen.
1894 Bauer Emile, caissier des Houillères de Ronchamp.
1893 Bauzon Louis, propriétaire, à Belfort.
1877 Beck Antoine, bibliothécaire honoraire, à Belfort.
1893 Bègue André, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
1909 Béha Charles, pharmacien, à Belfort.
1872 Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
1890 Benner Henri, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
1890 Benoit Henri, docteur en médecine, 125, avenue de Clichy, à Paris.
1900 Benoit Léon, notaire honoraire, à Giromagny.
1877 *Berger Philippe, sénateur du Haut-Rhin, membre de l'Institut, à Giromagny.
1877 Bernheim Simon, propriétaire, à Belfort.
1911 Béroud Lucien, négociant, à Delle.
1902 Berthier Alphonse, pharmacien, à Belfort.
1899 M^{me} Berthold (veuve), à Belfort.
1891 MM. Bertin Paul, juge au Tribunal Civil, à Belfort.
1893 Bétry Léon, chef de bureau au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
1903 Beurier Joseph, curé doyen, à Belfort.
1901 Billot (abbé), curé de Notre-Dame-des-Anges, à Belfort.
1893 Bischoff Julien, médecin-major de 1^{re} classe au Gouvernement militaire, 160, avenue de Suffren, à Paris.
1907 Blaison Louis, capitaine au 42^e régiment d'infanterie, à Belfort.
1907 Bloch Moïse, professeur au Lycée, à Belfort.
1894 Blondé Charles, négociant à Belfort.
1911 Blum Arthur, id. id.
1911 Blum Fernand, id. id.
1891 Blum Joseph, chef d'entretien au chemin de fer de l'Est, en retraite, à Belfort.

- 1898 MM. Bochu Henri, professeur de dessin au Lycée, à Belfort.
- 1893 Bock Adolphe, chef de gare en retraite, à Belfort.
- 1880 Bohl Emile, propriétaire, à Belfort.
- 1894 Bohn Carlos, directeur à la Société Alsacienne, à Belfort.
- 1901 *Boigeol Armand, manufacturier, à Giromagny.
- 1901 Boigeol Ernest, président du Tribunal de Commerce de Belfort, manufacturier, à Giromagny.
- 1877 Bonnaymé Pierre, contrôleur principal des mines, en retraite, à Belfort.
- 1908 *Bornèque Adolphe, manufacturier, à Beaucourt (Territoire de Belfort).
- 1877 Bornèque-Japy Eugène, président de la Chambre de Commerce de Belfort, manufacturier, à Beaucourt.
- 1893 Bosch-Stein Joseph, manufacturier, à Belfort.
- 1911 M^{me} Bourcart Maurice, 32, boulevard des Tranchées, à Genève (Suisse).
- 1896 MM. Bourlier, capitaine en retraite, à Mutigney, par Thervay (Jura).
- 1885 Bourquard Célestin, trésorier de la Caisse d'Épargne, à Belfort.
- 1890 Bourquard, professeur à l'École Normale, à Evreux (Eure).
- 1910 Bousquet Emile, professeur au Lycée, à Belfort.
- 1911 Braesch Frédéric, professeur au Lycée, à Belfort.
- 1911 Brandt Charles, 4, Berggasse, à Mulhouse.
- 1909 Braun Henri, docteur en médecine, à Belfort.
- 1902 Briqueler Louis, propriétaire, à Belfort.
- 1877 *Brun Emile, négociant, à Belfort.
- 1910 Brun Lucien, clerc de notaire, à Belfort.
- 1885 Brunhammer Eugène, régisseur des Etablissements Dollfus-Mieg, à Belfort.
- 1910 Bulffer Paul, peintre-décorateur, rue Kléber, Mulhouse.
- 1909 Burgermeister Xavier, fils, négociant, à Delle.
- 1872 Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.
- 1893 Butzbach Guillaume, entrepreneur, à Belfort.

— VII —

- 1911 MM. Canitrot Léopold, commis-greffier du Tribunal Civil, à Belfort.
- 1901 *Cardot Auguste, représentant de commerce, à Belfort.
- 1911 Cardot Charles, pharmacien à Mélisey (H^{te}-Saône).
- 1893 Cerf Gustave, négociant, à Belfort.
- 1882 *Charpentier-Page Georges, manufacturier, au Valdoie, près Belfort.
- 1884 Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
- 1909 Châtel Frédéric, négociant, au Valdoie, près Belfort.
- 1890 *Chatton Edouard, à l'Institut Océanographique de Monaco.
- 1907 Chaudel Henry, manufacturier, au Valdoie, près Belfort.
- 1911 Chaussin Fernand, armurier, à Belfort.
- 1874 Chavin-Colin Adolphe, professeur honoraire, à Belfort.
- 1906 Choquard, capitaine en retraite, à Beaucourt.
- 1911 Claudon François, négociant, à Belfort.
- 1908 Clavey Célestin, industriel, à Foussemagne (Territoire de Belfort).
- 1899 Clerc Alphonse, instituteur, à Belfort.
- 1890 Clerc, vétérinaire au 19^e régiment de dragons, à Vienne.
- 1886 Coré Georges, principal du Collège, à Verdun.
- 1911 Cosmard Edouard, négociant, à Belfort.
- 1892 Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, Les Reusilles-Languedoc, à Lausanne (Suisse).
- 1905 Crave Charles, instituteur, au Valdoie, près Belfort.
- 1910 Croutelle, pharmacien, à Delle.
- 1890 Cusin Auguste, officier d'administration, en retraite, à Belfort.
- 1890 Cusin Jules, caissier en retraite de la Banque de France, 111, rue Bertrand-de-Goth, à Bordeaux.
- 1893 Dangel Emile, vétérinaire militaire, en retraite, à Belfort.
- 1910 Danzas, négociant, à Delle.
- 1910 Daull Antoine, fils, dentiste, à Belfort.

- 1880 MM. Delsart Anatole, pharmacien, à Belfort.
1900 Deshaie Edouard, capitaine des sapeurs-pompiers,
à Belfort.
1911 Dessirier, proviseur du Lycée, à Belfort.
1890 Deubel Léon, négociant, à Belfort.
1880 *Devillers Eugène, imprimeur, à Belfort.
1910 Didion André, greffier du Tribunal de Commerce,
à Belfort.
1895 *Dietsch Marc, avoué, à Belfort.
1894 Diringer Edouard, employé, à Fesches-le-Châtel.
1893 Ditisheim David, horloger, à Belfort.
1891 Dognon Emile, inspecteur de l'Association des Pro-
priétaires d'Appareils à Vapeur, 18, rue de Thion-
ville, à Nancy (M. P.).
1877 Dolbeau François, propriétaire, à Belfort.
1890 Dollfus Daniel, manufacturier, à Belfort.
1907 Dollfus Edouard, id.
1911 Dollfus Emile, avenue de Modenheim, à Mulhouse.
1905 Dollfus Georges, manufacturier, à Belfort.
1897 Dollfus Gustave, ingénieur civil, à Belfort.
1906 Dollfus Pierre, manufacturier, à Belfort.
1910 Dollfus Roger, négociant, à Belfort.
1893 Doyen Jean-Baptiste, bijoutier, à Belfort.
1909 *Dreyfus Maurice, manufacturier, à Belfort.
1891 Dreyfus Paul, imprimeur, à Belfort.
1909 *Dreyfus Paul, manufacturier, à Belfort.
1908 Droit Félix, notaire, à Delle.
1910 Druhen René, procureur de la République, à Belfort.
1910 Dumont F., 2, Thier de Cornillon, à Bressoux-Liège.
1907 Duplessis Robert, colonel du 69^e régiment d'infan-
terie, à Nancy.
1893 *Dupont Gustave, industriel, à Belfort.
1908 Duquesnoy Jules, directeur des manufactures de
l'Etat, à Morlaix.
1893 Durr Michel, instituteur, à Belfort.
1903 Duval Albert, directeur de la Banque de France, à
Belfort.
1877 Duvernoy Edouard, docteur en médecine, à Belfort.
1910 Duvernoy Marcel, docteur en médecine, à Valen-
tigney (Doubs).

- 1904 MM. Eberlé Frédéric, capitaine au 35^e régiment d'infanterie, à Belfort.
- 1890 Emonet François, colonel en retraite, à La Flèche.
- 1891 Engel Alfred, au Chênois, près Belfort.
- 1894 Erhard Victor. manufacturier, à Rougemont-le-Château.
- 1895 Feltin Charles, notaire, à Delle.
- 1898 Feltin Mathieu, agent d'assurances, à Belfort.
- 1890 Feltin Pierre, juge au Tribunal Civil, à Belfort.
- 1890 Feulpin François-Eugène, professeur au Lycée, à Belfort.
- 1898 Flach Jacques, professeur au Collège de France, 37, rue de Berlin, à Paris.
- 1898 Flamand Léon, directeur d'usine, à Belfort.
- 1910 *Flambart Georges, avocat, à Belfort.
- 1903 *Fontaines (de) Ernest, manufacturier, à Morvillars.
- 1890 Fournier Alexandre, professeur honoraire au collège, à Epinal.
- 1872 *Fournier François, propriétaire, à Belfort.
- 1880 Freléchoux Georges-Etienne, directeur d'usine, à Grandvillars.
- 1898 Frenaye Paul, banquier, à Belfort.
- 1909 Friez Paul, vétérinaire, à Montreux-Château (Territoire de Belfort).
- 1894 Frisch Jules, lieutenant-colonel au 149^e de ligne, à Epinal.
- 1900 Frossard Alphonse, capitaine au 160^e de ligne, à Toul.
- 1894 Frossard Edouard, maire de Cravanche (Territoire de Belfort).
- 1877 *Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.
- 1893 Ganguillet Oscar, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
- 1899 Garreau Louis, directeur de la Banque de Mulhouse, à Belfort.
- 1894 Garteiser Eugène, hôtelier, à Belfort.
- 1894 Gasser Auguste, géologue, à Mantoche (H^{te}-Saône).

- 1897 Gasser, propriétaire, à Remigny (Saône-et-Loire).
1877 *Géant Aimé, professeur en retraite, à Belfort.
1898 Geist Ernest, directeur d'assurances, à Belfort.
1892 Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux (Alsace).
1890 Gérard Alphonse, commandant d'artillerie, en retraite, à Belfort.
1910 Girard Joseph, directeur d'usine, au Valdoie, près Belfort.
1911 Girardey Emile, 80, faubourg de Montbéliard, à Belfort.
1890 Giroud Paul, adjoint au maire, à Belfort.
1895 Godard Charles, docteur ès-lettres, professeur au lycée, 86, rue St-Martin, à Vesoul.
1890 Gotherot Gustave, professeur de musique, à Belfort.
1911 Graff Louis, entrepreneur de menuiserie, à Delle (Territoire de Belfort).
1899 Granier Georges, inspecteur des forêts, à Belfort.
1890 Grasser Xavier, négociant, à Beaucourt.
1911 Grapinet Charles, gérant du « Bon Marché », à Belfort.
1911 Gravelotte Eugène, docteur en médecine, 5, rue de Montmorency, à Boulogne-sur-Seine.
1890 Grisez Joseph, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés, au Mans.
1909 Grisez Jean-Baptiste, brasseur, à Lachapelle-sous-Rougemont.
1881 Gromier Jules, docteur en médecine, à Delle.
1877 Grosborne Emile, propriétaire, à Belfort.
1901 M^{me} Grosborne (veuve), à Belfort.
1910 MM. Grunfelder Emile, agent d'assurances, à Belfort.
1911 Gschwind Charles, agent d'assurances, à Belfort.
1901 Guerbert, employé des douanes, en retraite, 10, rue Christophe-Keller, à Belfort.
1910 Guérin Joseph, greffier du Tribunal Civil, à Lure.
1896 Guillaumé, instituteur, à Vescemont (Territoire de Belfort).
1909 Guldemann, rentier, à Bourogne.
1911 Guth Charles, manufacturier, 50, faubourg de Lyon, à Belfort.
1911 Guth Jules, directeur du service commercial à la Société Alsacienne, à Belfort.

- 1911 M. Haas Joseph, docteur en médecine, à Belfort.
1910 M^{me} Haas (veuve), à Belfort.
1908 MM. Haensler Auguste, industriel, à Mulhouse (Alsace).
1900 Hartmann, professeur en retraite, 12, rue Claudot,
à Nancy.
1891 Hattenberger, brigadier d'octroi, à Belfort.
1888 Hattich Philippe, relieur, à Belfort.
1907 Hauser Alfred, négociant, à Belfort.
1890 Hauser Léon, négociant, à Belfort.
1890 Hechinger, négociant, à Belfort.
1892 Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,
à Belfort.
1899 Hengy Aristide, président de *La Belfortaine*, 35 bis,
rue Rivay, à Levallois (Seine).
1909 *Henriot Jean, notaire, à Belfort.
1890 Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.
1890 *Herbelin Louis, agent d'affaires, à Belfort.
1909 Hickisch Louis, chimiste chez MM. Steiner et C^{te},
aux Forges, à Belfort.
1899 Hirn (l'abbé), aumônier du pensionnat « Jeanne-
d'Arc », à Fribourg (Suisse).
1894 Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-
Château.
1888 Hosatte François, directeur d'écoles, à Belfort.
1874 Houbre Léon, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaus-
sées, à Belfort.
1890 Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.
1890 Huntzbuchler Michel, instituteur, à Belfort.
1898 Husson Georges, juge au Tribunal Civil, à Belfort.

1907 Ihler Julien, docteur en médecine, à Belfort,
1896 *Ingold (l'abbé), place des Six-Montagnes-Noires,
à Colmar.

1899 Jacquerez Emile, ingénieur des Ponts-et-Chaussées,
ancienne route de Freyre, à Guéret.
1903 Jacquot Félix, négociant, à Belfort.
1899 Jacques-Muller Jules, négociant, à Belfort.
1874 Japy Gaston, manufacturier, à Beaucourt.

- 1890 MM. Japy Henri, 99, rue de Courcelles, à Paris (XVII).
1890 Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.
1890 Japy René, 85, rue de Jouffroy, à Paris (XVII).
1877 Joachim Joseph, négociant, à Belfort.
1896 *Joachim J., professeur au lycée, 23, rue Sigisbert-Adam, à Nancy.
1900 Joachim Léon, pharmacien, au Valdoie, près Belfort.
1891 Jobin Joseph, avoué, à Belfort.
1890 Jolivet Abel, négociant, à Belfort.
1907 *Jollibois Georges, dentiste, à Belfort.
1907 *Jourjon Louis, orthopédiste, à Belfort.
1909 M^{lle} Juif, propriétaire, à Belfort.
1891 M. Julien Edmond, avoué, à Belfort.
1901 M^{me} Jundt Théodore, à Belfort.
1907 MM. Juster, capitaine d'état-major, à Briançon (Hautes-Alpes).

1898 Keller Pierre, propriétaire à St-Nicolas (Territoire de Belfort).
1880 Kessler Fritz, manufacturier, à Soultzmatt (Alsace).
1907 Klopfenstein Jean, agriculteur, à Belfort.
1911 M^{me} Kœchlin-Huguenin, 30, rue d'Altkirch, à Mulhouse.
1890 MM. Kœhler Paul, agent d'assurances, à Belfort.
1902 Kohler Daniel, docteur en médecine, à Belfort.
1877 Kubler Gustave, propriétaire, à Altkirch.
1910 Kuntz Charles, sous-intendant militaire en retraite, 22, rue Monsieur-le-Prince, à Paris (1894 à 1898).

1890 *Lablotier Anatole, propriétaire, à Bourogne (Territoire de Belfort).
1888 Lachiche Armand, coiffeur, à Belfort.
1909 Lahayville Edouard, escompteur, à Delle (Territoire de Belfort).
1907 Lallemand Armand, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
1902 Lalloz Amédée, capitaine en retraite, à Belfort.
1910 Lang, docteur en médecine, à Delle (Territoire de Belfort).
1910 Lapostolest Noël, ingénieur civil, 25, faubourg de Paris, à Belfort.

- 1900 M^{me} Launois Adolphe, propriétaire, à Belfort.
1894 MM. Laurent Paul, industriel, à Plancher-les-Mines
(Haute-Saône).
1911 Lauth Auguste, manufacturier, à Masevaux (Alsace)
1906 Lauthe, chef de bataillon en retraite, à Lachapelle-
sous-Rougemont (Territoire).
1877 Lauxerois Jean, négociant, à Belfort.
1877 Lebleu Xavier, propriétaire à Salbert, près Belfort.
1890 Le Déroff Yves, professeur au Lycée, à Belfort.
1907 Lefranc Fernand, négociant, à Belfort.
1895 Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.
1903 Lévy Jules, docteur en médecine, à Belfort.
1890 Lhomme Edouard, propriétaire, à Giromagny.
1895 Liblin Camille, directeur de tissage, à Rougegoutte
(Territoire).
1890 Loillier François, médecin-major en retraite, à Bel-
fort.
1902 Loup Aimé, propriétaire, à Perouse (Territoire de
Belfort).
1899 *Loviton Léon, chimiste en chef du laboratoire du
Ministère des Finances, à Belfort.
1911 Luck Auguste, ingénieur à la Société Alsacienne, à
Belfort.
1911 Lux Eugène, architecte, à Belfort.

1895 Magnié Pierre, 4, rue Georges-Ville, à Paris.
1877 Maillard Jacques, propriétaire, à Belfort.
1890 *Maitre Jean, ingénieur des Mines, à Morvillars.
1903 Maitrerobert Lucien, avoué, à Belfort.
1911 Mamelet Charles, professeur au Lycée, à Belfort.
1905 Marchegay Emile, manufacturier, à Belfort.
1897 Marcotte Charles, manufacturier, à Chauv, (Terri-
toire de Belfort).
1911 Marlin Emile, négociant, à Belfort.
1891 Marmet Ambroise, chef de division à la Préfecture, à
Belfort.
1897 Marty, médecin-principal de 1^{re} classe, directeur du
service de santé du 11^e corps d'armée, à Nantes.
1885 Martz René, président de chambre à la Cour d'Ap-
pel, 30, rue des Tiercelins, à Nancy.

- 1909 MM. Marx Paul, avocat, à Belfort.
1902 Masson Auguste, pharmacien, à Belfort.
1891 *Mathey, industriel, à Senones (Vosges).
1894 Mégnin Charles, négociant, à Belfort.
1890 Meillère Gédéon, membre de l'Académie de Médecine
15, rue du Cherche-Midi, à Paris.
1890 Ménétrez Charles, général commandant le 9^e corps
d'armée, à Tours.
1872 Ménétrez Gustave, avocat, à Belfort.
1890 Mény Georges, 176, boulevard St-Germain, à Paris.
1888 *Merle Pierre, rentier, à Belfort.
1877 Mérot, percepteur en retraite, à Delle (Territoire de
Belfort).
1891 Metz Arthur, négociant, 145, boulevard Magenta, à
Paris (10^e).
1908 Metzger G., pharmacien, à Delle (Territoire de Bel-
fort).
1906 *Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort, (1888 à 1903).
1909 Michaux Raoul, à Belfort.
1909 Michel Albert, capitaine de gendarmerie, à Belfort.
1899 *Michel Emile, commissaire-priseur, à Belfort.
1892 Mignerey Jules, professeur au Lycée, à Belfort.
1909 Minarie Xavier, propriétaire, à Delle (Territoire de
Belfort).
1893 Montségur (de) Jules, colonel en retraite, à Morlanne
(Basses-Pyrénées).
1877 Morey, géomètre, à Luxeuil (Haute-Saône).
1874 Mugnier Louis, professeur au Lycée, à Belfort.
1891 Muller Albert, négociant, à Belfort.
1893 Muller Eugène, 87, avenue d'Orléans, à Paris.
1890 Nardin Léon, pharmacien-honoraire, 1, rue de la
Mouillère, à Besançon.
1874 Netzer Joseph, professeur en retraite, à Belfort.
1880 Nicolas, inspecteur primaire, à Montbéliard.

1911 Ott Eugène, dentiste, rue de la République, Belfort.

1877 Page Eugène, propriétaire, à Belfort.
1890 Pajot Ferdinand, professeur au Lycée, à Belfort.

- 1911 MM. Panarioux Léon, percepteur, à Beaucourt (Terri-
toire de Belfort).
- 1909 *Parant Gustave, négociant, à Belfort.
- 1891 Parisot Louis, capitaine au 3^e régiment de dragons,
à Nantes.
- 1890 Paronelli Charles, propriétaire, à Belfort.
- 1898 Pélot Alphonse, imprimeur, à Belfort.
- 1906 Pélot André, imprimeur, à Belfort.
- 1909 Pélot Joseph, directeur du *Journal de Belfort*, à
Belfort.
- 1909 Perrenot Th., professeur au Lycée, chemin de St-
Front, S^{te}-Marguerite, à Marseille.
- 1890 Petit Charles, caissier à la Banque de France, à Bel-
fort.
- 1872 Petitjean Hippolyte, docteur en médecine, à Belfort.
- 1898 Petitjean Hippolyte, docteur en médecine, à Mon-
tauban.
- 1910 Peugeot Louis, ingénieur civil, faubourg des Ancê-
tres, à Belfort.
- 1910 Peugeot Robert, manufacturier, à Bondeval (Doubs).
- 1894 Pffiffelmann Jean, employé chez MM. Steiner et C^{ie},
aux Forges, à Belfort.
- 1909 Pfisterer Joseph, chef de gare en retraite, à Belfort.
- 1872 Picard Alfred, négociant, à Belfort.
- 1888 Picard Gustave, négociant, à Belfort:
- 1894 Pinault Léon-Paul, capitaine en retraite, à Belfort.
- 1890 *Plubel Félix, professeur à l'Ecole Normale, à Bel-
fort.
- 1888 *Pourchot Louis, industriel à Bellevue, près Giro-
magny.
- 1893 Poussigüe Léon, directeur des Mines de Ronchamp.
- 1911 Quiquerez Alphonse, négociant, à Belfort.
- 1907 Rampont Lucien, capitaine au 13^e régiment de dra-
gons, à Lure.
- 1900 Reiset (vicomte de), château de Vic-sur-Aisne.
- 1889 Renault Alphonse, agent d'affaires, à Belfort.
- 1911 Revin Joseph, représentant de commerce, à Belfort.

- 1890 MM. Ricklin Ernest, rentier, à Belfort.
1890 Ricklin Xavier, ancien notaire, à Belfort.
1890 Rœlly Ernest, directeur chez M. Herr et C^{ie}, à Bau-
me-les-Dames (Doubs).
1890 Roesch Charles, pharmacien, à Belfort.
1907 *Rollet Prosper, capitaine au 42^e régiment d'infan-
terie, à Belfort.
1899 Roux Albert, industriel, à Montbéliard.
1906 Roux Roger, substitut du Procureur de la Répu-
blique, à Belfort.
- 1877 Saglio Florent, ingénieur civil, à Sévenans.
1907 Salomon Albert, architecte, à Belfort.
1891 Salomon Emile, négociant, à Belfort.
1889 Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.
1910 Sauldubois Emmanuel, publiciste, 18, rue Thiers, à
Belfort.
1892 *Sauvageot, instituteur, à Châtenois.
1903 *Schædelin Félix, juge suppléant au tribunal civil,
de Chartres.
1910 Scheurer Albert, manufacturier, à Bitschwiller-
Thann (Alsace).
1911 Scheurer Daniel, 12, rue des Goncourt, à Nancy.
1897 *Scheurer Ferdinand, manufacturier, à Belfort.
1890 Scheurer Julien, manufacturier, à Lure.
1908 *Schieb Edouard, directeur chez MM. Schwartz et
C^{ie}, au Valdoie, près Belfort.
1890 Schlatter Charles, pharmacien, à Belfort.
1890 Schlicklin Jean, directeur d'Écoles, à Belfort.
1889 Schmitt Jean-Baptiste, libraire, à Belfort.
1911 Schmitt Jean, industriel, 5, rue de la Banque, à
Belfort.
1911 Schmitt Léon, imprimeur, à Belfort.
1880 Schultz Casimir, propriétaire, à Belfort.
1910 Schwob Léon, rentier, à Belfort.
1909 Seiler Paul, avoué, à Belfort.
1885 Senglé Eugène, conducteur des Ponts-et-Chaussées,
à Belfort.
1911 Seyrig Arnold, rue du Réservoir, à Mulhouse.

- 1906 MM. Seyrig Roger, gérant des Etablissements Georges-Kœchlin, à Belfort.
- 1890 Sigrist Alfred, de la maison Steiner et C^{ie}, aux Forges à Belfort.
- 1880 Simonin, inspecteur primaire, 8, rue du Docteur-Chaussin, à Dijon.
- 1900 Spetz Alexandre, fondé de pouvoirs de la Banque de Mulhouse, à Belfort.
- 1910 Spetz Georges, manufacturier, à Isenheim (Alsace).
- 1911 Stein Adolphe, manufacturier, à Belfort.
- 1890 Steiner Charles, manufacturier, à Belfort.
- 1911 Stouff Armand, professeur de sciences, à l'école primaire supérieure, au Hâvre.
- 1910 Tacquard Edouard, directeur chez M. Ferdinand Scheurer, à Belfort.
- 1910 Tallon Alexis, propriétaire, à St-Dizier (Territoire de Belfort).
- 1891 Taufflieb Louis, docteur en médecine, à Giromagny.
- 1907 Thary Jules, vétérinaire départemental, à Belfort.
- 1898 Thiault Camille, agent d'assurances, à Belfort.
- 1882 Thiault Michel, avocat, à Belfort.
- 1891 Thierry Laurent, directeur du journal *La Frontière*, à Belfort.
- 1898 Thurillot Eugène, huissier, à Belfort.
- 1890 Thuriot Emile, pharmacien honoraire, à Belfort.
- 1877 Tisserand Constant, architecte, à Belfort.
- 1882 Tournesac Joseph, entrepreneur, à Belfort.
- 1895 Toutey Emile, inspecteur primaire, 11 bis, Grand'-Rue, à Bourg-la-Reine (Seine).
- 1872 Touvet Charles, propriétaire, à Belfort.
- 1903 Touvet Dominique, avocat, à Belfort.
- 1890 Touvet Jules, directeur honoraire des manufactures de l'Etat, 11, cité Vanneau, à Paris.
- 1900 Touvet Léon, notaire, à Giromagny.
- 1907 Treil Henri, professeur au Lycée, à Belfort.
- 1895 Troyon Albert, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
- 1910 Vaillard Antoine, caissier à la Caisse d'Epargne, à Delle.

- 1909 MM. Valbert Gustave, adjudant d'infanterie coloniale,
à Bourogne.
- 1890 *Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, à Belfort.
- 1901 Vérain Jules, chef de bataillon en retraite, à Belfort.
- 1903 Vermelinger, directeur de tissage, à Etueffont-Haut
(Territoire de Belfort).
- 1891 Vermot Arthur, manufacturier, à Châtenois (Terri-
toire de Belfort).
- 1907 *Vernier, instituteur, à Charmois.
- 1874 VERNY Victor, contrôleur des douanes, en retraite, 9,
place St-Pierre, à Dijon.
- 1903 *Viellard Albert, maître de forges, à Morvillars.
- 1901 *Viellard Charles, maître de forges, à Morvillars.
- 1905 *Viellard Louis, maître de forges, à Morvillars.
- 1899 Viénot John, professeur à la Faculté de Théologie
Protestante, 8, rue Denfert-Rochereau, à Paris.
- 1903 Vogelweid Hippolyte, propriétaire, à Ferrette (Al-
sace).
- 1894 Vuillaume Henri, médecin-major de 1^{re}-classe au
60^e régiment d'infanterie, à Besançon.
- 1911 Wagner Charles, père, rentier, à Belfort.
- 1882 Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
- 1882 Walser Xavier, négociant, à Belfort.
- 1911 Warnod Paul, manufacturier, à Giromagny (Terri-
toire de Belfort).
- 1892 Welté Alfred, pharmacien, à Belfort.
- 1910 Werner Armand, directeur de la « Brasserie du Lion
de Belfort », à Belfort.
- 1907 Werner Emile, rentier, à Belfort.
- 1910 Werner Georges, maison Werner et Disch, rue
d'Illzach, à Mulhouse.
- 1911 Winckler Oscar, manufacturier, à Rougemont-le-
Château.
- 1895 Yvonnet Henri, ancien commissaire-priseur, à Bel-
fort.
- 1892 Zeller Arsène, directeur du cours complémentaire, à
Delle.

- 1898 MM. Zeller Emile, comptable chez MM. Steiner et C^{ie},
aux Forges, à Belfort.
- 1895 Zeller René, manufacturier, à Etueffont-Bas (Ter-
ritoire de Belfort).
- 1911 Ziegler Gustave, directeur de la Société Alsacienne,
à Belfort.
- 1906 Zigmann Eugène, conducteur principal des Ponts-
et-Chaussées, à Belfort.
- 1893 Zweifel Gaspard, ingénieur à la Société Alsacienne,
à Belfort.
-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

- 1884 Amiens — Société des Antiquaires de Picardie.
1893 Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
Société d'histoire naturelle.
1884 Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
1884 Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
1884 Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature
1875 Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
1874 Société d'Emulation du Doubs.
1898 Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
1884 Société d'Emulation de l'Ain.
1884 Bordeaux. — Académie nationale des sciences, belles-
lettres et arts.
1884 Société archéologique.
1888 Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
1893 Société française d'archéologie.
1893 Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
1896 Châlon-sur-Saône. — Société des sciences naturelles de
Saône-et-Loire.
1893 Société d'histoire et d'archéologie.
1886 Dijon. — Académie des belles-lettres.
1888 Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
1893 Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
1893 Société d'Emulation des Vosges.
1899 Gray. — Société grayloise d'Emulation.
1884 Grenoble. — Académie delphinale.
1894 Société de statistique de l'Isère.
1886 Langres. — Société historique et archéologique.
1893 Lyon. — Société botanique.
1874 Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.
1893 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.

- 1910 Mâcon. — Académie de Mâcon.
1874 Montbéliard. — Société d'Emulation.
1884 Nancy. — Académie Stanilas.
1888 Société de géographie de l'Est.
1893 Société d'archéologie lorraine et du musée
historique.
1893 Société des sciences, de Nancy.
1888 Annales de l'Est.
1909 Les Marches de l'Est.
1895 Société Lorraine de photographie.
1888 Nantes. — Société archéologique.
1896 Société des sciences nationales de l'Ouest de
la France.
1893 Narbonne. — Commission archéologique.
1874 Nîmes. — Académie du Gard.
1893 Société d'études des sciences naturelles.
1893 Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
1893 Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
1874 Paris. — Société nationale des Antiquaires de France.
1886 Société philomatique, rue des Grands-Augus-
tins, 7.
1886 Société d'Anthropologie, rue de l'Ecole de Méde-
cine, 15.
1888 Association philotechnique, rue Serpente, 24.
1893 Société géologique de France, rue des Grands-
Augustins, 7.
1909 Feuille des jeunes naturalistes.
1893 Société de l'Histoire de France, rue des Francs-
Bourgeois, 60.
1880 Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.
1902 Musée social, rue Las-Cases, 5.
1893 Ministère de l'Instruction Publique.
1893 Reims. — Société d'études des sciences naturelles.
1886 La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
1893 Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
1893 Société industrielle.
1874 St-Dié. — Société philomatique vosgienne.
1875 Saintes. — Société des archives historiques de l'Aunis et
de la Saintonge.
1893 St-Omer. — Société des Antiquaires de Morinie.

- 1888 Semur. — Société des sciences historiques et naturelles.
1893 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
1893 Académie des sciences, inscriptions et belles lettres.
1893 Tours. — Société archéologique de Touraine.
1875 Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts, de la Haute-Saône.
1909 Bibliothèque des archives départementales.

ETRANGER

- 1902 Bâle. — Naturforschende Gesellschaft.
1888 Berne. — Schweizerische naturforschende gesellschaft.
1897 Bibliothèque de la Société bernoise des sciences naturelles, Kesslergasse, 41.
1893 Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.
1893 Société d'histoire du canton de Fribourg.
1874 Colmar. — Société d'histoire naturelle.
1893 Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.
1893 Institut national Genevois.
1893 Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.
1893 Société vaudoise des sciences naturelles.
1888 Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.
Société d'histoire naturelle.
1895 Académie (lettres, sciences, arts, agriculture).
1875 Mulhouse. — Société Industrielle.
1884 Musée historique.
1893 Neuchâtel. — Société Neuchâteloise de géographie.
1874 Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.
1888 Strasbourg. — Géologische Landesanstalt von Elsass Lothringen.
1893 Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler, im Elsass.
1910 Upsal. — Institut géologique de l'Université d'Upsal.
1886 Washington. — Smithsonian Institution.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 AVRIL 1911

PRÉSIDIÉ PAR M. PHILIPPE BERGER

Membre de l'Institut, Sénateur du Haut-Rhin, Président de la Société

Rapport du Secrétaire Général

MESSIEURS,

Je suis heureux de pouvoir vous donner connaissance aujourd'hui des premiers résultats obtenus grâce aux mesures prises l'année dernière pour donner un nouvel élan à la Société et stimuler l'activité de ses membres. Quoique ces résultats ne soient pas encore bien importants ils peuvent servir d'indication pour l'avenir, et nous permettent d'espérer que peu à peu nous en obtiendrons de plus conséquents.

Réunion mensuelle :

Nos réunions mensuelles ont fonctionné régulièrement depuis le mois d'octobre dernier jusqu'au mois d'avril de cette année.

Ces réunions nous ont procuré l'occasion d'entendre nombre de causeries intéressantes, en dehors de la communication qui nous a été faite de beaucoup d'articles destinés à alimenter notre bulletin. Elles ont en outre l'avantage de rapprocher les membres de la Société et de provoquer des échanges d'idées dont le résultat n'est jamais stérile.

Mais je dois dire qu'à mon grand regret, jusqu'ici, les membres de la Société qui assistent à ces réunions sont peu nombreux, et que notre auditoire est presque toujours composé des mêmes fidèles.

Il en est de même de ceux qui se dévouent pour nous faire des communications ou des causeries, mais nous espérons que nos sociétaires s'y intéresseront toujours davantage et que de nouvelles bonnes volontés se révéleront pour augmenter le nombre de nos conférenciers.

Je tiens à remercier particulièrement au nom de la Société MM. Herbelin, Roger Roux et Pajot, qui se sont dévoués pour nous entretenir, presque à chaque réunion, de sujets intéressants, comme l'on pourra s'en rendre compte par la liste suivante des communications qui nous ont été faites au cours de cette année.

6 Octobre 1910 : Communication sur le Congrès de Cluny, par F. Scheurer, *Biographies des généraux belfortains*. par M. L. Herbelin.

3 Novembre : *Général Ferrier du Châtelet*, par M. L. Herbelin. *Compte-rendu des fêtes des 26 et 27 octobre 1910 à la Société industrielle de Mulhouse*, par M. Roger Roux.

1^{er} Décembre : *Général Foltz et Général Jeantet*, par M. L. Herbelin. *Des formules de salut à la fin des lettres, du XVI^{me} siècle jusqu'à nos jours*, par M. Roger Roux.

12 Janvier 1911 : *Aperçus nouveaux sur Mandeure*, par M. F. Pajot, *Général Mengaud*, par M. L. Herbelin.

2 Février : *Général Mengaud* (suite et fin), par M. L. Herbelin. *Notes sur Vesoul*, par M. Roger Roux. *Etude étymologique sur les noms de lieux les plus anciennement connus de la Haute-Saône*, par M. F. Pajot.

2 Mars : *Général Foltz*, par M. L. Herbelin. *Une distribution de prix au collège de Belfort, il y a cent ans*, par M. Roger Roux.

Questionnaire :

Le questionnaire relatif aux particularités historiques, monuments, légendes, etc., de chaque commune du Territoire, dressé l'année dernière par M. Lablotier, a été joint à notre bulletin de 1910. Il a de plus été adressé à tous les

instituteurs par les soins de M. Mouton, directeur départemental de l'Enseignement Primaire.

Cependant, jusqu'ici je n'ai reçu de réponse que de M. F. Schaedelin. Il nous a envoyé une série de renseignements sur quelques localités du canton de Delle, pour lesquels nous lui adressons nos bien vifs remerciements.

Bulletin :

Les articles suivants ont été choisis par le Comité et paraîtront dans le bulletin de 1911 :

- 1° *Le drapeau de Belfort*, poésie, de M. Chavin-Colin.
- 2° *Biographie des généraux originaires de Belfort et du Territoire de Belfort* (1^{ère} partie), par M. L. Herbelin.
- 3° *Note sur la compagnie Mulhousienne du régiment Suisse de Waldner*, par le colonel Duplessis.
- 4° *Noël-Bernard Lapostolest*, par F. Scheurer.
- 5° *Petite chronique de Delle*, par M. J. Joachim.
- 6° *Souvenir de Delle, ou la fleur enchantée*, légende, par M. L. Herbelin.
- 7° *Aperçu nouveau sur Epomanduodurum (Mandeure)*, par M. F. Pajot.
- 8° *Le trias inférieur de la haute vallée de l'Ognon*, par M. C. Cardot.
- 9° *Notice botanique*, par M. L. Herbelin.
- 10° *Contribution à la flore mycologique*, par M. Léon Joachim.
- 11° *Excursion minéralogique*, par M. Lucien Meyer.

Nous nous sommes attachés à composer notre bulletin de façon que chaque membre de notre Société puisse y trouver un article se rapportant à sa branche d'étude favorite.

Les biographies des généraux originaires de Belfort et du Territoire de Belfort, dont le canevas avait été laissé par M. Dubail-Roy, ont été entièrement refondues et complétées par M. Herbelin. Les quatre biographies, qui paraî-

tront dans notre bulletin de 1911, sont le commencement d'une série de 18 articles du même genre qui paraîtront dans nos bulletins suivants.

Le travail de M. Cardot sur le trias inférieur de la haute vallée de l'Ognon est un ouvrage de grande valeur, qui satisfera les géologues les plus érudits. Il a été demandé à M. Cardot par différentes Sociétés savantes, qui auraient été heureuses de pouvoir le publier dans leur bulletin, mais M. Cardot nous l'avait promis et il a eu l'amabilité de nous le réserver.

Nous avons fait un gros sacrifice pécuniaire pour la publication de notre bulletin de cette année, mais nous estimons qu'en raison de l'intérêt que présente ce bulletin, notre dépense sera compensée par de nouvelles adhésions.

Bibliothèque :

Notre bibliothèque s'est augmentée d'un certain nombre d'ouvrages, en dehors des publications que nous recevons régulièrement de nos sociétés correspondantes. Nous avons reçu les dons suivants de :

M. Jacques Flach : *Aus Irland*, par E. Hull et Dr Ferd. Roemer. *Actes du Congrès international des œuvres et institutions féminines. Aus drei viertel Jahrhundert*, par le comte de Beust. *Etudes de philologie Néo-grecque*, de Psichari. *Moritz von Kaiserfeld*, du Dr v. Krones. *Consilia Buidonis* pape impr. Lugd, Jacob Sancti 1542. *Maximes du droit canonique de Louis du Bois* 1693. *Institutions aux lois ecclésiastiques*, de l'abbé Verdelin, 1783. *The making of the Irish nation*, par J. A. Partridje. *Rechts Geschichte*, par K. Furck. *Guerre de Hongrie*, par de Balleydier. *Révolution d'Autriche*, par de Balleydier. *La Russie en 1834*, par de Custine.

M. F. Schaedelin : *Histoire d'un village* par le Dr Muston. *La muette*, par Alexandre Pothey.

M. Roger Roux : *Inauguration des nouveaux locaux de la*

Société Industrielle, de Mulhouse (1910). Notes historiques sur Vesoul (don de l'auteur).

M. Alfred Engel : Réunion de Mulhouse à la France.

M. Jules Japy : Lettres d'un soldat à sa mère (correspondance du général Japy).

M. Georges Jollibois : Série de bulletins de la Société belfortaine d'Emulation, 1897 à 1910.

M. E. Devillers : Anciens bulletins de la Société belfortaine d'Emulation.

M. Charles Janet : Ontologie de l'Insecte. Morphologie de l'insecte (don de l'auteur).

M. Le Gallois : L'origine du nom des Faucilles (don de l'auteur).

M. Ferd. Scheurer : Histoire de France, de Bordier et Charton. Cernay, par Joseph Dépierre. Histoire de Bussang par Richard.

MM. J.-B. Schmitt et fils : Série de cartes postales du « Vieux Belfort » et du Congrès de Cluny.

La société a en outre fait l'acquisition des deux premiers volumes du Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine de Déchelette; du second volume du dictionnaire des Hommes Célèbres d'Alsace par Edouard Sitzmann et du Manuel d'architecture religieuse, de Caumont.

Musée :

Notre petit musée s'est aussi enrichi de quelques nouveaux dons. M. Herbelin, vice-président de la section des sciences et conservateur du musée, vous en donnera la liste dans son rapport.

Tous ces dons ont été reçus avec reconnaissance et la Société adresse ses remerciements à leurs auteurs.

Mouvement de la Société :

Nous avons eu le regret de voir disparaître par suite de décès, onze membres de notre Société : M. Paul Pélot, un

de nos sociétaires les plus anciens, dont le décès aurait dû être mentionné l'année dernière et ne l'a pas été par suite d'une erreur; MM. Diény, Pierre Cordier, Cuenin, Fernand Boigeol, Emile Letterlé, Schwalm, Emile Morlot, Jules Voisinot, Belin, Maurice Jourdain, Fernand Scheurer. Deux membres ont donné leur démission pour raison de santé, ce sont : MM. le D^r Gasser et Noël Lapostolest. M. de la Ruelle a quitté la Société par suite de son départ de Belfort, enfin, sept autres sociétaires ont démissionné purement et simplement : M^{me} Monnier; MM. Marichal; capitaine Portier, Riethmuller, Laroyenne, de Salignac-Fénelon et Meyer, inspecteur d'académie à Annecy.

Pour compenser la perte de ces 22 membres, nous avons heureusement à enregistrer l'adhésion de 67 nouveaux sociétaires, MM. Emile Grünfelder, Emile Bousquet, Noël Lapostolest fils, Joseph Pélot, Lucien Brun, Marcel Bailly, Charles Gschwind, Emile Girardey, Charles Guth, Fernand Blum, Arthur Blum, André Didion, Léon Schwob, Albert Mamelet, Roger Dollfus, Adolphe Stein, Eugène Ott, François Claudon, Edouard Tacquard, Fernand Chaussin, Emile Marlin, Edouard Cosmard, Charles Grapinet, Jean Schmitt, Auguste Luck, Gustave Ziegler, Jules Guth, Frédéric Braesch, Eugène Lux, Dessirier, Léopold Canitrot, D^r Joseph Haas, Alphonse Quiquerez, Joseph Revin, Léon Schmitt, Charles Wagner père et M^{me} Joseph Haas.

A Delle, MM. Antoine Vaillard, CROUTELLE, D^r Lang, Lucien Bérout, Louis Graff.

MM. Alexis Tallon, à St-Dizier; Paul Warnod, à Giromagny; Léon Panarioux, à Beaucourt; Oscar Winckler, à Rougemont-le-Château.

A Paris, MM. Charles Kuntz, D^r Gravelotte, Léonce Armbruster, M^{me} Pecheverty.

MM. Joseph Guérin, à Lure, Charles Cardot, à Melisey; D^r Marcel Duvernoy, à Valentigney; Gustave Bardy, à

Besançon; Capitaine Baumann, à Caen; Daniel Scheurer, à Nancy; Armand Stouff, au Havre.

A Mulhouse, MM. Georges Werner, Paul Bulffer, Charles Brandt, Arnold Seyrig, Emile Dollfus, M^{me} E. Kœchlin-Huguenin.

MM. Albert Scheurer, à Bitschwiller-Thann; Auguste Lauth, à Masevaux.

M^{me} Maurice Bourcart, à Genève; M. F. Dumont, à Liège.

Le nombre de nos sociétaires se trouve ainsi passablement augmenté cette année. Nous comptons l'année dernière 355 membres et nous en comptons actuellement 400.

Vers 1895, le nombre des membres de la Société était de 500, mais depuis il n'a fait que décroître et est tombé à 352, en 1907. Il s'est à peu près maintenu à ce chiffre jusqu'à l'année dernière, mais actuellement tous nos efforts tendent à le remonter et à l'augmenter.

Il ne faut pas oublier que la Société Belfortaine d'Emulation a été créée pour signaler et conserver les souvenirs historiques, non seulement du Territoire de Belfort, mais aussi de l'Alsace. En publiant, de temps en temps des articles concernant la région alsacienne voisine de la frontière nous pourrions certainement recueillir beaucoup de nouvelles adhésions.

Société correspondantes.

Depuis l'année dernière un assez grand nombre de Sociétés savantes nous ont demandé l'échange de notre bulletin contre leurs publications. Nous avons accepté cet échange avec l'Académie de Mâcon, l'Institut Géologique de l'Université d'Upsal et la Société archéologique de Touraine, ce qui porte à 85 le nombre de nos Sociétés correspondantes.

Administration :

Les statuts modifiés, qui vous ont été soumis et qui ont été approuvés par notre dernière Assemblée Générale, ont

été revus par le Comité. Il a jugé utile d'y ajouter la création de membres perpétuels dont la cotisation est fixée à cent francs une fois payés. L'Assemblée d'aujourd'hui aura à se prononcer sur la création de cette catégorie de membres et à déterminer le mode de placement qui devra être adopté pour les fonds provenant de leurs cotisations.

M. Dognon, inspecteur de l'Association Alsacienne des propriétaires d'Appareils à Vapeur, a demandé à se faire inscrire de suite comme membre perpétuel.

Les modifications apportées à nos statuts ont été transmises à la préfecture, mais, par suite d'une lacune dans la loi, qui ne prévoit de possibilité de changement que pour les statuts des Sociétés de Secours Mutuels, elles n'ont pu être acceptées et nous avons dû faire une nouvelle déclaration de Société.

Cette déclaration a été faite le 22 novembre et publiée dans le *Journal Officiel*, du 10 décembre 1910.

Les nouveaux statuts ont été imprimés à part et seront distribués à tous les membres de la Société en même temps que le bulletin de 1911.

Situation financière :

Notre situation financière n'est pas mauvaise comme vous pourrez vous en rendre compte par l'exposé suivant de l'exercice 1910.

Recettes :

Produit des cotisations.....	1.544	»
Vente de bulletins.....	19	25
Subvention départementale.....	500	»
Intérêts de la somme déposée à la Caisse d'Épargne	44	09
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 1910.....	1.297	16
Total.....	<u>3.404</u>	<u>50</u>

Dépenses :

Abonnements, achats, reliure.....	139 95
Imprimés (Bulletins et autres).....	892 »
Allocation au Bibliothécaire	150 »
Subvention au Congrès de l'Association Franc-Comtoise	50 »
Frais d'encaissement et d'envois de bulletins...	80 45
Déclaration de société	12.85
Chauffage, assurance, étrennes.....	40.70
Dépenses diverses du secrétaire et du trésorier..	26.40
Total.....	<u>1.392 35</u>
Recettes	3.404 50
Dépenses	<u>1.392 35</u>
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 1911	<u>2.012 15</u>

**Rapport du Vice-Président de la Section
des Sciences.**

MESSIEURS,

Le secrétaire de votre section des sciences, M. Lucien Meyer, s'étant trouvé empêché de préparer son rapport annuel à l'assemblée générale de ce jour, c'est à moi, vice-président, que cette tâche incombait. Après vous avoir donné un aperçu de nos travaux, j'ajouterai quelques mots sur le musée de la Société dont le comité a jugé à propos de me nommer conservateur.

Mouvement de la Section :

Le nombre de nos membres n'a pas subi de changement

appréciable. Ceux que nous avons perdus, pour cause de départ, ont été remplacés presque aussitôt.

Abonnements. Livres :

L'an dernier nous avons pris un abonnement à la *Revue du Naturaliste*, mais cette publication ayant cessé de paraître, pour cause de réorganisation, nous en recherchons une autre équivalente. Nous continuons, contre échange du bulletin de la Société, à recevoir la feuille des jeunes naturalistes. Au cours de l'exercice 1910, nous avons acquis les ouvrages suivants qui ont été déposés à la bibliothèque.

Les enchaînements du monde animal, par Albert Gaudry;

Preuves de l'existence d'anciens glaciers dans les vallées des Vosges, par Ed. Collomb;

Description géologique du canton de Guebwiller, par Durrwell;

Carte géologique du Haut-Rhin, par Voltz;

Le terrain glacière dans l'Est de la Haute-Saône, par Dépierre.

Excursions :

L'année toujours pluvieuse de 1910 nous a empêchés de faire toutes celles que nous avons projetées. A noter cependant une promenade botanique sur les glaciers du château de Belfort et sous les Perches dans le but de déterminer et de décrire les plantes nombreuses et extrêmement variées qui s'y trouvent presque toutes à demeure; une excursion géologique dont les environs de Giromagny et de Lepuix ont été le but. Les comptes rendus en seront publiés au bulletin.

Mycologie :

Les champignons ont encore plus souffert que les plantes phanérogames des pluies persistantes de l'an dernier.

Chacun sait qu'il y a eu pénurie presque complète de ces intéressants végétaux. Cependant, malgré nos recherches avortées de l'été et dans l'espoir que le soleil se déciderait enfin à les faire éclore, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour faire notre exposition annuelle d'octobre; nos correspondants étaient prévenus, nous avons obtenu de la municipalité le foyer du théâtre, mais, hélas! au dernier moment, la pluie a redoublé d'intensité, et nous avons dû arrêter nos préparatifs. L'année 1911 nous sera-t-elle plus favorable? C'est notre espoir, car alors nous aurions à présenter au public qu'intéresse de plus en plus ce mode d'étude, non seulement de nouvelles espèces de champignons proprement dits, mais encore des truffes dont notre dévoué collègue M. Joachim a trouvé, dans les environs de Belfort, diverses variétés jusqu'ici inconnues. Le bulletin de 1911 profitera déjà d'une partie de ces découvertes.

Jardin du Ballon d'Alsace :

Les mauvais temps de 1910 ont aussi rendu très difficiles les observations au jardin du Club Alpin. Il y aura certainement du déchet non seulement parmi les plantes alpestres, mais même parmi les indigènes des régions moyennes que j'y ai transplantées. J'ai constaté cependant et particulièrement que les Edelweis (*Leontopodium gnaphalium* L.) ont fleuri pour la deuxième fois ainsi que la soldanelle des Alpes (*Soldanella alpina* L.). Je forme ici un vœu : c'est qu'un jeune botaniste, s'il s'en trouve au milieu de nous, veuille bien se joindre à moi. En nous partageant la besogne, étant donné surtout le trajet de Belfort au Ballon, on obtiendrait, avec des études plus suivies, de meilleurs résultats.

Musée :

Je dois une mention toute particulière à notre musée. Je ne puis dire que les visites y ont été très nombreuses; il

n'attire pas le public comme celui de la ville, avec ses œuvres d'art, mais néanmoins j'ai eu la satisfaction d'accompagner et de faire circuler autour de nos vitrines bien des personnes avides de contempler, aussi bien nos belles collections minéralogiques et géologiques que celles déjà admirables, quoique encore incomplètes, d'armes, bijoux et objets divers de l'époque mérovingienne découverts à Bourogne.

Nous avons augmenté notre galerie d'illustrations bel-fortaines des reproductions photographiques des portraits suivants :

Général Schérer, don de M. Arsène Zeller, son premier biographe;

Général Mengaud, don de M. Papillon, son arrière petit-fils;

Général Béchaud, don de M. Louis Herbelin, son arrière-neveu;

Général Boyer J.-B. Alexandre, don de M. Schmitt, libraire-éditeur;

Général Roussel, don de M. Xavier Lebleu, son petit-fils;

Général Raindre, don de M. Raindre, son petit-fils;

Général Jeantet, don de M. Léon Jeantet, son frère.

Nous devons encore à la libéralité de diverses personnes les dons ci-après :

De M. Aug. Vautherin, de beaux échantillons des terrains sidérolitiques de Châtenois et du tertiaire parisien avec un magnifique morceau de calcaire cristallin provenant de Mandeuire et remontant à l'époque gallo-romaine;

De M. Sigrist, des ammonites et des bélérites trouvées aux forges;

De M. Pajot, divers fragments de poteries et une chaîne en fer d'Epomanduodurum (Mandeuire);

De M. Buchy, conservateur du musée de Mulhouse une reproduction photographique du général de Waldner;

De M. Alfred Engel, une pièce portant la signature du maréchal de Turenne;

De M. Lucien Meyer, dix moulages en plâtre de différents sceaux d'Alsace;

De M. Ferdinand Scheurer, l'empreinte du sceau de l'ancien régiment de Vigier (69^e de ligne actuel);

De M. Anatole Lablotier, l'empreinte du sceau des ducs de Valentinois;

De votre serviteur, un acte de vente sur parchemin, du 27 avril 1688, avec sceau pendant de la Seigneurie de Delle; l'empreinte du sceau de la république rauracienne; une grande défense de la scie commune (*pristis antiquorum*); une grande carapace de tortue verte (*chelidonia midas*); une paire de cornes de bœuf du Brésil (*Bos bresiliensis*); un jeune alligator du Missisipi (*Alligator Missisipiensis*).

Nous songeons toujours à mettre en ordre la précieuse collection enthomologique de M. Schaedelin, mais jusqu'à présent nous n'avons encore pu, malgré nos demandes, trouver celui qui voudrait bien se charger de ce travail aussi long que minutieux dont cependant la nécessité s'affirme de jour en jour, plus vive et plus impérieuse.

Enfin, je me préoccupe personnellement d'ajouter à nos différentes collections un herbier, non seulement de toutes les plantes qui croissent naturellement dans le Territoire de Belfort, mais encore de toutes celles de la France et de la Suisse que j'ai déjà récoltées, que je récolterai encore ou que l'on voudra bien me faire parvenir. A ce sujet, je fais un appel pressant à tous ceux de mes collègues, botanistes ou non, qui voudront bien seconder mes efforts.

A l'œuvre donc, et que notre musée soit bientôt, en tous points, digne de la Société Belfortaine d'Emulation.

Résolutions :

1^o L'Assemblée générale approuve la décision du Comité, relative à la création de membres perpétuels. Les fonds

provenant des cotisations de ces membres devront être conservés à titre de capital et ne pourront jamais être dépensés. Ils seront placés en obligations foncières. Le trésorier sera chargé de l'achat et du renouvellement de ces valeurs, sous réserve de l'approbation du Comité;

2° Elle émet un vœu tendant à faire classer comme monuments historiques les églises présentant un intérêt historique ou artistique; et décide de faire faire un relevé des croix anciennes et des bornes seigneuriales qui se trouvent dans le Territoire de Belfort;

3° Elle procède ensuite au renouvellement du tiers des membres du Comité. MM. Bonnaymé, Herbelin, Lablotier, Pajot et Scheurer, membres sortants, sont réélus à l'unanimité.

LE DRAPEAU DE BELFORT

Hommage à ses Défenseurs

O drapeau de Belfort dont la hampe ébréchée
Laisse flotter au vent une loque hâchée
 Par les boulets teutons,
Glorieux mutilé qui gardes notre enceinte,
Nous vénérons ainsi qu'une relique sainte
 Tes augustes haillons.

Au sein de la tourmente ou sombrait la patrie,
Quand cédant sous le choc de la vague en furie
 S'éroulaient nos remparts;
Quand Strasbourg, Metz, Paris, quand tant de capitales
Avec un grand fracas sous l'assaut des rafales
 Tombaient de toutes parts,

Toi debout sur ton roc tu nargais la tempête.
L'aigle prussien, planant au-dessus de ta tête,
 Devant tes trois couleurs
Pour la première fois dut replier ses ailes,
Et reprenant son vol vers d'autres citadelles
 Chercher pâture ailleurs.

De loin l'envahisseur t'a criblé de blessures,
Mais il n'a pu sur toi porter ses mains impures,
 Symbole immaculé !
Et prêt à tout subir sauf le suprême outrage
En dépit de ses coups et de ses cris de rage
 Tu fus inviolé !

Les siècles passeront en vain sur ta mémoire :
Tu feras resplendir des rayons de ta gloire
Notre sombre avenir;
Car tu sauvas l'honneur et l'âme de la France,
Car tu planes sur nous ainsi qu'une espérance,
Ainsi qu'un souvenir.

O drapeau de Belfort dont la hampe ébréchée
Laisse flotter au vent une loque hachée
Par les boulets teutons,
Glorieux mutilé qui gardes notre enceinte,
Nous vénérons ainsi qu'une relique sainte
Tes augustes haillons.

Ad. CHAVIN-COLIN.

BIOGRAPHIES
DES
ANCIENS GÉNÉRAUX
DU TERRITOIRE DE BELFORT

par DUBAIL-ROY, décédé
Secrétaire de la *Société Belfortaine d'Emulation*

REVUES ET AUGMENTÉES

par Louis HERBELIN,
Membre de la même Société

PREMIÈRE SÉRIE

Suum cuique decus posteritas rependit.
(Tacite-Annales, Livre IV, 35.)

Fortes creantur fortibus et bonis.
(Horace Eloge de Drusus, Livre IV, ode IV.)



AVERTISSEMENTS

Suum cuique deus posteritas rependit
(Tacite-Annales Liv. IV. 85)

A l'aurore de la Révolution, la monarchie française, vieille de treize siècles, paraissait encore à l'abri des dangers; en un jour, cette monarchie tombe et, contre toute attente, se brise presque d'elle-même. La France était en paix avec les autres puissances européennes; la crainte des principes républicains déchaîne contre elle une guerre acharnée; l'ennemi est aussitôt sur notre sol; il s'avance jusqu'au cœur des provinces limitrophes.

A cette nouvelle, un cri d'alarme part de la Capitale et se répand partout avec la rapidité de l'éclair. Soudain, dans les villes, dans les villages, dans les hameaux mêmes, chacun s'émeut, chacun réclame l'honneur de chasser, du territoire envahi, les hordes étrangères : des magistrats, des avocats, délaissent leurs professions; d'autres, ayant déjà servi dans les armées royales, reprennent l'épée qu'ils avaient mise au fourreau; des adolescents gémissent d'être refusés à cause de leur faible constitution; des vieillards semblent retrouver leurs anciennes forces et demandent à partir avec les jeunes; enfin, des enfants quittent leurs études et, au prix de mille dangers, vont rejoindre l'armée où ils se comportent comme des anciens.

Nombreux furent ceux qui, sortis de tous les rangs de la nation et engagés comme simples volontaires, parvinrent aux plus hauts grades et aux plus éminentes dignités militaires (1); toutes les parties de la France fournirent leur contingent de généraux dont elles se glorifient aujourd'hui. C'est ainsi que Belfort et son territoire comptent parmi eux les suivants, qui connurent presque toutes les campagnes et tous les champs de bataille de la 1^{re} République et du 1^{er} Empire :

Ferrier du Châtelet Pierre Joseph,
Schérer Barthélemy Louis Joseph,

(1) Voir l'ouvrage, en 27 volumes, intitulé victoires et conquêtes des Français, édition de 1817.

Mengaud Antoine-Xavier,
Courtot Pierre-Antoine,
Béchaud Jean-Pierre,
Strolz Jean-Baptiste-Alexandre,
Beuret Georges (1^{er}),
Boyer Jean-Baptiste-Nicolas-Xavier
Boyer Pierre-François-Xavier,
Raindre Jean-Baptiste-Victor,
Roussel Jean Pierre-François.

L'exemple de ces hommes qui avaient porté si haut l'honneur et la gloire du drapeau français devait avoir des imitateurs, des braves ne pouvaient engendrer que des braves :

Fortes creantur fortibus et bonis

(Horace : Eloge de Drusus. Liv. IV, ode IV).

Il y eut alors les généraux :
Chauchard Auguste-Adolphe-Napoléon,
Foltz Louis François-Xavier,
Beuret Georges (2^e),
Gaulard Louis,
Jeantet François-Camille-Conrad

qui, sous les gouvernements postérieurs, guerroyèrent principalement en Belgique, en Espagne, en Italie, en Algérie et au Mexique.

Quand, après la mort de M. Dubail-Roy, secrétaire de la Société Belfortaine d'Emulation, on fit l'inventaire de ses papiers, on découvrit divers manuscrits que M. Ferdinand Scheurer, son successeur, s'empessa de communiquer au comité. Parmi ces manuscrits, il s'en trouvait plusieurs tracés de la propre main du défunt et, principalement, les ébauches des biographies de tous les anciens généraux ci-dessus dénommés et désignés par rang de naissance.

Ces ébauches biographiques nous ayant été remises pour examiner le parti qu'on en pourrait tirer, nous reconnûmes que mises en ordre, développées et au besoin augmentées, elles constitueraient une galerie militaire utile et instructive : utile, parce qu'elle ferait connaître, mieux que par des rues, plaques ou casernements, les concitoyens qui illustrèrent tout à la fois leur grande patrie, la France, et la cité ou le village qui les avait vus naître; instructive, parce qu'elle rappellerait, non seule-

ment les faits d'armes des guerres auxquelles ils prirent une part toujours active et souvent glorieuse, mais aussi ceux personnels ou locaux qu'on ne peut jamais trop mettre en lumière.

Nous ajouterons que ces biographies compléteront plutôt qu'elles ne copieront les notices qui ont déjà pu paraître sur quelques-uns de ces anciens belfortains, ce titre s'appliquant à tous indistinctement, et qu'un certain nombre seront accompagnées de portraits que nous nous sommes procurés dans leurs familles et ailleurs. Elles paraîtront dans le bulletin en deux ou trois séries annuelles.

Rendre à chacun l'honneur qui lui est dû, c'est, suivant le poète, le devoir de la postérité. Ce devoir, nous l'accomplissons volontiers, avec l'espoir que notre publication aura la même fortune que celles du même genre qui l'ont devancée et qu'elle sera agréée, comme elles, des membres de la Société qui aiment à connaître tout ce qui touche à l'histoire de notre pays. Elle aura en outre le mérite de rendre hommage à la mémoire de M. Dubail-Roy qui, c'est justice à lui rendre, en avait posé les principaux fondements.

Belfort, 31 janvier 1911.

Louis HERBELIN.

Le général de Ferrier du Chatelet

La famille de Ferrier du Châtelet de laquelle descend le général de ce nom était originaire de la province de Valence, en Espagne, où une de ses branches qui existait encore en 1776, a donné St-Vincent Ferrier. La branche française s'établit à Salon, en Provence, vers la fin du XV^e siècle. Gilles de Ferrier, écuyer, Seigneur du Châtelet, de la Motte et de Maulebey, baptisé dans l'église paroissiale d'Alein, au diocèse d'Aix, le 10 novembre 1652, entra fort jeune au service et devint commissaire d'artillerie. Appelé par ses fonctions à Colmar (2), il s'y établit et devint conseiller du roi et doyen de la chancellerie du Conseil Souverain d'Alsace (3). Le recueil d'arrêts de ce tribunal provincial fournit quelques renseignements relatifs à Gilles de Ferrier qui acquit le 1^{er} juillet 1692 un bien noble composé d'un château et d'autres propriétés sis à Bavilliers. C'est à partir de cette acquisition que Gilles de Ferrier adjoignit à son nom celui *du Châtelet* qui désignait l'emplacement de l'ancien château féodal situé à l'est du village et détruit par les Suédois, si l'on en croit la tradition. Le château acquis par Gilles de Ferrier occupait l'emplacement du pénitencier actuel. Le 29 juin 1702, Gilles de Ferrier fonda dans l'église de Bavilliers une chapelle sous l'invocation de St-Vincent Ferrier, patron de sa famille, en en réservant la collature pour lui et ses héritiers qui en profitèrent jusqu'à la Révolution. Gilles de Ferrier du Châtelet se maria en premières noces avec une D^{elle} Marguerite Vuillien dont il eût huit enfants parmi lesquels il faut citer Paul Jules Ferrier du Châtelet (4), né le 19 mai 1687, tenu sur les fonds baptismaux

(1) Se prononce *Ferrière*.

(2) Colmar 1742.

(3) Beaucoup des renseignements de cette notice sont empruntés à une brochure, sans nom d'auteur, publiée vers 1840 sous le titre : de Ferrier du Châtelet, de la Motte, de Bavilliers, de Banvillard en Alsace et en Franche-Comté.

(4) Mort en 1750 et enterré à Brasse. On voit encore sa pierre tombale avec cette inscription : Ci-git Messire Paul-Jules Ferrier écuyer, avocat au Conseil Souverain d'Alsace à Belfort, ancien magistrat de la dite ville, âgé de 64 ans, décédé le 12 septembre 1750.

par illustre seigneur Paul Jules de Mazarin et de la Meilleraye et par Marie Anne de la Ville et qui devint avocat au Conseil Souverain d'Alsace. Gilles de Ferrier épousa en secondes noces, noble dame Siroutot, veuve de Laurent de Billaud, dit de St-Martin, écuyer, co-seigneur d'Heyseren. De cette union naquirent cinq enfants dont Jean Pierre qui devint le père du général; 2^o François de Ferrier dit le Chevalier de la Motte, né à Colmar en 1698, qui entra dans les gardes du corps, devint en 1733, lieutenant de la Maréchaussée de la Bourgogne et mourut à Paris, le 19 octobre 1757; 3^o François Louis de Ferrier dit le Chevalier du Châtelet, écuyer, né à Colmar, le 28 novembre 1709 et qui, devenu lieutenant, mourut en 1752; 4^o Jeanne Claude de Ferrier qui se maria en 1720 à Jacques Philippe Mareschal, écuyer, chevalier de St-Louis, ingénieur en chef des ville et citadelle de Strasbourg, mort le 3 juin 1778 à Montpellier. Le colonel Mareschal est l'auteur des plans de l'église St-Christophe de Belfort et des fortifications de Civitta-Vecchia. Le 23 mars 1697, Gilles de Ferrier acheta une maison provenant de la succession de sa première femme et la paya 2100 livres. Cette maison, située dans la rue de l'Étuve, avait trois toises huit pieds cinq pouces de façade sur le rempart de la ville (1). En 1718, il était fermier général des domaines du Comté de Belfort. La maison ci-dessus se trouve avoir été louée, en 1725, à raison de 750 livres annuellement, pour le logement du lieutenant du roi, le Sr de Lartigue (2). Les armes de la famille de Ferrier devaient être d'argent à quatre fers de lance d'azur appointés en sautoir, couronne de marquis, supports : un guerrier appuyé sur sa lance et un lion. Le rôle des personnes de la ville de Belfort qui étaient dans l'obligation de faire enregistrer leurs armoiries (3) indique Gilles Ferrier de Bavilliers, taxé à vingt livres. Dans l'armorial de la généralité d'Alsace, dressé sur les ordres du roi Louis XIV (1696 à 1704), le même Gilles Ferrier de Bavilliers, ci-devant commissaire des vivres et receveur des domaines du roi à Belfort et, pour lors, l'un des fermiers des forges, mines d'argent et domaines de la seigneurie de Belfort, porte d'azur à une autruche d'or éclairée de gueules laquelle tient en son bec un fer de pique d'argent, la

(1) Archives de Belfort D.D. 1-4. Procès-verbal de toisé des maisons sur les murs de l'ancienne enceinte de Belfort, 1705.

(2) Archives de Belfort, EE 7.

(3) Archives de Belfort, C.C. 41, 44.

pointe en bas et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

Jean-Pierre de Ferrier du Châtelet, écuyer, seigneur de Bavilliers et de Banvillars, co-seigneur d'Essert, naquit à Bavilliers le 21 janvier 1695. Il fut pourvu, par provision, le 5 avril 1720, d'un office de conseiller au Conseil Souverain d'Alsace (1). Le 16 décembre 1746, à l'occasion des réjouissances célébrées à Belfort, lors de l'arrivée de la princesse de Saxe, fiancée au Dauphin de France, M. Ferrier fut chargé des actes de cérémonies qui pourraient se faire dans les festins et d'ordonner la visite des cheminées et la taxe des vivres (2). A plusieurs reprises il fit partie du magistrat de Belfort. Il mourut le 21 septembre 1748. Il avait épousé par contrat du 24 avril 1737, De^{lle} Marie Joseph Jeannot, fille de Deyle Jeannot, seigneur du Saulnot, de Courchaton, etc. De ce mariage sont issus le général Pierre-Joseph Ferrier du Châtelet et deux filles Marie-Catherine, mariée à Benoît Biret, conseiller du roi à Luxeuil et Marie-Madeleine, décédée célibataire. La veuve de Jean-Pierre de Ferrier, laissée sans ressources, fut obligée de vendre ses terres d'Alsace et de se retirer avec ses enfants à Luxeuil où elle mourut le 21 septembre 1783.

Pierre-Joseph de Ferrier du Châtelet, chevalier de l'ordre de St-Louis, lieutenant général des armées du roi, est né au Château de Bavilliers, le 25 mai 1739. Voici son acte de baptême relevé sur les registres de la paroisse de Bavilliers : « Petrus Josephus « filius Domini d. Joannis Petri Ferrier domini du Châtelet, « equitis, advocati in supremâ alsatiæ curiâ et nobilis dominæ « Mariæ Josephæ Jannot, conjugum, natus est die vigesima « quinta Maii anno domini millesimo septingentesimo Trigesimo « nono et renatus est vigesima sexta ejusdem mentis, suscipien- « tibus domino Petro Jannot ex Saulnot nec non domina Clau- « dina Garosse uxore dni Fournier belfortensis ». Sig : « Jannot. « Ferrier du Châtelet, Claudine Garosse, Fournier et Besuchet, « parochus ».

Dès l'âge de quinze ans, Pierre-Joseph de Ferrier entra au service, dans la première compagnie des mousquetaires. Nommé le 1^{er} Février 1757, lieutenant au régiment de Bouillon, il fit, avec ce corps, toutes les guerres du Hanovre, de 1759 à 1762,

(1) Recueil d'arrêts du Conseil Souverain d'Alsace, Colmar 1742.

(2) Archives de Belfort, B. B. 9.

ayant toujours marché avec les volontaires ou avec le bataillon de grenadiers et chasseurs en qualité d'officier major (1). Il passa capitaine le 1^{er} juillet 1766 dans la légion de Soubise. Durant la guerre de Corse (1768-69), il se distingua à l'affaire de Ponte-Nuovo et mérita par une action d'éclat, d'être mentionné dans le bulletin de M. le Comte de Vaux (2). Il eut un brevet pour tenir rang de lieutenant-colonel, le 27 juin 1770, et fut ensuite employé à l'état major de M. de Bourcet avec le grade d'aide-maréchal général des logis et spécialement chargé par la cour de reconnaître les positions et les frontières d'Alsace (3). Attaché dans la même année à l'ambassade de Vienne et chargé par le ministre de la guerre de prendre des renseignements sur le service des troupes autrichiennes et d'assister en Silésie aux manœuvres que le grand Frédéric faisait exécuter à ses troupes, il se rendit en Allemagne et s'acquitta de sa mission de manière à mériter la croix de St-Louis. En 1774, le duc d'Orléans accrédita M. de Ferrier auprès du Margrave régnant de Bade-Durlach à l'effet de réclamer la succession allodiale et mobilière du feu Margrave Auguste-George de Baden-Baden dans la personne duquel s'était éteinte, en 1771, la ligne masculine de cette maison. Le duc d'Orléans y avait des droits du chef de sa mère; M. de Ferrier réussit pleinement dans cette négociation. Il fut encore employé de 1775 à 1778 dans les négociations pendantes à la cour d'Autriche relativement à cette affaire. Le 17 juillet 1778, le duc d'Orléans adressa la lettre suivante à M. de Ferrier : « Vous avez parfaitement justifié, Monsieur, la confiance que « j'ai eue en vous, dans la négociation que je vous ai chargé de « faire auprès de l'impératrice reine et si le succès n'a pas répondu « à ce que je devais attendre de la légitimité de mes droits, je « suis bien éloigné de penser que l'on puisse rien vous imputer « à cet égard. J'ai vu, au contraire, avec reconnaissance, que tou- « tes les démarches que vous avez faites dans la poursuite de « cette affaire ont été dirigées avec toute la prudence, la sagesse

(1) Certificat du comte de Waldner, colonel du régiment de Bouillon et des autres officiers de ce corps, daté de Montmédy, le 29 juin 1766.

(2) Bulletin des opérations des troupes du roi en Corse du 6 au 12 Mai 1769 et un grand nombre de lettres témoignant de la distinction avec laquelle M. de Ferrier a servi en Corse.

(3) Brevets et ordres délivrés par le maréchal de Contade et M. de Blair intendant d'Alsace au sujet de cette reconnaissance qui donna lieu à M. de Ferrier d'écrire plusieurs mémoires importants qui ont été consultés par l'abbé Germanes, auteur de l'histoire de Corse.

« et l'intelligence que je pouvais espérer du zèle le plus éclairé
« et de l'attachement le plus actif. Me trouvant aujourd'hui
« dans la position de suivre cette affaire en justice réglée à la
« chambre de Wetzar et de renoncer à toute conciliation, après
« que vous en avez épuisé toutes les voies, votre négociation se
« trouve malheureusement entièrement consommée et il ne me
« reste qu'à vous assurer de toute la satisfaction que j'ai de la
« conduite que vous avez tenue dans la discussion que vous avez
« faite de mes droits, tant à la cour de Vienne qu'à celle de Ver-
« sailles. Ce sera toujours avec le plus grand plaisir que je saisirai
« les occasions de reconnaître les peines que vous avez prises et
« les soins que vous vous êtes donnés pour me faire rendre la
« justice qui m'était due et soyez en toute circonstance bien per-
« suadé de mon estime et de mon affection pour vous ».

Signé : « Louis-Philippe d'ORLÉANS ».

A son retour de Vienne, en 1779, M. de Ferrier avait été attaché avec le grade de lieutenant-colonel et commission de colonel et mestre de camp d'infanterie (8 avril) au régiment des grenadiers royaux de la Guienne dont la rapide organisation, l'instruction et l'excellente tenue lui valurent l'éloge du ministre. Le 8 septembre 1786, le duc d'Orléans qui connaissait sa capacité et son attachement à la maison, le nomma conseiller du roi en ses conseils et dans le sien, secrétaire de ses commandements et de son cabinet. Il exerçait également celle de secrétaire-général du duc de Chartres (plus tard Louis-Philippe) pour son gouvernement de la province du Haut et du Bas Poitou. Le 21 septembre 1788, il fut nommé maréchal de camp; il avait alors plus de dix huit années d'ancienneté dans le grade de lieutenant-colonel et neuf dans celui de colonel.

Dans la liste des pensions royales en 1789, on trouve que Ferrier du Châtelet Pierre-Joseph, âgé de cinquante ans, maréchal de camp (21 septembre 1788) et secrétaire des commandements du duc d'Orléans, reçoit de la guerre deux pensions qui font 3600 livres : la première de 1200, depuis 1780, en considération de ses services et pour lui tenir lieu de partie de celle dont il jouissait en qualité de ci-devant capitaine de la légion de Soubise; la deuxième de 2400 livres depuis 1788 en considération de

ses services et pour lui faire avec celle ci-dessus un traitement de 3600 livres en sa qualité de maréchal de camp (1).

M. de Ferrier assista en 1789 aux assemblées de la noblesse de Paris convoquées pour l'élection des députés aux Etats généraux. Le district de Luxeuil le nomma, en 1790, son député à la fédération. Il fut employé en 1791, dans son grade de maréchal de camp sous les ordres de M. Luckner qui, le connaissant de longue date et l'honorant de son amitié, lui confia le commandement général des troupes réparties dans le Comtat Venaissin et destinées à pacifier ce malheureux pays. Son rôle dans le Vaucluse a été diversement interprété : les uns l'approuvent, les autres, au contraire, le rendent responsable des atrocités qui ont été commises lors des massacres de la Glacière à Avignon (16 octobre 1791). Suivant certains auteurs, il rencontra dans l'exercice de ses fonctions, des obstacles qui l'abreuverent de peines et de dégouts. Placé en présence des commissaires du Roi, médiateurs de la France (2), il eut à lutter sans cesse contre eux et en particulier contre l'abbé Mulot, agent secret des Jacobins qui paralysa toutes les mesures que prit le général pour s'opposer à l'exécution de ses projets. M. de Ferrier dans cette circonstance critique, eut la douleur de ne pouvoir prévenir, ni empêcher les scènes affreuses qui ensanglantèrent Avignon. Vainement, l'abbé Mulot essayait-il de rejeter sur lui la responsabilité de ces terribles événements. L'un des médiateurs, M^r Verninac de St-Maur, dans son ouvrage intitulé : des *Troubles d'Avignon*, etc., imprimé à Paris, chez Perlet, en l'an 4, le lava lui-même de tout reproche. « Il serait donc injuste d'ajouter foi aux discours servis dans le « temps par la malveillance contre le général de Ferrier ; ce général qui, alliant la persuasion à la fermeté est très propre au « commandement dans les circonstances où nous sommes... » Cet officier général, suivant les mêmes biographes, avait d'ailleurs rendu compte, jour par jour, de ses opérations à M. de Luckner et au ministre de la guerre. Sa conduite eut l'approbation de ses chefs et lui acquit le suffrage des honnêtes gens et des autorités locales, tant d'Avignon que de différentes villes de la 7^e division militaire dont il eut le commandement par intérim, après

(1) C. f. Les pensions royales en 1781 par Leroy (Bulletin de la société grayloise d'émulation, 1899).

(2) Verninac de St-Maur et l'abbé Mulot.

que le maréchal de Lukner, en août 1791, eut été envoyé sur le Rhin.

Plusieurs lettres du ministre de la guerre, des généraux Lukner, de Choisy etc., et un grand nombre d'actes émanés des administrations d'Avignon, de Grenoble, d'Embrun prouvent l'estime que la conduite sage et ferme du général de Ferrier lui avait acquise et la confiance qu'avaient en lui ses chefs, les troupes sous ses ordres et les autorités civiles. Suivant d'autres historiens, sa conduite, en ces circonstances, n'aurait rien eu d'honorable pour lui. Lorsqu'il commandait dans Vaucluse, il avait un beau renom de Jacobinisme, il acceptait la présidence du club d'Orange et l'on prétendait qu'il avait dansé une farandole avec le trop fameux Jourdan, *coupe-tête*, le massacreur d'Avignon.

Le *Moniteur* fournit différents renseignements sur ces épisodes et il en ressort que notre compatriote n'a pas tenu le rôle peu honorable que lui prêtent ses détracteurs. Dans le N^o du 17 novembre 1791, se trouve une lettre de Ferrier, datée de Valence, 1^{er} novembre, où il réfute l'assertion que l'abbé Mulot, un des médiateurs, l'avait requis de porter des secours à Avignon et qu'il s'y était refusé. Il la déclare calomnieuse.

L'abbé Mulot ne l'avait pas requis et Ferrier atteste sur son honneur que le médiateur ne lui a donné aucune réquisition pour se porter avec sa troupe sur Avignon. Dans la séance du 19 novembre (1), l'abbé Mulot lit à l'assemblée législative son rapport sur les troubles d'Avignon. Il n'impute pas la responsabilité des événements au général; il avait fait réquisition pour envoyer des secours à Avignon : de Ferrier y répondit en donnant le chiffre des hommes dont il disposait et un conseil de guerre assemblé décida qu'il n'était pas certain qu'on s'emparerait d'Avignon avec un effectif aussi restreint. Dans un article intitulé : Observations sur ce qui concerne le général Ferrier (2)... on lit que le rapport de l'abbé Mulot ne présente rien qui inculpe, en aucune manière, le général Ferrier et cela suffirait déjà pour anéantir les assertions calomnieuses que quelques journalistes se sont permis de répandre contre lui. La dépêche des commissaires du Roi, en date du 1^{er} novembre, justifie pleinement la conduite de ce chef; ils reconnaissent qu'il avait été prudent, avec le peu de troupes dont

(1) *Moniteurs*, du 21 et du 22 novembre 1791.

(2) Supplément au *Moniteur*, du 24 décembre 1791.

il disposait, de ne pas attaquer Avignon. Il n'a été, dans aucune circonstance et sous aucun rapport, dans le pouvoir du général Ferrier, de prévenir ou d'arrêter les atrocités commises dans la ville d'Avignon.

En résumé, de Ferrier avait constamment rempli tous ses devoirs militaires. M. de Ferrier se crut même en droit de demander, comme prix des efforts et des sacrifices que lui avaient coûtés ce *tour de corvée* (lettre du 5 octobre 1791, au ministre) le grand cordon de l'ordre de St-Louis. La marche rapide de la Révolution s'opposa seule à ce qu'il reçut cette récompense. Le comte de Narbonne, alors ministre de la guerre, écrivit à ce sujet au général de Ferrier une lettre dans laquelle il lui dit : « Le Roi, toujours porté à rendre aux actions de ceux qui ont « bien mérité de l'Etat, toute la justice qui leur est due, m'a paru « disposé, lorsque je lui ai rendu compte de votre demande, à « vous accorder le témoignage que vous désirez. Au surplus, S. « M. vous emploiera dans peu, selon votre désir, sous les ordres « de M. de Lukner et, l'assurance qu'elle me charge de vous en « donner avis doit être pour vous une preuve qu'elle est loin « d'être mécontente de votre conduite ». Paris 23 janvier 1792.

Signé : « de Narbonne ».

A M. de Ferrier, maréchal de camp à Embrun.

Dans le supplément du moniteur du 30 janvier 1792, P. J. Ferrier, maréchal de camp, employé dans la 7^e division et commandant les troupes réparties dans les départements des Hautes et des Basses-Alpes, adresse d'Embrun, à la date du 1^{er} janvier, au rédacteur en chef du Moniteur, une lettre dans laquelle il réfute les allégations mensongères de la *Gazette de Paris* relative aux événements d'Avignon.

Le maréchal de Lukner étant devenu, à la fin de 1791, général en chef de l'armée du Rhin et ayant demandé au ministre de la guerre que M. de Ferrier revint servir sous ses ordres, il lui donna successivement le commandement de Besançon, puis de Belfort (20 mars 1792).

A la suite de son départ d'Embrun, plusieurs municipalités des localités qui avaient été dans son commandement exprimèrent le regret de le voir partir. *Le Moniteur*, du 21 mars publie une lettre des officiers municipaux de Grenoble aux officiers

municipaux de Strasbourg, relative au départ du général qui emporte les très sincères regrets de tous les bons citoyens : « Le patriotisme, l'amour de la paix et la prudence de M. de Ferrier ne se sont jamais démentis dans la 7^e division ». Dans une correspondance d'Embrun, 18 mars, on lit (1) : « Le district, la municipalité, les soldats, le bataillon des volontaires éprouvent « le regret le plus vif causé par le départ du général Ferrier. Son « séjour à Embrun a été distingué par la conduite la plus civique, « la profession des trois principes de la constitution, l'amour du « bon ordre et de la paix et le maintien de la discipline ».

Ces lettres de regret sont à rapprocher des notes dont le maréchal de Lukner avait écrit le brouillon retrouvé à la bibliothèque impériale de Strasbourg sur les officiers supérieurs qui servaient sous ses ordres en Alsace et dont l'une concernant M. de Ferrier est ainsi conçue : « Ferrier, assez actif, bavard impitoyable, « intrigant, inquiet, ne manque pas de connaissances militaires, « a une certaine popularité, affiche un très grand patriotisme ».

La guerre ayant été déclarée à l'Autriche et à la Prusse, le 20 avril 1792, une partie de l'armée du Rhin, sous les ordres de Lukner, occupait le camp de Belfort commandé par le général Custine. C'est à celui-ci que devait revenir l'honneur d'entrer le premier en campagne. Depuis 1791, de nombreux émigrés, en majeure partie des gentilshommes alsaciens, lorrains et franc-comtois, s'étaient rassemblés autour de Landskron, aux ordres du prince de Montbarrey, ancien ministre de la guerre. Sur leurs instances et d'après la demande formelle du prince-évêque de Bâle, résidant à Porrentruy depuis la réforme, le prince Esterhazy, chef des troupes autrichiennes dans le Brisgau, avait fait occuper, par deux bataillons et un escadron de dragons, le pays de Porrentruy, ce qui avait amené une protestation de la part de ses habitants (2). Cette protestation avait été présentée à l'assemblée législative par Joseph de Rengguer, neveu de l'évêque Gobel et chef ostensible du mouvement révolutionnaire dans le pays de Porrentruy.

En conséquence, le gouvernement français admettant que les Autrichiens avaient l'intention de réunir sur ce point des forces

(1) *Moniteur* du 4 avril 1792.

(2) Il y avait, depuis 80 ans, engagement réciproque entre la France et les princes-évêques de Bâle de s'opposer au passage et à l'établissement de troupes étrangères dans le pays de Porrentruy.

importantes et de tourner la droite de l'armée du Rhin, donna l'ordre de faire nettoyer la principauté (1).

A cet effet une expédition fut organisée à Belfort, par le général de Ferrier (2), sous les ordres du général Custine. Composée du 33^e de ligne, d'un bataillon du 103^e, de deux bataillons du Haut-Rhin, d'une compagnie d'artillerie (3) et du 14^e dragons, elle se mit en marche et arriva à Réchésy, village frontière, dans le journée du 28 avril. Avant de pénétrer sur le territoire de l'évêché, le général Custine envoya son aide de camp à Porrentruy avec une lettre adressée à son Altesse, ou, en son absence, à son conseil. M. l'avocat Jobin, castellan ou commandant du château en fit l'ouverture. Le général écrivait au nom du roi et de la nation qu'il arriverait le lendemain avec 3.000 hommes en qualité d'amis et alliés, assurant que ses troupes ne seraient pas à charge au pays qu'elles défendraient, au besoin, au cas d'insurrection. Dès qu'il eut pris connaissance de cet avertissement. M. Jobin se rendit à Réchésy pour s'entretenir avec le général de Custine et le soir, celui-ci se mit en route avec ses troupes. Après avoir marché toute la nuit, l'avant-garde, commandée par le général Ferrier, entra sans coup férir à Porrentruy (4). Les Autrichiens et les émigrés, instruits des mouvements exécutés par les troupes françaises avaient abandonné la partie; en outre le prince évêque les avait suivis ainsi que sa cour et son conseil. Quelques jours après, le général de Custine s'étant rendu à l'armée du Rhin laissa le commandement au général de Ferrier (5). Celui-ci confirma aussitôt les assurances rassurantes données par le général en chef, dans sa lettre du 28, à savoir qu'il avait l'ordre de faire vivre les troupes à ses ordres dans la plus grande discipline, de se concerter avec le conseil de régence sur toutes les livraisons

(1) Ces documents et les suivants sont tirés, partie des récits militaires en Alsace par le commandant Pardailhan, partie du journal de dom Moreau bernardin de Lucelle, publié par Casimir Folletête.

(2) On a vu plus haut que le général de Ferrier avait été nommé au commandement de Belfort.

(3) Une note de M. Daucourt archiviste de Délémont dit que cette expédition, forte de 4.000 hommes, comprenait deux bataillons de volontaires du régiment de Touraine, des dragons et des chasseurs d'Angoulême avec huit pièces de canon (29 avril 1792). Le Bernardin dom Moreau dans son journal parle aussi des chasseurs d'Angoulême.

(4) Custine et le lieutenant général Ferrier entrèrent à Délémont le 30 avril à la tête de 300 gardes nationaux et la moitié du régiment de Touraine (1848 hommes) (Note Daucourt).

(5) Le Bernardin dom Moreau appelle le général de Ferrier comme il a été indiqué au début « de Ferrière ».

qui seraient nécessaires et qui seraient acquittées avec la plus grande exactitude, de veiller à ce que les Français se conduisissent dans le pays de son Altesse, comme ils devaient le faire dans celui de leur fidèle allié (1).

Après avoir fait cantonner ses troupes dans les diverses parties de la principauté (2), le général de Ferrier établit son quartier général à Delémont; toutefois Porrentruy avait été laissé sans garnison. Il s'efforça dans toutes les courses qu'il eut à faire, pour mettre le pays en état de défense, de convaincre les autorités des intentions pacifiques du gouvernement français, déplorant le départ du prince-évêque qu'il appelait « Monseigneur le prince » ou encore « vénérable évêque » et protestant de son catholicisme; il assista, le 7 juin, avec la garnison de Delémont, à la procession de la fête-Dieu. Déjà le 17 mai, Rengguer avait écrit qu'on pouvait avoir une entière confiance dans le général de Ferrier, mais qu'il fallait se méfier de Custine. Nommé lieutenant général, le 7 septembre, de Ferrier quitta Porrentruy, le 10, suivi des regrets du Magistrat, mais ce n'est qu'au mois de novembre, qu'il se rendit à Huningue où il remplaça le général Martignac (3). Il devint bientôt l'idole du club de Huningue et « il flattait, sans cesse, dit un contemporain, les plus dégoûtants aboyeurs, si leurs robustes poumons pouvaient être utiles à ses intérêts (4) ». A la séance du 6 septembre de l'Assemblée nationale, un officier d'infanterie député par l'armée cantonnée à St-Louis, sous Huningue, avait indiqué un homme bien digne de commander cette armée : c'est M. Ferrier, estimé par ses talents militaires et bien connu par ses vertus civiques; un sang corrompu ne coule pas dans ses veines. Ferrier n'est point noble; il n'est point de cette caste qui a produit tant de crimes et si peu de vertus (5).

La conduite du général de Ferrier à l'armée du Rhin est à opposer à celle qu'il tenait dans le pays de Porrentruy. Elle tendrait à justifier, jusqu'à un certain point cependant, la note du maréchal de Lukner. Peut-être faut-il n'y voir aussi que le

(1) Sa présence a été signalée à Delle, première localité française, le 6 mai 1792.

(2) Le régiment d'Angoulême s'établit à Alle et à Courgenais. Un piquet, muni de canons, s'installa au col des Raugiers, sous la conduite de Delmas, plus tard général (Note Daucourt).

(3) Le Bernardin dom Moreau dit qu'il alla commander le camp d'Hesingen à la place du duc d'Aiguillon, émigré.

(4) cf. Chuquet. L'expédition de Custine, p. 3.

(5) *Moniteur*, du 8 septembre 1792.

résultat des circonstances. Dans le Jura suisse, il se trouvait au milieu de populations que les doctrines révolutionnaires n'avaient pas encore atteintes suffisamment, tandis qu'à l'armée du Rhin, il lui fallait, pour n'être pas accusé de modérantisme, afficher des sentiments Jacobins qui lui répugnaient sans doute intérieurement. Ces sentiments il les affichait à ce point qu'ils lui valurent la faveur des représentants de la Nation qui l'appelèrent à la défense des lignes de Wissembourg. Le 12 janvier 1793, il se rendit à Plobshim (Palatinat) où étaient les troupes de sa division. Le 5 février, il était à Wissembourg où se passa, à l'hôtel de ville une scène bien amusante (1).

Le conseil général de la commune — c'était ainsi que l'on appelait alors le conseil municipal — assemblé depuis un bon moment déjà, se trouvait en séance. Il avait examiné quelques pétitions et accueilli favorablement une demande de certificat de civisme adressée par une Dame Berchaus, veuve de Morel, en son vivant, capitaine-commandant au régiment ci-devant de Lamarck (aujourd'hui 77^e de ligne.)

Ces menues questions réglées, on avait abordé une affaire très sérieuse. En effet, il s'agissait de rédiger proprement une requête en faveur de la ville dont les finances étaient dans le plus fâcheux état. Or, le citoyen *commissaire législateur* Deuzel, consulté par le maire, avait déclaré, la veille même, que les ressources de la Nation étaient épuisées. « Néanmoins, avait-il conclu, pour ne pas opposer un refus désobligeant et peut-être dangereux, envoyez-moi une supplique et je la transmettrai à la Convention en l'appuyant de toutes mes forces ».

Pendant que les membres du conseil discutaient les différents articles et que le procureur esquissait un projet de lettre (2), un vacarme épouvantable se fit entendre sur le palier; des cris, des jurons, un son mat, le bruit des pas d'un individu descendant trop précipitamment à son gré; puis il y eut un silence, la durée d'un éclair, et la porte de la salle, ouverte avec un fracas et une violence tels que les conseillers, gens pacifiques et timides, tressautèrent sur leurs sièges, livra passage à un militaire portant les insignes de général et que nul d'entre eux ne connaissait. Interloqués, ils échangèrent des regards interrogateurs, pendant

(1) Récits militaires d'Alsace par le commandant Pardailhan.

(2) Archives de la ville de Wissembourg.

que le maire aussi ému qu'eux, se levait et allait à la rencontre du nouvel arrivant. Celui-ci, le chapeau à la main, s'était incliné avec une aisance pleine de distinction, puis, sans laisser à l'autre le temps de lui dire un mot, avait pris la parole :

« Je suis le citoyen-général Ferrier, désigné pour commander les troupes cantonnées à Wissembourg et aux environs, et j'ai tenu, en arrivant ici, à rendre aussitôt visite au conseil général de la commune. Seulement, il n'est pas facile de pénétrer jusqu'à vous, citoyens, car un imbécile de factionnaire, parlant je ne sais quel charabia, défend l'accès de la salle des délibérations qui pourtant, sauf erreur, doit rester ouverte pendant vos séances. Eh ! f...., citoyens, à la façon dont vous vous faites garder, on serait tenté de croire que l'on s'occupe ici de choses suspectes... »

Le ton et l'attitude plutôt cérémonieux du général, à son entrée dans la salle, avaient subi une modification profonde et n'étaient plus encourageants. Le maire, comprenant que cet incident ridicule, dont les causes lui étaient inconnues, pouvait avoir les conséquences les plus fâcheuses à tous les points de vue, fit aussitôt des excuses,

Ferrier, pas méchant homme au fond, se laissa convaincre par le ton de sincérité avec lequel ces paroles avaient été dites. Il s'entretint encore, pendant quelque temps, avec le maire et différents conseillers, notamment avec Cheverry, que, jadis, il avait connu au régiment de Bouillon, où ils avaient servi tous deux, puis il se retira et gagna les appartements qui lui avaient été réservés à l'ancienne commanderie de l'ordre teutonique (*L'Amtsgericht* actuel).

Il s'agissait maintenant de faire la lumière sur ce qui avait eu lieu.

En homme avisé, le maire prescrivit de chercher les agents de police. Ils vinrent avec des airs penauds, et, de leur interrogatoire, il résulta que l'un d'eux, sans en avoir demandé l'autorisation à personne, avait pris au corps de garde de la mairie un grenadier et l'avait placé en faction devant la porte de la salle des délibérations, avec la consigne d'en interdire l'accès aux militaires et, en même temps, de leur indiquer le secrétariat, c'est-à-dire le bureau où l'on délivrait les billets de logement. Cet agent avait

eu, de sa propre autorité, recours à ce moyen pour empêcher les soldats de pénétrer dans la salle où délibérait le conseil.

L'aide de camp du général s'étant présenté, le dit factionnaire lui avait demandé ce qu'il désirait, mais, comme il s'exprimait en mauvais français, il en était résulté un mal entendu et l'officier avait cru comprendre que l'entrée de cette salle était interdite. En conséquence le factionnaire a été renvoyé séance tenante au corps de garde et les agents de police ont reçu l'ordre de faire eux-mêmes désormais leurs affaires... »

L'incident avec le général Ferrier n'eut pas de suites et la municipalité entretint avec ce dernier les relations les plus cordiales pendant le séjour assez long qu'il fit dans les murs de Wissembourg. Elle y eut un certain mérite, car, *très patriote et très militaire, il n'était ni fort aimable ni fort sociable*, au dire de Biron, son ancien chef. Subalterne difficile à manier, on le verra plus loin aux prises avec Custine; il s'entendit néanmoins si bien avec la population, que celle-ci le regretta vivement.

Seuls, messieurs les agents de ville, conservèrent de lui un souvenir détestable et ne lui pardonnèrent jamais les reproches et le travail supplémentaire qu'il leur avait indirectement valus. Ils transmirent ces sentiments à leurs enfants et petits-enfants et, bien longtemps après la fin des guerres, l'un ou l'autre de ceux-ci racontait avec indignation :

— *Selle môls won der Chén'ral Ferriée...* « la fois où le général Ferrier... »

Le 7 mai 1793, il y eut une affaire très chaude à Herxheim contre 1200 ennemis. Landremont commandait la cavalerie, Seriziat l'infanterie. Ferrier s'était avancé avec un autre corps vers Lauterbourg, pour leur prêter appui. Les ennemis perdirent 200 morts, 21 prisonniers et 1 capitaine; 20 dragons du 16^e régiment furent tués. C'était l'un des épisodes consécutifs à l'abandon de Mayence après lequel Custine s'était définitivement retiré derrière les lignes de la Lauter et avait distribué son armée depuis Lauterbourg jusqu'à Hombourg.

Le 15 mai, Custine dans les relations avec les commissaires devenaient de jour en jour plus difficiles, reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de l'armée du Nord. Bien que cette nomination fut très flatteuse pour lui, il aurait mieux aimé rester à celle du Rhin. Désireux de signaler par une victoire la fin de son commandement, il résolut d'engager une action générale

sur toute la ligne depuis le Rhin jusqu'à Hornbach, mais la journée du 17 mai fut un revers pour lui.

Ferrier conduisait la droite de l'armée et avait pour instruction de s'engager lorsqu'il entendrait la canonnade tonner à Rulzheim : certain de ne pas être tourné sur son flanc droit, il pousserait en avant, placerait ses troupes en échelons et chasserait les Autrichiens de la forêt de Bienwald, près de Rheinzabern (Palatinat). C'est ce qu'il résulte de la lettre adressée, le lendemain, par le général Custine, à la Convention. D'après la même lettre Ferrier n'en fit rien : « quoique les ennemis en entendant « notre canonnade, se soient retirés, avec la plus grande précision à la première attaque de nos troupes légères aux ordres « du général Ferrier, je n'ai vu paraître aucune des troupes à « ses ordres (1) ». D'après certains auteurs (2), de Ferrier se montra très incapable en cette circonstance : malgré l'avertissement du général Ferino qui lui dit que le signal d'attaquer était donné, malgré la venue d'un aide de camp, envoyé par Custine, l'informant que le moment de l'attaque était venu, il ne bougea pas. L'aide de camp lui proposa de pousser une reconnaissance : « Votre général, s'écria Ferrier, m'a député un trop jeune maître pour me dicter ma leçon » et il resta comme auparavant inactif, inerte. Il ne fit marcher ses bataillons qu'avec une lenteur extrême. Il prit les plus minutieuses précautions pour attaquer les postes autrichiens épars dans la forêt de Bienwald et s'arrêta sur la rive droite de Klingbach, à l'entrée du bois de Herxheim. Baraguay d'Hilliers l'accuse d'avoir causé le désastre subi en cette journée, par Custine par « son silence inouï » par « sa lâcheté » par « sa trahison ». « Ferrier, dit-il, avait l'ordre précis d'attaquer vigoureusement l'ennemi en avant de lui, il se tint sur la défensive, ne montra aucune troupe, ne tira pas un coup de canon ».

Pourtant Ferrier n'était pas incapable. Très méthodique et tellement circonspect qu'il paraissait timide et irrésolu, il réparait son indécision par sa bravoure et sa connaissance du métier. Aux termes déjà cités plus haut, l'adjudant général Biron ajoutait : « il est très patriote et très militaire et cela doit faire passer

(1) Moniteur du 23 mai 1793.

(2) cf. Chuquet : Wissenbourg p. 19.

sur le reste (1). » Les journalistes exaltaient son caractère civique, assuraient qu'il parlait en républicain dans les assemblées populaires, qu'il était digne de conduire des sans-culottes, qu'il ne se plaignait jamais de l'indiscipline de ses troupes, qu'il ne jouait pas au grand seigneur, qu'il traitait ses soldats sans morgue, comme s'il eut été leur camarade et leur ami, mais une ambition insatiable dévorait Ferrier : il frondait ses chefs, ne cessait de les contredire et de les dénigrer et, secrètement, par tous les moyens, même les plus vils, cherchait à les supplanter. On l'accusait de correspondre sous main avec Ronsin et Vincent, secrétaire général au ministre de la guerre et de faire le délateur. Depuis longtemps il détestait Custine. Ayant organisé lui-même le détachement qui occupa le pays de Porrentruy, en 1792, il avait été très mortifié que ce général eut reçu le commandement de l'expédition. C'est sans doute l'animosité qu'il avait contre son rival qui le poussa ensuite à déchaîner contre lui les clubs de Belfort et de Huningue qu'il tenait sous son ascendant, aussi Custine le nommait-il le plus grand brouillon, le plus grand bavard (termes de la note du maréchal de Lukner) et l'homme le plus incapable du monde, absolument impropre à former un plan de guerre et à l'exécuter.

Quoi qu'il en soit, avant d'adresser à la Convention, à Paris, la lettre sus indiquée, Custine appelait Ferrier à Wissembourg et l'apostrophait en termes sanglants : « Vous n'avez pas exécuté mes instructions et vous avez fait preuve d'ineptie ou de mauvaise volonté ». A quoi Ferrier répondit : « Le général Diettmann commandant dorénavant l'armée du Rhin, Custine n'avait plus aucune autorité; lui, Ferrier, ne devait de compte qu'à Diettmann et s'il se présentait au quartier général, c'était pour montrer qu'il savait obéir. On veut, ajouta-t-il, contrôler ma conduite; eh bien! c'est moi qui contrôlerai celle des autres; votre état-major met une telle négligence dans son service, qu'il ne m'a même pas donné la série des mots d'ordre pour la seconde quinzaine du mois de mai ». Custine sortit des gonds et c'est alors, après le départ de Ferrier, qu'il n'hésita plus à faire connaître, dans les termes déjà cités, la conduite inqualifiable de son lieutenant.

Ferrier se vengea; il dénonça Custine et envoya son confident,

(1) cf. Chuquet : Wissembourg, p. 19.

l'adjudant général Cousso, soutenir à Paris sa dénonciation. Custine releva le défi et dans une lettre du 23 juin 1793, adressée au Président de la Convention, il disait « si Ferrier n'a pas suivi mes ordres, s'il n'a pas tourné le flanc gauche des ennemis, s'il s'est arrêté à l'entrée du bois de Herxheim, il doit payer de sa tête. Il a beau m'accuser d'impéritie; il n'est que peu d'individus dans l'armée qui doutent de la sienne » et il pria la Convention de le débarrasser de ce frelon qui bourdonnait sans cesse à ses oreilles (1).

Suivant un de ses biographes, le général en chef de l'armée du Rhin, Custine, sur de faux rapports, sans doute, se serait plaint, lors de l'affaire du 17 mai (combat de Rixheim) du général Ferrier en prétendant que cet officier général ne s'était pas conformé strictement à ses ordres, mais celui-ci qui avait fait son devoir et qui tenait à le prouver sollicita sur le champ la création d'une cour martiale chargée d'apprécier les faits. Dans une lettre qu'il lui adresse le 30 mai 1793, le général Houchard s'exprime ainsi : « En remerciant le général Ferrier de la communication qu'il a « bien voulu me donner des papiers que j'ai l'honneur de lui « renvoyer, je ne puis m'empêcher de lui témoigner, avec ma « franchise ordinaire, la surprise extrême que me causent des « recherches sur une mesure dictée impérieusement par les cir- « constances et guidée avec toute la prudence, la circonspection « et la fermeté qui devaient l'accompagner. Si mon témoignage « pouvait être nécessaire dans l'assurance de la nécessité des dis- « positions prises, je serais à même de l'accompagner de détails « qui lui donneraient du poids ». Le ministre fit d'abord droit à la demande de Ferrier, mais jugea bientôt inutile d'y donner suite. Cette décision confirmait l'opinion favorable du général Houchard. D'ailleurs, lors de son procès et dans son interrogatoire du 27 août suivant, Custine répondit ce qui suit : « A l'égard « du mot d'ordre que l'on dit que Ferrier n'a point eu de toute la « journée du 17 mai, c'est un fait que j'ai toujours ignoré. Le chef « de l'état-major vous dira qu'il avait oublié de le lui envoyer (2) ».

A titre de document, voici au sujet de la susdite journée ce que dit également l'ouvrage « Victoires et conquêtes » (3); on y verra

(1) *Moniteur*, du 27 juin 1793.

(2) *Moniteur*, du 27 août.

(3) Tome II, p. 151.

que le général Ferrier n'est nullement inculpé d'avoir été la cause du désastre. « ... Le général *Ferrières* devait également tenir en « échec les Autrichiens cantonnés du côté de Rheinzabern et « protéger lui-même le combat quand il entendrait la canonnade « du côté de Rixheim. Après avoir arrêté ces dispositions, Custine « se met en marche à huit heures du soir, avec vingt-six batail- « lons, trois régiments de dragons, deux régiments de chasseurs « à cheval et trois régiments de grosse cavalerie pour se rendre, « par les hauteurs au-dessus de Dinsheim, sur Rulsheim. A cinq « heures du matin le combat s'engage. Le général Landremont, « qui commandait l'avant-garde, fait preuve d'intelligence et de « bravoure. Il replie tous les postes de l'ennemi, le contient et « l'empêche de déboucher par la forêt de Guermersheim. Les Au- « trichiens se présentent par Queich et Quenstenheim; ils sont « arrêtés et foudroyés par l'artillerie. Le onzième régiment de « chasseurs charge avec la plus grande valeur un corps de cava- « lerie ennemie et lui fait éprouver une perte immense, mais « pendant que Landremont se battait avec succès, les troupes « dirigées par Diettmann, après avoir débusqué l'ennemi des « hauteurs de Rixheim, éprouvaient un revers. Au lieu de sui- « vre les hauteurs, comme elles en avaient l'ordre, l'infanterie se « rendait à Rulsheim par la pente; et à l'instant où elle se for- « mait en bataille, un corps de cavalerie ennemie ayant chargé « le neuvième chasseurs et l'ayant repoussé, les soldats prirent ce « régiment pour un corps ennemi, s'épouvantèrent et rompirent « les rangs. Dès ce moment le désordre se mit parmi eux; il ne « fut plus possible de les rallier et Custine, pour éviter un plus « grand mal, se hâta de faire rentrer l'armée dans ses lignes et « perdit ainsi tout le succès qu'un premier avantage lui permet- « tait d'espérer ».

Voici encore pris dans le même ouvrage (1) un fait relatif à l'évacuation des lignes de Wissembourg. « ... La gauche seule, « commandée par les braves généraux *Ferrières* et *Desaix* et qui « avait défendu ses positions jusqu'à la dernière extrémité, se « retira avec beaucoup d'ordre, et vint se réunir pendant la nuit « au reste de l'armée, sur les lignes de la Moder ».

Le 19 juillet de la même année, le général en chef de l'armée du Rhin, *Beauharnais*, attaqua l'ennemi. Pendant que 3.000

(1) Tome II, p. 68.

hommes de la garnison de Landau, commandés par Gilot tenaient l'adversaire en respect à la lisière des forêts, Ferrier qui conduisait la droite de l'armée opérait de vigoureuses démonstrations sur la ligne de la Queich et notamment contre Germersheim (1). Depuis le 3 juillet, il était en avant de Jokgrin et dès le 6, il occupait les villages de Rulzheim, de Kuhardt et de Hœrdt (Palatinat). Il dispersa les tirailleurs autrichiens et se saisit de trois autres bourgades, Ottersheim, Kuettelheim et Bellheim.

Le 22 juillet, Beauharnais assaillait de nouveau les alliés et gagna la journée où Ferrier eut moins de bonheur à l'aile droite. Sa division s'était portée en deux colonnes entre les hauteurs d'Essingen et les bois de Bornheim, contre un corps d'émigrés et les troupes légères du général Meizaros. Elle refoula l'adversaire sur toute la ligne et s'avança témérairement d'Ottmarsheim jusqu'à Niederhochstadt, mais les Impériaux ayant reçu des renforts, les Français, malgré leurs assauts réitérés ne purent enlever les retranchements de Niederhochstadt.

Enfin, le 27 juillet, Wurmser livrait bataille et assaillait à Rulzheim l'aile droite de l'armée française commandée par Ferrier. Après une canonnade qui ne lui coûta qu'un seul homme, ce général, comme saisi de panique, abandonna successivement Rulzheim, Herxheim, Insheim sans informer le général Beauharnais, sans même avertir les brigades de Lafarelle et de Méquillot qu'il laissait à découvert; alors Beauharnais ordonna la retraite. L'armée se croyait trahie dit un officier, la reculade inouïe de Ferrier lui donna la crainte d'être tournée; la méfiance dans les chefs était extrême, l'obéissance nulle, la désorganisation complète (2).

Cependant trois mois après (13 octobre 1793) lors de l'évacuation des lignes de Wissembourg, la gauche seule de l'armée, commandée par les braves généraux Ferrier et Desaix, qui avait défendu ses positions jusqu'à la dernière extrémité, se retira avec beaucoup d'ordre et vint se réunir pendant la nuit au reste de l'armée sur la Moder (3).

C'est pourquoi malgré le précédent et fâcheux épisode de Rulzheim, le pouvoir exécutif avait encore confiance en ce géné-

(1) *Moniteur*, du 19 juillet.

(2) cf. Chuquet : Wissembourg, p. 55.

(3) *Victoires et conquêtes*, t. II, p. 68.

ral. Il en fallait un pour commander l'armée du Nord. Ce général, disaient les représentants, devait être bien intentionné et sans-culotte et ils n'entendaient prononcer que deux noms : celui de Houchard et celui de Ferrier. Houchard ayant eu la préférence pour l'armée du Nord, quel serait son successeur à l'armée de la Moselle. Ferrier avait été proposé par Bouchotte et accepté par le Comité de Salut public et par la Convention (1), mais les soldats ne voulaient plus de lui. Ils reconnaissaient qu'on avait eu raison de lui refuser les qualités d'un général : la présence d'esprit, la résolution, le courage; sa propre division même exigeait sa destitution (2). Les Jacobins de Wissembourg et de Strasbourg le traitaient de lâche et l'accusaient de devoir son commandement à la faction d'Orléans. Les commissaires de la Convention assuraient que la preuve de son ineptie était faite, qu'on le regardait partout comme ignorant et poltron, qu'un pareil homme ne pouvait ni commander une division ni même rester à l'armée.

Ferrier, se prétendant calomnié, refusa les fonctions que lui offrait le ministre de la guerre; sans aucun doute, il s'agissait d'un service sédentaire et éloigné. Il fut alors mis en réforme le 17 octobre 1793 et il resta ainsi dans l'inactivité jusqu'au 1^{er} vendémiaire an 8, époque à laquelle le gouvernement du Directoire (22 septembre 1799), l'admit définitivement à la retraite. Il se retira alors à Luxeuil, où il vécut loin des affaires publiques et où il est décédé le 29 novembre 1828, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Voici en quels termes un auteur apprécie encore le rôle militaire du général de Ferrier (3) : « Ferrier, attaché de vieille date « à d'Orléans était toujours, malgré ses efforts, suspect d'intrigues en faveur de ce prince. Avec de l'esprit, il s'est constamment trompé sur les moyens; avec des talents et tout en discutant le plan d'une opération militaire, il n'en a jamais exécuté « une passable; brave comme individu, il était irrésolu et indécis « comme chef; il s'est retiré dans ses foyers, bien corrigé de l'ambition de paraître sur un grand théâtre ».

Quelle conclusion tirer de toutes ces polémiques, de toutes ces appréciations plus ou moins acerbes? C'est qu'il faut faire la part des passions politiques de l'époque qui, trop souvent, péné-

(1) cf. Chuquet : Wissembourg, p. 96.

(2) *Moniteur* du 14 août 1793.

(3) cf. Aulard : Société des Jacobins, t. II, p. 123.

traient dans l'armée. Le moindre échec subi par un général prenait des proportions effrayantes, si ses ennemis et, ils en avaient tous, le suspectaient d'attachement à l'ancien régime. La vie militaire du général Ferrier a pu donner lieu à certaines critiques, mais quels sont ceux, même parmi les plus illustres, qui n'ont jamais éprouvé de revers; on peut les compter aisément. Son plus grand tort, bien qu'on lui ait reproché d'avoir dansé la farandole dans un club républicain, c'est de n'avoir su parfois oublier son origine ni se plier à toutes les exigences de la situation nouvelle. Il ne faut donc pas prendre à la lettre tout ce que certains ont écrit contre lui, mais reconnaître que pendant trente neuf ans il a servi son pays avec dévouement et, qu'à ce titre, il a droit aux hommages de ses compatriotes.



Barthélemy-Louis-Joseph SCHÉRER

Général en chef de l'Armée d'Italie
Né à Delle en 1747, mort en 1804.

Le général Schérer

Vers le milieu du XVIII^e siècle, la petite ville de Delle, chef-lieu de la Seigneurerie de ce nom, avait l'honneur de posséder, dans ses murs, un chirurgien aussi habile à guérir les maladies intérieures qu'à faire l'ablation d'un simple kyste ou celle plus importante d'un membre écrasé.

Ce praticien, nommé Schérer Nicolas, issu d'une ancienne famille de Guebwiller (Alsace) était venu, le 18 juillet 1741, âgé de trente ans, se fixer dans la vieillote cité. Sa détermination avait dû, sans doute, coïncider avec des idées matrimoniales, car peu de temps après son arrivée, il se mariait avec une dame Catherine Lanos, fille de Guillaume, procureur du fisc et veuve d'Henri Monnie (1), en son vivant, maître de poste à Chavannesur-l'Etang. A la fin de la même année (23 décembre 1741), Nicolas Schérer, se considérant suffisamment connu et apprécié, demandait et obtenait le droit de bourgeoisie, non seulement pour lui, mais aussi pour le fils, Bernard, que sa femme avait eu de son premier mari. De son union avec Catherine Lanos, il eut, dans la maison qu'il habitait, rue Derrière (2), deux fils, dont le deuxième, Barthélemy-Louis-Joseph, né le 1^{er} décembre 1747, devait devenir général de la République Française, commandant d'armée et ministre de la guerre.

On n'a pas de renseignements sur l'enfance de Schérer Barthélemy-Louis-Joseph; ce que l'on sait néanmoins, c'est qu'il fut orphelin de bonne heure, sa mère étant morte en 1752 et son père deux ans après. C'est donc à peine si, à ce moment, il fréquentait

(1) Il faut lire *Monnié*. Les anciens se souciaient fort peu des accents et de la bonne orthographe des noms. En patois *Monnié*, véritablement *Monnier*, se prononce *Monnie*.

(2) C'était une dépendance de la maison qu'occupait son beau-père. En 1756, parmi les principaux habitants de Delle figurait un sieur Lanos; il habitait encore la maison qui fait l'angle de la Grande-Rue et de la rue Derrière, tout près du pont de l'Allaine. C'est aujourd'hui la maison Girardin.

déjà la classe du Magister ou *ludi Moderator* (1) que la ville entretenait pour l'instruction des enfants. Son tuteur, Maurice Bélet, bourgeois de Delle, l'envoya-t-il ailleurs, ainsi que son frère aîné, continuer ses études ou fréquenta-t-il l'école latine (2) qu'un sieur Berdolet devait déjà tenir au milieu de ses concitoyens dellois? Autre point incertain. Quoi qu'il en soit, il faut admettre que l'enfant reçut, une instruction en rapport avec la situation que son père avait occupée à Delle, mais probablement incomplète. En effet, ne se sentant aucune vocation pour la profession paternelle, ni pour aucune autre libérale, il s'engageait, n'ayant pas encore atteint sa treizième année, comme cadet (3) dans l'armée autrichienne. Pour justifier cette préférence, il faut se rappeler que la Seigneurie de Delle avait dépendu de l'Autriche jusque dans la seconde moitié du XVII^e siècle et qu'au moment de l'engagement de l'adolescent, en 1760, des conventions très pacifiques existaient entre cet empire et la France.

De cadet, Schérer passa enseigne (4) en novembre de la même année, puis sous-lieutenant en 1761, lieutenant en 1764 et aide-major quelques mois après, grade qu'il occupa jusqu'en 1775. A cette date, voyant qu'à cause de son origine plébéienne, il ne pourrait arriver à une situation plus élevée, il démissionna et revint en France. Il avait heureusement profité de ses premières années passées sous les drapeaux autrichiens pour compléter son instruction. On verra dans la suite comment devenu ministre de la guerre, et même déjà bien avant, il sut en tirer parti.

Le dictionnaire Larousse, dans un article destiné à Schérer, dit qu'il déserta au bout de onze ans. Il y a là, d'abord une erreur de temps; de 1760 à 1775 il faut compter environ quinze ans. Ensuite, Schérer ne s'était sans doute engagé que pour une durée bien déterminée. Son engagement, étant arrivé à terme, il devait être libre assurément de quitter volontairement le service de l'Autriche.

(1) Dénomination donnée dans les titres latins au maître d'école, on l'appelait aussi *ludi magister* ou *magister ludi*.

(2) Il est certain qu'une école latine a existé à Delle. Nous en avons eu la preuve dans un manuscrit détenu par une famille de cette localité.

(3) Le cadet était un jeune homme qui servait d'abord comme simple soldat et bientôt après comme sous-officier pour apprendre le métier de la guerre.

(4) Autrefois porte-drapeau.

Schérer passa ensuite près de cinq années sans que l'on sache à quoi il les occupa. Le 5 avril 1780, grâce à l'appui de son frère, alors avocat-conseiller du duc de Richelieu, il fut admis dans l'armée, en France, comme capitaine au régiment territorial d'artillerie de Strasbourg.

En 1785, le capitaine Schérer, fort de l'autorisation du roi Louis XVI, entra au service de la Hollande et fut nommé major de la première brigade de Maillebois. A cette époque, la France entretenait de bonnes relations avec cette République (Province-Unies) et elle voulait aider à faire cesser le différend qui existait entre elle et Joseph II, empereur d'Autriche, ce qui eut lieu effectivement peu de temps après; un traité d'alliance fut même signé, le 10 novembre 1785, entre la France et la Hollande.

Promu, le 11 février 1789, aide-quartier-maître général de l'armée hollandaise (1), Schérer démissionna le 1^{er} mars 1790 avec le rang de lieutenant-colonel. Pourquoi cette nouvelle démission? C'est qu'il avait appris les événements qui se passaient en France depuis l'année précédente; voyant en outre l'orage s'amonceler et les armées étrangères se préparer à envahir son pays, il voulait être prêt, au premier signal, à lui donner son concours.

L'occasion se fit attendre jusqu'au 12 janvier 1792. A cette date il fut réadmis dans l'armée française avec le grade de capitaine au 82^e de ligne. Ses connaissances pratiques et ses études sur les différents systèmes militaires furent bientôt appréciés de ses chefs; sa bravoure jointe à un caractère réfléchi ne devaient pas tarder à lui faire obtenir un avancement rapide et mérité.

La guerre ayant été déclarée, le 20 avril, à la Prusse et à l'Autriche, il entra aussitôt en campagne avec son régiment. Le 10 mai, nommé aide-de-camp du général Desprey-Crassier, il assista à la bataille de Valmy (20 septembre) et s'y distingua personnellement. La victoire que Kellermann remporta dans cette mémorable journée fut comme l'avant-courrier de celles qui suivirent et qui donnèrent à la France cette grande prépondérance militaire devenue si fatale à son honneur et à sa tranquillité; pour notre compatriote, elle fut comme une vision des succès qu'il devait lui-même remporter quelques années après.

Schérer se fit encore remarquer par sa brillante conduite à

(1) Officier chargé de la comptabilité d'une armée.

Landau (1^{er} sem : 1793), aussi, le 7 juillet, se voyait-il élevé par les représentants du peuple près l'armée du Rhin, au grade d'adjudant général, chef de bataillon, puis, le 19 septembre suivant, à celui de général de brigade dans la même armée.

En cette qualité, Schérer résidait à Huningue, à proximité du quartier de Bourg-libre (Saint-Louis). En parlant de ce général, *le Moniteur*, du 21 novembre 1792, dit : « Il tient dans un état « formidable la ligne de défense du Rhin; l'ordre et la discipline « règnent dans l'armée qu'il commande ». Connaissant à fond toutes les ressources du pays, toute la topographie de la contrée, il sut empêcher les Autrichiens de franchir le fleuve. C'est à cette époque que Schérer soumit à la Convention un mémoire tendant à remplacer la levée en masse par la conscription; son projet fut trouvé excellent, mais c'était le moment où Louis XVI était traduit à la barre de l'Assemblée. La discussion de cette importante question militaire fut bientôt oubliée; il devait être donné à son auteur de la mettre lui-même en pratique.

En récompense de sa belle conduite sur le Rhin, Schérer fut nommé, le 28 janvier 1794, général de division et placé sous les ordres de Pichegru qui venait d'être appelé au commandement de l'Armée du Nord. Sa mission était de garder la Sambre, mais elle ne devait commencer que dans le courant du mois de mai.

Il y a lieu de faire ici une digression au sujet de la vie privée du général Schérer. Est-ce pendant son commandement sur le Rhin qu'il connut la citoyenne Marie-Françoise-Henriette-Coraline Muller, âgée de trente et un ans, fille de Chrysostôme Muller, en son vivant prêtreur de la ville de Colmar et qu'il résolut d'en faire sa femme? C'est probable. Quoi qu'il en soit, profitant du délai qui lui avait été accordé pour aller se mettre à la tête de sa division, il s'en fut, toutes formalités remplies, se marier à Delle, à la date de septidi de la seconde décade de Floréal, an II (7 mai 1794) par devant Jean-Jacques Bornot, officier public de sa ville natale. Il était lui-même dans sa quarante-sixième année.

La chronique locale n'a pas songé à enregistrer cet événement. Cependant les noces d'un général de division, revêtu des marques distinctives de son grade, étaient un fait autrement plus remarquable que celles d'un simple bourgeois portant le traditionnel vêtement de drap d'Elbeuf ou même de droguet fin du pays. La municipalité républicaine et les habitants durent faire à leur compatriote une magnifique ovation; l'hôtel de ville fut certai-

nement pavoisé aux trois couleurs ainsi que les maisons de la Grande-Rue et du faubourg St-Nicolas où se trouvait la maison paternelle de Schérer avec celles de la rue Derrière où il était né.

Mais hélas ! le temps n'était pas aux longs épanchements et Schérer dut bientôt rejoindre son poste sur la Sambre. Il n'était pas plus tôt arrivé, il s'était à peine reconnu, qu'il fut à l'œuvre. Sans entrer dans les opérations préliminaires et de détail des armées françaises, on arrive à la bataille de Fleurus (26 juin 1794). Le nom de Schérer n'est cité nulle part, à propos de cette victoire qui eut, sur la suite de la campagne, une influence décisive, mais, avec l'Armée du Nord, sous les ordres de Pichegru, il contribua puissamment à empêcher les ennemis auxquels il faisait face à se joindre à ceux qui étaient aux prises avec l'armée voisine commandée par le général Jourdan.

Schérer se porta, quelques jours après, avec sa division, des environs d'Avesnes sur la rive gauche de la rivière d'où il s'avanca sur le Mont Palissel, à la droite, et près de Mons où le général Montaigu arrivait en même temps par la chaussée de Binck. Le Mont Palissel était occupé par un corps nombreux d'Autrichiens que Schérer et Montaigu attaquent avec toutes leurs forces à la fois. Le premier rang de la division Schérer, plus exposé, tombe presque tout entier, mais rien ne peut arrêter les Français; ils sautent dans les retranchements, mettent l'ennemi en déroute et le poursuivent jusque sous les murs de Mons (23 Messidor, an II; 11 juillet 1794) (1).

Les deux divisions Lefebvre et Kléber, de l'armée de Sambre-et-Meuse, ayant fait leur jonction avec celles de Schérer et de Montaigu, le prince d'Orange qui commandait les Autrichiens fut obligé d'évacuer les postes qu'il occupait sur la frontière du département du Nord.

La position des Alliés était devenue très critique; ils se trouvaient complètement à découvert. Le Comité de Salut public voulut profiter aussitôt de la situation et il résolut de reprendre, coûte que coûte, les quatre villes de Valenciennes, Condé, Landrecies et Le Quesnoy dont les ennemis s'étaient emparés dès le début des hostilités. Toutefois pour effrayer ceux-ci et diminuer

(1) Victoires et conquêtes de 1792 à 1814, t. 3, p. 73 et 74.

les pertes, il décréta, sur le rapport de Carnot ministre de la guerre, qu'elles seraient sommées de se rendre à discrétion et que dans le cas de refus, après un délai de vingt-quatre heures, les garnisons ennemies seraient passées au fil de l'épée. Il faut dire de suite que les circonstances ne forcèrent pas à recourir à cette mesure sanguinaire renouvelée des temps antiques.

On commença par le siège de Landrecies. Le général Ferrand qui commandait étant tombé malade, Schérer fut chargé de le remplacer. Après trois jours seulement de travaux d'approche actifs et incessants, deux batteries de chacune treize bouches à feu tonnèrent contre la ville, dans la nuit du 15 au 16 juillet 1794. Schérer n'ayant ensuite accordé qu'une heure au commandant de la place, celui-ci craignant de voir la ville prise d'assaut et la menace du Comité de Salut public mise à exécution, consentit à tout ce qui lui était prescrit et subit la loi du vainqueur (1).

Le général Jourdan à l'armée duquel la division Schérer avait été rattachée au début donna aussitôt après l'ordre de commencer le siège du Quesnoy (2). La garnison de cette place était de 3000 hommes, Autrichiens, Wallons et Croates. Investie dès le 19 juillet, la ville ne se rendit que le 16 août; la garnison était reçue à discrétion, mais les chefs étaient envoyés à Paris pour avoir laissé ignorer à leurs soldats le décret du Comité de Salut public.

C'est au siège du Quesnoy que l'on fit le premier essai des lignes télégraphiques pour la correspondance des armées. Ce moyen rapide de transmettre la volonté à de grandes distances était dû à l'ingénieur Chappe qui mit une année entière à établir sa ligne depuis Paris jusqu'à Lille. L'entrée des troupes françaises dans la place du Quesnoy fut annoncée à Paris, une heure après la reddition de cette ville.

Après la prise du Quesnoy, le général Schérer conduisit sa division contre Valenciennes et commença à l'investir le 18 août. La garnison était de 4.800 hommes, mais l'armée de siège ayant été renforcée par une brigade du général Pichegru, la résistance devenait impossible et sur avis conforme de la Convention qui ne voulait pas réduire au désespoir les défenseurs de Valenciennes, ceux-ci furent autorisés, le 27 août, à sortir de la place et à se

(1) Victoires et conquêtes, t. 3, p. 89 et 90.

(2) Victoires et conquêtes, t. 3, p. 130 et suivantes.

retirer à condition de ne pas servir contre la France pendant toute la guerre actuelle (1).

C'était le tour de Condé. Schérer, s'en étant approché avec son armée victorieuse, envoya, avant d'avoir commencé ses préparatifs de siège, dans la ville, un parlementaire qui signifia aux habitants et aux troupes le décret de la Convention et la garnison effrayée se rendit de suite aux mêmes conditions que celles de Valenciennes (29 août) (2).

Ainsi grâce à son énergie et à la sage direction qu'il avait su donner aux opérations de siège, Schérer avait rendu à la France, en quarante cinq jours, quatre places fortes à la possession desquelles la Convention attachait le plus grand prix, tant pour le succès de la campagne que pour l'affermissement de son prestige que les affaires intérieures avaient notablement diminué. Il est inutile d'entrer ici dans le détail des louanges qui furent votées à Paris à l'adresse de l'armée de siège; elles étaient méritées et elles éclatèrent encore plus vives quand le général Schérer eut fait déposer sur le bureau de la Convention les drapeaux pris à Valenciennes et au Quesnoy (3). La nation entière s'y associa.

Le général Jourdan était resté dans l'inaction pendant le mois d'août, mais Schérer étant venu le rejoindre avec ses troupes disponibles, il attaqua les Autrichiens les 17 et 18 septembre en faisant exécuter à l'armée de Sambre-et-Meuse un mouvement combiné avec celle du Nord. La ligne des ennemis tenait depuis Ruremonde à Sprimont et à Esneux.

Schérer avait comme point d'arrivée la Chartreuse, près Liège, pendant que la division Marceau marchait sur Esneux et celle du général Bormet, sur Sprimont.

Ces trois attaques également bien combinées et menées surtout avec beaucoup d'intelligence, eurent un succès complet et les Autrichiens abandonnèrent la position de la Chartreuse au bout de quatre heures d'un combat opiniâtre (4).

Après cette victoire, Jourdan se mit à la poursuite de l'armée vaincue et s'empara le 22 septembre, d'Aix-la-Chapelle, puis de nouveau, le 20 octobre, il attaqua les Autrichiens qui occupaient

(1) Victoires et conquêtes, t. 3, p. 130.

(2) Victoires et conquêtes, t. 3, p. 150.

(3) Ce fut le capitaine Pierre-François-Xavier Boyer, de Belfort, plus tard général, qui avait été chargé de porter ces drapeaux à Paris.

(4) Victoires et conquêtes, t. 3, p. 162.

une forte position à Aldenhowen. Il divisa son armée en quatre corps dont l'un formant l'aile droite fut confié à Schérer avec mission de forcer le passage de la Roër. Les quatre colonnes culbutèrent l'ennemi et Schérer, en particulier, le força à se retirer sur Kerpex (1).

Mais Schérer allait bientôt recevoir la suprême récompense de ses brillants services. Les représentants du peuple qui suivaient l'armée de Sambre-et-Meuse ayant adressé à la Convention un rapport détaillé des dernières opérations, rapport dans lequel le général Schérer avait une large part, le Comité de Salut public, par un décret du 3 novembre 1794, le nomma général en chef et commandant de l'armée d'Italie. Ne devant rejoindre son commandement qu'au bout de quelques mois, Schérer, après ses visites officielles à Paris, alla se reposer auprès de sa femme. Est-ce à Blotzheim où il l'avait connue avant leur mariage ou à Delle? Peu importe. En tout cas, il n'était pas encore descendu en Italie qu'un autre décret, du 3 mars 1795, le plaçait à la tête de l'armée des Pyrénées-Orientales, en remplacement du général Pérignon qui avait, sans savoir pourquoi, cessé de plaire aux hommes qui se trouvaient à la tête du gouvernement.

Les débuts de cette campagne furent difficiles, car les Espagnols étaient en nombre bien supérieur à celui des troupes de la République. Durant trois mois, les deux armées se disputèrent la possession de la Fluvia, avec des alternatives de succès et de revers. Ainsi le combat de Calabria (26 mai) (2), où l'avantage ne resta ni à l'une ni à l'autre des armées en présence et celui de la Fluvia (1^{er} août) où la victoire resta également indécise (3).

Mais le général Schérer, dont le camp était abondamment pourvu de provisions de toutes sortes, s'occupait, pendant la période d'inaction qui suivit le dernier combat, d'un projet d'invasion dans la Cerdagne; il menaçait déjà Gironne, lorsque la nouvelle de la paix conclue à Bâle parvint aux deux armées et réconcilia deux peuples qui s'étaient fait une guerre aussi opiniâtre avec une bravoure et des moyens à peu près égaux (4).

Pendant que Kellermann, le vainqueur de Valmy, soutenait, avec avantage, la lutte difficile dans laquelle il était engagé, en

(1) Victoires et conquêtes, t. 3, p. 172.

(2) Victoires et conquêtes, t. 4, p. 131 et suivantes.

(3) Victoires et conquêtes, t. 4, p. 241 et suivantes.

(4) Victoires et conquêtes, t. 4, p. 245.

Piémont, avec les Austro-Sardes, le Comité de Salut public lui ôta son commandement pour le remplacer à l'armée d'Italie (30 août 1795) par le général Schérer.

Le motif qui avait engagé le Comité à faire ce changement était dans la paix nouvellement conclue avec l'Espagne. Les renforts déjà promis auparavant à l'armée d'Italie devaient être tirés de celle des Pyrénées dont Schérer était le chef au moment du traité de paix. Il parut juste et convenable au Comité de laisser à ce général le commandement des mêmes troupes, en les dirigeant sur l'Italie, et, c'est dans cette vue qu'on l'avait nommé général en chef de l'armée transalpine. Néanmoins, le général Schérer n'ayant pris le commandement des Pyrénées-Orientales qu'à la fin des opérations ce n'était pas, suivant certaine appréciation, un titre suffisant pour mériter, vis-à-vis de Kellermann, une préférence dans laquelle celui-ci devait voir une disgrâce non méritée (2).

Quoi qu'il en soit, Schérer arriva à Nice dans les derniers jours de septembre 1795. Kellermann l'y attendait. Il lui communiqua ses plans, les ordres et les instructions qu'il avait donnés et les dispositions qu'il avait prises. Schérer reçut ces communications avec empressement, reconnut la sagesse et la prévoyance de son prédécesseur et Kellermann partit pour se rendre à l'armée des Alpes « avec la certitude satisfaisante, dit-il, dans ses mémoires, que l'homme qui le remplaçait ne laisserait pas échapper la victoire (3) ».

Malgré la fusion des deux armées, les troupes françaises se trouvaient en nombre bien inférieur : elles se montaient à 32000 hommes contre 55000 ennemis, mais elles étaient sous le commandement de généraux qui avaient toute leur confiance. Schérer avait sous ses ordres : Masséna, Joubert, Victor, Augereau, Serurier (4). Placé sur un théâtre difficile, qu'il n'avait pas encore eu le temps d'étudier, il eut le bon esprit de se méfier de lui-même et voulut prendre leurs conseils (5). Ensuite de la conférence qu'il eut avec eux, Schérer résolu à tout tenter pour rétablir ses communications avec le port de Gènes d'où il tirait tous

(1-2) Victoires et conquêtes, t. 4, p. 315.

(3) Victoires militaires de l'Alsace, par W.

(4) Victoires et conquêtes, t. 5, p. 54-55.

ses approvisionnements, livra aux troupes austro-sardes l'une des plus grandes batailles de l'époque.

D'après le plan élaboré par Masséna, l'armée d'Italie, formée en trois corps d'attaque devait se porter sur l'ennemi pour s'emparer de Loano. Dans cette mémorable affaire qui dura deux jours (23-24 novembre 1795), Schérer et ses chefs de division payèrent bravement de leurs personnes en conduisant leurs troupes au feu. La lutte fut menée avec une vigueur et une audace extraordinaires. Les ennemis furent chassés de toutes leurs positions. Le résultat de cette lutte mémorable fut en outre : cinq mille prisonniers, 40 bouches à feu et les magasins de l'ennemi. Elle fut désastreuse pour nos adversaires et elle jeta l'épouvante dans le Piémont (1).

Cette glorieuse affaire fut suivie de plusieurs rencontres mais bientôt, malgré le succès prodigieux qu'il avait remporté, Schérer suspendit les hostilités et fit prendre à son armée ses quartiers d'hiver (2). On lui reprocha cette mesure ; cependant il agissait selon les règles d'une sage prudence, car non seulement il manquait de munitions, mais l'impossibilité d'avoir des fourrages et des vivres l'avait forcé de laisser sa cavalerie sur les bords du Rhône. La rigueur de la température était en outre excessive et, ses troupes manquant de tout, plusieurs maladies étaient venues les accabler.

N'ayant pu pour les motifs ci-dessus profiter de sa victoire, Schérer voulut au moins assurer ses quartiers d'hiver, mais sa tâche fut extrêmement difficile. Pour empêcher les actes de rapine et de vandalisme qui sont la suite naturelle de la faim et de la misère, il se vit obligé d'édicter des ordres sévères et de renforcer la discipline. Pendant ce temps, sa santé s'altérait et bientôt il en arriva à ce point de ne plus-pouvoir assumer la responsabilité du commandement. Il demanda alors au Directoire de l'en relever, et, ce fut le jeune général Bonaparte qui en lui succédant (3 mars 1796) devait profiter des avantages remportés à Loano. Schérer rentra aussitôt en France pour se reposer.

Trois mois après il fut nommé inspecteur général de la cavalerie de l'intérieur (13 juin 1796, puis envoyé en la même qualité

(1) Victoires et conquêtes, t. 5, p. 63.

(2) Victoires et conquêtes, t. 5, p. 64-66.

à l'armée du Rhin. Il fut ensuite rappelé en France (27 avril 1797) pour commander la troisième division militaire.

C'est dans ce dernier poste que la confiance du Directoire vint le chercher pour lui offrir le portefeuille de la guerre (23 juillet 1797) (1) qu'il accepta et conserva pendant dix-huit mois. Sous son administration relativement courte, deux réformes importantes furent opérées : le mode de recrutement de l'armée et la réorganisation générale des différents services militaires.

En ce qui concerne le recrutement, Schérer fit substituer, suivant son rapport de 1794, à la levée en masse, la conscription ou inscription et levée annuelle des citoyens appelés à former un contingent de troupes suivant des règles qui ont subsisté jusqu'à l'établissement du service obligatoire. Cette réforme amena, dès son apparition une profonde et heureuse modification dans la constitution de l'armée française.

Quant aux différents services de l'armée, tant en temps de paix qu'en temps de guerre, ils étaient dans le plus grand désarroi. Schérer les modifia, les coordonna, pour en faire un ensemble dont tous les rouages dépendant les uns des autres étaient actionnés par la volonté du ministre sous le contrôle immédiat du Directoire.

On trouve une preuve de ce qui vient d'être dit dans un rapport que Schérer adressa au Directoire exécutif, sur son administration, à la fin de l'an VI (1798). Ce rapport, divisé en deux parties comprend le personnel et le matériel avec l'historique de son ministère et sa comptabilité en matières et en deniers. Il débute ainsi :

« Citoyens Directeurs,

« La loi exige des Ministres le compte annuel de leur gestion :
« cette obligation me devient d'autant plus précieuse, que,
« dévoué tout entier aux fonctions de la place que vous m'avez
« confiée je regarde la publicité de ce compte comme la récom-
« pense de mes soins et de mes travaux.

En effet, Citoyens Directeurs, cette perspective m'a rendu
« moins pénible le poids des affaires; elle seule m'a rendu indif-
« férent à ces écrits obscurs avec lesquels on cherche à troubler
« le repos d'un administrateur, et dont les auteurs, sûrs qu'un

(1) *Moniteur*, du 8 thermidor an V.

« Ministre revêtu de votre confiance, ne descendra point dans l'arène pour leur répondre, profitent de son silence pour ébranler quelques opinions par des déclamations mensongères.

« Ils trouveront, dans les détails de ce compte, ma seule réponse à leurs allégations contre l'économie de mon administration.

« Je suis entré au ministère de la guerre le 5 thermidor an 5 (23 juillet 1797).

« Mon compte devrait donc commencer à cette époque; mais j'ai cru, pour la régularité et l'exactitude, devoir vous présenter séparément celui de l'an 6, et j'ai en cela même suivi les dispositions des lois, qui interdisent la confusion des divers exercices.

« D'ailleurs, le compte que je vous présenterai pour les deux derniers mois de l'an 5, ne peut offrir à la rigueur que les paiements faits à l'acquit des dépenses de mon prédécesseur.

« L'administration n'a, dans ce court intervalle, éprouvé aucun changement notable : les opérations appartiennent toutes à mon prédécesseur, et sont détaillées dans ses deux comptes.

« Dès le 7 vendémiaire de l'an 7 (29 nov. 1798), je vous ai présenté le rapport général des mouvements des armées, de leur organisation pendant l'an 6, et de leur situation générale au 1^{er} vendémiaire an 7.

« Celui-ci se réduira donc au matériel de l'administration de la guerre.

« Je vous rendrai compte cependant des travaux d'inspection, des progrès de l'organisation de la gendarmerie nationale, et de sa situation au 1^{er} vendémiaire an 7; des congés délivrés pendant l'an 6; de l'état des prisonniers de guerre, et des opérations des conseils militaires».

Après avoir démontré qu'il a fait, sur les fournitures, les étapes, les approvisionnements extraordinaires et sur différents autres services un bénéfice de 17.651.895 francs 67 centimes, le général Schérer termine son compte-rendu en disant :

« Telles sont les économies résultant seulement des réductions dans les prix des marchés et dans les suppressions qui ont pu se calculer : ce ne sont cependant point là toutes celles que j'ai réellement opérées dans mon administration, puisque, la dépense apurée, il reste un excédant sur le crédit accordé par le corps législatif, de plus de 80 millions.

« L'ordre rétabli dans toutes les parties de l'administration; la
« comptabilité presque à jour; l'impossibilité bien reconnue
« maintenant des consommations excédant l'actif réel; l'atten-
« tion la plus sévère et la plus rigoureuse à exiger des entrepre-
« neurs le prompt versement de leurs pièces de dépenses; la véri-
« fication qui s'en fait immédiatement; la répression des abus;
« une surveillance continuelle; voilà la véritable source des gran-
« des économies : elles avaient été tellement pressenties dès le
« mois de prairial (Mai-Juin), que consulté, sur la possibilité
« de réduire mon crédit en l'an 6 en faveur du Ministre de la
« marine, je consentis sans crainte de compromettre mon service, à
« lui abandonner successivement 35 millions.

« Le rapport que je présentai au mois de messidor (Juin-Juillet),
« concernant l'aperçu des fonds à faire pour l'exercice de l'an 7,
« que je n'évaluai qu'à la somme de 298 millions, attestait une
« grande diminution, puisque je me réduisis à 43 millions de
« moins, sans que l'effectif des troupes fut sensiblement diminué.

« La diminution dans les prix a un terme qu'il n'est pas permis
« de franchir sans s'exposer à des dangers encore plus grands que
« le surhaussement. Obliger les entrepreneurs à des réductions
« exagérées, c'est les placer entre la ruine et la fraude; et on sait
« bien que leur choix ne peut être douteux : au lieu qu'une bonne
« gestion est, pour un administrateur une mine inépuisable dans
« laquelle il trouve toujours à exploiter.

« Les circonstances de la guerre doivent nécessairement appor-
« ter des augmentations dans la dépense; les chances dont elle
« se compose, les mouvements extraordinaires, le renchérisse-
« ment probable des denrées, amènent des variations plus ou
« moins favorables, qu'il n'est pas donné de calculer d'avance
« avec précision.

« Cette vérité se confirme déjà par le surhaussement des four-
« rages, effet naturel d'une récolte médiocre et du rassemblement
« des corps de cavalerie sur le point des armées; en sorte que le
« traité passé en nivôse dernier (Décembre-Janv.), à des prix assez
« raisonnables, excite, de la part des entrepreneurs, des réclama-
« tions qui élèveraient le prix de la ration à plus d'un tiers au-
« dessus des prix existants.

« Dans cet état de choses, une bonne administration ne s'ap-
« précie point par des comparaisons souvent fautives et illusoirs.

« L'Administrateur qui, dans toutes les circonstances, à su tirer
« le meilleur parti de ses ressources, et qui s'est attaché à extirper
« les abus, est celui qui a le mieux répondu à la confiance du
« Gouvernement ».

« A Paris, le 6 ventôse, an 7 (mars 1799) de la République
« Française, une et indivisible.

Le Ministre de la Guerre,

Signé : SCHÉRER.

Le général Schérer n'avait pas encore remis son compte-rendu au Directoire qu'un événement important se produisait à l'armée d'Italie. Le général Joubert, commandant en chef de cette armée, donnait sa démission au commencement de février 1799. Suivant les uns, il était malade, suivant d'autres, il était fatigué des dégoûts que lui faisaient éprouver tous ces agents immoraux que, sous le nom de commissaires, le gouvernement envoyait auprès des généraux en chef et des administrations des pays conquis, moins pour surveiller leurs opérations que pour exercer des vexations et des dépradations de tout genre. En même temps, Joubert désignait le général Moreau pour son successeur, consultant en cela, les intérêts de l'armée. Moreau, qui était l'un de ses chefs de corps, accepta provisoirement, mais le Directoire refusa de ratifier sa nomination. Il offrit d'abord le commandement au général Bernadotte, mais celui-ci craignant, sans une forte augmentation des effectifs, d'exposer sa bonne renommée à un échec, déclina l'offre. Schérer fut alors nommé et remplacé au ministère de la guerre (21 février 1799) par le général de brigade Milet (le baron Louis-Marie-Antoine Destouff Milet de Mureau) (1).

Il existe, sur la nouvelle nomination du général Schérer au commandement de l'armée d'Italie, deux versions. Suivant l'une, il aurait hésité longtemps avant d'accepter à cause de son âge (il était dans sa cinquante deuxième année) et de sa santé; suivant l'autre, pressé par Rewbel, son compatriote et son ami, il se serait lui-même mis sur les rangs, ce qui aurait fait fixer le choix du Directoire. Cependant, toujours d'après la seconde version, l'opinion n'était pas favorable à Schérer. Il était soupçonné, d'avoir, ainsi que l'un des cinq Directeurs, fermé les yeux sur ce système de pillage et de dévastation qui avait excité

(1) *Moniteur*, du 10 ventôse, an 7.

l'indignation des peuples de la Suisse et de l'Italie et fait gémir les officiers et les soldats français fidèles aux sentiments de l'honneur et de la véritable gloire nationale. Toutefois le rapporteur a soin d'ajouter : « Il y avait beaucoup d'injustice dans ces reproches et dans ces préventions, Schérer n'ayant laissé à sa mort, survenue en 1804, qu'une médiocre fortune (1) ».

Mais n'anticipons pas sur les événements; nous verrons déjà Schérer se disculper. Disons toutefois qu'il fut mal inspiré en acceptant ou en sollicitant le commandement d'Italie dont le résultat ne devait être pour lui que des déboires et suivons le dans sa nouvelle campagne.

En arrivant en Italie, Schérer se trouva en face de deux éléments d'insuccès : l'antipathie générale de ses troupes dont les fâcheuses préventions ci-dessus lui avaient, dès sa nomination, aliéné l'esprit et leur infériorité numérique. Il n'avait que 40.000 hommes à opposer à 60.000 Autrichiens qu'une armée Russe, sous les ordres de Souwarow, accourait rejoindre à marches forcées. Schérer avait bien encore, sous son commandement, l'armée occupant le royaume de Naples mais elle était déjà insuffisante, quoique dirigée par Macdonald, pour contenir le pays à l'occupation duquel le Directoire attachait le plus haut prix.

Dans ces conditions, il était prudent d'agir rapidement et avant l'arrivée des Russes. C'est ce que fit Schérer. Le 26 mars 1799, il attaqua les Autrichiens commandés par le baron Kray et solidement établis en arrière de Vérone et de Legnago avec un camp retranché et une position formidable sur les hauteurs de Pastringo. Après un combat opiniâtre de quatre heures, les Autrichiens furent délogés de toutes leurs positions. Dans ce combat, dénommé de Pastringo, le général Schérer dirigeait lui-même la colonne d'attaque la plus exposée au feu de l'ennemi (2).

La bataille de Magnano, livrée le 5 avril suivant, avec des pertes égales de chaque côté, n'eut comme résultat que la retraite de l'armée française sur le Mincio. Cette reculade ayant obligé Schérer à fortifier Mantoue et à y mettre 6600 hommes, son armée se trouva réduite, avec les pertes subies, à 28.000 combattants.

Sur ces entrefaites, l'armée russe ayant opéré sa jonction avec les Autrichiens, ce ne fut plus pour l'armée française qu'une suite

(1) Victoires et conquêtes, t. 10, p. 142.

(2) Victoires et conquêtes, t. 10, p. 146.

de revers aggravés par l'insurrection que l'ennemi avait excitée et fomentée jusque dans Milan livré aux alliés et dont le château seul restait aux Français (1).

Dans cet état de crise, le général Schérer ne crut pas devoir, tout amour propre mis à part, assumer plus longtemps la responsabilité du commandement. Sa santé étant d'ailleurs toujours chancelante, il envoya sa démission au Directoire et remit provisoirement la conduite de l'armée au général Moreau, l'un de ses divisionnaires. Celui-ci connaissait la situation aussi bien que son chef; quelque temps avant l'arrivée du corps expéditionnaire russe, lui-même avait proposé, dans un conseil de guerre, convoqué par Schérer, de retirer toute l'armée française en Piémont, et, d'éviter tout engagement ultérieur, jusqu'à ce que le Directoire eut réuni les moyens de reprendre une offensive vigoureuse (2).

Un autre motif, non moins puissant, poussait Schérer à rentrer en France. Ses adversaires, du Conseil des Cinq-Cents, n'avaient pas désarmé. Après lui avoir aliéné par les propos diffamatoires déjà relevés plus haut, la confiance des troupes d'Italie, ils continuaient à le charger des pires méfaits. Non contents de le traiter d'incapable, comme général, ils l'accusaient de concussion pendant son passage au ministère de la guerre.

Résolu à se défendre, de la Hollande où il avait été envoyé comme inspecteur des troupes, il annonça au Directoire, avec l'envoi de sa démission (25 mai 1799) son intention de publier les comptes de gestion qu'il lui avait déjà remis et dont on paraissait ne faire aucun cas. « Je suis, dit-il, outrageusement calomnié « comme général et comme ministre. Je dois à mon pays, à mon « honneur et à ma probité attaquée, une justification complète « des accusations accumulées sur ma tête ». Cette détermination loin de calmer la fureur de ses ennemis ne fit qu'accroître leur animosité, un implacable aller jusqu'à demander son arrestation aux Cinq-Cents; cette mesure ayant été écartée, on fit apposer les scellés sur ses papiers (17 juillet 1799).

A son rapport d'une précision mathématique, Schérer ajouta bientôt un *Précis des opérations de l'armée d'Italie*. Cet ouvrage

(1) Le château de Milan était alors commandé par le chef de bataillon Béchard qui devait parvenir au grade de général à la fin de l'Empire.

(2) Victoires et conquêtes, t. 10 p.

accompagné de documents irréfutables et de témoignages irrécusables réduisait à néant, et de façon tout aussi catégorique, les accusations de ses ennemis. M. Arsène Zeller, dans sa notice : « Le général Schérer » a fait, de ses réponses, une analyse trop complète pour qu'il soit utile de la recommencer ici (1). Il n'y a qu'à s'y reporter.

Cependant la rage de ses adversaires des Cinq Cents n'était pas éteinte, malgré toutes les preuves d'innocence dont Schérer avait rempli ses deux brochures. Voulant alors une bonne fois en finir, il demanda, après le 18 brumaire, au 1^{er} Consul, l'autorisation de les confondre, mais Bonaparte estimant que cette affaire, plutôt politique, avait assez duré, lui répondit qu'il avait donné l'ordre de la mettre à néant (2).

La vie militaire de Schérer était terminée. Ecœuré, il demanda sa mise à la retraite et se retira dans la propriété qu'il venait d'acquérir à Commenchon près de Chauny (Aisne). Il y vécut loin du monde, ne s'occupant que de ses affaires personnelles. Il s'éteignit le 19 avril 1804. La mort ne l'avait pas surpris. Il l'attendait avec la conscience d'avoir, en toutes circonstances, rempli son devoir. Le nom du général Schérer faisait désormais partie de l'histoire de la fin du XVIII^e siècle à laquelle il avait été intimement lié.

Il serait beaucoup trop long d'analyser les nombreuses pages que les historiens lui ont consacrées, mais toutefois on peut dire qu'il a partagé le sort de tous ceux qui ont occupé d'importantes charges publiques. Ses différents actes, comme ministre de la guerre et comme commandant de l'armée d'Italie, en 1799, ont été passés au crible le plus fin et, plusieurs fois, sévèrement et même méchamment critiqués.

Et comment l'histoire est-elle parvenue à jeter non pas précisément la déconsidération, mais l'oubli sur cet homme dont la vie avait été toute d'honneur et de probité? Schérer l'explique lui-même au début de son Précis :

« Malheur, dit-il, à l'homme en place qui, dans sa carrière politique et militaire n'a pas toujours les chances heureuses, s'il a surtout des ennemis tout prêts à saisir l'instant de le calomnier! S'il a fait des fautes, elles sont exagérées au centuple;

(1) Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, 1910, p. 5 et suivantes.

(2) Généraux alsaciens avant la Révolution, par Rabany.

« s'il a des succès incomplets, ils sont transformés en revers et
« ses intentions les plus pures sont des actes d'ineptie ou de tra-
« hison ».

Delle, qui se glorifie d'avoir donné le jour au général Schérer
a déjà commencé à lui rendre justice en donnant son nom à l'une
de ses rues (1). Il est encore question de lui élever un buste ou
une statue. Commenchon, où il est mort, forme le même projet.
Il est à souhaiter que tous deux se réalisent, car quoi qu'il en soit,
le nom du vainqueur de Loano est digne de figurer à côté de
ceux des généraux les plus illustres de son époque.

(1) La rue Derrière où il était né.

de Louis de Gérard et de M^{lle} Verneur, fut nommé, à l'âge de 28 ans, procureur du Roi à Strasbourg. Le 29 octobre 1840, il fut nommé président du tribunal de la même ville. A sa limite d'âge, en 1866, il prit sa retraite avec le titre de président honoraire. De 1848 à 1851, il avait présidé le Conseil Général du Bas-Rhin. Il était commandeur de la Légion d'Honneur.

Louis-Edouard Gérard avait épousé M^{lle} Triponé, de Belfort, sœur de M^{me} Christophe Keller. Il en eut trois filles, Louise, Joséphine et Adèle. Cette dernière épousa M. de Sury d'Aspremont, descendant d'une ancienne famille noble de Soleure. (1)

Caroline Gérard, fille de Louis de Gérard, qui épousa le colonel Klie, eut trois fils et une fille : Charles, Maximilien, Edouard et Sophie. Cette dernière épousa M. Hartmann, architecte à Colmar.

Louis Gérard, aîné des enfants issus du second mariage de Louis de Gérard, fit sa carrière dans les Eaux et Forêts. Il mourut en 1905, laissant seulement deux filles.

Son plus jeune frère, Alphonse Gérard, partit jeune pour le Mexique, où il s'occupa d'industrie métallurgique. Revenu en France en 1870, au moment de la guerre franco-allemande, il s'engagea dans l'artillerie, et nommé sous-lieutenant, il servit dans une des batteries du château, pendant le siège de Belfort. Envoyé ensuite à Paris, pendant la Commune, sa brillante conduite lui valut la croix de la Légion d'Honneur, à l'âge de 24 ans.

Resté dans l'armée, il fit la campagne du Tonkin, avec le grade de capitaine. Plus tard, nommé commandant et officier de la Légion d'Honneur, il prit sa retraite et revint se fixer à Belfort, où il habite actuellement. Il est resté célibataire.

BRANCHE CADETTE, OU DE RAYNEVAL

Joseph Mathias Gérard de Rayneval avait épousé une arrière petite nièce de Pascal, M^{lle} Gaucherelle, fille et sœur de conseillers à la cour des Aides de Clermont.

Il eut deux filles, qui devinrent plus tard, l'une, M^{me} de Jognet;

(1) La famille de Sury donna asile, le 30 avril 1792, au personnel et aux élèves de l'Abbaye de Bellelaye, mis en fuite par l'approche des troupes françaises (Hist. de l'ancienne Abbaye de Bellelaye par P. S. Saucy, p. 236). Les deux fils aînés de Jean-Claude de Gérard étaient élèves de l'Abbaye de Bellelaye.

l'autre, la baronne Didelot; et un fils, François Maximilien, né à Strasbourg, le 8 octobre 1778 (1779?).

François-Maximilien de Rayneval fut second secrétaire de la légation, et chargé d'affaires de Russie. Envoyé à Lisbonne en 1804, en qualité de premier secrétaire, il retourna à St-Pétersbourg en 1807 et y resta jusqu'en 1812, puis assista aux Congrès de Prague et de Châtillon.

Il fut ensuite nommé consul général à Londres, mais il resta peu de temps en Angleterre. Aussitôt que le duc de Richelieu prit le portefeuille des Affaires Etrangères, il appela M. de Rayneval à la direction des chancelleries.

Nommé sous-secrétaire d'Etat, en 1820, il échangea, l'année suivante, son poste de directeur des chancelleries contre celui de ministre plénipotentiaire à Berlin.

En 1825, il fut nommé ambassadeur à Rome, et en 1829, à Vienne; après avoir géré pendant quelques mois le ministère des Affaires Etrangères.

La même année, Charles X récompensa ses longs et éminents services en lui conférant le titre de comte, et en lui attribuant le grand cordon de la Légion d'Honneur.

Après la révolution de juillet, le comte de Rayneval occupa l'ambassade de Madrid.

Il mourut à St-Ildefonse (Espagne), le 16 août 1836, laissant, de sa femme Alexandrine de Wlodeck, quatre fils et une fille.

La duchesse d'Abrantès connut François Maximilien de Rayneval au moment où il fut nommé à Lisbonne.

Dans ses *Mémoires* (T. V, p. 230), elle en parle en ces termes :

« La personne la plus remarquable sous tous les rapports, que nous emmenions avec nous, c'était le secrétaire d'ambassade M. de Rayneval fils. Il arrivait alors de Pétersbourg, où il remplissait le même poste auprès du général Hédouville, et, sans lui laisser prendre de repos, on le faisait repartir pour Lisbonne.

« On est heureux d'avoir à tracer un portrait comme celui de M. de Rayneval. C'est surtout aujourd'hui, lorsque je regarde autour de moi, lorsque je ne rencontre que des pantins politiques, des Gilles, des Cassandres, ou des hommes ambitieux sans amour de la gloire, et enfin parmi cette foule innombrable nul caractère estimable, rien qui provoque même mon assentiment, c'est alors que je suis tout heureuse d'avoir à parler d'un homme qui présente à la fois, dans son individu public et privé, l'homme

d'honneur, d'intégrité, et surtout l'homme habile, et puis le père de famille, le mari, le fils, l'ami. Toutes ces qualités sont dans M. de Rayneval, avec une telle netteté, une telle franchise, que la malveillance, qui toujours s'attaque à la vertu, n'ose pourtant parler devant lui.

« M. de Rayneval n'était, lorsque je l'ai connu, ni père de famille, ni mari; mais il était bon fils, bon ami, bon frère et bon citoyen. Rien de tortueux ne dictait sa politique. Il était franc et loyal. Lorsque Junot eut travaillé avec lui, il me dit que M. de Rayneval lui faisait aimer la diplomatie.

« Il est difficile d'être plus modeste avec un talent aussi supérieur. Il a la candeur d'un enfant, à côté d'une expérience profonde. Cette alliance a une apparence extraordinaire d'abord, puis ensuite, elle inspire du respect. Je connais beaucoup sa sœur et son beau frère. Ce dernier était un de nos meilleurs acteurs du théâtre de la Malmaison. C'était notre Figaro et notre Crispin. M^{me} Didelot, sœur de M. de Rayneval, était alors une charmante personne, avant qu'une terrible maladie de nerfs eut altéré ses traits.

« M. de Rayneval possède, à un degré supérieur, le talent de la musique. C'est une chose plus utile qu'on ne pourrait le croire, dans la carrière diplomatique : je dirai même dans toutes, mais principalement dans celle-là. Elle ouvre les salons que bien souvent on fermerait à l'étranger qui n'apporterait que la seule qualité de son rang diplomatique. C'est une épreuve que j'ai souvent tentée et qui a toujours réussi.

« Quant à M. de Rayneval, il est musicien comme il faut l'être pour s'amuser et amuser les autres. Il joue de tous les instruments, chante toutes les parties, et, comme il est inutile de le dire, à livre ouvert. Il compose tout aussi facilement, et avec cela il est mélomane à un point que je ne puis dire; mais je le puis cependant, et par un seul fait que je vais raconter.

« Nous étions à Lisbonne; Junot était parti pour Austerlitz, et M. de Rayneval était resté chargé d'affaires pendant toute son absence. J'allais quitter Lisbonne pour revenir en France. M. d'Araujo me donna à dîner pour prendre congé. Nous étions chez lui, dans sa jolie maison de Belem, autour d'une table élégamment servie, comme tout ce qui se faisait chez lui. Après avoir beaucoup causé, on faisait silence, comme cela arrive quelquefois, à un changement de service. Nous étions vingt-cinq

personnes, à peu près, parmi lesquelles surtout étaient de graves personnages, de vénérables têtes à perruque, comme le comte de Campo Allange, ambassadeur d'Espagne à Lisbonne. Il faut dire que M. de Rayneval composait alors un opéra, et que les grands dîners l'ennuyaient à périr. Tout à coup, au milieu de ce silence profond, on entend un grand éclat de voix, puis une roulade et un point d'orgue, enfin un commencement d'airiette. C'était M. de Rayneval, qui à toutes ses qualités joint celle d'être complètement distrait (1). Il avait oublié qu'il était en grande représentation, qu'il dînait chez son ministre, et qu'il n'était pas en robe de chambre, en pantoufles et devant son piano, chantant et composant ainsi qu'il le croyait.

« Comme il était extrêmement aimé, et que malgré l'apparat de la réunion, nous n'étions que des personnes amies, après le premier moment de surprise, la chose nous mit d'autant plus en joie que M. d'Araujo était lui même mélomane déterminé, et bien capable d'en faire autant au premier dîner que le chargé d'affaires de France lui donnerait ».

L'ainé des fils de François-Maximilien Gérard de Rayneval, Louis-Alphonse-Maximilien Gérard, II^e comte de Rayneval, né à Paris le 1^{er} août 1813, débuta, sous les auspices de son père, comme attaché d'ambassade à Madrid.

Au mois d'octobre 1836, il fut appelé à diriger le cabinet du ministre des Affaires Etrangères. Il passa, en 1839, comme premier secrétaire d'ambassade, à Rome, puis à St-Petersbourg.

En 1848, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Naples, puis accrédité auprès du Saint-Père, alors réfugié à Gæte ; et élevé le 26 mars 1851, au rang d'ambassadeur à Rome, après avoir refusé le portefeuille des Affaires Etrangères.

Il venait d'être nommé, en la même qualité, à St-Petersbourg, lorsqu'il succomba, le 10 février 1858.

Sa femme, née Bertin de Vaux, ne lui a donné que deux filles. Son frère puîné, Eugène Gérard, III^e comte de Rayneval, né en 1814; entré dans la marine, prit sa retraite comme capitaine de frégate.

Il occupa les fonctions de chambellan auprès du prince Napo-

(1) « J'ai remarqué que les hommes distraits sont tous excellents. Mon frère était le plus distrait des mortels, et l'on sait ce qu'il était aussi ». (Note de M^{me} d'Abrantès).

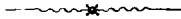
l'éon et de la princesse Clotilde, puis fut attaché, en la même qualité, à l'empereur Napoléon III.

En 1858, il avait épousé la princesse Scherbatof, dont il eut trois filles.

Sa sœur, M^{me} la comtesse Constance de Rayneval, fut dame du palais de l'impératrice Eugénie.

De ses deux frères cadets, l'un, le comte Aloys, fut ministre de France à Weimar, et l'autre embrassa la carrière ecclésiastique.

Ferdinand SCHEURER.



LES ECOLES DE BELFORT

avant la Révolution ⁽¹⁾

A quelle époque fut ouverte la première école dans notre ville? Question très difficile à élucider, car les comptes communaux de nos archives ne remontant qu'à 1432 (2), nous n'avons aucun document pouvant nous renseigner antérieurement à cette date.

Existait-il une école avant le milieu du XV^e siècle? C'est probable, mais aucune pièce de nos archives ne vient confirmer le fait. Si nous en croyons notre vieil historien local, ancien professeur à l'Ecole secondaire de notre ville qui a laissé un énorme manuscrit sur l'histoire de Belfort, écrit au commencement du XIX^e siècle, ainsi qu'un *Essai sur l'histoire littéraire de Belfort et du voisinage* (3), ce serait en 1415, « dans un acte de donation fait au chapitre de la collégiale qui l'obligerait à un certain nombre de messes et d'offices, avec le maître d'école et ses écoliers, à qui il est dû une rétribution convenable, en vivres et en numéraire. C'est la première fois qu'on trouve, dans les archives de ce pays, mention d'un maître d'école et d'écoliers, rétribués sous les auspices de la Religion ».

Le plus ancien document relatif aux écoles de notre ville nous est fourni par le compte communal de nos archives, année 1439,

(1) Nous remercions M. Godard, Dr ès lettres, professeur au Lycée de Vesoul, des renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer sur les écoles de Belfort.

(2) Nos renseignements sur les instituteurs ayant exercé dans notre ville seraient beaucoup plus complets, s'il n'existait pas de grandes lacunes dans la série des comptes communaux; ainsi de 1432, le plus ancien, jusqu'à la fin du XV^e siècle nous n'en possédons que trente trois; au XVI^e siècle trente quatre seulement dix au XVII^e et enfin cinquante de 1700 à 1789.

(3) Imprimé à Belfort, en 1808, chez Clerc.

dans lequel nous lisons (1) : « maistre de l'escole qui est allé a Angoussay (2) pour ses missions ».

Il est donc certain qu'à cette époque, notre vieux Belfort avait son école existant très probablement à une date antérieure, car les comptes communaux de nos archives ne remontent qu'à l'année 1432 et, par ce fait, rien ne peut nous renseigner sur le passé.

Suivant Liblin (3), c'est en 1454 que le chapitre de la collégiale St-Denis, inspiré par les actes des corporations religieuses et peut-être plus encore par le souci de son recrutement, demanda à l'archiduc Sigismond d'Autriche, notre souverain, l'établissement de quatre enfants de chœur et d'un maître d'école pour les instruire. La demande fut envoyée à Pierre de Morimont grand bailli du comté de Ferrette, dont nous dépendions. La nomination des enfants de chœur et de leur maître était laissée à la discrétion du chapitre de la collégiale.

En effet, le 12 juillet 1459 (4), Pierre de Morsperg (Morimont) « cheualier, grand baillif dans le comté de Ferrette et d'Alsace faisons scauoir qu'apres vne requeste pñte par M^{rs} les venerables preuost et chappitre de l'esglise collégiale de Belfort à très noble très haut et puissant prince et seigneur sigmund archiduc d'Autriche mon très honnore seigneur qu'il plaise à sa dite altesse d'ordonner et fonder quatre enfans de cœur et vn M^{re} d'escole soit ecclesiastique ou seculier pour enseigner les dits quatre enfans de cœur affin que le seruice de Dieu et de sa bienheureuse mere vierge marie.... Le dit prince en consideration de l'honneur de Dieu et de l'esglise a veu la dite humble requeste des dits preuost et chappitre.... considerant aussy que la dite requeste dit et porte que les seruiteurs de Dieu doibuent estre nourris et entretenus des biens esclesiastiques priants par icelle les dits preuost et chappitre de leur octroyer quatre prebendes pour l'entretien des dits enfans de cœur et d'vn M^{re} d'escole que feu ma tres honnore dame comtesse a fonde dans l'hospital du dit Belfort pour l'entretien et nourriture du chantre ou M^{re} d'escole.... ».

(1) Archives de Belfort CC. 1.

(2) Ensisheim (Haute-Alsace).

(3) Les Eglises de Belfort, Belfort, 1882.

(4) Archives de Belfort, GG. 11-12.

Albrecht archiduc d'Autriche ratifie, en 1461, la demande de fondation présentée par Pierre de Morimont.

Nous croyons que cette œuvre était établie surtout en vue du service religieux de la collégiale et que le maître d'école désigné, à plusieurs reprises dans l'acte de fondation, doit plutôt être assimilé à un châtre qu'à un maître d'école proprement dit.

Du reste, nous voyons, d'après les archives et les comptes communaux qu'antérieurement, notre ville avait déjà son maître d'école communal.

En 1475 (1), nous trouvons, dans les comptes communaux le « maistre de l'escole », et en 1489 (2) « martin courtat mre descolles ». Voilà les seules indications que nous avons pu recueillir dans les archives du XV^e siècle.

En 1508 (3), il est question, dans le compte communal, de « es clerks de l'escole »; en 1581 (4), le compte de cette année mentionne « bailler a magister et recteur des enfans pour ses gaiges l libz (5) ». C'est la première indication relative au chiffre auquel s'élève le traitement alloué au maître d'école. En 1586 (6), nous retrouvons dans le compte annuel « paye au mre descoles ou recteur pour ses gaiges l libz ». En 1588 (7) « hugue saulnier maistre descolle gaige du mre descolles l μ »; enfin, en 1594 (8) nous voyons, d'après le compte communal que « le m^e descole pour ses gaiges a l μ ».

En 1619 (9), le compte communal mentionne « le puilx soubz lescole ». Pouvons nous déterminer l'emplacement où se trouvait

(1) et (2) Archives de Belfort, CC. 2 bis.

(3) Archives de Belfort, CC. 3.

(4) et (6) Archives de Belfort, CC. 3 ter.

(5) Cinquante livres.

(7) et (8) Archives de Belfort, CC. 3 ter. D'après Tournier, dans son ouvrage : *Le Protestantisme dans le pays de Montbéliard*, 1889 « Hugues Saunier, natif de Chenevez, près de Porrentruy, instituteur à Belfort, vint, en 1587, offrir ses services au protestantisme de Montbéliard, disant que sa conscience ne lui permettait pas de rester dans le papisme. Accepté comme une bonne fortune, il remplit d'abord les fonctions d'instituteur dans le comté; il devint diacre à Colombier-Fontaine et pasteur à Montbéliard. En 1599, le conseil ecclésiastique dit de maître Hugue : « Par la commisération qu'on avait de lui, et espoir qu'il changerait de vie scandaleuse, l'on était d'avis qu'il fut par manière de chatoy transféré à Etobon, mais bien qu'il fut suspendu de son ministère, au lieu de gémir de ses fautes, passées, s'est transporté, il y a peu de jours, à St-Hippolyte où il s'est enivré et a commis plusieurs scandales ». Le conseil le destitua et le rendit à ses premières fonctions d'instituteur. Nommé à Bavans en cette qualité, il eut un peu plus tard quatre jours de prison pour cause d'intempérance. Il fut envoyé au même titre à Autechaux où, probablement, il termina sa carrière ».

(9) Archives de Belfort, CC. 7.

établi, à cette époque, l'école de notre vieux bourg? Oui, en nous appuyant sur le titre de fondation, en 1631 (1), de la chapelle érigée en l'église collégiale, en l'honneur du T. S. Sacrement, par le bourgeois Kellet et sa femme qui, parmi les différents dons de fondation, donnent « une maison située en la rue du Bursstot (2) verger et curtil entre la maison de Lescolle d'une part et les h^{rs} feu martin viney.... » Elle aurait donc été placée entre la rue du Berceau (qui fut fermée postérieurement à la circulation et se trouvait située entre la rue du Rosemont et la rue de l'Etuve) et celle du Pavillon.

En 1625 (3), le 23 août, Jean Georges Simon, de Porrentruy est nommé maître d'école. Il pouvait prendre par mois 2 sols et 4 deniers de chaque écolier. Ce modique traitement fut rabaisé, puis relevé à 2 sols 6 deniers, le 24 novembre 1631. Le maître d'école avait, en outre, 7 sols 6 deniers ou le charroi de son bois pour l'hiver. La ville lui allouait seulement 20 livres par an.

En 1645 (4), nous remarquons, dans le compte « pierre vuillin m^e d'escole » et en 1653 (5), « David Kellet pour son gage de mestre d'escolle 45 ₰ ».

Après la guerre de Trente Ans et les nombreux sièges subis pendant de longues années, même par le gouverneur de Belfort, le comte de la Suze, en 1654, nos ancêtres, en considération de l'importance des fonctions des maîtres, améliorèrent quelque peu leur modeste rétribution. Les registres du Magistrat font mention de Jean Georges Hechemand, reçu maître à titre d'essai, le 17 octobre 1654 (6) jusqu'à la St-Jean suivante, moyennant 20 livres baloises pour une demi-année, un sol balois par semaine de chaque enfant, enfin l'exemption de corvées, de garde (sur les remparts) et, de toutes contributions.

En 1663 (7), on rebâtit la maison d'école et, le 13 avril de la même année, le Magistrat reçoit, comme bourgeois de la ville, Servois Perriol, maître d'école.

Le Magistrat accepte, en 1664 (8), le sieur Mangenot, de Toul, pour organiste et maître d'école. « Il sera tenu et obligé de jouer des orgues tous les dimanches et d'enseigner diligemment tous

(1) Archives de Belfort.

(2) Rue du Berceau.

(3) Archives de Belfort, BB. 2.

(4) et (5) Archives de Belfort, CC. 7.

(6) Archives de Belfort, BB. 2.

(7) et (8) Archives de Belfort, CC. 5.

les enfants et que ceux qui désireront d'apprendre le latin, seront tenus une heure devant ou après les autres écoliers, bref, de les rendre capables d'entrer et être reçus en classe aux Jésuites. Il recevra pour les deux charges cent octante quarts d'écus, sans les amandittes, cinq livres qu'il recevra aussi annuellement; encore de chaque écolier, soit latiniste, soit français, par chaque semaine un sol balois et, de chaque année, par écolier, un chariot de bois ou dix sols ballois et par quart d'an un quart d'écu de reconnaissance et le jour de St-Jean aura son dîner avec Messieurs (1) ou bien un quart d'écu en argent ».

C'est dans cet acte que nous rencontrons, pour la première fois, l'étude du latin dans les classes de l'école de notre ville. Elle se donnait en dehors des heures consacrées ordinairement au français et permettait à nos écoliers, après quelque temps, d'entrer aux collèges de Jésuites des environs : Ensisheim, dans la Haute-Alsace; ou Porrentruy.

Le 14 avril 1667 (2) « Bastiaïn Clavey bourgeois de Belfort est nommé maître d'école », et en 1672 (3) « Sebastien clauvey recoit pour son gage de M^{re} d'Eschole pour la pnte annee 45 ₰ ».

Ce serait à partir de 1672 que les écoles de filles sont distinctes de celles des garçons. Le maître d'école Clavey, qui enseignait depuis 1667, est conservé à condition de ne plus enseigner aux filles.

D'après le compte de 1673 (4), on a payé « a sebastien clauvey p^r son gage de m^e d'escole p^r le pnte annee suiuant le marchez fait avec luy par messieurs du Magistrat 45 ₰ ». En 1674 (5), c'est encore « Sebastien clauvey » qui est « m^e d'escolles », et il reçoit « pour son gage de M^e d'Escole 45 et en 1679, 60 ₰ ».

Le 21 juin 1675, Nicolas Nauroy est nommé maître d'école (6).

Dans le compte de 1681 (7), nous remarquons « au s^r mangelot pour son gage de M^{re} d'Escole 140 ₰ ».

(1) Le jour de la St-Jean, avait lieu l'élection des neuf bourgeois composant le Magistrat (conseil municipal de nos jours). Ils choisissaient un des leurs comme maître bourgeois.

(2) Archives de Belfort, BB. 5.

(3) Archives de Belfort, JJ. 2.

(4) et (5) Archives de Belfort, CC. 6.

(6) Archives de Belfort, BB. 5.

(7) Archives de Belfort, CC. 6.

Le 17 août 1685 (1) « claud philibert sautier de Plancher est reçu pour maître d'école », et le 23 juillet 1689 (2) « Mrs ont continué le s^r Sauthier pour maître d'école pour trois ans aux mêmes conditions de sa réception le 17 août 1685 ».

Le 13 juin 1691 (3) « charles chery est reçu pour maître d'école et organiste », et le 16 septembre 1697 (4) « henry theodore Bovens » est désigné comme « recteur d'école ».

En 1697 (5) « les prevot et chanoines de l'eglise collégiale, à titre de curé primitif, réclament contre la nomination du maître ou maîtresse d'école sans qu'ils leur soient présentés ». La requête concluait à ce que l'interdiction des maîtres et maîtresses d'école fut prononcée par l'autorité ecclésiastique. Elle fut admise, et l'interdiction lancée le 7 octobre de la même année. La décision fut signifiée au Magistrat par le notaire royal Mangenot.

Le 20 novembre 1700 (6) « le s^r claud françois Lanier » est agréé comme maître d'école pour une durée de trois ans. Il expose, le 6 juillet 1710, au Magistrat que le nombre des bourgeois augmente tous les jours et demande que ses gages de 200 ₰ soient plus élevés. Le Magistrat accorde 250 ₰, à charge par le s^r Lanier d'avoir un aide dans l'école de cette ville.

En 1716 (7), nous retrouvons « Lanier recteur d'escolle gages 250 ₰ », ainsi que de 1718 à 1723 (8). Le 28 juin 1722 (9), son engagement est renouvelé pour six années.

Le compte de 1726 (10) nous apprend que Leblanc est recteur de la petite école. C'est la première mention, dans nos archives, d'un maître suppléant et, en 1732 (11) Pierre François, de Chalonvillars, remplace Leblanc.

En 1741 (12), il est payé « pour une collation aux quatre gradué qui ont examiné le recteur d'Ecol lequel a este receu après auoir composé et vérifié en leurs presence 5 ₰ 12 s. ».

Le maître Lanier étant mort, des examinateurs étaient chargés de désigner son successeur. A ce moment, il y eut un conflit entre le prévôt seigneurial de Belfort, François-Bernardin

(1) (3) (4) (6) Archives de Belfort, FF. 2.

(2) Archives de Belfort, BB. 6.

(5) Archives de Belfort, GG. 1-4.

(7) Archives de Belfort, CC. 10.

(8) Archives de Belfort, CC. 47.

(9) Archives de Belfort, BB. 8.

(10) Archives de Belfort, CC. 10.

(11) Archives de Belfort, BB. 9.

(12) Archives de Belfort, CC. 16.

Noblat, et le Magistrat (1). Le prévôt se plaignait de ne pas avoir été appelé à sa réception et rendit, le 4 décembre 1741, un arrêt interdisant au nouveau maître d'entrer en fonctions. Le Conseil du roi ordonna que le maître serait élu par le Magistrat en présence du prévôt. Les membres du Conseil de ville avaient cependant fermement rappelé le droit immémorial qu'avaient eu leurs prédécesseurs de faire choix d'un maître d'école, de concert avec le curé et les chanoines.

Le 30 novembre 1741 (2), « Jean François Esmiet, natif du Ménil Lorraine est choisi, comme maître d'école, en place de feu Lanier avec 250 ₣ par an. « Il ne sera obligé d'enseigner que les latinistes. Il ne lui sera payé 15 sols par mois et 20 sols pour un chariot de bois par an par chaque étudiant. Il conduira ses élèves tous les jours à une basse messe au sortir de laquelle les écoliers se rendront à l'école où ils resteront jusqu'à 11 heures du matin et depuis 1 heure jusqu'à 4 heures en toute saison ».

A la suite de la nomination du s^r Esmiet, nous trouvons le document suivant aux archives (3) : « A Messieurs les Prevosts et Magistrats de Belfort. Supplient humblement Claude François Boullangé, louis leroux et consorts, tous bourgeois de la ville de Belfort. Disant que depuis le décès du s^r lanié cy devant recteur d'écolle latine en cette ville, il a esté nécessaire pour enseigner la jeunesse de s'en pourvoir d'un autre, il s'y en est présenté plusieurs et enfin le s^r Esmiet présentement recteur y a été admis, pourquoy il a transigé avec vous qu'il seroit gagé de la ville d'une somme de deux cent cinquante livres, le logement, son chauffage comme vn bourgeois, l'exemption de toutes charges outre ce quinze sols par mois par chaque escollier et vingt sols par chacun pour l'hyver employé à leurs bois de chauffage, les suppliants tant pour eux que pour leurs successeurs ont consenti à cette transaction et a esté exécuté jusqu'il y a environ six ans qu'il fit des représentations, que son gage étoit trop petit aussi bien que son bois de chauffage et qu'il ne pouvoit enseigner les écoliers à moins de vingt sols par mois, ces représentation et demande ont été débatus si vray qu'il étoit sur le point de quitter, mais cependant par une soumission qui vous a été faite Messieurs

(1) Archives de Belfort, FF. 12.

(2) Archives de Belfort, BB. 9.

(3) Archives de Belfort. Pièces relatives à l'enseignement.

ledit s^r Esmiet a demeuré et son gage a esté augmenté puisqu'il est présentement gagé de la ville d'une somme de trois cents livres, douze livres pour le sonnage de la cloche, vingt sols par mois pour écolage et quatre toises de bois avec tous les autres articles de la première convention, enfin ces augmentations révolte le public quoiqu'on aye encore, bien voullu y passer pour euter des contestations, mais aujourd'huy qu'il a fait encore des nouvelles représentations au sujet des escolliers qui sont au nombre d'environ soixante lesquels il ne veut enseigner que pour trente sols par mois et demande pour leurs chauffage et lumière à chacun trente sols ce qui ne peut vallablement luy estre passé parce qu'en calculant ses revenus dans le cas pareille il approche de près de douze cents livres par année non compris son bois de chauffage, logement et exemption, c'est dans ces circonstances que les suppliants ont l'honneur de vous présenter leurs requeste. Ce considéré, MM. il vous plaise ordonner que la première ou la seconde transactions faittes avec le s^r Emiet continuera à estre exécuté comme du passé et que s'il persiste à ses augmentations les suppliants offrent de présenter un recteur cappable d'enseigner la jeunesse qui ne demandera point le gage de la ville et se contentera des autres articles et faveurs porté en la transaction ce faisant fera bien ».

Dix-huit signatures figuraient au bas de cette requête qui fut admise.

De 1742 à 1744 (1), Esmiet est recteur de la grande école, et Petez « m^e de la petite école ».

Le 27 juin 1745 (2), le prévôt et le Magistrat ont délibéré « de faire abattre une grange près de l'hôpital Ste-Barbe et d'y construire en place une maison qui servira de logement aux deux maîtres d'école et à la sage-femme, à mettre sur les greniers les avoines nécessaires à l'Etapier pour le service de la place et procurera à la ville une rue par le moyen de cette démolition ».

En 1746 (3), Esmiet est recteur de la grande école et Pergaud « m^e d'école des petits garçons ».

La nouvelle maison d'école pour les garçons, placée à côté de l'hôpital, est terminée en 1747 et nous trouvons le document

(1) Archives de Belfort, CC. 16.

(2) Archives de Belfort, FF. 27.

(3) Archives de Belfort, CC. 17.

suisant aux archives (1) : « cejour d'huy cinq avril 1747, la nouvelle maison batie pour les classes a costé de l'hopital Ste-Barbe a été bénite par M. Fournier chanoine et curé en présence du s^r Petitot son vicaire et M. Noblat subdélégué, M^{rs} Bertelot Me bourgeois, Laporte, Cuenin, cordonnier, Berthet et Gilles conseillers, Royer secrétaire, de la porte M^e du commun qui a fait seruir ensuite vn gouté pour tous les assistans, du nombre des convives étaient encore M. Thomas procureur fiscal, Bourquenot tabellion, de Billand, chirurgien major de l'hopital, le s^r Esmiet premier recteur d'école et du s^r Pergaud second maître ».

Cette école a subsisté jusqu'en 1874 et a vu de nombreuses lignées d'écoliers.

En 1750 (2), nous retrouvons dans les comptes « Esmiet recteur de la grande école et Pergaud m^e de la petite école » et dans celui de 1753 (3) figure la dépense suivante « au s^r Esmiet recteur d'école pour depenses à l'occasion des exercices faites par les écoliers de sa classe 24 # ».

De 1755 à 1762, ce sont encore les mêmes maîtres qui sont à la tête des écoles (4).

Le 5 décembre 1763 (5), le Magistrat choisit le s^r Vivot comme régent des classes latines, pour une durée de neuf ans et en remplacement du s^r Esmiet décédé. Voici l'arrangement qui fut conclu : « Ce jour d'huy 5 décembre 1763 Nous Prevôt et Magistrat de la ville de Belfort assemblés à l'hôtel de ville ensuite des affiches et annonce que nous avons envoyé dans les différentes villes de la Province et du comté de Bourgogne portant qu'à ce jour il seroit procédé au concours pour remplacement de la place de régent des classes latines de cette ville vacante par le décès du s^r Emiet et après y avoir admis plusieurs personnes qui se sont présenté, nous avons donné la préférence au S^r Vivot, natif de Vesoul, comme plus capable de remplir la d^e place de régent des Ecoles latines lequel nous a produit ses certificats de bonne vie et mœurs et de la place de régent qu'il a déjà remplis dans lad^e ville de Vesoul a laquelle Reception avons procédé aux conditions et charges suivantes : Qu'il entrera dans la maison destinée pour loger le régent d'école et qu'occupoit le s^e Emiet.

(1) Archives de Belfort, BB. 9.

(2) Archives de Belfort, CC. 17.

(3) Archives de Belfort, CC. 22.

(4) Archives de Belfort, 23, 24-25, 26-27.

(5) Archives de Belfort, BB. 11.

Qu'il jouira de l'exemption de toutes corvées ordinaires de même que de logement des gens de guerre et des impositions qui se repartissent sur l'industrie. Qu'il sera obligé d'enseigner par lui même les écoliers qu'il luy sera payé vingt sols par mois et vingt sols pour un chariot de bois par année et par chaque étudiant pour le chauffer. Que ledit Sr Vivot sera obligé de conduire tous les jours les dits écoliers à la messe d'onze heures. Qu'il commencera sa classe a six heures et demi du matin en été et sept heures et demy en hyver et la tiendra jusqu'a onze heures, qu'elle recommencera a vne heure de relevé jusqu'a cinq heures. Que le dit Vivot fera trouver tous ses écoliers tous les dimanches et fêtes immédiatement avant la grande messe le catéchisme et les vepres en classe pour les conduire régulièrement auxd. offices et notamment au catéchisme, qu'il les conduira aussi à toutes les processions de l'année. Que le congé de chaque semaine sera donné le mercredi lorsqu'il n'y aura pas de festes dans la semaine. Que les jours de foires la classe sera tenue comme les autres jours de la semaine, que les écoliers seront conduis le jeudy à la bénédiction des vèpres. Que les vacances commenceront le quinze de septembre et dureront jusqu'au jour de St-Luc. Que les gages du sr Vivot seront de deux cent cinquante livres par année, qu'il aura une part de bois égale à celle d'un magistrat et que le sr Vivot en payera la couppe et la voiture. Que le présent marché ou engagement est pour neuf années à commencer du premier janvier 1764. Durant lequel tems led^t sr Vivot donnera tous ses soins pour l'éducation et l'instruction des écoliers qui luy seront confiés. Que si au bout de ce terme, la ville ne vouloit plus des services dud. sr Vivot ou qu'avant ce tems il donnera lieu à se faire remercier, elle sera obligée de l'en avertir six mois d'avance pour luy faciliter moyen de se pourvoir d'un autre établissement que de son côté led. sr Vivot sera tenu, si au bout desd. neuf ans, il vouloit quitter le service de la ville, d'auertir six mois d'avance pour donner le tems à la ville de se pourvoir. Que toutes les conditions avant dites seront obseruées exactement de la part dud. sr Vivot pour le bien de la ville et des écoliers comme elle^s le seront de la part de la ville pour ce qui la concerne. Qu'au moyen des conditions avant dites le présent marché a été signé tant par nous que par led. sr Vivot.

VIVOT.

Delaporte, Thomas Père, Keller cordonnier, Rossée, Boyer, Touvet, Clauvey, Viguier.

Boug prevot du chapitre, Mirondot chanoine ».

Ce document nous apprend que lorsqu'on avait besoin d'un maître d'école, des affiches et annonces étaient placées en Alsace et en Franche-Comté, pour recueillir des adhésions à cet emploi. De plus, il nous fournit beaucoup de renseignements sur le fonctionnement de l'école.

Le 19 mars 1763 (1) le Magistrat « s'est pourvu pour le bien et le besoin des enfans de cette ville d'un maître de langue allemande et d'écriture française qui possède bien l'un et l'autre et il est arrêté de luy payer 300 ₰ de gages par an ».

La même année, M. de Lucé, intendant d'Alsace avait autorisé l'établissement d'un maître de langue allemande (2).

En 1764 (3), une gratification de 30 ₰ est accordée à « clément ferry » pour avoir enseigné le latin aux écoliers de la ville. La même année, « Mambré maître d'ecolle, d'écriture et de langue allemande a 300 ₰ de gages ». Vivot est toujours recteur de la grande école et Pergaud de celle des petits garçons, ainsi qu'en 1765.

On sait qu'une déclaration royale de novembre 1764 supprima la Société des Jésuites et, par suite, leurs collèges furent fermés. A la suite de cet édit royal, plusieurs localités, entre autres Belfort, sollicitèrent la création d'un collège.

Le 25 avril 1765 (3) le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, écrit à l'archevêque de Reims, président de la commission établie pour tous les collèges du royaume; touchant la demande du Magistrat de Belfort.

Le premier président et le procureur général du Conseil souverain d'Alsace à Colmar, proposent l'établissement de basses classes pour la ville de Belfort, mais non d'un collège (5).

Le 22 novembre 1765 (6), le Conseil souverain d'Alsace rend un arrêt qui défend à toutes personnes et maisons soit régulières, soit séculières, de tenir dans le ressort, des classes publiques pour y enseigner la langue latine.

(1) Archives de Belfort, DD. 19.

(2) Archives de Belfort, inventaire de 1790.

(3) Archives de Belfort, CC. 26, 27 et 28.

(4) (5) (6) Archives de Belfort, GG. 1-4.

Nous trouvons dans les archives les documents suivants, relatifs à la création d'un collège dans notre ville (1) : « Mémoire sur toutes les considérations possibles concernant à désirer et favoriser l'établissement d'un college à Belfort. Belfort est vne petite ville fortifiée, il y a vn estat major et vne garnison assés nombreuse elle est le siege d'une subdelegation fort etendue, d'un bailliage, d'une prevoté qui reunissent plusieurs justices à la suite desquelles il y a nombre d'avocats et procureurs. Il n'y a à Belfort aucun établissement regulier qu'un couvent de capucins et vne collegiale composée d'un chapitre doté par les anciens seigneurs du lieu. On aime le commerce à Belfort et presque tout le monde s'y applique. Sa position pour cet objet principal est exactement avantageux entre la Suisse, le pays de Porentruy, celui de Montbéliard, la Lorraine, la Comté et pour toute l'Alsace, toutes les routes de ces différents pays y aboutissent necessairement, ce qui fait un concours fort considerable. Cette ville est la principale de la haute Alsace françoise, de cent cinquante villes ou villages dont les sujets ne parlent que la langue françoise ou le patois, il y en a la moitié qui sont du diocese de Besançon et l'autre fait partie de celui de Basle.

La jeunesse surtout à Belfort donne beaucoup dans les études et jusqu'à present l'on a vu qu'ils ont réussi dans les différents états, les jésuites même en tiroient beaucoup de sujets qui se sont distingués dans l'ordre. Ces talens naturels ont excité l'émulation des parens qui, pour faire étudier leurs enfans, sont obligés de les envoyer à grands frais faire leurs études à Strasbourg, Colmar, Ensisheim ou à Besançon, ce dernier lieu est préféré par les sujets qui veulent se destinées à l'état eclesiastique parce que les archeveques et depuis peu Mgr le cardinal de Choiseul a fait un statut qui defend a ses diocesains d'aller étudier principalement la philosophie et la theologie en dehors de son diocese. La partie françoise du diocese de Basle ainsy que toute la partie du Sundgan se jette a l'étranger a Fribourg et principalement à Porentruy parce que les allemands y apprennent en meme tems le françois et que le seminaire du diocese y est établie; le nombre de ces sujets du Roy qui vont par necessité à l'étranger, surtout à Porentruy, ne laisse pas que d'etre assés considerable pour y faire attention. Suivant les états que l'on en fournit tous les ans

(1) Archives de Belfort, GG. 1-4.

à la subdélégation, il s'en trouue annee commune deux cens, independamment de l'argent qui sort de la province, il en résulte des mouvements encore plus intéressants pour le gouvernement, c'est que les jeunes gens y prennent de mauvaises instructions et impressions, élevés par des jésuites étrangers, on en a vu des exemples principalement en temps de guerre. En établissant vn college à Belfort qui est à quinze lieues de Colmar et à même distance de Besançon et les deux colleges les plus proches de cette ville, on préviendra tous ces inconveniens, l'on mettra les enfans du pays à même de s'instruire sans sortir chez eux, on retiendra ceux qui faute de collège dans le pays vont chercher de l'éducation dans celui de Porentruy y portent leur argent et y puissent souvent avec des mauuaises lecons, des dispositions contraires à des bons patriotes, cela attireroit dans cette province quantité de suisses et d'allemands qui, desireux d'apprendre le françois, prefereroient immanquablement le college de Belfort ou on parle bon françois et ou on trouueroit d'autres ressources à celui de Porentruy ou on ne trouue qu'un mauuais françois et fort peu d'éducation. Faute de collège totalement françois dans la province, l'important arret du conseil d'Etat du 30 janvier 1685 qui veut que tout se fasse en françois dans la province est resté sans execution, sous le pretexte qu'on ni scauoit point le françois et qu'on y manquoit d'école françoise, pretexte qui cesseroit par l'établissement d'un college à Belfort ou on se porteroit avec empressement si, sans s'expatrier, ou pouuoit s'instruire dans la langue françoise. Les intentions du Roy qui, par son ministre avoit ordonné il y a quelques années l'établissement dans les paroisses des maîtres d'école françois et allemands seroient remplis. Le duc de Wirtemberg a vn collège dans la ville de Montbéliard pour l'instruction des sujets luthériens d'une tres petite terre, ses sujets se trouuent meslés dans beaucoup de communautés avec les sujets catholiques du Roy, il est de la bonté de sa Majesté pour ces sujets de leur procurer le même secour dans notre religion tant pour les instruire que pour les garantir de la corruption. Le collège d'Ensisheim qui vraysemblablement se trouve déplacé par la proximité de Colmar a beaucoup de biens et revenus, dans le département de Belfort, il les tient par dons des anciens comtes de Ferrette qui l'étoient de Belfort, des archiducs et des seigneurs de la maison de Mazarin. En reunissant ces memes biens au collège qu'on propose d'établir à Belfort, on

continue la fondation dans l'esprit qu'elle a été faite, on laisse dans vn pays qui n'a rien de trop, les revenus de différents corps de biens qui y sont scituées et les vassaux des anciens fondateurs profitent de la fondation suiuant l'intention des fondateurs même. Les parties de revenus sont ceux du Prioré de Froidefontaine qui produisent environ3.000 ₣
ceux du prioré de St-Nicolas4.000 »
l'abbaye du Valdieu1.000 »
Total8.000 »

Ces revenus seront bien suffisants pour vn college tel qu'il le faut à Belfort, d'autant plus d'aisance que le diocese de Besançon fourmille de très bons sujets en ecclesiastiques seculiers qui se presentent tous les jours pour ce service. Il n'y auroit qu'un maître allemand à y ajouter au moyen de quoi en detournant les sujets du Pourentruy et en supprimant les instructions de Thann, Rouffach qui sont encore donnés par des allemands, il y auroit dans le college de Belfort pour sa position et ses avantages quatre à cinq cens écoliers ce qui mérite l'attention des seigneurs chargés des établissemens qui sont à faire. Il y a dans l'enceinte de la ville des batimens propres suffisants pour établir ce collège, outre les batimens qui servent aux écolages, il y en a à porté pour y faire tout ce qui sera necessaire, soit que les membres du college que l'on croit devoir être des ecclesiastiques vivent en communauté ou separemment suiuant qu'il sera ordonné. Cet arrangement se fera avec d'autant plus de facilité que l'on peut auoir des secours des fonds qui seront destinés pour faire l'établissement et les Magistrats donneront toute leur attention pour qu'il soit fait avec le plus d'aisance et de conuenance qu'il sera possible ».

Ce mémoire n'est pas daté, mais parait être de 1765.

Nous trouvons encore, aux archives (1), un autre document pour conserver, dans notre ville, le maître d'école enseignant le latin. Il fut remis, le 8 janvier 1766 au subdélégué, M. Noblat.

« Mémoire des Magistrats de la ville de Belfort sur la nécessité de conserver leur maître d'école de langue latine en lad. ville. D'vn tems immémorial, il y a eu à Belfort deux maîtres qui ont chacun vne ecole, l'vn des principes de la langue latine, l'autre

(1) Archives de Belfort, GG. 1-4.

pour apprendre à lire et à écrire aux enfans. Cet établissement a été confirmé par arret du Conseil d'Etat du Roy du 5 novembre 1720 qui liquide les charges de la ville et en fixe la dépense annuellement. Il est d'autant plus nécessaire aujourd'huy que Belfort s'est augmenté de plus des trois quarts de ce qu'il étoit au tems ou il s'est fait. Cet accroissement procede de la position avantageuse de Belfort. Cette ville est à l'entrée de l'Alsace du costé de la franche comté de la Bourgogne, de la principauté de Montbéliard et du pays de Porentruy et toutes ces provinces ou principautés pour y entrer du costé de l'Alsace. C'est son entrepot pour le commerce qui y attire des haāns. L'ingratitude du sol y a fait abandonner depuis longtems la culture des terres et actuellement il n'y a pas vn seul laboureur. Il n'y a à Belfort que gens de lettres, de commerce ou de professions dont les enfans ne peuvent auoir goût pour la culture faute d'y estre elevés. Il résulte de cette constitution particulière à Belfort qu'il y a une nécessité d'y auoir des maîtres pour y donner des principes aux enfans pour l'étude des sciences et qu'il resulteroit beaucoup de mal de n'y en point auoir.

Tous les haāns de Belfort ne peuvent faire de leurs enfans des gens d'une profession pour laquelle il suffise de scauoir peu lire et écrire. Il y a des gens de lettres et de commercans dont la disposition des enfans porte ord^t à embrasser l'état de leurs pères. Rien n'est plus essentiel pour lesd. enfans que d'auoir la connoissance de la langue latine jusqu'à un certain degré parce que c'est la clef des sciences, qu'elle donne des lumières et ouvertures aux vns et apprend l'ortographe à tous. Faute d'un maître, il ne sera plus possible à une grande partie des haāns de Belfort surtout à ceux qui ont grosse famille de donner les premiers principes ou les premières classes de cette langue à leurs enfans par rapport à la cherté des pensions des villes ou il y a des colleges au moyen de quoy ces enfans resteront dans l'ignorance et s'abandonneront au libertinage faute d'etre retenus dans une ecole en attendant le tems qu'ils soient assés forts ou d'âge à apprendre le commerce ou une profession, de quoy il peut resulter de grands maux surtout dans une petite ville de guerre ou la jeunesse auroit tout le loisir de prendre les impressions et les vices du soldat qu'il frequenteroit nécessairement faute d'etre retenu la plus grande partie de la journée dans une ecole. Ceux des haāns de Belfort qui seront en état de payer les pensions pour

faire étudier leurs enfans dehors chercheront des pensions à meilleur marché possible, pour cela, ils les enverront à Porentruy ou emportent l'argent du royaume, ils apprendront vn mauvais idiome françois. Un maître d'école latine à Belfort y attire des jeunes gens des villes voisines d'Alsace par rapport a la langue françoise qui est unique en la dite ville et qui est necessaire a tous ceux qui veulent entrer dans les affaires. Il favorise aussi des échanges entre les enfans qui ne savent que l'allemand qu'on envoie à Belfort pour y apprendre le françois et les premiers principes du latin et ceux de Belfort qui vont en Alsace y apprendre la langue allemande qui est aussi tres nécessaire. Tous ces secours et avantages cesseront d'avoir lieu à Belfort faute de pouvoir conserver le maître qui y est établi et de plus il en resultera beaucoup d'ignorance et de libertinage pour la jeunesse. Il est donc tres essentiel pour la ville de Belfort de conserver son maître d'école de la langue latine. Ce maître ne tient point de classes publiques, ainsi que le défend l'arret du 22 novembre 1765. Les enfans n'y sont recus qu'en payant vne retribution par mois et leur chauffage pendant l'hyver ce qui est tout oposé à vne classe publique ou tous sont admis gratuitement. Ce maître ne peut être enuisagé que comme vn simple repetiteur ou precepteur a gages qui n'est point dans le cas des deffenses desdit arret qui donne aux enfans les principes pour entrer aux collèges et partout il y a des maîtres de cette espece qui sont absolument necessaires. Ce qui fait esperer aux magistrats de Belfort que nos seigneurs du Conseil souverain d'Alsace laisseront subsister l'établissement de leur maistre d'école de langue latine sur le pied qu'il a été jusqu'à present ».

« Signé : Clavey, Thomas, Delaporte, Cordonnier, Rossée, Moissonnier, Touvet, Roy l'ainé, Ventrillon ».

Voici encore un autre document de nos archives (1), relatif à l'établissement d'un collège dans notre ville : « Mémoire que donnent les Prevot et Magistrats de Belfort sur la conuenance de placer vn college dans leur ville.

L'éducation de la jeunesse est tellement importante que c'est d'elle que dépend en partie le sort des hommes : par cette raison des Magistrats, chargés, par état, de veiller au bien public doivent donner leur attention pour la procurer convenablement

(1) Archives de Belfort, GG. 1-4.

aux enfans des citoyens. Ceux de Belfort qui considerait que la société des Jésuites qu'il a plut au roy de détruire dans son royaume, ne sera plus, en Alsace, la ressource des pères de famille pour les études de leurs enfans croyent qu'il est de leur devoir de supplier les premiers Magistrats ou telles autres personnes en qui la cour a mis sa confiance pour former les etablissements des nouuaux colleges, d'en accorder vn à leur ville qui sera très bien et fort auantageusement placé. Belfort est la première ville d'Alsace frontière de la comté : elle est éloignée de Colmar ou vraisemblablement le college subsistera de quatorze lieux, c'est la seule ville de la province ou l'on ne parle que la langue françoise, il résulte de ces vérités que les enfans des familles qu'on voudra faire étudier pourront, sans frais, s'échanger en enuoyant à Belfort ceux de la partie allemande pour apprendre le françois et ceux de l'arrondissement de Belfort à Colmar pour apprendre la langue allemande; d'ailleur vn college placé à Belfort y retiendra les écoliers qui se jetteront dans le Pourentruy ou il y a vn collège de Jésuites, et fera plus, il attirera à Belfort ceux des pays étrangers, doubles auantages qui mérite quelques considérations. Comme la uille de Belfort n'est pas riche, elle n'est pas en état de contribuer à son entretien, les Magistrats osent esperer des bontés et de la justice des seigneurs de qui dépendront les arrangements a faire qu'en receuant favorablement leur demande, il sera assigné des biens en suffisance pour rendre solide l'establissement tel que ceux qui appartiennent au collège d'Ensisheim (1) qui auoisinent leur ville ou telle partie qu'on croira juste et convenable. Fait a Belfort a l'hotel de ville le 2 janvier 1765 ».

L'abbé Schuler, dans sa *Chronique belfortaine* (2), nous fournit de maints détails sur nos écoles. Etant très intéressants, nous nous les reproduisons ci-après.

« Lorsqu'on fut décidé de transférer le chapitre dans la nouvelle et pompeuse église (3) qu'on avait mis en état d'y célébrer l'office divin, on agita parmi les citoyens la question : s'il ne serait pas utile de céder la vieille aux Jésuites à qui il serait facile de bâtir un petit collège pour enseigner les belles-lettres

(1) Haute-Alsace.

(2) *Revue d'Alsace*, 1903. L'abbé Schuler est né à Belfort en 1735. Son père entrepreneur construisit l'église St-Christophe.

(3) Ouverte en 1750.

à la jeunesse. Ce plan, dont l'exécution aurait été un grand avantage pour la jeunesse de Belfort et pour la bourse des citoyens eux-mêmes qui envoyaient leurs enfants aux différents collèges de la province, ce plan, dis-je, ne fut pas adopté. Parmi les raisons invoquées pour le rejet, je n'en ai ouï qu'une. Belfort, disait-on, est trop petit pour avoir un collège. Si on en érigeait un, il en résulterait une épidémie de latinité qui serait nuisible à la ville et aux environs; alors, tous les états, métiers, professions voudraient avoir des latinistes. Les paysans même d'Offemont, de Danjoutin, du Valdoie, de Bavilier, etc., feraient quitter la charrue à leurs garçons pour les envoyer au collège. Cette manie de faire étudier la jeunesse jetterait un désordre qui serait aussi ridicule que nuisible dans l'état civil. La conclusion fut : « il n'y aura pas de collège à Belfort, on s'y contentera de solder un grammairien qui suffira seul pour le débit de sa mercantille latine ». Mais il est à remarquer que ce grammairien produisit le même inconvénient qu'on voulut écarter en établissant un collège : il y avait autant d'écoliers qu'aurait pu en avoir les Jésuites. Il en avait de plusieurs villages des environs et le Valdoie qui a eu des latinistes chez le grammairien de Belfort a produit deux curés d'un vrai mérite. »

Et, dans un autre passage de sa *Chronique*, l'abbé Schuler écrit :

« Un certain grammairien ou maître de l'école latine, essaya, vers le milieu du XVIII^e siècle, de faire monter sur le théâtre, les écoliers de sa rhétorique; il en choisit bien les acteurs et il les fit dresser par un de nos célèbres avocats qui ne perdit pas ses peines. Ce fut à l'arsenal (1) qu'on dressa le théâtre sur lequel ce maître voulut produire ses élèves et la comédie des *Plaideurs* s'y joua avec le plus grand succès. Je ferai seulement ici en passant une remarque : c'est que ce même maître en faisant jouer ses écoliers n'imita pas la conduite très sage que tenaient, de son temps les Jésuites lorsqu'ils faisaient jouer des comédies dans leurs collèges. Ces pères, toujours louablement inquiets sur les mœurs de leurs écoliers, ne faisaient jamais paraître les deux sexes sur le théâtre; les jeunes gens ne s'habillaient jamais ni en filles, ni en femmes. Les rôles de ce sexe étaient changés en rôle d'hommes ou de garçons et la pièce ne perdait rien de son

(1) Hôtel du général gouverneur.

mérite. Mais le maître latiniste de Belfort ne prit pas tant de précaution dans la comédie des *Plaideurs* qu'il fit représenter par sa jeunesse latine. On y vit un rôle de femme joué par un écolier qui, travesti sous les vêtements d'une comtesse, contrefit toutes les manières et les affectations féminines avec le plus grand naturel.

« Le succès de la pièce des *Plaideurs* retentit longtemps dans les sociétés de Belfort et on y parla souvent de *Perin Dandin* et de la *comtesse de Pimbèche*. Peut-être sont-ce ces éloges réitérés des écoliers comédiens qui firent naître, après quelques années, le projet de faire monter aussi sur le théâtre les écolières de la ville à leur tour et on crut qu'elles pouvaient en avoir le talent, aussi bien que les garçons. On ne se trompa pas; nos jeunes compatriotes, se trouvant flattées de l'opinion qu'on avait d'elles, acceptèrent sans hésiter la proposition qui leur en fut faite, et elles se montrèrent bien disposées à jouer leur rôle; il ne s'agissait donc plus que de choisir une bonne comédie. Le lecteur pensera peut être ici que celle des *Femmes savantes* ou des *Précieuses ridicules* de Molière eussent été bien choisies. On crut au contraire (et j'applaudis à cette idée) que la modestie et la décence si convenables au sexe féminin, pouvaient être blessés en faisant monter de jeunes personnes sur le théâtre pour faire rire le public. Pour écarter cet inconvénient, on choisit une tragédie édifiante et la pièce fut jouée avec applaudissement.

« Mais la comédie qu'avait jouée les écoliers de l'école latine ne fut pas la dernière. Quelques années après, ils en jouèrent encore une autre, pour laquelle on dressa un nouveau théâtre dans le grand bâtiment (1). Nouvelle foule de spectateurs qui accoururent à ce jeu, car c'est partout qu'on se plaît à voir des jeunes gens s'évertuer sur un théâtre, et nos jeunes compatriotes s'attirèrent encore beaucoup d'applaudissements dans cette seconde pièce. C'est ainsi, lecteur, que peu à peu, le goût de monter sur un théâtre gagna la jeunesse de notre patrie, et ce goût fut encore secondé par le successeur du maître de latin dont j'ai parlé : il avait la même inclination que son prédécesseur de faire jouer la comédie à ses écoliers. Plusieurs fois, il fit dresser un théâtre dans le bâtiment où se tient aujourd'hui

(1) Ancien magasin aux vivres, plus tard, halle aux blés, actuellement maison Grosborne sur la Place d'Armes.

la sous-préfecture (1) et c'est là qu'il produisit à son tour le talent qu'avait sa jeunesse latine pour le comique. Mais Belfort avait alors changé de pasteur (2). Celui qui gouvernait en ce temps la paroisse était un homme d'une éminente vertu qui veillait avec sévérité sur les mœurs de la jeunesse. Ses principes sur les spectacles étaient rigoureux; il blâma les jeux de théâtre qu'on faisait exercer aux jeunes écoliers, soit parce qu'ils y jouaient des rôles en costume féminin, soit parce que la comédie faisait perdre beaucoup de temps aux jeunes acteurs et les jetait dans une grande dissipation qui nuisait à leurs études. Quoiqu'il en soit, ce pasteur dont on révère encore la mémoire crut que les jeux de théâtre auxquels on appliquait la jeunesse écolière lui étaient désavantageux, employa toute la force de son autorité et toute la conviction de ses remontrances pour abolir (au moins parmi elle) ces sortes de jeux. »

Nous trouvons, dans le compte communal de 1766 (3), une dépense de 126 ₰ payée pour un élève envoyé à l'école vétérinaire de Lyon.

De 1766 à 1777 (4), ce sont encore Vivot et Pergaud qui sont à la tête de nos écoles.

Dans le compte de 1780 (5), nous voyons une note Comte, imprimeur, pour fourniture de six cents étiquettes commandées pour les livres de prix qu'on donnera aux écoliers. Elle s'élève à 6 ₰.

Les mêmes instituteurs continuent le service dans nos écoles. En 1788 (6), le régent des classes latines, Vivot, avait 300 ₰ de gages, et le maître d'école des petits garçons 150. La même année, 52 ₰ sont dépensés pour le prix des livres et images distribués aux écoliers.

En 1789 (7), Vivot est encore régent des classes latines et reçoit 300 ₰ de gages, plus 12 ₰ pour faire sonner aux heures de classes. Staigre est maître d'école des petits garçons; il a 150 ₰ à titre de traitement.

Nos archives (8) nous fournissent encore quelques renseigne-

(1) Ecole normale actuelle.

(2) Abbé Pierron, curé de Belfort de 1760 à 1780.

(3) Archives de Belfort, CC. 28.

(4) Archives de Belfort, CC. 28, 29 et 30.

(5) Archives de Belfort, CC. 31.

(6) Archives de Belfort, CC. 35.

(7) Archives de Belfort, CC. 35.

(8) Archives de Belfort. Pièces relatives à l'enseignement et L. 2 et 6.

ments sur les instituteurs de notre ville pendant la Révolution. En 1790 et 1791, Vivot est régent et Staigre maître d'école, mais le 5 juillet 1792, le premier écrit au Maire pour être remplacé. Il enseignait à Belfort depuis le 1^{er} janvier 1764. En 1793, Staigre continue ses fonctions.

Dans le compte de l'an 6, nous relevons : « Payé à la veuve Staigre 87 ₰ 10 s. pour les six derniers mois de 1794 et le premier mois de l'année suivante, en qualité de maître d'école ».

Dans les comptes des années 1797, 98 et 99, nous ne voyons figurer aucune dépense pour le traitement des instituteurs.

En 1804, le conseil municipal établissait une Ecole secondaire dans les bâtiments de l'Hôtel-de-ville et transformée au Collège en 1809.

Ecole de filles

C'est en 1598 que nous rencontrons, dans nos archives (1), la première mention d'une institutrice dans notre ville « a la magistresse des jeunes filles pour primes et salaire ij ₰ »,

Dans le registre du Magistrat, à la date du 7 octobre 1623, il est question de la nouvelle maîtresse d'école recevant 5 sols de chaque élève, par mois, et 6 sols et 8 deniers de celles qui apprenaient à coudre, 8 sols et 4 deniers pour le bois de chacune.

Une délibération du Magistrat, en date du 16 juillet 1624 (3), enjoint à l'organiste de faire conduire à l'église et au catéchisme, les jeunes filles que sa femme instruit, et de veiller à la bonne éducation des garçons. Les filles qui apprenaient à lire, à écrire et coudre lui payaient 2 batz par mois, celles qui s'occupaient « de coudre à tapis », 2 batz par semaine.

Les comptes de 1653 (4) mentionnent « a la mestresse d'escole pour le louhage de sa maison 10 ₰ ».

Le 8 décembre 1655 (5), le Magistrat reçoit pour maîtresses d'école Marguerite et Jeanne Claudine André « sœurs, jusqu'à la St-Jean, à condition qu'elles enseigneront bien et dûment les filles à la dévotion, lectures et écritures comme aussi celles qui désireront de faire des dentelles, tapisseries ou autres qui dépendent

(1) Archives de Belfort, CC. 3 ter.

(2) et (3) Archives de Belfort, BB. 2.

(4) Archives de Belfort, CC. 7.

(5) Archives de Belfort, BB. 5.

de l'aiguille.... pour quinze livres baslois et prendront par chacune fille par semaine un sol et le bois ».

Le 21 juillet 1664 (1), Jeanne Françoise Vallat a été « reçue maîtresse d'école jusqu'à la St-Jean prochaine pour le prix de 15 livres et trois livres ballois pour le louage de sa maison à condition qu'elle enseignera les filles à lire, à écrire, travailler de la dentelle et de laguille ceux qui désireront d'apprendre, les instruire à la dévotion, le tout de son possible ».

Le 13 mai 1672 (2), Françoise Jeanne Vallat est de nouveau institutrice, par décision du Magistrat.

Dans le compte de 1673 (3), figure la dépense suivante « Plus a la Maîtresse d'Eschole pour son gage 20 ₰ ».

En 1674 (4), Jeanne Françoise Vallat dirige encore l'école des filles.

Le 26 janvier 1684 (5), le Magistrat reçoit pour maîtresse d'école des filles, pour la durée d'un an, Françoise Chardoillet. Elle les enseignera bien à la lecture, à l'écriture et à la dévotion. Il sera payé par chaque fille un sol balois par semaine et un charriot de bois de chacune ou 10 sols balois en argent. Elle recevra 15 sols balois par chaque quartier (6), puis ce chiffre s'élève à 20 et enfin à 40. Les administrateurs de la ville tenaient compte, comme on le voit, de la capacité d'une maîtresse et des résultats obtenus par son enseignement.

De 1718 à 1724 (7), « marie barbe piequet m^{ss}e d'école ». En 1724, elle reçoit 40 ₰ comme gages.

En 1732 (8), « la nommée Bertelle est nommée maîtresse d'école suppléante a la nommée piequet ».

La veuve Nivois, en 1739 (9), est appelée à diriger l'école des filles. Elle ne pourra exiger que 16 deniers par semaine et par élève et 20 livres pour les six premiers mois de 1740.

De 1743 à 1761 (10) nous retrouvons, d'après les comptes, la même institutrice.

En 1746 (11), les comptes mentionnent la veuve Nicolas comme maîtresse d'école.

(1) Archives de Belfort BB. 5.

(2) Archives de Belfort, BB. 5.

(3) et (4) Archives de Belfort, CC. 6.

(5) Archives de Belfort, BB. 6.

(6) Trimestre.

(7) Archives de Belfort, CC. 47.

(8) et (9) Archives de Belfort, BB. 9.

(10) et (11) Archives de Belfort, CC. 17 à 23.

Le 30 décembre 1757 (1), « marie barbe arcet » doit payer 10 sols par mois à la veuve Nivois dont elle est adjointe.

De 1762 à 1771 (2), Marie Barbe Arcet est encore maîtresse d'école.

En 1770 (3), une adjudication a lieu pour la construction de l'école des filles. Elle devra commencer à la St-Jean 1771, pour être terminée à la St-Michel. Le bâtiment sera fait, dans la rue de l'Etuve (4), entre les maisons Hann et Devillot. Le travail a été adjugé à Meinrad Stroltz l'ainé. La vieille école des filles, nous dit ce document, est dans un état tout a fait caduque, « d'un très difficile accès dangereux ».

Le 20 novembre 1771 (5), une délibération est prise, par le Magistrat, pour l'établissement, dans notre ville, de sœurs institutrices appelées à diriger les écoles de filles.

L'Intendant d'Alsace (6) écrivait de Plombières, à la date du 29 juillet 1771, la lettre suivante aux membres du Magistrat de Belfort, au sujet de l'établissement des sœurs enseignantes pour l'éducation des jeunes filles : « Je ne puis qu'applaudir, Messieurs, à l'établissement qui vous a été proposé de la part de M. le cardinal de Choiseul pour l'éducation des filles de votre ville et je consens volontiers que la somme de quatre cent cinquante livres que l'on vous demande pour un objet aussi intéressant soit annuellement payée par le Receveur des Revenus patrimoniaux dans les comptes duquel cette dépense sera allouée, en rapportant des quittances visées par mon subdélégué ».

Le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, en 1771, offrit, pour tenir l'école des filles, trois sœurs de St-Charles, résidant à Nancy. Mais elles ne voulurent se déplacer que pour une maison de charité, et Belfort en était déjà pourvu. Le Magistrat préféra un pareil nombre de sœurs de la maison hospitalière de Besançon, sous la règle de St-Augustin, de l'institut de Me de Ranfaing. Il leur offrit 450 livres par an, avec 6 toises de bois, 300 fagots et des maisons où seraient prises des salles pour les écoles gratuites de jeunes filles. Par suite de diverses circonstances, ce projet ne put être exécuté. Mais le Magistrat obtint le

(1) Archives de Belfort, CC. 23.

(2) Archives de Belfort, CC. 26, 27, 29.

(3) Archives de Belfort, CC. 29.

(4) A l'emplacement de la maison commune du Moyen-âge.

(5) Archives de Belfort, BB. 4.

(6) Archives de Belfort, CC. 29.

concours de quatre filles de l'instruction chrétienne, par acte passé devant le tabellion de Belfort le 29 février 1772.

Ce fut l'abbé Pierron, curé de Belfort de 1760 à 1780 (né à Belfort en 1725), qui fut le créateur et le bienfaiteur de cette institution des sœurs de l'Instruction chrétienne dans notre ville, pour contribuer, dans une large mesure, à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles de la localité. On leur donnait aussi le nom de sœurs de Ste-Catherine ou de la Présentation Notre Dame.

Nos archives (1) renferment le titre de la cession faite à la ville, par le curé Pierron, le 27 février 1772, d'une maison située rue de l'Etuve, laquelle était destinée aux sœurs de l'Instruction chrétienne. L'abbé Pierron l'avait achetée, moyennant le prix de 1100 livres, à Villot Grand Prey capitaine d'infanterie, comme héritier de la veuve Bataillon, de la Erhard sa fille et de Villot, sa petite fille, pour contrat du 30 octobre 1770.

Dans le titre de cession, nous trouvons que « François Félix Pierron prêtre et curé de Belfort cedeit et abandonnoit librement à la ditte ville de Belfort une maison située en la rue de Letuve... ce bâtiment sera destiné pour toujours à former l'établissement de l'école des jeunes filles tant de la ville que des faubourgs sans qu'on puisse l'employer à d'autres usages à moins que, pour des raisons de nécessité ou seulement de convenance qu'on ne prévoit pas et qu'il n'est guère possible de prévoir, il faille placer la ditte école des jeunes filles dans un autre endroit de cette ville... il sera formé une communauté de sœurs qu'on nommera de l'instruction chrétienne sous l'invocation de la très sainte Vierge... Il y aura, quant à présent, quatre sujets pour composer la ditte communauté, sauf à en admettre un plus grand nombre si les directeurs cy-après reconnaissent qu'il y aura à l'avenir nécessité de le faire... les demoiselles Germaine Monnot, Jeanne Marie Uberland, veuve de Louis Mozer, Françoise Maréchal et Rose Monnot tiennent les écoles depuis environ quatre mois... elles donneront leurs soins et leurs peines à bien enseigner à lire, à écrire, l'ariquemétique (*sic*), le catéchisme du diocèse aux dits enfans sans dictinction du pauvre et du riche, écartant la dureté et les emportements dans les corrections qu'elles seront

(1) Archives de Belfort, 12-13.

forcées de donner aux écoliers.... il sera payé aux dites sœurs de l'instruction chrétienne annuellement la somme de quatre cent cinquante livres en argent.... les filles qui fréquentent leurs écoles y seront enseignés gratuitement et sans frais d'écolage.... fait et passé à Belfort, en la maison de ville le 29 février 1772 (1) ».

Nous trouvons dans le compte de 1772 (2) : « aux sœurs de l'instruction chrétienne pour leurs gages des trois derniers mois de l'année 1771 qu'elles ont commencé à former leur établissement et ceux de l'année de ce compte à raison de 450 ₣ par an ».

A la veille de la Révolution, en 1789 (3), nous voyons encore le même traitement accordé aux sœurs de l'Instruction chrétienne.

D.-R.

(1) Archives de Belfort.

(2) Archives de Belfort, CC. 29 bis.

(3) Archives de Belfort, CC. 35.

Le coût d'une "bouëlaijon" à Delle en 1690 (1)

Quand le plus jeune des Galants de Chèvremont, pris de remords, s'en retournait auprès de sa « maîtresse », et en recevait l'accueil que l'on sait

...Retirie-vos, i vos en prie;
De vos vouër i n'ai pu d'envie... (2)

il la priait, avant de la quitter pour toujours, de lui remettre au moins un souvenir de « leurs amitiés » passées, et il lui demandait des fleurs :

Mai mie, faites-moi-z-în boutiet,
Que soit de rose et de mudiet,
Que soit loiyie de ribans djânes :
Y ai fait l'amour, ç'â pou in âtre... (3)

Ainsi sa douleur s'épanchait en des strophes lyriques, qu'ont roucoulées depuis, avec force *redjindiats* (4), les multiples générations des conscrits du Territoire. Puis il s'en retournait « dedans

(1) Disons, pour les profanes qui nous liraient, qu'*aller en bouëlaijon*, c'est faire la cour à une fille, être reçu dans sa famille comme prétendant ou fiancé. On dit aussi *aller voir une fille* le mot *fille* n'ayant en aucune façon chez nous le sens défavorable qu'on lui donne souvent en français, non plus d'ailleurs que celui de *maîtresse*. *Faire l'amour*, de même signifie faire la cour.

M. Vautherin, dans son *Glossaire du patois de Châtenois*, cherche au mot bouëlaijon une explication étrangement compliquée. Il le fait dériver de *boile* (voile) et ajoute : « L'idée de voile, un des attributs du dieu malin de l'antiquité païenne, se retrouve dans notre dialecte pour indiquer que l'amour a les yeux bandés (*boilais*) (Bull. soc. belfort. Emul. n° 15 p. 160). — En réalité l'étymologie de ce mot semble bien se trouver dans l'allemand *buhlen*, faire la cour, conter fleurettes, etc., et notre *allai en bouëlaijon* traduit exactement le *uf Büaelschaft geh'* (auf Buhlschaft gehen) de nos voisins du Sundgau.

(2) ...Retirez-vous, je vous en prie
De vous voir je n'ai plus d'envie...

(3) Ma mie, faites-moi un bouquet,
Qui soit de roses et de muguet,
Qui soit lié de rubans jaunes :
J'ai fait l'amour, c'est pour un autre...

(4) Ritournelles, refrains, qui s'enjolivent de notes d'agrément et reports de voix.

la guerre », gardant sans doute au fond de son sac les pauvres fleurs fanées et le ruban froissé, mélancolique emblème des espoirs enfuis.

Sébastien Richener (1), de Foussemagne, était d'esprit plus positif, et il eût pris en pitié son voisin, le naïf conscrit de Chèvremont. Il vivait, il est vrai, dans un pays où il rencontrait surtout des hommes d'affaires, commerçants avisés, s'embarassant peu de poésie et de sentimentalité, mais voyant toujours en toute chose le bénéfique, petit ou grand, à réaliser. A leur contact, sans doute, Richener était devenu le personnage éminemment pratique que va nous révéler l'histoire de ses amours (2).

Au printemps de l'année 1690, il s'était présenté chez Nicolas Cattey de Delle, comme prétendant à la main de sa fille Marguerite. Nicolas Cattey était un brave homme, d'une honnête aisance, cordonnier de son métier, qui était venu de Joncherey s'établir à Delle en 1647, y avait été reçu bourgeois deux ans après, et avait si bien gagné l'estime de ses concitoyens qu'ils l'avaient élu membre du Conseil de la ville. Dans la suite, il est vrai, il avait eu des malheurs de famille. Il avait le 28 février 1666 marié sa fille Maurice (3) au bourgeois de Delle Maury César. Or celui-ci avait, en 1677, trempé dans l'assassinat de Messire Ferdinand de Cointet de Filain, tué à l'instigation de son beau-frère Jean François d'Andlau, seigneur de Morvillars. Maury César, le coup fait, s'était enfui avec ses complices, comme Jean François d'Andlau lui-même, abandonnant sa femme et leur petite-fille Catherine. Mais un procès avait été intenté en justice de Delle, et la famille en avait supporté les frais. Le 6 novembre 1678 il avait fallu vendre à Claude Flostat, notaire et tabellion de Delle, une belle pièce de pré pour 105 ₰ 15 s., monnaie bâloise, plus « les deux pots et pains des deux escheutttes (4), et les vins ordinaires », faisant un supplément de 5 ₰ 1 s., somme immédiatement « con-

(1) Son nom est, dans les actes français, transformé en *Raiqueney*, *Raicqueney* ou *Raqueney*.

(2) Les documents de ce récit ont été tirés pour la plupart du fonds très riche des anciens tabellionés de Delle et de Florimont. M. Félix Droit, notaire à Delle, a bien voulu faciliter nos recherches dans ce dépôt dont il a la garde, avec une amabilité dont nous sommes heureux de le remercier ici. — Les archives de Delle nous ont aussi fourni quelques renseignements.

(3) *Maurice* ou *Morise* est toujours, dans nos vieux textes, un nom féminin (*Mauritia*). Les hommes s'appellent *Maury* ou *Mory* (en patois *Mouëry*).

(4) Ventes aux enchères.

vertie au paiement des debt et frais du procès criminel fait à l'encontre dudit Cœsar et ses complices à cause de l'assassin commis par iceux à la personne du sr de Filain. » On ne versa pas moins de 27 ₣ à Henri Bandelier, hôte à *la Croix blanche* à Delle « pour la dépense qui a été faite chez lui par les 24 juges et officiers de la justice criminelle tenue contre ledit Cœsar et ses complices », 13 ₣ 5 s., 7 d., au bailli « pour messages envoyés à Brisach à M^{rs} le Président et Conseillers du Conseil provincial d'Alsace à raison dudit procès criminel », et les frais se multiplièrent si bien que le 12 février 1680 il fallut de nouveau vendre une pièce de terre pour achever de les payer. Il est vrai que Maury César, le coupable, était à cette date en sûreté, « hors du pays, et dans les troupes au service du roy » où il pouvait chercher à réparer le passé, ou simplement à se faire oublier.

Nicolas Cattey, du moins, était resté au-dessus de tout soupçon. On l'avait en 1678 et pendant les années suivantes maintenu au Conseil de la ville, et il avait pu marier sa seconde fille Suzanne à Estienne Toullat ou Tollat de Suarce, qui devint bourgeois de Delle en 1685, et dont l'existence semble avoir été plus calme que celle de son beau-frère, car nous n'avons nulle part retrouvé trace de lui.

Marguerite, la troisième fille de Nicolas Cattey, devait donc, malgré tout, être considérée comme un bon parti lorsque Sébastien Richener arriva de Foussemagne, accompagné de quelques parents, pour lui être présenté. L'entrevue fut cordiale : on but d'abord trois pots de vin dans l'intimité, puis on en offrit une mesure aux deux familles qui, discrètement d'ailleurs, n'en absorbèrent que les trois quarts (1), et Richener, qui s'était montré si bon vivant, fut autorisé à revenir. Après quelques voyages on se trouva d'accord ; le sieur Grosjean, obligeant intermédiaire chargé de *traiter l'amour* n'eut sans doute pas grand peine à s'acquitter de ses délicates fonctions, et le 18 juin on signa le contrat par devant Jean Jacques Arnoux, sergent royal, en l'absence du tabellion Claude Flostat.

« En faveur et contemplation dud. futur mariage », Sébastien Richener s'engageait à donner « à sad. espouse Marguerite cent escus blans qui font trois cent liures monoye de France de dot,

(1) La mesure de Delle était de 50 litres 22. — On comprend la réserve des invités !

ensemble des habits de nopces.... Au réciproque et en mesme faueur et contemplation dud. futur mariage, lad. Marguerite, de l'autorité dud. s^r Nicolas Catté son père, s'est aussi faicte bonne et riche de tous et chacuns ses biens paternelles et maternels a elle eschutz ou a eschoir ». Nicolas Cattey lui-même promettait « de bien et honestement *entrosseler* lad. Marguerite sa fille, future espouse, pour le jour de leurs nopces, et tout ainsi que ses autres sœurs.... scauoir un liet reuestu et assortit de touttes pielces selon sa qualité et condition, une vache bonne et suffisante, avec une faulcie de prelz. » Pour le reste ou suivrait « les bonnes us et coustumes du pays et compté de Ferrette; cela s'entend quand au acquisitions, scauoir le mary pour les deux part et la femme pour le tier. » Et l'on promettait, suivant les formules consacrées, d'avoir cet accord « pour agréable ferme et stable, et inviolablement l'observer de poient en poient suiuant son contenu. »

Conformément au contrat, les habits de noce furent donc commandés; à sa cinquième visite le fiancé en apporta le prix, et il semblait que le mariage était proche quand soudain Marguerite Cattey fit savoir à Richener que tout était rompu. Ce n'était pourtant qu'un caprice : après quelques jours elle se laissa fléchir et revint sur sa décision. Le fiancé reparut à Delle, et pour sceller la réconciliation on se rendit à l'auberge où l'on ne dépensa pas moins de 12 livres bâloises. Etait-ce encore à *la Croix Blanche*, tenue à ce moment par Jean Pierre Desprelz, ou à *la Fleur de lys*, chez Pierre Desronces, ou bien à *la Couronne* de Pierre Louis Le Camus? Les textes ne nous l'apprennent pas. Nous inclinerions à penser que l'on choisit de préférence l'auberge d'André Messat où pendait l'enseigne symbolique à *la Femme sans teste*, car dès le 13 juillet l'inconstante fiancée signifiait de nouveau son congé à Richener. Il devait être définitif, cette fois.

Au lieu de se laisser abattre, notre homme se montra supérieur à la fortune, et se félicitant peut-être de n'avoir point planté sur son foyer une telle girouette, il se demanda quel profit il pourrait bien tirer de l'aventure. — Ecrasante supériorité du commerçant sur le poète, triomphe de Fousseماغne sur Chèvremont ! -- Il ne fit qu'un bond jusqu'à Delle, adressa requête à Messieurs les Bailly et Magistrat de la ville qui consentirent à tenir dès le 14 juillet une « justice extraordinaire », et fit condamner Margue-

rite Cattey à « resgler les frais et despens qu'el a fait faire mal a propos en luy faisant l'amour honneste aud. Sébastien Rayque-
ney. » Chacun des deux devait désigner un expert pour fixer le
chiffre de l'indemnité, et « en cas que les partie ne se puisse pas
conuenir par ensemble, Monsieur le Bailly de la ville et seigneurie
de Delle les regleras. » Le 15 juillet au matin, Jean Jacques Ber-
ger, sergent en la justice et seigneurie de Delle, faisait sommation
à Marguerite Cattey d'avoir à envoyer son expert le même jour
à 10 heures, lui laissant copie de la note de son client. La voici
dans toute sa méticuleuse et éloquente précision.

**Mémoire des fray que Sébastien Richener de Fouxemagne a faict,
en faisant l'amour a la nommé Margeritte Cattay de Delle,
scauoir premierement.**

La première foy que je suis venu pour auoir l'honneur de voir laditte Marguerite nous auons but trois pot de vin, y compris un en chemin. Pour ma journée ou pour le vin.....	1 ₣ 14 s. bâlois
Plus payé au sr Bestril pour une mesure de vin pour faire boire les parants de part et d'au- tre, cy.....	8 ₣ »
Plus pour la seconde foy que je suis venu, pour départment faict avec ledit Nicolas Cattay et nous, cy.....	1 ₣ 4 s. »
Plus pour mon chemin	10 s. »
Plus pour le troisieme voyage, tant pour départment que son chemin	1 ₣ 10 s. »
Plus pour la quatrieme foys tant pour un homme que moy ou départment, cy.....	2 ₣ »
Plus pour le cinquiemes voyage que ledit Richener luy a pourté d'argent pour cests ha- bits de nosse.....	1 ₣ 5 s. »
Plus pour les segondes promesses, cart la fillie c'estoit demis de la première et m'a faict dire de reuenir, ont na départment avec ledit Nico- las Cattay et plusieurs autres douze liures. ..	12 ₣ »
Plus encort un voyage le 10 ^e du present mois de juillet, pour mont chemin ou départment	1 ₣ 5 s. »
Plus le 13 ^e juillet je auons départment par en- samble	8 ₣ »

Plus, led. Richener repesté dix liures pour la journée des homme qu'il amene avec luy pour solliciter, icy	10 ₣	»
Plus, pour les départ de Grosjean qui venoit tresté l'amour pour led. Richener	5 ₣	»
Plus, led. Richener demande, suiuant les coutumes, un habit que celui qui ce dédict doit a l'ostre (1), cy.....	30 ₣	»
Plus, pour la sommation a elle faite le 13 ^e du pnt mois de juillet, cy.....	5 s.	»
Plus pour les droit de justice, tent pour les juges que procureur et sergent de la santance randue le 14 ^e dud. mois	1 ₣ 16 s.	»
Plus pour la copie de santance ou une copie que le sergent Desronsses luy a signifié	10 s.	»
Plus pour le s ^r voyble pour la presente copie et somation, cy	15 s.	»
Plus pour l'escriture dn traictez de mariage payez	1 ₣ 4 s.	»
	<hr/>	
	86 ₣ 18 s.	»
	<hr/>	

Or 86 livres 18 sols, monnaie de Bâle, représentaient plus de 115 livres tournoises, et c'était une grosse somme (2). L'expert de Marguerite Cattey essaya bien de chicaner un peu, rappela que le jour de la première entrevue, on n'avait bu que les trois quarts de la mesure de vin fournie par le sieur Bestril ou Biétry; M. le Bailly écrivit en marge du mémoire : « Ainsi passé ». Il eut beau en appeler au témoignage du cabaretier pour faire réduire la dépense, exorbitante à son avis, des *secondes promesses*, et celle du 13 juillet; il fallut s'exécuter. Sébastien Richener put donc rentrer à Fousse-magne, le cœur vide, sans doute, mais la poche garnie, riant au souvenir des joyeuses bombances que l'on avait faites à Delle, et des nombreux pots de vin que l'on avait vidés aux frais du pauvre Nicolas Cattey. Puis il se fit faire,

(1) Y aurait-il dans ce curieux usage, que nous n'avons encore vu signalé nulle part, une origine de l'expression bien connue *remporter une veste*? Le fait serait intéressant à vérifier.

(2) Cela représenterait près de 700 francs aujourd'hui, si l'on s'en rapporte aux tables du pouvoir de l'argent en Alsace aux diverses époques, dressées par l'abbé Hanauer — indication très approximative, évidemment.

je pense, son bel habit neuf de 30 livres (ou 40 livres tournoises), habit somptueux, car bien longtemps après, en 1758, alors que tout avait considérablement renchéri, le plus beau droguet d'Angleterre que vendit à Delle le sieur Girardin, marchand en la Grand-rue, ne valait que 2 ₤ 4 s. l'aune, et les riches draps du Nord, bleus, gris ou noirs, tels que seul M. de Reinach devait en exhiber à Fosse-magne, ne se payaient que 6 ₤. Cet habit, d'ailleurs, fut son habit de noces. Sans perdre de temps, en effet, Richener avait couru à de nouvelles amours, et un mois, jour pour jour, après sa rupture, le 13 août 1690, il épousait dans l'église de Fontaine Jeanne Choquard, de Delle, fille de Jacques. Quant à Marguerite Cattey, les registres paroissiaux de Delle ne mentionnent nulle part son mariage. Il est donc permis de croire qu'elle resta fille, méditant la fable du héron, — si tant est qu'à cette date les fables de La Fontaine aient déjà pénétré jusqu'à Delle, — ou plutôt s'appliquant, en renversant les rôles, le mélancolique refrain des Galants de Chèvremont :

Y'ai fait l'amour, ç'à pour enne âtre !

J. JOACHIM.



ETUDE SUR LES VOIES ROMAINES

de Besançon à Yverdon et à Lausanne

(D'après les documents anciens) (1)

De toutes les voies romaines de la Franche-Comté il n'en est pas qui ait donné lieu à plus de malentendus et d'erreurs que celle de Besançon à Yverdon et à Lausanne. Après lui avoir fait suivre des tracés inexacts, même impossibles, les érudits ont fini par reconnaître qu'elle devait s'engager sur le plateau par Nods et Pontarlier. Des difficultés ont surgi ensuite relativement aux distances fournies par les Itinéraires anciens et à l'emplacement des stations; sur ces deux points on n'a pas encore dégagé la vérité et tout ce qui a été avancé n'est guère qu'hypothèse. Les débats sont donc encore ouverts, et, si nous présentons un nouvel exposé du sujet, c'est que, tout en rendant hommage au zèle et au mérite de nos devanciers, nous avons trouvé que la question demandait des explications nouvelles.

Les incertitudes auxquelles les recherches ont abouti jusqu'aujourd'hui proviennent de différentes causes, dont la principale est que les stations citées par les Itinéraires anciens ont été prises pour de grandes localités, et par suite identifiées avec les villes actuelles de la région. Nous ne dirons rien de la prétention de placer *Ariorica* à Salins; elle ne peut se soutenir. La plupart des auteurs, croyant avoir pour eux la vérité, n'ont trouvé que Pontarlier qui fût digne d'avoir été la station désignée sous les noms d'*Abiolica* et d'*Ariorica*, d'autant plus que le second élément du nom de *Pontarlier* leur paraissait conserver le nom ancien. De là une tradition dont les esprits les plus sérieux n'ont pas su s'affranchir. D'Anville, Ed. Clerc, Ern. Desjardins, pour ne citer que les plus autorisés, ont fait violence aux chiffres des distances indiquées, pour maintenir cette prérogative à la seule

(1) Communication faite au Congrès de l'Association franc-comtoise à Pontarlier, le 3 août 1909.

ville qui fût sur le parcours de la voie. Pour nous, bannissant tout préjugé, et prenant les stations pour ce qu'elles étaient, de simples hôtelleries ou relais de poste dans un pays à population clairsemée, nous n'appuierons cette étude que sur les Itinéraires anciens, renforcés du témoignage de Strabon, mais en nous aidant des cartes modernes de l'Etat-Major et du Ministère de l'Intérieur.

Strabon est le premier qui ait parlé de cette voie : après avoir dit que l'Italie était mise en communication avec Lyon par deux routes à travers les Alpes, une carrossable, par le pays des Ceutrons, une autre plus courte, mais raide et étroite, pour les piétons et les bêtes de somme, par le Penninus (Grand Saint-Bernard), et avoir mentionné les quatre voies ouvertes par Agrippa de Lyon aux extrémités de la Gaule, il ajoute : « En laissant à gauche Lugdunum (Lyon) et le pays qui domine cette vallée, on peut prendre, dans le Penninus même, un autre sentier (*ectropê*, sentier détourné), qui, après avoir passé le Rhône ou le lac Léman, conduit dans les plaines de l'Helvétie; delà, en franchissant le mont Jura, on arrive chez les Séquanés et chez les Lingons; là, le chemin se bifurque et va d'un côté au Rhin, de l'autre à l'Océan » (1).

La Carte de Peutinger donne les noms et les distances suivantes:

VESONTINE
FILO MUSIACO XV
ABIOLICA XIII

EBURODUNO VI LACUM LOSONNENS XVI

Cette voie, comme on le voit, se bifurque à Abiolica, d'une part sur Yverdon, d'autre part sur Lausanne.

L'Itinéraire d'Antonin, d'un autre côté, fournit les renseignements suivants, mais en sens inverse :

LACU LAUSANNIO
URBA XVIII (XXI, dans un manuscrit)
ARIORICA XXIII (XV, dans un manuscrit)
VISUNTIONE XVI

Ern. Desjardins (2), à qui nous empruntons ces noms avec les distances, identifiant les deux stations, *Abiolica* et *Ariorica*,

(1) Strabon I, IV, 10 (*Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire de la Gaule*, par Edm. Cougny, 1878, t. I).

(2) *Géographie de la Gaule Romaine*, t. IV.

et ramenant leurs noms à une même forme orthographique, *Ariolica*, ajoute que, dans l'un et l'autre Itinéraire, il manque une station, dans le premier, entre *Ariolica* et *Lacum Losonium*, dans le second, entre *Ariolica* et *Vesontio*, et qu'il faut les compléter; mais cette addition, comme nous allons le montrer, ne serait justifiée ni dans un cas ni dans l'autre.

Voilà, avec une borne milliaire dont nous parlerons plus loin (1), les seuls documents que nous ait laissés l'antiquité sur la question; nous les suivrons exclusivement dans nos recherches; aussi laisserons-nous de côté la plupart des solutions proposées : notre exposé en sera la réfutation.

Strabon, le plus ancien de ces auteurs, car il vivait au commencement du premier siècle de notre ère, 50 ans après la conquête de la Gaule, n'énonce qu'un *sentier* conduisant par le Jura, du Penninus ou Grand Saint-Bernard, dans la Séquanie : c'était un chemin d'importance secondaire, et non une grande voie, comme celles que l'auteur venait de mentionner; on n'avait dû y faire d'abord que des travaux sommaires pour rendre le passage (*hyperthesis*) praticable aux personnes et aux bêtes de somme, en attendant qu'on améliorât la voirie. En second lieu, ce chemin, en qualité de « sentier », devait éviter les détours et ne pas craindre les rampes un peu fortes, de 12 ou 15 centimètres, ou même plus, par mètre. Dans ces conditions, en venant de Lausanne, il devait passer à Orbe, à Baulmes, de là monter sur les hauteurs du Jura par une rampe assez raide et les franchir entre les Aiguilles de Baulmes et le Mont Suchet, à 1.300^m environ, pour arriver à Pontarlier par les Fourgs : c'était le trajet le plus court, et, s'il s'élevait sur les hauts plateaux, c'était, conformément aux habitudes gauloises, pour éviter les dangers des défilés étroits et abrupts. Ce chemin est tracé sur la carte de l'Etat-Major : bien plus, c'est sur ce trajet que se trouve la *Porte de César*, qui n'est pas sans avoir joué un rôle en rapport avec son nom.

Ce sentier, amélioré ensuite, ne doit pas être confondu avec la route que Trajan ouvrit plus tard (98 ap. J. C.), pour en éviter les rampes trop pénibles. On a trouvé à Fontaine Ronde, à égale distance entre Pontarlier et Jougne, une borne milliaire au nom

(1) Cette borne est aujourd'hui déposée dans le vestibule de l'Hôtel de ville de Pontarlier.

de ce prince. Or Fontaine Ronde ne se trouve pas sur le trajet que nous venons de mentionner d'après Strabon, et il n'y a pas apparence que la borne ait été transportée bien loin du lieu où elle avait été dressée. Il y avait donc de Pontarlier à Orbe deux routes à l'époque romaine, l'une, celle de Trajan, par les Hôpitaux et Jougne, sur laquelle était le milliaire cité, l'autre par les Fourgs, la Porte de César et Baulmes; cette dernière était aussi nécessairement celle qui conduisait de Besançon à Yverdon.

Il nous faut étudier successivement ces deux voies.

La Carte de Peutinger, qui remonte, selon toute probabilité, à l'*Orbis pictus* d'Agrippa comme à sa source première (1), rappelle dans le tracé qu'elle a en vue l'état de choses le plus ancien. En effet la voie qu'elle représente, tout en faisant communiquer Besançon avec Avenches, avait pour but de conduire de Châlon-sur-Saône à Augst par Besançon; or si elle faisait passer cette voie par Yverdon moyennant un long détour, c'est sans doute parce que celle de Besançon à Kembs, sur le Rhin, par Mandeuire, construite ou achevée par Trajan, ainsi que l'indiquent les milliaires trouvés à Mandeuire, et bien plus courte, n'existait pas encore. D'autre part, le passage du Jura est commun à cette voie d'Avenches et à celle d'Italie, et celle-ci est la même que le « sentier » primitif de Strabon, sentier différent de la voie de Trajan. Il faut donc reconnaître que la Carte représente la voie la plus ancienne, celle qui franchit le Jura par les Fourgs et Baulmes (2). Nous allons rechercher sur cette voie les distances indiquées et les stations.

La première station à partir de Besançon en était éloignée de XV lieues gauloises ou 33.333^m. Or, si on réfléchit qu'au sortir de cette ville la route devait être alors plus directe qu'aujourd'hui, ce chiffre nous amène à la Malepierre, à 1 kilom. au sud-

(1) Voir Ern. Desjardins (ouv. cité) t. IV, p. 73 et 79.

(2) Aujourd'hui la route de Pontarlier à Yverdon passe encore par les Fourgs, mais redescend des hauteurs du Jura non pas à Baulmes, mais un peu plus au nord, à Vitebœuf, par une série de lacets. Pour cela certains archéologues de Suisse font passer aussi la voie romaine par cette dernière localité; cette hypothèse n'est pas fondée; car, outre que la rampe aurait été réellement trop rude, la route d'Italie, qui sur les hauteurs n'est pas distincte de celle-là, aurait fait un trop grand détour, et il serait enfin impossible de fixer exactement la position d'Abiolica en donnant une explication rationnelle des distances.

est de Nods, où Ed. Clerc signale la présence de ruines romaines (1). La distance de Besançon à Nods est de 33 kilom. d'après l'*Annuaire du Doubs*, de 1847, et de 34 kilom., d'après les *Annuaire*s plus modernes ; le premier de ces chiffres se rapproche assurément plus que l'autre de celui du parcours à l'époque romaine : Filo Musiaco à la Malepierre (33 à 34 kilom.) serait donc à la distance voulue. Placer cette station à 1.500^m au nord-est de Fallersans, comme le fait Ern. Desjardins, c'est méconnaître les distances réelles, car ce point serait à peine à 30 kilom. de Besançon ; en outre M. J. Gauthier, dans son *Répertoire archéologique (Annuaire du Doubs, 1890)* ne mentionne à Fallersans aucunes ruines romaines. Notre collègue M. St. Leroy (2), qui suit les pas d'Ern. Desjardins, n'a pas mesuré non plus les distances sur la carte. Ainsi la station de Filo Musiaco ne pouvait être qu'à la Malepierre où la place Ed. Clerc et où M. J. Gauthier signale la présence de débris et de tuileaux romains sur une étendue de 80 hectares, tout en marquant ce chiffre d'un point d'interrogation (3).

La seconde station, *Abiolica*, est, d'après la Carte, à XIII^{li} lieux gauloises de Filo Musiaco : ces 14 lieues ou 31.111^m nous amènent non pas à Pontarlier, mais aux Fourgs ou encore un peu au-delà, non loin de la frontière entre la France et la Suisse. Nous avons déjà exposé que sur les frontières de deux cités il y avait une station où se transmettait le service de la poste (*cursus publicus*) de l'une à l'autre, chacune d'elles ayant la charge du

(1) Ed. Clerc : *La Franche-Comté à l'époque romaine* : « Une source abondante et les tuileaux romains qu'on y rencontre et qu'on ne retrouve nulle part sur cette ligne, la font incontestablement reconnaître ».

(2) St. Leroy : *Le Milliaire de Vergy et les milliaires de la Séquanie*, dans le *Bulletin de la Société Grayloise d'Émulation*, 1903.

(3) Le nom de cette station, comme le fait remarquer M. Leroy, doit s'écrire en un seul mot, *Philomusiaco* : le suffixe gaulois *iacus* s'est ajouté au nom, d'origine grecque, de *Philomusus*, qui était apparemment celui d'un affranchi. Ce Philomusus a été chargé par César ou un de ses successeurs de mettre en valeur, en qualité de procurateur, les terres de cette région montueuse et boisée, qui, confisquée après la conquête, selon la pratique des Romains, entra dans le domaine du peuple, puis dans celui des empereurs. Un autre Philomusus, si ce n'est le même, a rempli un rôle identique en Afrique et créé un *saltus*, auquel il a donné aussi son nom, le *saltus Philomusianus*. Notre Philomusus s'établit à l'entrée de cette région auparavant déserte, en marquant le lieu de l'empreinte de son nom. En même temps qu'il remplissait les fonctions de procurateur, il tenait ou faisait tenir un relai de poste avec une hôtellerie ouverte aux voyageurs officiels ; peut-être même est-ce lui qui a ouvert la route que nous suivons. Ses successeurs auront continué son œuvre.

service sur son territoire, comme en portent témoignage les nombreuses stations du nom de *Ad fines* mentionnées dans la Carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin (1). Tel paraît bien être le cas pour Abiolica. Mais aux Fourgs il n'y a point d'indices d'habitations romaines : cette station d'Abiolica se trouvait plutôt à 6 ou 7 kilom. plus loin, à la *Porte de César*, également à une très petite distance de la limite de l'ancien diocèse de Besançon, c'est-à-dire de la Séquanie (2). De là, la distance marquée pour Yverdon par Baulmes est exacte, VI lieues gauloises ou 13.333^m; c'est là que nous plaçons Abiolica pour trois raisons, l'exactitude de cette dernière distance, la tradition du nom et la situation sur la frontière de la Séquanie et de l'Helvétie, au-dessus de la rampe de Baulmes, au col entre les Aiguilles de Baulmes et le mont Suchet, situation analogue à celle de l'hôtel de la Faucille sur la route de Paris à Genève (3). Il faudrait donc allonger quelque peu la distance de Filo Musiaco à Abiolica et lire sur la Carte, au lieu de XIII, XVII lieues gauloises ou 37.778^m, les deux jambages du V pouvant s'être trouvés, dans l'exemplaire copié, comme cela a lieu sur les monnaies, disjoints par le bas, et par suite avoir été mal interprétés par le transcripteur. Moyennant cette correction, légitime, le tracé de la voie de Besançon à Yverdon est exact (4).

Pour la route d'Italie, jusqu'à Abiolica, nous n'avons pas à

(1) Voir notre article : *Sur les confins des Séquanes et des Rauraques* dans le *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, 1905.

(2) M. Jantet (*Histoire de Jougue*), s'appuyant sur ce nom de *Porte de César*, y fait passer les Helvètes lors de leur émigration (58 ans av. J. C.). — M. Delacroix (*Besançon, place forte*, dans *Mém. de la Société d'Emulation du Doubs*, 1871) a émis cette idée de l'emplacement d'Abiolica à la Porte de César, à cause de l'exactitude de la distance indiquée entre ce lieu et Yverdon.

(3) Différents auteurs ont cru trouver l'idée de *sapin* (*abies, elis*) exprimée dans le radical d'Abiolica. Nous sommes de cet avis, à condition d'admettre que le mot est altéré pour *Abietica* (la maison en sapin), composé de *abiet* et du suffixe adjectif féminin *ica*, qui entre dans plusieurs noms de localités formés à cette époque : *Italica* (Italie et Espagne), *Raurica* (Augst), etc. La station aurait ainsi tiré son nom de la matière qui contribuait le plus à la construction de l'édifice et lui servait particulièrement de toiture, comme *Tegulata* (près d'Aix en Provence) a été ainsi appelée parce que la maison était couverte en tuiles. Dans les montagnes du Doubs, en effet, le sapin a été de tout temps la matière prépondérante dans les constructions : il était même employé exclusivement dans la couverture.

(4) Il n'est pas possible de fixer Abiolica à Pontarlier : cette ville est, d'après l'*Annuaire du Doubs*, de 1847, à 53 kilom. et d'après les derniers, à 59 kilom. de Besançon. Nous sommes loin des 65 kilom. où il faudrait trouver Abiolica. Si la Malepierre (Filo Musiaco) est à 33 kilom. et demi de Besançon, Pontarlier n'est qu'à 20 kilom. à vol d'oiseau de cette station, et la route ne

Besançon (*Vesontio*)

La Vèze

Fallerans

Nods
(*Ariorica*)

Malepierre
(*Filo Musiaco*)

Pontarlier

Les Fourgs

Fontaine
Ronde

Hôpitaux-
Vieux

Porte de
(*Abiolica*)

César

Baulmes

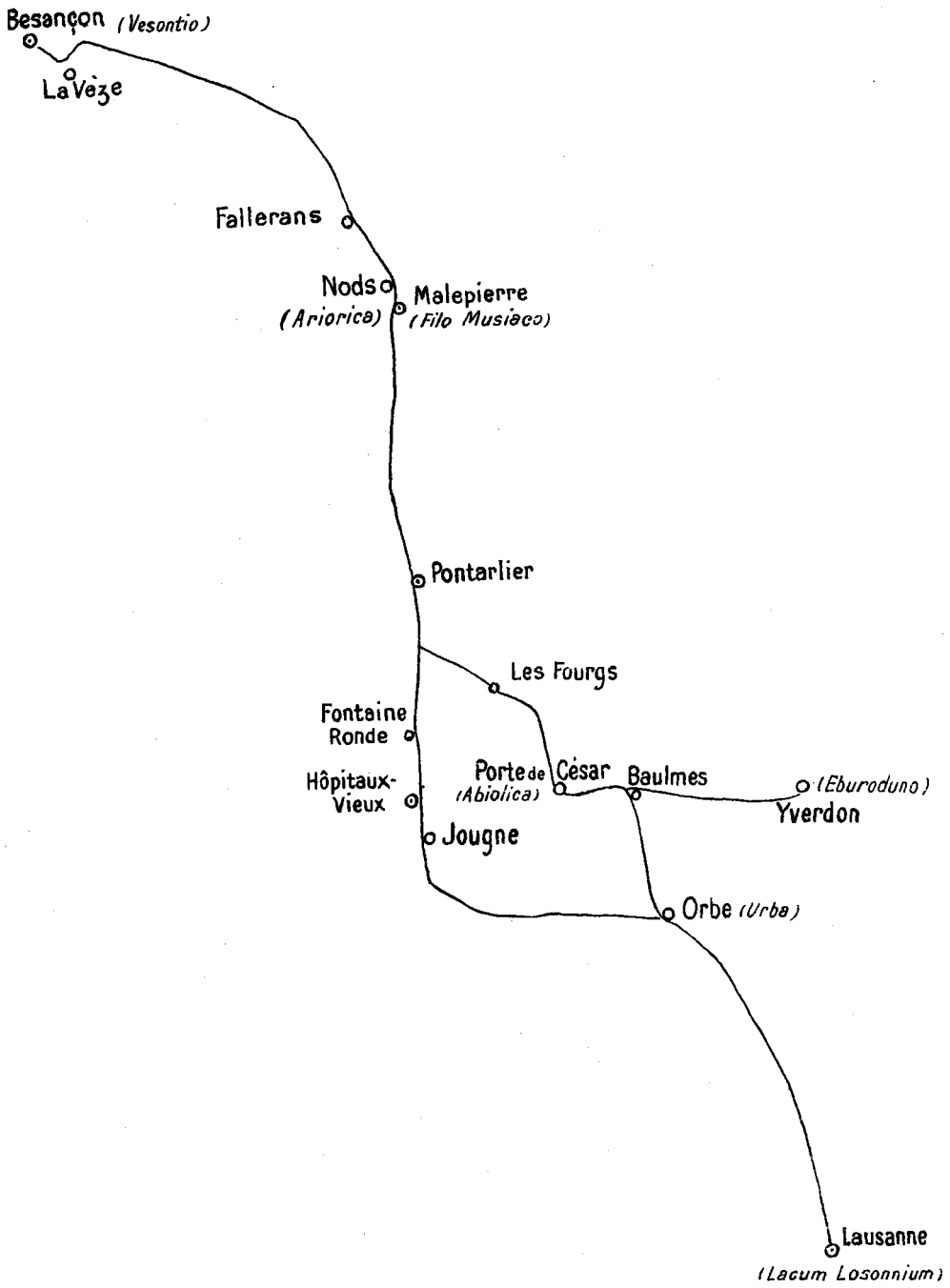
(*Eburoduno*)
Yverdon

Jougne

Orbe (*Urba*)

Lausanne

(*Lacum Losonnum*)



répéter ce que nous venons de dire. D'Abiolica à Lausanne (*Lacum Losonnens*), la Carte donne une distance de XVI lieues gauloises ou 35.555^m (1). Mais cette distance est la distance réelle, non pas de la Porte de César (Abiolica), mais de Baulmes à Lausanne : or c'est à Baulmes, à 5 kilom. environ de la Porte de César, que cette route se sépare de celle d'Yverdon; et, selon une remarque faite depuis longtemps par M. Alexandre Bertrand (2), dans le calcul des distances sur les routes romaines, si deux voies ont un trajet commun, la distance de l'une de ces voies ne se compte qu'à partir de la bifurcation; c'est ce qui a lieu ici; mais comme la route d'Yverdon et d'Avenches est la voie principale sur la Carte, c'est l'autre, celle d'Italie, qui ne compte que du lieu où elle se sépare de celle-là, c'est-à-dire de Baulmes.

Ces explications de la Carte de Peutinger nous paraissent éclairer de la façon la plus satisfaisante la question, qui a été obscurcie par une transposition ou une altération arbitraire des chiffres et par de fausses évaluations des distances.

Étudions maintenant l'Itinéraire d'Antonin, mais en faisant le trajet en sens inverse et en partant du lac de Lausanne.

De Lausanne (car *Lacum Losonium* doit désigner Lausanne ou un lieu très proche) à Orbe (*Urba*), le chiffre donné est XVIII; ici, comme pour les précédents trajets de la même route, il faut compter non pas 18 lieues gauloises (39.996^m), mais 18 milles romains ou 26.666^m, ce qui est à peu près la distance réelle, les dictionnaires modernes portant cette distance à 26 kilom.

D'Orbe à Ariorica, l'Itinéraire donne le chiffre XXIII; c'est à tort et simplement pour placer Ariorica à Pontarlier qu'Ern. Desjardins l'interprète comme représentation de milles romains : ici il ne peut plus désigner que des lieues gauloises, car nous sommes bien en territoire gaulois. Or 24 lieues gauloises font

s'éloigne guère de la ligne droite. D'ailleurs il est loin d'être sûr que la voie romaine traversât le Doubs à Pontarlier; la traversée se faisait plutôt en en amont, au pied du fort de Joux, qu'elle laissait à l'est : de la sorte la voie évitait les marais de la Cluse, reposait sur un terrain plus ferme et même était plus directe.

(1) Ern. Desjardins, tout en laissant le chiffre XVI sous la rubrique des lieues gauloises, le compte comme représentant des milles romains; en cela il commet une inexactitude, d'autant plus qu'il a interprété plus haut le chiffre VI d'Abiolica à Yverdon, comme étant l'expression de lieues gauloises.

(2) « La défalcation de l'embranchement est aujourd'hui une règle admise dans la mesure des Itinéraires romains ». (Al. Bertrand dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1866, p. 126).

53.334^m; ces 53 kilom. nous amèneraient, en suivant le même tracé que celui de la Carte de Peutinger à travers la montagne, au delà de la Malepierre (Filo Musiaco), ce qui nous rapprocherait trop de Besançon et ne nous permettrait plus de reconnaître la distance suivante. Mais à partir de Trajan il y avait une seconde voie, dont nous avons parlé plus haut, laquelle, en allongeant le trajet de 4 kilom., le rendait plus praticable par l'adoucissement des rampes, en ce sens qu'elle ne s'élevait guère à plus de 1.000^m; elle suivait à peu près le tracé de la route actuelle de Pontarlier à Orbe par les Hôpitaux et Jougne, mais sans s'astreindre aux détours de cette route (1). Sur cette seconde voie, 24 lieues gauloises ou 53.334^m, distance d'Orbe à Ariorica, aboutissent tout près de la Malepierre (Filo Musiaco), si ce n'est à la Malepierre même. Nous devrions placer Ariorica un peu au sud, car cette station devrait se trouver à XVI lieues gauloises (35.556^m) de Besançon, et la Malepierre (Filo Musiaco), d'après la carte de Peutinger, n'en est qu'à XV lieues ou 33.334^m. Mais, si la différence entre ces deux chiffres ne provient pas d'une erreur de transcription (2), elle peut être attribuée à ce que les travaux de Trajan ont allongé la route au sortir de Besançon pour adoucir les rampes (3). Autrement Ariorica, à 35.556^m de Besançon, serait à 2 kilom. au sud de Filo Musiaco. Cependant comme on n'a signalé, que nous sachions, nulle part ailleurs qu'à la Malepierre, de ruines romaines, ces deux stations, Filo Musiaco et Ariorica, paraissent n'en avoir formé qu'une seule, qui aura porté

(1) C'est sur ce trajet qu'a été trouvé le milliaire de Fontaine-Ronde. Ce milliaire, dont Ed. Clerc, dans *la Franche-Comté à l'époque romaine*, donne un dessin et qu'a étudiée, d'après une photographie, M. St. Leroy (ouv. cité), semble porter le chiffre LII; mais ce chiffre est erroné, car l'endroit où elle a été trouvée n'est pas à 52 milles romains ou 77 kilom. de Besançon, mais à 63 kilom. au plus (9 de Pontarlier); il faut rétablir devant LII le chiffre X qui a disparu; en effet devant L, la pierre, que nous avons examinée, toute rongée qu'elle est, nous a laissé apercevoir et reconnaître en haut à gauche l'extrémité du jambage du signe X; on a XLII milles romains, soit 62.300^m, distance qui pouvait être exactement, par la voie romaine, celle de Fontaine Ronde à Besançon.

(2) De même entre Langres et *Mosa* il y a une différence d'une lieue entre les données de la Carte de Peutinger (XI) et celles de l'Itinéraire (XII).

(3) Le tronçon de voie romaine signalé par la carte de l'État-Major à travers les marais de Saône, entre le Trou-au-Loup et Petit Saône, paraît bien être de Trajan, ou même peut-être d'un de ses successeurs; mais était-ce le trajet primitif? La première voie, celle que mentionne Strabon et que représente, selon nous, la Carte de Peutinger, devait plutôt gagner le plateau par La Vèze en suivant les anciens chemins celtiques: elle aurait été plus directe.

successivement deux noms différents, probablement à la suite d'une réédification après incendie (1). Telle est du moins l'hypothèse la plus probable.

A ces chiffres des distances, Ern. Desjardins ajoute des variantes, d'abord entre Lausanne et Orbe ou plutôt une station faussement gratifiée du nom d'Orbe, puis entre cette dernière station et Ariorica : XXI dans le premier cas, XV dans le second. Si ces deux variantes se trouvent dans le même manuscrit, ce qu'il ne dit pas, mais ce qui est très probable, le total des lieues gauloises exprimées par ces chiffres nous donne exactement entre

(1) Le premier nom, *Philomusiaco*, aurait été formé comme nous l'avons exposé plus haut en note. Après la destruction du premier établissement par incendie (le feu étant, dans les montagnes du Doubs, le fléau le plus redouté des édifices, où entre le sapin pour la plus large part), on aurait élevé une autre construction, non sur les ruines mêmes de la première, mais à côté ou à une certaine distance; ce déplacement expliquerait le chiffre de 80 hectares de ruines romaines mentionné par M. J. Gauthier : il aurait suffi aussi pour motiver l'application d'un nom nouveau, *Ariorica*.

En admettant que le second *r* d'*Ariorica* provienne d'une *l* par une substitution de liquide, qui n'est pas sans exemple, il ne serait pas impossible de trouver les éléments qui ont contribué à former ce nom. Le suffixe *ica*, que nous avons déjà vu dans *Abiolica* (*Abietica*), se serait ajouté à un autre élément qui ne pourrait être que le mot *areola* (*ariola*, dans une inscription. — Freund : *Dict. lat.*), diminutif d'*area*, surface plane, aire à battre le grain. De la sorte, en traduisant *Ariolica* par «La Grange», il nous semble qu'on ne serait pas loin de la vérité.

On ne peut rien dire de précis sur les destinées qui furent faites à ce nom d'*Ariorica* dans la suite. Faut-il admettre qu'il soit resté dans celui d'*Arc*-sous-Cicon? La proposition en a été faite; mais la dérivation n'est pas régulière, et il ne serait permis de tenter de faire remonter ce nom d'*Arc*, par dérogation aux règles, à *Ariorica*, que si on ne pouvait en donner une autre explication. L'orthographe d'*Arc*, conforme à un ancien usage et à la prononciation actuelle, nous paraît être le résultat d'une erreur par confusion; car ce nom rappelle en général la présence d'un pont romain (*Arc-en-Barrois*, Haute-Marne); or le village d'*Arc*-sous-Cicon n'a pas d'eau, pour conséquent pas de pont. Mais à côté d'*Arc*, *Arcum* (1141), *Arc* (1148, 1189, 1228), on trouve *Ars* (1228, 1242, 1243), *Art* (1278) (Cartulaire de Montbenoit, dans l'*Histoire de Pontarlier*, par Droz). Ces dernières formes, rappelant la tradition primitive, déjà égarée par le paronyme *arc*, et représentant sans doute la prononciation d'alors, sont assurément les plus exactes : *Ars* (*arsum*), de l'ancien verbe *ardoir*, brûler, rappelle une pratique fort commune dans les montagnes du Doubs, celle de peler la terre et de la brûler. C'est cette pratique, mise en usage par les plus anciens habitants d'*Arc*-sous-Cicon, qui nous donne la clef de ce nom.

Ariorica ou *Ariolica* a donc disparu. Cependant il semble que c'est un dérivé de ce mot qui a formé le nom d'*Arlier* (Pontarlier, la Chauv-d'*Arlier*) par l'addition du suffixe *arium*, *Ariolicarium*. Ce nom, perdant régulièrement la syllabe médiane atone *io*, ainsi que le *c* devant la tonique, est devenu *Arliarium*, *Arlier* : la mention (in calme) *Arlicana* de 941, qui ne peut avoir produit *Arlier*, doit se corriger en (in calme) *Arlicaria*. — Cette dénomination d'*Ariolicarium* (agrum), pays rattaché à *Ariolica*, aurait embrassé l'étendue d'au moins deux cantons (Montbenoit et Pontarlier); il est à croire que, sous l'empire romain, toutes ces terres, alors presque désertes, étaient comprises dans la circonscription administrative du procureur impérial (*procurator saltus*) d'*Ariolica*.

Lausanne et Ariorica la même distance que celle que nous venons de trouver, 80 kilom., ces variantes ne nous éloignant pas de la même route. De Lausanne XXI lieues gauloises ou 46.668^m nous amènent aux Hôpitaux-Vieux, où, d'après l'*Annuaire du Doubs*, de 1846, on a découvert des vestiges de construction romaine (1). Cette station au nom inconnu était située comme Abiolica au haut d'une rampe, sur les frontières de deux cités (2). De là (les Hôpitaux-Vieux), XV lieues gauloises ou 33.334^m aboutissent au point où nous avons trouvé la station d'Ariorica, soit à la Malepierre, soit un peu plus au sud. Ainsi l'étude de cette variante confirme notre appréciation des précédents chiffres des distances et notre explication sur l'emplacement d'Ariorica.

Cet exposé exclut Pontarlier, soit comme emplacement commun des deux stations d'Abiolica et d'Ariorica, stations que nous avons reconnues être distinctes, soit seulement comme emplacement de l'une d'elles; tout au plus y avait-il là, à l'entrée des gorges du Haut-Jura, un relai de poste dont les Itinéraires ne font pas mention. En outre il montre l'exactitude des chiffres des distances, ceux de la Carte de Peutinger, moyennant une légère rectification, et ceux de l'Itinéraire d'Antonin. Enfin il nous a fait constater que, de Pontarlier à Orbe, deux voies franchissaient les crêtes du Jura.

La voie, sauf pour la traversée des marais de Saône et de ceux de Pontarlier, n'était pas en chaussée : reposant sur un terrain formé d'une roche calcaire et perméable, elle n'était que pavée. Ce pavé, au ras du sol, n'a pas tardé à être recouvert de terre là où il n'a pas été détruit par les travaux des champs ou caché sous la route moderne. C'est ce qui rend difficile la tâche d'en retrouver le tracé sur les lieux, quoi qu'il ait été reconnu en plusieurs endroits (1).

F. PAJOT.

(1) « On y voit encore quelques débris de fondations de constructions romaines. Le village est situé sur le point le plus élevé de la route (route actuelle qui était aussi en grande partie celle de Trajan) à 932^m au-dessus du niveau de la mer ». (*Annuaire du Doubs*, 1846, p. 153-154. — Ce renseignement, qui n'est garanti par aucun nom d'auteur, est donc confirmé par l'Itinéraire d'Antonin et réciproquement.

(1) Le nom actuel *Hôpitaux* paraît provenir d'un « ospital » que Jean de Chalon-Arley fonda en 1282 « au finage de Jougne » (Cartulaire d'Hugues de Chalon, N° 401). Cet hôpital, destiné sans doute à des lépreux, se trouvait ainsi à 3 kilom. du bourg. — Le nom romain était perdu.

(1) Voir Ed. Clerc : *La Franche-Comté à l'époque romaine*.

Recherches de houille et de tourbe à Auxelles-Bas

EN 1786

Les sondages opérés depuis quelques années pour rechercher la houille en divers points du Territoire ramènent tout naturellement notre attention vers les tentatives analogues des temps passés. Or si celles du XIX^e siècle sont bien connues et assez longuement racontées, en particulier dans la *Description géologique et minéralogique du Haut-Rhin* de Delbos et Kœchlin-Schlumberger, on est moins renseigné sur les fouilles antérieures à la Révolution. A peine l'ouvrage que nous venons de citer mentionne-t-il pour cette période le puits creusé vers 1775 à Anjoutey par un sieur Gressot, qui, dit-il, put en extraire un peu de charbon. Il nous a donc semblé que nous contribuerions à combler une lacune en faisant connaître les deux documents suivants, extraits des archives de l'ancien tabellioné de Florimont. Ils ont trait à un projet de recherche à effectuer dans les forêts d'Auxelles-Bas appartenant aux barons de Ferrette, seigneurs du lieu. Deux bourgeois d'Essert, les sieurs Joseph Pernot et Joseph Besançon dit Chappotte, ayant demandé en 1785 l'autorisation de faire des fouilles, à leurs risques et périls, en laissant aux propriétaires, en cas de succès, le tiers du combustible trouvé, M. de Ferrette de Florimont chargea le sieur Ecoffet, son homme d'affaires, d'en écrire à son cousin Jean-Baptiste de Ferrette, colonel au régiment d'Anjou et coseigneur d'Auxelles. Celui-ci répondit :

« A Monsieur, Monsieur le baron de Ferrette, seigneur de Florimont, Auxelles-Bas et autres lieux, en son château à Florimont, par Delle en Haute-Alsace.

« Je ne puis vous cacher mon étonnement, Monsieur et cher cousin, de ce que vous chargiés le sieur Ecoffet de m'écrire pour des objets qui peuvent nous regarder tous deux, et qui sûrement

se traiteront tout aussi bien de vous à moi que par la voie d'un tiers. Mais comme il me mande que vous l'avez chargé de me dire que deux particuliers d'Essert ont été chez vous pour demander la permission de fouiller et chercher dans nos forests d'Auxelles-Bas de la houille et de la tourbe en offrant de payer les dommages, s'ils en causoient, et de remettre les choses en état, si leurs recherches étoient infructueuses, je crois que nous pouvons leur permettre de chercher, surtout si ces deux hommes sont solvables, et qui soient en état de répondre des dommages si ils en font, et supposé qu'ils n'en trouvent point, ils puissent remettre les choses en état.

» Tout ce que vous ferai la dessus, Monsieur et cher cousin, serat fort bien fait, et je consens à ce qui puissent fouiller, sous les conditions qui nous donnerons la moitié du produit à partager entre nous deux sans aucune espèce de frais de notre part, car en nous proposant le tiers, cela n'est point suffisant.

»J'attend une prolongation de congé pour tout l'hyver. Si je l'obtiens je compte faire un tour en Alsace a la fin de ce mois, et pour lors nous pourons causer de toutes nos affaires plus particulièrement. En attendant je vous prie d'être persuadé des sentiments du parfait et sincer attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur et cher cousin,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FERRETTE.

Au château de Charmoille, ce 6 octobre 1785. »

On se conforma de tous points aux désirs exprimés dans cette lettre, lorsque le 5 janvier 1786 fut passé le traité définitif. En voici le texte.

« Par devant le tabellion de la seigneurie de Florimont soussigné, et en la présence des témoins ci après nommés, furent présents Messire Philippe Béat Xavier baron de Ferrette, seigneur de Florimont et autres lieux, et Jacques Léonard, baron de Ferrette, commandeur de l'ordre de Malte, seigneur d'Auxelles-Bas, tant en leurs noms qu'en celui de Monsieur Jean-Baptiste, baron de Ferrette, lieutenant colonel du régiment d'Anjou, coseigneur aud. Auxelles-Bas, duquel ils ont pouvoir et procuracy par lettre missive du 6 octobre dernier, qui demeurera jointe aux présentes pour y avoir recours au besoin, lesquels de leur bon

gré ont concédé et octroyé, concèdent et octroient par ces présentes à Joseph Pernot et à Joseph Besançon dit Chappotte, bourgeois d'Essert proche Belfort, aussi présents, stipulants et acceptants, à savoir la faculté et permission de fouiller ou faire fouiller de la houille et de la tourbe dans leurs forêts et terres dudit Auxelles-Bas sans que personne puisse les empêcher ni inquiéter, pendant vingt années consécutives, qui ont pris leur commencement le premier de ce mois de janvier, aux charges, clauses, conditions et réserves ci-après déclarées.

» Savoir, que les frais de fouillée et de traite desdites houille et tourbe tirées seront partagées chaque année par moitié, une aux seigneurs et l'autre auxd. Pernot et Besançon; que s'il arrivait contre toute espérance que lesd. Pernot et Besançon ne pussent pendant le cours de cette première année trouver ni découvrir houille et tourbe, ils seront tenus et s'obligent solidairement l'un pour l'autreà payer auxdits seigneurs tous frais, dépens, dommages et intérêts qu'ils auront causés ou occasionnés dans leurs forêts et terres de leur seigneurie dud. Auxelles-Bas, et de recombler et remettre le tout au même état qu'il était auparavant leur fouillée; que dans le cas lesd. Pernot et Besançon fouilleraient dans les terres des particuliers dud. Auxelles-Bas, les frais de recombement des chocs, ainsi que les dommages et intérêts, seront supportés par iceux seuls; que les bois qui seront renversés par la fouillée desd. houilles et tourbes tourneront et resteront au profit desd. seigneurs seuls; qu'enfin il sera libre auxd. seigneurs de commettre telle personne que bon leur semblera pour avoir inspection sur lesd. houille et tourbe, tenir notes et inventaires des quantités et livraisons d'icelles, et que les peines et salaires du commis seront payés par moitié.

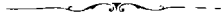
» Fait, lu et passé aud. Florimont après midi, le 5 janvier mil sept cent quatre vingt six, en présence du s^r Pierre Chalmey, prêtre résidant aud. Florimont, et de M. Jacques Melchior Carlan, chevalier de St-Louis, de Belfort, de présent aud. Florimont, témoins à ce requis qui ont signé avec les parties.

Comd^r de Ferrette; baron de Ferrette; Joseph Besançon Chappotte; Joseph Pernot; l'abbé Chalmey; Carlhan; Lajanne, tabellion. »

Des travaux furent-ils effectués? C'est probable, mais nous n'avons trouvé encore aucune indication à ce sujet. Que l'on ait

extrait de la houille, même en petite quantité, la chose est douteuse. Quant à la tourbe, elle existe bien à Auxelles-Bas, mais il ne semble pas non plus qu'elle ait été jamais exploitée. Les sondages d'Auxelles eurent donc probablement le sort malheureux de tous ceux que l'on a faits jusqu'à nos jours pour trouver, vers Giromagny et au-delà, une continuation du bassin de Ronchamp.

J. JOACHIM.



NOTICE BOTANIQUE

De l'influence du vent sur la dispersion ou la propagation des plantes et contribution à la flore du Territoire de Belfort

I

Tous les botanistes admettent depuis longtemps l'influence de la température et du terrain sur la dispersion des plantes (1). Cette théorie est basée sur les observations nombreuses et méthodiques de savants distingués; elle est d'ailleurs rationnelle, car de même que les hommes et les animaux ont besoin pour vivre normalement d'un climat et d'une nourriture appropriés à leur constitution, de même il faut aux plantes pour germer, croître et produire des terres dont l'altitude et la latitude aussi bien que la valeur nutritive conviennent à leur nature et à leur espèce. Cependant, alors que les uns sont doués de mouvements spontanés, c'est-à-dire propres, leur permettant de se transporter d'un lieu à un autre pour y chercher eux-mêmes les moyens de soutenir leur existence et même de l'améliorer, les autres, bien que corps organiques, sont complètement incapables de se mouvoir. Ainsi en est-il des végétaux de tous genres. Ce n'est qu'avec le secours de facultés étrangères qu'ils peuvent soit à l'état de semences, soit lorsqu'ils sont en plein développement tomber ou être transportés à plus ou moins grande distance : Les conditions climatiques et le terrain leur sont-ils favorables, ils y vivent, sinon, ils s'étiolent, se nanisent ou périssent.

Dans une petite notice que la Société Belfortaine d'Emulation a publiée, en 1895 (2), je disais que le vent, la main de l'homme et

(1) Voir l'introduction de la notice Parisot sur la flore des environs de Belfort (Bulletin N° 5, 1880, p. 120 de la Société Belfortaine d'Emulation).

(2) Bulletin N° 14, p. 135.

les déjections des animaux sont les principaux agents de transport ou de locomotion des plantes — j'aurais pu ajouter l'eau soit aussi bien avec la pluie, les lavages et autres genres de véhicules qu'avec les cours d'eau et même les océans. — et je citais, à ce propos, la *solidago canadensis* L. (1) et la *nicotiana rustica* L. (2) dont j'avais constaté la présence, l'une le long de la voie ferrée, aux abords de la gare frontière de Delle et l'autre à Belfort, dans un jardin de la rue de Brasse.

En ce qui concerne le vent et tout spécialement ce moyen de locomotion, j'ai encore eu à maintes reprises, l'occasion de constater son influence certaine, souvent capricieuse, sur la distribution des plantes. Cette influence se manifeste généralement, sur les graines, presque toujours si ténues, si légères que le moindre zéphyr devenant pour elles un aiglon suffit à les emporter souvent très loin de leur lieu de production ; elle s'exerce partout, au sein des villes comme au milieu des villages où l'on est parfois tout surpris de découvrir une fleur qu'on n'y avait jamais vue ; dans les forêts comme dans les prairies et les champs dont chaque année, ici ou là, de grandes étendues sont uniformément couvertes de la même plante ; sur les bords des rivières comme le long des routes et des chemins de fer dans les tranchées desquels le vent souffle, comme dans un immense tuyau, les semences qu'un autre coup d'air y a fait tomber.

Dans le courant de juin 1896, ayant à me rendre à Pfetterhausen (Alsace), je pris à Réchésy le chemin d'intérêt commun

(1) Depuis 1895, la *Solidago Canadensis* s'est propagée jusqu'à la gare de Meroux, de chaque côté de la voie ferrée, mais particulièrement du côté gauche, et par surfaces plus ou moins grandes, plus ou moins espacées.

En cette même année 1895, le Bulletin de la Société Helvétique des sciences naturelles reproduisait une communication de M. le professeur Wegelen de Frauenfeld sur le (sic) *Solidago Canadensis* communément appelé par les paysans thurgowiens « *Streuepest* », peste de la paille. D'après cet éminent botaniste (cette plante introduite primitivement comme ornement dans les jardins — je l'ai indiquée moi-même comme sortie du cimetière de Delle — occupe maintenant le long des cours d'eau de grands espaces de terrains autrefois productifs ; les colonies isolées qui offrent une superficie variant d'un décimètre carré jusqu'à dix ares, s'accroissent constamment à la périphérie soit au moyen des rhizomes rampants soit au moyen des graines aisément transportables dont chaque plante produit 50 à 70.000. Comme cette mauvaise herbe détruit toutes les plantes utiles et ne peut être employée ni comme fourrage, ni comme litière, ni comme combustible, elle cause un véritable préjudice aux agriculteurs et il est à désirer qu'on étudie le moyen de limiter ses progrès). Nous ne sommes pas encore arrivés, heureusement, au point d'être obligés de prononcer la même condamnation.

(2) J'ai encore trouvé la *nicotiana rustica*, en 1904, dans mon propre jardin et en 1908, à Delle, également dans un jardin, vis-à-vis de la gare.

qui y va en peu de temps. En sortant de ce dernier village, je vis, comme partout ailleurs, la campagne émaillée des fleurs les plus diverses mais, parvenu à deux cent cinquante mètres plus loin, je remarquai que de chaque côté de la route, les foins bons à couper, étaient remplis de grandes composées dont les corolles dorées mariées aux blondes graminées formaient avec celles-ci d'immenses tapis d'un effet ravissant. C'était des *pieris hieracioides* L., des picrides fausses épervières. Cette plante est trop commune pour que j'en fasse ici la description. Il me suffira de dire qu'elle est bisannuelle, sans importance, que sa tige répugne aux herbivores. D'où étaient donc venues les myriades de graines qui, l'année précédente, trouvant un terrain favorable avaient ainsi couvert d'une plante plutôt nuisible qu'utile une surface d'au moins cinq cents mètres carrés et par quel moyen? De loin peut-être, mais à coup sûr avec le vent qui les avait enlevées du pré ou du champ qui les avait vues murir. Et si on compte qu'une plante de picris hieracioides porte jusqu'à six et huit capitules et que chaque capitule compte jusqu'à 80 graines, on comprend qu'un vent violent passant sur cinquante ou cent pieds ait pu en enlever de quoi couvrir une surface aussi grande.

Avant d'arriver à Pfetterhausen j'eus encore à constater un fait insignifiant en lui-même mais qui, examiné de près, était une nouvelle confirmation de l'influence du vent sur les plantes.

Sur les deux bas côtés de la route on voyait disséminés des bluets (*centaurea cyanus* L.) dont la corolle découpée tranchait agréablement avec les autres fleurs qui y croissent d'habitude. Si le bluet qu'on appelle aussi *barbeau* est commun dans les blés on peut dire qu'il est excessivement rare le long des routes et cependant j'en observai, à chaque pas, jusqu'aux approches du village. Détail à noter cependant : on n'en voyait ni dans les rigoles ni sur les talus; on eut dit que quelqu'un les avait ainsi semés, faisant bien attention de n'en jeter les graines que sur les bords de la route. La main de l'homme n'est évidemment pour rien dans cette bizarrerie de la nature, pas plus que les oiseaux ou les quadrupèdes. Le vent seul pouvait avoir été le semeur. De quelle façon? Voici la plus vraisemblable.

Un coup de vent passant sur un champ de blé voisin et y trouvant à maturité des plants de *centaurea cyanus*, en avait

enlevé les graines et les avait laissées tomber dans la tranchée de la route qui se trouvait sur son passage. Aussitôt après, un vent inverse était survenu, disséminant ces graines, à droite et à gauche. L'herbe garnissant à ce moment les deux bords de la route les avait retenues pour n'en laisser aller aucune dans les fossées et sur les talus.

J'avais pris la résolution, l'an dernier, d'introduire au jardin alpestre du Ballon d'Alsace quelques plantes indigènes des environs de Belfort et particulièrement l'*épilobium spicatum*, vulgairement *Herbe de St-Antoine*, mais quand, un jour, j'entrai au jardin avec plusieurs plants de mon épilobium, quelle ne fut pas ma surprise, ma stupéfaction même, de voir que toute la partie ouest du jardin en était complètement remplie et que j'allais être obligé de l'extirper sous peine de la voir étouffer les autres plantes heureusement rares en cet endroit.

J'eus bientôt la raison de cet envahissement. C'est que les bords du versant alsacien de la montagne, derrière le jardin et à environ cinquante mètres, étaient garnis de nombreuses touffes d'*épilobium spicatum*. Il est évident que les graines de l'an dernier ou plutôt de l'année précédente enlevées par un vent d'est avaient été emportées au-dessus du jardin et que là trouvant devant elles un obstacle, des arbres assez touffus, elles étaient retombées sur les plates-bandes.

Qui ne connaît cette plante de la famille des scrofulariées, à petite fleur jaune et à odeur pénétrante, appelée communément *musc* et scientifiquement *mimulus moschatus*, *D. C.* de *mimulus*, *mimule* et *moschatus*, *musqué*, en d'autres termes, *mimule musqué*. Chez les Romains, le mime était un acteur qui jouait dans les pièces bouffonnes et libres et qui, pour mieux remplir son rôle, se couvrait de parfums. Delà le nom donné à la plante, le musc étant le parfum de prédilection des mimes.

Le *mimulus* en général est originaire des Amériques. Contejean en a signalé une espèce comme naturalisée et installée à demeure en Alsace dans beaucoup de localités, également à Chaux (Doubs), à Ronchamp (H^{te}-Saône) et ailleurs.

Or, en 1898, j'aperçus pour la première fois cette plante tapisant le mur du bâtiment des turbines attenant au moulin de la ville. D'où était-elle venue là? Sans doute de la maison faisant face au canal découvert en cet endroit, avec des graines qu'un coup d'air avait enlevées de la tige placée en un pot, sur une

fenêtre et qu'il avait projetées contre le mur ci-dessus où des joints dégarnis en avait retenu un certain nombre.

Un horticulteur de la ville m'a dit que le *mimulus moschatus* était très fugale et que souvent il le trouvait implanté dans diverses parties de son jardin. Celui que je signale se trouve toujours à la même place.

Nombreux sont les cas que je pourrais encore citer de plantes, hier inconnues à tel ou tel endroit et qui aujourd'hui s'y trouvent en plus ou moins grandes quantités, mais à quoi bon. N'ai-je pas suffisamment démontré l'influence du vent sur la propagation des plantes? Néanmoins, je crois devoir terminer ma notice, première partie, par le fait suivant. Il est curieux non à cause de la plante dont je veux encore parler; elle est commune, mais parce qu'elle présente une anomalie rare, excessivement rare même.

La route qui s'en va de la gare de Delle à Boncourt est assez connue. Elle est bordée, à gauche, par les hautes palissades du P. L. M., à droite, par un talus dont la pente aboutit à la rivière l'Allaine. Ce talus a été, à la fin de l'automne 1908, rechargé avec des terres argileuses provenant de l'élargissement de la tranchée qui aboutit au passage à niveau de Boncourt.

Au commencement d'octobre dernier, je me promenais sur cette route en attendant le départ du train de Belfort et tout en marchant je scrutais des yeux le talus dans l'espoir d'y trouver une plante intéressante. C'est alors que j'en avisai une dont les fleurs rosées attiraient particulièrement l'attention. C'était une *saponaria officinalis* L. : tige cylindrique articulée, un peu branchue, feuilles ovales-lanécolées, lisses à trois nervures et d'un vert foncé, fleurs terminales disposées en bouquet semblable à une ombelle. Ayant examiné celles-ci de très près, je leur trouvai une particularité singulière. Je voyais bien les deux styles habituels sur une capsule ovoïde, mais aucune étamine; par contre je comptai quinze pétales au lieu de cinq seulement. C'est donc que les étamines s'étaient transformées en pétales; c'était une déformation, une hybridation ou encore une monstruosité semblable à celles que les horticulteurs font produire à certains genres de plantes au moyen d'une culture intensive. J'allai encore voir mon horticulteur pour m'assurer si on cultivait particulièrement la saponaire, mais il ne connaissait même pas la plante que je lui mettais sous les yeux.

La *saponaria officinalis* croît d'habitude sur les bords des chemins, des haies, des champs, au pied des murs mais jamais, en tout cas rarement, bien qu'elle soit ubiquiste, en pleine terre et à une époque aussi tardive. Je pensais tout d'abord pouvoir dire que c'était le vent qui l'avait apportée là, mais réflexion faite, j'estime qu'elle y était venue plutôt avec le transbordement des terres et alors qu'elle était en pleine croissance. En tout cas ce phénomène valait d'être signalé. Inutile de lui donner un qualificatif particulier, car faute d'étamines, il est appelé à disparaître plus ou moins prochainement. Je dois ajouter que j'en ai encore trouvé, à peu de distance et toujours sur la même terre argileuse, trois autres pieds semblables à celui que j'ai décrit plus haut.

II

La flore des environs de Belfort, par MM. Parisot et Pourchot, a paru en 1882 (1). A cette époque déjà presque lointaine on pouvait la considérer comme à peu près complète, mais depuis, combien de plantes nouvelles recueillies et classées, qui la laissent inachevée. Pour s'en rendre compte, il suffit d'ouvrir les bulletins de la Société Belfortaine d'Emulation, années 1895, 1896, 1898, 1900, 1903 et 1908 dans lesquelles figurent les nombreuses additions qu'avec son infatigable persévérance, ses profondes connaissances et le concours d'auxiliaires dévoués, M. Bonnamy a faites à la si importante nomenclature de ses savants devanciers. Et ce n'est pas fini. Chaque année, chaque saison amène d'autres découvertes. Néanmoins le moment ne serait-il pas venu de refondre et compléter l'œuvre de MM. Parisot et Pourchot? Ne pourrait-on en même temps y adjoindre la flore des champignons du Territoire? Les Bulletins de 1901, 1904 et 1909 sont déjà, à cet égard, très instructifs et la nouvelle exposition mycologique d'octobre dernier n'a fait que confirmer l'extrême utilité comme l'à-propos d'une semblable publication : Ce n'est qu'une simple idée, mais peut-être a-t-elle germé

(1) Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, N° 5 1880-1882.

(1) Bulletins de 1901 et 1904 : Contributions à la flore du Territoire de Belfort par M. Cordier, médecin aide-major au 35^e d'infanterie. Bulletin de 1909 : *Exposition mycologique de Belfort*, par M. Léon Joachim, pharmacien à Valdoie.

aussi dans l'esprit de botanistes beaucoup plus autorisés que moi : « Fera-t-elle son chemin?; c'est à souhaiter ». En attendant, il n'y a qu'à continuer les contributions à la flore générale et aujourd'hui en voici encore une, bien modeste que je recommande humblement à la bienveillante attention des lecteurs du Bulletin de 1910.

VIOLACÉES

Viola arvensis Murr. Pr. Été, champs arides, assez commune sous les Perches. C'est une variété de *viola tricolor* L.

Viola subcarnea Iord. Variété de *Viola odorata* L. Printemps. Rare — au pied des murs exposés au soleil — vers la ferme des Barres.

Viola riviniana Rehb. Pr. Haies-bois. Peu commune. Variété de *viola sylvatica* Fr., à éperon blanchâtre.

CARYOPHYLLÉES

Silene alpina, Thomas. Été Planté au jardin alpin du Ballon d'Alsace, fleurit régulièrement chaque année, depuis.

MALVACÉES

Malva crispa L. Plante indigène de Syrie, mais presque naturalisée dans les jardins et lieux cultivés, où elle se ressème d'elle-même. Tige droite atteignant la hauteur d'un homme; feuilles à cinq lobes, finement frisés sur les bords; fleurs agglomérées aux aisselles des feuilles (Lamarck et de Candolle, T. IV, p. 829). Été — Rare — Quelques pieds dans un jardin du faubourg de Brisach en 1906).

Malva moschata L. v. *intermedia* G. G. Rare — Lieux montagneux. Été. — Diffère de *moschata* par ses feuilles inférieures réniformes, crénelées — Récoltée sous les Perches.

LÉGUMINEUSES

Psoralea bituminosa L. Été — Plante du midi dont j'ai trouvé quelques plants échoués dans le coin d'un jardin — Herbe au bitume.

OMBELLIFÈRES

Ammi majus L. Été — terrains stériles — Peu répandu — Talus de la route de la gare de Delle à Boncourt.

AMYGDALACÉES

Prunus domestica L. Printemps. Le long du chemin des fours à chaux. Cultivé, offre de nombreuses variétés.

ROSACÉES

Rubus vestitus W. et N. Pr. — peu commun — Buissons du quai militaire.

N. B. La science botanique tend de plus en plus à trouver des espèces là où naguère encore les principaux auteurs ne voyaient que des variétés. Les Bulletins de la Société fribourgeoise des sciences naturelles sont sous ce rapport très documentés. Julien Godfrin et Marcel Petitmengin dans leur flore de poche de la Lorraine et des contrées limitrophes préconisent la détermination du genre rubus de M. Sudre (1). La flore du Territoire devra forcément s'augmenter d'un certain nombre d'espèces que MM. Parisot et Pourchot eux-mêmes rattachaient à une ou deux principales. *R. vestitus* en est déjà une.

POMACÉES

Malus acerba Mer. Mai, — bois — Mai-rare — chemin de chez Tourtet, au Chantoiseau.

OENOTHERACÉES

Epilobium molle L. : Été — Lieux humides — Sous les Fougères.

CRASSULACÉES

Sedum anacampseros L. Été — Lieux secs — Peu répandu — à Delle, chemin du château, sur un mur.

(1) Sa méthode est calquée sur celle de Focke qui dans la 1^{re} partie de sa monographie du genre rubus a déjà réuni 148 espèces dans un in-4^o de 120 pages et 53 figures (Stuttgart, 1910).

DIPSACÉES

Scabiosa succisa L. Croît généralement dans les champs, en été.

Celle dont il s'agit ici a été récoltée au pied des Perches, non loin de l'étang de Rethenans. C'est une hybride qui comporte les observations suivantes : Elevée de vingt cinq centimètres elle porte dès sa base des tiges opposées qui se subdivisent en tigelles également opposées à l'intersection desquelles se trouvent, non pas des capitules, mais des fleurs uniques, les unes presque sessiles, les autres longuement pédicellées et ayant en guise de calice une touffe de poils blancs ; les feuilles sessiles et opposées sont ovales et quelque peu denticulées dans leur milieu, enfin la tige principale ainsi que les adjacentes sont parsemées de poils également blancs.

COMPOSÉES

Solidago canadensis. Croît tout l'été. Indiquée dans la première partie de cette notice comme étant établie depuis 1895 dans la tranchée du chemin de fer à Delle et le long de la ligne jusqu'à Meroux. Trouvée également vers l'usine de bonneterie, route de Joncherey.

Hieracium aurantiacum L. Croît en été. Cette plante alpestre transportée au jardin alpin du Ballon d'Alsace s'y est si bien acclimatée qu'elle en a franchi la palissade.

Artemisia absinthium L. Fleurit en été dans les lieux incultes. Je l'ai trouvée à Bourogne (un gros pied) près de la gare ; M. Lablottier me l'a signalée également dans le chemin d'un bois vers le Fougerais mais en grande quantité.

SOLANÉES

Nicotiana rustica L. Été fugace. J'ai indiqué plus haut où je l'avais rencontrée.

SCROFULARIÉES

Mimulus moschatus. Fleurit tout l'été — voir plus haut.

LABIÉES

Salvia pratensis var : *rubra* L. Printemps, été. Quelques pieds trouvés sous l'Espérance en suivant le chemin qui conduit aux champs, sous la Miotte,

Salvia pratensis var : *alba* L. Printemps, été, assez commune dans les champs de la côte à Bourogne.

LILIACÉES

Muscari botryoïdes D. C. Printemps, assez rare — Trois pieds trouvés dans un champ en herbe sous les creux des Perches à Belfort.

ASPARAGINÉES

Asparagus officinalis L. Printemps. Il s'en trouve une très belle station à Urcerey près de la batterie (Géhart).

JUNIPÉRACÉES

Juniperus communis L. Printemps, bois, côteaux. Très peu répandu ailleurs que vers le Ballon d'Alsace — un pied trouvé sous les creux des Perches.

(A suivre)

LOUIS HERBELIN.

NOTICE MYCOLOGIQUE

§ I. — Exposition du 10 Octobre 1909

Les accidents nombreux, trop souvent mortels qu'occasionne chaque année, dans des familles de toutes conditions mais surtout dans celles ouvrières, l'emploi imprudent de champignons trop peu connus, a déterminé depuis quelques années l'organisation d'expositions mycologiques dont l'utilité et la nécessité continuent à s'affirmer de plus en plus. Suivant en cela l'exemple de certaines sociétés scientifiques de France, le Comité de la Section des Sciences de la Société Belfortaine d'Emulation avait déjà, en 1908, ouvert une exposition des champignons comestibles et vénéneux qui croissent dans le Territoire de Belfort. Le Bulletin N° 28, de 1909, en a rendu compte.

Le succès obtenu ayant dépassé toutes les prévisions, toutes les espérances même, c'était pour le comité directeur, non seulement un encouragement, mais une obligation à continuer et, comme noblesse oblige, à faire mieux à l'avenir. Nous y sommes parvenus, en octobre dernier, tant par le plus grand nombre de champignons exposés que par la qualité des personnes qui ont bien voulu nous prêter leur bienveillant concours. Voici d'ailleurs, à peu de chose près, comment M. Lucien Meyer, l'infatigable secrétaire de la section, s'exprimait, à ce sujet, dans l'un des journaux de la localité.

« La deuxième exposition de champignons organisée par la Section des Sciences de la Société Belfortaine d'Emulation, fixée au Dimanche 10 octobre, a été couronnée d'un très grand succès. Dès avant l'heure fixée pour l'ouverture, la salle — ancien greffe du Tribunal de Commerce, Hôtel de Ville de Belfort — fut envahie par un public tellement nombreux qu'elle a paru à tous trop exigüe pour contenir la foule d'amateurs toujours croissante et qu'il faudra l'an prochain, songer à trouver un local plus vaste.

« Parmi les personnes présentes nous avons remarqué notamment M. Schneider, député, maire de Belfort, M. Giroud, adjoint, MM. Julien, Py Juillet, Wagner, Dié, conseillers municipaux, Druhen, procureur de la République, Roux, substitut, Husson, juge d'instruction, des officiers, des professeurs, des médecins, des pharmaciens, de nombreux instituteurs et beaucoup de personnes venues non seulement de la campagne mais aussi des villes voisines.

« La Société d'Émulation doit des remerciements à tous ceux qui ont bien voulu, comme l'année précédente, la seconder dans son entreprise de vulgarisation en lui envoyant des champignons. Ce sont notamment MM. Pourchot, Meslières, Cattet, Grosjean, Joachim, Bernard, Hetier, Schieb, Marconnot, instituteur au Salbert, Arsène Zeller, directeur des écoles à Delle, Beucier, instituteur à Beaucourt, Voisinnet, instituteur à Bavilliers, Dürr, instituteur à Belfort, Géhant, retraité, Desevaux, à Perouse et A. Burgermeister, à Delle. Pour la direction scientifique de l'exposition, le Comité d'organisation s'était assuré le concours du savant mycologue Frédéric Bataille, de Besançon, de MM. Bernard, de Montbéliard, Joachim, pharmacien à Valdoie, Pourchot, de Giromagny et Meslières, instituteur à Essert. Dans une pièce à côté de la salle principale on avait installé un stéréoscope à l'aide duquel on pouvait examiner deux clichés photographiques en couleurs représentant le *bolet satan* et l'*amanite tue-mouches*, appartenant à M. Schieb. M. Ehret, pharmacien à Plancher-les-Mines avait aussi envoyé deux photographies représentant l'*amanite César* et le *phallus impudique*. Les connaisseurs y ont trouvé également des livres spéciaux de mycologie; les murs étaient garnis de planches coloriées figurant différentes espèces de champignons. L'intérêt de l'exposition était d'ailleurs remarquable : plus de deux cent cinquante espèces comestibles et vénéneuses avaient été placées sous les yeux du public sans compter cinquante espèces de champignons ligneux très intéressants, dus à l'obligeance de M. Galzin.

Comme l'année précédente les espèces comestibles se distinguaient par des étiquettes blanches, tandis que les névéneuses ou simplement suspectes étaient représentées avec des étiquettes rouges.

Le lendemain, lundi, l'exposition a encore été visitée d'une façon suivie et bien des personnes ont encore pu étudier à

loisir et de plus près, les caractères distinctifs, quelques fois très subtils de certaines espèces de champignons ».

Voici la liste des champignons exposés :

Amanita *citrina, junquillea, muscaria, pantherina, phalloïdes, rubescens, vaginata.*

Lepiota *amiantina, aspera, carcharias, clypeolaria, cristata, excoriata.*

Armillaria *mellea.*

Tricholoma *acerbum, amethytinum, bufonium, carneum, cartilagineum, columbetta, equestre, georgii, imbricatum, irinum, melleucum, nudum, panaeolum, pessundatum, russula, rutilans, sordidum, squarrulosum, striatum, sulfureum, terreum, tigrinum, ustale, vaccinum, virgatum.*

Collybia *butyracea, dryophila, grammocephala, maculata, radicata, rancida, semitalis.*

Laccaria *amethystina, laccata.*

Clitocybe *cerussata, dealbata, geotropa, infundibuliformis, nebularis, splendens, viridis.*

Mycena *epipterigia, galericulata, pura.*

Pleurotus *tessulatus.*

Hygrophorus *agathosmus, ceraceus, chrysodon, coccineus, conicus, cossus discoideus, hypothejus, irrigatus, niveus, nitrat, ovinus, olivaceoalbus, penarius, pratensis, psillacinus, pudorinus, puniceus, pustulatus, unguinosus, virgineus.*

Cantharellus *cibarius, tubæformis.*

Lactarius *aurantiacus, blennius, camphoratus, deliciosus, glyciosmus, mitissimus, pallidus, piperatus, plumbeus, pyrogalus, quietus, rufus, scrobiculatus, theiogalus, torminosus, uvidus, vellereus, vietus.*

Russula *amæna, atrorubens, aurata, adusta, cyanoxantha, delicata, emetica, fellea, foetens, graminicolor, heterophylla, integra, lepida, nigricans, ochroleuca, olivascens, pectinata, queletii, rosacea, violacea, xerampelina.*

Marasmius *hariolorum, orcaes.*

Panus *stipticus.*

Schizophyllum *commune.*

Volvozia *volvacea.*

Entoloma *lividum, jubatum, madidum, nidorosum, prunuloides, sericeum.*

Clitopilus *orcella.*

Leptonia *lampropus.*

Nolanea *mammosa.*

Pholiota *aurea, caperata, marginata, mutabilis, radicata.*

Cortinarius *albo-violaceus, bolaris, cinnamomeus, cœrulescens, cotoneus, collinitus, cumatilis, decoratus, elatior, delibulus, fulmineus, glaucopus, haematochelis, infractus, largus, miltinus, mucosus, orellanus, pholideus, percomis, purpurascens, stillatitius, torvus, turmalis, varicolor.*

Gomphidius *glutinosus, roseus, viscidus.*

Inocybe *fastigiata, geophila.*

Hebeloma *crustiliniformis, longicaudum.*

Flammula *flavida.*

Paxillus *involutus.*

Psalliota *arvensis, sylvatica.*

Stropharia *aeruginosa, coronilla.*

Hypholoma *epixanthum, fasciculare, hydrophyllum, sublateralium*

Psilocybe *sarcocephala.*

Panæolus *campanulatus.*

Coprinus *comatus.*

Lenzites *flaccida, abietina, saepiaria.*

Daedalea *cinerea, quercina.*

Trametes *gibbosa.*

Polyporus *arcularius, acanthoides, betulinus, hirsutus, nigricans, marginatus, lucidus, perennis, versicolor.*

Boletus *acreus, appendiculatus, badius, bovinus, calopus, castaneus, chrysenteron, cyanescens, edulis, erythropus, luridus, luteus, pruinatus, porphyrosporus, subtomentosus, variegatus, scaber et var : aurantiacus, viscidus.*

Hydnum *acre, amicum, imbricatum, repandum, rubescens.*

Sistotrema *confluens, pachydon.*

Clavaria *acroporphyrea, aurea, cinerea, citrina, flava, formosa, inæqualis, pistillaris, vermicularis.*

Craterellus *clavatus, cornucopioides.*

Stereum *hirsutum*.

Scleroderma *vulgare*.

Lycoperdon *excipuliforme, gemmatum, piriforme*.

Bovista *plumbea*.

Calocera *viscosa*.

Tremellodon *gelatinosum*.

Peziza *vesiculosa, aurantia, onotica*.

Bulgaria *inquinans*.

Helvella *crispa, lacunosa*.

Leotia *lubrica*.

Geoglossum *glabrum*.

Xylaria *hypoxylon*.

Champignons coriaces et ligneux de M. Galzin : *Lenzites tricolor, trabea*.

Ganoderma *applanatus*.

Coriolus *velutinus*.

Placodes *incanus*.

Leptoporus *dichrous, lacteus*.

Phellinus *versatilis, rubriporus*.

Trametes *cinnabarinus, pini, albida, cervina*.

Odontia *stenodon, stipata*.

Merulius *papyrinus, rufus*.

Daedalea *biennis*.

Corticium *velutinum, lividum, serum, lacteum, luridum, prætermissum*.

Irpex *lacteus*.

Porotheium *fimbriatum*.

Poria *rhodella, terrestris, purpurea, obducens*.

Solenia *poricæformis, grisella*.

Tomentella *fusea*.

Stereum *ochroleucum, frustulosum, duriusculum*.

Hydnum *pudorinum*.

Radulum *orbiculare, membranoceum*.

Hymenochæte *ferruginea, cinnamomea, arida, tabacina*.

Grandinia helvetica.

Steptobasidium bagliettonanum.

Exidia saccharina.

Polyporus mariani.

Leucoporus nummularius.

Peniophora pubera, clavigera, sanguinea.

§ II. — Contribution à la flore mycologique du Territoire

Presque tous les divers champignons dont nous donnons ci-dessous la description avec leur saison et leur habitat ont été découverts par nous avant ou depuis l'exposition du 10 octobre 1909. Il en est deux particulièrement, *Phylloporus Pelletieri* et la *Clavaria tenacella* qui constituent des raretés, non seulement dans notre territoire mais même en France.

BASIDIOMYCÈTES

HYMÉNOMYCÈTES

Pleurotus olearius F. Le Territoire de Belfort est la limite nord de croissance de ce champignon qui est une espèce méridionale commune en Provence sur les troncs d'oliviers. Son hyménium est phosphorescent. Après en avoir trouvé un certain nombre nous avons détaché les chapeaux de quelques-uns et les ayant cloués contre une planche, il nous a été facile, à l'obscurité, d'observer le phénomène et de rendre leur phosphorescence plus forte encore en en touchant un peu rudement les feuillets. Nous estimons que la lueur ainsi obtenue provient seulement des lames, car à une seconde expérience que nous faisons dans une cave sombre, il ne nous fut plus possible d'en retrouver un que nous avons laisser tomber : le fonds du chapeau, c'est-à-dire sa face lumineuse étant tournée contre le

sol. Ce champignon est vénéneux ; il a déjà été consommé pour des giroles (*cantharellus cibarius*) ; Arsot, été, en touffes sur un vieux tronc de charme.

Pleurotus pantolencus Fr., différent de *pometi* par le pied glabre. Croît sur le bouleau. Arsot. Automne, hiver.

Pleurotus serotinus Schrad. Chapeau olivâtre, lamelles jaunes, pied ponctué de noir. Arsot. Automne, hiver.

Pleurotus tessulatus B. Chapeau glabre comme marqueté chamois pâle, lamelles blanc crème, pied court, var. de *ulmarius* B. Salbert. Été.

Hygrophorus laetus Pers. Chapeau convexe, couleur chamois incarnat, feuilletts décourants, rosés, pied mince jaune indien. Arsot. Été.

Hygrophorus unguinosus Fr. Se distingue de *irrigatus* Pers. par sa grande fragilité. Prés. Été.

Flammula gummosa Lasch. Forme intéressante par son chapeau réticulé grossièrement et dont la viscosité s'est contractée en arcoles. Bords de la route de Sermamagny. Été.

Phylloporus Pelletieri Q. Rarissime espèce trouvée cet été contre le talus argilo-sablonneux du chemin creux de l'Arsot, immédiatement après le pont de la Rosemontoise. Ce curieux champignon est d'un classement difficile. Par l'aspect de son chapeau à surface brune et veloutée et surtout par ses lamelles molles séparables du chapeau, jaunes veinées, anastomosées au point de figurer de larges pores ou alvéoles, il ressemble tout à-fait à un bolet, si bien que Quélet l'a mis dans la tribu des *boleti* en créant pour lui le genre *Phylloporus* (phyllon, feuillet, poros, pore), mais Kalchbrenner, qui le premier a signalé ces analogies, rapporte en même temps qu'on trouve des spécimens à lamelles normales et non alvéolées et l'appelle *Flammula paradoxa*. Patouillard lui donne le nom de *Paxillus tamarii* ; il tient à la fois à ces deux genres. Les lamelles décourantes l'ont fait attribuer, par Gillet au genre *clitocybe* mais ses spores ocracées ne permettent guère ce rapprochement. Nous le mettons de préférence dans les *Polyporés* où il sert de transition entre ces derniers et les *Agaricinés*. Ainsi déterminé d'ailleurs par notre savant maître M. Boudier.

Polyporus arcularius Batsch. var. prolifère. Très curieux. Près du Saut de la Truite. Automne.

Clavaria tenacella Pers. Clavule droite, arrondie à l'extrémité, bistre, violacée, quelquefois un peu ramifiée. Envoyé à M. Boudier qui n'avait pas encore vu cette espèce en nature et qui l'a reçue avec le plus grand plaisir. D'après lui, elle est parfaitement conforme à la figure qu'en donne Persoon. Arsot. Été.

Clavaria vermicularis Scop. Var. à couleur un peu grise, rosée; blanche habituellement. Près moussus en face de la propriété Lebleu au Salbert. Été.

GASTÉROMYCÈTES

Phallus caninus Huds. Volve jaune d'ocre pâle, pied ocracé rougeâtre, grêle, criblé de trous; tête ellipsoïde de couleur incarnate; hymenium verdâtre. Salbert; tout près de la halte du Valdoie. Été.

ASCOMYCÈTES

HYPOGÉS OU TUBERACÉS

Tuber aestivum Witt. Cette truffe est aussi bonne et aussi parfumée que celle du Périgord. Au premier abord, elle a quelque ressemblance avec cette dernière: même forme, couleur noire, moins foncée cependant, couverte d'aspérités, ayant la forme de pyramide fendillée à son sommet. L'intérieur est bien plus pâle; il est grisâtre et non pas noir comme dans la truffe du Périgord. La masse est parcourue du reste, dans les deux, par des veines blanches qui serpentent dans tous les sens. Bois d'Urcerey. Automne, hiver.

Tuber excavatum Witt. Ecorce glabre; arrondi bosselé (comme une noix), ocracé, puis brun, excavé à la base. Glèbe charnue, cornée jaunâtre fauve, marbrée de fines veines blanches. Odeur d'ail. Bois d'Urcerey. Automne, hiver.

Toutes les truffes sont comestibles.

DISCOMYCÈTES

Helvella albipes Q. Plus petite qu'*elastica* qui a une couleur légèrement lilacée. Arsot. Prés, bois. Été.

Helevella monachella Scop. Voisine d'albipes Fuck mais à chapeau brunâtre; albipes l'a franchement noir. Vézelois. Printemps.

Sclerotina tuberosa Huds. Naissant d'un sclérote arrondi, lobulé, à surface noire et lisse; elle reste enterrée en hiver et ressort au printemps en un ou plusieurs pieds dont le sommet se renfle en cupule. Prés humides. Eloie. Printemps.

L. JOACHIM,

Membre de la Société Mycologique de France.



De Quelques Reliquats celtics, plus particulièrement celto-séquanais

En région belfortienne et voisinage

I

En ce temps où l'on recherche l'origine de toutes choses, n'y a-t-il pas lieu de rechercher ce que notre parler paternel, ou patois (1), a retenu du parler celto-séquanais de nos ancêtres lointains, de vocables plus ou moins adaptés à notre idiôme provincial.

Nos patois se sont formés chacun en leur pays, tout-à-fait en dehors du parler de l'Isle-de-France devenu le français actuel, auquel ils n'ont *originellement* rien emprunté, dans leur état ancien, en dehors de leur origine plus ou moins commune.

Dans notre petite région, on peut trouver près d'une centaine de vocables d'origine celtique, ayant traversé la période latine, et la burgonde, non sans naturellement subir quelques transformations.

Aucun monument linguistique celto-séquanais n'est parvenu jusqu'à nous; aussi sommes-nous réduits à chercher des termes de comparaison dans les autres dialectes celtiques présentant naturellement quelques différences avec le celto-séquanais, mais surtout en nous adressant au celto-breton (2) le moins éloigné, quoique à une assez grande distance, mais encore vivant.

La parenté aryenne étant plus prononcée entre le germanique et le gaulois (2) qu'avec les idiômes méridionaux ou méditerranéens; le premier peut réclamer la paternité, ou la consanguinité, de vocables plus ou moins douteux quant à leur origine.

(1) *Patris*, sur d'anciens écrits, *patrius*.

(2) Arioviste se servait du gaulois pour ses relations avec J. César.

(3) Le Celto-breton est fortement imprégné de francismes.

L'influence du celtic, dit M. Brachet, sur le français est insensible. Cela est vrai, surtout pour la syntaxe où il est nul; mais le nombre de vocables qui nous ont été laissés est plus considérable, qu'on ne pense.

On a négligé ceux que les patois francophones ont conservés.

Jusqu'ici les auteurs ne se sont occupés que de ceux du parler originel de l'Isle-de-France :

Assez nombreux sont les termes inconnus du français que nos différents patois ont conservés, venus jusqu'à nous, cheminant à travers la période latine, et la burgonde, en notre région, non sans naturellement subir quelques modifications inévitables au frottis des siècles.

Quelques-uns nous sont venus du gaulois, comme en français, dont l'origine est indirectement connue, par l'intermédiaire des auteurs latins, qui nous ont indiqué des mots, latins venus du gaulois, et qui nous seraient demeurés inconnus sans eux; tels : *Alauda*, alouette = *aloue* en français, *alouvale*, en patois; *Balma*, bâme, en patois; *lolium*, ivraie = *lë*, à Ch. = *yë* en Ajoulofone, patois très mouillé; *Arapennis*, airpôn, à Ch., arpent (1).

M. Brachet, cite quelques douzaines de vocables d'origine gauloise venus en français par l'intermédiaire des auteurs latins.

M. Stappers, cite une centaine de termes français venus directement du gaulois dont un grand nombre représentés en patois, dont quelques-uns peuvent venir du français moderne en notre patois. Citons : Anse, Balai, Baraque, Bâche, Bec, Beau, Bille, Bille (autre sens), Bidet, Borgne, Bran, Branche, Brancard, Briser, Cervoise, Chemise, Coche, Cotte, Cruche, Enchifrené, Gâle, Garrot, Gober, Grève, Laie, Lieue, Marne, Paquet, Petit, etc.

Nos mots patois considérés comme venant d'un dialecte celtic, ne viennent nullement du Breton qui, ici sert aux fins de comparaison, de réactif linguistic.

Un certain nombre de vocables se trouvent dans toutes les langues européennes, par ex: Chat, *Tchait*, en pat.; *Câtus*, en latin; *Kath*, *Kaz*, en celtic; *Katze*, en All., etc. Nos séquanes, n'ont rien eu à changer, en adoptant le latin.

On trouve en français populaire et en argot, des mots venus des patois, parmi lesquels un certain nombre venus ou descendants du celtic.

(1) = Un demi Jugerum; arpent = Un demi hectare.

L'alsacien germanofone renferme aussi un certain nombre de mots et de noms de lieux-dits, d'origine celtique.

II

Un héritage du celtique assez évident, *c'est les voyelles nasales* qu'on trouve dans les parlers actuels de la Celtique et de la Belgique de J. César et par suite en français; *mais non* dans les parlers actuels de l'ancienne Aquitaine et de la Provence, non plus dans les autres langues européennes. L'Alsacien moderne en présente quelques traces.

Aussi ces *voyelles nasales* se retrouvent en Bretagne bretonnante, faisant jadis partie de la Celtique ancienne. En notre patois, cette nasalisation des voyelles est même accentuée: ex *An·ne*, *Djan·ne* = Anne, Jeanne.

En celto-breton, Morbihan se prononce *Morbihan·n*.

III

Notre accent comto-bourguignon = ouvert, élevant le ton sur l'avant-dernière syllabe paraît un héritage des ancêtres séquanes ou séquano-éduens, comme l'accent occitanien héritage de ceux de l'Aquitaine ancienne et de la Provence.

On le rencontre en la Comté, au Nord de la grande forêt de Chaux qui la sépare de la Savoisyfonie d'une manière générale, et même au Sud, vers St-Claude (St-Yâ, en pât.); et en Bourgogne, en Territoire de Belfort et villages voisins francophones annexés; et en Jura dit Bernois jusque vers la frontière Soleurienne.

Cet accent est à son apogée à Montbéliard; à Vermes, en Val de Delémont, touchant le canton germanofone de Soleure; où il se rapproche de celui de Montbéliard.

Il est peu prononcé à Grandvillars (Delle) où il s'élève jusqu'à l'élégance.

Le ton est plus élevé sur l'avant-dernière syllabe effective d'une expression.

Notons en passant que en alsacien germanofone, l'accent très allongé est sur le radical, quelque soit le rang que ce dernier occupe, ce qui n'a pas lieu chez les Alsaciens francophones de

certaines vallées vosgiennes, du Haut et du Bas-Rhin, dont le parler est plus tôt lorrain ou néomédiomatricien.

Essai de Notation du Parler de Montbéliard :

*Chaârles ! Mon_ââmi ! Tu m'rêecrîras !
Tu m'donn'ras d'tée noûvelles.*

Deux voyelles réunies se prononcent confondues; mais la première d'un ton plus élevé placée plus haut.

Abréviations :

Aill.	Ailleurs.	N. de l.	Nom de lieu.
Ajf=	Ajoulofone, parler genre d'Ajoie (Aj).	Signif.	Signifiant.
		Nx	Nombreux.
		N pr.	Nom propre de personne.
All.	Allemand d'Allemagne.	Pat.	Patois.
Als.	Alsacien ou d'Alsace.	S. f.	Subst. féminin.
		S. m.	Subst. masculin.
B.-Lat.	Bas-latin.	T. Bf.	Territoire de Belfort.
Br.	Celto-breton.		
Ch.	Châtenois.	V. fr.	Vieux-français.
C.	Celtic.	Vge	Village.
Cond.	Congénère.	fr. Fr.	Français, France.
Envr.	Environs.	?	Doute d'origine immédiate.
For.	Forme.		
Germanof.	Germanofone.	??	Grand doute.
Montb.	Montbéliard.	±	Plus ou moins.
L.	Lieu.	V.	Vieux.

Quelques vocables de notre parler, dont : 1° le plus grand nombre paraissant d'origine celtique; 2° dont quelques-uns provenant d'ancêtres indo-européens ou ariens communs à d'autres langues européennes (?).

<i>A Châtenois et environs</i>	<i>Signif. en français</i>
Ac! ou Aq!	Exclamation pour repousser.
Aibron·naï (envir.).	Enflé des mamelles.
Âve (<i>Auve</i> , <i>ôve</i> en G-y).	Eau, cours d'eau (1).
Avon (en aire celt.).	Eau en GrandeBretagne(2).
Ainans (chs du Rosemont).	=Ès Nans = Ès Rus (3).
? Aitchaijon (Artison).	Mite, Vfr. <i>artre</i> .
?? Mont Baï (l. en Month.).	Mont-Bart (anc. Bar. Berre).
Baigate (en Ajf.).	Poche, Sac.
Baïchate (Ajf.).	Jouvencelle (Baiçottä, à Vancians).
Baisse, Besse (o).	Fond ± humide, en l. dits.
Ballon (4) Jadis, aill. Bâlon.	Mont Vosgien ord ^t arrondi (oo).
Bâme. TBf. et envir.	Vfr. Baume.
Beuje (<i>Beuse</i> , Month. (5)).	<i>Trouée</i> dans hallier, dans haie.
Beujon (vivant en <i>trou</i>)	Hibou.
Besônçon.	Besançon.
Biez, Bie (aux environs).	Bief; (Bezu, au Midi).
?? Bïeson et Bïese.	Besoin (Provençal Besoing)

(1) *Ach* = en All. q.f. *aqua*: *Aachen* (Aix-la-Chapelle = *aquae*. Bregenzer-*ach* = riv. de Bregenz (Vorarlberg). *A*, en lieux dits près la Fecht; *Auw*, au Als.; tous cong. à *aqua*, *ave*, *auve*. Le *ach* de Rouffach = le celt. *iacum*.

(2) *Avon* en aire celtique. Strafford-sur-Avon, patrie de Shakespcare. *Montavon* ou *Montafun*, vallée du Voralberg.

(3) *Nant*, subst. commun en Savoie = ru.

(4) « A jugo montis peleus (Belenus) dicitur ».

(5) *Beuje* et *Bauge*, provenant d'Ancêtres communs ou cong. Le sens de *Bauge*, inconnu en notre patois.

(o) Ce nom de *Baisse*, se retrouve en versant italien ± francophone, jus-
qu'à la tête de la vallée de Pignerol.

(oo) Le n. de *Ballon* se trouve aussi en l. dits non arrondis, ni très élevés.
« Lec'h ar Bel » Lieu du Bel; champs de « Bel » en Als. à Eguisheim, Soultz,
Rossberg.

<i>Celtic, ou Cello breton</i>	<i>Signif. en français</i>
Ac'h ! (Acki ! à Mulhouse).	Fi ! (<i>Aekes</i> , à Strasbg, M. Stœber).
Bronn (All. bronn, source) Br.	Mamelle).
C. Ava (Gaëtic, <i>aba</i> ; Sanscrit <i>ab</i>).	Eau; Lat. <i>aqua</i> ; anc. Holl. <i>aa</i> .
= n. de rivière.	L. dit en notre région, Aveu, Avu.
Naoz, Noed, Br.	Ru, canal.
Hartour, Br.	Mite, orig. douteuse.
Bar, ou Bara, Br.	Cîme, obstacle.
Bag, en gaëlic; Beac'h, Br.	Poche, paquet, Fardeau.
Bach, Br.	Jeune.
Bass, Br.	Bas, en gallois.
1 ^o Balc'h, 2 ^o Belek, Br.	1 ^o Hautain, 2 ^o prêtre.
Lat. Balma, venu du celtic.	Grotte.
Baoz.	Litière, Bauge.
(Le Lat. Bubo réclame).	Besançon.
Vesontio.	Cours d'eau (All. cong. Bach).
Mot celtic (Anc. hall <i>Belti</i>).	Besoin.
Esomm (1), Br.	

(1) Aibeugnie, en Ajf. avoir besoin, cong. et *Bèsegnie*, être malade, indisposé. Vieux saxon *Sunnea*, nécessité peut réclamer parenté ancestrale. *Bieson* est probabl. simpl. rapprochement avec *esomm*.

Biö, au fém. Biässe (1).	Blet, Blette.
Bloüèche, Blôche, en Ajoie.	Prune indigène, ronde, ovale.
Boitche (à Errevet, Etô- bon).	Balancier du puits en cigogne.
Baqai (Tchô).	Choux hachés, ou bégés).
Bouédje [Bouge.]	Bahut.
Bouérate (Bouate à Angeot	Moucheron.
? Bouse.	Crottin.
Brâcu (à Mandeuere).	Brayette de coucou, prime- vère (oo).
Brâche.	Rayons de miel.
Bredjigné (2).	S'occuper à des Vélilles.
? Bretê.	Blutoir ou Bluteau.
? Brësson.	Buisson (Als. Hurst).
* Broi (en Ajf.).	Haie vive.
* Brou, Brô à Argiësans, Month.) (3).	Gui, en touffe.
Broue, à Pesmes (4).	Terre marécageuse.
Breuil (dans Breuilvâ).	Breuil, petit bois.
	Impuretés solides, en liquides, en œil.
Breuiyerie'.	La Lessive.
?? Bûe (Lai-) (5).	Bandeau de cheveux.
Chouchette.	Barrière à clairevoie.
Claïdar (à Undervelier). sm	Vallon ord. incurvé, ± Combe.
Combe (6).	
Dar (Undervelier).	
	Branche de sapin.

(6) L'All. *bleich*, pâle, réclame q.q. peu; d'où *blaessé*, pâleur.

(3) Barguigner peut avoir une autre origine, toujours celtiq.?, *hareagna* (Br), marchander, à sens ± rapproché, cong.

(4) Brobro, à Trétudans.

(oo) Blimula, à Mulhouse.

(5) Au lieu dit la Motte de Broye, en pat. la *Motte de Broue*, non loin de Broye-les-Pesimes et Amagetobrie; et où il y a une motte en marécage.

(1) Le Lat. *buere*, mouiller est admis par les auteurs comme radical. ital. *il bucato*.

(2) On a fait intervenir le grec *kumbé*, barque. L'espagnol *cómba*, courbé. Holland. *Kom*, bassin. Le mot *combe* se retrouve dans l'anc. aire celtique : Grande Bretagne, Suisse allemande, rive gauche du Rhin, avec variations; mais pas en Irlande.

Blod, Br.	Mou.
Bolos', Br.	Prune indigène \mp sauvage.
Bek, Br.	Bec (Bac à Ch.).
Bulga (B. Lat, du celt) (o).	Havre-sac.
Fubuad, Br.	Moucheron.
Beuse, Br. (Vhall. <i>Buzzi</i> , boue).	Bouse, crottin.
Braguez (B. Lat. <i>braca</i>).	Braie.
Bresco, Br.	Rayons mellifères.
Bruzun'.	Vétille.
Burutel (All. Beutel).	Sas, Blutel.
Broust (V. all. Bursl).	Buisson.
« (V. all. <i>proz</i> , bourgeon).	
Briga, Celt.	Terre marécageuse.
Brug (dim. B. Lat. Brogi- lum) celt.	Broussailles, l. <i>arbu</i> .
Brell, Br.	Brouillon.
Ar Bugad, Br.	La Lessive.
Chouk, Br.	Chignon; comp. argot <i>chichi</i> .
Clouid (kimri) voy. dar.	Claie.
Comm. celt.; kombant.	Combe.
1 ^o Dero, Br. chenre; 2 ^o Deru celt.	Chêne, Bois, Forêt.

(o) « *Bulgas Galli sacculos scorteos appellat* » (Festus, cit. Edel. et D.)

Dolège (à Courgenay) (o).	Branche de sapin.
? Drille (Dreille à Pesmes).	Chiffon.
Dru (1).	Vigoureux, arrivé à l'âge fort.
Danvoi (Vfr.) anvain, anvot.	Orvet (2), Ver. aveugle.
Frotê (à Trétudans).	Frotel, l. dit.
? Gaiguelle.	Crotttes de chèvre, brebis, etc.
Gouné, à Auxelles.	Jupon, Vfr. gonèle.
? Grarpaî (Graipiate, raidillon).	Gravir, Grimper.
? Gouri (3).	Petit cochon; Goret.
? Guâ, à Auxelles.	Fermenter; contagionner.
Hou !	En avant ! pour les porcs.
Hue ! (Tchö-) (4).	Exclam. p ^r faire avancer chèvres.
Ietiupaî.	Cracher de la salive.
Lavon.	Planche de bois.
Lë (Yë à Undervelier.	Ivraie.
??May, Maie, ou Meix, TBj.	Maie, May, en cad. (5).
Merdjie.	Tas artificiel de pierres.
Naîji.	Rouir.
Niuaî, q. f. naidjie ± récent.	Nager.
Noûe Ch.: <i>Noz Nod, Noe</i> (6).	Prairie humide avec ou sans rus.
öndiugnie (Gagné fr. Mont.)	Bossué, qui a une Beugne (7).
? Paipai (onomat.?).	Bouillie épaisse.

(1) De même le Lat. robur, chêne a fait robuste.

(2) Le Lat. *orbatus* (lumine) réclame *orvet*; l'adj. aveugle (blind) est appliqué en All. à ce saurien.

(3) Le rad. *gor* se retrouve en celtic et en anc. hall. avec sens de boue, limon (Burguy). L'All. *gorren*, grogner.

(o) Dorège à Undervelier.

(4) ± ± le hou ! fr. d'ou huée. En Als. francophone des Welches du B.-Rhin : La *Hue-des-Coqs* (de Bruyères). Le *hu ! hiu ! hi* ou *i* de nos charretiers, dont *i* = va ! des Latins ? peut réclamer la paternité quand la prononciation est brève.

(5) Se retrouve dans *Magunciacum, Magence, Mayence*; dans *Brocomagus* (Brumt', Als); *Rotomagus, Rouen*; *Rinnagen*, en province rhénane: *Admagetobrie*.

(6) Dim. Noyate, Naiyate, de Noie, Naie, tous congénères.

(7) Diugne, devient *Beigne*, à Blâmont, d'où Beignat, = bugnot à Ch. Beignet, en fr.

Trull (3), Br.	Chiffon.
Dero, Br; Deru, celt.	Chêne, Bois.
Anv (Roq. cite), Br.	Orvet.
Fraost, Br.	Friche.
Gaga (All. <i>Kugel</i> boule), Br.	Crottes des animaux pré- cités.
Gouélen, Br (Goun' Kimri).	Jupon.
Krappa (6), Br.	Gravir.
Gorre à Vannes et centre de France.	Truiz. Grec, <i>C-horos</i> , porc.
Goi (All. gaehré) ».	Fermenter.
Houch, Br.	Porc.
Hu !, Br.	Pour effrayer les loups.
Skopa, Br.	Cracher de la salive.
Laon, Br.	Plaque, Lame de q. q.
Loloa, lat. du celte.	Ivraie.
Mag, celte, Ma ou Meaz Br.	Lieu habité ou non, champ.
Moger, Br.	Mur.
Eoji, Br.	Rouir.
Neui.	Nager.
Naoz, Noed, Br.	Ru, Noue.
Bigne, Br.	Tumeur.
Pap, papa, en Bretagne (5).	Bouillie épaisse.

(3) L'All. Drigil, serviteur, correspondant \pm à bon ou mauvais garçon, a donné un autre *drille*.

(6) M. Stappers propose l'All. greifen, saisir. Parenté aryenne.

(5) Lat. papare, manger de la bouillie. *Popschlecker*, mangeur de bouillie \pm habitant de Soultz, Als.

Pette (1).	Lange.
Pin'n.	Poutre faitière.
Rancaillie.	Râler à l'agonie ou non (2).
Raïpe ou Rèpe, TBf.	Coteau escarpé.
Reutche.	Cornet d'écorce.
Rizelaî (Frotter).	Glisser (corps dur sur corps dur).
? Ran de pô (3).	Etable à porcs.
Roufaî (Rofoiyé, en Ajf.).	Souffler dur (chal en colère).
Seutche.	Suie.
Souène.	Saone (4).
Soulié.	Grenier à foin.
Tacon.	Pièce, morceau de lissu cousu ou non.
Tâlaî.	Contusionner.
Tâle, à Grandvillars, etc. (5).	Table (Tab'ye à Ch. etc.) (6).
?? Talvön'ne (o).	Mur de pignon.
Tchâ (7).	Lieu dit de Forêts.
★Tchar.	Dans Tcharmont (Chalmont).
Tchilles.	Dents agacées.
Toul, ou la Toulle.	L. dit de près à Lutran, Val-dieu, St-Dizier.
Touèlon.	Baton ou tube des plumes.

(1) Représenté par *Pas*, à Besançon; *pâtet*, en Savoie. Dim. *patot*; ailleurs.

(2) B. Lat. *rascan*, cracher; d'orig. germ.? d'après Diez (Stappers)?

(3) M. Haillant cite la for. *Hranne* dans loi salique. Conclus radical dans les deux langues. Ducange le cite.

(4) Saône et Seine ont le même radical, *séquane*. L'Abbesse Herrade de Landsperg dans son petit glossaire du XII^e siècle, donne *secona* = *sigene* que nous croyons = Seine. A époque celtique c'était *Arar* = Lente-lente.

(5) En terres de Chaux (St-Hippolyte), *Taule*. L'argot *entôter*, *entauler* venir à la table = à la maison, d'où voler quelqu'un amené à la maison.

(6) *Calmis* a donné Chaux (Tchâ, pat.) dans : « in calme de Arli » = Chaux d'Arlier = *Tsâ d'Ali* en pat. de Pontarlier. All. *Halm* = le fr. *Chaulme* = Kalomon, en britannic; congénères.

(7) En général en TBf., en Comté, table (tabula) devient rég^t *Tab'ye*, vu que notre patois est mouilleur où le fr. est sec, et *vice versa* (Balancement compensateur).

(o) L'All. Teilwand, réclame fortement = mur de réfend. En effet à Angeot, Talvanne = bas mur, supportant cloison.

Pez, Br; Peth, en kimri.	Morceau de linge.
Penn, Br.	Fête, extrémité.
Ronkella.	Râler à l'agonie.
Krapa, Br.	Gravir.
Rusk, Br.	Ecorce.
Ruza.	Frotter.
Kraoun', Br. (<i>Rhan</i> , anc. all.).	Etable à pores.
Rufla, Br.	Renifler.
Suith, en gaëtic.	Suie.
(Saogonna vii se, Fredegaire).	Rivière des Séquanes.
Sol; zolier, Br.	Poutre, grenier, solier.
Takon, Br.	Morceau de Tissu.
Taol, Br.	Table, coup.
Talbenn (All. Têilwand) (o), Br.	Table, Taule à chaux, St- Hippolite.
B. Lat. Calmis ; celt. chod, caoul).	Mur de pignon.
Toesella, Br.	L. de Forêts, Friches.
Toul (All. <i>hohl</i> , cong.), Br.	Village près la forêt de Chaux. Agacer.
Taolen, Br.	Trou, creux, fossé.
	Partie de coups dur, plaque.

Tredin'ne (à Urcerey, TBf).	Fugue.
Tripai.	Piétiner.
? Touxon (Tossain, en Ajf).	Maraud (Tocosaïou, L. d'oc.)
Viene, en nx lieux.	Verne.
Tyitiye.	Tette, Mamelle.
Yeu, Ieu, ou Hieu.	Faisceau de chaume.
? M'si ou meci.	Caché, <i>Mussé</i> , <i>Muchié</i> .

AUTRES RELIQUATS

Aine, ou riv. de St-Nicolas; L'Aine, riv. dépt Moselle, comparez: Ehn, riv. d'Obernai, Als.; Agne, en vallée de St-Maurice, Vosges.

Inn (2), affluent du Danube (n. d'origine celt.) en pays jadis occupé par Celtes qui y ont laissé leur n. à la ville de Wels = Welches = Gaulois; Ænus, en lat. (2).

Oignon, Ouëgnon en pat. riv. de Comté = Agnon, dans Gollut.

Oignin, affluent de l'*Ain*; Ignon, riv. en Côte-d'Or.

Ognon, riv. de l'Hérault. Ognon, affluent du Lac Grandlieu.

Ognon, vallée du Faucigny.

Allön, à Ch.; Allan, en Montb. = Alla, Alduadubis, affluent du Doubs, Halle ou Allaine dans son haut cours (3).

Brouc, voy. plus haut.

Dou, Ch., Doubs, affl. de la Saône, dont Gollut donne les for. all. Toups, Dol.

Dubis, et non Dubius, d'après César, Ptolémée, Strabon.

Dung, Dun, vge du Montb. Dunum en celto-lat. = éminence. Duïng, vge en Savoie.

Yan, = Gland, riv. de Seloncourt, Gland, riv. en Savoie.

Glai, vge en Montb. = Yaï, en pat. Ou celte « Glag, glay, Verdure » dit M. Perrenot. Voy. *Yeu*.

Gremaï (Mont.) = Gramatum (M. Pajot) (4). Grammont, dit M. Perrenot?

(1) Les Lat. *Mussare*, murmurer, *Amicire*, couvrir, ont été proposés.

(2) « Vallis in capitè Æni ». La vallée de l'Inn fut une voie d'invasion et d'évasion pour notre Celtique.

(3) L'Allaine passe à Alle qui réclame la paternité pour cette forme du haut cours de cette riv.

(4) Notre pat. ne contreditpas.

Trida, Br.	Gambader.
Tripa, Br.	Piétiner.
Tuzum, Br.	Maraud, <i>Touzou</i> , en Br. fr.
Gwern.	Aulne.
Tez (All. Zitze, téton), Br.	Tette.
Glac, en Erse (Leg'n à Strasbourg.)	Vfr. Glu, Glaye, Chaume.
Mouc'ha (1), Br.	Se masquer.

Luxiol (Doubs), Lopusagium, cité par M. Perrenot, et *Segobodium*, Seveux (itl.).

Mandeure, en Montb. *Mandure* en pat. Epomanduodurum, puis Mandroda, puis Mandoure, VIII^e siècle.

La Thure, *Teure*, pat. Mont., près Chagey. Lat. *Torus*, celt. *Dor* = plateau, *Touriau*, éminence, près les Fourgs.

Vellerot, Velatodurum.

Aug. VAUTHERIN.

Excursion Minéralogique et Géologique

de la Section des Sciences

du 17 Octobre 1909

Compte-rendu par **M. Lucien MEYER**
Secrétaire-Trésorier

Ont pris part à cette excursion :

Membres de la section :

MM. Cardot, pharmacien, à Melisey;
Charpentier-Page, à Valdoie;
Dietsch, avoué, à Belfort;
Herbelin, vice-président de la section;
Merle, ancien adjoint de Belfort, rentier;
Meyer Lucien, conservateur du Musée, à Belfort.

Invité :

M. Jeanmougin, de Plancher-Bas.

Par un temps un peu gris, mais qui promettait une belle journée, la Société, réunie à la gare de Belfort, a pris le train du matin pour Lure, où le tramway l'attendait, en partance pour Melisey, le pittoresque bourg de la vallée de l'Ognon. Pendant le trajet de Lure à Melisey, la vallée se rétrécit peu à peu; sur la rive gauche s'accroît l'imposante masse du Mont-de-Vannes, tandis que de l'autre les collines restent bien plus modestes, à part peut-être le promontoire du Rocheret, qui voudrait prendre des allures quelque peu majestueuses.

Avant d'arriver à la halte de Montessaux, le tramway entre dans la région des blocs erratiques, dont l'un surtout, en grès vosgien, placé immédiatement au bord de la route, attire l'attention par ses fortes dimensions.

A Melisey, M. Cardot vient se joindre à notre groupe, et nous partons d'un bon pas dans la direction du Mont-de-Vannes, en

traversant le pont de l'Ognon et le village de St-Barthélemy qui est construit tout entier sur un barrage morainique. Bientôt nous atteignons le bois, où nous entrons enthousiasmés par le temps, qui s'est décidément mis au beau. Au tournant du chemin, voici un affleurement de schistes malheureusement stériles de tout fossile, et dont le faciès rappelle le carbonifère inférieur, peut-être le Dévonien; appelons-le « terrain de transition », du terme des anciens géologues, et nous ne nous tromperons certainement pas. A hauteur de Melisey ces schistes constituent la plus grande partie du massif du Mont-de-Vannes, dont l'ensemble peut, à plus d'un point de vue, être comparé à notre montagne du Salbert. Ce qui, géologiquement, semble les différencier le plus, c'est que le Mont-de-Vannes porte encore un couronnement fort important de grès triasique paraissant plaqué en discordance sur les schistes, alors que le Salbert en est complètement dépourvu. Mais cette différence n'est qu'apparente, car probablement le Salbert, lui aussi, était autrefois couvert d'un manteau du même grès.

Nous voici arrivés au hameau écarté et très pittoresque, mais entièrement abandonné, des « Baraques » ou Granges du Mont-de-Vannes, dont la fondation est due, paraît-il, aux anciens mineurs. Une vaste clairière dans le bois laisse voir le terrain fort mouvementé : plusieurs mamelons rocheux s'élèvent l'un à côté de l'autre, à une certaine hauteur, couverts d'une végétation assez pauvre. Ce sont des pointements de *porphyrites augitiques*, apophyses de roches éruptives qui pénétraient jadis dans le massif des schistes primaires aujourd'hui démantelé et enlevé par érosion. En plusieurs endroits, le long du chemin, nous avons pu voir les affleurements de ces roches éruptives, à la faveur de carrières exploitées par intermittences : c'est principalement une variété à éléments un peu confus du beau porphyre dit de Ternuay, que quelques auteurs appellent *Pyroxénite*. Après un copieux prélèvement d'échantillons pour les collections on se remet en route pour la mine du Mont-de-Vannes. Une grimpe, et nous apercevons ce que nous avons appelé l'« Hôtel des mines », modeste cabane en planches abritant les outils, et aussi quelques fois les personnes des mineurs. Sans nous y attarder, et sous la conduite de M. Charpentier-Page, propriétaire de la mine, nous gravissons encore des pentes de pierrailles croulantes, et enfin nous arrivons au sommet du filon

en exploitation. A nos pieds s'ouvre un véritable gouffre aux parois presque verticales, taillé de main d'homme : c'est la mine creusée dans le sens de la direction du filon, en une ligne droite que nous pourrons tout-à-l'heure poursuivre sur une grande distance dans la montagne; car les mineurs ont, par des « schourffs » successifs, jalonné la direction du filon et ont ainsi retrouvé ce dernier en plusieurs endroits. Chemin faisant on nous montre des entailles dans le roc, où les anciens avaient placé des bois de charpente pour l'exploitation de puits de mine. Tout en haut d'un petit plateau, nous avons la bonne fortune de voir à ciel ouvert — chose assez rare —, et cela sur deux fronts d'abatage, la coupe du filon. Ce dernier est orienté assez exactement SO-NE, avec une inclinaison de 70° environ vers la montagne : les mineurs appellent cela une colonne, en raison de son pendage voisin de la verticale. Il est composé surtout de *spath fluor* en gangue abondante, avec minéralisation de plomb et de zinc. Les épontes paraissent être en majeure partie faites d'un *porphyre pétrosiliceux* passant à la variété compacte. De quelques bons coups de marteau l'un de nous détache du filon même des morceaux de fluorine avec de la *galène*, et tous, nous glanons sur le chantier, parmi les pierres rejetées par les ouvriers, des espèces minérales non utilisables, mais intéressantes pour les collectionneurs. Puis, en dévalant des haldes rapides aux pierres meubles, nous gagnons la porte de la galerie principale de la mine. Des lampes de mineur et des bougies nous permettent de circuler dans ce long et étroit couloir creusé dans la montagne sur une longueur de 90 mètres, et qui rencontre deux puits actuellement recouverts de planches, sans compter un troisième en voie d'exécution pour l'assèchement des travaux. Quelle étrange impression on éprouve à la pensée que les chercheurs de minerai ont découvert et exploité, il y a des siècles, ces réserves naturelles de métaux ! Car pour eux la fluorine n'était qu'une matière inutile (1) dont ils se seraient bien passés et qu'ils avaient soin de laisser dans la mine, où, de nos jours on la recherche pour l'utiliser comme fondant dans l'industrie métallurgique. C'est ainsi que M. Charpentier-Page, en faisant enlever la fluorine dont les épontes sont encore garnies, achève le travail des anciens. A cet effet on établit des planchers, sortes d'étages, communiquant les uns avec

(1) Quoique sa propriété de « fondant » fût connue depuis très longtemps.

les autres au moyen n'échelles, et on monte ainsi à des hauteurs considérables dans l'intérieur de la montagne, le long du filon. Un feu de bengale allumé à l'étage supérieur a permis à la société d'apprécier l'ensemble des travaux. Cet éclairage un peu féérique produisit un effet grandiose. Malgré cela nous fûmes contents de revoir le jour après cette marche souterraine, et alors, avec une ardeur peu commune chacun se mit à récolter sur les haldes avoisinantes, les échantillons nombreux et brillants de minéraux divers dont on trouvera plus loin une description succincte. C'était à qui taperait le plus fort à coups de marteau et montrerait à son voisin les trésors découverts ! Ensuite ce fut la descente par le bois, et un petit crochet pour aller voir une galerie d'assèchement non terminée que les anciens ont creusée dans un sens perpendiculaire à la direction du filon, afin d'aller rejoindre les travaux du haut et en permettre le drainage. Ce travail a dû recouper une veine de *serpentine*, car on en trouve parmi les déblais aux abords de la galerie.

Midi sonnait et il fallut se hâter pour atteindre l'Hôtel Bonjean, à Melisey où l'on fit honneur à un repas légitimement gagné et fort bien servi. Et la conversation ne chôma pas à cette table de géologues. M. Cardot, connaissant à fond la constitution géologique de son pays, faisait remarquer qu'en dehors de la grande faille connue, qui suit la base du Mont-de-Vannes, il serait possible qu'une seconde dislocation suivit la base du Rocheret, de l'autre côté de la vallée, pour aller s'engager dans la dépression entre le Fahys et le Sigle de Melisey. Cette proposition paraît avoir une certaine vraisemblance et il y aurait lieu d'en vérifier l'exactitude. Rappelons simplement, dans le sens de cette hypothèse, qu'au Fahys le grès vosgien atteint l'altitude de 470 m. alors qu'en face, au Sigle, soit à une distance à vol d'oiseau de 2 kil., il n'atteint plus que 385 m. Il résulte de ce fait une différence de niveau de 85 m. paraissant incompatible avec un pendage uniforme, puisqu'au Sigle les couches de poudingues sont sensiblement horizontales, et que la puissance totale du grès ne dépasse pas 20 mètres. Peut-être s'agit-il là d'un simple pli.

Comme suite à cette discussion tectonique M. Meyer a rendu attentive la Société au fait suivant : le « Roc du Plainet » est formé par un dyke de porphyrite à amphibole enclavé dans les schistes de transition qui édifient tout le massif depuis le Mont-

de-Vannes jusqu'au Bois-la-Dame, près de la Chevestraye. D'autre part, un dyke en tout point semblable se fait remarquer sur le flanc opposé de la vallée du Raddon, sous forme d'un énorme bourrelet faisant saillie au milieu du pays schisteux de de la Combe aux Renards, à l'Ouest des roches microgranulitiques dont le fond de la Combe offre des affleurements. On traverse ce bourrelet en faisant le trajet entre la passerelle de Belonchamp et la Combe. N'y aurait-il pas de relation entre le Roc du Plainet et le dyke de la Combe et ne serait-il pas permis de voir dans cette situation un décrochement horizontal, cause initiale possible de la formation de la vallée de Fresse? Il y aurait lieu de vérifier autant que possible si les deux affleurements présentent des allures indépendantes l'un de l'autre. Quoiqu'il en soit, le fait de la ressemblance extérieure et de l'indentité lithologique absolue des deux affleurements démontrée au moyen de coupes minces taillées dans des échantillons pris aux deux endroits, a un caractère de confirmation de l'hypothèse énoncée.

M. Charpentier-Page, qui est amateur de documents anciens, nous fait lecture d'extraits d'un rapport manuscrit de Hellot sur les mines de Plancher et de Giromagny, de 1740 à 1750. Entre autres renseignements et anecdotes nous avons surtout retenu l'histoire d'un ouvrier mineur qui fut pris d'une colique néphrétique spéciale par suite de la condensation, dans ses reins, des vapeurs d'or qu'il avait respirées dans la mine!

Après le dessert, la Société prend le chemin du Sigle de Melisey. Près du cimetière, un arc morainique barrant la vallée se fait remarquer par son relief et aussi par les nombreux blocs de toute nature accumulés là par l'ancien glacier. Tout de suite après avoir franchi la moraine on marche sur des pointements éruptifs (*porphyre pétrosiliceux* et *microgranulites*) dans les intervalles desquels se logent encore les derniers restes de la formation schisteuse du système du Mont-de-Vannes, dont la plus grande masse, à cet endroit, a disparu par érosion. Brusquement, nous voici arrivés devant une muraille de grès à poudingues représentant la partie supérieure du grès dit vosgien (1). On est frappé de la discordance manifeste existant entre les pointements porphyriques et les schistes d'une part, et le grès à poudingues

(1) La partie inférieure fait défaut dans la vallée de l'Ognon.

de l'autre. L'érosion du terrain primaire a dû être très avancée déjà antérieurement au dépôt du grès, puisque ce dernier est plaqué directement sur les roches massives; et n'oublions pas qu'il manque, entre les deux, le *grès permien*, terrain puissamment représenté à quelques kilomètres de là seulement : à Ronchamp. Quoi d'étonnant si l'on ne rencontre plus ici la moindre trace des assises houillères : elles ont été, en effet emportées totalement par l'érosion, après avoir été préalablement disloquées (1).

Nous montons sur le plateau du Sigle, vaste lande inculte, domaine des genêts, de la bruyère et des fougères, où la présence de blocs de nature lithologique différente nous fait aussitôt songer au phénomène erratique. Et si nous avons le moindre doute à ce sujet, il se dissiperait aussitôt, car nous voilà arrêtés, au sommet du plateau, devant une surface gréseuse décapée de tout recouvrement alluvial, uniforme, comme rabotée et creusée de sillons et cannelures parallèles. Ce sont les stries gravées par l'ancien glacier de l'Ognon, et ces cannelures nous indiquent exactement la direction que prenaient les glaces dans leur mouvement de descente.

Une constatation qui a fait rire beaucoup et qui pourrait prêter à bien des suppositions erronées, est la suivante : les anciens, pour obtenir de belles meules de grès, ont fait sauter, au moyen de coins en bois que l'on mouillait, des portions circulaires de cette pierre, à la surface du plateau du Sigle, où l'on rencontre actuellement encore les vides en forme de cuvettes, de 1 m. 50 environ de diamètre, laissés ainsi dans le roc. Et cela n'a rien de préhistorique ni de druidique : les vieilles gens du pays en ont gardé le souvenir.

Cette fois, pressés par l'heure, et sans avoir eu le temps d'aller jeter, depuis le haut du Sigle, un coup d'œil d'ensemble sur la grande moraine du Magny de Fresse, nous rentrons à Melisey, où il reste à voir la moraine de la gare. Les plus fervents géologues de la Société — les autres étaient allés rejoindre la buvette — y constatent la structure caractéristique des moraines *vosgiennes* :

(1) M. Cardot m'a communiqué tout récemment un échantillon de roche cueilli au « Rocheret ». Si je ne me suis pas trompé dans la détermination de cette roche, que je considère comme un tuf felsitique, il existerait au Rocheret un lambeau de *permien* intercalé entre des porphyrites et le grès à poudingue d'âge triasique.

blocs emballés dans des boues ou sables, avec galets de schiste striés par le glacier. Finalement tout le monde se retrouve, enchanté d'une si bonne journée, auprès d'un bock réparateur, car il a fait chaud et on a causé beaucoup. Et tout en se donnant rendez-vous à l'année prochaine, la Société rentre dans ses pénates, non sans avoir remercié M. Charpentier-Page pour l'amabilité avec laquelle il l'avait invitée à venir voir sa mine.

Aperçu des espèces minérales recueillies au cours de l'excursion :

1. **Quartz**, *a*) en groupements de pyramides hexagonales plus ou moins limpides;

b) En enduits cristallins sur les autres minéraux, et notamment sur la fluorine et la calcédoine.

2. **Calcédoine** (silice concrétionnée). *a*) En masses ayant moulé d'autres substances telles que des cristaux cubiques de fluorine, des cristaux tabulaires de barytine, du quartz, etc.;

b) En masses mamelonnées stalactitiformes. Toute cette matière, d'une teinte généralement bleuâtre ou franchement bleue, est arrivée après la fluorine et la barytine, dont elle a reproduit en creux tous les reliefs. Du quartz s'est ensuite déposé, en cristaux quelques fois presque microscopiques, sur la calcédoine.

3. Des masses blanches d'une matière bleuisant au chalumeau avec la solution de cobalt, happant à la langue mais ne faisant pas pâte avec l'eau. C'est un **silicate d'alumine** dû à l'action des eaux minérales sur les épontes.

4. **Serpentine** recueillie sur un bloc de diabase, moraine du cimetière de Melisey (surface de friction). *Serpentine* également provenant de la galerie inférieure du Mont-de-Vannes.

5. **Barytine** en crêtes de coq et en masses lamellaires associée à la fluorine, dans la gangue de la mine du Mont-de-Vannes. Une grande partie de la barytine est disparue, dissoute par les eaux, laissant dans la calcédoine son moulage en creux (pléromorphoses).

6. **Fluorine** *a*) en cubes; *b*) en cubo-octaèdres où les faces

b' sont très développées au détriment de celles P du cube; c) en octaèdres.

Ces deux dernières formes cristallines trouvées réunies sur un bloc du mur ou du toit du filon, sont réalisées par de la fluorine violette recouverte d'un enduit blanc, comme si elle était saupoudrée de sucre. Dans un bout du bloc c'étaient les octaèdres, dans l'autre les cubo-octaèdres qui dominaient. Le recouvrement saccharoïde est du quartz cristallisé. Ce sont des formes cristallines que nous n'avons encore jamais rencontrées dans les mines de Giromagny et d'Auxelles, où l'on ne trouve que le cube sans modification.

d) En masses lamellaires vertes, violettes et jaune-miel.

7. **Manganèse oxydé**, traces.

8. **Pyrite blanche** ou **marcasite**; en masses amorphes ou présentant des commencements de cristallisation. Cette pyrite provenant de la galerie inférieure en percement, est tellement blanche qu'au premier abord elle peut être prise pour de la pyrite arsenicale ou mispickel.

9. **Blende** (zinc sulfuré), lamelleuse et lamellaire, en morceaux assez importants d'un bel aspect, couleur brune et jaune-miel. Aucune cristallisation nette.

10. **Galène** (plomb sulfuré). Dans le filon même, j'ai remarqué des cubes de galène abimés par la pioche; il n'a pas été possible d'en extraire un entier. D'une manière générale la galène du Mont-de-Vannes se trouve à l'état lamellaire assez développé, d'un bel éclat; c'est dire que sa teneur en argent doit être faible.

11. **Pyromorphite** (plomb phosphaté) enduits cristallins vert-jaunâtres; assez rare sur la gangue du filon du Mont-de-Vannes.

L. M.



Antoine-Xavier MENGAUD

Né à Belfort, le 9 Avril 1752,
Général de division, sous-préfet, baron de l'Empire,
Décédé à Belfort, le 30 Décembre 1838.

Le général baron Mengaud

Dans un registre des baptêmes de l'ancienne collégiale de Lorgues (1) se trouve consigné l'acte suivant :

« L'an mil six cent soixante six et le vingt sept du mois de mars « a été baptisé Jean-François de Mengaud, fils de noble Bernardin « et de D^{lle} de Virgilly, sa femme, né le vingt quatre du dit mois, « le parrain étant Jacques Laugier et la marraine D^{lle} Elisabeth « de Flayose».

« Signé : HURIOL, curé (2)».

Il en résulte donc que la famille Mengaud, bien connue à Belfort, dans le courant du XVIII^e siècle et jusque dans la moitié du XIX^e avec le général baron Mengaud et ses enfants, se trouvait être originaire de la Provence et qu'elle avait droit à la particule nobiliaire.

Ayant embrassé le métier des armes, Jean-François de Mengaud vint, peu après l'an 1700, comme officier, tenir garnison à Belfort. A cette époque déjà reculée, il y avait au nombre des anciennes familles de la ville, celle des Chardoillet dont l'un ou l'autre membre faisait constamment partie du Magistrat (3). Jean-Pierre Chardoillet, l'un d'eux, maître-bourgeois, avait une fille, Marie-Marguerite que Jean-François de Mengaud, de par sa situation, distingua bientôt et qu'il épousa, le 15 juin 1707. L'acte de mariage dressé par M. N..., chanoine et curé de Belfort qualifie ainsi le nouvel époux : ...capitanum centuriæ separatæ in legione de Bourbonnais, c'est-à-dire capitaine de la compagnie détachée du régiment de Bourbonnais. Outre le père de l'épouse, les témoins étaient : François Chardoillet, son oncle, Jacques Passavant, grand maire ou bailli de l'Assise et François Antonin (4).

Cette union fixa définitivement Jean-François de Mengaud à Belfort. Quoique faisant encore partie de l'armée, il fut admis, le

(1) Lorgues, petite ville de 3141 habitants, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan, département du Var.

(2) Copie communiquée par le commandant Papillon.

(3) Henry Bardy : Étude historique sur Belfort.

(4) Tiré des archives de la mairie de Belfort.

9 mars 1713 (1), par le Magistrat, au nombre des bourgeois de la ville.

De son union avec M^{lle} Marie-Marguerite Chardoillet, il eut six enfants :

Marie-Marguerite, née le 4 juillet 1708 (2).

Jean-François, né le 10 mars 1711.

Marie-Anne, née le 12 juin 1712.

Pierre-Bernard, né le 10 novembre 1713 (3).

Claude-Joseph, né le 10 avril 1715 (4).

et Marie-Françoise, née le 31 août 1717.

Il est curieux de voir comment est écrit, dans les actes de baptême de ces enfants, le nom de Mengaud. Dans le 1^{er}, c'est de *Meingaud*, dans le deuxième et le troisième, *Mingot*, dans celui de Pierre-Bernard, *Mingaud*, de Claude-Joseph, *Demeingau*, en un seul mot et enfin dans le dernier, *de Meingo*.

Les écrivains se souciaient fort peu de la bonne orthographe des noms et les parrains et marraines ne se donnaient pas la peine de la contrôler; peut-être ne la connaissaient-ils pas eux-mêmes.

Il y a en outre des divergences dans la qualification de Jean-François de Mengaud. Ainsi, à propos de Marie-Marguerite, il est intitulé... *centurionis in legione de Bourbonnais*; pour Jean François, c'est... *centurionis in legione de Bourgogne*; dans l'acte du quatrième enfant : ... *centurionis in legione de Bourbonnet*; dans celui de Claude-Joseph : ... *civis ac capitanei in legione de Navare*; il n'est pas qualifié dans les autres.

Jean-François de Mengaud donna-t-il sa démission ou prit-il sa retraite? c'est ce qu'aucun document ne permet d'établir. Dans son acte de décès survenu le 23 décembre 1744, il est qualifié de *antiquus dux in legione pedestri prope urbem degens*, ancien officier dans un régiment à pied demeurant près de la ville; il fut inhumé sous le péristyle de l'église collégiale de Belfort.

Les archives ne fournissent de renseignements que sur trois de ses enfants : Marie-Anne qui fut marraine de son frère Claude-

(1) Archives de Belfort.

(2) Le parrain fut Jeanpierre Chardoillet dénommé : ... *primo captati urbis belfortensis*.

(3) Sa marraine : Jeanne de Virgilly.

(4) Son parrain : Claude-Joseph Noblat : *capituli belfortensis praepositus* et sa marraine : Maria-Anna Passavant filia dⁿⁱ Francisci Passavant, *Assisis praefecti*.

Joseph dont il sera parlé ci-après et qui mariée avec un sieur Jean-Steuret mourut le 18 octobre 1766; Marie-Françoise qui âgée de cinq ans tint sur les fonds baptismaux Jean-Pierre Chardoillet, fils de Jean-François (31 août 1717) et enfin Claude-Joseph auquel la chronique attribue, comme avocat au Conseil Souverain d'Alsace, une grande pratique du droit public et féodal. Il fut également, en qualité de procureur fiscal, mandataire de la maison Mazarin qui possédait, depuis l'an 1659, le Comté de Belfort (1).

En 1784, Claude-Joseph Mengaud, avocat et ancien procureur fiscal fut élu, avec François Delaporte, membre du Magistrat. Tous deux demandèrent à la cour souveraine, attendu l'absence du prévôt, de commettre un juge à l'effet de recevoir leur serment. Un arrêté du 8 juillet 1885, commit le bailli du comté M. de Belonde pour cette prestation, mais le 8 août un autre arrêt intervint qui l'ajourna jusqu'à ce qu'un des deux élus, parent à un degré prohibé de l'un des Magistrats, eut apporté des preuves de parenté. Le roi, informé de toutes ces subtilités, rendit, de son propre mouvement, un arrêt, le 26 novembre 1785, qui cassa celui du 8 août et enjoignit au Conseil de Colmar de laisser les deux conseillers remplir paisiblement leurs fonctions, sans autre serment que celui prêté entre les mains du subdélégué.

Entre temps Claude-Joseph Mengaud avait épousé, à Giromagny, en septembre 1747, une D^{lle} Marie-Barbe Hingue, fermier de M^{lle} de Duras (3) qui lui donna trois fils nés dans la maison signalée au décès de son père comme étant près de la ville, c'était le quartier du fourneau dans lequel cette propriété porte aujourd'hui le N^o 20 de la rue de Danjoutin (4).

Ces trois fils furent: Nicolas-Joseph, né le 1^{er} février 1751 et connu seulement pour avoir été témoin, le 11 janvier 1768, au mariage d'un sieur Claude Guerre avec une D^{lle} Françoise Houmaire de Belfort; Antoine Xavier, le futur général, le 9 avril 1752 et François-Christophe, le 24 juillet 1753. Celui-ci après avoir été

(1) En leur qualité de feudataires du roi de France les de Mazarin n'avaient droit qu'aux Régaliens du fisc et aux simples droits seigneuriaux.

(2) Henry Bardy: Etude historique sur Belfort. Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, N^o 20, 1901, p. 198.

(3) Louise-Jeanne de Durefort-Duras.

(4) Anciens bains du Fourneau.

diplomate, devint commissaire général de police des ports de la Somme et du Pas-de-Calais et s'en alla, après le 18 Brumaire, en Amérique où il mourut en 1818.

Claude-Joseph Mengaud fit partie du Magistrat de Belfort jusqu'au 25 janvier 1790 date à laquelle les élus de la ville, réduits de plusieurs membres se réunirent pour la dernière fois ensuite du décret du 14 août 1789 qui réglait la nouvelle organisation administrative de la France. A la fin de cette même année, 23 novembre, dénommé en la circonstance Mengaud père, il fut élu membre du bureau de paix composé de six élus pour deux ans (1) qui remplaçait la basse justice seigneuriale.

Le triomphe de la Révolution marqua la fin de la carrière publique de Claude-Joseph Mengaud. Retiré dans sa maison du Fourneau, loin du bruit des affaires, n'ayant de souci que pour ses deux derniers fils qui s'étaient lancés dans le mouvement, il y mourut le 20 Vendémiaire an VI (12 octobre 1797). Son acte de décès le qualifie de rentier. Sa femme, Marie-Barbe Hingue, l'avait précédé dans la tombe neuf ans auparavant, le 13 novembre 1788. Il n'avait jamais employé la particule nobiliaire de ses ancêtres; ses fils devaient faire de même.

L'acte de naissance et de baptême d'Antoine-Xavier Mengaud lui donne comme parrain, le docteur Joseph-Antoine Carlhan (2) et pour marraine, ainsi qu'il a été dit plus haut, sa sœur, Marie-Anne Mengaud.

Dans quel établissement Antoine-Xavier Mengaud fit-il ses études secondaires? Point obscur, mais si l'on s'en rapporte à la chronique de l'abbé Schuller, Belfort possédait une école latine assez florissante puisqu'il présente certain grammairien ou maître de cette école faisant monter, vers le milieu du XVIII^e siècle, les élèves de sa rhétorique, sur le théâtre, où, dressés par un des célèbres avocats de la ville, ils jouèrent avec succès la comédie des Plaideurs (3). L'abbé Schuller ne donne pas le nom de cet avocat, mais il ajoute qu'il n'y perdit pas ses peines. Il y avait aussi, à

(1) Registre des délibérations de la commune de Belfort.

(2) Le docteur Carlhan succéda, en 1755, à Melchior Chardoillet comme médecin de l'hôpital S^{te}-Barbe.

(3) Voir la dite chronique par Dubail-Roy, p. 70. L'avocat dont s'agit était peut-être Claude-Xavier Mengaud. En parlant de ses peines, l'abbé Schuller entendait-il honneur ou espèces?

Ensisheim une école dont le latin, disait-on, valait mieux que celui de Belfort (1).

Quant à ses études de droit, son père qui voulait le voir continuer sa profession, l'envoya sans doute les faire à l'Université de Strasbourg que les Belfortains fréquentaient de préférence à toute autre. Henry Bardy dit, à ce sujet, qu'il était vraiment curieux de voir, dans les registres matricules, le nombre considérable de ceux qui allaient se faire inscrire à la faculté de droit de la capitale de l'Alsace (2).

Mais Antoine-Xavier Mengaud tenait de l'ancien capitaine du régiment de Bourbonnais et quoique le prétoire du Conseil Souverain d'Alsace lui fut ouvert, il résolut d'être militaire et s'engagea le 15 janvier 1774, dans les gardes de Charles-Philippe, comte d'Artois, compagnie d'Alsace, qui n'admettait dans ses rangs que des gens et fils de familles nobles. Il y resta jusqu'au 1^{er} octobre 1781 sans que l'on sache à quel grade il parvint ni pourquoi il démissionna. Rentré à Belfort, il reprit sa médaille d'avocat et s'absorba de nouveau dans l'étude des procès. Cependant, vers la fin de 1788, son esprit guerrier reprit le dessus; une ordonnance du roi Louis XVI (23 septembre) avait fixé l'ouverture des Etats Généraux; d'autres encore, d'une excessive gravité, semblaient comme le prélude d'événements importants.

A ce moment la France entière vivait dans l'incertitude du lendemain et les populations sentaient le besoin de se défendre elles-mêmes contre les entreprises des mauvais sujets qui, non contents de parcourir les campagnes, osaient même pénétrer dans les villes. Il en était ainsi particulièrement à Belfort où la police du Magistrat était impuissante à assurer la sécurité des habitants et à maintenir l'ordre public.

C'est quelques mois après, en juillet 1789, que se monta à Belfort une compagnie de chasseurs volontaires à cheval qui eut son uniforme et ses statuts (1). Composée des principaux bourgeois et notables de la ville elle choisit d'emblée, pour son commandant, Antoine-Xavier Mengaud que les anciens registres communaux désignent quelques fois sous le nom de Mengaud fils. En cette qualité, il assista, le 28 juin 1789, avec ses volontaires, à la réception que le Magistrat fit au ministre Necker qui passait

(1) Henry Bardy : Etude historique sur Belfort.

(2) Henry Bardy : Etude historique sur Belfort.

par Belfort revenant de l'exil où une cabale l'avait fait envoyer.

Le 29 juillet suivant, il escorta également le carrosse du prince de Montbéliard qui était venu à Belfort assister à une soirée chez M. de Belonde, commissaire des guerres et subdélégué de l'intendant de la H^{te}-Alsace.

Peu après, conformément au décret de l'Assemblée Nationale, du 15 juillet 1789, s'organisait aussi à Belfort la garde nationale. Celle-ci ayant été invitée dans les premiers jours de février 1790, par les Dôlois, à assister avec la compagnie des volontaires à cheval, à la fédération des gardes nationales de la Franche-Comté et des marches de l'Alsace et de la Champagne, le commandant Mengaud fut élu, le 9 février 1790, à la pluralité des voix, avec le volontaire Grandidier l'aîné, pour aller à Dôle y représenter sa compagnie. Le conseil général de la commune de Belfort nommait également, quelques jours après, le 17, une délégation de quatre gardes nationaux qui, sous les ordres de Mengaud, se rendirent à Dôle où se trouvant avec les délégués de Giromagny et de Rougegoutte, ils prêtèrent le 21, serment de fidélité à la Nation, au Roi et à la Loi. Dans sa notice « Belfortains et Dôlois », M. Feuvrier a décrit la chaleureuse et enthousiaste réception qui fut faite aux volontaires à cheval et aux gardes nationaux de Belfort. Les premiers en rapportèrent une si bonne impression que la compagnie assemblée, on décida d'envoyer aux Dôlois une adresse de remerciements.

Cependant depuis l'entrée en fonctions du conseil général qui avait remplacé le Magistrat de la ville, les volontaires se trouvaient fortement critiqués par les édiles jaloux de leur indépendance. Leur compagnie ne devait pas résister longtemps. Malgré la protestation de quelques volontaires fidèles, l'élection de leur commandant comme colonel de la garde nationale, le 18 avril 1790, lui donna le coup de grâce (1). Dès lors il n'en fut plus question. Elle avait vécu quatorze mois.

Le 24 avril 1790, le colonel Mengaud fut élu membre du conseil de discipline du corps de la garde nationale de Belfort et chargé en même temps, avec d'autres citoyens, de faire le recensement de ceux propres à en faire partie; comme colonel il s'appli-

(1) Les autres officiers supérieurs de la garde nationale de Belfort furent : MM. Marcou, lieutenant-colonel, Jean-Pierre Roussel, commandant et parmi les capitaines, il y eut : Roussel, avocat et Jean-Baptiste Kléber qui n'accepta pas.

qua, avec ses connaissances du métier militaire, à donner à ses miliciens une instruction en rapport, non seulement avec les besoins de la cité mais aussi en prévision du service actif qu'ils pourraient être amenés à fournir en cas de guerre. Bien que sévère sur la discipline il s'attira par son aménité l'affection et l'estime non seulement de ses subordonnés mais aussi de tous ses concitoyens à ce point qu'ayant donné sa démission le 15 novembre 1790, le conseil général de la commune la refusa ainsi que l'atteste la délibération suivante prise deux jours après :

« Ce jourd'hui 17 novembre 1790, vu par le conseil général
« de la commune assemblé à l'hôtel-de-ville, la lettre missive
« adressée le 15 novembre adressée par M. Mengaud, colonel de
« la garde nationale à MM. le Maire et officiers municipaux de
« la d^{te} ville par laquelle il leur présente sa démission, a arrêté
« que mond, s^r Mengaud s'étant acquitté avec autant d'honneur
« que de patriotisme de ses fonctions, ce serait faire un préjudice
« notable à la dite ville que d'accepter la d^{te} démission; en consé-
« quence que mond. s^r Mengaud sera prié de bien vouloir conser-
« ver sa place et pour lui donner des preuves de la satisfaction
« de la commune, il sera prié de se rendre à l'hôtel-de-ville et d'y
« exprimer les motifs qui l'ont déterminé à donner sa démission
« afin que led. conseil puisse autant qu'il est en son pouvoir lui
« donner des marques de sa satisfaction et faire cesser les sujets
« de plainte qu'il peut avoir et que pour cet effet MM. Boulanger
« et Parisot notables se transporteront chez mond. s^r Mengaud
« pour le prier de se rendre aud. hôtel-de-ville.

« Fait le dix sept novembre mil sept cent quatre vingt dix. Et
« instamment mond^r s^r Mengaud s'étant présenté a bien voulu
« sur les sollicitations du conseil général retirer sa démission et
« consentir à continuer ses fonctions, pourquoi il lui a été voté
« des remerciements. Fait les jour et an ci-dessus ».

Signé : « Stourm, maire, Genty, Gasner, Ventrillon, avocat,
« Clavel l'aîné, Morize, Leblanc, Parisot, Boulanger, Ventrillon,
« Fontanges et Antonin (1) ».

Antoine-Xavier Mengaud continua donc à commander la garde nationale tout en exerçant sa profession d'avocat. Comme tel, il était l'un des notables adjoints au conseil général de la commune. Le 15 novembre 1790, c'est-à-dire deux jours avant le susdit

(1) Premier registre de la commune de Belfort (délibérations).

incident, il était intervenu avec d'autres notables pour faire revenir le Maire et les officiers municipaux sur leur démission donnée parcequ'on leur avait reproché d'avoir demandé à M. Guy, major de la place, de déployer la force militaire en commandant des détachements de troupes de ligne. En cette circonstance il était dénommé Mengaud Xavier (1).

Cependant l'assemblée nationale, rendant décrets sur décrets, bouleversait complètement toutes les anciennes institutions sous lesquelles la France avait vécu de si nombreux siècles. Ainsi en était-il des justices seigneuriales dont il a déjà été parlé à propos de Claude-Joseph Mengaud et du bureau de paix. Les conseils généraux de communes ayant aussi été investis de certaines attributions politiques et judiciaires, il se trouvait auprès de chacun d'eux un procureur dénommé *Procureur de la commune*. Le premier mis en possession de cette charge fut l'avocat Ventrillon, membre du conseil. A son origine elle ne devait pas être rétribuée, car quand son titulaire l'abandonna, il formula une demande d'indemnité qui fut renvoyée au tribunal de district. Quoi qu'il en soit, M. Ventrillon fut remplacé, le 20 novembre 1790, par Antoine-Xavier Mengaud dont la nomination figure au registre de la commune, sur le tableau des officiers municipaux.

Comme procureur il fut appelé à formuler son opinion sur différentes questions parmi lesquelles il faut relever les suivantes :

Le 23 décembre 1790, M. Mengaud entendu, le conseil décide qu'il sera envoyé une adresse au ministre de la guerre pour remplacer le régiment de Royal Liégeois et Lanzun.

Le 30 janvier 1791, M. Mengaud assiste à la prestation de serment de M. Girard, bachelier de la Sorbonne et curé de la paroisse ainsi que de MM. Charles-Xavier Bourlier, vicaire et François-Xavier Rivalet, licencié en philosophie de l'université catholique et royale de Strasbourg, aumônier du Château de Belfort dépendant de la paroisse.

Le 15 avril, le procureur est entendu sur le point de savoir si un laïc pouvait prononcer à l'église une oraison funèbre de M. Riquitté Mirabeau l'aîné (2).

(1) Premier registre de la commune de Belfort (délibérations).

(2) Décide que cette oraison funèbre serait prononcée au lieu ordinaire des amis de la constitution. Victor de Riquette, marquis de Mirabeau était mort le 2 avril 1795.

Le 27 avril 1791, le procureur de la commune déclare que la conduite scandaleuse de huit filles publiques l'a obligé à les faire emprisonner et il demande qu'il soit avisé sur les moyens à employer pour s'opposer à la continuité de leur conduite et à la cessation du scandale qu'elles donnent tous les jours. Signé : « Mengaud (1) ».

Le 7 mai, sur réquisition de M. Mengaud le conseil décide d'inviter le curé de la paroisse (Girard) à publier la lettre pastorale de M. Arbogast Martin, évêque du département (2).

En dehors de ses occupations publiques et professionnelles, Antoine-Xavier Mengaud fréquentait assidûment le club des amis de la constitution ; il en était l'un des orateurs les plus écoutés. Lors de la fuite de Louis XVI, il prononça, comme président, un discours très patriotique qui eut un certain retentissement.

Dans l'intervalle, il avait définitivement et, sans nouvelle protestation du conseil donné sa démission de colonel de la garde nationale de Belfort. Son remplaçant, M. Stourm, ancien maire avait été nommé le 27 janvier 1791.

Le conseil général ayant, à la fin de septembre, constaté l'absence de son procureur, il fut décidé, le 20 octobre que M. Boulanger le remplacerait jusqu'à son retour.

Cette absence devait être de longue durée, car Antoine-Xavier Mengaud s'était engagé, déjà le 30 août, probablement sans avoir prévenu personne de sa décision, dans le 2^e des cinq bataillons à neuf compagnies que le département du Haut-Rhin devait fournir, ensuite du décret de l'Assemblée Nationale, du 21 juin 1791, sur l'organisation et la mise en activité de la garde nationale du royaume. D'après un autre décret, du 4 août, les officiers et sous-officiers étaient nommés dans chaque compagnie à la majorité des suffrages, les deux lieutenants-colonels, par tout le bataillon réuni. En bien des endroits on eut le bon esprit de choisir, pour le commandement, des anciens militaires ayant fait du service dans les troupes royales ou provinciales (3). C'est dans ces conditions qu'Antoine-Xavier Mengaud fut nommé capitaine

(1) Le conseil décida que ces filles seraient conduites à la maison de force d'Ensisheim.

(2) C'est le vicaire Boulier qui la lut en chaire.

(3) cf. Chuquet : Wissembourg, p. 18.

des grenadiers, puis, le 2 septembre suivant, lieutenant-colonel en 1^{er} du bataillon. Il avait alors trente-huit ans.

Les premiers mois qui suivirent furent consacrés par le colonel Mengaud, dans la garnison qui lui fut assignée, en Alsace, à l'organisation et à l'instruction de son bataillon, mais la guerre une fois déclarée à l'Autriche (20 avril 1792), il suivit, d'abord sous les ordres du maréchal de Lukner, la plupart des opérations qui eurent lieu sur la ligne du Rhin, puis, avec le général Custine, commandant de l'armée dite du Rhin, celles qui se déroulèrent dans le Palatinat.

Le 17 mai 1793, il assistait au combat de Rulzheim où le général Custine éprouva un échec; le général Ferrier commandait la droite de l'armée. Dans ce combat beaucoup de volontaires lachèrent pied devant les Autrichiens et parmi eux ceux du 2^e bataillon qu'il commandait, mais, grâce à son énergie, il parvint au bout de quelques minutes, à les rallier et à les ramener au feu (1).

Nommé général de brigade, le 30 juillet 1793, Mengaud fut désigné pour servir à l'armée du Nord. Envoyé à Arras, le 26 septembre suivant, comme commandant de la 36^e demi-brigade, par les représentants du peuple, Elie Lacoste, Peysard et Delbret, en remplacement du général Ferrette destitué, il n'avait pas encore pris possession de son poste, qu'arrivait le colonel Saint-Laurent, avec un brevet du conseil exécutif qui le chargeait du commandement de la même brigade. Mengaud culbuté de cet emploi et, déjà pourvu d'un successeur au 2^e bataillon des volontaires du Haut-Rhin, perdait ses deux emplois en huit jours. Suivant son expression, il se trouvait dans une inquiétante position, mais les représentants lui ordonnèrent d'exercer les fonctions de général de brigade et ce fut en cette qualité qu'il commanda quelques jours après à Herzeele (Nord).

Le 8 septembre 1793, l'armée du Nord commandée par le général Houchard, eut à livrer bataille à Hondshoote; ce fut pour l'armée française un brillant succès dans lequel le général Mengaud eut sa bonne part; il y eut la cuisse traversée par un coup de feu. Transporté à Cassel, il y reçut une lettre du conseil exécutif (arrêté du 25 septembre) qui le nommait général de division. Mengaud fut ravi. « Un être bienfaisant, dit-il, protégé les

(1) Henry Bardy : les trois Guittards.

patriotes; le conseil a bien trouvé moyen de me consoler. Je n'aurai pas l'humiliation de voir un officier de ligne (St-Laurent) me prendre ma place; je la quitte pour devenir son chef ». Mais sa joie se mêlait de surprise : il n'avait pas eu, avant d'être divisionnaire, le brevet de brigadier et il se demandait s'il était général de brigade ou de division. Il était revenu à Belfort, auprès de son père, pour se remettre de sa blessure quand il reçut une lettre datée, du 30 juillet, qui le nommait général de brigade. « J'ai appris, écrivait-il à Antonin, le conventionnel, que j'étais général de division avant de savoir que j'étais porté au grade de général de brigade; cela te prouve l'exactitude qui règne dans les postes ». Au ministre qui lui demandait des pièces, Mengaud répondit qu'il n'avait rien; les généraux sous lesquels il avait servi étaient guillotins ou destitués et il ajoutait : « Custine ne vit plus, Houchard peut-être l'a suivi; Munnier est arrêté à Strasbourg, Neuwinger est prisonnier; je ne sais où est Lafarelle (1) ».

Cette réponse n'a rien qui doive étonner. Sous le règne du Comité de salut public, délégation de la Convention, le titre de général était ordinairement un brevet pour la guillotine. Si un général déplaisait ou avait subi un échec, il était cité à la barre de la Convention, jugé et presque toujours condamné. Si Custine n'avait été invité, sous prétexte de service, à se rendre à Paris, il se serait sans doute aussi évadé, sa tête ne serait pas tombée sous le couteau de la guillotine (2).

Mengaud n'était pas encore guéri quand il fut nommé à l'armée du Rhin. Il ne put rejoindre son poste qu'en avril 1794. Il faisait partie avec sa division du corps d'investissement de Mayence quand le général autrichien Clerfayt vint surprendre l'armée française et l'obliger à lever le siège. Les différentes divisions qui composaient ce corps se dispersèrent avec plus ou moins d'ordre. Thiers écrit à ce sujet : « Les divisions Mengaud et Renaud qui occupaient l'autre partie de la ligne, se trouvant séparées, se replièrent sur l'armée de Sambre-et-Meuse dont, par bonheur, une colonne commandée par Moreau s'avancit dans le Hunsruck. La retraite de ces deux divisions fut extrêmement difficile et aurait pu devenir impossible si Clerfayt, comprenant

(1) cf. Chuquet : Hondschoote, p. 216.

(2) Victoires et conquêtes.

bien toute l'importance de sa belle manœuvre avait agi avec une rapidité suffisante (29 octobre 1795) (1) ».

Après cette retraite Mengaud fut employé à l'armée de Rhin-et-Moselle, sous les ordres du général Moreau pour y surveiller les deux rives du Rhin et particulièrement celles du Brisgau. Dès son arrivée, il eut l'occasion de renouer les relations qu'il avait entamées, trois ans auparavant, avec différentes familles alsaciennes et notamment avec celle du citoyen François-Henri Dreyer, entrepreneur des fortifications de Strasbourg et sa femme Marie-Barbe Hirn. Ceux-ci avaient une fille, Barbe-Marguerite. Ayant eu le don de lui plaire, malgré la différence d'âge (il avait quarante trois ans et la jeune fille 23 seulement) le général Mengaud demanda sa main et l'obtint aussitôt. Le mariage eut lieu à Haguenau, le 15 frimaire an III (5 décembre 1795).

Dans le Brisgau, le général Mengaud avait pour principale mission de contenir les populations et de les maintenir sous l'influence de la République française. Il sut s'en acquitter avec le tact et l'aménité qui lui étaient naturels et quand en septembre 1796, il quitta le pays pour rentrer en France, les autorités supérieures lui délivrèrent le certificat suivant qui démontre comment il avait su allier les devoirs du commandement avec l'intérêt général et les besoins de chacun :

« Nous les Président et membres députés du conseil des Etats
« de Brisgau certifions que M. le général Mengaud qui comman-
« dait jusqu'à présent les deux rives du Haut-Rhin a été toujours
« très amiable envers nous; loin d'agir impérieusement, il savait
« toujours réunir l'intérêt de la République française à un trai-
« tement doux et noble envers tous ceux qui l'ont approché.

« Nous avons approuvé particulièrement de la part de ce brave
« général depuis son séjour en Brisgau toute bonté et ménage-
« ment de façon que sa conduite sage et modérée, sa discipline
« militaire et ses sentiments d'humanité ont au moins soulagé
« notre patrie autant que peut l'être un pays désolé par les mal-
« heurs de la guerre.

« En foi de quoy, étant obligés de rendre justice à la vérité,

(1) Histoire de la Révolution.

« nous ne pouvons pas lui refuser ce témoignage signé de notre grand sceau et des souscriptions ordinaires.

« Fait à Fribourg en Brisgau le 9 septembre 1796.

« Signé : Baron de Baden, président ; Ignace abbé de St-Pierre, « Ecler, burguemaistre de la ville ; Engelberger, syndic ».

Il faut croire, d'après les termes de la fin de la susdite pièce, que le général Mengaud l'avait demandée pour en faire l'usage que comporteraient les circonstances.

Le 13 février 1797, il fut sur sa demande mis à la réforme avec traitement, mais le 27 juillet 1799, il était rappelé à l'activité et nommé, à la même date, au commandement de la 6^e division militaire à Besançon où il resta jusqu'à fin décembre de la même année.

Où s'était-il retiré pendant cette période de deux années d'inactivité? A Belfort, sans doute; il affectionnait, par dessus tout, sa ville natale. Son père était mort mais il possédait toujours l'ancienne maison du Fourneau.

Le séjour, de courte durée, du général Mengaud à Besançon, n'a été signalé que par un fait qui vaut d'être rapporté. C'est son voyage à Dôle, le 3 brumaire, an VIII (25 octobre 1799) où il se rendit, pour remettre un drapeau au bataillon auxiliaire du Jura, récemment constitué par l'administration départementale pour être expédié à la frontière menacée (1).

Au repas qui suivit et après avoir bu aux succès du nouveau bataillon et à la gloire de son drapeau, on rappela la mémorable journée du 21 février 1790 pendant laquelle Belfortains et Dôlois avaient fraternisé et juré ensemble respect à la Nation, à la Loi et au Roi. Depuis cette époque bien des événements s'étaient produits; la Nation attaquée au dedans et au dehors, avait partout, avec des armées improvisées, triomphé de ses ennemis, la Loi avait bouleversé, de fond en comble, l'ancien régime et le roi victime de la Révolution, était mort sur l'échafaud.

Comme à Fribourg en Brisgau, le général Mengaud avait su allier les exigences du service avec les intérêts de la population bisontine, aussi à l'annonce de sa nomination pour un poste de guerre, (il avait été désigné pour aller commander une division en Italie) les regrets furent-ils unanimes. Ils se manifestèrent non

(1) Belfortains et Dôlois en 1790 par Julien Feuvrier (Société Belfortaine d'Emulation N° 27, 1908, p. 51.)

seulement par des visites nombreuses mais tout spécialement par l'adresse suivante envoyée aux Consuls :

« Besançon, 25 frimaire, an VIII (16 décembre 1799).

« Les Président et membres de l'administration municipale du canton de Besançon aux Consuls de la République,

« C'est avec la plus vive douleur que nous venons d'apprendre la nouvelle du départ prochain du général Mengaud pour l'armée d'Italie. Son successeur est sans doute digne de votre confiance, mais le peuple de cette commune ne le connaît pas, au lieu qu'une longue expérience l'avait sincèrement attaché au général Mengaud qui, pour la seconde fois commande dans nos murs (1). Il l'aime, il l'estime parcequ'il a prouvé qu'il n'a été l'homme d'aucun parti mais uniquement celui de la République. Nous avons aussi constamment trouvé en lui un collaborateur fidèle pour la répression de la malveillance, le maintien de l'ordre et du repos dont nous jouissons. Citoyens Consuls, en conservant ici un général divisionnaire sur lequel vous pouvez vous-mêmes entièrement compter, vous nous accorderez un bienfait qui vous méritera la reconnaissance de tous les bons citoyens.

« Salut et respect ».

Suivent les signatures.

Cette supplique n'eut aucun succès. Peut-être le général avait-il lui même demandé à reprendre un service de campagne? Ayant quitté Besançon, il eut à s'occuper du groupement et sans doute aussi de l'instruction des détachements que les Consuls envoyaient au général Suchet auquel Masséna, successeur du général Schérer, dans le commandement de l'armée d'Italie, avait confié la mission de défendre les frontières de France.

Dès que Suchet eut reçu ces renforts qu'il attendait, il forma sa petite armée en quatre divisions dont la troisième, comprenant les brigades Lesuire et Launay, fut mise sous les ordres de Mengaud (2).

Après différentes manœuvres préliminaires et un mouvement hardi autant que décisif du général Suchet pour couper la retraite au général autrichien Elsnitz, lieutenant du général Mélas, une forte arrière-garde restée à la Pieva fut attaquée le 5 juin par les

(1) En quelle année avait-il été une première fois à Besançon? C'est une lacune qu'il a été impossible de combler jusqu'aujourd'hui.

(2) Victoires et conquêtes, t. 12, p. 221.

trois colonnes des généraux Rochambeau, Clausel et Mengaud. Les ennemis se défendirent avec vigueur et soutinrent longtemps le combat avec avantage, mais le général Mesnard étant accouru avec le reste des troupes de la gauche, cette arrière-garde autrichienne, sur le point d'être enveloppée se retira précipitamment par le chemin de Ponte di Nove, sur le Tanaro, laissant, entre les mains des Français, six drapeaux et quinze cents prisonniers (1).

Le 4 juillet suivant le général Mengaud fut nommé gouverneur de la place forte de Tortone près d'Alexandrie. Ce poste lui fut confié après l'armistice d'Alexandrie qui avait suivi la célèbre bataille de Marengo dans laquelle le 1^{er} Consul général Bonaparte avait infligé aux Autrichiens (15 juin) une défaite sanglante et désastreuse dont les conséquences furent la restitution du Piémont, de la Ligurie, de la Lombardie et la cession de douze places fortes pour la garantie de la Convention. Tortone était au nombre de ces places fortes (2).

A la fin de 1800, toujours souffrant de son ancienne blessure, le général Mengaud se retira du service et ne se fit pas comprendre dans la réorganisation du 29 mars 1801. Admis de nouveau, le 21 mai, au traitement de réforme, il revint à Belfort avec sa femme et ses deux enfants Hector et Sybille Zoé, nés tous deux à Shles-tadt. Il habita d'abord sa maison du Fourneau, puis ayant acheté celle du faubourg de Montbéliard, N^o 10, de construction récente, il l'appropriâ pour ses besoins.

On ne sait si, une fois son installation faite, le général Mengaud s'occupa de suite des affaires publiques. En tout cas, le 10 fructidor an XI (26 août 1801), par conséquent, trois mois seulement après son arrivée à Belfort, le conseil municipal, dans une séance extraordinaire, recevait les serments de quelques membres nouvellement nommés par le Préfet du Haut-Rhin, en exécution de l'art. 15 de la loi du 28 pluviôse, an VIII (16 février 1800) c'étaient MM. Legrand, Blitry Xavier, Ordinaire, Colin, Fortier et Mengaud. Cependant le général ne paraît pas avoir assisté assidûment aux séances du conseil municipal car son nom ne paraît qu'une seule fois au bas d'une délibération du 19 vendémiaire an XII. Après la création de l'ordre de la légion d'honneur (29 floréal an X) il avait été compris, comme chevalier dans l'une des promotions du premier Consul Bonaparte.

(1) Victoires et conquêtes, t. 12, p. 233.

(2) Victoires et conquêtes, t. 13, p. 75.

Mais le général Mengaud s'ennuyait dans sa retraite. Il n'était pas encore d'un âge (cinquante trois ans) à rester inactif. Sur les entrefaites, le siège de sous-préfet de Belfort étant devenu vacant, la création des sous-préfets remontait au 28 pluviôse an VIII, il le demanda à l'Empereur Napoléon avec lequel il avait eu des relations amicales alors qu'il n'était encore que le général Bonaparte et fut nommé le 25 janvier 1805. Point n'est besoin de dire que comme presque tous les généraux il s'était rallié au gouvernement de celui dont les victoires avaient déjà fait frissonner d'orgueil la France entière.

Le sous-préfet Mengaud ne tarda pas à se distinguer dans ses nouvelles fonctions par son esprit d'ordre et ses talents administratifs. Nombreuses sont les délibérations du conseil municipal de Belfort dans lesquelles est cité le général, sous-préfet de l'arrondissement, membre de la légion d'honneur, tantôt pour y consigner des instructions de sa compétence ou des arrêtés du Préfet du Haut-Rhin, tantôt pour rappeler les délibérations prises sur sa demande; et il en était de même dans toutes les communes de son ressort; sa modération et son urbanité que n'empêchait pas une scrupuleuse observation de tous les devoirs de sa charge lui conquièrent bientôt le respect de tous ses administrés. En revenant à Belfort, il avait retrouvé la plupart de ceux qui avaient avec lui vécu les premières années de la Révolution; il se plaisait, dans l'intimité, à rappeler tel ou tel épisode de cette époque dont le souvenir était encore vivant dans les esprits.

On pourrait citer une foule de questions dans lesquelles il eut à intervenir. Les plus saillantes furent la célébration des anniversaires de la fête du Couronnement de l'Empereur, de la victoire d'Austerlitz, du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Louise et la naissance du roi de Rome. Par décrets impériaux l'Empereur avait ordonné que les villes de Colmar, Mulhouse et Belfort ainsi que toutes celles dont les revenus dépassaient 10.000 fr. auraient à doter d'une somme de 600 fr. une jeune fille de bonne conduite qui se marierait avec un ancien soldat ayant fait des campagnes. Cette obligation arrêtée en 1807, puis continuée chaque année, le général Mengaud n'avait garde de l'oublier. Au moment opportun il savait la rappeler au conseil municipal qui aussitôt prenait les mesures nécessaires soit pour la dot, soit pour la recherche de la rosière et de son futur époux. En 1809 le conseil municipal accompagne

l'heureux couple à la sous-préfecture où doit s'accomplir la cérémonie du mariage civil; en 1811, les nouveaux époux unis à la mairie, le matin (il y avait deux couples), se rendent, avec le conseil municipal et les autorités civiles et militaires à la sous-préfecture, pour y chercher M. Mengaud et l'accompagner à l'église paroissiale où les mariages religieux devaient avoir lieu. Après la cérémonie M. le sous-préfet remercie l'escorte qui voulait le reconduire à son hôtel.

Chaque année, pendant son administration, le sous-préfet Mengaud faisait connaître au conseil municipal, le rôle des répartiteurs dont trois étaient toujours de Belfort et deux de la banlieue

M. Mengaud s'occupait de tout. De nombreux accidents étaient déjà arrivés entre les deux ponts de l'avancée de la Porte de France, par suite du défaut d'éclairage. En décembre 1809, il demande au conseil municipal d'y faire placer un réverbère et aussitôt reconnaissant que les accidents ne s'étaient que trop multipliés et pour satisfaire plus promptement à ce vœu, le conseil décide qu'on emploiera pour éclairer cette partie dangereuse, le réverbère du vestibule de l'hôtel-de-ville.

Le soin des affaires publiques ne pouvait obliger M. Mengaud à délaisser les siennes propres. On ne sait s'il s'était déjà défait de sa maison du Fourneau, mais il avait toujours celle de la rue Voltaire (faubourg de Montbéliard N° 10). En 1809, il échange avec la ville un champ d'un hectare 28 ares, situé derrière le Château, lieu dit champs du Noyer, contre un terrain de 21^m de longueur sur une largeur de 20 mètres attenant au jardin de cette maison (1).

Le zèle que mettait M. Mengaud dans son administration ne devait pas tarder à lui attirer une récompense toute particulière. Le 12 mai 1811, l'Empereur Napoléon, le créa baron de l'Empire. C'était tout à la fois reconnaître les services qu'il avait rendus à l'armée et ceux qu'il rendait toujours dans ses humbles fonctions de sous-préfet. Peut-être n'aurait-il tenu qu'à lui à monter plus haut, à obtenir une préfecture, mais il chérissait sa ville natale, il aimait son pays de Belfort et c'est à ses concitoyens qu'il voulait consacrer ses dernières forces, c'est au milieu d'eux qu'il voulait vivre ses derniers jours.

(1) Emplacement de la maison Danjean. M. Mengaud y avait son logement, tandis que les bureaux de son administration étaient à l'ancien hôtel Duras.

Aux termes de la constitution les maires choisis en dehors des conseils municipaux étaient nommés par les préfets et soumis à la prestation du serment de fidélité à l'Empereur. C'est ainsi, particulièrement, que le 31 octobre 1812, le sous-préfet Mengaud eut à recevoir celui de M. Quellain, ancien substitut du procureur général près la cour impériale de Colmar, que le préfet du Haut-Rhin, M. Félix Desportes, avait nommé maire de Belfort.

Jusque là l'Empire avait affirmé sa suprématie sur toutes les nations européennes, mais la décadence ne devait pas tarder à faire tomber la France plus bas qu'au début de la Révolution. Les campagnes désastreuses de 1812 et 1813 devaient avoir pour conséquence une nouvelle invasion autrement terrible que celle de 1792; elle devait s'étendre jusqu'à Paris. Le 26 décembre 1813 les troupes alliées arrivèrent devant Belfort qu'elles investirent aussitôt et dont le blocus ne devait finir que le 16 avril 1814 avec la capitulation de la place.

Pendant les 113 jours de siège, le sous-préfet Mengaud fit partie du conseil de défense en même temps qu'il remplissait les fonctions de commissaire des guerres. Comme membre du conseil, il assista le commandant Legrand, chef de la défense, dans toutes les circonstances difficiles, soit pour déterminer les mesures propres à repousser l'ennemi, soit pour maintenir la garnison et les habitants dans le devoir. Le blocus ayant eu pour effet d'isoler Belfort du reste de l'arrondissement et de concentrer tous les pouvoirs dans la personne du commandant de place, il tourna la plus grande partie de son activité et de sa sollicitude sur la population que décimaient les obus, les maladies et le manque de vivres. Le caveau de la tour bastionnée située près du manège servait d'abri à un grand nombre de personnes, hommes, femmes et enfants. Voulant se rendre compte de l'état dans lequel tout ce monde s'y trouvait, le sous-préfet Mengaud y descendit lui-même, le 26 janvier 1814. Et comme chacun se plaignait du pain d'avoine qui avait remplacé celui de blé, introuvable, il en prit un morceau qu'il porta publiquement à sa bouche et dont il mangea pour montrer l'exemple (1).

Pour faire croire aux assiégés que la ville n'était pas dénuée de vivres, un jour qu'un parlementaire s'était présenté aux

(1) M. Godard dans son siège de Belfort en 1813-1814 a raconté l'épisode.

avant-postes et qu'il avait été retenu à dîner chez le commandant de place, le général Mengaud, un de ses convives, qui habitait alors au faubourg de Montbéliard N° 10, eut l'idée d'apporter pour le repas une superbe oie qu'on engraisait, ce qui laissa supposer au parlementaire que rien ne manquait aux assiégés (1).

En qualité de commissaire des guerres, il eut à pourvoir aux besoins de la garnison et à lui fournir les vivres et tous les matériaux nécessaires. Ce n'était pas toujours facile. Le blocus avait surpris la ville; les provisions étaient rares et, malgré les ordres sévères du commandant supérieur, ceux qui avaient quelques réserves se gardaient bien de les annoncer. Ainsi ayant donné au maire, M. Quellain, l'ordre de faire rechercher les bestiaux qui pouvaient encore se trouver dans la ville et dans les faubourgs pour approvisionner de viande l'hôpital il en reçut la réponse suivante : « 14 février 1814. Monsieur le commissaire des guerres. « J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le procès-verbal que « viennent de dresser les quatre agents de police et dont il résulte « qu'il n'a été trouvé en ville et dans les faubourgs aucune pièce « de bétail pour le service de l'hôpital, à moins que l'on ne veuille « saisir la vache trouvée chez le s^r Goetzmann, ce que je ne pré- « sume pas, s'il est vrai, comme il l'annonce qu'il a obtenu de M. « le commandant l'autorisation de la faire vendre aux habitans. « J'attends sur ce point vos ordres (2) ».

De son côté Madame Mengaud ne restait pas inactive. Avec les dames de la charité, M^{mes} Legrand, Boillot, Keller, Meyer, Nizole, Vernier, Liémont, Godinot, Fournier, Lang, Gérard, Billig, Genty, Bellegarde, Belling, Royer, Voytier, Delaporte et Wild, elle secourait les 400 indigents de la ville. M. Legrand écrivait à ce sujet : « Le dévouement de ces dames pour l'humanité souffrante dans les circonstances actuelles doit être apprécié par toutes les âmes sensibles; aucunes peines ni sacrifices ne leur coûtent. Les citoyens aisés de la commune secondent leurs bonnes intentions par des bons gratuits ». (3 mars). Le 20 mars, il y eut en tout 313 chefs de famille et 978 individus auxquels il fallait distribuer

(1) En ce qui concerne l'habitation du général Mengaud il faut ajouter qu'en 1812, il avait informé le maire qu'il était obligé de quitter l'hôtel de Duras dont l'état réclamait la possession; il demandait en même temps si on ne pourrait pas abriter les bureaux de la sous-préfecture à l'hôtel-de-ville. Le maire répondait que c'était impossible mais qu'il allait faire rechercher si un autre immeuble de la ville ne pourrait être acquis pour cette destination (reg. de corresp.).

(2) Registre de correspondance de 1809 à 1815.

des soupes. « Les états, dit le maire au commandant, vous donneront à connaître l'état de misère dans lequel se trouvent les habitants (1) ». Et en effet chaque jour de plus consacré à retarder la fin de ce long blocus, imminente cependant, augmentait leurs souffrances. Plus que tout autre, M. Mengaud s'en rendait compte. Aussi dans une réunion du conseil de défense, le 22 mars, opinait-il pour l'ouverture des négociations. L'avis contraire ayant prévalu, malgré ses observations, il se retira (2).

La capitulation fut décidée enfin. Quelques jours auparavant, le maire avait déjà assailli le sous-préfet de réclamations dont l'une (14 avril) tendait au rétablissement de l'octroi. Il n'y fut pas répondu, mais le 19, trois jours après l'entrée des Autrichiens dans la ville, M. Mengaud informait la municipalité qu'il reprenait ses fonctions (3).

A compter de ce jour et pendant toute la durée de l'occupation étrangère, ces fonctions, comme celles du maire d'ailleurs, furent extrêmement pénibles. Il y eut non seulement à réorganiser les services publics, et à faire face aux dépenses urgentes, mais encore et surtout à satisfaire à toutes les exigences d'un vainqueur arrogant. Voici quelques-uns des faits les plus saillants.

Dès le 20 avril, le sous-préfet eut àquisitionner, dans le canton de Belfort, 30 milliers de foin et 100 sacs d'avoine; le lendemain il lui fallut un nombre considérable de voitures; le 24 il doit examiner une demande du maire relative à un emprunt de 3000 fr. à frapper sur 36 personnes de Belfort; le 5 mai le gouverneur général réclame un demi cuir blanc qu'on ne peut trouver chez les tanneurs du Fourneau et pour lequel on doit aller à Giromagny; le 9, le maire écrit au sous-préfet qu'il est mis en demeure de fournir au sr Pélisson 50 toises de bois, dont partie sec, pour la cuisson de 100 à 120.000 rations de pain de munition destiné aux troupes qui vont passer et retourner en Allemagne; il le prie de s'en occuper immédiatement; le 10, le maire se plaint que sur 72 milliers de foin qu'exige le commissaire des guerres autrichien, il n'en a reçu que 46; il presse le sous-préfet de donner des ordres pour le reste. Le 23 juin, M. Mengaud désireux, par ordre sans

(1) Journal de M. Ugonin. Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation N° 18, p.

(2) Journal de M. Triponé. Revue d'Alsace, 1875 p. 101.

(3) Un sous-préfet provisoire, nommé Maudru, avait été désigné pour exercer dans l'arrondissement. Le maire de Chèvremont remplissait pendant le blocus les fonctions de maire du canton (Registre de correspondance).

doute, de connaître le mouvement de la population de la ville, pendant le 4^e trimestre 1813 et le 1^{er} trimestre 1814, enjoint au maire de l'établir; le 14 juillet, il réclame la réouverture de l'école secondaire; le 27, il adresse à M. Quellain une lettre de reproches pour avoir fait connaître au préfet, sans passer par son intermédiaire, des troubles qui s'étaient produits en ville l'avant-veille; enfin, le 20 août, il s'occupe du recensement des hommes de 18 à 60 ans pour la garde nationale (1).

Cependant le sous-préfet Mengaud n'eut pas le don de plaire longtemps au gouvernement de Louis XVIII, car une ordonnance du 22 août lui donna un successeur en la personne du chevalier de Prudhommes qui se trouve avoir été à son poste, le 28 septembre suivant.

Arthur Chuquet, dans un article intitulé l'Alsace à la veille des cent jours, relate que M. Mengaud aurait encore assisté à la visite que le duc de Berry fit à Belfort, mais comme il place cette visite, en octobre 1814 il est difficile d'ajouter foi à l'incident qui d'après lui se produisit dans un bal. Le duc de Berry apostrophant le sous-préfet Mengaud : « C'est vous qui avez été commissaire de police à Calais? ». — « Non, Monseigneur, ce n'est pas moi, c'est mon père ». Le duc lui tournant alors le dos : « Son père, aurait-il dit tout haut à un officier général, à fait des libelles contre les émigrés (2) ».

Quoi qu'il en soit, le général sous-préfet Mengaud remplacé mais non destitué se retira aussitôt et, attendant les événements, se confina dans sa maison du faubourg de Montbéliard. C'est là qu'il vit le nouveau siège de Belfort de 1815 et qu'il accepta, le 1^{er} janvier 1817, son traitement de réforme, position dans laquelle il demeura jusqu'au 20 janvier 1820 où il obtint une pension de retraite.

Dès lors, le général Mengaud ne s'occupa plus que de ses affaires personnelles. Cependant, dix ans plus tard, son nom devait encore retentir à l'hôtel-de-ville. Dans sa séance du 20 septembre 1830, le conseil municipal prenait acte d'un arrêté du Préfet du Haut-Rhin, en date du 16 du même mois, par lequel M. Mengaud Fran-

(1) Tous ces faits sont également tirés du même registre.

(2) La revue. Novembre 1910, p. 320. En mettant dans la bouche du sous-préfet Mengaud ces mots « c'est mon père », A. Chuquet commet certainement une erreur, puisque Claude-Joseph Mengaud était mort à Belfort le 12 octobre 1797, à l'âge de 82 ans. C'est son frère, le diplomate, qui avait été commissaire de police à Calais, en 1801.

çois-Xavier, lieutenant général en retraite, était nommé conseiller municipal de la ville de Belfort, en remplacement de M. Clerc, démissionnaire et l'installait avec cinq autres membres après prestation du serment prescrit par la loi du 31 août 1829 : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume ».

Le gouvernement de Louis-Philippe, plus libéral, avait voulu racheter, par une dernière marque d'estime, l'oubli dans lequel la Restauration avait laissé le général Mengaud, mais il était trop tard. Usé par l'âge, il ne pouvait plus s'occuper des affaires publiques. L'absence de sa signature, au bas de la susdite délibération, semble indiquer qu'il n'avait pas assisté à la séance de son installation, et, en effet, trois mois seulement après, le 30 décembre 1830 il s'éteignait dans sa soixante-dix-neuvième année. Sa femme le suivait bientôt dans la tombe, le 16 octobre 1831, âgée seulement de soixante et un ans.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le général Mengaud avait deux enfants. L'un, Hector Mengaud, qui, vérificateur des douanes en retraite, mourut à Belfort, le juillet 1876, à l'âge de 80 ans, sans laisser de postérité. L'autre, Sybille-Zoé Mengaud qui décéda avant son frère, le 29 avril 1895, âgée de 75 ans; veuve d'Ignace Albert Ebnetter, en son vivant capitaine de cavalerie, elle laissait elle-même deux enfants : un fils, Jules Ebnetter, né le 22 février 1825, qui devenu capitaine de frégate et officier de la Légion d'honneur mourut, le 7 février 1881, et une fille, Juliette Ebnetter qui épousa le docteur Sabin Papillon, médecin principal de 1^{re} classe, chef de service à l'hôpital militaire de Belfort. De cette union sont issus quatre enfants : Fernand Papillon, publiciste distingué, rédacteur à la Revue des Deux Mondes, auteur d'une histoire de la philosophie moderne, décédé à Belfort, le 2 janvier 1874, Armand Papillon (1), Alice Papillon, épouse du général Revin et Edgar Papillon, commandant d'artillerie. M. Sabin Papillon était mort, le 21 novembre 1873.

Enfin rappeler que le général Mengaud fut aussi l'ami de Kléber qui lui fit cadeau d'un sabre conservé par l'un de ses arrière-petits enfants, c'est faire le meilleur éloge de sa vie militaire.

(1) M. le commandant Papillon, c'est à lui que nous devons le portrait du général Mengaud.

Le général Courtot

Pierre-Antoine Courtot, général de division de la 1^{re} République naquit, le 20 novembre 1760, à Châtenois, près de Belfort, où son père, Jean-Jacques Courtot, tenait un commerce.

D'après Barth, Pierre-Antoine Courtot, entré dans l'enseignement, aurait été professeur de mathématiques à Strasbourg, avant la Révolution (1). Au mois de juin 1790, il figurait comme membre de la société des amis de la constitution dont le but était de veiller attentivement sur la Révolution, sur tout ce qui pouvait contribuer à la maintenir et à lui assurer de la force et de la durée. Cette société constituée, le 6 novembre 1789, à Paris, où elle était plus particulièrement connue sous le nom de Club des Jacobins, avait des ramifications dans toutes les villes de France. A Strasbourg, son siège était au Miroir.

Suivant Rabany, Courtot s'était engagé, le 20 mars 1778, dans l'ancienne armée royale, régiment de Royal-Soubise, dans lequel il aurait obtenu son congé, le 19 mars 1783. En 1792, il fut élu capitaine dans l'artillerie de la garde nationale de Strasbourg. C'est dans l'intervalle qu'il aurait professé les mathématiques.

Courtot resta peu de temps dans la milice strasbourgeoise. Engagé volontaire, il fut bientôt nommé, le 1^{er} novembre 1792, chef du 1^{er} bataillon du Bas-Rhin. Moins d'un an après, 24 septembre 1793, il était promu chef de brigade pour commander la demi-brigade formée du 7^{me} bataillon du Bas-Rhin, du 2^e de Besançon et de celui de nouvelle levée de Gray.

C'était le moment où les armées improvisées de la République manquaient d'officiers supérieurs aussi bien que de généraux par suite de l'émigration des nobles et où les représentants du peuple, délégués de la Convention, y suppléaient par des nominations

(1) Revue d'Alsace : les Hommes de la Révolution, à Strasbourg.

(2) Revue alsacienne : les Généraux Alsaciens avant la Révolution (1885-1886).

rapides qu'ils faisaient, quelques fois d'après les mérites, mais trop souvent aussi suivant le jacobinisme des impétrants. Il faut admettre que Courtot était plutôt dans la première catégorie et c'est ainsi que, le 2 novembre 1793, il se trouvait élevé au grade de général de brigade pour commander à l'armée du Rhin dont il faisait d'ailleurs déjà partie avec sa demi-brigade. Un mois après, 1^{er} décembre, il prit part, sous les ordres du général de division Desaix, à l'affaire de Gamsheim, près de Strasbourg, dans laquelle il se couvrit de gloire et fut blessé à la tête.

Le 9 avril 1794, Courtot que sa brillante conduite avait encore signalé à l'attention des représentants, fut nommé général de division par Hentz, l'un deux et probablement, comme lui, alsacien. C'est deux à trois mois plus tard, en juin ou juillet que, d'après le premier registre de la commune de Belfort, et sans doute suivant un décret de la convention, qu'il envoya au Magistrat de cette ville l'ordre de lui envoyer un détachement de deux cents hommes de la garde nationale soldée qui partit aussitôt rejoindre l'armée du Rhin (1).

Tout en faisant campagne, Courtot était resté affilié au Club des Jacobins de Strasbourg; le 25 octobre 1794, il figurait encore sur la liste de ses membres.

Le 13 juin 1795, toujours en faveur, il fut désigné pour servir à l'armée de Rhin et Moselle avec laquelle il coopéra, à la tête de sa division, aux différents épisodes qui signalèrent le siège de Mayence. Pendant la retraite qui s'ensuivit, Courtot éprouva un grave échec. A ce sujet le conventionnel Rivaud écrivit à son collègue Merlin de Thionville, au quartier général de Grunstadt, le 11 brumaire an IV (3 novembre 1795) : « La division de Courtot ou plutôt Courtot seul a fait tout le mal; sa bêtise, son incapacité, son défaut de vigilance sont inconcevables. 150

(1) Note du registre des délibérations, 18 fructidor, an II : « La garde nationale de Belfort soldée depuis le mois d'août 1793 a fait un service militaire et les états de la dite garde ainsi que le contrôle ont été envoyés régulièrement tant au ministre de la guerre qu'au comité de Salut public; toute la dite garde a été commandée et a fait militairement le service jusqu'au moment où des ordres du général Courtot ont fait partir un détachement de deux cents hommes.

« Quels sont ceux qui peuvent et doivent faire le service d'une garde nationale soldée? Ceux qui ont reçu la solde et les subsistances depuis qu'elles ont été accordées à la garde nationale ont dû dès ce moment se considérer comme astreints au service militaire. Le détachement envoyé sur le Rhin devait être remplacé et il ne se trouvait à Belfort qu'un nombre infiniment moindre que celui nécessaire ».

« ou 200 hommes qu'il a laissés débarquer en arrière de sa droite
« et qu'il lui était facile de repousser comme nous l'avions fait
« huit jours auparavant sur la gauche ont occasionné la retraite
« de sa division. Le général Férino, brave et roide, remplace Cour-
« tot (1) ».

C'est ainsi qu'après avoir connu l'ivresse du succès, Courtot subit l'amertume de l'adversité. Était-il vraiment incapable? sa place était-elle plutôt au second rang qu'au premier? ou bien n'était-ce pas plutôt Rivaud lui-même qui était incapable de juger les circonstances particulières de cette fâcheuse retraite? Quoiqu'il en soit, se rappelant le sort du général Custine, jugé et guillotiné à Paris, malgré la chaleureuse déposition de Kléber, pour n'avoir pas toujours été victorieux, et de divers autres, destitués ou emprisonnés, Courtot jugea prudent d'abandonner sa division et de passer en pays étranger. Mis en jugement, le 4 janvier 1796, pour avoir abandonné l'armée, sans autorisation, le conseil militaire de Haguenau le condamna, le 4 mars suivant, à quatre mois de prison. Il resta ainsi hors des lignes françaises, pendant près de deux ans, puis, voyant changé le gouvernement et remplacés les hommes sanguinaires qui étaient à sa tête, il demanda la révision de son procès. Il n'eut pas de peine à se justifier et le conseil permanent de la 5^e division militaire, séant à Strasbourg, rapporta, le 2 janvier 1796, le jugement de Haguenau.

Rendu à ses fonctions, Courtot fut bientôt accusé de complicité avec Pichegru et arrêté. On sait que battu par les Autrichiens et obligé, en novembre 1795, de se retirer en Alsace, Pichegru avait été soupçonné d'avoir prêté l'oreille aux offres du prince de Condé pour une restauration monarchique et qu'il avait été remplacé à la tête de l'armée de Rhin et Moselle par le général Moreau. Rentré à Paris, il était parvenu, en 1797, à se faire élire aux Cinq-Cents et avait été nommé président de cette assemblée. Son opposition au Directoire et ses discours en faveur des émigrés donnèrent un corps aux accusations portées contre lui; on découvrit en outre que le prince de Condé lui avait offert un million au comptant, 200.000 francs de rente, le duché d'Artois, le château de Chambord et le gouvernement de l'Alsace en retour de la coopération qu'il devait donner à une restauration.

(1) *Moniteur universel*, t. 26, p. 402.

Cette affaire de haute trahison émut profondément l'opinion publique mais, à l'égard du général Courtot, l'accusation portée contre lui ayant été reconnue fautive, il fut remis en liberté, le 23 avril 1799. Il rentra alors en activité, mais toutefois ce ne fut pas pour longtemps, car le 10 juin 1800, il était admis au traitement de réforme. Après être resté dans cette position pendant dix ans, ayant acquis les droits à la retraite, il la demanda et l'obtint le 6 juin 1811.

On ignore le lieu où le général Courtot s'était retiré et la date de sa mort.

Il avait eu un fils, né à Strasbourg, le 28 mars 1786, portant les mêmes prénoms que lui et qui, après avoir passé, en 1804, à l'école spéciale de Fontainebleau, sortit sous-lieutenant, fit les campagnes d'Italie (1805), de Calabre (1806-7), d'Allemagne (1808-9), du Tyrol (1810), d'Espagne (1811-13), d'Allemagne et de France (1813-14), d'Espagne (1823-28) et d'Afrique (1830) à la fin de laquelle il fut promu maréchal de camp. Commandeur de la Légion d'Honneur, il est mort, à Paris, le 12 janvier 1853 (1).

(1) Dictionnaire biographique des hommes célèbres d'Alsace, 1909, par Sitzmann. Le nom du premier général Courtot n'y figure pas.

NOTE

SUR LA

Compagnie Mulhousienne

DES

RÉGIMENTS DE WALDNER-DE-FREUNDSTEIN ET DE VIGIER

Jusqu'au 1^{er} janvier 1792, date à laquelle on numérotait les régiments, tous les régiments de l'infanterie française portaient des noms de provinces; c'étaient les régiments d'Aquitaine, de Bretagne, de Piémont, etc., etc.

Les régiments suisses, servant en France, en vertu des « capitulations », portaient seuls les noms de leurs colonels successifs.

C'est ainsi que le 69^e régiment d'infanterie, actuellement en garnison à Nancy, est devenu l'héritier des gloires conquises par son aïeul suisse qui porta successivement les noms de ses divers colonels, et s'appela de ce fait, régiment de *Greder, d'Affry, de Witmer, de Waldner de Freundstein, et de Vigier*.

Dans cette suite mémorable, deux noms sont à retenir : ce sont ceux de Waldner de Freundstein, et de Vigier.

Nous étant adressé, à l'un des descendants de la famille de Waldner, M. le Comte de Waldner de Freundstein qui habite actuellement le château de Lévy, dans l'Allier, pour lui demander s'il ne possédait pas quelques souvenirs pouvant intéresser notre salle d'honneur, nous reçûmes, avec la plus gracieuse réponse le portrait de son aïeul, colonel commandant le régiment, M. le comte Christian-Frédéric-Dagobert de Waldner de Freundstein, ainsi que plusieurs photographies reproduisant les portraits des 32 officiers du régiment, y compris celui du *Chapelain*.

Parmi les noms de ces officiers dont la liste accompagnait l'envoi des photographies, se trouvaient certains noms de familles existant encore en Alsace, et plus particulièrement de familles de Mulhouse.

Et cela n'a rien de surprenant !

Par soumission du 13 novembre 1757, Christian-Frédéric-Dagobert de Waldner de Freundstein devenait colonel propriétaire du régiment Suisse de Witmer, et recevait du roi Louis XV, le titre de Comte « tant pour ses services, ceux de sa famille que « pour la pureté de la noblesse de ses ancêtres ».

Or, le Comte de Waldner de Freundstein était né à Ribeauvillé en 1712. Il songea sans doute et tout naturellement à réserver dans son régiment un certain nombre de places d'officier à quelques-uns de ses compatriotes, puisque Mulhouse, devait fournir à la France pour être incorporés comme soldats dans ce régiment, un certain nombre de gardes Suisses.

L'état militaire de la France publié chaque année, donne pour la Royauté et pour chaque régiment la liste nominative et par grade de tous les officiers qui appartiennent à un même corps. C'est en somme, « l'annuaire militaire » de l'époque. Malheureusement, ce document déjà si intéressant à bien des points de vue, ne donne pas le lieu de naissance des officiers, et dans le cas actuel ne peut nous rendre aucun service.

Il n'en n'est pas de même d'un relevé des états de service des officiers du régiment de Waldner de Freundstein, que nous devons à l'aimable obligeance de M. Ed. Benner, conservateur des archives municipales de la ville de Mulhouse. Ce relevé, établi à la date de 1774, par *rang de Pique*, c'est-à-dire par ancienneté, donne tous les renseignements désirables sur tous les officiers qui y figurent.

Qu'il nous soit permis, ici, d'adresser à ce sujet, nos plus vifs et plus sincères remerciements, à MM. Buchy, conservateur du musée historique de Mulhouse (1), et Ed. Benner, conservateur des archives municipales de la même ville, qui ont daigné répondre si amplement à nos demandes, et faciliter, avec la plus aimable courtoisie, nos recherches de toutes sortes.

Sur le relevé en question, nous trouvons les noms de quelques familles alsaciennes, ci-après indiqués :

Comte de Waldner de Freundstein, colonel;

Steinbach Jean-Uhlich, sous-aide-major, de Mulhouse;

(1) Cet article était sur le point d'être terminé lorsque nous avons appris le décès subit de M. G. Buchy. C'est une grosse perte pour le musée historique de Mulhouse, et pour tous ceux qui ont eu recours à sa haute compétence, et à son amabilité; qu'on nous permette d'adresser ici, à la mémoire de cet homme de bien, de ce savant de valeur, l'hommage ému de notre reconnaissance.

Plumeret Louis, porte-drapeau, de Phalsbourg ;
Reber Jean-Henri, capitaine, de Mulhouse ;
Diény Jean-Nicolas, capitaine, de Montbéliard ;
Richardoz Georges, capitaine, de Montbéliard ;
Staffelbach Joseph, lieutenant, de Bourhaut (1) (H^{te}-Alsace) ;
Cuvier Georges, lieutenant, de Montbéliard ;
Reiset François-Guillaume, lieutenant, de Dannemarie ;
Dollfus Jean, sous-lieutenant, de Mulhouse.

A ces noms, on peut, d'après les archives du Ministère des Affaires Etrangères en ajouter quelques autres. Ce sont ceux de :

Greder, capitaine, famille originaire de Soleure, mais né à Thann en Haute-Alsace ;

Barthlé, capitaine commandant la compagnie-colonelle, alsacien, et n'ayant aucune affinité avec la Suisse ;

de Zurhein, fils de l'ancien lieutenant-colonel du régiment, enseigne surnuméraire. Il a la bourgeoisie à Mulhouse ; mais cela ne suffit pas pour être regardé comme Suisse. Sa famille est établie et a son bien en Alsace. Ainsi : il est alsacien ;

Vernécourt, enseigne surnuméraire ; il est de Schlestadt, et purement alsacien.

de Laval, lieutenant. Il est naturalisé à Nods, terre de Berne, ce qui ne doit pas suffire pour être regardé comme Suisse, et ne lui donne pas le droit de faire des recrues.

N.-B. — Les différentes notes qui suivent ces noms ont été copiées telles quelles aux archives du Ministère des Affaires Etrangères. Sur les listes nominatives des officiers du régiment de Waldner.

Mais ce qui a particulièrement motivé nos recherches sur « Les Alsaciens aux régiments de Waldner et de Vigier », c'est en particulier une phrase de la lettre de M. le Comte de Waldner nous annonçant son gracieux envoi de portraits. Cette phrase est la suivante :

« Les uniformes de ces officiers ne sont pas tous pareils. Il y avait dans le régiment, la compagnie mulhousienne recrutée tout spécialement parmi les patriciens de la ville de Mulhouse ».

Qu'était-ce que cette compagnie ? quels étaient les noms des braves qui y appartenaient aux différentes époques de notre

(1) Burnhaupt.

histoire, comme chefs ou comme soldats? Quelle était sa tenue? Quelles étaient ses prérogatives ?

Il nous est très difficile, pour ne pas dire impossible de répondre à ces multiples questions, car il faudrait pour cela, fouiller soit dans les archives municipales de Mulhouse, ou celles de familles mulhousiennes, soit enfin dans les archives du régiment de Vigier Suisse qui succéda à Waldner. Ces dernières archives se trouvent à Soleure, entre les mains des autorités cantonales.

Contentons-nous d'indiquer les points où les recherches pourront être entreprises, heureux si l'un de nos collègues de par ses relations à Mulhouse ou en Suisse, pouvait arriver à résoudre cette question.

Or, parmi les officiers que nous avons cités plus haut, en est-il qui ont fait partie de cette compagnie mulhousienne? Malgré de multiples recherches faites aux archives historiques du Ministère de la Guerre, ou aux archives nationales, ainsi que dans certains fonds particuliers nous n'avons pu le savoir, car nous n'avons rien trouvé d'officiel sur la dite compagnie.

Toutefois, nous devons mentionner que M. Henri Ganier dans son intéressant ouvrage intitulé : « Costumes des régiments et des milices pendant les 17^e et 18^e siècles » donne quelques renseignements sur les milices de la République de Mulhouse, où il est parlé de compagnies mulhousiennes.

Qu'il nous soit permis de reproduire ici ou de résumer certains passages de son travail :

« En vertu des diverses capitulations militaires que Louis XIV « conclut avec les cantons Suisses, nous voyons pendant la cam- « pagne de Hollande, une compagnie d'infanterie mulhousienne « forte de 200 hommes prendre part aux opérations de cette « guerre. Les officiers de ce corps étaient; Wolfgang Frédéric- « Lœscher, capitaine, Péter Zetter, lieutenant, et Conrad Crynaüs, « enseigne.

« Cette même compagnie fit la campagne de Flandre; elle « combattit glorieusement à Steinkerque, où elle perdit le lieu- « tenant Johannès Witz, et la moitié de son effectif. Comprise « plus tard dans le contingent suisse de Waldner, cette compagnie « se conduisit honorablement dans toutes les affaires auxquelles « prit part le régiment ».

Entre temps, le roi Louis XV ayant été l'hôte du Comte de Waldner au château d'Olwiller en Alsace, ce dernier fit venir à

ses frais, de Cherbourg, une compagnie de son régiment pour constituer la garde d'honneur du Roi. Il serait intéressant de savoir si cette compagnie d'honneur n'était pas, pour la circonstance, la compagnie mulhousienne.

Et quand le 11 mars 1781, Waldner-Suisse devint Vigier-Suisse, la compagnie mulhousienne resta sous les drapeaux de son nouveau colonel. Peut-être est-ce cette même compagnie qui en 1782 fut commandée par le capitaine Reber Jean-Henri, originaire de Mulhouse, chevalier de l'ordre du Mérite Militaire, pour passer ensuite sous les ordres du capitaine Dollfus Jean, également né à Mulhouse.

« En plus de cette compagnie mulhousienne, dit encore M. « H. Ganier, qui prenait part à toutes les campagnes du régiment « à tous ses déplacements et qui était une véritable compagnie « de guerre, Mulhouse possédait en outre une sorte de milice « municipale, et mettait sur pied, une compagnie d'infanterie, « appelée *Lædige-Compagnie*, ou mieux *Freye-Compagnie*. Elle « comprenait deux sections de fusiliers, une section de grenadiers, « une de chasseurs, et se recrutait parmi les jeunes gens céliba- « taires, appartenant aux familles notables de la ville. Mais cette « compagnie ne faisait pas la guerre, et il ne doit y avoir « aucune confusion entre cette dernière, et celle qui est connue « sous le nom courant de compagnie mulhousienne (1). »

Disons en terminant que le musée historique de Mulhouse possède le portrait du Comte de Waldner-Freundstein, colonel du régiment suisse du même nom, et le cachet du régiment de Vigier.

Enfin, dans les archives municipales de cette même ville se trouvent des documents précieux, sur les officiers et soldats, de ces deux corps de troupe, originaires de Mulhouse ou des environs.

Puissent ces quelques notes inciter un chercheur amoureux du passé de Mulhouse, à pousser plus avant cette étude qui pourrait devenir très intéressante, à des titres divers pour bien des familles de la vieille cité ! Ce serait pour nous une très vive et grande satisfaction.

Pour montrer tout l'intérêt de ces recherches, nous ne pouvons

(1) L'ouvrage de M. H. Ganier reproduit en couleurs le costume d'un homme de cette compagnie.

mieux faire que de reproduire, grâce à l'obligeance de mon ami et collègue érudit Ferd. Scheurer, quelques notes concernant un des officiers du régiment suisse de Vigier. Il s'agit du capitaine Jean Dollfus, et de son neveu Jean-Henri Dollfus, qui joua, comme nous allons le voir un rôle très important à l'affaire dite de Nancy (31 août 1790. Insurrection du régiment de Châteauvieux. (Mort du Chevalier des Isles).

Jean Dollfus, entré le 7 octobre 1770, à l'âge de 20 ans, comme cadet dans le régiment Suisse de Waldner-Freundstein, fut nommé sous-lieutenant le 1^{er} janvier 1773, puis lieutenant, et capitaine dans le régiment de Vigier (ancien Waldner). Il y resta jusqu'à sa mort en 1790.

Etant à garnison à Troyes, il demanda au gouvernement de Mulhouse, de réserver à son neveu Jean-Henri Dollfus, une place à la compagnie de Curten, du même régiment que lui. Ce fut accordé.

Le régiment de Vigier était à Toul lorsqu'éclata le 31 août 1790 l'insurrection du régiment de Chateauvieux. Celle-ci fut rapidement réprimée par les troupes du Marquis de Bouillé, et Vigier qui en faisait partie s'y distingua et y perdit du monde.

A ce moment, le capitaine Jean Dollfus était remplacé à la tête de sa compagnie par son neveu Jean-Henri, alors âgé de 19 ans. Voici la copie du rapport qu'il adressa à Mulhouse, le 13 septembre 1790, à la suite de cette affaire (nous en respectons scrupuleusement le style et l'orthographe).

Souverains Seigneurs !

« Je prends la liberté de vous adresser un détail de sa conduite
« que le régiment dans lequel j'ai l'honneur de servir a tenu dans
« sa désastreuse journée du 31 août 1790, journée à jamais mémo-
« rable tant par la rébellion sans exemple d'un régiment suisse
« qui s'est rendu indigne du titre aussi honorable par sa soustrac-
« tion aux lois auxquelles ces braves républicains furent toujours
« glorieux d'être soumis, que par la vaillance et la modération
« des troupes, mises dans la nécessité de combattre contre leurs
« compatriotes, pour remettre le bon ordre dans les murs de Nan-
« cy (1). La compagnie de Dollfus que j'ai commandée en l'absence

(1) Le régiment de Vigier eut dans cette affaire, en officiers et soldats, sur 450 hommes engagés, 23 tués et 38 blessés.

« de mon cher oncle, et de son lieutenant, a méritées par son indi-
« gnation contre les brigands, et par son courage les éloges de ses
« chefs, et la protection de ses souverains. C'est en l'y recomman-
« dant ainsi que moi, j'ai l'honneur d'être votre très humble et
« très obéissant serviteur.

Jean-Henri DOLLFUS,
Officier au régiment suisse de Vigier.

Réponse du syndic de Mulhouse :

M. Jean-Henri Dollfus, officier au régiment suisse de Vigier,
à Toul.

Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous
« aies adressée le 13 de ce mois à nos Seigneurs, à laquelle était
« joint l'imprimé du compte-rendu aux souverains respectifs
« par les officiers au régiment de Vigier (1), sur la désastreuse
« affaire du 31 août, à Nancy, et la copie de la lettre de M. le
« Président de l'Assemblée Nationale aux troupes de ligne.

« Cette communication a été autant en place, qu'elle a fait
« plaisir à MM. nos Supérieurs, non par le malheureux sort que
« partie des officiers et soldats ou tués ont subi, mais par rapport
« à sa valeur que le régiment a montré dans cette occasion, et
« qui lui font infiniment honneur et sur laquelle il y a lieu de lui
« faire compliment.

« Nous avons écrit en son tems, à M. Dollfus, capitaine de la
« Compagnie de Vigier, avancée par la République, ainsi qu'à celle
« de Steinbach dans Sonnenberg, au sujet de ce qu'il y avait lieu
« de publier à la troupe, relativement à sa délibération des can-
« tons, pour prévenir les insurrections pareilles à celle que le
« régiment des Châteaueux s'est malheureusement permise, et
« nous espérons que le résultat des Supérieurs respectifs aura une
« suite.

« Je me fais un particulier plaisir de vous complimenter, Mon-
« sieur, sur le premier essai que vous avés fait du feu, qui ne peut

(1) Compte-rendu à leurs souverains respectifs par les officiers du régi-
ment Suisse de Vigier. — Imprimé de 15 pages in 4°, Toul 1790, chez Joseph
Pérez (Le trouve aux archives de Fribourg, en Suisse).

« qu'encourager un jeune militaire pour le rappeler au devoir
« respectif, auquel sa vocation l'appelle.

Recevés, avec amitié, les assurances de parfait attachement,
avec lequel j'ai l'honneur d'être etc..

Signé : Josué HOFER, syndic.

Le capitaine Dollfus, chef de cette compagnie, avancée de la
République de Mulhouse n'était-il pas, le capitaine de la compa-
gnie mulhousienne qui fait l'objet de cette modeste étude. Cette
lettre le porte à croire !».

R. DUPLESSIS

Colonel du 69^e régiment d'infanterie.

Ancien Waldner, puis Vigier.



Noël-Bernard LAPOSTOLEST

Maréchal-des-logis au 2^m^e Régiment d'artillerie à cheval, en 1814.

NOËL-BERNARD LAPOSTOLEST

Soldat de la République Française et du Premier Empire

(Du 30 fructidor, an 11, jusqu'à 1815)

Noël Bernard Lapostolest, né à Belfort le 25 décembre 1785, était le dix-neuvième des vingt enfants issus du mariage de Christophe Lapostolest et de Marianne Leroux. Il avait quinze frères et quatre sœurs.

Venu au monde le jour de Noël, il fut baptisé de ce prénom auquel on ajouta celui de Bernard, que portait son parrain, un certain Bernard Miné, ancien militaire qui mourut à l'âge de 105 ans.

Noël Lapostolest était un enfant chétif, et pour le fortifier, on lui donna une chèvre comme nourrice. Il disait lui-même avoir souvenance de s'être traîné après elle pour sucer son lait, auquel il attribuait son agilité et la vivacité de son caractère.

Son jeune âge se passa dans la tourmente de la Révolution. Déjà tout jeune, il lui tardait d'être assez grand pour pouvoir porter les armes et prendre part à la défense de la Patrie, comme ses frères aînés.

Corret, dans son histoire de Belfort (p. 65), dit :

« En 1792, on se mit en mesure d'exécuter le décret du Ministre de la Justice, Danton, qui ordonnait de faire des visites domiciliaires et de désarmer et arrêter les suspects. Bientôt tous nos pavillons, casernes et autres monuments publics se trouvèrent remplis de gens arrêtés sur la moindre dénonciation. La plupart de ces victimes tremblaient pour leur vie, surtout quand elles apprirent le massacre des prisons de Paris.

M. Christophe Lapostolest, aïeul de la famille de ce nom, en sa qualité de riche et notable négociant n'était pas tranquille. Une excellente idée le tira d'inquiétude et le sauva. Comme il avait des fils au service, il fit peindre en gros caractères sur la façade de son habitation, les mots suivants :

« Cette maison appartient à un patriote, père de douze garçons dont six servent la Nation, et les six autres sont prêts à partir ».

Les volontaires des nombreux bataillons qui se portaient sur les bords du Rhin et des rangs desquels, malgré leur chétive apparence, la France devait voir un jour surgir les plus grands généraux dont elle ait à s'enorgueillir, voyant cette inscription capable d'entretenir le feu sacré qui les entraînait aux frontières, ôtaient respectueusement leur chapeau en criant : « Vive la liberté ». Peu s'en fallut qu'au lieu de conduire en prison ce paisible négociant on ne le portât en triomphe ».

A cette époque, la jeunesse se préoccupait peu des études ; cependant, Christophe Lapostolest envoya son fils Noël, d'abord au collège de Porrentruy (département du Mont-Terrible), puis au collège de Port-sur-Saône.

Il avait un goût prononcé pour la musique et le dessin. Il jouait du violon, et serait devenu un véritable artiste s'il avait pu continuer à travailler ; mais il préférait passer ses loisirs à faire de l'escrime, et, à l'âge de 16 ans, il passait déjà pour être de première force au fleuret.

A l'âge de seize ans et demi, il partit, avec d'autres camarades, pour Strasbourg, dans l'intention de s'engager au 8^{me} régiment de hussards.

Il lui fallait l'autorisation de son père, pour pouvoir contracter un engagement, et il comptait l'obtenir grâce à l'intervention d'un de ses frères, Louis, alors en apprentissage dans une brasserie à Strasbourg.

Mais il commença par essayer de se passer de l'autorisation paternelle, et se présenta, avec ses camarades, au colonel Marulaz, qui commandait le 8^{me} régiment de hussards.

Celui-ci refusa de l'enrôler dans ces conditions, et écrivit au père de Lapostolest. Au lieu de l'autorisation demandée, Noël reçut l'ordre de rejoindre Belfort, immédiatement.

Sur huit de ses camarades, quatre seulement, ayant l'âge requis, ou le consentement de leurs parents, furent acceptés.

Rentré chez son père, ni son insuccès, ni les railleries auxquelles il fut en but depuis son escapade, ne détournèrent Noël de ses intentions.

Pour changer ses idées, on le fit entrer comme clerc, chez un notaire de la localité, mais ce fut en vain.

Plus d'une année se passa ainsi, et le 8^{me} régiment de hussards ayant quitté Haguenau pour aller prendre garnison à Lille, Christophe Lapostolest demanda un jour, à son fils, s'il avait toujours l'intention de rejoindre ses camarades, même si loin.

Noël répondit qu'on ne ferait jamais de lui autre chose qu'un soldat et que c'était peine perdue que de chercher à lui faire oublier le métier militaire.

Son père, pour l'éprouver, et croyant le mettre dans l'embarras, lui donna l'autorisation de partir dès le lendemain ; mais le résultat de cet essai ne fut pas celui que Christophe Lapostolest en attendait.

Noël se rendit immédiatement chez un de ses amis nommé Grille, qu'il savait décidé à s'engager en même temps que lui et tout fut bientôt arrangé pour leur départ.

Ayant fait leurs adieux à leurs parents et amis, ils se mirent en route, à pied, pour rejoindre le 8^{me} régiment de hussards, à Lille.

Les voilà donc sur la grand'route, portant chacun à son tour leur unique porte-manteau, provenant d'un frère de Noël rentré peu auparavant du service militaire.

Grille, d'un caractère assez grincheux refusait souvent de prendre son tour ; alors, on se mettait en garde et l'on décidait au bâton, au premier touché, qui se chargerait du porte-manteau pendant tant et tant de lieues.

Un artilleur vint à passer. C'était le fils d'un meunier de Chaumont, conducteur au 2^{me} régiment d'artillerie, qui rejoignait sa garnison à Douai.

Il lia conversation avec les deux jeunes belfortains, et ayant appris qu'ils allaient à Lille, leur proposa de faire route avec eux, ce qui fut accepté de grand cœur.

On fit bonne connaissance et le voyage se passa gaiement, si bien que la centaine de lieues qui leur restait à faire ne leur sembla pas trop longue.

Arrivé à Douai, l'artilleur ne voulut pas quitter ainsi ses amis et leur laisser entreprendre leur dernière étape, sans leur offrir auparavant un bon déjeuner.

Il les décida à rester à Douai la matinée du lendemain, et les invita avec quelques-uns de ses camarades de l'artillerie.

Au cours du repas, la conversation roula sur l'engagement que Lapostolest et Grille devaient contracter au 8^{me} hussards.

Leurs nouveaux amis, auxquels ils plaisaient et qui désiraient vivement les voir rester avec eux, leur exposèrent que, s'engageant volontairement, ils avaient la liberté de choisir leur arme et leur régiment, et finalement leur proposèrent de les faire enrôler par le colonel Mossel, qui commandait leur régiment.

Nos deux jeunes gens, qui admiraient fort le bel uniforme des artilleurs, trouvaient la proposition bien tentante, mais comparant leur petite taille à celle de leurs amis, tous grands et vigoureux, ils se disaient que jamais leur engagement ne serait accepté.

Grille était un peu plus grand que Lapostolest, mais, en somme, ils étaient très petits tous les deux.

« Qu'à cela ne tienne, dit le fils du meunier de Chaumont, je me charge de vous présenter à notre colonel, qui est aussi de petite taille et qui a déjà enrolé des volontaires aussi jeunes que vous ».

Ils se laissèrent convaincre et furent présentés au colonel Mossel. Celui-ci, les voyant arriver, souhaita la bienvenue à l'artilleur, et lui demanda des nouvelles de son voyage, puis il voulut savoir quels étaient les deux jeunes gens qui l'accompagnaient.

« Ce sont, mon colonel, deux amis qui désirent s'engager dans votre régiment », répondit l'artilleur. « Bah ! dit le colonel, ils sont bien jeunes et bien petits ; je pourrais, à la rigueur accepter le plus grand ». Mais Lapostolest, se haussant sur la pointe de ses bottines, déclara qu'après avoir fait une si longue route pour venir s'engager ensemble, Grille et lui étaient décidés à ne pas se quitter.

Le colonel Mossel fut fort surpris en apprenant qu'ils venaient de Belfort et ne put s'empêcher de leur dire : « Vous venez de bien loin pour vous f... dans la misère. Allons, il faudra bien alors que je vous accepte et que je vous élève comme je l'ai fait pour d'autres, parmi lesquels un de vos compatriotes, l'enfant de troupe cadet Prunier ».

Les voilà donc enrolés volontairement au 2^{me} régiment d'artillerie légère, à cheval, le 30 fructidor de l'an onze de la République française.

Ils écrivirent à leurs parents, pour les informer de leur nouvelle destination, puis comme ils étaient déjà annoncés à leurs amis

et camarades du 8^{me} régiment de hussards et qu'on leur avait adressé de l'argent à Lille, Lapostolest demanda une permission pour se rendre là-bas.

Le colonel lui accorda 48 heures, lui disant : « C'est plus qu'il n'en faut pour aller manger ton argent avec tes anciens camarades mais peut-être regrettes-tu de n'être point entré dans leur régiment? ». « Pour cela, non mon colonel, répondit Noël, aujourd'hui, je ne changerais à aucun prix les canons contre la sabretache ».

Dans leurs premiers jours de service, allant à l'exercice à pied, Grille, en se mettant au pas, marcha sur l'éperon de son chef de file.

Le vieux soldat se retournant, lui dit : « Bougre de gamin, tu ne peux donc pas te mettre au pas sans marcher sur mes éperons ». Grille fut fort vexé de l'épithète de gamin, et, en rentrant au quartier, il dit à son ami Noël : « Je ne supporterai pas que l'on nous traite ainsi ». D'accord, ils allèrent trouver leur brigadier, et lui exposant l'affaire, ils demandèrent qu'on leur rendit raison de cette insulte.

Le brigadier, tout heureux de cette aubaine, décida qu'une chose aussi grave ne pouvait se liquider qu'au sabre, sur le terrain.

A peine en garde, Grille envoya à son adversaire, un coup de banderolle qui lui effleura la poitrine et lui sortit sa chemise de son pantalon.

Les témoins voulurent de suite arrêter le combat, mais Grille, entêté refusa d'accepter cette décision.

Comme Lapostolest donnait raison à son ami, un artilleur, levant la main sur lui, fit mine de le souffleter pour lui imposer silence. Noël, se redressant en face de son antagoniste, le menaça, s'il faisait encore le moindre geste, de le provoquer à l'épée, ajoutant qu'il se ferait fort « de lui mettre les tripes au soleil ».

Les choses finirent par s'arranger, et l'affaire se termina par un bon déjeuner.

Dès ce moment, ils furent respectés par leurs camarades et personne n'osa plus les ennuyer.

Peu de temps après, le régiment quittait Douai pour se rendre au camp de Boulogne, où l'on formait l'armée des côtes de l'Océan en vue d'une descente en Angleterre; mais, comme on le sait, la

supériorité des forces navales de cette puissance empêcha Napoléon de donner suite à ce projet.

A ce moment survint la déclaration de guerre avec l'Allemagne. Elle fut accueillie avec le plus grand enthousiasme par les militaires et l'armée des côtes de l'Océan reçut l'ordre de se porter immédiatement sur les bords du Rhin.

Noël était au comble de ses vœux et après quinze jours de route, tant à pied qu'en voiture, son régiment arrivait à Strasbourg.

Etant si près de la maison paternelle, Noël Lapostolest trouva moyen, grâce à un bulletin d'hôpital, d'aller jusqu'à Belfort.

Il en profita pour remonter sa garde-robe et regarnir son portemanteau, qui en avaient grand besoin. Sa famille se mit en quatre pour lui fournir l'uniforme, le linge et les chaussures qui lui étaient nécessaires, si bien qu'il eut de quoi remplir un second portemanteau.

Lorsqu'il revint à Strasbourg, son régiment avait déjà traversé le Rhin, et on voulut renvoyer Noël au dépôt. Très ennuyé, il alla trouver le général Leval, qui commandait la place, et lui exposa qu'il s'était engagé pour faire campagne et non pour être relégué dans un dépôt. Sa réclamation fut bien accueillie.

Le général lui fit délivrer une feuille de route lui donnant droit au logement et à l'indemnité, et l'autorisant en outre, comme il avait deux portemanteaux bien garnis, à voyager en voiture.

Il eut bientôt fait, ainsi, de rejoindre son régiment, et tout le long du trajet, partout où il se présentait, on le prenait pour un officier, tant il était bien tourné dans son bel uniforme tout neuf.

Il était arrivé de cette façon, sans coup férir, jusqu'en plein pays ennemi, mais ce fut aussi sa dernière étape avant son entrée en campagne.

Après quelques escarmouches, il assiste à la prise d'Ulm (19 octobre 1805), puis, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz.

Plus tard il racontait volontiers les impressions qu'il avait conservées de cette journée mémorable. C'était un de ses plus beaux souvenirs.

« Dès le veille de la bataille, disait-il, j'allai regarder l'Empereur entouré de ses vieux grenadiers, dans son bivouac. Il s'entretenait avec eux, tout en s'amusant à retourner des pommes de terre qu'il faisait cuire sous la cendre de son feu. Puis, se levant tout à coup, il rejoignit ses généraux et leur conseilla d'aller

prendre un peu de repos, disant que la journée du lendemain serait chaude. « Pour moi ajouta-t-il, une botte de paille au milieu de mes bayonnettes, c'est tout ce qu'il me faut ». Et, ayant étendu par terre une carte géographique, il se mit à étudier son plan, au milieu du silence du camp.

Le lendemain matin vers quatre heures, il était déjà debout et dit à ses généraux : « La bataille est gagnée ».

En un instant tous les bivouacs furent sur pied, et les vieux soldats se réjouissaient du beau combat qui allait avoir lieu. Ils disaient : « Il faut mettre double chique, car cela va chauffer ».

On était dans la neige et le jour n'avait pas encore paru. La batterie de Noël alla prendre position, à peine à quelques cents mètres de l'endroit où l'on venait de camper, et le reste de l'artillerie vint se ranger en bataille à sa suite.

Comme jeunes soldats, Lapostolest et l'un de ses camarades furent chargés de tenir les chevaux à une certaine distance en arrière de la batterie.

Tout à coup, 80 pièces ennemies ouvrent le feu, en face d'eux, et la riposte des canons français ne se fait pas attendre.

Les coups trop longs, passant au-dessus des pièces, portaient au milieu des chevaux qui s'affolaient.

Le camarade de Noël priait et à chaque boulet qui sifflait à ses oreilles il s'exclamait : « Oh ! ma mère, ma pauvre mère je ne te reverrai certainement plus ».

Enfin le jour se leva, et la batterie ayant perdu plusieurs servants, tués ou blessés, Lapostolest reçut l'ordre de quitter les chevaux pour venir desservir sa pièce, en apportant en même temps des munitions.

Il remplaça un instant le pointeur, occupé autre part, mais celui-ci étant revenu, il lui rendit sa place. Au même moment, un boulet, rasant la pièce foudroya le malheureux.

Cela chauffait dur, mais Noël, prenant le boutefeux, oubliait le danger et était heureux à chaque coup de canon.

De l'œil, il suivait son boulet et voyait les ravages qu'il causait dans les rangs ennemis.

Déjà les généraux, pour soutenir le courage de nos troupes, parcouraient les rangs, annonçant que la garde impériale russe venait d'être faite prisonnière, sur le lac et que plus de 4.000 hommes, voulant s'échapper en passant sur la glace, avaient été noyés.

Enfin, vers midi, la victoire complète de l'armée française fut proclamée. A ce moment, un soleil radieux éclairait ce paysage de neige et réchauffait le cœur de nos soldats.

Le soir, au bivouac, grande réjouissance. A la lueur des feux de joie, on lisait la belle proclamation de l'Empereur, disant: « Soldats, je suis content de vous. Rentrés dans vos foyers il vous suffira de dire : « J'étais à Austerlitz » pour que l'on vous réponde : « Voilà un brave ».

Le 14 octobre 1806, Noël Lapostolest était à la bataille d'Iéna, où l'Empereur commanda lui-même l'artillerie et où l'armée prussienne fut anéantie. C'est à partir de ce jour que Noël fut monté, car jusque là on ne lui avait pas donné de cheval.

Il assista ensuite, le 8 février 1807, à la bataille d'Eylau, la plus meurtrière de toutes celles auxquelles il prit part.

A son dire, ce fut une véritable boucherie, tant on mit d'acharnement d'un côté comme de l'autre. La neige qui couvrait le plateau était noire de cadavres; sur un espace d'une lieue carrée il y en avait 9 à 10 milles, et de plus 4 à 5.000 chevaux tués. Le soir lorsqu'on fit l'appel, la compagnie de Noël ne comptait plus que soixante-cinq hommes.

La batterie de Lapostolest prit encore une part active à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807.

Pendant ces campagnes d'Allemagne et de Pologne, l'armée française eut souvent à souffrir du froid et de la faim, mais, malgré cela le courage n'abandonnait pas nos soldats, qui restaient héroïques.

Une journée triomphale comme celle de l'entrée à Vienne, le 13 novembre 1808, suffisait à les dédommager de bien des peines et de bien des privations.

Cette entrée se fit en grande tenue, au plein galop des chevaux traînant le matériel d'artillerie. Son effet fut grandiose.

Un jour, pendant la campagne de Pologne, Noël Lapostolest avait trouvé moyen de se procurer un morceau de viande crue, et comptait en faire profiter ses camarades, mais il n'avait rien de ce qu'il fallait pour l'apprêter. Une vieille femme vint à passer; elle portait un panier d'oignons, et tout le monde se disputait pour les lui acheter.

Noël, jouant des coudes, était arrivé à s'approcher et allait obtenir ce qu'il désirait, lorsqu'il fut bousculé par un capitaine

du génie, aussi désireux que lui de se faire servir. Furieux, Lapostolest se retourna et envoya le capitaine rouler à terre. Ce dernier tomba si malheureusement que, sa tête portant sur une pierre, il se fit une profonde blessure.

Le fait était grave, surtout s'étant passé en présence de l'ennemi, aussi beaucoup d'officiers demandèrent-ils que l'on fit un exemple. Noël Lapostolest fut arrêté, jugé par la Cour Martiale, et condamné à être passé par les armes.

Tous ses camarades en étaient désolés et ils étaient bien décidés à tenter de le sauver. L'un d'eux étant parvenu à communiquer avec lui, quoiqu'il fut enfermé dans une maison et gardé par deux factionnaires, Lapostolest lui dit de préparer son cheval et de le tenir, sellé et harnaché, en un endroit désigné situé à quelques cents mètres de là.

Noël, couché sur sa paille et faisant semblant de dormir profondément, attendit le moment de la relève des factionnaires.

Pendant que, sans méfiance, les nouveaux venus recevaient la consigne de ceux qui quittaient la faction, il s'était levé sans bruit. Ouvrant brusquement la porte et bousculant tout le monde, il prit la fuite, parvint jusqu'à son cheval, sauta en selle et gagna le large.

A partir de ce moment, il suivait son régiment de loin et, à chaque engagement, revenait prendre son poste de combat. Il faisait des prodiges de valeur, cherchant à se faire tuer.

Pour se procurer le nécessaire pour sa subsistance, Noël allait d'un régiment à l'autre et finissait toujours par obtenir quelques vivres. C'est ainsi qu'il arriva, au 6^{me} régiment de hussards, au moment d'une distribution d'eau-de-vie.

L'officier qui présidait à la distribution fit bien des difficultés pour lui accorder ce qu'il demandait, mais à la fin, ayant pitié de lui, il l'autorisa tout de même à toucher une ration. Lapostolest en profita pour faire remplir sa « peau de bouc » dissimulée sous ses vêtements, et qui tenait trois litres.

S'étant remis en route, il trouva sur son chemin un malheureux tambour-major qui, atteint de dysenterie et de coliques, se tordait sur le sol. Noël lui fit avaler quelques gouttes d'eau-de-vie, qui lui firent grand bien, puis s'étant mis à causer ils découvrirent qu'ils étaient tous les deux du même pays. Le tambour-major s'appelait Vuillaumé et était de Lachapelle-sous-Chaux.

Lapostolest mena cette vie errante pendant environ deux mois, puis se trouvant un jour au milieu de ses camarades, l'un d'eux lui proposa d'aller trouver leur général, de lui exposer son cas et de demander sa grâce.

Or, le général en question était justement l'ancien colonel du 2^{me} régiment d'artillerie, celui qui avait accepté l'enrôlement de Noël Lapostolest, à Douai.

Mis au courant, il le fit appeler et après l'avoir vertement réprimandé, lui remit une lettre par laquelle il pria son colonel de passer sur la condamnation prononcée par la Cour Martiale, et de le réintégrer dans son régiment, sans lui infliger de punition.

Noël Lapostolest put ainsi reprendre son service régulier.

Après avoir fait les campagnes de l'an XII et de l'an XIII à l'armée des côtes de l'Océan, et celles de l'an XIV, 1806, 1807 et 1808 à la Grande Armée, il passa à l'armée d'Espagne, où il servit de 1809 à 1813. Il revint ensuite, en 1814, à la Grande Armée pour faire la campagne de France.

En Espagne, il assista au combat de Veléz et aux batailles de : Medellin le 28 mars 1809; Talaveyra de la Reina, en juillet 1809; Chiclana, le 5 mars 1811; Albuhéra, le 16 mai 1811; Salamanque, le 21 juin 1812, et du Pont d'Irun, le 21 juin 1813.

Il se trouva aux sièges de Saragosse, en 1809, et de Badajos en 1811 et 1812, et prit part aux retraites de Séville, en 1812 et de Vitoria le 21 juin 1813.

Pendant la campagne de France il prit part au combat de Craonne le 7 mars 1814 et à la bataille d'Arcis-sur-Aube, le 20 mars 1814.

Noël Lapostolest fut nommé artificier le 1^{er} août 1810, puis maréchal des logis fourrier, le 10 mars 1811.

A la bataille d'Albuhéra, chargeant en fourrageurs, il eut son cheval tué sous lui, d'un coup de carabine tiré par un Anglais.

Il aurait pu éviter cette aventure, car son capitaine lui avait donné l'ordre, ce jour-là, de rester au dépôt pour délivrer du matériel à ceux qui viendraient se ravitailler pendant la bataille; mais Noël ne pouvait résister à la tentation et marchait au feu chaque fois qu'il entendait gronder le canon.

Lors du second siège de Badajos, commandant une corvée de fourrages composée de fantassins, l'un de ses hommes n'arrivant pas à placer sa charge sur ses épaules, Lapostolest s'approcha de

lui et l'aida. En remerciement l'autre lui dit : « Il fait bon servir dans l'artillerie, où les sous-officiers sont nos domestiques ».

Noël se mettant en colère, arracha ses galons, provoqua le fantassin et se battit avec lui.

Le colonel du 2^{me} régiment d'artillerie ayant eu connaissance de cette aventure, Lapostolest fut cassé du grade de sous-officier le 6 décembre 1812.

Sa brillante conduite pendant la retraite de Séville lui valut de nouveau les galons de brigadier, le 25 février 1813.

Lors de la retraite de Vitoria, qui fut une déroute pour l'armée française malgré les efforts de l'artillerie pour la protéger, Noël Lapostolest commandait une pièce.

Son tir faisait bien des ravages dans les rangs ennemis, mais l'infanterie anglaise gagnait tout de même du terrain et ses balles fauchaient les hommes et les chevaux.

Voyant que sa pièce allait être prise, Lapostolest essaya de l'emmenner avec les trois chevaux qui lui restaient et dont deux, atteints de blessures, avaient grand peine à marcher.

Il voulut traverser une haie, mais les roues se prirent dans des souches, et avant qu'il ait pu les dégager, la pièce tomba aux mains des Anglais.

Dans la bagarre, son cheval avait reçu une balle dans la cuisse, mais malgré cela, Lapostolest se tira d'affaire, sans être pris.

Un peu plus loin, il trouva un cheval d'officier d'infanterie, qui avait été abandonné. Il changea de monture, mais sans grand avantage car ce cheval était aussi blessé.

Enfin, Noël arriva dans un défilé où Français et Anglais se battaient autour des fourgons de la trésorerie.

Les soldats s'arrachaient les sacs d'écus, et un sous-officier de dragons se sauvait avec la couronne du roi Joseph.

Apercevant un sous-officier anglais monté sur un superbe cheval, Lapostolest s'approcha de lui. D'un coup de sabre sur la tête il tua le cavalier et s'empara ensuite, de sa monture; mais à peine à cheval, la selle tourna et Noël se trouva sous le ventre de la bête qui se cabrait.

Les Français, voyant le harnachement étranger du cheval, tiraient sur lui, et Noël criait : « Ne tirez pas, je suis Français ».

Trois balles traversèrent ses vêtements, mais il ne fut pas

atteint. Etant si bien monté il ne voulut pas quitter le champ de bataille sans retourner faire le coup de sabre.

Des officiers anglais l'ayant aperçu, entreprirent de lui couper la retraite, mais lui, faisant demi-tour, partit à toute bride.

S'étant retourné sur sa selle pour voir la distance qui le séparait de ceux qui le poursuivaient, il se sentit tout à coup désarçonné et roula par terre, de l'autre côté d'une fondrière que son cheval venait de franchir, sans qu'il ait eu le temps de s'en apercevoir.

Après s'être remis de cette émotion et être remonté à cheval, il vit les officiers anglais arriver à fond de train sur l'obstacle, mais leurs chevaux se dérobèrent et il leur fut impossible de le franchir, ce qui mit fin à la poursuite.

Lapostolest, tranquille maintenant, leur lançait des quolibets et les narguait; mais il fallut bientôt rejoindre la batterie, toujours poursuivie par l'ennemi. Il la retrouva après avoir passé une haute montagne dont les sentiers étaient terriblement mauvais et pierreux.

S'étant arrêté, son cheval se coucha et refusa de se relever. Noël s'aperçut alors que la pauvre bête avait perdu ses fers, et avait les quatre pieds en sang.

Tout le matériel de maréchalerie ayant été perdu dans la bataille, il dut abandonner ce malheureux cheval, qui, cependant, venait de lui sauver la vie.

Après la bataille de Pampelune, Noël Lapostolest se trouva, le 31 août 1813, à l'affaire du pont d'Irun, puis, la guerre d'Espagne terminée, il rentra en France, au moment même de la retraite de Russie.

Il prit part à la campagne de France, se trouva aux batailles de Brienne (29 janvier 1814), de Craonne (7 mars 1814), d'Arcis-sur-Aube (20 mars 1814), de Bar-sur-Aube, et assista à l'entrée des Français à Troyes, où l'Empereur d'Autriche faillit être fait prisonnier.

Peu de jours se passaient sans combat, et, malgré les revers, le courage n'abandonnait pas nos soldats.

A Craonne, Noël Lapostolest fut décoré, sur le champ de bataille. Sa batterie défendait une vallée, lorsque l'infanterie lâcha pied et fut mise en déroute. Au milieu du sauve-qui-peut, un général tâchant de rallier ses hommes criait : « Soutenez l'artillerie », mais l'artillerie, elle aussi, lâchait pied.

Noël Lapostolest, n'écouter que son courage, arrête la pièce qu'il commande et la fait mettre en batterie, mais ses camarades l'abandonnent, et les soldats du train coupent les traits des chevaux pour se sauver plus vite.

Lapostolest, arrachant le boutefeux des mains d'un des fuyards, revient en courant à sa pièce, la charge d'une boîte à mitraille et fait partir le coup. Par trois fois, à lui seul, il recharge et fait feu. L'ennemi, arrêté dans son élan, hésite un moment, ce qui permet aux camarades de Noël, revenus de leur affolement, de reprendre leur poste de combat.

Le général qui, du haut d'un monticule, avait suivi les péripéties de cet engagement, se rendit de suite à la batterie pour demander le nom de celui qui venait de sauver la position.

Noël fut désigné et le général lui dit : « Je te décore, sur le champ, pour ce brillant fait d'armes ».

La joie de Lapostolest fut grande en s'entendant accorder cette belle récompense, et ses camarades vinrent, les larmes aux yeux le féliciter et l'embrasser.

La journée de Craonne se termina par la victoire de l'armée française.

Noël Lapostolest reçut son brevet de chevalier de la Légion d'Honneur le 2 avril 1814 et fut nommé maréchal des logis le 13 du même mois.

Après cette campagne et après le rétablissement de Louis XVIII sur le trône de France, Noël, malgré les instances de son colonel, demanda à se retirer du service militaire.

Il était, à ce moment, maréchal des logis faisant fonction d'adjutant, et l'épaulette lui était promise s'il voulait continuer sa carrière militaire.

Malgré cela, il demanda son congé et l'obtint, à Valence, le 21 septembre 1814.

Lors de son départ, son colonel lui dit que, si toutefois il était pris de regrets, sa place lui serait toujours réservée dans son régiment.

Il se retira à Belfort, dans sa famille, mais l'existence monotone qu'il menait ne lui plaisait qu'à moitié, et son inactivité lui pesait.

En 1815, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, tous les hommes valides ayant été appelés sous les drapeaux, Noël Lapostolest se présenta.

Un général passait l'inspection et demandait si on avait des réclamations à formuler. Lapostolest lui répondit simplement qu'il demandait à rentrer dans l'armée et lui présenta ses états de services. En ayant pris connaissance, le général lui frappa sur l'épaule et lui dit : « Voilà des hommes comme il nous en faut ».

Le lendemain il était appelé à la sous-préfecture, et le général Mengaud, alors sous-préfet de Belfort, lui annonça sa nomination comme capitaine d'une compagnie de voltigeurs mobilisés, lui disant de se tenir prêt à partir, car sa compagnie, recrutée dans les environs, se trouverait réunie de suite et devait se rendre immédiatement sur les bords du Rhin pour s'opposer au passage des troupes alliées.

Noël ayant fait remarquer qu'il avait demandé à reprendre du service dans l'artillerie et ne se sentait aucune disposition pour commander de l'infanterie, le général Mengaud le rassura en lui disant qu'il avait toute confiance en lui, et qu'il se tirerait certainement tout aussi bien du commandement de l'infanterie que de celui de l'artillerie.

Il ajouta qu'il n'y avait pas de temps à perdre et que, si le succès couronnait son essai, il pourrait demander à l'Empereur, d'être réintégré dans son arme, même en conservant son grade.

Sa compagnie se composait en grande partie de jeunes gens de la campagne absolument ignorants du service militaire, mais il avait heureusement un sergent-major très au courant, qui lui fut de la plus grande utilité.

De suite Lapostolest sut se faire aimer et respecter de ses hommes.

Arrivée à Séléstat, la compagnie de Lapostolest fut bloquée dans la ville, les troupes alliées ayant déjà passé le Rhin.

Pendant le blocus des sorties journalières eurent lieu, dans lesquelles la compagnie de Belfort se distingua particulièrement, quoiqu'elle n'eût jamais vu le feu auparavant.

Lapostolest savait si bien prendre ses hommes, qu'au bout de très peu de temps, il les tenait en main et en obtenait tout ce qu'il voulait. Lorsqu'il les déployait en tirailleurs, il marchait toujours à leur tête.

Au cours d'un engagement, un jeune soldat de la compagnie reçoit une balle dans le cou, le capitaine Lapostolest se retourne et lui tendant sa « peau de bouc », lui dit : « Tiens, bois un coup, cela

te fera du bien ». Après avoir bû, le soldat lui rendant sa gourde, lui répond en patois : « ça n'a ran, ça n'a que dans l'gras du cui ».

Un autre jour, dans une sortie, Lapostolest dit à ses hommes : « Je pars en éclaireur, restez ici et suivez moi seulement du regard. Si j'élève mon schako en l'air, vous viendrez me rejoindre au plus vite ».

Ayant mis son sabre en sautoir, il arracha un échalas dans une vigne et se mit en route, cherchant l'ennemi, tout en se dissimulant dans les blés.

Arrivant au bout d'un champ, il tomba sans méfiance au milieu d'une embuscade autrichienne et fut mis en joue au cri de « Halt ! wehr da ? ». Sans perdre son sang froid, il mit son schako sur l'extrémité de son échalas et l'éleva en l'air.

Le sergent autrichien qui commandait le détachement s'avança vers Noël Lapostolest croyant le faire prisonnier sans difficultés, mais, au même moment, les voltigeurs arrivaient au pas de course, criant : « Capitaine ne vous rendiz-pè », et faisant feu sur les autrichiens. Ceux-ci surpris et entendant siffler les balles, prirent la fuite.

D'un coup d'échalas le capitaine Lapostolest assomma le sergent. Les voltigeurs voulaient l'achever, mais Noël s'y opposa et se contenta de le ramener prisonnier à Sélestat.

Une autre fois, avançant avec ses hommes, en tirailleurs, il remarqua un Autrichien qui, abrité derrière un arbre tirait d'une façon continue; ses camarades, couchés près de lui, lui passaient leurs fusils chargés, ce qui lui permettait de ne pas interrompre son tir. Cela devait certainement être un tireur de marque et Lapostolest le désigna du sabre, à ses hommes. Au même moment le capitaine reçut une balle sous l'aisselle droite; elle pénétra dans les charis et sortit derrière l'épaule. Noël remua son bras pour se rendre compte de sa blessure, puis déclara : « Il n'y a rien de cassé », et continua à commander le feu. Un instant après un cri de douleur retentissait du côté des Autrichiens, et le fameux tireur tombait, la cuisse fracassée.

Le capitaine Lapostolest, sentant son sang couler jusque dans ses bottes, voulut s'asseoir au pied d'un arbre, mais un de ses hommes, également blessé l'en dissuada, lui conseillant de ne pas s'arrêter, de peur de ne plus pouvoir marcher.

On sonna le ralliement et la petite troupe regagna Sélestat. Le

capitaine fut pansé par un chirurgien qui lui ordonna quelques jours de repos. Il passait son temps au café, à faire des parties de cartes.

Un jour, ayant eu un différend avec un capitaine du 101^{me} de ligne, malgré sa blessure, il le provoqua et l'affaire fut réglée sur le terrain.

Le capitaine du 101^{me} de ligne, qui passait pour une des plus fines lames de son régiment, n'en reçut pas moins un magistral coup d'épée, en pleine poitrine.

A ce moment arriva la nouvelle de l'abdication de Napoléon, et de la rentrée de Louis XVIII en France. Toute opération militaire cessant, le blocus de Sélestat fut interrompu et la garnison sortit de la ville avec les honneurs de la guerre.

Le capitaine Lapostolest reçut l'ordre de ramener sa compagnie à Colmar, où elle devait être désarmée.

Sortant de Sélestat et passant devant le pont des troupes autrichiennes, Noël leva son sabre et cria : « Vive l'Empereur. » Son cri fut répété par tous les hommes de sa compagnie, qui y mêlaient aussi celui de « Vive le capitaine Lapostolest ».

A Colmar, il réunit tous ses hommes dans une brasserie et leur offrit un lunch d'adieu.

Plus tard, encore pendant bien longtemps, ceux qui avaient servi sous ses ordres se rappelaient chaque année à son bon souvenir.

Le capitaine du 101^{me}, avec lequel Lapostolest s'était battu, devenu colonel, 15 ans plus tard, et passant à Belfort avec son régiment, s'enquit de son adresse pour aller lui serrer la main, mais Noël Lapostolest était absent et le colonel ne rencontra que M^{me} Lapostolest. Il chargea celle-ci de dire à son mari « qu'il avait gardé de lui un souvenir ineffaçable ».

Rentré dans ses foyers, en 1815, Noël Lapostolest s'était marié, en 1820, avec M^{lle} Vernier, qui appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus honorables de Belfort. Ils eurent onze enfants, trois garçons et huit filles.

Préférant habiter la campagne, Noël Lapostolest quitta Belfort pour aller s'établir au Valdoie.

Nombre de ses anciens camarades venaient l'y retrouver et leur temps se passait à se rappeler les épisodes de leur carrière militaire, en attendant le retour du régime qu'ils regrettaient tous.

Parmi ces amis se trouvait un ancien officier d'artillerie, fort irascible, qui, à la moindre contestation, menaçait ses interlocuteurs « de cassation ». Il en menaçait aussi bien les civils que les militaires. Noël Lapostolest répétait souvent cette expression pour se moquer de son ami, mais bientôt elle devint pour lui une espèce de juron qu'il employait à toute occasion.

On en fit son surnom et, dans la ville entière, le capitaine Lapostolest n'était plus connu que sous le sobriquet de « père cassation ».

Lors de la Révolution de 1830, apprenant qu'on se battait à Paris pour renverser la branche aînée des Bourbons, au profit de la branche d'Orléans, et que le drapeau blanc devait être remplacé par le drapeau tricolore, le capitaine Lapostolest endosse son vieil uniforme, qu'il avait conservé, mais qui lui était devenu si étroit qu'il ne pouvait plus le boutonner autrement qu'avec des ficelles. Il attache sa croix sur sa poitrine, fait seller son cheval et arrive à fond de train à Belfort.

Dans la nuit, on avait attaché un drapeau tricolore à la fontaine qui se trouvait au coin des faubourgs de France et de Montbéliard. Lapostolest s'en empare et, se drapant dans ses plis, se dirige vers la ville, chantant à son drapeau des couplets qu'il improvisait à mesure.

Ce que j'désire et ce que j'aime
C'est toujours toi, c'est toujours toi.
Mes larmes? qui les essuie?
C'est encore toi, c'est encore toi.
Si je veux encore longtemps vivre,
C'est bien pour toi, c'est bien pour toi.
Si j'ai du plaisir dans la vie.
C'est bien par toi, c'est bien par toi, — etc.

La foule le suivait, reprenant le refrain.

Après avoir passé la porte de France, il se trouva au milieu de la garnison, qui était sous les armes. L'autorité militaire s'adressa au sous-préfet, pour savoir si elle devait s'opposer à cette manifestation, mais il lui fut répondu de ne pas inquiéter Lapostolest et ses compagnons, qui représentaient le parti de l'ordre. Il y eut alors un mouvement d'enthousiasme et la troupe se joignit à eux.

Noël Lapostolest, acclamé par la foule fit ainsi le tour de la ville, puis revint au faubourg, rapporter son drapeau.

Des nouvelles de Paris arrivaient à ce moment; on apprenait que le drapeau tricolore flottait sur la capitale, et que Charles X avait été obligé de fuir, poursuivi par le peuple, jusqu'à Rambouillet.

Lapostolest tenait encore son drapeau, lorsqu'il se sentit frapper sur l'épaule. C'était Voyer d'Argenson, qui lui dit : « Je suis d'Argenson, votre député, et je suis avec vous ».

Il se rendirent ensemble à l'hôtel de l'Ancienne Poste, ou Voyer d'Argenson était descendu, et Noël arbora le drapeau à sa fenêtre.

La nouvelle de l'établissement du gouvernement constitutionnel fut accueillie avec joie par la population de Belfort.

On s'occupa immédiatement de la création des corps de la garde nationale, et Noël Lapostolest accepta le grade de capitaine adjudant-major de la compagnie d'infanterie du Valdoie (1).

En 1834, pour avoir plus de facilité pour l'instruction de ses enfants, il quitta le Valdoie et revint habiter Belfort.

Comme il existait là une batterie d'artillerie de la garde nationale, Noël Lapostolest demanda à y être admis comme maréchal des logis garde d'armes, poste qu'il désirait vivement, et satisfaction lui fut donnée.

Quelque temps après, le général inspecteur de l'artillerie sédentaire de France vint, à Belfort, passer l'inspection de la batterie.

Lapostolest fut chargé d'aller le chercher, à l'Hôtel de l'Ancienne Poste, pour le conduire jusqu'à la place d'Armes où l'inspection devait être passée.

Le général, connaissant ses états de services, et le voyant se présenter avec un grade si modeste, fut très aimable avec lui.

Au cours de leur conversation, ils découvrirent qu'ils avaient fait les mêmes campagnes et assisté aux mêmes batailles; en particulier Austerlitz, où le général n'était encore que maréchal des logis d'artillerie.

Les vieux belfortains ont encore tous présent à la mémoire le souvenir de Noël Bernard Lapostolest. Il tenait un hôtel, « Aux Canons », faubourg de France n° 33, et était devenu presque légendaire par la vivacité de son caractère.

(1) « Noël Lapostolest, le vrai type de l'artilleur français décoré pour ses bons services, ce Bayard de l'ère impériale, qui a assisté à toutes les grandes batailles de son temps, Ulm, Austerlitz, Eylau, Iéna, Friedland, etc., fut deux fois élevé au grade d'officier dans la garde nationale; d'abord en 1815, puis en 1831, où on le nomma adjudant-major ». (Corret. hist. de Belfort, p. 186).

Souvent, pour passer son temps, il descendait dans la cour et faisait la conversation à ses clients. Un jour, un capitaine du génie lui ayant posé la question suivante : « Supposons que votre compagnie se fut trouvée au faubourg de France, comment auriez-vous fait pour déloger l'ennemi occupant le Salbert? ». Noël Lapostolest répondit : « Pour moi, mon principe était de marcher toujours droit à l'ennemi et de l'attaquer de front; comme ceci, voyez-vous », et joignant l'action à la parole il administra une volée de coups de poings à son interlocuteur. Celui-ci, se fâchant, riposta et la scène se termina par un pugilat.

Parlant de Lapostolest, Corret, dans son histoire de Belfort raconte un autre fait, du même genre :

« Comme sa conversation roulait ordinairement sur les guerres de l'Empire, quelques-unes de ses connaissances et des voyageurs qui logeaient chez lui, le prièrent de leur raconter comment les choses s'étaient passées à Austerlitz. Très volontiers, leur dit-il : « La veille l'Empereur avait passé la nuit sur une chaise, près du feu de bivouac; tenez voilà la gravure, là contre le mur. Maintenant écoutez bien ! le lendemain, qui était le 2 décembre 1805, le soleil se leva et annonça une journée superbe; voilà qui est bon.

« Nous avons établi nos batteries sur un mamelon couvert par une division française. Bientôt nous voyons arriver les Russes et les Autrichiens qui marchaient en colonnes serrées pour nous débusquer de cette position.

« Approchez, mes camarades, on va vous servir cela tout chaud. Cric, crac, en deux coups de temps, par une manœuvre habile, nos batteries se trouvent démasquées; alors, mes amis de Dieu ! le brutal se mit à ronfler que la terre en tremblait... Braoon... Fraoon... Braoooooon... » et tout en imitant avec la bouche le bruit du canon, emporté par l'enthousiasme des souvenirs, oubliant les égards dus à ses amis et surtout à ses pratiques, il joignit le geste à la voix pour démontrer avec les bras l'effet destructif de l'artillerie, et renversa par terre tous ses auditeurs.

« Ces braves gens, remplis d'orgueil national, se relevèrent excessivement flattés d'apprendre que l'ennemi avait été si bien culbuté, mais ils se promirent de se tenir, une autre fois hors de la portée de ce foudre de guerre ».

Malgré ses incartades, Noël Lapostolest était aimé et estimé de tous ses concitoyens.

Il fut enlevé à l'affection de ses parents et de ses amis, le 19 octobre 1847; il mourut d'une fluxion de poitrine. Ses obsèques eurent lieu en grande pompe, et les honneurs militaires lui furent rendus par des délégations de la garnison toute entière, la batterie d'artillerie, les pompiers de Belfort et de Bavilliers.

Une foule énorme se pressait à son enterrement et des discours, rappelant sa vie et sa carrière militaire, furent prononcés sur sa tombe.

2^{me} Régiment d'Artillerie à cheval

2^{me} COMPAGNIE

ÉTAT des services du sieur Lapostolest, Noël, Maréchal-des-Logis

Nom, prénoms Noms des pères et mère Lieu et date de naissance Indication du mariage	Date d'entrée au service et grades successifs	Compagnes, batailles, sièges Actions d'éclat et blessures	Notes du commandant de Compagnie	Observation
<p>Lapostolest, Noël, fils de Christophe et de Marianne Leroux, né le 24 décembre 1785, à Belfort, département du Haut-Rhin.</p>	<p>Entré au service par enrôlement volontaire comme Cannonier au 2^e R^t d'Art^{le} à cheval le 30 fructidor, an XI. Artificier le 1^{er} Août 1810. Fourier le 10 Mars 1811. Redevenu cannonier le 6 Décembre. 1812. Brigadier le 25 février 1813. Maréchal-des-Logis le 13 Avril 1814. Membre de la Légion d'Honneur le 2 Avril 1814.</p>	<p>A fait les campagnes des ans 12 et 13. — Armée, des Côtes de l'Océan, 14-1806-1807-1808. — Grande Armée, 1809-1810-1811-1812. — Armée d'Espagne, 1814. — Grande Armée. S'est trouvé aux batailles d'Ulm, Austerlitz, Iéna, Heylau, Friedland, Velès, Medelin, Talaveyra de la Rena, Chiclana, Albuéra, Retraite de Séville, Vittoria, Pont d'Iron, Arcy-sur-Aube.</p>		

Certifié conforme par le capitaine commandant la compagnie,
Signé : LEBEAU.

LES NOTES DE PIERRE PORTIER

BOURGEOIS DE DELLE

(1586 à 1614)

Dans le plus ancien registre des actes du Magistrat de Delle (1), on trouve, intercalées au milieu de décisions de toute nature telles que marchés, sentences, réceptions de bourgeois, etc., des annotations brèves, destinées à conserver le souvenir d'évènements regardés comme particulièrement intéressants. Toutes sont d'une même écriture, fine, anguleuse, un peu allemande, parfois difficile à lire, et elles se poursuivent assez régulièrement de 1586 à 1614. Leur auteur s'est nommé en tête d'une des pages : il s'appelait Pierre Portier, était bourgeois de Delle, et exerçait dans cette ville, lorsqu'il commença à rédiger ses notes, les fonctions de secrétaire. Mais comme on aimait les titres pompeux, il traduisait, suivant la coutume, le mot vulgaire de greffier en celui d'*Archigrammateus*, ce qui n'a rien d'étonnant en un temps et dans un pays où les bourgmestres de villages se qualifiaient de *Consuls*, leurs adjoints de *Proconsuls*, et le moindre bailli de *Préteur*, quand ce n'était point de *Satrape* !

Pierre Portier n'était point de famille delloise; nous ignorons son origine et la date de son arrivée dans le pays. Le fait qu'un de ses parents, cité en 1600, se nommait Thiébaud, porterait peut-être à chercher sa patrie du côté de Thann. Comme une de ses filles se maria à Delle en 1600, il devait être né vers 1550 ou 1560; cité pour la dernière fois en 1618, il mourut sans doute cette année même ou l'année suivante (2). Son nom ne se trouve nulle part avant 1586, époque probable de son entrée en fonctions. Il resta secrétaire de ville pendant une vingtaine d'années; encore en charge en 1603, il avait, avant 1606 déjà, cédé sa place à Jacques Roueche. De plus grands honneurs lui étaient d'ail-

(1) Archives de Delle BB. 1. Il renferme des actes à 1586 à 1695.

(2) Il est question de sa veuve dans un acte du 19 février 1620.

leurs réservés : membre du Conseil de Ville à partir de 1609, il devint maître-bourgeois en 1611, et il semble avoir conservé cette dignité jusqu'à sa mort. A diverses reprises on le trouve chargé de missions de confiance par ses concitoyens : c'est lui que la ville délègue en 1601, 1610, 1611, sans doute aussi en 1612, pour la représenter aux diètes des pays d'Autriche antérieure tenues à Ensisheim ; c'est à lui qu'en 1616 elle confie le soin d'aller exposer à l'archevêque de Besançon « certains griefs et moles-tes » à elle « inférés » par Messire Mathieu Wentzler, curé de la paroisse. Nous voyons enfin ses enfants s'allier aux familles les plus honorables du pays : Suzanne épouse en 1600 Nicolas Gres-sard, fils de Girard, conseiller de Delle; Pierre épouse en 1608 Marguerite Thouvet de Belfort, fille de Guillaume, et Claude épouse en 1610 Jeanne Parrel, fille de Claude, bandelier de la ville. Marguerite, Jeanne et Anne, ses trois autres enfants, du- rent mourir jeunes.

Devenu donc un des notables habitants de Delle, Pierre Por- tier avait été mêlé à toutes les affaires de la cité, et nous nous prenons à regretter, en lisant ses notes par trop concises, qu'il n'ait pas utilisé plus abondamment son talent d'*Archigram- mateus* pour nous laisser un tableau complet et vivant de l'his- toire de la Haute-Alsace à cette époque. Que de choses il aurait pu dire, par exemple, de cette invasion des Guises dans l'hiver de 1587-88, qu'il se borne à mentionner en quelques mots, et de tant d'autres évènements ! Telles qu'elles sont, cependant, ces notes ne nous ont pas semblé dénuées d'intérêt. Si elles n'ont pas l'ampleur du journal qu'à la même époque rédigeait à Montbéliard le chroniqueur Hugues Bois de Chesne, ou des Anna- les des divers monastères alsaciens, elles viendront du moins les compléter ou les rectifier sur quelques points de détail. Notre pays, dont les archives ont tant souffert du mal fréquent des invasions, est resté trop peu riche en documents de ce genre pour qu'il nous soit permis de rien négliger.

Les remarques de Pierre Portier sont, dans le registre des archives de Delle, jetées un peu au hasard : l'ordre chronologique n'est pas suivi; il est parfois question du même évènement en deux endroits différents. Nous ne pouvions donc publier ces notes sans procéder à un classement. Nous avons éliminé d'a- bord ce qui appartient au registre municipal plutôt qu'à la

chronique : accusés de réception de lettres de la régence d'Ensisheim, allusions aux procès soutenus par la ville, répartition de contributions entre les villages de la seigneurie, etc. Le reste a été rangé dans l'ordre chronologique, avec renvoi aux pages du texte. Le registre étant commencé par les deux bouts, on trouvera la double pagination indiquée par les lettres *a* et *b*. En tête de chaque paragraphe nous avons, pour plus de clarté, ajouté une date et un titre. Des notes, que nous avons cherché à ne pas multiplier et à ne pas allonger outre mesure, donneront quelques explications indispensables.

Mémoire de certains acte survenu des années 86.

Propter rei memoriam hoc notavit Petrus Porterus
Delensis qui tunc agebat Rectorem et Archi-
grammateum apud Dellenses.

1586-1587. — *Cherté des vivres et famine*, p. 47 a.

Es annez 86 et 87 fust grandissime chiertez par tout le pays, tellement que en ce lieux de Delle a payez es annez susd. la quartes de formen 35 s et quarante solz, l'espialte 20 s balois et l'aouenne 15 s dicte monoye. Jeusque a la moderatn. de nre. souverain prince et seigneur Ferdinands archeduc d'Austriche que fust le formen à 25 s la quartes, l'epialtes à 12 s 6 d, l'aouenne a 10 s. Ains durez lad. chiertez deux ans et mort plusieurs personnes de faim, ne pouuant recouurer graines pour l'argen. Pryant Dieu nous preseruer de telle et plus grandes punition et verges.

Esd. annez payer le vin aud. Delle 4 s et 5 s la channe, et continuer quasiment tousiour dung mesme prix, payant encor en lan 88 5 s (1).

1587-1588. — *Invasion des Lorrains dans le comté de Montbilliard*, p. 47 a.

En lan 87 enuiron Noel arriua le guissair a pays du comte de Monbillard, et receurent les subjects d'Austriche grand domaige a cause des pillage tant de bestyal que d'aautres meubles

(1) Voir sur le prix des céréales et du vin en 1586 et 1587 *Hanauer. Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, t. II, p. 46., où sont résumés les renseignements de la chronique de Trausch, de la chronique de Thann, de la petite chronique de Bâle, etc., et les tableaux des prix donnés en divers endroits du même ouvrage. Pour le vin, se reporter aussi à la *Chronique des dominicains de Guebwiller*, p. 254, et au travail de August Hertzog, *Die elsässische Weinrenten in den verflossenen Jahrhunderten* (Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens XIX, 1903, p. 134 sqq). — La quartre de Delle valait 28 litres 12. — Pour les monnaies, se reporter au tome 1^{er} de l'ouvrage de l'abbé Hanauer.

et spécialement de cheuaux, et furent vyoler femmes et filles, causerent chierteur de cheuaux (1).

1588, 25 octobre. — *Incendie à Delle*, p. 48 a.

Le 25^e d'octobre an 88 se print le feu enuiron les onzes du soir en la maison ou grange de Mons^r le préuost Jehan Guyat Louy, et bruslèrent trois maison vers la boucherie ès murailles de la ville, et ysseu led. feu en l'estuue (2) proche du rup de la batte, tenant led. accidant prouenir du voyhyn (3) qui s'enprint. N'ayans pour lors homme souuenant d'orualle de feu qui fust suruenu en lad. ville jesusques aud. jour.

1589, 20 juillet. — *Inondations*, p. 48 a.

Le 20^e jour de juiillyet en lan 89 futt ungne grande inondation qui commença enuiron le soir venant depuis Halle, et furent les eaux jesusques a toucher le pon leueux de la porte desobs (4), ne s'en estant aperceu jesusques le matin, n'ayant homme esté souuenant qu'elle fussent estés si desordez, et receurent ceux dud. Halle grand damage a cause des gens qui furent noyez, maison desmollys, et meismes bois et fumier de la ville emmenez.

(1) Il s'agit ici de la terrible invasion dans le comté de Montbéliard de l'armée lorraine commandée par le marquis de Pont, fils du duc Charles III, accompagné par Henri de Guise (d'où le nom de *guissairs* ou *guisards* donné aux soldats par Portier). Voir à ce sujet le remarquable ouvrage d'*Alexandre Tuetey, Les allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains 1587-1588* (Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1882 et 1883, t. XIV et XV). On y trouvera quelques détails sur les ravages commis par les Lorrains dans les seigneuries de Delle, de Grandvillars, et autres domaines alsaciens, quoique le duc de Guise protestât n'avoir aucun grief contre la maison d'Autriche. Le chroniqueur Hugues Bois de Chesne relate ces événements avec la même concision, et presque dans les mêmes termes que Portier : « ... Ravagèrent tous les villages de son Excellence, en bruslèrent plusieurs prisonniers, violèrent filles et femmes, emmenèrent grande quantité de bétail... » (*L. Wetzel, Recueil mémorable de Hugues Bois de Chesne*. C. R. Société d'Emulation de Montbéliard 1854, p. 120).

(2) La maison de l'étuve était un établissement de bains chauds, comme il en existait dans toutes les bourgades d'Alsace au temps, si lointain, où l'on récompensait un service en donnant non un *trinkgeld*, mais un *badegeld* ! — Cette maison se trouvait auprès du vieil hôpital, non loin par conséquent du ruisseau de la Batte; on la reconstruisit en 1593, et elle semble avoir disparu lors des grandes ruines de la guerre de Trente-Ans. Au XVIII^e siècle encore on appelait *rue de la Bade Stube* le passage situé au Nord de l'hôpital (Terrier de 1774).

(3) Voyin, nom patois du regain.

(4) La *Porte-dessous*, ou *Porte d'en bas*, ou *Porte d'Allemagne*, se trouvait à l'extrémité orientale de la Grande-Rue, entre les maisons Joseph et Erard. Le pont de pierre, construit en 1551, n'était voûté que sur l'Allaine. Le canal du moulin, qui longeait les remparts, était franchi par le pont levis dont parle Portier.

1591. — *Cherté du blé et du vin*, p. 47 a.

Le formen vendu en lan 91 22 s la quartes de Delle.

Item en lan 91 le moy de septembre payer le pott de vin 5 s 2 d (1).

1594, mars. — *Diète de Fribourg*, p. 5 b.

Le 26^e de mars reuindrent nos commis le s^r préuost de Delle et Jehan Jolipieds le jeusne de la diete tenue a Friborg en lan et moy susd., et par ainsin rapporter que les estats auoyent accordes a notre souuerain seigneur et prince por missions de guerre contre le turc 80.000 florins qui se payeront en trois ans, par ransons qui se jettera a plus parrant, le premier payement se doit faire a moy de jullyet an predict.

Et a la meisme diète fut accordé encor ung denier sur la channe de vin, oultre la premyere rappe qui doit durer dix ans, et lesd. 10 ans finis, cesser.

Item depuis est esté accordé par les petite ausschuts (2) encore ungne aultre ranson de 1000 fl. a payer aussi dedans 3 ans, dont la seigneurie en paye (3).

1595, février. — *Expédition du baron de Tremblecourt en Franche-Comté*, p. 49 a.

En lan 95 enuiron le 15^e de february arriuerent les Lorrain et aultres gendarmes (desquels le chef estoit Tremblecourt) (4) en la Borgoingne, et se rendirent certaines villes comme Leceux, Vesoux (5), et d'aultres forteresses, et ayans lesd. Lorrains le gouvernement certains temps por nauoir d'ennemy qui leur fist résistance, attendu que la pluspart des borgignons estoient

(1) Voir les références données plus haut.

(2) Les *Ausschüsse* étaient les *bureaux* dans lesquels les délégués des trois ordres à la Diète des pays d'Autriche antérieure se réunissaient pour examiner les demandes des souverains avant les séances plénières (cf. *Rod. Reuss. L'Alsace au XVII^e siècle*, I. p. 278).

(3) Chiffre non indiqué.

(4) Louis de Beauvau, baron de Tremblecourt, s'était mis, avec le sieur de Louppy, à la tête d'une bande de 4 à 5.000 soldats rendus disponibles par la paix de St-Germain, et avait entrepris, au début de 1595, la conquête de la Franche-Comté. Il réussit d'abord à prendre les petites villes du Nord de la province, comme le dit Portier : Jonvelle, à la fin de janvier, Port-sur-Saône le 9 février, Vesoul le 13, et s'avança jusqu'à Besançon. Mais il dut se retirer devant Ferdinand de Velasco, gouverneur de Milan et connétable de Castille, qui arriva avec 20.000 hommes, entra à Besançon le 7 mars et à Vesoul le 2 mai. Tremblecourt fut tué peu après, non loin de Remiremont. Voir sur cette expédition Digot, *Hist. de Lorraine* T. IV, p. 296; H. Lefebvre, *Le marquisat de Noviant aux Prés et ses origines* (Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine 1894 t. XLIV, p. 419-420); Coudriet et Châtelet, *Histoire de la seigneurie de Jonvelle*, p. 182 à 191), etc.

(5) Luxeuil, Vesoul.

retirés ès fortes cytés de borgongnes et aultres villes des pays circonoïsinz comme Lure, Belfort, Delle, Porrentruy et Montbilliard.

1596, septembre. — *Diète de Fribourg*, p. 5 et 6 b.

Sur le 6^e de septembre 96 furent enuoyés encor le s^r preuost et mre. borgeois Jolipied a landtag tenu a lieux de Friborg, qui demeurèrent jusques a 21^e dud. moy, estant enuoyés en nom de la ville et seigneurie por faire et prester serment en nom que deuant, lorsque très hault et très puissant prince archeduc Mathias y arriuat por et en nom de la maïesté imperialle recepuoir le serment de fidélité de tous les estats. Oū estant congrégés sur le 11^e dud. moy futt proposé par led. archiduc Mathias que par le decès et trespas de feu laudable memoire Ferdinandus archeduc d'Ostriche son oncle et notre jadis seigneur et prince, por n'auoir laissé heritiers masles auxquels de droict hereditayre peussent tumber lesd. pays d'Ostriche, qu'ainsi seroyent escheus lesd. pays aux aultres princes d'Austriche, comme à lad. maïesté imperyalle et ses frères et cousin fils de feu laudable memoire Charle leur oncle. Et que, por et affin de ne laisser lesd. pays sans prince, il auoit charge expresse, apparissoit par ungne procuration et commission suffisante de lad. majesté imperialle, por et en nom d'iceluy recepuoir le serment de fidélité tant a sad. maïesté qu'aultres princes cointéressés, requérant par l'effect de ce le desseïn et résolution desd. estats, promettant dès là de faire ce confirmer toutes franchises et libertés desd. pays, comme aussi de faire deuyder les griefs du pays.

A quoy futt après aduis conneu respondu par lesd. estats que comme de toute ancienneté estoit esté obserué ès pays d'Austriche que auant faire led. serment a ung prince, il debuoit confirmer et approuer toutes libertés et franchises des villes et pays, dont por observation desd. bonnes et laudables costumes se paroffrèrent lesd. estats faire led. serment a sad. maïesté ayans fait et enuoyé lesd. confirmations, ou, en tant que l'élection deult venir sur l'ung des aultres princes d'Austriche, que le serment fait à lad. maïesté sera imputé et se référera sur iceluy esleu a tant qu'il futt fait a sa propre personne, qu'est por exempter lesd. pays de missions et intérêt, à condition qu'il luy pleut faire les meismes confirmations qui seroient esté faictes par sad. maïesté, pryans por ce qu'il pleut à luy archeduc Mathias surceoir

ce fait jusques par eux unganiment sera nommé absolument ung prince, et aussi vouloir establyr et constituer ung Ballif au pays. Ce qui fut accordé, et par ainsi conclue lad. dyette en attendant la résolution de sad. maiesté et les commissayres por recepuoir lesd. serments.

1597, avril. — *Diète d'Ensisheim*, p. 7 b.

Du landtag tenu à Enguesey (1) le 14^e d'april jusques a 22^e, fut rapporté auoir accordé a commissayre de sa maiesté qu'estoit le conte de Furstenberg por l'ayde du Turc, a payer en deux termes, scauoir la moitié deuers la s. Jehan et Mehyel led. ans, et le reste deans la s. Jehan lors suyantes 97, 10.000 fl.

1598, février. — *Emprisonnement des Conseillers de Porrentruy*, p. 50 a.

Les conseillers de Porrentruy furent mandés a chasteaux dud. lieux et mis en prison par leur euesques Jacob Chphe. Plarer en lan 98 le... de feuburier, qu'estoyent les trois conseils (2).

1598, 26 février. — *Prise du château de Neuchâtel en Bourgogne*, p. 50 a.

L'antepenultieme de feuburier fut prins le chasteal de Neufchasteau ès Ursyes por 5 ou 6 soldats qu'entrèrent nuytamment familyèrement, tuèrent le cappitaine Mons^r de pardesus. Et depuis fut repris par Mons^r de Vallangin sans dommage, lequel tua les premiers (3).

1598, 23 avril. — *Fête pour la prise de Raab*, p. 50 a.

En l'an 98 jour de feste s. George 23^e d'Auril, furent faicte procession du mattin, et après disner le feu de joye sur la motte

(1) Enguesey, ancien nom français d'Ensisheim.

(2) La ville de Porrentruy était depuis de longues années en discussion avec le prince évêque de Bâle au sujet de ses droits et franchises. Après un procès, un appel à Spire, les bourgeois avaient refusé de se soumettre, et Jacques-Christophe de Blarer les fit incarcérer. Ce coup de force amena l'entente — (*Vautrey, Histoire de Porrentruy*, I, p. 324). — Portier laisse en blanc la date de cet événement; le journal de Cuenin, cité par Vautrey, dit simplement la semaine de Lœtare; mais le dimanche de Lœtare tombait en 1598 le 1^{er} mars.

(3) Le récit d'Hugues Bois de Chesne est un peu différent : « Le mardy 15 de february 1598, dit-il (ce qui est inexact, car le 15 février v. st., 25 février n. st., fut un mercredi), le capitaine de Neufchastel aux Orcière, nommé Monsieur de Pardessus, fut tué... par les serviteurs propres dudit capitaine, et trois autres compagnons qui furent tirés audit chasteau par lesdits serviteurs; le lendemain les meurtriers furent tués partant du chasteau » (p. 126). — Il s'agit du château de Neuchâtel en Bourgogne, non loin de Pont-de-Roide, au pied duquel se trouvait le hameau d'Urnières ou Orsières. L'abbé Loye, dans son *Histoire de la s^{ri}e de Neuchâtel-Bourgogne*, ne fait aucune allusion à cet événement. Les sires de Valangin étaient seigneurs de Mathay, où ils résidaient.

des esser deuant le Chasnoy suyuant l'ordonnance de la maiesté impéryalle, qui futt por la reprinse de Rabbe par les chrestiens (1).

1600, 28 octobre. — *Serment prêté à l'empereur Rodolphe*, p. 7 b.

Suyuant la conclusion de la diette tenue à Friborg en lan 96 à faict du serment de fidélité à sa maiesté imperialle Rudolf 2^e (tant en son nom que de ses bien aymés frères et cousins princes et archiducs) notre souuerain prince et seigneur, arriuèrent a lieux de Delle messieurs les commissayres por recepuoir led. serment qui furent Mons^r le baron Jehan Claude de Montioye, gouuerneur de Belfort, le s^r gouuerneur de Thann Paulus de Ruoste, qu'arriuèrent a Delle le 28^e d'octobre jour de sambedy de s. Simon et Jude 1600 a ungne heure après midy où qu'il firent prester le serment aux borgeois et subiects enuiron les deux heures après midy auant le disner a la porte dessus sous la tulle (2). Et depuis disner demeurèrent le soir et dimanche jusques a midy ou qu'il furent exempt de toutes missions, ains payé par la ville et seigneurie, qui se montèrent par compte à la somme de 62 l. 1 s 3 d.

Auec assurance des s^{rs} commissaires nos faire auoir la confirmation de nos franchises séparément questoit adiuct (3) auec celle de Belfort.

1601, 14 mai. — *Diète d'Ensisheim*, p. 11 b.

A la diette tenue a lieux d'Enguesey le 14^e de may 1601 en nom de sa maiesté commissaire mons^r de Polleuiller (4) comme ballif auec le Doct^r [Hagerer] (5) cocommissayre, Messieurs du Régime et de la Chambre demandant l'entretènement de 2000 hommes 7 mois, de quoy futt accordé por l'ayde du turque, sur ungne reuerse que se n'est par subjects, ains librement, auec promesse de relever les griefs du pays, item de nos exempter de passage et de monstre, et furent accordés six vingt mille florins ballois a payer 5000 florins deans deux termes en lan pnt. 1601, scauoir la mitye deans la St-Jacques, l'autre mitye deans la

(1) Raab avait été pris par les Turcs en 1591.

(2) *La porte dessus, porte d'en haut ou porte de France*, se trouvait à l'ouest de la ville, au bout de la Grande-Rue. Je ne sais au juste où était le tilleul dont parle Portier, et qui semble avoir abrité souvent les réunions des bourgeois de Delle. Des actes notariés sont suivis de la formule : « faict et passé sous la tulle de la porte dessus ».

(3) Adjoint?

(4) Bollwiller.

(5) Lecture douteuse.

St-Marthyn lors suiuanes, le reste dans deux ans lors suyuanes, scauoir chacun an 3500 aussi a chascun s. Jehan Baptiste et s. Michiel archange desd. deux années 1602 et 1603. Et demeurés illec 8 jours, illec enuoyés en nom de la ville le s^r preuost Lor-del et pierre Portier secrétaire.

1601, 18 septembre. — *Tremblement de terre*, p. 49 a.

En lan 1601, le mardy matin après la Ste-Croix, le 18^e de septembre, entre ungn et deux heures auant midy suruint ung trablement de terre tramblant par deux fois dont chun. a esté certain subitement. Aucuns dyent l'auoir ouy par trois fois, ne sachant quel presage Dieu par sa bonté y veulle préuoir (1)

1605, 29 mars. — *Incendie à Réchésy*, p. 50 a.

Le 29^e de mars qu'estoit le mardy en l'an 1605, le feuz print à Rechesy enuiron les 3 heures après midy ou bruslèrent neufz maisons, du bestial et beaucoup de meubles y furent confondus. Dieu par sa grace les vuille recouurer de tous biens.

1605, 31 décembre. — *Verglas*, p. 51 a et 11 a (2).

Le penultième et dernier de décembre lan susdit 1605 y suruiuent ung vourglass si grand que portat en ce pays tel dommage en bois et arbres qu'il est innestimable la valeur des bois qui furent derompuz et tombez.

En lan 1605 veille du bon an fitt ungne gyeure et plieux (3) froide estant incontinent gellée qui fitt tumber et rompre les bois ayant fait grand degay, ayant empeschée tous chemins tellement que toutes communes furent contraincts descombrer les bois por faire les chemins et ouvertures por gens et bestes.

1608, janvier. — *Neige et froid*, p. 51 a et 11 a.

Au commencement de l'an 1608 tumba si grand amas de neige, qui dura enuiron deux mois, en sorte qu'on ne pouuoit voyager, mesme que plusieurs marchands voulant venir à la foyre de Strasbourg et aultres personnes de diuerses qualitez furent trouvez morts esd. neiges, aussi multitude de venaison surprinse proches

(1) Hugues Bois de Chesne rapporte ce tremblement de terre à la date du mardi 5 septembre v. st. 15 septembre n. st. (op. cit. p. 131). Il se trompe certainement, car le 5/15 était un samedi, mais le 8/18 un mardi, comme le dit Portier. La date du 8 septembre donnée par la *Chronique des Dominicains de Guebwiller* (p. 256) doit également être corrigée. D'après ce dernier document, la secousse aurait été ressentie non seulement en Alsace, mais en Suisse, en Bourgogne, en Lorraine, et dans presque toute l'Europe.

(2) La mention de ce verglas, comme celle du grand froid de 1608, se retrouve en deux endroits du registre de Portier. Nous donnons les deux versions, qui se complètent.

(3) Givre et pluie.

et dedans les villages, oultre ce qu'elle esgela plusieurs arbres et speciallem. les poyries, chose quasi maudite, et universelle. Dieu nous vueille contregarder a jamais de semblable (1).

En l'an 1608, aussi enuiron le 10^e d'an futt temps de si grande neige que l'on ne pouuoit frequenter ny aux champs ni villages durant jusques après caresme, avec grandissime froidure et gelle, tellement que plusieurs arbres furent gattés et gellés comme aussi les vignes qui furent en Allemaigne coppés, sans fayre lad. année point de vin a moins de bien peux, dont s'ensuyt chyerté de vin, payant 5 et 6 s le pott, mesme les deux années après suffisamment, et futt la froidure si extrême que incontinent qu'ungne personne estoit hors de la maison, auoit les cheveux et barbes gellée.

1609. — *Renouvellement du Conseil de la ville de Delle*, p. 51 a.

En l'an seize cents et neufz; par l'authoritez de Messieurs du Régime d'Anguesé et commission du généreux baron de Welsperg gouverneur, noble homme paul de Ruost chastellain à Thann, philippe Bebel, vice chancelier d'Anguecé et (2) statthalter de Moysonval (3), fut renouellé le conseil de la ville de Dele par l'élection de la commune dud. lieu (4).

1609, juillet. — *Sacre de l'évêque de Bâle*, p. 52 a.

Le neuvieme de juillet de lan seize cents et neufs fut consacré et confirmé euesque de Basle a Pourrentruy Guillaume Ring de Baldenstein par le nunce apostolicque de Lucern (5).

(1) Le froid excessif, tel que de mémoire d'homme il n'y en avait eu, dura quatre semaines et gela les noyers et tous les arbres fruitiers, ainsi que la vigne, dit la *Chronique des Dominicains de Guebwiller* (p. 257). La *Kleine Thanner Chronik* (p. 43) donne sur les rigueurs de cet hiver des détails pittoresques. Il faisait si froid, dit-elle, qu'un voiturier qui conduisait du vin à Bâle, vit en route son vin geler complètement dans les tonneaux qui éclatèrent. Il mit la glace dans des sacs et la porta au marché où il la vendit. « Ce qu'il a pu en tirer, je l'ignore », ajoute l'auteur, qui, après avoir parlé, lui aussi, de la ruine des arbres fruitiers et des vignes, conclut : « Ce froid cruel doit avoir été provoqué par les sorcières avec l'aide du diable, ainsi que N., la sage-femme d'ici, l'a reconnu elle-même lorsqu'on l'a mise à la question ».

(2) En blanc dans le texte.

(3) Masevaux.

(4) Il ressort d'un jugement de la Régence d'Ensisheim du 30 avril 1551 qu'à cette époque les six conseillers sortants choisissaient eux-mêmes, le soir du 1^{er} janvier, six autres conseillers pour gouverner la ville pendant l'année. Il y eut sans doute des plaintes qui obligèrent à procéder à de véritables élections.

(5) Guillaume Rinck de Baldenstein, élu évêque de Bâle le 19 mai 1608, fut sacré dans l'église du collège des Jésuites de Porrentruy par le nonce Ladislas ab Acquino, évêque de Venafro, le 12 juillet 1609, et non le 9 (*Vautrey. Histoire des évêques de Bâle*, II, p. 178).

1610, 11 et 12 mai. — *Diète d'Ensisheim*, p. 11 b.

Sur les jours cy deuant fumes a l'assemblée d'Enguesey avec les aultres villes, ou que furent audiancés les comptes des années 1602 jusques a l'an 1609 inclusiuement des recepueurs de Thann, et receurent ordonnance de amasser 6000 por raimbre quelque pnal. (1), et que a l'aduenir l'on randroit lesd. comptes de trois en trois. Furent de mesme liquidés les landcost particuliers recommenceant sur l'an pnt 1610. saufs les despens de la presente dyete qui se sont faicte a lieux d'Enguesey payees par lesd. recepueur, mais quant a celles des journées d'homme et cheual sur le chemin, se rapporteront par nous suyuant le compte 6 l. 5 s sostenu par la vyлле.

1610. — *Guerre de la succession de Juliers*, p. 12 a.

En lan 1610 arryuerent les gendarmes qu'estoyent por la deffence de Zaber, de Molte, de Enesel (2), de Strasborg contre Brandeborg et aultres princes protestants, comme aussi ceux de Jullyers et Assay (3), et futt le pays grandement cotissé por leur faire payment sans les aultres interests des meurtres qui se firent par réitérée fois, estant le pays d'Astriche esté fort foulé por eux (4).

1611, 24 mars. — *Fonte et baptême d'une cloche à Delle*, p. 52 a.

En l'an 1611, 24^e de mars, a lieux de Delle, derrière l'église, futt fondue ungne cloche estant pandue du costé deuers le vergiers Moruilleyre (5), estant fort égalle de grosseur a celle du mittan, pesant icelle a douze et treize cens. Furent parrain Pierre Portier lors mre. borgeois et dames Jehanne Garnier femme du s^r preuost Jehan Erhard Louy, Docteur, et les aultres du gouverneur Pierre Montegnat, Jaicques Chrestin, Claude Jolipieds, Jehan Cramatte et Pierre Couchepin le vicux, Jaicques Pechin fils et Pierre Pechin menandier (6), comme appert le toutt a bor de lad. cloche. Et futt fais marche avec deux frères

(1) Racheter quelque principal, c'est-à-dire le capital d'une dette.

(2) Saverne, Molsheim (en dialecte : Molse), Enzheim (dial. : Anze).

(3) Assay ou Aussay, ancien nom français de l'Alsace.

(4) Sur cette guerre « qui quoiqu'elle n'eût duré que six mois, avait déjà ruiné une grande partie de l'Alsace », voir *Laguille, Histoire de la province d'Alsace*, 2^e partie p. 76 à 79.

(5) Le *Vergier Morvillars* comprenait tout l'emplacement des écoles communales, du presbytère, de l'hospice Viellard, avec leurs dépendances. Il appartenait aux d'Andlau, seigneurs de Morvillars, dont la résidence à Delle était la gendarmerie actuelle. On appelait aussi ce domaine la *Cour d'Andlau*.

(6) Fabriciens de l'église.

nommes maistre Jehan et Nicollas Brutels de Dambel[in] (1) en Lorraine, auxquels furent donnés pour leur paines la somme de cinquante deux livres basloises et forni toutes sortes de metal et matiere. Et futt baptisee lad. cloche par le s^r cure messire Mathyeu Wentzler cure aud. Delle le jor de Pasques flories ou dimanche des palmes an que dessus.

1611, juin. — *Clocheton à l'hôtel de ville*, p. 52 a.

En la meisme année a moy de Jung futt dresse le pinaucle de la cloche sur la maison de ville. Futt le marche du chaput (2) 10 s d'argen, forman [17] (3) quartes.

1611, 5 au 11 décembre. — *Diète d'Ensisheim*, p. 12 b.

Sur le 5^e de décembre 1611 arryuerent les cy en bas nommés a Enguesey a ungne diette, demeurèrent jusques a 11^e dud. moy, ou que futt a grande difficulté accordé encore ungne rappe sur le vin oultre les trois deniers aparauant, qui doit durer 12 ans commençant le jour d'an prochain a profit de là chambre, saufs la premyere qu'estoit desia impose qui demeure por les estats comme aparauant, Futt d'auantage conclus por raison que ceux que receurent du dommage par les soldats de Julyers aroyent a leur profit lad. nouvelle rappe et le denier de la chambre 8 ans durant, s'estant soumis lad. chambre. donner reuers dud. accord sans estre tiré en conséquence. Por le regard de tous les aultres poincts, comme du Rœmerzug, confermer des bénéfices, fiefs et estatt, commissions aux princes circonoysin por contribuer a sollagement du pays, l'on en futt d'accord.

Commis mre. borgeois Portier et Jaicque Chrestien.

1612, 2 avril. — *Diète d'Ensisheim*, p. 17 b. et 18 b.

A la diette tenue a Enguesey por les trois estats le 2^e d'april 1612, futt proposés por le regard des Valdgaue (4) delà du Rin por leur désobeissance, n'ayant volhu accepter ce que futt conclue et arresté en l'an passé 1611 a moy d'Aost et d'octobre tant por la derniere rappe que aultrement, ayant refusé les mandements et ayant fait des compromis et conventions de ne les accepter,

(1) La fin du mot est abrégée. Je dois à M. Berthelé, archiviste de l'Hérault dont les études campanaires font autorité, l'identification de ce Dambelin avec le village de Damblain (Vosges) où sont signalés en effet plusieurs fondateurs de la famille des Brutel. Cf. sur les Brutel le *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine* 1893 p. 168, le *Bulletin* de la même société 1902, p. 86, etc.

(2) Chapuis ou Charpentier.

(3) Lecture douteuse.

(4) Les cantons forestiers au-delà du Rhin, c'est-à dire les territoires autrichiens de la Forêt-Noire.

et promis de tenir par ensemble tant que leurs biens de leurs femmes et enfans dureroyent, et dernière gotte de leur sang, ayant a cest effect rescript aux quatre villes sur le Rin (1) et demandé de se joindre avec eux, comme le tout est porté a prothecolle de lad, diette et le toutt remonstré par le régime et chambre (2) avec les copyes desd. lettres enuoyées auxd. villes.

Sur quoy futt conclud et arresté que l'on ordonneroit ungue commission tant du régime, chambre que trois estats auxd. rebelles, et par bon aduertissement et douceurs les admonester et dissuader, n'attendant parauant[ur] (1) le fait, esperant les pouvoir par ce moyen appayser, suivant que les enuoyés desd. 4 villes donneroyent a entendre que plusieurs se déclaroyent se repentir et que s'il estoient assuré qu'ils se retracteroient entendant la resolution desd. commis.

Escripre a leurs circonuoyens défendre a leurs subiects de ne persuader ou inciter lesd rebelles affin que plus grand mal ne suruyenne.

Alors conclud de rescrire aux heritiers de sa maiesté por le regard et l'assurance qu'il auoit fait durant la guerre de Zaber, scauoir le Rœmerzug, attendu que l'on s'assure du grand thresor qu'il a laissé.

1612. 29 juillet. — *Fête pour l'élection de l'empereur Mathias*, p. 12 a.

Le 29^e de jullyet furent fait les feux de joye derriere la grosse motte por l'élection de l'empereur Mathyas.

1612. — *Sécheresse*, p. 12 a.

Lad. année futt grande sécheresse et chaulde année, ne se souenant personne de semblable; depuis la première chaulde année estoient enuyron 80 ans.

1613. — *Construction de la « ribe, rache et scheliff » sur la Balle*, p. 52 a.

(5) Les quatre villes forestières étaient Rheinfelden, Lauffenbourg, Seckingen et Waldshut.

(3) La régence autrichienne d'Ensisheim comprenait la Chambre de justice (*Regiment*) et la chambre des comptes (*Kammer*).

(4) J'hésite sur la lecture des deux dernières lettres de ce mot, que j'avoue ne pas comprendre.

En l'an 1613 futt faicte la ribe, rache et scheliff (1) sur la Batte par mre. Germain suyuant le traicté et marché avec luy, et contracté par moy Portier.

1614. — *Abondance de neige*, p. 12 bis a.

En l'an 1614 futt la neige de durée, scauoir de la st-Marthin 1613 jusque a moy de mars 1614, qui causa grande perte de la mointaingne du Lomon jusque a St-Disier et village de la haulte mairye (2), comme aussi du costé de Porrentruy et plusieurs lieux que les semés d'arboux (3) n'apparissoient nullement, tellement contrainct de resemmer les champs a moy de may tant d'orge vesces que boyie (4).

(1) La *ribe* est un moulin à broyer le chanvre (de l'alle. *reiben*). Construite en 1613, elle était en ruines en 1632, et on la démolit l'année suivante. J'ignore ce que peut être la *rache*: probablement une *rasse* ou *raisse*, c'est-à-dire une scierie mécanique. — Quant à la *scheliff*, c'est un moulin à aiguiser (de l'alle. *schleifen*, *Schliffmühle*). Il y avait de même un moulin de la chelife à Porrentruy, un à Montbéliard, dans toutes les villes éloignées des Vosges, et où les constructions sont de pierre calcaire. Plus près de la montagne, on aiguisait les outils sur les dalles de grès du parapet des ponts, les murs des églises, etc, d'où les profondes traces d'usure qu'a étudiées *Georg Fehn*, *Schleifsteinforschungen im Reichslande* (*Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens* XXV, 1909, p. 9 à 32). — Contejean dans son *Glossaire du patois de Montbéliard. Supplément* (mém. de la Société d'Emulation de Montbéliard 1900, II, p. 264) commet une singulière méprise. Chelife, dit-il, vient de Schleufe, écluse. Il a mal lu : écluse se dit en allemand Schleuse.

(2) La *Haute mairie*, qu'on appelle encore le *haut-pays* comprenait les villages du plateau calcaire qui entoure St-Dizier.

(3) Semis d'automne (airbâ).

(4) Boidje, mélange de graines.

Le Serrurier de Delle

OU

le boèlegeon, la fleur enchantée de Milandre

(Légende du XVII^e siècle)

Au cours du moyen-âge, quand la chevalerie florissait dans toute la chrétienté, il arrivait parfois qu'un damoiseau (1), de basse noblesse, simple écuyer d'un haut et puissant baron, sentait son cœur s'allumer à la flamme des beaux yeux de la candide et gracieuse fille du suzerain paternel (2). Pouvait-il espérer être payé de retour. Hélas ! bien peu. Le degré hiérarchique qui les séparait était trop grand. Aussi, à peine osait-il manifester ses sentiments par certaines attentions délicates, Tout d'abord la jeune châtelaine n'y prenait garde, mais, peu-à-peu, malgré son extrême réserve, elle finissait par s'en rendre compte. D'ailleurs comment n'aurait-elle pas distingué son discret adorateur ? Parmi tous ceux qui, jeunes aussi, formaient la cour de son père, il s'en trouvait, sans doute, de meilleure lignée, mais aucun certainement ne l'égalait en prestance et en bravoure. Il fallait une circonstance particulière pour provoquer une explication réciproque. Elle arrivait bientôt fortuitement. Surpris dans une embuscade, le baron allait, malgré son courage, être mis hors de combat ou fait prisonnier, quand son fidèle écuyer arrivant à la rescousse et frappant d'estoc et de taille, l'arrachait des mains d'un seigneur du voisinage, son mortel ennemi. Blessé lui-même grièvement, le jeune homme voyait ses plaies pansées par les douces mains de celle dont la pensée lui avait fait faire des prodiges de valeur. De tendres aveux étaient alors prononcés, des promesses d'amour éternel échangées, mais

(1) Autrefois jeune gentilhomme qui n'était pas encore armé chevalier.

(2) Le seigneur suzerain prenait d'habitude ses pages et ses écuyers parmi les fils de ses vassaux.

l'orgueilleux seigneur, imbu des préjugés nobiliaires de sa caste, se refusait énergiquement, malgré le service rendu, à assurer par une mésalliance, le bonheur de sa fille. « Prenez patience, disait-elle alors au bien-aimé; guérissez, partez en guerre et gagnez des éperons dorés. Mes vœux vous accompagneront ; j'attendrai fidèlement votre retour. Mon père, alors, ne pourra plus rester insensible à nos prières ».

La légende que nous présentons au lecteur peut-être considérée comme un recommencement de ce qui arrivait quelques siècles auparavant, dans certains châteaux et dont on trouve même un exemple dans un petit ouvrage intitulé « La nouvelle Astrée ou Histoire des coutumes et des mœurs du pays de Montbéliard (1) ». Notre héros n'est toutefois ni un jeune écuyer ni même un pauvre vassal; s'il sait tenir une épée, ce n'est pas pour batailler, mais pour la forger et en affiler la lame, car il n'est qu'un simple artisan. Etant parvenu, avec la grâce naturelle qui le distinguait, à se faire aimer d'une jeune châtelaine, il réussit, après bien des difficultés, au moyen d'un chef-d'œuvre sorti de ses propres mains et avec le concours de son amante, à sa voir agréer par son père.

C'est ici maintenant que se place le merveilleux de la légende. Les populations témoins d'une union aussi disproportionnée ne peuvent croire aux moyens naturels qui l'ont amenée et aussitôt, pour l'expliquer, elles font intervenir une sorcière avec ses grimoires, sa réputation de connaître les causes des maladies et les moyens de les guérir; après la sorcière apparaissent le diable et son cortège d'animaux immondes; enfin la fleur mystérieuse ou enchantée. Et comme le sollicitant recule devant les obstacles qui s'accumulent sur son chemin, l'imagination populaire a recours à certaines pratiques religieuses. Triste mélange de paganisme et de foi chrétienne que le moyen-âge, en finissant, n'a pas complètement délaissé. Si les sorcières et la fleur mystérieuse ont disparu, on a encore, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, trop souvent recours aux empi-

(1) Par Ch.-Fr.-Ph. Masson, montbéliardais (1761-1807) dont la réputation de poète et son talent littéraire lui avaient valu d'être nommé membre correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie celtique et de la Société philotechnique de Paris.

riques, aux diseuses de bonne aventure et autres gens toujours disposés à exploiter la crédulité publique.

Vers le milieu du XVII^e siècle, il y avait dans la petite et vieillote cité de Delle (1), une famille de serruriers-armuriers (2) dont la réputation d'habileté était universelle non seulement dans la ville et dans la seigneurie, mais encore dans tous les pays environnants. Les fils comme le père, excellaient aussi bien dans l'art de faire une serrure compliquée et un panneau armorié que de forger une épée d'acier ou une grille monumentale. Ils étaient souvent appelés pour des travaux difficiles et importants non seulement au château de Delle (3), mais encore à ceux du voisinage : à Thiancourt, chez les de Rolle (4), à Florimont, chez les barons de Ferrette (5), à Grandvillars chez les d'Andlau

(1) Si Delle remonte à une très-haute antiquité, ce n'est toutefois qu'à partir du 13^e siècle (1232) qu'il est devenu cité avec les hautes murailles dont l'archiduc d'Autriche et roi des Romains, Henri VII le fit entourer après la cession à son profit, par l'abbaye de Murbach, de cette ville et de son domaine.

(2) La légende ne donne pas le nom de cette famille, mais à l'époque, il y avait à Delle, une famille Couleaux renommée dans la profession de serrurier-armurier; elle aurait eu même une fonderie de cloches. En 1704, un ancien registre du magistrat indique, parmi les bourgeois de la ville, un Jean-François Couleaux, intitulé arquebuser. En 1776, un autre Couleaux figure encore au nombre des principaux habitants de la ville. Une branche de cette famille aurait jadis émigré dans la Basse-Alsace où elle aurait fondé les importantes manufactures d'armes de Mutzig et Kligenthal. Le dernier des Couleaux de Delle est mort, sans postérité, il y a une quinzaine d'années.

(3) Le château de Delle qui dominait la ville a existé jusqu'en 1674. A cette date il a été détruit par les ordres du maréchal de Turenne.

(4) La famille de Rolle, de petite noblesse, avait sa résidence à Thiancourt, près de Delle. Le dernier de ce nom, ruiné à la Révolution, à la suite du décret de l'Assemblée nationale, du 4 août 1789, abolissant les droits féodaux et les privilèges fut pris et jugé à Colmar pour des chevaux qu'il avait volés dans les pâturages du Jura et qu'il voulait conduire à l'armée des émigrés en formation sur les bords du Rhin. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, la sentence portait en outre qu'il serait mis au carcan et exposé sur la place publique de Delle. Gracié à la Restauration, il revint à Thiancourt où il finit dans la misère, allant de maison en maison, donner quelques leçons aux enfants du village.

(5) La seigneurie de Florimont qui appartenait en 1256, à Ulrich comte de Ferrette mais qui avait été fondée de 1030 à 1065, par Louis IV, comte de Monthéliard, ancêtre de ceux de Ferrette, était tombée, en 1324, dans le domaine des archiducs d'Autriche par le mariage d'Albert le Sage avec Jeanne, l'une des filles du dernier comte, Ulrich II; toutefois, depuis 1360, elle fut toujours en la possession effective d'autres seigneurs, de moins haute noblesse, mais plus riches, appelés engagistes. A l'époque de la légende, ces engagistes, étaient, depuis 1616, les comtes de Fugger. Il y avait néanmoins des nobles de Ferrette, issus d'une branche cadette et ayant le titre de barons qui s'étaient fixés à Florimont, dès le XV^e siècle et qui résidaient au château lequél, brûlé en 1425, puis en 1577, avait été relevé de ses ruines pour être rasé définitivement par les Français, en 1635. (Stouff, origines de l'annexion de l'Alsace à la Franche-Comté).

(1), à Bourogne, chez les Brinighoffen (2). Le baron de Morimont et l'abbé de Lucelle ne dédaignaient pas eux-mêmes, quoique plus éloignés, d'avoir recours à leur capacité professionnelle.

Des fils de cette famille, Jacques, le cadet, était tout à la fois le plus beau et le plus adroit. Sa taille svelte et élancée, sa tournure distinguée, son visage fin et délicat en faisaient l'orgueil de sa mère et le point de mire de toutes les bourgeoises de Delle ayant une fille à marier. Aux jours de dimanches et de fêtes, vêtu d'habits de droguet fin, bien ajustés, coiffé d'un coquet chaperon, on l'aurait pris plutôt pour un jeune gentilhomme. Enfin, c'était à lui que son père confiait, de préférence, tous les travaux d'intérieur de sa noble clientèle.

Or, un certain jour, envoyé à Florimont (3) pour exécuter diverses réparations urgentes et difficiles dans les appartements privés du manoir, Jacques eut l'occasion d'y voir la propre fille du seigneur, Odette, et bien qu'elle lui eut à peine adressé quelques paroles relativement à son travail, frappé de sa beauté, il en devint éperdument amoureux. Hélas ! amour sans espoir : la jeune fille était noble ; lui, roturier. A partir de ce moment, complètement absorbé par sa stérile passion, Jacques perdit peu à peu le goût de son métier et devint complètement oisif ; bien plus il commença bientôt à donner des signes certains de dérangement d'esprit. Ses parents, fort alarmés et justement inquiets pour l'avenir de leur enfant, l'emmenèrent, sous prétexte de promenade, à Saint-Dizier (4), en l'église, où ils le firent pas-

(1) La seigneurie de Grandvillars appartenait, au commencement du XVII^e siècle, à Jean de Grandvillars auquel succéda, peu après, la maison d'Autriche. Celle-ci la revendit aussitôt à Walter d'Andlau qui la posséda jusqu'en 1670, époque à laquelle Louis XIV la lui retira parcequ'il ne l'avait pas payée (Liblin ; Belfort et son Territoire p. 186). A cinq kil. de Delle. Les d'Andlau avaient aussi une résidence à Delle ; c'était la gendarmerie actuelle.

(2) Toujours d'après Liblin, p. 93, quand survint le traité de Westphalie (1648) les Brinighoffen étaient, depuis plusieurs siècles, en possession de la seigneurie politique de Bourogne, tandis que le domaine ecclésiastique relevait de l'archevêché de Besançon.

(3) Village à sept kilomètres de Delle. C'était le *Floris mons* des Romains (mont des fleurs) et le *Blumenberg* des Allemands ou Autrichiens.

(4) Village à 5 kil. de Delle ; autrefois chef-lieu de la Haute-Mairie qui outre S^t-Dizier comprenait le Val, Villars-le-Sec, Lebetain, Fesche-l'Église et partie de Beaucourt et de Montbouton.

ser sous la tombe du Saint (1), ensuite de quoi ils le conduisirent au Val (2). Après y avoir pris un bain froid, Jacques s'en revint, avec eux à Delle, complètement guéri de son trouble intellectuel, mais non de son amour pour Odette, ni du chagrin qui le minait sourdement. Sa constitution finit par s'en ressentir, il tomba de jour en jour dans un tel état de consommation que le médecin (3) appelé, désespéra le voir jamais se rétablir; il s'acheminait lentement vers sa fin.

C'est alors que des voisins compatissants qu'affligeait aussi la triste situation de Jacques, lui conseillèrent d'aller voir la *Marie des Chèvres* (4) qui habitait, dans un coin retiré de la rue *Derrière*, un taudis repoussant (5). Très vieille, cassée, la figure ridée avec de petits yeux vifs, elle avait la réputation d'une sorcière, en commerce fréquent avec le diable et guérissant les maladies au moyen de certaines plantes qu'elle seule connaissait. Comment n'y avait-on pas songé plus tôt? Elle n'était cependant pas si loin.

Jacques alla la trouver aussitôt. La Marie des Chèvres ayant ouvert différents grimoires et fait plusieurs signes cabalistiques inconnus des profanes, se mit à lui expliquer l'origine de son mal;

(1) Voir la notice de l'abbé Faivre, curé de St-Dizier (1899 p. 21). Le traitement d'origine très ancienne, que l'on faisait suivre aux aliénés durait neuf jours; il se composait du passage du malade sous le tombeau de St-Dizier et d'un bain froid. Il faut croire que le dérangement d'esprit de Jacques n'était pas encore très sérieux puisqu'il fut guéri à la première application. Ce n'est que depuis 1860 que ce traitement des fous a cessé d'être pratiqué.

(2) Le Val, anciennement Saint-Dizier le dessous est un hameau, annexe de la commune et de la paroisse de St-Dizier dont il est distant de 500^m; on y voit encore les grandes auges en pierre dans lesquelles on baignait les malades.

(3) On n'a pas le nom du médecin qui soigna Jacques, mais dans les années postérieures, vers le XVIII^e siècle, il y eut un sieur Béchup, et deux autres appelés, Jean Labarbe et Joseph Graff.

(4) On l'appelait encore la *Marie des geiss* (mot allemand introduit dans le patois du pays) ou la *Marie des boc*s (traduction patoise de boucs). Ces surnoms lui venaient des chèvres et du bouc qu'elle logeait avec elle dans son taudis, pendant la nuit, et qu'elle conduisait paître, le jour, sur les côteaux qui environnent la localité. Chose curieuse, une vieille chevière, considérée aussi comme sorcière et guérisseuse, portant les mêmes prénoms et surnoms, existait encore à Delle au siècle dernier. Elle y est morte de 1854 à 1860.

(5) Les rues de Delle, du grand pont à la place du haut, étaient les mêmes, au milieu du XVII^e siècle, qu'aujourd'hui. En dehors de l'enceinte, il n'y avait encore que des moulins, la chapelle St-Nicolas et celle des Pasles. Le logis de la Marie des chèvres ne pouvait donc être que dans l'ancienne rue *Derrière*, vers ou dans l'encoignure qui s'adossait aux remparts, contre la rivière. Il y a encore par là certaine maison dont l'aspect sordide et misérable laisse penser qu'au temps de la légende elle pouvait déjà abriter des gens de basse condition.

il aimait, sans espoir, la fille d'un noble baron; mais en même temps, elle lui apprit qu'elle avait un moyen infailible de le guérir en gagnant le cœur de la gentille damoiselle, puis, mystérieusement, elle lui révéla qu'au sommet de l'antique tour de Milandre (1), croissait, dans les anfractuosités des pierres, une plante, *le boelegeon* (2), dont la fleur avait la vertu singulière, d'affoler d'amour celui ou celle qui en respirait le parfum, mais à une condition expresse: il fallait la cueillir le samedi soir, à minuit, au moment où le Sabbat battait son plein. Nul mortel n'avait jamais osé s'aventurer, le samedi, à pareille heure, en cet endroit. Tout le monde savait, qu'à minuit, de nombreuses sorcières dansaient au pied de la tour, jusqu'au chant du coq et ne laissaient approcher que ceux marqués des griffes du diable. Jacques frémît à la pensée des dangers qu'il aura à courir dans cette périlleuse aventure; cependant, son amour est si grand, si violent même, qu'il n'hésitera pas à la tenter. Il y laissera peut-être la vie, mais par contre, s'il en revient avec la fleur libératrice, quel bonheur, quelle félicité!

Le jeune homme sort donc de Delle, le samedi suivant, à onze heures du soir et se dirige, par le *Moulin des prés* et le *Chemin creux* (3), vers le côteau de Milandre qu'il ne tarde pas à atteindre. Dès qu'il aperçoit l'intrus, un hibou perché au sommet de la tour lance aux monstres, chargés d'en défendre l'approche, un signal de danger. C'était le moment où la bande des sorcières dirigée par Satan lui-même prenait ses ébats aux alentours. Un nombre incroyable d'animaux immondes de toutes espèces, sortis de leurs repaires, se mettent en marche pour envelopper

(1) La tour de Milandre est encore l'un des rares vestiges de la domination romaine dans la contrée. Située à mi-flanc d'un côteau, un peu en arrière de Boncourt (Suisse), elle commandait la voie qui, de Delle, se dirigeait sur Porrentruy. Les oiseaux et autres animaux nocturnes qui l'habitaient en avaient fait, pendant la nuit, un objet de terreur pour les villages voisins; leurs cris affreux étaient devenus, dans l'imagination des campagnards, ceux de nombreuses sorcières qui y prenaient leurs ébats avec le diable en personne. Une fois le soleil couché, nul n'osait plus s'aventurer aux alentours. D'après les dires de chacun, on voyait dans les rochers de Milandre un serpent monstrueux, *gros comme une perche à foïn*.

(2) Le *boelegeon*, mot patois, d'où est venue l'expression « *faire la boelegeon* », c'est-à-dire faire la cour à une fille, communément encore employée dans les campagnes (Voir dans le bulletin de la Société Belfortaine d'Émulation N° 29, 1910, p. 81, l'étymologie de ce mot que M. J. Joachim écrit *bouelaijon*).

(3) Chemin que du faubourg de Lebetain suit le bas des côteaux Vergerots et Saunier pour de là monter sur la côte de Boncourt et redescendre directement vers Milandre.

l'audacieux et l'empêcher d'atteindre la tour; le grand serpent déroule ses anneaux et, faisant entendre des sifflements aigus, se meut aussi pour l'enlacer et l'étreindre. D'autres sorcières veillent jalousement sur la fleur objet de ses convoitises, mais elles sont bientôt rassurées; Jacques ne parviendra même pas au pied de la tour. Se voyant sur le point d'être saisi et entraîné dans la *Bâme* (1), il recule peu-à-peu et, enfin, épouvanté, hors de lui, oubliant ses résolutions, il se sauve, sans même oser se retourner et rentre à Delle, désespéré.

Quelques jours après, remis de son épouvante, Jacques, plus amoureux que jamais, se met à chercher les moyens d'affronter de nouveau les monstres, gardiens de la tour, mais il a beau se creuser le cerveau, il n'en trouve aucun. En désespoir de cause, il va trouver le vénérable ermite de *Saint-Aubin* (2) dont le renom de sainteté attirait auprès de lui une grande affluence de visiteurs. Après lui avoir raconté, en pleurant, son infortune, il lui demande des conseils : comment, surtout, obtenir le courage qui lui a manqué dans sa première tentative ?

L'ermite, touché de compassion et ému de voir une telle affliction, rassure Jacques. Il y a pour lui un moyen de se rendre invincible et d'affronter impunément les nombreux et immondes animaux qui grouillent aux environs de la tour de Milandre : c'est de passer une nuit couché dans le cercueil de St-Dizier, depuis le moment où l'horloge de l'église sonne minuit jusqu'au réveil du coq (3); il devra en outre pénétrer dans le sanctuaire et

(1) La *Balme*, en patois *Bâme*, est une vaste excavation, sous le coteau de Milandre, qui se remplit d'eau pendant les grandes pluies. Cette eau, en sortant, forme un ruisseau qui va, quelques pas plus loin, se déverser dans la rivière l'Allaine. Au dire des gens du pays quand la *Bâme* fume le matin, il pleuvra dans la journée. M. Aug. Vautherin fait dériver *Balme* du celtique et lui attribue la signification de grotte.

(2) On appelle encore *Saint-Aubin* un coteau situé à mi-chemin, entre Thiancourt et Grandvillars. Les fouilles qui ont été faites vers 1860 ont démontré que le flanc de ce coteau, tourné à l'est, avait servi de cimetière à l'époque burgondo-mérovingienne. Les objets qui y ont été découverts sont déposés au musée de Belfort; ils ont fait l'objet d'une mention dans l'ouvrage de Barrière et Flavy T. II p. 213 (*Des arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V^e au VIII^e siècle*). Plus tard une chapelle dédiée à *S^t-Aubin* et un ermitage furent élevés au même endroit. Leur ruine a dû suivre celle des châteaux de la contrée et, par conséquent d'assez près les événements de cette légende. Dans la partie du coteau qui se trouve actuellement couverte par un bosquet, il y a un emplacement en forme de pierre tombale dont les bords sont plus relevés : suivant une ancienne croyance populaire, ce serait le tombeau de *S^t-Aubin*. Les gens du pays y allaient encore naguère planter des petites croix de coudrier pour obtenir des grâces.

(3) C'était une mortification destinée à attirer sur lui les faveurs célestes, au XVII^e siècle le tombeau de St-Dizier était placé au milieu du chœur (Voir notice de l'abbé Faivre, p. 10).

en sortir sans le secours de personne. L'ermite va ensuite couper une branche du coudrier (1) qui ombrageait la chapelle de St-Aubin et l'ayant disposée en forme de croix, il la lui met dans la main en l'assurant qu'elle sera pour lui le talisman qui l'aidera à surmonter tous les obstacles. Enfin, il l'engage à prier beaucoup et avec confiance.

Le soir même, étant monté à St-Dizier, l'impatient Jacques utilise ses connaissances en serrurerie pour ouvrir la porte de l'église et, à l'heure dite, s'étant couché dans le tombeau du Saint, il y reste, en priant, jusqu'au chant du coq. Il sort ensuite, referme la porte et, plein d'espoir, redescend à Delle attendre le samedi suivant pour tenter la lutte suprême et décisive.

Armé de sa croix de coudrier, Jacques se dirige de nouveau vers Milandre en passant par la chapelle *des Pasles* (2) où il fait encore une ardente et fervente prière. Le hibou ayant signalé son approche aux abords de la colline milandraise, les crapauds et les reptiles, parmi lesquels le grand serpent, se lancent par légions au devant de l'audacieux; des milliers de corps visqueux et luisants s'agitent de tous côtés. Malgré les cris perçants, les sifflements aigus et les affreuses contorsions de toutes ces horribles bêtes, Jacques les brave et les touchant de son coudrier les fait reculer vers la *Bâme*. Il est enfin parvenu au pied de la tour. A sa vue, les sorcières qui dansaient le sabbat, montées sur des manches à balais, s'enfuient précipitamment; le diable lui-même, apercevant la croix, s'engouffre dans les profondeurs de la colline en lançant un horrible blasphème et laissant derrière lui une forte odeur de soufre. Jacques est enfin maître de la place. Il

(1) Les gens du pays disaient le condrier excellent pour tuer les vipères.

(2) La chapelle *des Pasles*, très ancienne et très-fréquentée, érigée en l'honneur de la St^e-Vierge, s'élevait sur le coteau du même nom et sur le bord du chemin qui dessert les champs au-dessus et va rejoindre, à l'est, le chemin de Lebetain. Elle était construite en bois avec couverture en tuiles et adossée à un gros chêne qui avait, à hauteur d'homme, une énorme cavité dans laquelle les enfants allaient se blottir. Cette chapelle a été remplacée, il y a quelques années, par une autre plus vaste en maçonnerie. Le gros chêne n'existe plus. Il y a cinquante ans le coteau *des Pasles* était encore couvert de cerisiers que le garde champêtre avait grand'peine, dans la saison, à préserver des petits maraudeurs. Le mot *Pasles* doit dériver de *Pallas*, nom grec de Minerve, déesse de la sagesse à laquelle les Romains, après la fondation de *Gramatum* à Delle, auraient élevé un temple en cet endroit. La chapelle l'avait remplacé dès l'introduction du christianisme dans la contrée.

ne peut ouvrir la porte de la tour; elle est trop solidement verrouillée à l'intérieur, mais alors, employant les crampons de fer dont il avait eu la prudence de se munir, s'aidant en outre des ronces qui croissent dans les joints des pierres, il grimpe, et, plus heureux que les vieilles filles du pays (1), parvient bientôt au sommet. Oh bonheur! Le *bœlegeon* exhale un tel parfum qu'il le découvre sans peine, au milieu des arbustes et des autres plantes dont le faite est couronné. Il le cueille avec précaution et le cache sur lui comme un précieux trésor, puis, étant descendu, il s'éloigne de ces lieux maudits aussi rapidement que ses jambes fatiguées le lui permettent. Tout en marchant, il rend grâce au ciel, se promettant en outre d'aller aussi remercier la Vierge des Pasles et l'ermite de Saint-Aubin.

Jacques est rentré à la maison tout joyeux; son succès lui a rendu ses anciennes forces. Il se remet avec ardeur au travail attendant, avec impatience, l'occasion d'expérimenter, sur Odette, la vertu de la fleur mystérieuse. Elle ne se fait pas attendre. Deux jours après, mandé au château de Florimont, il y court. La chance lui sourit encore. Il s'agit d'une réparation minutieuse et longue à faire dans l'appartement du seigneur contigu à celui d'Odette. Profitant d'un instant où il est seul, Jacques pénètre lestement dans la chambre virginale et dépose sur une table le *bœlegeon* qu'il n'avait eu garde d'oublier. Il en était à peine sorti que la jeune fille y rentre elle-même. Quelle est donc cette fleur qui frappe aussitôt ses regards? Elle la saisit et en respire avec volupté le parfum étrange, étonnée de ne l'avoir jamais rencontrée autour du château de Florimont (2). Prise incontinent d'un violent amour pour Jacques qui, à côté, attend avec anxiété le résultat de son stratagème, elle se demande pourquoi elle ne l'a pas mieux considéré jusqu'à ce jour. Poussée par un besoin d'épanchement irrésistible, elle va le trouver et lui avoue ingénument les sensations qui ont pris possession de son cœur. « Je

(1) Un dicton patois des villages voisins s'exprime ainsi à propos des vieilles filles : « *Elles vont raindjte des guèuelles tchu lai toué de Milandre* ». En d'autres termes : « *Elles vont ranger des crottes de chèvre sur la tour de Milandre* », c'est-à-dire qu'elles ne parviendront pas plus à se marier qu'à monter sur la tour.

(2) Le nom de Florimont ou *Mont des fleurs* indique que les environs du château étaient couverts d'une flore variée à laquelle il manquait cependant le *bœlegeon*.

serai votre épouse, ajoute-t-elle; je vais prier mon père de consentir à notre union ».

A la demande de sa fille, le baron croit d'abord à un simple caprice, mais devant son insistance, il lui défend, sous peine de malédiction, de songer désormais à Jacques. De plus, il fait appeler le jeune homme. « Comment, lui dit-il, manant, oses-tu jeter les yeux sur ma fille ? Sors à l'instant et plus jamais ne rejets les pieds ici ».

Voilà de nouveau le bonheur de Jacques incertain. Etre à la veille de recevoir enfin la récompense de ses tourments et la voir s'évanouir ainsi ! N'est-ce pas le comble de l'infortune ? Il s'en va tout décontenancé, mais elle, Odette, ne s'avoue pas vaincue. Elle a trop bien respiré le parfum du *bœgeleon*. Dès le lendemain déjà elle fait dire, par un messenger discret, à celui qu'elle considère comme son fiancé, d'avoir confiance. Elle a trouvé un moyen de faire revenir son père à d'autres sentiments. Elle sait sa propre passion pour toutes les merveilles d'armurerie ; elle connaît également le savoir faire étonnant de Jacques. Eh bien ! qu'il fasse une belle épée, un chef-d'œuvre, Elle la fera prendre et se chargera elle-même de la présenter au baron.

A quelques temps de là, le seigneur eut à recevoir quelques nobles invités. A l'issue du repas, quand elle vit son père excité par les vins généreux d'Alsace et de France, Odette lui offrit l'épée. La poignée en était si artistement ciselée et damasquinée, la lame en était d'une trempe si fine, qu'après l'avoir examinée et fait considérer à la ronde, le baron de Florimont ne put s'empêcher de s'écrier : « Celui qui l'a faite est un maître ès-arts ; il peut de demander ce qu'il voudra. Par les mânes de mes ancêtres, je jure de le lui accorder ! »

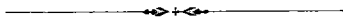
Prévenu aussitôt, Jacques se fait connaître et demande la main d'Odette. Le baron regimbe d'abord ; il était loin de s'attendre à pareille supplique, mais d'un côté, pris par son serment fait un peu à la légère, dans un moment d'enthousiasme, de l'autre, par l'affection qu'il porte à sa fille dont la santé l'inquiète, il consent à l'union de Jacques, l'artisan, et d'Odette, la noble descendante d'une longue lignée de preux.

La légende n'ajoute rien de plus. Les jeunes époux furent-ils heureux ? Eurent-ils beaucoup d'enfants ? Elle a laissé au lecteur le soin de conclure.

N.-B. — L'histoire du serrurier de Delle sera peut-être traitée d'imaginaire, soit; mais n'empêche que les circonstances de temps et de lieux ainsi que les personnages qui s'y meuvent contribuent à lui donner ce cachet de vraisemblance, facilement reconnaissable dans notre récit, qui forme le fonds de toute légende.

En effet, qui ne connaît pour l'avoir déjà visitée, la vieille tour de Milandre autour de laquelle se déroule notre principal épisode? Comme elle était au XVII^e siècle, telle, avec la Bâme, on la voit encore aujourd'hui. Thiancourt n'a plus sa noble famille pas plus que Florimont, Grandvillars et Bourogne leurs anciens châteaux; de celui de Delle, il n'existe plus que des vestiges inaperçus; la chapelle de St-Aubin n'est plus qu'un souvenir. Il en est de même de l'antique petite chapelle des Pasles avec son vieux chêne, ce témoin de la vie des Gaulois fondateurs de Delle. A ce titre la cognée n'aurait-elle pas dû l'épargner? Les personnages eux-mêmes se reconnaîtraient, s'il leur était donné de revenir un instant au milieu de ceux qui leur ont succédé. Quant aux croyances populaires, aux coutumes, aux dictons et à la sorcière même, ils ont laissé dans le pays de Delle des racines et des traces trop profondes encore, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'à-propos de notre publication.

Louis HERBELIN.



Aperçu nouveau sur Epomanduodurum (Mandeure)

et les autres localités de la Séquanie

à l'époque romaine

Au mois de juin 1909, lorsque les membres de la Société d'Emulation de Montbéliard, après leur réunion générale annuelle, firent une descente à Mandeure, un habitant de ce village leur mit sous les yeux une anse d'amphore, *dolium*, munie d'une inscription. La dimension de l'objet indiquait qu'il avait appartenu à un récipient volumineux; mais ce qui lui donnait du cachet, c'était une estampille de trois lettres G Æ P, en grandes capitales bien formées; un point carré séparait les deux premières; entre Æ et P la pâte moins bien venue n'avait pas laissé l'empreinte du point; mais les trois lettres étaient à égale distance l'une de l'autre (1).

Cette inscription porte les initiales des trois noms du fabricant, le prénom, le gentilice et le surnom, et peut se compléter ainsi : G (*aius*) Æ (*lius*) P (*rimus*) ou P (*riscus*) ou P (*ostumus*) ou un autre nom ayant un P pour initiale; le dernier nom est donc incertain, mais les deux premiers ne laissent guère de place au doute. A ces trois noms on voit que le maître de l'atelier d'où sortait l'amphore était un citoyen romain. Mais le second est de beaucoup le plus important; il représente le gentilice du personnage, c'est-à-dire le nom traditionnel de sa famille. Or *Ælius* appartenait comme gentilice à l'empereur Hadrien; nous n'en conclu-

(1) Un habitant du village leur présenta aussi une amphore entière, d'au moins un mètre de haut, intacte, sauf qu'elle avait perdu ses deux anses, trouvée à environ 4^m en terre. Ce n'est pas à cette amphore qu'appartenait notre anse à inscription; car cette anse était plus forte que celles de ce vase, et d'une nuance plus foncée.

Je vis également un *style* en bronze couvert de patine, mais si bien conservé, que je n'ai su que penser de son authenticité.

Entre autres objets, de plus ou moins grande valeur, proposés aux acheteurs éventuels, était une fibule en bronze, bien conservée, représentant au naturel une panthère, avec ses taches; l'épingle était en fer; son authenticité était attestée moralement par M. le curé-doyen. Elle a été acquise par M. Ferdinand Scheurer.

rons pas que le chef de l'atelier en question était allié par le sang à ce souverain, mais seulement qu'il était de sa *famille* (1), nous voulons dire qu'il descendait d'un de ses affranchis. On sait en effet que les esclaves qui recevaient la liberté prenaient ordinairement comme nom de famille le gentilice de leur patron : les affranchis d'*Ælius* Hadrianus portèrent donc et transmirent à leur descendance le nom d'*Ælius*.

Mais notre personnage n'était pas un affranchi; il était descendant d'affranchi : les trois noms, de saveur romaine, qu'il portait, à l'imitation des anciens romains, indiquent qu'il était un citoyen de plein droit.

Ce point établi, une autre question aussi intéressante, plus intéressante même pour Mandeuze, serait de savoir où ce personnage avait son atelier. Il y a lieu de penser qu'une grande amphore ne venait pas du dehors, comme ces autres vases de luxe, qui portaient en estampille les noms de Junius, de Balbus, de Pistinus, de Bassicus, etc; car les amphores, par leur volume et leur fragilité, étaient d'un transport difficile et coûteux : on les fabriquait sur place, quand on avait sous la main de la terre à potier; or sous ce rapport les environs de Mandeuze sont bien partagés; ils fournissent l'argile en abondance; il est donc plus que probable que l'atelier était, sinon à Mandeuze même, du moins dans les environs.

De ce fait nous tirerons, en le généralisant, une conséquence qui dépassera les prémisses; ou plutôt nous en ferons le point de départ d'une démonstration à l'appui de l'opinion que nous avons déjà exprimée sur les conditions d'existence d'Epomanduodurum à l'époque romaine.

I

Les raisons que nous avons mises en avant, à défaut d'inscriptions ou de textes relatifs à nos contrées, pour expliquer que le Territoire de Belfort était compris, sous l'empire romain, dans le domaine impérial (2), gardent toute leur valeur à l'égard d'Epomanduodurum et de la région adjacente. Le fait que le peuple romain, lors de la conquête de l'Italie, confisquait une partie des

(1) La famille (*familia*) comprenait l'ensemble de la maison du maître, esclaves, affranchis et clients.

(2) *Le Territoire de Belfort à l'époque romaine*, dans *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation*, N° 28, 1909, p. 62 et suiv.).

terres du peuple vaincu, fait attesté par Tite-Live (VIII, 11 et 12); la persistance bien connue des Romains dans la même ligne de conduite envers toutes les nations; l'application à la Gaule, par analogie, des procédés de confiscation dont ils ont usé en d'autres pays (1); l'annexion habituelle au domaine public des *sallus*, lieux boisés et montueux, des salines, des carrières, des eaux thermales, qui ne reconnaissaient pas de propriétaires attitrés; la confirmation de cet état de choses par les événements subséquents, en particulier par le passage de ces biens aux mains des rois barbares, qui, lors des invasions, en héritèrent du fisc impérial : tels sont nos motifs de croire qu'après la conquête de la Gaule par César le domaine public a embrassé, par suite de confiscation, non seulement le massif des Vosges et les plateaux du Jura, mais encore tout le pays compris entre ces deux régions montagneuses; et ce pays était constitué aussi bien par la région de Mandeuze que par le Territoire de Belfort. Toute cette région était donc, sous l'empire, du domaine de l'empereur; c'est lui qui la faisait exploiter, mettant en valeur les terres, les forêts et attirant sur les lieux une population laborieuse, des colons, des artisans, des commerçants.

Le lieu où ces nouveaux venus se concentrèrent fut Epomanduodurum; ce lieu, grâce à la fertilité de son sol, au voisinage du Doubs, peut-être navigable jusque-là (2), se peupla promptement d'habitants. Ajoutez à cela qu'il était le siège de l'organisme administratif établi pour gérer les possessions impériales; des intendants ou procureurs y séjournaient avec un personnel à leurs ordres et y entretenaient la vie par le fait que toutes les affaires, civiles, financières, judiciaires, passaient par leurs mains; Epomanduodurum devint ainsi un centre important.

Mais si la ville devint populeuse, elle n'en fut pas moins soumise au même régime administratif que les campagnes, car la population était de même condition sociale : qu'il s'agit du chef-lieu ou des autres lieux habités, pour la culture du sol, pour le transport des marchandises, pour l'industrie sous toutes ses formes,

(1) M. Cam. Jullian mentionne, d'après César, Suétone, Cicéron, de ces actes de confiscation opérés dans la Gaule Narbonaise (*Histoire de la Gaule*, t. III, p. 95, 96, 111, 125, 538, texte et notes).

(2) Les auteurs de la région affirment tous la navigabilité du Doubs jusqu'à Mandeuze à l'époque romaine : mais en réalité la navigation n'était praticable sur ce cours d'eau au-dessus de Vougeaucourt que si on y entretenait un chenal, et encore seulement pour les petites embarcations.

pour le commerce local ou régional, et aussi pour le personnel de bureau, on ne comptait guère, dans les premiers temps surtout, que des colons séquanais, des esclaves, des affranchis, et, pour les postes les plus élevés, des affranchis impériaux. Ces derniers, peu nombreux, avaient une situation prépondérante; une fois établis dans le pays, quoiqu'étant le plus souvent d'origine étrangère, ils y élaient domicile et faisaient souche de familles libres. C'est parmi les descendants de l'un d'eux que nous rangeons ce Gaius Ælius Primus. Le premier de ses ancêtres avait été gratifié de la liberté par Hadrien, sans doute quand cet empereur, lors de son voyage dans les provinces de son empire, séjourna en Gaule; peut-être alors le souverain s'arrêta-t-il à Epomandudurum, propriété du fisc impérial.

Si nous avons tous les noms gravés à Epomandudurum sur la pierre ou la terre cuite, il est probable que nous en trouverions plus d'un rappelant le gentilice d'un empereur. Mais les inscriptions provenant de cette localité sont rares; pourtant ce sont précisément pour la plupart des noms de cette catégorie qu'elles fournissent. Ainsi dans une inscription citée depuis longtemps et aujourd'hui perdue, *Castor sac Ti Jul Sancti filius Celsus... voto*, nous voyons le nom de *Julius*, gentilice de César et d'Auguste; une seconde inscription à deux exemplaires découverte dans les ruines d'une construction thermale contient le nom de *Flavius Catullus*; or *Flavius* était le gentilice de Vespasien et de ses fils; une troisième inscription nous donne le nom de *Julius Vestalis* (1); qu'on ajoute à ces trois noms celui de G. Ælius P., nous avons quatre noms d'affranchis ou de familles d'affranchis impériaux; et ceux qui les portaient n'étaient pas les seuls personnages de cette condition établis dans la ville. Ces noms, presque les seuls que nous connaissions d'Epomandudurum d'après les inscriptions, nous donnent, sinon une preuve péremptoire, du moins un témoignage sérieux que le lieu où ils apparaissent était compris dans le domaine impérial.

Notre argumentation prendra une nouvelle force, si nous jetons les yeux sur d'autres parties de l'ancienne Séquanie. Dans ce pays le domaine impérial était très étendu et comprenait des agglomérations d'une certaine importance; parmi celles-ci on

(1) Héron de Villefosse : *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1882, p. 330.

peut compter Luxeuil, qui possédait un établissement de bains fréquenté, et Grozon, où s'exploitaient des salines (1). La seconde n'a pas encore fourni d'inscription, par conséquent pas de noms d'affranchis impériaux; mais dans la première le nom de *Julius Firmarius* nous est révélé par un ex-voto offert à Luxeuil et au Breuchin divinisés, *Luxovio* et *Brixiaë* (2).

Il était une autre localité qui a droit à une mention particulière. Située sur le premier plateau du Jura, près de Moirans, elle avait disparu complètement quand elle fut retrouvée, il y a deux siècles; la découverte en est mentionnée par Dunod dans son *Histoire des Séquanais*, 5^e dissertation; on l'a appelée la *ville d'Antre*, du nom d'un petit lac voisin, ou la *ville d'Héria*, du nom du ruisseau qui traverse son emplacement; mais son appellation ancienne paraît avoir été *Mauritania*; car c'est bien la ville que les *Actes* de St-Marin, au VIII^e siècle, appellent ainsi, ce qui est attesté par le nom de la petite ville de *Moirans*, *Mauritanos* ou *Mauritanum* (agrum), qui lui a succédé en se déplaçant quelque peu (2 kilom.).

Depuis, elle n'a cessé d'exciter l'admiration des archéologues du Jura. En effet elle paraît ne l'avoir guère cédé en grandeur à Epomanduodurum; aussi ces deux localités méritent-elles d'entrer en parallèle. Elles sont nées et ont grandi dans des conditions analogues, et, après des crises funestes, sont mortes d'inanition en laissant des rejetons. Au temps de sa splendeur, *Mauritania* avait un sanctuaire dédié à Mars Auguste, un aqueduc avec canaux de distribution pour les eaux (3), un amphithéâtre assis sur les pentes de deux coteaux opposés. Elle a laissé des inscriptions, une entre autres, aujourd'hui au musée de Besançon, à laquelle les érudits de Franche-Comté faisaient dire, par une fausse interprétation, que la ville avait été fondée par des soldats du Nil (*una cum militibus Niliacis*); mais le sens de ces caractères a été rétabli avec justesse par J. Quicherat (4), qui les lit : *C Jul Respicus* (ou *Respectus*), *C Jul Metellus*, etc.

(1) Voir dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1891, particulièrement, *La cité gallo-romaine de Grozon*, par Ed. Vuillaume.

(2) *Mémoires et documents pour l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, p. 146.

(3) M. Blanchet s'est mépris sur cet aqueduc en l'attribuant à quelque autre localité, du département de l'Ain (*Recherches sur les aqueducs romains en Gaule*, dans *Congrès archéologique tenu à Avallon en 1907*. — Paris et Caen 1908, p. 440, note 2).

(4) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1865, p. 132 et suivantes.

C'était encore le nom d'une famille qui devait sa liberté à César ou à Auguste.

Cette ville naquit comme Epomanduodurum, sur des terres annexées au domaine du peuple romain après la conquête. La région, comme le pays voisin de Mandeure, était boisée et montagneuse: le peuple romain, soit du temps du conquérant, soit sous ses successeurs, la fit exploiter à son profit. Si la localité de Mauritanica grandit particulièrement, c'est qu'on sut y travailler le fer et même d'autres métaux, comme le fait remarquer Dunod; en tout cas, il y avait à cultiver des terres et à exploiter les sapins du Jura, fort appréciés, au dire de Pline (1). Les habitants y affluèrent, et elle devint le centre et comme la capitale d'un vaste domaine impérial; la population se composait de colons et d'artisans, et non de soldats, qui n'avaient que faire en ces parages. Là siégeait, sous la direction d'un procureur, le service administratif qui étendait ses rameaux tout autour. Il n'est même pas défendu de penser que Tibère, après la soumission du pays des Maures en Afrique, en transporta un certain nombre de familles dans ces déserts du Jura, et que, leur arrivée ayant donné plus d'extension à la ville, leur nom resta à l'agglomération, dont ils formaient une bonne partie (2).

Mauritanica sera née et aura grandi comme Epomanduodurum; mais ce qui nous intéresse particulièrement dans cette ville, c'est que nous y trouvons aussi le nom d'une famille de *Julii*, descendants d'un affranchi de César ou d'Auguste. Sans doute qu'un personnage de cette condition y avait été envoyé par l'un ou par l'autre pour y gérer leurs intérêts et y avait laissé une descendance. Si toutes les inscriptions de l'endroit nous étaient connues, elles nous révéleraient vraisemblablement encore d'autres noms analogues.

Comme Mandeure et la « ville d'Antre », Corre, dans le nord de la Séquanie, bâtie au point où la Saône commence à être navigable, s'éleva loin du centre de la cité dans un pays mal colonisé par les indigènes. Ce que ceux-ci n'avaient pas fait, les Romains le firent; ils le rendirent prospère. La localité a fourni des restes d'antiquités romaines, des thermes et quelques inscriptions

(1) Pline XVI, LXXVI, 2 : (*abietes*) *laudatissimæ in Gallia*.

(2) Comme résumé sur la ville d'Antre, voir *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, par D. P. Benoit, t. I, p. 8 et s.

tumulaires. On n'a pas dans ces inscriptions de noms d'affranchis impériaux; mais il n'y a pas de doute que l'empire y ait placé de ces sortes de serviteurs pour présider à l'exploitation agricole, industrielle et commerciale des terres d'alentour, car une inscription découverte à Scey-sur-Saône contient le nom de *Julius Romanus* (1).

Comme on le voit, le nom de *Julius* était fréquent dans la région; il se trouve encore dans un pays voisin de la Séquanie, que nous avons attribué au fisc impérial, nous voulons parler de la Haute-Alsace, de ce pays cédé par les Séquanais à Arioviste et qui a dû, après la conquête, tomber aux mains du peuple romain pour passer ensuite au fisc impérial. Dans la partie méridionale, au pied d'une chaîne de montagnes, sur une saillie de laquelle s'éleva au moyen âge le château de Ferrette, au village de Kœstlach (2 k. ouest de Ferrette), on a reconnu et fouillé en 1904 et 1906 une villa romaine; l'explorateur, M. Guthmann, a trouvé sur une anse d'amphore le nom de *III Enni(o)r Juli(o)r* (atelier des trois Ennius Julius) (2). Du récipient auquel appartenait cette anse nous répéterons ce que nous avons dit de celui d'Epomanduodurum, qu'il provenait sans doute du pays, qui fournit en abondance une terre à potier; il y avait donc là encore au moins une famille de *Julii*, c'est-à-dire d'affranchis ou de descendants d'affranchis d'Auguste.

Jusqu'à présent il ne semble pas qu'on ait cherché à tirer une conclusion de la présence de ces noms d'affranchis impériaux dans un pays; mais ce n'est pas le hasard qui les a réunis en si grand nombre comparativement aux autres, et cela, non seulement dans la région séquanaise, mais encore dans une région voisine. L'*Institut national Genevois* a publié dans ses *Mémoires*, en 1909, par les soins de M.M. Dunant, le catalogue des inscriptions déposées au musée de Genève. Parmi les inscriptions tumulaires ou dédicatoires nous trouvons dix fois répété le nom de *Julius*, quatre fois celui d'*Aurelius*, qui a appartenu à Marc Aurèle; de même s'y rencontrent celui de *Flavius*, porté par Vespasien et ses fils, et celui d'*Vlpius* (plutôt que *Vipius*, donné par M.M. Dunant), nom de famille de Trajan; il y a aussi un

(1) *Mémoires et documents pour l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, p. 144.

(2) *Kœstlach Rœmische villa*, la villa romaine de Kœstlach, dans *Mémoires de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1909, 1^{re} liv. p. 149, note.

Æmilius, dont l'origine pourrait remonter à *Æmilius Lépидus*, qui fut gouverneur de la Gaule Ulérieure (44-43 av. J. C.), et qui ne laissa pas d'exploiter en son nom les domaines du peuple romain, pour entretenir ses légions. Genève était un *vicus* du pays des Allobroges (1) ; mais, s'il dépendait de la cité de Vienne, et non pas plutôt du fisc, il n'en était pas moins le lieu où se concentrait l'administration des domaines impériaux répartis sur les montagnes voisines et comprenant apparemment l'ancien diocèse de Genève.

Tant de noms de famille empruntés aux gentilices des empereurs se trouveraient-ils dans ces pays du Jura et des Alpes, si le fisc impérial n'y avait eu de puissants intérêts, non seulement dans les campagnes, mais encore dans les villes ou gros bourgs ? Si à cet ensemble de noms d'affranchis impériaux viennent s'ajouter d'autres considérations tirées de la situation géographique de ces régions « montueuses et boisées (2) » et de leur histoire subséquente, ne sommes-nous pas en droit de réunir ce faisceau de témoignages pour fortifier notre conviction que toutes ces terres étaient la propriété de l'empereur ?

Ces noms d'affranchis, direz-vous, se rencontrent partout dans les Gaules et il ne faut pas tirer de leur présence en un pays des conséquences qui pourraient être erronées. Mais ne serait-il pas plus juste de dire que l'abondance de ces noms, des *Julii* surtout, dans les différentes parties de la Gaule, atteste que les domaines impériaux s'étendaient de tous côtés et que chaque cité en renfermait sa part, une large part ? Ce serait même l'existence de ces domaines exploités, au nom de l'empereur, par des personnes de sa dépendance qui aurait amené en Gaule tant de gens que leur nom rattache originairement aux familles impériales. Mais laissons là le côté général de la question pour reporter nos regards sur la Séquanie.

II

Ces pérégrinations ne nous ont pas fait oublier l'objet de cette étude, qui est Epomanduodurum. Nous y revenons avec une

(1) Une de ces inscriptions porte les mots : *Vicanis Genavensibus*.

(2) Fustel de Coulanges : *L'alleu... : La villa gallo-romaine*, p. 29.

provision de remarques qui nous confirment dans l'idée que nous nous formons de cette localité.

En cela nous reconnaissons que nous serons quelque peu en désaccord avec les auteurs qui ont publié de savantes études sur Mandeuire à l'époque romaine : Morel-Macler, qui a mis au jour les principaux monuments de la ville, en particulier le théâtre (1); de Golbéry qui a ajouté pour Mandeuire un chapitre à ses *Antiquités de la Haute-Alsace*; Ed. Clerc, l'auteur de *La Franche-Comté à l'époque romaine*; Ravenez, le traducteur de *l'Alsatia illustrata*, de Schœpflin; l'abbé Bouchey, qui, dans ses *Recherches historiques sur Mandeuire*, a utilisé et condensé les travaux de ses devanciers; Cl. Duvernoy, qui a parlé le plus savamment des antiquités de cette ville (2). Tous l'ont considérée comme une ville fort importante, presque la rivale de Besançon. En effet l'étendue des ruines, les débris imposants qui ont été retirés du sol, la présence de deux établissements de bains, l'hypothèse de l'existence de plusieurs grands sanctuaires, les restes bien visibles d'un immense théâtre, la mention de son nom dans l'Itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger, tout cela constituait à leurs yeux des témoignages irrécusables d'une cité de premier ordre et semblait justifier leur admiration. Mais cette admiration n'était-elle pas exagérée? Ce qui a été découvert, mobilier, monnaies, objets d'art, constructions remarquables, a été embelli et multiplié par leur imagination : ils ont vu dans cette ville moins ce qu'elle était qu'un échantillon d'une grande ville romaine. Pour nous, qu'on nous pardonne cette profanation, nous croyons qu'après l'admiration la critique a aussi ses droits, et que ce n'est pas manquer de respect à l'antiquité que de chercher à ramener ses monuments à leurs plus justes proportions.

Sortie du sol après la conquête romaine, au milieu d'un pays alors couvert en grande partie de montagnes, de forêts et de marais, et habité par une population clairsemée, sur l'emplacement d'une métairie gauloise, dont elle a tiré son nom, la ville d'Epomanduodurum n'a pu avoir qu'une modeste origine. Elle n'était pas la capitale d'une tribu indigène soumise par les Séqua-

(1) *Antiquités de Mandeuire*, Montbéliard, 1847.

(2) *Notes sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses comtes*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 2^e série, 4^e vol. — *Mandeuire*, dans *Revue d'Alsace*, 1880, p. 145, etc.

nes, ni un oppidum celtique où toute une population pouvait se retirer dans le danger; c'est à la situation nouvelle faite au pays par l'organisation de la conquête qu'elle doit sa naissance et ses progrès; les Romains sont donc ses vrais fondateurs. On peut croire que c'est le lieu de leur première installation dans le pays et que c'est de là que partit la colonisation qui rayonna sur toute la région d'alentour.

La population, dans le commencement, ne se composait pas de citoyens ou de Romains de libre condition, mais d'affranchis, d'esclaves, d'indigènes qu'y attiraient leurs intérêts ou qui y étaient déjà établis comme colons. A leur tête était le représentant du maître, de l'empereur, *procurator*, *præfectus* ou *præpositus*, chargé de la direction générale de l'exploitation. Avec le temps les conditions d'existence ont dû subir des changements; les affranchis ont fait souche de citoyens libres; à côté de la propriété du sol réservée au fisc impérial, les particuliers, par leur travail, leur industrie, ou la ferme des terres, ont pu acquérir l'aisance, la fortune, la possession de biens mobiliers et immobiliers, même la jouissance de droits civils; des associations ont pu se former en raison d'affinités d'origine ou de métier; mais les mesures administratives n'échappaient pas à l'intervention de l'agent impérial (1). C'est lui qui mettait en mouvement les rouages du système administratif et qui procurait à la population les biens matériels dont il lui reconnaissait le besoin; à lui l'initiative et le soin de construire les édifices publics, d'entretenir le matériel et le personnel nécessaire à la poste, *cursus publicus*, et de prendre toutes les mesures requises pour faciliter les communications, faire la police et assurer la tranquillité et la prospérité du domaine: c'était un personnage important dont les fonctions avaient un caractère à la fois privé et public, et qui avait sur un territoire étendu l'ensemble des attributions administratives, judiciaires, financières; en cela il était l'organe et le représentant moins du souverain que du maître (2).

(1) Une inscription mutilée, où on lit le mot *quaestor*, mais sans qu'on puisse en faire l'attribution, ne suffit pas, à défaut d'autres preuves et contrairement à la vraisemblance, pour faire regarder Epomanduodurum comme une cité libre, administrée par des décurions.

(2) Sur l'administration des domaines privés des empereurs, voir Madvig : *l'Etat romain*, ch IX, *Administration des finances*, §, 2, B; et dans le *Diction. des Antiquités gr. et rom.* de Daremberg, Saglio et Pottier, l'art. *Latifundia*, par M. Ch. Lécrivain; ou dans le *Journal des savants*, 1889. *les colons du saltus Burunitanus*, par M. Esmein.

C'est avec le caractère d'un personnage de cette sorte que nous apparaît ce Flavius Catullus, dont le nom a été conservé par une inscription, la plus importante de celles qui ont été trouvées à Mandeure. Cette inscription, par l'interprétation la plus naturelle qu'on puisse en faire, corroborera l'attribution que nous avons faite des terres de la région au domaine impérial.

Elle avait été gravée en double exemplaire, et les fragments trouvés à des époques différentes dans les ruines de l'édifice le plus considérable d'Epomanduodurum permettent de la restituer ainsi qu'il suit, d'après une étude lumineuse faite par M. Héron de Villefosse pour établir l'origine et la destinée de ces fragments (1) :

FLAVIUS CATULLUS
AD MARMORANDUM BALINEUM
TESTAMENTO LEGAVIT R P × (2) LXXV
QUOD C FLAVIUS GALLUS HERES P C
ADDITIS SUMMIS ET TRIBUTIS LEGATIS
SS (3) AD CONSUMMATIONEM

« Flavius Catullus a légué par testament à la république soixante quinze mille deniers pour garnir de marbre l'établissement des bains, ce que fit faire son héritier C. Flavius Gallus, en prenant en outre sur les sommes et les revenus légués à lui, pour achever l'ouvrage ».

Flavius Catullus, par le fait que dans cette inscription, d'un caractère honorifique, il porte deux noms seulement et que sa filiation n'est pas mentionnée, n'était pas un citoyen de plein droit, mais un affranchi. Son patron, de qui il tenait son gentilice *Flavius*, était, selon toute apparence, l'empereur *Flavius* Vespasien (69-79), ou un de ses fils, Titus ou Domitien. Il avait été mis par son maître à la tête de l'exploitation de cette région de la Séquanie, poste de confiance comme les patrons en donnaient à leurs affranchis.

Nous sommes d'accord avec les érudits qui ont étudié l'inscription, en reconnaissant qu'il légua 75.000 deniers (4) pour

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1882, p. 324 et s.

(2) L'× est barré d'un trait horizontal.

(3) Peut-être SIBI.

(4) 48.000 fr., d'après l'évaluation du denier à 0,64 à partir de Néron (Madvig : *l'Etat romain*, ch. IX, fin).

garnir de marbre un établissement de bains. Mais, quoique tous aient conclu de la présence des lettres R P que ces bains étaient destinés à la république ou aux citoyens d'Epomanduodurum et que M. Héron de Villefosse ait admis cette interprétation de confiance, nous demanderons la permission de donner de ces deux lettres une explication différente.

Selon nous, elles ne représentaient pas la république d'Epomanduodurum, mais la république romaine ou l'Etat. Il n'est pas vraisemblable qu'à l'époque où l'inscription fut gravée, c'est-à-dire vers le commencement du second siècle, Epomanduodurum eût les droits d'un municiple. Il ne les eut même jamais; car, dans la Séquanie, il ne pouvait y avoir et il n'y avait qu'une commune ou agglomération municipale, celle qui siégeait à Vesontio, la capitale de la cité; autrement il y aurait eu deux cités en Séquanie, ce à quoi s'opposent les destinées postérieures d'Epomanduodurum. Outre qu'on ne voit pas trace de l'existence de décurions dans cette ville, il n'y eut non plus jamais d'évêque, et au IV^e siècle elle ne s'entoura pas de remparts comme les municipes de la Gaule. On trouve, il est vrai, ces deux lettres R P dans les inscriptions de Lyon et de Vienne (1), avec application à ces deux villes; mais celles-ci avaient le titre de colonies et une certaine autonomie qu'on ne saurait attribuer à notre bourgade séquanais. On ne peut pas non plus assimiler celle-ci aux cités de l'Afrique, dont le nom est si souvent précédé du mot *Respublica* dans les inscriptions, ni à celles de la Gaule qu'on trouverait honorées de cette qualification. Comme rien donc dans sa situation et son histoire ne peut faire attribuer à Epomanduodurum une autonomie administrative, il faut que les lettres R P désignent autre chose que la localité; cette autre chose est l'Etat romain.

Sous l'empire, ce nom de République (*Respublica*) n'avait pas disparu du protocole; c'était même le seul officiel, l'empereur n'étant, pour ainsi dire, que le mandataire de l'Etat, comme l'atteste la *Lex regia*, ou senatus-consulte réglant les pouvoirs de Vespasien. On sait qu'Auguste et ses successeurs avaient réuni dans leurs mains toutes les magistratures sans déroger aux dénominations existantes, du moins jusqu'à Hadrien (117-138

(1) Hippolyte Bazin : *Villes antiques : Vienne et Lyon gallo-romains*.

ap. J. C.); en apparence il n'y avait rien de changé à Rome, et l'empire romain était encore désigné par le mot *Respublica* (République). (1). La forme du gouvernement d'alors ne doit donc pas nous empêcher de reconnaître que le legs s'adressait, sous le nom de République, à l'Etat ou à l'empereur (2).

Quant aux circonstances dans lesquelles ce legs a été fait, on peut les conjecturer avec une certaine précision. Un affranchi n'était pas libre de disposer de sa fortune; en l'absence d'héritier direct, ce qu'il possédait revenait de droit à son patron; souvent même en fait, quoique l'affranchi eut de la famille, il laissait à son patron une part de sa fortune, comme témoignage de sa reconnaissance, pour avoir reçu de lui la liberté (3). Flavius Catullus paraît être décédé sans enfant; autrement C. Flavius Gallus aurait probablement ajouté à son titre d'héritier celui de fils, comme cela a lieu souvent dans les inscriptions. D'après la loi, c'est Vespasien ou, à son défaut, ses fils Titus et Domitien, qui devaient hériter de Flavius Catullus. Mais celui-ci leur a survécu à tous; en effet comme il avait présidé à la construction des bains, et que dans une pierre des fondations on trouva plusieurs grands bronzes de Trajan, consul pour la seconde ou pour la troisième fois (98 et 100 ap. J. C.), c'est sous le règne de ce dernier prince que Flavius Catullus termina ses jours. Etant l'affranchi de l'empereur Vespasien, ou d'un de ses fils, et voyant la famille de son patron éteinte, il se considéra comme un affranchi de l'Etat, alors représenté par Trajan, et c'est à l'Etat qu'il légua une somme destinée à des travaux publics. Car les thermes, qui devaient être garnis de marbre, n'étaient pas destinés à la population d'Epomanduodurum; les habitants, gens de travail, prenaient plutôt leurs bains dans l'eau du Doubs, quand ils se

(1) Sur l'emploi du mot *Respublica* dans ce sens avec des citations pour toute la durée de l'empire, voir Fustel de Coulanges; *La Gaule romaine* liv. II, ch. I p. 149.

(2) Nous n'expliquerons pas les lettres RP par *Res* ou *Ratio privata*, quoique l'explication pour le fond soit plausible, parceque cette expression n'apparaît qu'un siècle après Vespasien, et qu'elle ne peut guère être réduite à ces deux lettres, sans explication; aussi lit-on dans E. Desjardins (*Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 414): RATION PRIV. Cependant dans une inscription d'Afrique on trouve... PRO AVG N R P... *Procuratori Augusti nostri (Alexandri Saveri) RATIONIS PRIVATÆ (Bulletin archéologique 1895, 1^{er} et 2^e liv., p. 73).*

(3) En droit strict, le patron était même l'unique héritier de son affranchi. (Sur les affranchis à Rome, voir Fustel de Coulanges : *l'Invasion germanique et la fin de l'empire*, liv. I, ch. VIII).

baignaient, comme les anciens Romains dans celle du Tibre, quoiqu'on puisse parfaitement admettre que dans la suite les thermes impériaux leur aient été ouverts à certaines conditions.

Ces thermes, vu leur emplacement, ne pouvaient faire partie que d'un édifice public; les auteurs ont bien cru, à certains indices, d'après le témoignage, sujet à caution (1), de Parrot, qui le premier a fouillé ces ruines, que le monument voisin, auquel ils étaient reliés, était un temple consacré à Neptune; mais nous pensons à plus juste titre que c'était un édifice civil, quelque chose comme le « Palais du Gouvernement », où se centralisaient les services administratifs, et où résidait l'intendant ou procureur impérial, tout en servant d'hôtel aux personnages officiels de marque, de passage à Epomanduodurum. Or si l'on réfléchit à l'époque à laquelle il a été élevé, on ne sera pas étonné de la magnificence des bains. Trajan passait ou venait de passer un an sur les bords du Rhin, occupé à organiser la colonisation des Champs Décumates au-delà du fleuve, et à faire achever les routes de la Séquanie. Lors de son séjour dans ces régions, il n'est pas resté sans passer à Epomanduodurum; en souvenir d'un hôte si distingué, ou pour le recevoir à nouveau, le procureur Flavius Catullus n'a pas voulu marchander les dépenses, afin d'élever un monument digne de la majesté impériale. Mais à sa mort, survenue quelque temps après, il n'avait pas terminé les thermes; comme il restait à les orner de marbre, dans son testament, songeant à l'achèvement de son œuvre, il prescrivit à son héritier d'y consacrer 75,000 deniers, pris sur sa fortune.

Cet héritier, porteur de trois noms, C. Flavius Gallus avait pour père un affranchi de *Flavius* Vespasien et était sans doute uni par le sang à Flavius Catullus; il est vraisemblable même qu'il a succédé à celui-ci dans l'administration du domaine, après avoir été initié par lui au maniement des affaires dont la gestion lui était éventuellement réservée. Ce serait en vertu de sa fonction qu'il aurait effectué les travaux mentionnés dans le legs, en y ajoutant du sien. Le lieu même où a été dressée l'inscription à double exemplaire indique qu'il y avait l'autorité.

L'étude de cette inscription nous montre que le bénéficiaire

(1) Parrot a consigné ses souvenirs quarante-ans après les découvertes faites par lui, dit Cl. Duvernoy (*Mandeure*, dans *Revue d'Alsace*, 1880, p. 164).

du legs et l'usufruitier des bains était, non pas le peuple d'Epomanduodurum, mais l'empereur lui-même, ou les hauts personnages que leurs fonctions ou les circonstances amenaient dans cette ville.

Ces explications ôtent déjà tout crédit à l'opinion de ceux qui ont pris cet édifice civil pour un temple de Neptune, malgré sa porte d'entrée en pierre de taille « décorée de deux colonnes de marbre coquillier ». Les objets découverts ne paraissent pas non plus avoir le caractère religieux qu'on leur a prêté d'après des idées prématurément arrêtées; la présence dans des salles mal déterminées d'un trident, d'une petite statue d'Amphitrite, d'une table de pierre avec un crâne de bœuf dessus et d'une médaille représentant un cheval marin avec cette légende: *Neptuno consecrat*, peut supporter d'autres interprétations. Les autres détails, une construction d'une longueur de 16 m. et d'une largeur indéterminée, des murs d'un mètre et demi d'épaisseur, un revêtement, à l'intérieur, de lambris en marbre blanc et bleu jusqu'à hauteur d'appui, avec peintures à fresque au-dessus, la présence au moins de six chambres avec pavés, les uns en mosaïques, les autres en un béton de brique pilée et de chaux, sans aucun objet qu'on puisse attribuer, sinon avec complaisance, au culte d'une divinité, ces autres détails, dis-je, ne favorisent pas davantage cette attribution. Et en effet, s'il était une divinité qui à Epomanduodurum n'avait aucun droit à l'érection d'un temple, c'était bien Neptune; on comprendrait un sanctuaire élevé à Mars ou à la trinité Capitoline, ou mieux encore à Rome et à Auguste; mais au seuil des deux bassins du Rhône et du Rhin, il n'y avait pas de place légitime pour le culte du dieu de de la mer. Disons plus, dans les localités comme celle que nous étudions, les lieux consacrés aux divinités étaient des édicules, de simples autels au coin des rues où les habitants du voisinage apportaient leurs prières et leurs ex-voto; le culte divin était même plutôt privé que public, et chacun avait chez soi, dans des sanctuaires particuliers, les images de ses dieux favoris. Le culte officiel, celui de Rome et d'Auguste, se traduisait par de simples démonstrations d'un caractère plus civil que religieux et par des représentations au théâtre.

Nous ferons les mêmes réserves à l'égard d'un temple qu'on a supposé consacré à Castor, d'après l'inscription citée plus

haut : *Castor sac Ti Jul Sanct filius Celsus.. voto*. Ce sanctuaire aurait été un sanctuaire privé ou un simple autel plutôt qu'un temple public.

Cet édifice pourvu de bains, que nous venons de mentionner, le plus considérable d'Epomanduodurum d'après la grandeur de ses ruines et le plus central, était donc, selon toute probabilité, la résidence du procureur. Un portique situé au même endroit et adossé apparemment à cet édifice a été découvert en 1867 par M. Cl. Duvernoy; il se composait d'une galerie de 58 m. de long, ouverte du côté du dehors et supportée par treize colonnes cannelées à base attique, au module de 0,225. La ligne des colonnes était interrompue entre la 10^e et la 11^e par un passage (1); c'était sans doute la porte du palais. L'auteur de la découverte considère cette galerie comme un portique (*chalcidicum*) appartenant au temple de Neptune; pour nous, pas plus que nous ne voyons un temple de Neptune dans cette construction de 58 m. de long, nous ne pensons que la galerie fût un pur objet d'ornement. Comme elle se rattachait à l'habitation du procureur, nous supposons qu'elle imitait de loin les portiques de Rome et qu'elle avait une destination utile : bordant une place, la place du marché sans doute, elle pouvait contribuer à son embellissement, mais elle avait encore plus pour but de satisfaire des besoins d'ordre commercial; elle devait être partagée, comme l'étaient certains portiques de Rome, en boutiques louées à des marchands et à des hommes d'affaires; en cela l'intendant, en servant les intérêts des habitants, servait en même temps ceux de l'empereur.

Autour du palais du procureur se groupaient les maisons des particuliers, se recommandant par plus de simplicité; la ville était avant tout un lieu de travail et d'affaires, habité par des gens étrangers aux raffinements du luxe romain. Le procureur, après avoir été témoin du faste de la Rome impériale, pouvait avoir à cœur de l'imiter et de représenter autant que possible la grandeur du peuple-roi; mais la population ne le suivait que de loin; à côté des artisans, des colons, des marchands et hommes d'affaires, et du personnel de l'administration, il n'y avait pas place pour les riches désœuvrés. Le travail et le

(1) *Mandeure*, dans *Revue d'Alsace*, 1880, p. 165. — Ce passage paraît être ce que Parrot a pris pour l'entrée de son temple.

commerce entretenaient les habitants dans une honnête aisance, qui leur permettait de parer leur demeure de quelques objets d'art et de luxe; mais on ne trouve pas trace d'une opulence insolente (1). Des commerçants enrichis pouvaient se faire construire des maisons plus distinguées, comme cette villa qui a été découverte à Courcelle, hameau de Mandeuve, villa qui se recommandait par le luxe de ses bains et sa mosaïque; mais bien différent de Besançon, où les mosaïques étaient si nombreuses (2), Epomanduodurum n'a pas révélé d'autre habitation d'une richesse semblable; d'où l'on peut induire que les habitants, même les plus riches, ne jouissaient que d'une fortune modérée. Cette bourgade était une ville sans aristocratie.

Le faubourg situé de l'autre côté du Doubs, sur le territoire de Mathay, était particulièrement occupé par des demeures d'artisans; du moins ce sont des maisons de ce genre qu'ont fait connaître les fouilles pratiquées dans cette partie d'Epomanduodurum. Là, on peut dire que presque chaque maison avait son puits; au printemps de 1910, nous en avons vu trois d'ouverts, dont l'un à droite de la route en allant de Mathay au pont, les deux autres à gauche; l'un avait été trouvé fortuitement, les autres par les propriétaires du sol en faisant des fouilles. Ces puits, circulaires, dont le diamètre augmentait avec la profondeur, descendaient dans le sol jusqu'à 4 ou 5 mètres; à ce niveau ils étaient alimentés par les infiltrations du Doubs; ils sont bien conservés, et en réparant la maçonnerie à l'orifice, on pourrait encore les utiliser. Quand nous les avons vus, l'eau avait empêché de les vider entièrement; mais les déblais extraits n'avaient fourni aucun objet intéressant.

Un propriétaire, qui fonde sur des fouilles l'espoir d'une fortune, n'a rien trouvé qui ait quelque valeur artistique; nous avons

(1) On ne saurait accorder une confiance entière à l'authenticité de toutes les œuvres d'art qui passent pour provenir des ruines de Mandeuve. Ainsi « une magnifique Vénus en marbre » appartenant à la famille Nizole, et une « statuette en albâtre de 0^m,32 de haut, peut-être une Vénus ou une nymphe occupée à se parer », trouvée soit disant dans le théâtre, objets dont fait mention, avec photographie pour le dernier, le *Bulletin de la Soc. Belf. d'émul.*, 4^e année, 1877-79, sont, vu leur caractère idéaliste et indéterminé, leur bon état de conservation, et l'absence de certificat, procès-verbal ou mention quelconque de leur découverte, de nature à inspirer sous ce rapport les doutes les plus sérieux.

(2) *Mém. et doc. pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, : *Les antiquités de la Franche-Comté*, p. 185.

vu chez lui une monnaie gauloise, signée des trois lettres T O G, d'un type déjà connu (1); une pierre gravée représentant un cocher debout sur un char à deux chevaux, dont l'un relève et l'autre baisse la tête, nombre de fibules communes et différentes monnaies romaines de toute époque; celles du haut empire paraissent avoir passé par le feu, excepté un grand bronze d'Antonin, dont le revers représente une scène de prestation de serment par les soldats; les autres, petits bronzes de Constantin et de sa famille, couvertes d'une belle patine et toutes coupées, n'avaient pas été touchées par les flammes. Mais ce qui serait aussi intéressant serait de connaître les conditions du terrain où les unes et les autres ont été trouvées. Nous avons ramassé dans un champ fouillé une chaîne qu'on prendrait volontiers pour une crémaillère, et un petit morceau de verre bleu, fragment de vase qui porte au haut de la panse trois lettres en belles formes capitales PRO, sans doute commencement d'un nom dont nous n'avons pas la fin.

L'effet des fouilles pratiquées par les particuliers est perdu pour la science; elles ne laissent plus rien en place, pas même les pierres des fondations, qui sont extraites pour être employées dans des constructions nouvelles; cependant une chose peut atténuer les regrets, c'est que les édifices découverts étaient des demeures de gens du peuple, des maisons sans caractère.

La population d'Epomanduodurum était aussi moindre qu'on ne se l'est figuré. De Golbery (2) regarde Epomanduodurum comme l'égale des plus grandes villes de la Gaule; Ed. Clerc (3) y voit une cité de premier ordre sous les Antonins; Morel-Macler, en portant à 14.000 le nombre des personnes que pouvait contenir le théâtre, a donné à Cl. Duvernoy (4) une raison pour attribuer à la ville de 20.000 à 25.000 habitants. Il y a de l'exagération dans ces évaluations. Si l'on considère l'étendue du terrain occupé par les habitations, en y comprenant le faubourg construit sur la rive gauche du Doubs, on ne voit pas qu'elle fût beaucoup

(1) Voir Castan : *Les monnaies gauloises de la bibliothèque de Besançon*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1872, p. 540 et s. — Cette monnaie a été acquise par M. Ferdinand Scheurer.

(2) *Antiquités de la Haute-Alsace*.

(3) *La Franche-Comté à l'époque romaine*.

(4) *Notes sur le pays de Montbéliard...*

plus du double de celle que couvrent les maisons du village de Mandeure proprement dit, comprenant à peu près un millier d'habitants. Les demeures isolées, situées en dehors de l'agglomération principale, ne devaient pas augmenter beaucoup le chiffre de la population. Or, à l'époque romaine, les maisons, sur tout quand le terrain à bâtir n'était pas limité, n'avaient en général pas d'étage; à Epomanduodurum il en était ainsi, les habitations pouvant s'étendre à l'aise. Dans ces conditions, il serait téméraire d'en porter la population au-delà de 5.000 ou 6.000 âmes. Aussi bien le développement économique du pays et les conditions de transport à cette époque ne pouvaient pas permettre l'existence d'une ville plus peuplée en ces parages. Cela ne nous empêche pas de souscrire à la remarque faite par Cl. Duvernoy, que les arts y étaient plus développés qu'ils ne le sont dans une ville moderne d'égale importance.

Ce qui a sur cette question enflé l'imagination des auteurs, amis de l'antiquité, c'est la grandeur du théâtre. Adossé dans son centre à une colline et tourné vers l'ouest, il avait ses ailes supportées, celle du nord en partie, celle du sud en totalité, par de hautes galeries voutées portant les gradins; ces maçonneries de suspension, aujourd'hui ruinées et détruites, excitent encore l'admiration par leur étendue. Elles ont demandé un travail considérable: le mur extérieur devait s'élever à plus de vingt mètres pour assurer une égalité de niveau aux rangées supérieures des sièges. Ce théâtre était plus grand que celui d'Augusta Rauracorum (Augst, près de Bâle), que celui de Vesontio, que ceux qu'on connaissait sur le territoire de l'ancienne Gaule; on en a conclu qu'il avait été fait pour une population qu'on ne croyait pas pouvoir porter à un chiffre trop élevé. Ici encore nous ne partageons pas tout l'enthousiasme des admirateurs d'Epomanduodurum. Le théâtre était vraiment, par ses dimensions, aussi grand qu'on le voyait; il serait injuste de ne pas admettre les mesures données par Morel-Macler, qui y a fait des fouilles: 251 m. pour le pourtour, 131 m. pour le diamètre et 130 m. pour le développement moyen de chaque rangée de gradins; d'ailleurs la présence de broussailles et la destruction des maçonneries permettraient difficilement de les contrôler. Mais il est permis de discuter le chiffre de 14.000 spectateurs qui, selon lui, pouvaient y trouver place.

L'aspect qu'a le théâtre aujourd'hui ne doit guère différer

de celui qu'il avait lors des fouilles qui y furent faites il y a trois quarts de siècle. L'hémicycle, c'est-à-dire l'espace auquel on donne le nom d'orchestre, paraît avoir eu environ 35 m. de diamètre, entre les extrémités de la rangée inférieure des gradins, ou *podium*; la distance est sensiblement la même du centre de cette rangée à la clôture extérieure qui fermait au dehors la scène. Quoique ces mesures ne soient qu'approximatives, la condition du terrain ne permettant pas de les évaluer avec plus de précision, elles donnent pour cette partie du théâtre un développement considérable. Au milieu de cet hémicycle, Morel-Macler, dans son plan, place une fraction de gradin semi-circulaire et conclut que la *cavea* n'était pas limitée par un *podium*. Pourtant un talus semi-circulaire très élevé qui limite cet hémicycle de l'orchestre en révèle l'existence. Un passage perpendiculaire aux gradins partageait par le milieu la *cavea* en deux *cunéi*; un fossé semi-circulaire indique une séparation entre la première série de gradins, qui aurait été très étroite, et une seconde; l'assertion de Morel-Macler, qui attribue au théâtre trois précincts, serait à contrôler. Mais ce que nous avons remarqué et ce qui est représenté dans le plan du théâtre publié par lui dans ses *Antiquités de Mandeure*, et par de Golbéry dans ses *Antiquités de la Haute-Alsace*, c'est que dans la partie haute de la *cavea* se voient encore les vestiges de six petits murs semi-circulaires, que ces auteurs semblent avoir pris pour des rangées de sièges et qui n'en sont pas. Ces murs, qui avaient plutôt pour but, en soutenant les terres, de constituer des plates-formes étagées, sont éloignés l'un de l'autre de 10 pieds romains (2 m. 96) sauf le premier en haut qui n'est séparé du mur d'enceinte que par une distance presque de moitié moindre; ces deux-ci formaient un passage, peut-être couvert, plutôt qu'une plate-forme. Le mur suivant, qui limitait en bas la première plate-forme, dépassait et dépasse encore le sol supérieur: les spectateurs de cet étage, le plus éloigné de la scène, ne pouvaient par conséquent qu'être debout derrière ce mur. Plus bas, si, comme il semble, c'étaient bien des plates-formes que formaient ces murs, qui ne dépassent pas le niveau du sol supérieur, on n'y pouvait être assis que sur des bancs ou des sièges mobiles. Les quatre plates-formes, dont on voit encore la trace, occupent bien la moitié de l'espace qui descend depuis l'étage du haut jusqu'au fossé semi-circulaire formant la séparation entre les deux sé-

ries des gradins de la *cavea*; s'il en était pour l'espace qui reste de même que pour les étages supérieurs, ce qu'une exploration du sol permettrait seule de déterminer, on peut porter à huit ou neuf au plus le nombre de ces plates-formes, y compris l'étage où les spectateurs devaient être debout. Au bas de ce fossé séparateur, il y a un espace très restreint, de 3 ou 4 mètres, puis le talus, ou *podium*, dont nous avons parlé, de plus de deux mètres de haut, qui descend en pente très forte sur l'hémicycle. Comment étaient disposés les sièges en cet endroit c'est ce qu'on ne saurait dire avec assurance sans avoir fait une exploration sérieuse.

Dans ces conditions, il est difficile de supputer exactement le nombre des places à occuper. Cependant on ne peut s'empêcher de trouver exagéré le chiffre donné par Morel-Macler; celui-ci, supposant théoriquement et gratuitement 48 rangées de sièges, avec un nombre de 260 spectateurs par rangée, à raison de 50 centimètres par personne, arrive au total de 12.480 pour les jours ordinaires et de 14.000 pour les jours de presse. Mais n'accorder que 50 centimètres à chaque personne est insuffisant, et il n'est guère possible qu'il y eut 48 rangées de sièges. A part l'étage supérieur où les spectateurs devaient être debout, il ne pouvait pas y avoir en tout plus de 10 plates-formes de 10 pieds de large; en admettant pour chacune d'elles un maximum de trois rangées de sièges et un chiffre moyen de 180 à 200 personnes par rangée (30 rangées en tout), on obtient un total de 5.400 à 6.000 places au maximum; en y ajoutant celles que fournissait l'étage supérieur, on arrive à un chiffre qui ne s'élève guère au-dessus de la moitié de celui qui résulte du calcul de Morel-Macler (1).

A propos du théâtre bien d'autres questions se présentent à l'esprit, questions suscitées par certains détails de construction, par la présence de tuileaux dans les décombres, par la disposition du mur de pourtour, qui ne paraît pas avoir eu la forme parfaite de la demi-circonférence; mais il n'y a que des fouilles plus complètes qui permettraient d'y répondre; car les résultats

(1) Le théâtre de Vieux (près de Caen), de 236^m de pourtour et de 80^m de diamètre, un peu moins grand que celui de Mandeure, n'aurait contenu que 3.500 spectateurs d'après le calcul des Antiquaires de Normandie (*Histoire des fouilles de Vieux*, par Maur. Besnier, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1909, t. LXIX, p. 316 et suiv.).

des travaux de Morel-Macler sont loin, il faut l'avouer, de donner satisfaction à une curiosité légitime ; le théâtre demande de nouvelles fouilles qui décident si nos observations suggérées par l'aspect des lieux sont conformes à la réalité.

Si le théâtre pouvait contenir, dira-t-on, même plus de spectateurs que la ville ne renfermait d'habitants, il s'en suit que, pour qu'il fût rempli, les infirmes, les malades et les enfants assistaient aux représentations, et que même dans ce cas il restait des places vides. La remarque serait juste si le théâtre ne s'ouvrait qu'aux seuls habitants d'Epomanduodurum ; mais il était moins un théâtre local qu'un théâtre régional. Dans le domaine impérial, en effet, la population de la campagne était de même condition que celle du chef-lieu ; seulement étant disséminée et éloignée, elle ne pouvait pas profiter aussi facilement que celle-ci des divertissements offerts par le procurateur. Toutefois on l'avait fait entrer ici en ligne de compte dans la construction du théâtre ; et elle ne se privait pas, dans la mesure du possible, de participer aux réjouissances attachées aux jours de fête. On sait que ces fêtes, moitié religieuses, moitié civiles, avaient pour corollaire obligatoire des jeux et des représentations. Ce qui se passait à Rome, le procurateur impérial s'attachait à le faire revivre à Epomanduodurum ; et quand il fallait célébrer l'anniversaire de la naissance ou de l'avènement de l'empereur régnant, ou une victoire remportée sous ses auspices, ou un jour heureux pour l'empire, il donnait des jeux au peuple. Ces jours de fête, on venait de la campagne à la ville et chacun prenait sa part des divertissements du théâtre. Quand les séances se prolongeaient, pour calmer l'appétit, on y mangeait, comme l'atteste « la grande quantité d'ossements d'animaux domestiques (1) », que dévoilèrent les fouilles. C'est là en effet un détail qu'on doit attribuer plutôt à des étrangers qu'aux habitants de la localité. En conséquence l'étendue du théâtre n'excite plus autant l'admiration : il était fait pour la ville et le pays d'alentour (2).

S'il était permis de généraliser, on pourrait dire que c'est dans des conditions semblables qu'ont été construits en Gaule bien

(1) De Golbéry : *Antiquités de la Haute-Alsace*.

(2) Ajoutons que les dépenses de construction ont été atténuées par le fait que la pierre, de nature calcaire, et la chaux ont été prises sur place, et le sable, dans le lit du Doubs, à proximité.

des théâtres, qui, paraissant trop grands pour la population groupée autour, ont été un objet d'étonnement, comme celui de Sanxay (Poitou), par exemple, ou celui de Drevant (Cher) (1). L'étonnement cessera, si l'on pense qu'on venait de loin s'y réunir pour célébrer les fêtes de l'empereur régnant, propriétaire du pays.

Pour envisager l'usage de ce théâtre, il est bon de faire abstraction de toute comparaison avec les théâtres de la Grèce et même de Rome, et avec ce que nous voyons aujourd'hui. Qui dit théâtre, dit représentation de quelque pièce dramatique. A Epomanduodurum, comme à Rome d'ailleurs sous l'empire, rien de cela; on ne connaissait plus les œuvres de Plaute et de Térence; et, quoique l'acoustique de cette enceinte soit encore maintenant excellente, le public allait là pour voir et non pour entendre. Pas plus dans ce théâtre que dans les autres on ne donnait au peuple de pièce dramatique; ce qui y ressemblait le plus, c'étaient des mimes et des pantomimes, d'où l'obscénité n'était pas bannie; le public s'y amusait, comme aujourd'hui il prend plaisir aux vues du cinématographe. Les chants et les concerts étaient un raffinement assurément rare; le plus souvent on se contentait de donner des spectacles plus communs, des scènes d'acrobates, des courses à pied, des jeux d'athlètes, peut-être parfois des combats de gladiateurs ou d'animaux, en un mot tout ce qui était capable d'amuser un public peu exigeant en impressionnant les yeux. Dans ces conditions, qu'était-il besoin d'une scène? Cependant il y en avait une qu'aurait découverte en 1865 M. Cl. Duvernoy (2); mais pour la plupart des jeux l'hémicycle, qui serait plus justement appelé *arène*, pouvait aussi bien servir de scène. Ce qui le fait penser, c'est qu'il était trop étendu pour un orchestre, qui n'existait même pas, et qu'il paraît avoir été limité par un *podium* très élevé. Ainsi, théâtre ou amphithéâtre, ce lieu de spectacle ser-

(1) Le théâtre de Drevant a été complètement fouillé. — Voir *Le théâtre gallo-romain de Drevant (Cher)*, par Gustave Mallard, dans *Bulletin Archéologique*, 1906, 1^{er} liv., p. 43 à 71.

(2) « Elle était formée de larges et épaisses dalles reposant sur un hérissonnage ». Mais cela ne ressemble guère à une scène, qui devrait être marquée par les fondations de deux murs parallèles : ne serait-ce pas plutôt un passage pavé en dehors ?

vait à toutes sortes de jeux et remplissait tous les rôles (1), peut-être même celui de lieu de réunion pour la population quand l'autorité avait à faire quelque proclamation ou communication publique.

Construire un lieu de spectacle sur le flanc d'une colline a été le souci des autorités sous l'empire romain. La plupart du temps on s'en est tenu là; mais dans les grandes villes, à l'instar de ce qui se faisait à Rome, on éleva, outre le théâtre, un amphithéâtre où une population plus nombreuse allait repaître ses yeux du spectacle de jeux sanglants, imités de ceux de la capitale. Besançon a dû commencer par n'avoir qu'un théâtre; l'amphithéâtre, quoiqu'en aient pensé Dunod et Ed. Clerc (2), n'a été construit qu'après, peut-être seulement quand cette ville devint la capitale de la Séquanie agrandie : *Maxima Sequanorum*. Mais Epomanduodurum, simple bourg, ne pouvait avoir la même ambition; il dut se contenter d'un seul lieu de plaisir.

Outre ces monuments, la résidence du procureur avec thermes et le théâtre, le sol de Mandeure n'a pas rendu au jour d'autres vestiges de constructions importantes que ceux d'une enceinte circulaire, découverte, avec des bâtiments à l'intérieur, à égale distance entre le pont romain et le théâtre, à 180 m. de l'un et de l'autre, par M. Cl. Duvernoy. Cet auteur a rendu compte de sa découverte dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (t. XLIV, 1883) et dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard* (3). L'enceinte, légèrement elliptique, d'un diamètre de 117 m. 80 d'une part et de 110 m. 70 de l'autre, était constituée par un mur épais de 80 centimètres à la base et se rétrécissant deux fois à l'intérieur. Ce mur se composait de 34 pans coupés qui se raccordaient entre eux de 10 en 10 m. par un pilastre en saillie formant une demi-colonne ronde; des portails ou terrasses (c'étaient les portes) se faisaient face, l'un du côté de la rivière, l'autre, du théâtre. A l'intérieur un béton en pierres concassées, de 52 m. de long sur 14 m. de large, formait

(1) Ce que nous disons du théâtre d'Epomanduodurum peut s'appliquer aussi à l'amphithéâtre qu'on a cru voir sur l'emplacement de la « ville d'Antre ». — « Le théâtre de Vieux devait pouvoir servir, à l'occasion, d'amphithéâtre et l'orchestre se transformer en arène » (Ouvrage cité).

La même opinion a été exprimée pour celui de Drevant, celui de Lillebonne et pour d'autres encore.

(2) *La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 17.

(3) XIII^e vol. ou 3^e de la 3^e série.

l'avant-corps d'un édifice placé en arrière; la longueur de cet édifice, y compris les 14 mètres du béton, était de 65 m. 80, et la largeur de 52 m., égale à la longueur du béton; de chaque côté, au nord et au sud, s'élevait un mur à 3 m. de distance. A cela il faut ajouter deux constructions qui paraissent avoir été des demeures particulières. On découvrit dans l'enceinte, outre des pièces de sculpture et le perron en béton, des petites clochettes, au nombre de 200 à 300, des monnaies, les unes gauloises, les autres romaines des premiers empereurs, 314 des premières et 600 de celles-ci, dont une vingtaine en argent.

Cet édifice est trop important pour avoir été une maison particulière : aussi l'auteur de la découverte le regarde-t-il comme l'emplacement d'un marché aux chevaux. Nous y verrions plutôt un grenier public ; cette plate-forme bétonnée de 14 m. de large sur 52 m. de long paraît bien avoir été faite pour recevoir les produits en grains du domaine impérial ; le reste de la construction aurait pu servir aux mêmes usages pour d'autres sortes de récoltes. De chaque côté de la construction ces couloirs de 3 m. de large auraient été vraisemblablement les logements des esclaves attachés au service de ces greniers (1). Ces greniers publics auraient eu naturellement pour annexe l'établissement de la poste, qui dans un domaine impérial, devait être entretenu aux frais de l'empereur. Il était légitime que le tout fût entouré d'une clôture ; cette clôture est précisément le mur circulaire de 115 m. en moyenne de diamètre. Le long et à l'intérieur de ce mur, dans des stalles formées par d'autres murs qui, d'après l'auteur, s'en détachaient pour pénétrer dans l'intérieur, auraient été logés les chevaux affectés à ce service.

Notre attribution ne serait pas en désaccord avec la nature des objets trouvés en ces lieux ; ces sonnettes en si grande quantité, comme en portaient les chevaux, ces monnaies gauloises, de peuples différents, et les romaines, depuis les premiers temps de la conquête, dénotent bien qu'en cet endroit se produisait un va-et-vient considérable d'étrangers. Dire que ce lieu, à l'entrée d'Epomanduodurum pour qui venait de la Gaule, était l'empla-

(1) A la villa d'Offemont, au pied de ce que nous avons considéré comme la grange, étaient des couloirs analogues partagés en cases, qui ne pouvaient guère avoir eu d'autre usage (*Les Ruines romaines d'Offemont*, dans *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, 1908, p. 184.

cement de la station postale, et même la première résidence des intendants impériaux, n'a donc rien qui répugne à la vraisemblance(1). Si la cour comprise entre ce mur circulaire et le bâtiment du milieu eût été un marché aux chevaux, on ne comprendrait pas la nécessité de toutes ces constructions. Cette conception d'ailleurs provient d'une fausse interprétation du nom d'*Epomanduodurum*, dont les deux premières syllabes *epo* étaient censées représenter l'idée de cheval; en réalité la région de Mandeuve ne fournit pas plus de ces animaux domestiques que les autres parties de la Séquanie.

On entrait dans cette enceinte par deux « portails ou terrasses », une du côté du théâtre, dont la présence n'a été révélée que par le dire des habitants, et une autre du côté du pont. « A la base de celle-ci étaient des cubes de pierre de 1 m. 20 d'équarrissage, ayant servi de soubassement soit aux jambages, soit aux colonnes, et accusant un écartement de 6 mètres ». Cette porte ne serait-elle pas l'arc de triomphe dont on a supposé l'existence? Cet arc était près du pont, dit-on (Morel-Macler) sans indication plus précise, et les vieillards du siècle passé en avaient vu les restes. Nous supposons que cet arc et cette porte ne faisaient qu'un; ils étaient si rapprochés! M. Cl. Duvernoy n'aurait fait que retrouver ce qu'on avait perdu de vue; et ceux qui ont parlé d'arc de triomphe auraient pris pour tel une porte monumentale.

Ainsi sur l'importance d'Epomanduodurum et sur l'attribution des ruines les plus marquantes de cette ville, nos appréciations diffèrent de celles de nos devanciers; nous ne sommes pas plus d'accord avec eux sur ses origines et son mode d'administration.

Sur ces deux questions les idées jusqu'aujourd'hui sont restées flottantes et n'ont jamais été exprimées avec précision. Aug. Castan dit qu'Epomanduodurum « semble avoir été créé à titre de quartier militaire dans le temps où la cité des Séquanes fut amalgamée avec les deux Germanies pour renforcer la garde des bords du Rhin (2) ». Cette déclaration laisse la question dans

(1) La voie romaine, pour passer le Doubs près de cette enceinte (100^m en amont du pont actuel), faisait un détour; en ligne plus directe, elle devait traverser cette rivière plus en aval; ce détour n'avait apparemment d'autre but que de faire desservir directement un établissement qui avait un caractère public.

(2) *La cité des Séquanes dans Congrès archéologique...* tenu à Besançon en 1891, p. 134.

le vague. On peut encore bien moins s'en rapporter à ceux qui, sur l'interprétation d'une inscription mutilée, ont cru que dans cette ville s'élevait un temple de Jupiter Ammon, et que par conséquent elle devait son origine ou du moins son agrandissement à une colonie venue des bords du Nil. D'autre part on a supposé, d'après les deux lettres R P de l'inscription de Flavius Catullus, qu'elle s'administrait elle-même, qu'elle était un municipe ou bien une colonie, sans spécifier de quelle espèce. Pour nous, d'après les explications déjà données, nous n'admettons aucune de ces appréciations.

C'est, nous le répétons, le choix de ce lieu comme résidence des agents de Rome qui y a amené un afflux de population; la localité s'est agrandie et enrichie, comme tout chef-lieu administratif d'un pays tant soit peu étendu. Mais elle n'a jamais joui d'une autonomie administrative, quels qu'aient été les changements que son régime, qui était d'abord celui d'une propriété privée, ait pu éprouver avec le temps, et le degré de liberté individuelle dont aient joui les habitants.

Les intérêts publics étaient gérés par les représentants du fisc impérial; aussi le nom de *vicus*, bourgade, est-il le plus exact pour qualifier l'agglomération d'Epomanduodurum, quoiqu'aucune inscription ne nous l'ait révélé. C'est par comparaison que nous arrivons à cette attribution. Le nom de *vicus* pouvait désigner, dit Fustel de Coulanges (1), « ou une réunion d'habitants groupés d'après leurs occupations ou leurs intérêts, ou bien un ensemble de colons établis sur un domaine particulier »; mais ce qui en constituait le caractère, c'est que les habitants ne s'administraient pas eux-mêmes librement; ils dépendaient d'une autorité établie ailleurs. Un *vicus* pouvait avoir une certaine importance; Vertault (*Vertillum*) (Côte-d'Or), localité connue par de nombreuses découvertes, portait ce titre d'après une inscription: « *Vicanis Vertillensibus* (2) ». Il en était de même de Baden (Suisse): « *Vicanis Aquensibus* (3) », et, dans le principe, de Genève: « *Vicanis Genavensibus* (4) » et

(1) *L'alleu ou le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, p. 39.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1884 p. 292.

(3) *Bulletin archéologique*, 1892, 2^e liv. p. 225.

(4) *Catalogue des séries gallo-romaines du musée épigraphique de Genève*, par M. M. Dunant, 1909.

de Grenoble (1). S'il nous est permis d'étendre notre comparaison, nous pensons qu'Alise, sous la domination romaine, ne portait pas d'autre qualification officielle (2). Par ces exemples on voit que certains *vicus* étaient plus que de simples villages, mais de vrais bourgs assez peuplés. Epomanduodurum était un de ceux-ci; mais, malgré son étendue, il était compris dans un domaine privé, un domaine impérial.

On peut dire la même chose des autres bourgades de la Séquanie, qui ont atteint un certain degré de développement, la « ville d'Antre », Luxeuil, Corre, etc. C'est même parce que ces bourgades étaient affranchies de la municipalité séquanais qu'elles arrivèrent, grâce à l'impulsion romaine, à l'état de prospérité où elles se sont élevées; elles étaient des centres indépendants de Besançon, capitale des Séquanes, petites capitales elles-mêmes d'un territoire adjacent, lesquelles, pour s'être constituées dans le domaine du fisc, ont laissé de côté tout caractère gaulois pour se former dès le principe aux habitudes romaines.

C'était en conséquence l'agent impérial qui prenait l'initiative des travaux d'intérêt public à exécuter pour l'utilité ou la distraction des habitants. Tandis qu'à Besançon l'aqueduc qui amenait les eaux d'Arcier dans la ville, le théâtre, l'amphithéâtre, le Capitole, la Porte-Noire, les routes sur le territoire laissé aux Séquanes étaient l'œuvre des Gaulois, encouragés ou non par le gouvernement impérial, toutes les constructions et édifices publics à Epomanduodurum ont été élevés au moyen des ressources fournies par la circonscription administrative. Les habitants y contribuaient pour leur part; si les ouvrages étaient d'importance, comme les routes par exemple, les légions prêtaient leur concours.

On ne peut guère douter que la route de Besançon à Cambate (Kembs) sur le Rhin, achevée par Trajan (3), ne l'ait été, du

(1) Ern. Desjardins, *Géogr. rom. de la Gaule*, t. III, p. 422.

(2) Alésia, détruite après la guerre de l'indépendance, comme Corinthe, Carthage, Numance, a repris naissance comme centre d'exploitation du pays des Mandubiens, confisqué et constitué en domaine du peuple romain, puis du fisc impérial.

(3) La voie de Besançon au Rhin, sur laquelle ont été trouvés à Mandeuze deux milliaires au nom de Trajan, paraît avoir été commencée plus tôt. Car M. l'abbé Druot, qui a étudié la construction de cette voie à Voillans, dit (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1904, p. 56 et 57) que près de Colombier-Châtelot « l'on a cru reconnaître des ornières sous la chaussée romaine sur les dalles et les rochers », et plus loin, que « l'usure du cassage

moins dans l'étendue du domaine impérial, avec l'aide de quelques détachements militaires; quoiqu'on n'ait pas trouvé, comme sur la route de Langres à Châlon, de tuiles légionnaires (1), une situation analogue autorise à le croire, ainsi qu'une médaille avec la légende : *via Trajana*, trouvée dans la chaussée à Voujeaucourt, et un anneau recueilli à Mandeure, portant les lettres *Vlp* et *XXX*, numéro de la 30^e légion (*Vlpia Trajana*).

Quant aux autres voies, d'un intérêt secondaire, simples artères servant à l'exploitation du domaine, elles étaient cons-

semble indiquer que chaque couche a été livrée momentanément à la circulation ». De cette constatation il résulterait, comme il est légitime de le penser, que Trajan ne fit qu'achever la route.

De Colombier-Châtelot à Voujeaucourt, parcours où elle est bien visible sur une longueur d'une douzaine de kilomètres, quoique malheureusement les habitants du voisinage travaillent chaque jour à la détruire, elle suivait le cours du Doubs, servant peut-être aussi de chemin de halage et de digue contre les inondations; la chaussée, très élevée, est formée d'un cailloutis extrait par dragage du lit de la rivière et lié avec de la chaux. Mais entre Voujeaucourt et Mandeure, espace où elle n'avait pas à craindre d'être submergée, la voie n'était plus constituée en chaussée saillante; nous avons aperçu en face d'une des dernières maisons de Voujeaucourt, à fleur de terre, un pavé peu régulier de quelques mètres carrés; plus haut, avant de franchir le col de la montagne, elle nous a montré encore un petit tronçon, formé de pierres debout solidement fixées en terre, au niveau du chemin actuel : là le sol et les matériaux qu'on avait sous la main n'étaient plus les mêmes.

(1) La question de la construction de la voie romaine de Langres à Châlon-sur-Saône demanderait à être expliquée dans un article spécial : nous ne ferons ici que résumer nos idées. A la suite de la découverte faite à Mirebeau (Côte-d'Or) de tuiles marquées du numéro de plusieurs légions, M. le commandant Mowat a exprimé l'avis que, lors de la révolte de Sabinus, le général romain avait campé dans cette localité « pour couvrir la Gaule contre une incursion de Germains », et l'explication a été admise des savants. Mais on a trouvé également des tuiles appartenant aux mêmes légions en plusieurs autres endroits, particulièrement à Marcilly, près de Til-Châtel, à La Noue, près de Dijon, à Boncourt, près de Nuits, le long de cette voie, et enfin à Pontailler (*L'archéologie sur le terrain* par M. P. Jobard, p. 159, et *Stations légionnaires de Pontailler-s-Saône et de La Noue*, par M. H. de Villefosse, dans *Bulletin archéologique*, 1908, 2^e liv.); par suite l'explication donnée par M. Mowat a perdu de sa valeur; car quelle vraisemblance y a-t-il qu'un général romain, pour tenir en échec ou attendre un ennemi en armes, ait échelonné ses légions en détachements placés à une journée de marche les uns des autres? Et ces détachements, occupant des postes temporaires et purement militaires, auraient-ils marqué des tuiles du numéro de leurs légions? La vérité paraît tout autre; les Lingons vaincus, une partie de leur pays fut réuni au domaine impérial, et sur l'étendue de ce domaine confisqué les légions ont achevé la route qui n'avait été que tracée et ébauchée par Agrippa. Les Lingons avaient bien commencé sous Claude à faire des travaux d'un caractère romain sur la route entre Langres et le port du pays lingon sur la Saône, Pontailler, comme l'atteste le milliaire de Sacquenay; mais sur la route de Châlon encore plus que sur celle-là tout était presque à faire; c'est là la tâche qu'accomplirent les légions dont les numéros sont connus par les tuiles découvertes le long de la voie, ainsi qu'à Mirebeau et à Pontailler. Ainsi cette voie, comme celle de Besançon au Rhin, n'aurait été achevée que longtemps après avoir été tracée.

truites et entretenues avec les seules ressources en argent et en corvées dont pouvaient disposer les procureurs; aussi ne faut-il pas s'étonner si on trouve des lacunes dans leur établissement. Une de ces dernières, la plus importante, se dirigeait d'Epomanduodurum vers le nord par le Territoire de Belfort, pour obliquer ensuite vers le nord-est et suivre le pied des Vosges en Alsace (1). Epomanduodurum en envoyait sans doute encore dans d'autres directions, mais leur tracé aurait besoin d'être étudié sur les lieux; ce qu'en ont dit Ed. Clerc et Cl. Duvernoy manque de certitude et de précision. Mais affirmer que des voies directes reliaient Epomanduodurum avec les localités de quelque importance de la Séquanie autres que Besançon, Luxeuil par exemple ou Portus Abucinus, serait une prétention téméraire; ces chemins, s'ils ont existé, ce que nous sommes loin de nier, n'ont été

(1) Cette route, encore visible entre Vourvenans et Châtenois (Territoire de Belfort), remontait la vallée de la Savoureuse; elle aboutissait à angle droit sur la route actuelle de Châtenois à Trétudans, qui était, elle aussi, une voie romaine plus ancienne encore, se détachant à Vougeaucourt de la voie de Besançon au Rhin et passant à Montbéliard: entre cette ville et Vougeaucourt elle est signalée sur la carte de l'Etat-Major.

En 1910, les travaux d'établissement du canal ayant coupé la route entre Châtenois et Trétudans, là où la voie romaine traversait certainement la vallée, nous espérions trouver sous la chaussée actuelle la chaussée romaine; notre espoir fut déçu; car l'empierrement de la route moderne repose simplement sur un lit de scories provenant de la forge de Châtenois. Mais à une trentaine de mètres en amont, sur les deux bords d'un fossé creusé provisoirement le long du canal, nous avons remarqué un cailloutis se dirigeant dans le sens de la voie; mais ce cailloutis avait été bouleversé, car il n'avait pas une largeur régulière: pourtant c'est là que passait le plus vraisemblablement la voie, qui ainsi aurait été plus directe que la route actuelle.

A Trétudans elle s'éloignait de la vallée dans la direction du Nord et allait passer sur la hauteur entre Sevenans et Moval; là on voit encore des vestiges de la chaussée, formée de petits galets provenant de la Savoureuse, liés avec de la chaux et reposant sur un lit de pierres à plat. Mais plus loin, au sortir du bois, la chaussée a disparu ou n'a jamais existé; car, malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé trace des galets dans les champs; et pourtant plus loin dans la direction du Nord, on a retrouvé la voie. Cette interruption, qui n'était peut-être pas la seule, s'expliquerait par le fait qu'on s'éloignait de la Savoureuse d'où l'on tirait les matériaux et que sur le plateau une chaussée ne paraissait pas aussi nécessaire que dans les vallées, du moins en attendant qu'on pût réunir les tronçons de la route, ce que les invasions des barbares auront empêché de faire.

Nous avons vu des vestiges de cette route plus au sud, à Brognard, d'après des indications fournies par M. Mériot, pasteur à Allenjoie, à 200^m environ au sud de la dernière maison du bas du village ou du pont nouveau en construction sur le canal. Elle est coupée très obliquement par les travaux de ce canal à l'endroit où il commence à tourner vers l'est; là elle est formée de pierres assez médiocres, mises debout, comme base, et par dessus, d'un cailloutis, médiocre aussi, d'environ 0^m,30 d'épaisseur. Elle est enterrée de près d'un mètre, et ne paraît pas avoir été endommagée de main d'homme: cette infériorité de construction est due sans doute à la pénurie de bons matériaux en cet endroit.

chaussés et empierrés que suivant les ressources locales et les besoins, et sur le parcours où il y avait avantage à faire ces travaux; ailleurs c'étaient de simples pistes tracées sur le sol.

Telles sont les conditions générales qui nous paraissent avoir présidé à l'existence d'Epomanduodurum. Il n'est pas hors de propos de jeter aussi un regard sur la région qui se rattachait à ce chef-lieu. Cette région a dû avoir à peu près la même étendue que le futur *pagus* de l'Ajoie et l'archidiaconé de ce nom, c'est-à-dire l'arrondissement de Montbéliard, le district de Porrentruy (Suisse), le Territoire de Belfort et quelques cantons des arrondissements de Lure et de Baume. C'était un pays de nature diverse, formé de plaines et de montagnes. Ces dernières sont restées à peu près désertes; car on n'y trouve pas de vestiges d'habitations romaines; le colon en était éloigné par un climat froid, un sol infertile, des côtes abruptes et des rochers à pic qui rendaient les communications fort difficiles. Il n'en était pas de même de la plaine, surtout à l'ouest et au nord; là on trouve des vestiges de résidences procuratoriennes, à Offemont, à Bavilliers, à Bourogne, à Longeville, à Montbéliard et ailleurs, demeures qui n'étaient pas sans luxe, ce qui témoigne que la colonisation avait fait de grands progrès dans ces pays. Les terres y étaient exploitées soit directement par le fisc, représenté par des intendants ou procureurs (*procuratores saltus*) et des *villici* répartis dans les campagnes, soit par des fermiers emphytéotiques, à l'exception de celles qui pouvaient avoir été accordées à des légionnaires retraités (1).

Les autres bourgades du territoire séquanais, que nous avons énumérées, situées sur d'autres points du domaine impérial, présidaient chacune à un district plus ou moins étendu. Dans le nord, Luxeuil et Corre, et plus tard, à la place de cette dernière, Portus Abucinus, étaient des centres d'exploitation, quoique nous n'ayons pas pour ces agglomérations, d'inscription aussi suggestive que celle de Flavius Catullus. Dans les montagnes du Doubs, Ariorica, près de Nods, était une station pour la poste et sans doute une résidence du procureur, dont l'autorité s'étendait sur le pays d'alentour, c'est-à-dire apparemment sur

(1) Voir l'article *Latifundia* de M. Ch. Lécrivain, dans le *Dict. des Antiq. gr. et rom.*

l'ancien archidiaconé des Varasques (1). Il faut voir un chef-lieu de même nature dans la « ville d'Antre », Mauritanica, qui centralisait l'administration fiscale des montagnes du Jura. Au pied des plateaux du département de ce nom existaient à Grozon, à Lons-le-Saunier, des salines avec forêts, que le fisc faisait exploiter aussi par des intendants et qui groupaient autour d'elles des populations de quelque importance. Dôle, d'après ce qu'on aurait trouvé de l'époque romaine, pouvait aller de pair avec ces bourgades. Enfin les lieux qui ont livré des restes importants d'antiquités romaines, par exemple Osselle, Jallerange, Dammartin, Ovanche, pouvaient se considérer aussi comme des chefs-lieux autour desquels se groupaient des colonies moins importantes.

Si tout le pourtour du territoire séquanais était affecté, ainsi qu'il paraît, au fisc romain, que restait-il en propre aux anciens habitants, aux Séquanes? peut-être seulement leur capitale avec sa banlieue, ce qui constitua plus tard, dans le diocèse de Besançon, l'archidiaconé de Sexte, c'est-à-dire Besançon avec un territoire de quelques lieues carrées d'étendue.

III

Comme les Romains, après la conquête d'un pays, s'emparaient pour les faire valoir, des terres et établissements qui n'avaient pas de propriétaires attitrés et appartenaient au corps de la cité, il s'en suivrait que le terrain constitué en propriétés privées chez les Séquanes avant l'arrivée de César ne s'étendait guère loin de Besançon; le reste aurait été possédé en commun par la tribu, qui l'aurait affermé à des colons et à des fermiers ou l'aurait exploité directement. Il nous semble que c'est dans ce sens qu'il faut résoudre pour la Séquanie la question de propriété. M. d'Arbois de Jubainville prétendait que les Gaulois ne connaissaient que la propriété collective; c'était à tort (2); mais ce serait une autre erreur de croire que tout le pays, même cultivé, était réparti en propriétés privées. La vérité se trouve plutôt entre ces deux extrêmes. Les tribus gauloises avaient

(1) Voir notre article : *Etude sur les voies romaines de Besançon à Yverdon et à Lausanne*, dans *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, 1910 N° 29.

(2) M. Cam. Jullian résume la question dans son *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 71 et suiv.

pratiqué le partage des terres, mais seulement dans la partie de leur territoire où elles s'étaient concentrées, et faisaient exploiter le reste au nom de l'Etat; c'est ce qu'il faut induire de l'état de choses subséquent. Ainsi ce que faisaient les Gaulois avant la conquête, le peuple romain le fit ensuite; il perçut directement les revenus des terres restées sans propriétaires.

Nous irons plus loin encore en généralisant cet exposé. Les autres cités de la Gaule étaient dans les mêmes conditions que la Séquanie. La conquête ne leur laissa, à peu d'exceptions près, que les terres voisines de leurs capitales, en admettant toutefois que ces terres, constituées en propriétés privées, ont pu avoir de plus en plus d'étendue à mesure qu'on descendait vers le sud. (1). Une conséquence fut que, dans le langage courant d'abord, puis dans le langage officiel, à partir du IV^e siècle, le mot *civitas* (cité) se confondit avec le mot *urbs* (ville), et le nom de la tribu avec celui de la ville où cette tribu était concentrée, soit que celui de la tribu l'eût emporté, comme *Lingonas* (Langres) sur *Andematunum*, ce qui se produisit le plus souvent, soit que celui de la ville se fût substitué à l'autre, comme *Vesontiones* à celui de *Sequani* (2).

Cette substitution de noms s'explique non seulement, comme le dit Ern. Desjardins (3), parceque « dans le langage administratif des premiers temps de l'empire, c'était toujours la cité, c'est-à-dire, le territoire de l'ancien peuple, qui était désigné officiellement », mais encore parceque ce qui constituait la cité durant la domination romaine était concentré dans le chef-lieu et n'exerçait une autorité directe que sur un territoire restreint.

Nous sommes loin de notre point de départ, même loin d'Epomanduodurum. Nous mettons fin à ces considérations, qui paraîtront peut-être hardies, mais qui ne nous ont été dictées que par l'amour de la vérité.

F. PAJOT.

(1) On a attribué à la générosité de César la modicité de la contribution imposée par lui à la Gaule vaincue : quarante millions de sesterces ou dix millions de francs. Le peuple romain ni César n'étaient tendres pour les vaincus; après la confiscation de la plupart des terres et des sources de revenus, le conquérant pouvait-il exiger davantage? D'autre part cette modicité n'indique-t-elle pas qu'il avait pris ailleurs des compensations?

(2) *Notice des Provinces* (Voir Ern. Desjardins, ouv. cité, t. III, fin).

(3) *Ouv. cité*, t. III, p. 475.

C. CARDOT

LE TRIAS INFÉRIEUR

DE LA

HAUTE VALLÉE DE L'OGNON

ET DES

VALLONS TRIBULAIRES

AVANT-PROPOS

Si la première période de l'ère secondaire, le **Trias**, a fait en général l'objet de nombreuses et savantes études, son étage inférieur, le *Werfénien*, semble par contre avoir été à peu près complètement délaissé, surtout en France.

On est surpris de la rareté des documents en langue française ayant trait à la paléozoologie de l'étage, et même de la période.

Veut-on déterminer un fossile du règne animal des temps triasiques? on est obligé d'avoir recours aux ouvrages allemands très volumineux pour la plupart, et assez difficiles à se procurer, mais en revanche fort bien documentés et accompagnés de bonnes planches explicatives.

Les travaux de Hermann von Meyer, Plenieger, d'Alberti, seront consultés avec fruit, ainsi que ceux plus récents de Zittel, Fraas, Philippi, Benecke, Frantzen, Mojsisovics, Walther, etc... En France nous n'avons rien de semblable. Il est vrai de dire que les auteurs allemands étaient placés mieux que personne pour étudier les trois étages du Trias, très développés chez nos voisins, et que l'on considère comme la série type du système triasique d'Europe sous le nom de *Trias germanique*. Exception faite pour le Trias alpin que l'on doit regarder comme le type marin normal de l'étage.

En France, les affleurements werfénien, à part en Lorraine,

en Alsace et en Franche-Comté, le long de la lisière des Vosges, sont bien moins considérables, et assez rares, recouverts qu'ils sont par le Muschelkalk et le Keuper. Quelques lambeaux se rencontrent dans le Mâconnais, dans l'Hérault, près de Lodève, sur le bord S.-W. du Plateau-Central, puis dans le bas Jura, le long du bombement granitique de la Serre. On en signale dans les Pyrénées (1) et en Basse-Provence, et avec doute dans les Ardennes (Poudingues de Malmédy).

Au point de vue paléobotanique nous sommes mieux partagés, et l'ouvrage de Schimper et A. Mougeot sur la flore du grès bigarré de la Chaîne des Vosges, quoique déjà ancien (1844), restera un précieux document ainsi que les travaux de Brongniard qui ont précédé.

En 1869, Schimper, dans sa Paléontologie végétale, reprend ses études antérieures et y rectifie certaines déterminations.

En 1888, Liétard, publie dans le Bulletin de la Société des Sciences de Nancy, une étude très détaillée sur la stratigraphie des grès triasiques de la partie méridionale du département des Vosges, complétée par une liste d'une trentaine d'espèces marines trouvées à Ruaux (Vosges).

Plus récemment M. Fliche, ex-directeur de l'École forestière, critique et complète les études de ses prédécesseurs lorrains, dans trois mémoires accompagnés de planches, parus au Bulletin de la Société des Sciences de Nancy (1906-08). Malheureusement, la mort est venue le surprendre au moment où il travaillait au quatrième fascicule de sa paléobotanique vosgienne (2), Mais toutes ces publications relatent surtout les découvertes faites dans le Trias de Lorraine et d'Alsace, et c'est à peine si notre zone Saônoise, qui s'étend au pied méridional de la chaîne des Vosges s'y trouve mentionnée.

Déjà en 1833, Thirria dans sa Statistique minéralogique du département de la Haute-Saône, cite les carrières de Saulnot, Pont-du-Bois, Saint-Germain, Luxeuil, en y mentionnant les quelques rares fossiles du règne animal trouvés à cette époque, ainsi que deux ou trois représentants de la flore triasique.

Un peu plus tard, en 1850, Etallon fait paraître un petit travail sur le grès bigarré des environs de Luxeuil; il donne une

(1) *Jacquot*. Bulletin de la Société géologique, 1888.

(2) L'ouvrage sera achevé par M. Guinier de Nancy dans le courant de 1911.

liste comprenant une vingtaine de mollusques, deux empreintes d'os de vertébrés sans détermination certaine, et six plantes, mais sans aucune figure, ni coupe de terrain.

En 1888, M. R. Zeiller, publie dans le Bulletin de la Société géologique de France, une note avec figure sur *Achrostichides rhombifolius*, découvert aux carrières de Saint-Germain.

Les nombreuses recherches, et les observations fréquentes auxquelles je me suis livré depuis douze ans dans les carrières ouvertes sur les territoires des communes de Saint-Germain, Lantenot, Melisey, et les quelques beaux spécimens de la flore et de la faune du grès bigarré et du Muschelsandstein, que j'ai découverts m'ont engagé à publier cette note. Loin de moi, la prétention de vouloir produire un travail important. Que le lecteur veuille bien le considérer comme une simple monographie. Mais je serai heureux, si en essayant de combler une lacune dans la géologie de nos Vosges Saônoises, j'ai pu offrir aux géologues et aux paléontologistes une base d'études pour des recherches ultérieures plus minutieuses, et aussi plus heureuses.

Dans les carrières de grès bigarré, les recherches sont souvent très ingrates, et nul géologue n'ignore la pauvreté paléontologique de ces stations. Les échantillons de la flore sont en général assez bien conservés, mais il n'en est pas de même des fossiles du règne animal. Les coquilles sont presque toujours dépourvues de test et d'une fragilité désespérante.

Le fond même de la flore n'est pas très varié, mais ça et là on trouve des espèces non seulement intéressantes par leur rareté, mais aussi par leur nouveauté. Il ne faut absolument rien négliger, et on doit mettre de côté pour l'étude tous les fragments fossilisés qui au premier examen paraissent n'avoir aucune valeur. On ne doit pas se décourager en rencontrant, le plus souvent, des vulgarités; un heureux hasard suffit pour vous dédommager de bien des peines, et nous montrer alors que le grès bigarré ne nous a pas encore révélé tout ce qu'il contient.

Je divise ce petit travail en deux parties :

1^o Rapide aperçu géologique sur la région étudiée. *Géologie stratigraphique de l'étage*, et *lithologie*, avec coupes de terrains.

2^o *Paléontologie et planches*. Descriptions succinctes des espèces (1).

(1) J'ai cru très utile de donner une description rapide des espèces que le paléontologiste pourra rencontrer dans ces carrières. Cela lui évitera de longues et patientes recherches dans les ouvrages allemands, et lui permettra de classer sans trop de difficulté le fossile qu'il aura découvert.

Toutes les planches sont reproduites d'après les photographie des échantillons de notre propre collection.

Je dois ici de sincères remerciements à MM. Rollier, professeur agrégé à l'Université de Zurich, et L. Meyer, géologue à Belfort pour l'aide précieuse qu'ils m'ont prêtée dans la traduction des ouvrages allemands que j'ai dû consulter pour la détermination des fossiles de notre Werfénien Comtois.

Ma plus vive gratitude aussi à MM. Ch. Vélain, professeur à la Sorbonne et R. Zeiller de l'Institut, ainsi qu'à M. le Docteur K. Walther, ex-professeur de géologie à l'Université d'Iéna, et actuellement à l'Université de Montevideo qui ont bien voulu vérifier les observations tectoniques et paléontologiques que je leur ai soumises.

Je n'oublie pas non plus les maîtres-carriers de Saint-Germain et de Melisey qui ont facilité mes recherches en me réservant tous les fragments gréseux qui leur ont paru de nature à m'intéresser.

Melisey, le 29 juin 1910.

C. CARDOT,

Pharmacien,

Membre de la Société géologique de France.

1^{re} PARTIE

I

Aperçu géographique et géologique de la Haute Vallée de l'Ognon. — Terrain cristallin. Carbonifère inférieur. — Filons.

La vallée de l'Ognon a son origine au N.-E. du village de Château-Lambert, sur un contre-fort élevé se détachant du Ballon de Servance. Elle est orientée N.-E. — S.-W. D'abord, très resserrée jusqu'à Belonchamp, elle est limitée à l'Est par de puissantes crêtes porphyriques d'une altitude de 750 à 1210 mètres, et à l'Ouest, par des plateaux formant une sorte de pénéplaine criblée d'étangs, se reliant au N.-W de Château-Lambert, au grand chaînon qui sépare la vallée de l'Ognon, de celle de la Haute-Moselle.

Dans cette partie supérieure, elle reçoit à droite les eaux provenant du vallon des Evaudois, du Moiseaubeau, et du plateau marécageux d'Arfin. Sur cette rive culminent : les Sapins du Haut (alt. 764 m.), le fort de Château-Lambert (alt. 768 m.), la Montagne du Ménénil (680 m.), les Roches du Montandré (575 m.), la Roche de Parère (628 m.).

A gauche, les vallons du Fret, de la Fonderie, de Miellin, lui envoient les eaux qui se précipitent en cascates des plus hauts sommets de la région Saônoise : Le Ballon de Servance (1210 m.), la Tête de la Hache (820 m.), le Mont-Cornu (790 m.), les Arrachies (1120 m.), les Landres (1100 m.), le Revers aux Chiens (950 m.), la Montagne de Ternuay (670 m.). A partir de Belonchamp la vallée s'élargit à hauteur de Mélisey.

Sur la rive gauche, le torrentueux Raddon apporte à l'Ognon toutes les eaux du vallon de Fresse encerclé de hauts plateaux : le Tillet (697 m.), la Montagne de Fresse (720 m.), le Sapoz (850 m.), les hauteurs de Belfahy-La Chevestrage (650-900 m.), l'immense Mont-de-Vannes (700-850 m.). A Montessaux, il

reçoit le Fourchon qui descend du plateau du Mont-de-Vannes.

Sur la rive droite, à Melisey même, les deux ruisseaux de la Mer et de Mansvillers lui drainent les nombreux déversoirs des étangs et marais du plateau Ecromagny-Melay.

Le Rocheret (450 m.), la Ferme des Hauts (465 m.), les hauteurs du Fahy (462 m.) sont les sommets principaux du chaînon.

La vallée se resserre un instant au Sud de Melisey, entre le Rocheret et les basses collines gréseuses de Montessaux, puis débouche sur la vaste plaine de La Neuvelle à Lure, abandonnant définitivement la montagne vosgienne.

C'est à cette partie de la vallée comprise entre le village de Froideterre et Château-Lambert, sur une longueur d'environ 28 kilom. que convient le mieux la dénomination de Haute-Vallée de l'Ognon.

Si j'ai limité à Froideterre l'extension méridionale de la Haute-Vallée, c'est que j'ai voulu tout en faisant choix d'un point et d'un accident géologiques parfaitement reconnus = le contact du Muschelkalk et du grès bigarré d'une part, et la perte en été de l'Ognon en ce point =, tenir compte, d'autre part, du changement qu'à partir de ce village subit la flore des vallées vosgiennes.

Ainsi l'Ognon ne voit plus fleurir sur ses rives ni *Ranunculus aconitifolius*, ni *Cherophyllum hirsutum*, le *Meum athamanicum* qui descend encore jusqu'à Saint-Germain, cesse également. La flore silicicole disparaît peu à peu, et les plantes calcaréophyles, déjà se montrent çà et là et vont bientôt dominer au-delà de Lure.

La partie supérieure de la vallée de la Lanterne qui se forme aux Sarts, au N.-W. de Melisey, sur le plateau gréseux de la Lanterne-la-Corbière aura sa limite extrême-sud au village de Lantenot presque aux confins des grès bigarrés et de la grande plaine d'alluvions de Lure à Luxeuil.

Cette vallée, peu profonde, est creusée dans les grès bigarrés et vosgiens. Le seul sommet un peu important est le Mont-Bénard qui atteint 470 m., au-dessus de Belmont, et rejoint par les ondulations des Armonts, le plateau d'Ecromagny.

La région étudiée comprend donc la partie Nord du canton de Lure, tout le canton de Melisey, et une partie des cantons de Luxeuil, Faucogney et Champagny.

C'est cette zone montagnaise d'où descendent l'Ognon, la

Lanterne, le Breuchin, la Combeauté, et aussi le Rahin et la Savoureuse, qui forme la partie méridionale des Hautes-Vosges. Jusqu'à ces dernières années tout ce massif était compris dans les Faucilles par certains géographes en quête de limites à leurs bassins.

Il n'y a pas bien longtemps encore, dans certains manuels de géographie on enseignait couramment que le formidable chaînon dont l'altitude se maintient entre 700 et 1000 m., qui court du Ballon de Servance vers Remiremont, séparant la vallée de la Moselle des vallées Saônoises, s'appelait les Faucilles !

Si ces géographes s'étaient donné la peine d'étudier tant soit peu la structure géologique et lithologique de ce massif, ainsi que sa minéralogie, sans doute n'auraient-ils pas écrit une semblable hérésie.

MM. Bleicher et Roussel se sont avec raison élevés contre cette dénomination ultra-fantaisiste de Faucilles : « Nous ne pouvons, dit M. Bleicher, ni comme géologue, ni comme géographe accepter cette interprétation (— il aurait pu ajouter aussi : ni comme botaniste —), ce chaînon fait bien partie intégrante du système vosgien, dont il constitue même un des traits transversaux les plus significatifs..... les mêmes roches syénitiques qu'au Ballon s'y rencontrent, flanquées vers la Comté d'une bande de carbonifère dépendant des bassins du pied des Ballons. Cette bande de carbonifère marin et terrestre qui contourne la grande masse cristalline des Hautes-Vosges est *une* au point de vue géographique comme au point de vue géologique. Ce chaînon, comme caractéristique encore, conserve aujourd'hui des traces d'anciens glaciers, comme le massif des Ballons lui-même(1) ».

Laissons ce nom de Faucilles à ces collines limitant au N.-W. le bassin de la Saône et qui commencent tout au plus en aval de Plombières pour se terminer au plateau de Langres, et avec M. Bleicher, faisons commencer les Hautes-Vosges au Nord de Ronchamp, depuis l'extrémité Sud du Mont-de-Vannes qui continue la prolongation méridionale de la grande arête des Vosges jusqu'au massif du Champ-du-Feu.

Toute la région montagneuse située au Nord et au Nord-Est d'une ligne passant par Ruaux, Fougerolles, Raddon, Magnivray, Lantenot, Saint-Germain, Malbouhans, Ronchamp, Champagny, Sermamagny, Etueffont, Bourg, Rougemont, fait partie

(1) *Bleicher — Les Vosges, le sol et les habitants 1890.*

intégrante du massif vosgien. Les montagnes de la Nannue, du Chérimont, de Chenebier constituées par le terrain carbonifère doivent s'y rattacher également.

Aperçu géologique. — Trois terrains anciens constituent le sol de la région que nous étudions :

1^o *Le terrain cristallin.*

2^o *Le carbonifère inférieur (paléozoïque.* — Terrain de transition des anciens auteurs).

3^o *Le Trias inférieur (Werfénien).*

1^o **Terrain cristallin.** — Ce terrain constitue en masse compacte la partie haute de la vallée jusqu'aux Grands-Champs (commune de Servance). A partir de ce point il fait place jusqu'aux environs de Melisey au Carbonifère inférieur, au Culm.

Cette partie montagneuse dont les deux *Hærste* sont les Ballons d'Alsace et de Servance, date de l'époque des plissements hercyniens, et doit son relief à des effondrements ultérieurs, qui ont intéressé les terrains s'appuyant sur les môles primaires. Le granit à trois éléments et à un seul mica y fait défaut; il est remplacé par la syénite ou granit porphyroïde à amphibole dont sont formés les deux Ballons. Cette roche varie de teinte suivant la coloration des cristaux d'orthose; rougeâtre à Haut-du-Them, gris-violacée à Miellin, (syénite feuille-morte). Au Magny de Servance elle est à grain plus fin et à petits cristaux qui la rapprochent du granit proprement dit. Ces puissants massifs de syénite sont pénétrés, surtout sur la ligne de crête qui sépare les vallées de l'Ognon et de la Moselle, par des filons d'une *diorite* variant de couleur et de texture suivant sa richesse en cristaux d'Hornblende. Souvent elle passe à une véritable *Hornblendite*. Quand elle est riche en mica, elle devient de la *minette* (Col-des-Croix). Une roche passant au *Gabbro* se montre çà et là dans les vallons de la Pile, et de la Fonderie.

Ce terrain cristallin est développé dans les hautes vallées de l'Ognon, du Fret, de la Fonderie, du Moiseaubeau, de Miellin, du Rahin, de la Savoureuse et du Beuletin. Dans nos limites il sera compris au Nord et au Nord-Est d'une ligne sinueuse passant par la Longine, Beulotte-St-Laurent, le Magny-Maubert, les Grands-Champs, le Mont-Cornu (granulite à pyroxène), Miellin, les Landres, puis contourne le massif des Ballons par les Malvaux, les Plaines, le Langenberg.

Plus au Sud on rencontre encore çà et là, comme roches réellement cristallines, de grandes coulées de microgranulites ou

porphyres roses quartzifères des anciens minéralogistes : au plateau de Ternuay, aux Gorges du Raddon, à l'entrée de la vallée de Fresse, sur le flanc Nord de la Montagne de Ternuay, et à la base S. W. du Sigle de Melisey.

Assez nombreux sont les filons dont plusieurs ont été exploités aux 17^e et 18^e siècles. Château-Lambert était à cette époque un centre minier assez actif; mais depuis bientôt un siècle, toutes ces mines ont été abandonnées.

A Château-Lambert: Pyrite, Chalcopyrite, Malachite, Azurite, Molybdénite, dans quartz Compact.

Au Baudy : Fluorine, quelquefois en beaux cristaux verts; Galène entre syénite et diorite.

A la Fonderie, près du Haut-du-Them: Manganèse, Barytine, Quartz légèrement améthysé.

A la montagne du Ménil, près de Servance, existe un filon de fer oligiste dans un porphyre pétrosiliceux.

A la Grève, un petit filon de pyrite, à la base du Mont-Cornu.

2^o **Carbonifère inférieur.** — La région qui s'étend au Sud de la précédente, depuis Faucogney, Servance, Miellin jusqu'à hauteur de Melisey, présente un aspect tourmenté tout particulier, dû aux nombreux pointements porphyritiques et tufacés, qui ont percé les schistes, et servent de support aux grès triasiques. Ils sont entrecoupés de gorges profondes.

Ces masses porphyritiques peuvent atteindre des dimensions considérables, comme à l'Ouest du Saut-de-l'Ognon et aux Champs-Fourguenons où elles sont constituées par un porphyre brun; puis entre Ternuay, Belonchamp, Melisey, le long des Sigles, et à la base du chaînon qui s'étend du Rocheret à Ecro-magny, elles forment d'innombrables pointements ou dykes de porphyrites vertes diabasiques et de mélaphyres.

Le bourg même de Melisey est construit sur un culot méla-phyrique vert foncé d'une longueur, d'environ 400 mètres avec courbe assez prononcée depuis l'église jusqu'au ruisseau de la Mer. Il semble barrer la vallée, et imprime à l'Ognon une direction brusque au Sud-Est.

Aux Etroitures, à 1500 m., au Nord de Ternuay, à gauche de la route, on peut voir de belles colonnades prismatiques de porphyre pétrosiliceux (1). La ligne du chemin de fer vicinal les recoupe un peu plus haut, ainsi que de jolies brèches porphyriques.

(1) Reconnues et signalées par M. Ch. Velain dans son mémoire sur le carbonifère des Vosges. Bulletin société géologique de France — Paris 1887.

A Belonchamp, au Keu, à la base de la montagne de Ternuay-Fresse, à la Roche-Tobon derrière Ternuay, les schistes noirs sont traversés par de grands filons de diabase verte veinée d'épidote que l'on exploite en carrières. Il en est de même à la base du Mont-de-Vannes près de Saint-Barthélemy et à l'entrée de la vallée de Fresse.

Les porphyrites à Labrador typiques de Belfahy et de la Chevestraye au N.-E. de Fresse traversent les mêmes schistes en formant de grands dykes à une altitude variant de 700 m. à 1000 m. Les *Spilites*, les traversent également (Le Raddon). Au contact de ces émissions porphyritiques très actives pendant l'époque carboniférienne et aussi pendant l'époque permienne, les schistes ont subi un métamorphisme marqué. Ils varient dans leur texture, leur couleur et leur dureté. Souvent ils sont très silicifiés et peuvent servir de pierres à aiguiser.

Tels sont ces schistes durs de la Voivre que Thirria a classés dans les schistes à Coticules du Silurien (1), et qu'il signale à Faucogney, Melisey, Fresse, Plancher.

On peut à la rigueur les rapporter au Dévonien, mais les classer dans le Silurien, c'est avancer une opinion qui n'est basée sur aucun document paléontologique. Jusqu'à ce jour aucun affleurement silurien n'a été rencontré dans les Vosges. M. Bleicher a signalé cependant une empreinte de *Monograptus* sur un caillou de lydienne provenant du grès vosgien des environs de Senones.

Plus tard M. Noël (2) a décrit une trentaine d'espèces de *Climacograptus*, *Diplograptus*, *Rastrites*, *Monograptus*, *Retiolites*, provenant de galets de lydienne et de quartzite du grès vosgien des Basses-Vosges.

Cela indique que les galets de grès vosgien proviennent de la destruction des roches anciennes, appartenant au Silurien (Gothlandien) mais aussi au Dévonien.

Du reste nous verrons plus loin à quel âge on peut aujourd'hui rapporter ces schistes.

La roche que Thirria désigne sous le nom de porphyre noir

(1) *Thirria* — Manuel de l'habitant de la H^{te}-Saône, 1869, Vesoul, librairie Lepagney.

(2) *E. Noël* — Note sur la Faune des galets de grès vosgien. Bulletin de la Société des Sciences de Nancy (1905).

n'est autre chose qu'une porphyrite diabasique à structure serrée se rapprochant des Trapps et des Mélaphyres, et d'après lui elle aurait très peu modifié la texture des schistes qu'elle a traversés. Le porphyre brun (orthophyre) les aurait modifiés davantage.

Cette idée est assez corroborée par l'examen des schistes dans le voisinage de ces deux porphyres. Ainsi, partout où l'on rencontre des porphyrites vertes : Mont-de-Vannes, Ternuay, Belonchamp, les schistes n'ont subi aucun changement, sauf peut-être ont-ils acquis un peu de dureté.

Ils sont très visibles au Pont de la Roche, près Belonchamp, où ils ont une stratification de 135° avec pendage de 70° vers le S. W. (1). A Saint-Barthélemy, où on peut très bien les observer près du Moulin des Oiseaux et vers le lambeau gréseux des Lapieres, ainsi qu'à la base du Sigle de Melisey, ils sont violacés et ont une stratification d'environ 115° avec pendage de 70° également vers le S. W.

Au-dessus du Moulin du Creuzot, existe un schiste noir assez tendre, brillant et brulant légèrement.

Au Nord-Est de Ternuay, à la montagne dite le Verseau, on a exploité, mais sans succès vers 1820, un schiste analogue.

Au Pied-du-Mont, à l'Ouest de Ternuay, les schistes sont redressés verticalement avec direction E.-O.

Dans la vallée de Fresse, au ravin des Rondey, sur les flancs du chaînon qui sépare les deux vallées de Fresse et de Miellin un sondage a été fait vers 1903, dans un gîte schisteux où un seul fossile, bien petit a été recueilli par M. le Dr Grisey, de Melisey, qui a bien voulu me le communiquer. M. R. Zeiller, inspecteur général des Mines, auquel je l'ai soumis, le rapporte au genre *Sphenopteridium dissectum*, Gœppert, ou *Archeopteris dissecta* Gœppert, une des fougères caractéristiques du Culm inférieur, tel l'horizon de Bourbach (Alsace).

On peut avec Trautmann (2), rattacher tous ces schistes à une formation anthracifère qui passant sous le terrain houiller de Ronchamp, les relèverait plissés au Mont-de-Vannes.

Lors d'une excursion géologique faite en été 1908, sur le flanc occidental du Mont-de-Vannes, nous avons rencontré sur le chemin qui conduit au Plainet, au-dessus du ravin de Fourchon

(1) Trautmann — Bassin houiller de Ronchamp, 1885.

(2) Trautmann — Bassin houiller de Ronchamp, 1885.

(1), un schiste assez tendre, jaunâtre, tâcheté, ayant toutes les allures d'un schiste dévonien. M. Vélain, qui a bien voulu l'examiner y a reconnu des Foraminifères et le range dans le Viséen (2),

Ces schistes jaunes reparaissent dans la vallée de Fresse, au ravin des Viaux, et au-dessus de la Borromillière. Ils sont orientés N. W.-S. E.

Plus au Nord on ne rencontre plus, que vers le hameau de la Croix-du-Rouille, un schiste métamorphique au contact des porphyres pétrosiliceux.

Toute cette région que nous venons de décrire appartient au carbonifère inférieur ou Culm, et d'après l'examen des roches qui avoisinent et qui percent les schistes, ainsi que par les rares spécimens de la Flore et de la Faune que ces derniers renferment, on est amené à les classer dans le *Tournaisien* (schistes noirs) et dans le *Viséen* (3). Leur stratification est souvent tourmentée, variant de O.-E. mais plus souvent N. O.-S. E.

Dans ce terrain on rencontre plusieurs filons minéralisés :

A Ternuay = Galène et Fluorine dans porphyrite. Quartz au Pied-du-Mont. A Belonchamp = Filonnets de calcite dans brèche porphyrique. A Fresse sur le flanc Nord du Mont-de-Vannes, ainsi qu'à Saint-Barthélemy, sur le flanc occidental de la même montagne, des galeries ont été ouvertes aux 17^e et 18^e siècles pour exploiter une galène un peu argentifère. On recueille encore sur les haldes de bons échantillons de Galène, Barytine, Blende, Quartz compact et cristallisé, Calcédoine, un peu de Pyrite, de Pyromorphite, de Serpentine, de Chalcopyrite, et de la Fluorine diversement colorée. Cette dernière fait l'objet actuellement d'une exploitation suivie.

Les filons de plomb et de fer oligiste de Faucogney, de cobalt de la Mer, de manganèse de Saphoz, et les anciens filons d'argent, de cuivre et de plomb de Plancher-les-Mines appartiennent à ce terrain.

(1) Excursion de la Société Belfortaine d'Emulation. — MM. Pourchot, Meyer, Herbelin, Cardot... (section des sciences).

(2) Communication personnelle.

(3) Au moment de mettre sous presse, une note publiée par MM. Vélain et Michel-Lévy à l'Académie des sciences relate d'analogues constatations faites par ces deux savants géologues dans les Hautes vallées de la Moselle et de St-Amarin. (Analogie des formations primaires dans le Sud des Vosges et dans le Morvan).

3° **Permien.** — Dans la vallée de l'Ognon, le Permien a presque complètement disparu, alors que dans les vallées voisines de la Combeauté et du Rahin, dans cette dernière surtout, il est largement représenté. Je dis, presque, car dernièrement, à la montagne du Rocheret, vers 400 m. d'altitude, j'ai découvert sous les grès vosgiens à poudingues, à l'endroit où jaillissent les sources de la Goulotte, un grès feldspathique rouge-brique qui sans aucun doute appartient au Permien inférieur. Il est en concordance avec les grès triasiques qui le surmontent. On ne peut suivre l'affleurement sur une longue étendue, recouvert qu'il est par la forêt, et les éboulés de poudingues vosgiens. On le retrouve à environ 500 m. plus au S.-W., derrière les premières maisons du Bas de la Goulotte avec des schistes rougeâtres.

En sortant du village de Melay, à gauche du chemin qui descend vers Melisey, se trouve un entablement de grès à poudingues reposant sur une roche qui a toutes les allures d'une argilolithe permienne.

Quant au grès vosgien proprement dit, certains géologues veulent encore le classer dans le Permien, d'autres l'en séparent complètement, pour en faire à juste raison un tout avec les grès triasiques dont il est l'assise. C'est à cette dernière manière de voir que nous nous rangeons.

II

TRIAS INFÉRIEUR

Dans nos Vosges méridionales Comtoises, la zone de passage entre le Permien supérieur et le Trias, le Zechstein, fait défaut, et l'assise inférieure de l'étage constituée par des bancs de diverses nuances et par des grès cristallisés, tel au Hartz, manque aussi. Le Trias débute par son assise moyenne, le grès des Vosges à poudingues; il est transgressif.

A l'époque où le grès triasique se déposait, les roches primaires avaient déjà subi une érosion très considérable, et leur ensemble présentait l'aspect d'une pénéplaine.

Toutes les couches intermédiaires depuis le houiller jusqu'au Zechstein inclusivement ont été détruites par les érosions et les dislocations qui depuis les temps géologiques les plus reculés

ont travaillé les Vosges. C'est ce qui explique pourquoi les roches primaires servent de support direct aux grès à poudingues.

En Allemagne centrale, les grès triasiques reposent sur le Zechstein; mais si le faciès est presque identique pour les deux étages, il n'en est pas de même de leur faune lagunaire supérieure qui diffère totalement. C'est entre le Permien supérieur et les grès werféniens que se trouve la ligne de démarcation des deux systèmes.

La puissance du Werfézien dans nos régions n'excède pas 70 mètres. On y reconnaît deux zones bien distinctes : 1° Le *grès vosgien* à poudingues à la base, et 2° les *grès bigarrés* proprement dits ou grès à Voltzia.

Une coupe menée de Lantenot au Ballon de Servance, soit dans une direction un peu oblique par rapport à l'axe de la chaîne des Vosges, montre que les grès triasiques reposent au moins jusqu'au Rocheret sur le Permien, comme semblent l'indiquer l'affleurement trouvé en ce point et les sondages de la plaine de St-Germain, puis ensuite directement sur les roches éruptives du Culm et en petits lambeaux sur les syénites. Leur inclinaison est de 15° environ N. E.-S. W. Fig. 1.

La plaine de Saint-Germain, Lantenot, Rignovelle, Malbouhans est presque essentiellement constituée par les grès triasiques abaissés à leur base par la grande faille de l'Ognon qui commençant à Malbouhans, se continue jusqu'à Ternuay en s'infléchissant le long des Sigles. Nous en reparlerons plus loin.

Ils sont recouverts comme aux environs de Luxeuil et Esboz-Brest par une couche d'alluvions souvent très puissante. Un sondage effectué près de la verrerie de Malbouhans, à l'altitude 332 m., a révélé que le support de ces grès est formé de 121 m. 50 de grès rouge permien et de 162 m. de houiller reposant sur les schistes et roches du terrain dénommé terrain de transition par certains géologues (Culm); le grès bigarré a accusé une puissance de 70 m. 15 et le grès vosgien 15 m. 10.

Tout récemment, un sondage fait aux Granges de St-Germain (1909), près la route de Lantenot, a percé argiles et grès triasiques sur une épaisseur de 105 m. environ, supportés par les grès du Permien qui eux auraient déjà là une puissance de 113 m. Une couche de houiller à empreintes végétales parmi lesquelles j'ai reconnu *Annularia*, *Pecopteris*, *Poacordaites* a été rencontrée vers 225 m. et se poursuit entrecoupée de filonnets charbonneux jusqu'à 340 m. pour cesser au contact des schistes du Culm.

Les travaux de la mine du Culot, effectués en 1849, sur le flanc méridional du Mont-de-Vannes, au-dessus de Mourière, à l'altitude 439 m. 60, ont percé directement les grès rouges à la faible profondeur de 25 m., et le terrain houiller a été traversé à 98 m., en ne rencontrant que des couches de houille pyriteuse et de peu de puissance et fortement dérangées.

Peut-on considérer le Mont-de-Vannes comme un anticlinal dont les synclinaux seraient à l'Est, le bassin de Ronchamp et à l'Ouest, la petite cuvette houillère de St-Germain ?

L'examen des schistes de la région Malbouhans, St-Barthélemy, Melisey, Belonchamp, Ternuay, nous démontrera que cette idée doit être abandonnée. A Ternuay, nous avons vu plus haut qu'ils ont une orientation presque O.-E. A Belonchamp et aux Sigles de Melisey, les Granges Baverey, ils sont orientés N N W-S S E. A la base du Mont-de-Vannes, derrière le village de St-Barthélemy, ils sont N W-S E, partout avec un pendage variant de 70° à 80° vers le SW. Ces orientations nous démontrent que les plissements hercyniens, dans la région qui nous intéresse, affectent des directions assez variables avec tendance N W-S E et même O-E. et non N E-S W. Voir fig. 6.

Lorsqu'après avoir traversé le village de St-Barthélemy, on s'avance face au Mont-de-Vannes, on remarque depuis la carrière des Lapières qui est située sur la ligne de faille, jusqu'à hauteur de l'usine Bohly, une série de petites gorges assez régulières, parallèles les unes aux autres, et formant un angle avec le grand axe de la montagne. Ces vallonnements sont formés alternativement de porphyrites et de schistes. Au premier abord on pourrait considérer cette disposition de roches comme le résultat d'isoclinaux empilés les uns contre les autres. Mais un empilement de plis semblables comporterait nécessairement une régularité et une répétition inévitable d'alternance dans les bandes de schistes et de roches éruptives. Cet ordre de chose ne s'observe pas régulièrement à la base du Mont-de-Vannes: cette interprétation d'isoclinaux doit être rejetée.

La masse primaire du Mont-de-Vannes doit être considérée comme faisant partie d'un géantlinal de direction NNW-SSE dessinant la bordure Nord du bassin de Ronchamp qui se trouve localisé dans un synclinal de même orientation. Le Mont-de-Vannes vu l'orientation de ses schistes ne jouerait donc pas le rôle

d'anticlinal vis-à-vis Ronchamp et St-Germain-Lure, et le gîte carboniférien que le sondage de St-Germain a rencontré à une profondeur presque identique à celle atteinte à la verrerie de Malbouhans ne peut être autre chose que l'extrême prolongement N-W du bassin de Ronchamp.

C'est le refoulement des terrains anciens qui aux époques antétriasiques a occasionné des plissements plus ou moins intenses d'où naquirent les synclinaux et les anticlinaux. A l'époque de l'invasion de la mer triasique, les sommets des anticlinaux déjà travaillés par l'érosion furent suivant leur saillie plus ou moins prononcée, arasés considérablement par l'érosion marine, et les terrains antérieurs furent entraînés dans les synclinaux, tels les grès permien qui s'y déposèrent en grande partie, puis ensuite les éléments du Trias.

C'est ce qui explique qu'au sondage du Culot (Fig. 2 et 7). en A par exemple où le manteau gréseux a disparu, on retrouve de suite les grès rouges permien qui sont traversés à une faible épaisseur (25 m.), et que sur le dôme d'Etobon-Chenebier le houiller affleure. Les anciens puits des concessions de Ronchamp-Mourière sont placés sur ces dômes ou sur leurs flancs.

Au N W du bassin de Ronchamp, la grande faille de l'Ognon, le long du Mont-de-Vannes vient déranger toute cette formation, et abaisse fortement au niveau de la vallée tout le compartiment des grès.

Ainsi au forage de Malbouhans, à la base du Mont-de-Vannes, il a fallu percer 85 m. de grès triasiques et 120 mètres de grès rouge avant de rencontrer un houiller complètement stérile jusqu'à son contact à 389 m. de profondeur avec les schistes du Culm.

A la base de la montagne du Rocheret, jusque vers Lantenot, une faille orientée N E-SW a abaissé aussi les grès triasiques qui viennent buter dans la plaine de St-Germain-La-Goulotte contre les roches éruptives que l'on remarque très bien depuis la base de la Tête-Guenin et qui contournent tout ce chaînon montagneux où ces grès restent perchés.

Une coupe menée au Mont-de-Vannes par Lantenot et les Granges de Saint-Barthélemy donnera l'allure des grès triasiques. Cette coupe passant bien au Nord du petit bassin carbonifère de Saint-Germain, il est plus que probable que là les grès reposent sur le Permien, comme l'indique l'affleurement du Ro-

cheret, et que celui-ci est en contact immédiat avec les schistes et roches du Culm qui constituent la masse du Mont-de-Vannes. Fig. 4.

Failles et Falaises. — C'est aux Granges-Guenin, commune de Saint-Barthélemy, que l'on remarque bien la grande faille de l'Ognon. Une petite carrière de grès bigarré avec empreintes végétales, surmontée de dépôts glaciaires, vient buter contre des porphyrites vertes. Gravissons la montagne, nous rencontrerons, tout d'abord au-dessus de ces roches vertes, un banc de poudingues légèrement incliné vers la vallée, puis un affleurement porphyritique et schisteux, ensuite une falaise de grès vosgien avec nombreux éboulis, surmontée d'un plateau très humide, une feigne, d'où sortent de limpides ruisselets. La pente devient un peu plus rapide, on se trouve en face de nombreux éboulis chaotiques qui dénotent une falaise détruite. Puis les bancs de grès se poursuivent en inclinaison très prononcée jusqu'au sommet, sans affleurement de roches sous-jacentes. Cette disposition de trois à quatre bancs de grès alternant avec des éboulis et des roches augitiques se poursuit très nettement depuis les Granges-Guenin jusqu'à hauteur de Saint-Barthélemy.

Ainsi on peut suivre depuis le Moulin-des-Oiseaux jusqu'au-delà des Granges du Berthey, une belle falaise de grès poudingues, à l'altitude d'environ 400 m., sur 1200 à 1500 mètres de longueur. Une autre falaise, entamée par places se trouve à environ 550 m. d'altitude et atteint à peu près la même longueur que la première, mais moins bien conservée.

A la base de la montagne, sur la ligne de faille, au Moulin du Fourchet des débris de falaises sont encore bien visibles, et l'énorme bloc connu dans le pays sous le nom de Pierre du Sarrazin, n'est autre chose qu'un lambeau détaché de la corniche voisine par suite d'érosion.

En présence de cette disposition des grès sur les flancs du Mont-de-Vannes, deux hypothèses viennent à l'idée; ou il y a eu glissement suivi de cassures de la roche, ou bien ce sont des petites failles secondaires qui ont disposé les grès en gradins. Cette dernière hypothèse est la plus admissible du moins pour les deux grands escarpements, car on ne peut admettre que des glissements puissent atteindre des longueurs de 1200 à 1500 mètres avec une régularité de falaises aussi nettes quoique masquées en certains points par les apports détritiques provenant de la mon-

tagne. De plus, la roche paléozoïque apparaît partout sur les lèvres de dénivellation, en donnant lieu ou à des pointements assez prononcés, ou à des cuvettes peu profondes et marécageuses, dont nous avons déjà parlé plus haut. Il est à remarquer aussi que la plupart du temps, le contact des grès vosgiens avec les roches du Culm se fait par failles (1).

A partir de 550 m. d'altitude environ, l'inclinaison régulière et rapide des bancs gréseux, indiquerait assez qu'il y a là un simple glissement sur les schistes sous-jacents (Voir la coupe 4).

On voit donc que ce relief du Mont-de-Vannes, n'est pas dû, comme pourrait le faire croire la quantité de bancs gréseux que l'on rencontre en certains points, de la base au sommet, à une puissante formation triasique comme cela a lieu dans les Vosges septentrionales où le grès vosgien atteint 400 m. de puissance, alors que dans la région Sud, déjà à partir d'Epinal, il est réduit à un cordon de galets quartzitiques de 15 à 20 mètres au plus.

Remarquons aussi que le grès bigarré ne se montre plus sur les poudingues disloqués ou inclinés. Au moment de l'écroulement, il a offert par sa texture plus tendre, un terrain tout préparé à la dislocation et à l'érosion qui l'ont détruit.

Au sommet du plateau, vers 650 m. d'altitude, tous les grès sont en place avec une épaisseur totale de 15 mètres au maximum. (Voir les coupes 3, 4, 5, 7).

De l'autre côté de la vallée sur les flancs de la montagne, du Rocheret à Ecromagny, on constate des débris de falaises et des éboulis assez considérables, au-dessus de la Rue, au Fahys et aux Granges-Baveray.

Sur les flancs du gros môle du Mont-de-Vannes qui domine Belonchamp, on ne constate plus rien de semblable. Les grès sont restés à leur place au sommet, en légère inclinaison, à 689-720 m. d'altitude jusque vers le hameau du Plainet, et l'on peut facilement observer les schistes et porphyrites du Culm qui les supportent jusqu'au sommet. Les falaises et les éboulis chaotiques qui sans aucun doute ont existé, comme en témoignent les amas de poudingues que l'on retrouve encore au-dessus de St-Michel, et à droite du hameau des Baraques, ont été détruits

(1) Il faut bien reconnaître aussi que très souvent les petites failles se rejoignent entre elles, et n'offrent pas ainsi un parallélisme de cassure régulier.

très probablement à l'aurore des temps quaternaires, et leurs galets dispersés au loin. (Coupe de Lantenot au Mont-de-Vannes par Melisey. Fig. V).

Le Dyke qui constitue le roc du Plainet, à l'altitude de 850 m. a été pris pour un bloc erratique de grès vosgien (1), c'est une erreur; c'est une roche en place qui n'est autre qu'un porphyre amphibolique à petits éléments.

A partir de la vallée de Fresse, jusqu'à Château-Lambert, on ne rencontre plus sur les flancs des montagnes, ni falaises, ni bancs gréseux. Le plateau de Fresse-Ternuay (Le Tillet-les-Recey) est recouvert d'une couche de poudingues de 5 à 6 mètres de puissance et se termine au-dessus de Fresse en éboulis chaotiques. Il est parsemé d'étangs et de feignes. Ça et là percent des microgranulites, des schistes et des porphyrites augitiques. Thirria n'y avait pas signalé le grès vosgien.

Sur cette rive gauche de l'Ognon, deux petits lambeaux de grès ont persisté : l'un au-dessus de Miellin, au pré Py, à l'altitude 885 m., l'autre aux Arrachies, sur la crête qui sépare les vallées de Miellin et du Rahin, à l'altitude 1120 m. C'est le plus élevé de la région (Voir la carte).

C'est une preuve bien évidente que la mer triasique a recouvert les hauts sommets des Vosges, comme l'avait reconnu M. Bleicher.

Beaucoup de petits îlots gréseux autrefois disséminés sur les plateaux, ont complètement disparu par suite des nombreux prélèvements opérés dans la suite des âges, pour la construction des fermes éparses dans la montagne.

Passons à la rive droite : Le sommet du grand plateau qui s'élève depuis la Goulotte, le Bas et Lantenot jusqu'à Belmont, la Lanterne, Melay, Ecromagny, est recouvert par les deux zones du Trias inférieur. Il est criblé d'étangs et de tourbières, et ses flancs ravinés par les eaux laissent souvent à découvert les roches et schistes qui lui servent de support (Ex : Melay, Granges-Baverey, Ecromagny).

D'assez nombreuses carrières de grès bigarré y sont exploitées.

Entre Ecromagny et Melay, seul le grès vosgien à poudingues a résisté et n'a guère qu'une puissance de 5 à 6 mètres. A partir

(1) *Dépierrés. Le glacière dans l'Est de la H^{te}-Saône.* Bulletin de la Société des Sciences et Arts de la H^{te}-Saône, 1886.



Cliché C. Cardot.

La Vallée de Melisey et le Mont-de-Vannes

Les Grès triasiques reposent sur les roches paléozoïques directement, et forment au sommet des montagnes de longs plateaux horizontaux.

assises de 20 à 40 centimètres d'épaisseur, plus ou moins parallèles, et se réunissant souvent en s'amincissant. Elles alternent avec la masse du grès, et se trouvent localisées surtout dans bancs supérieurs. Ces galets proviennent d'anciens massifs détruits situés à l'Est ou au Sud-Est du lieu où ils ont contribué à la formation de la roche. Il a été reconnu qu'ils diminuent d'Ouest à Est et Nord-Est, et qu'ils augmentent de volume vers le Sud. Aux Lapières près St-Barthélemy, certains galets atteignent un volume relativement considérable, ce qui semblerait indiquer que le massif détruit qui les a fournis ne devait pas être très éloigné; ils ont une forme ovoïde, ou céphalaire, et certains mesurent 0 m. 20 de grand axe.

Le grès vosgien diffère du grès rouge permien par sa plus grande consistance, et l'absence complète de feldspath et d'amphibolithe.

Il diffère du grès bigarré, par l'absence presque complète du mica et le peu d'abondance du ciment, l'absence de fossiles, et la présence dans la masse de galets quartzitiques.

Jusqu'à ce jour, ces galets de quartzite n'ont révélé aucune trace végétale ou animale, et les galets de nature schisteuse qui pourraient en renfermer, sont plus que rares.

Beaucoup de géologues ont discuté différemment la formation de ce grès, tels Braconnier, Billy, Hogard. Les uns l'attribuaient à un dépôt dû à un puissant torrent, d'autres à des assises formées au fond des eaux profondes. Thirria (1) l'assimilait au grès rouge et leur donnait à tous deux comme cause de formation, les épanchements successifs de roches ignées qui auraient eu lieu entre les périodes de dépôt du terrain houiller et du grès bigarré. Il se serait formé pendant une violente tourmente qui aurait tout détruit, vie animale et végétale.

Il ne faut y voir qu'un dépôt littoral formé le long des rivages peu élevés des Vosges primitives, et sur une plage battue par des courants assez violents, comme en témoignent la présence de volumineux galets, l'éclatement de certains d'entre eux (carrière des Lapières), et la stratification entrecroisée que l'on constate souvent dans la masse du grès.

Les montagnes ou les collines que recouvre le grès vosgien quand il est dénudé ou revêtu d'une légère assise de ces couches

(1) *Thirria*. Statistique du département de la H^{te}-Saône.



Cliché O. Cardot.

Escarpements et éboulis de Grès Vosgien à la Bouloze. (Belonchamp).

éboulis chaotiques qui donnent l'impression de formidables ruines. Certains blocs de poudingues détachés du plateau cubent plus de 250 mc. et semblent avoir été taillés comme à l'emporte-pièce, tant leur cube est régulier. D'autres, restent encore en corniche prêts à s'écrouler. Il en est de même aux roches du Sire-Antoine, sur le rebord du plateau des Oreux-Melay.

Sur la lisière de tous ces entablements gréseux se trouvent de nombreuses crevasses perpendiculaires aux escarpements. Elles sont très profondes et souvent assez larges. L'eau qui y ruisselle, les élargit, les érode, les creuse, et la roche déjà minée en-dessous, soit par les agents atmosphériques, soit par des affouillements anciens (creusement des vallées, époque glaciaire) n'étant plus soutenue finit par basculer et rouler sur les flancs du coteau.

Le gel a aussi une influence marquée sur la dislocation des poudingues, et les temps glaciaires ont été les agents principaux de ces bouleversements chaotiques. Pl. II.

Carrières. — Le grès vosgien est exploité en carrières à Saint-Barthélemy, Melisey, La Bouloye, au-dessus de Belonchamp, Ternuay, Fresse. La partie à grain moyen donne d'excellents moëllons.

Filons. — On ne rencontre pas de filons minéraux dans la masse des grès à poudingues. Seuls, quelques nids et veinules de fer oligiste s'y trouvent dispersés dans les couches inférieures qui sont en contact avec les roches anciennes. Le ciment du grès est alors plus ou moins chargé de fer oligiste. La source ferrugineuse de Melay qui jaillit au contact des grès et des porphyrites n'a pas d'autre origine. Dans les couches intermédiaires dont nous allons parler, on remarque quelquefois des traces de manganèse.

2^o Zone intermédiaire. — **Zwischenschichten.** Cette couche intermédiaire entre le grès bigarré et le grès vosgien, semble par tous ses caractères se rapporter aux *Zwischenchichten* que Bénécke (1) a décrites. Elle s'observe bien sur les plateaux dénudés des Sigles de Melisey et de la Bouloye, et surmonte directement les grès à poudingues. La roche est rouge lie-de-vin, d'un grain assez grossier, plus dure que le grès à Voltzia, et criblée par places de cavités circulaires, à l'intérieur desquelles

(1) *Benecke.* Abhandl. zur géologie specialkarte von Elsass-Lothringen (1877).

se jouent encore des boules de grès dont la grosseur varie du volume d'une cerise à celui d'une pêche.

Quand elles se soudent, ces cavités donnent un aspect boursoufflé à la roche. C'est aux Contences, sur le plateau de Ternuay, que l'on rencontre les boules gréseuses les plus volumineuses. Le mica y existe souvent en abondance, et le grès peut se débiter en minces plaquettes qui autrefois servaient à couvrir les toits sous le nom de laves. On peut encore voir cette sorte de couverture sur les vieux toits de la région. Des nids d'argile verte, ainsi que des taches brunâtres, d'origine dolomitique probablement, s'y voient fréquemment.

Lorsque ces bancs sont dépourvus de cavités, ils peuvent s'exploiter comme pierre de taille, mais ils n'atteignent guère que 0 m. 50 à 0 m. 60 d'épaisseur.

A quoi attribuer la formation de ces boules isolées?

On ne peut l'expliquer qu'en admettant qu'un mince cordon minéralisé, fer ou manganèse, encerclait de toutes parts une parcelle de la roche. Par suite de l'infiltration des eaux dans ces grès poreux, le métal s'est d'abord oxydé puis ensuite altéré au point de tomber en poussière, en laissant libre le nodule gréseux qu'il emprisonnait.

Benecke a reconnu dans ces assises des restes de poissons et de Sauriens ; mais jusqu'ici aucun fossile n'a été découvert dans celles qui surmontent nos poudingues, et il est à présumer qu'on n'en trouvera pas parce que leur puissance est trop faible ici, à comparer à celle qu'elles atteignent en Allemagne où on compte jusqu'à 60 mètres; elles offrent donc aux recherches une limite trop restreinte.

Liétard nie ces couches intermédiaires dans les environs de Ruaux (1) et il les rattache au grès bigarré. Cependant leurs caractères lithologiques ainsi que leur aspect sont bien différents des grès à Voltzia, et s'identifient mieux avec les *Zwischenschichten*, de Benecke. Il ne faut pas oublier que ces couches semblent se localiser dans certaines régions gréseuses, et peuvent fort bien manquer à Ruaux.

Nous les regarderons comme une zone de passage.

3^o Grès bigarré proprement dit. — Grès à Voltzia. — (Bunt-sandstein). — Cette assise supérieure du Werfénien est constituée

(1) Liétard, Note sur le Trias de la région méridionale des Vosges. — Bulletin de la Société des Sciences de Nancy (1888).

par des grains très fins de quartz liés entre eux par un ciment argileux. Le mica y abonde en petites paillettes brillantes; quand il se localise en bandes régulières dans le grès, il donne à la roche un aspect feuilleté qui permet de la débiter en paillettes très minces. Des nodules d'argile verte y sont disséminés. La teinte du grès varie du blanc au jaune pâle et au rouge. Les assises à grès rouge se rencontrent surtout à la base de la masse et sont plus dures que les blanches et renferment quelques rares galets de quartzite; pas de fossiles.

Les bancs de grès à Voltzia sont formés de couches gréseuses qui alternent avec des argiles diversement nuancées. C'est dans ces assises que se trouvent les empreintes végétales, et à leurs parties supérieures sur les couches argileuses, des traces de pas et de gouttes de pluie (*Chirotherium*). Les marnes vertes renferment des empreintes plus ou moins filiformes que l'on peut attribuer à des algues.

Le ciment n'est pas toujours argileux, souvent c'est un mélange de silice et d'oxyde de fer qui rend le grès plus dur.

En général, le grès bigarré est moins dur que le grès vosgien, il se désagrège plus facilement, et souvent quand le ciment argileux est abondant, il devient tellement tendre qu'il s'écrase à la pression des doigts (pierre de grave). Sa densité varie de 2,20 à 2,25. Sa puissance est d'environ 50 mètres. Le sondage de la Verrerie de Malbouhans lui donne 62 mètres; cette épaisseur paraît considérable et ne peut-être telle que si on lui attribue les couches de passage.

On a reconnu depuis longtemps dans la masse du bigarré les deux assises que nous venons de signaler. Dans certaines localités la partie supérieure de l'assise à plantes, renferme des coquillages marins et a été classé par Benecke et Weiss dans le *Muschelkalk* inférieur, le *Wellenkalk*. M. Liétard (1), critique cette classification et émet l'idée assez juste qu'il y a pu avoir confusion provenant d'une carrière offrant en coupe la série triasique jusqu'au *Muschelkalk*. Il signale aux environs du Val-d'Ajol, une carrière où les couches à *Myophoria* sont recouvertes par une épaisseur de grès de 8 mètres. Les carrières de St-Germain présentent une disposition analogue. La zone fossilifère est intercalée entre les assises à Voltzia et une couche d'argile très lé-

(1) *Liétard*. Note citée.

gère que surmontent immédiatement 3 à 4 mètres de bancs gréseux disloqués, soit par l'influence du gel et de ruissellements lents, soit aussi par la pression et le mouvement du glacier de l'Ognon. Ces sortes de bancs sont dénommés « lousps » par les carriers. (Voir coupe 8).

On ne peut expliquer la présence de ces coquillages entre deux puissantes couches de grès qu'en admettant leur présence dans les couches argileuses, quand le dépôt des bancs gréseux supérieurs s'est effectué.

Faut-il rapporter cette assise au Röth des Allemands et y voir un faciès marin du grès bigarré, ou au Wellenkalk ?

Parmi les fossiles qui s'y trouvent et qui sont communs au grès bigarré et au Muschelkalk, on n'a pas encore rencontré *Beneckeia tenuis* qui caractérise la partie moyenne du Röth, et la nature de nos grès ne se rapporte pas aux assises argileuses rouges et vertes, dolomitiques et gypseuses qui constituent cet horizon fréquent dans la Thuringe et le Hanovre. On ne peut donc l'assimiler au *Röth*.

En Alsace, on a réuni au *Wellenkalk* sous le nom de *Muschelsandstein*, un grès coquillier absolument identique comme texture au grès bigarré. Pendant longtemps ces deux grès ont été considérés comme un seul et même bloc, et, vu la nature lithologique de la roche, absolument siliceuse, cette dernière manière de voir était très logique, et plus rationnelle que de distraire du grès bigarré cette zone supérieure pour la rapporter à un étage dont la grande masse est calcaire (dolomie, gypse).

Déjà même dans le grès à *Voltzia*, certains bancs supérieurs renferment ça et là quelques *Myophoria*, de même que dans la zone à coquillages on trouve aussi des fragments de *Calamites* et de bois de Conifères.

Il y a donc entre les deux assises, un lien indiscutable.

Les grès qui surmontent les bancs à *Voltzia* dans les carrières de Saint-Germain, Luxeuil, Ruaux et dans quelques-unes des environs de Saulnot, etc., présentent absolument le faciès du *Muschelsandstein*. L'assise à grès disloqués se rencontre dans de nombreuses carrières : à Lantenot, au bois de Basse-Goulotte, aux Etangs de la Goulotte, etc., elle varie de puissance, et dans ces dernières stations, elle recouvre directement les bancs à fossiles végétaux, sans intercalation marine.

Le *Muschelsandstein*, au moins le niveau inférieur, doit repren-

dre sa place dans le Werfénien, et former avec le grès bigarré un tout bien net. On ne peut y voir qu'un niveau de passage entre le Trias inférieur et le Wellenkalk. Telle est son allure dans la région qui nous occupe.

Aux carrières de Saint-Germain, l'assise à coquillages, forme une bande ocreuse, épaisse de 0 m. 50 à 1 m., semblant diminuer d'épaisseur du N.-E. au S.-W. Elle est très visible à la carrière de l'Est, et disparaît sous les bancs gréseux aux carrières du Sud. Elle est constituée par un ciment gréseux, friable, reliant entre eux des quantités de fossiles, ou dominant : *Myophoria vulgaris*, *M. elegans* *Natica Gaillardoti*, *Gervillia socialis*, etc., C'est une formation lagunaire, et l'invasion des mollusques a eu lieu lentement, annonçant la venue prochaine du Muschelkalk. Le dépôt du grès bigarré s'est effectué dans une mer très peu profonde et calme, comme on peut s'en rendre compte facilement, en constatant la régularité des couches de sable qui ont formé la roche, la netteté aussi de certains débris végétaux et animaux. des empreintes de pas et des gouttes de pluie.

Cette formation littorale, en 1833 Thirria l'avait déjà prévue.

Nous diviserons le grès bigarré de la région en deux niveaux :

2°	} Grès à <i>Myophoria</i> (<i>Muschelsandstein in parte</i>). Wellenkalk gréseux de certains auteurs	— 3 à 4 m. (St-Germain).
1°		

Les collines qui sont encore couronnées de bancs épais de grès bigarré ont un tout autre aspect que celles recouvertes de grès vosgien. Légèrement ondulées, peu élevées, elles s'abaissent doucement vers la plaine. Tantôt, comme de Lantenot à la Goulotte, de Magnivray à La Lanterne, elles sont séparées les unes des autres par des dépressions qui sont autant de frais vallons; tantôt aussi elles forment d'assez longs plateaux couverts d'étangs et de tourbières (Lantenot, Les Monts-Revaux).

Nous avons vu plus haut, que de Lantenot à St-Germain, les grès bigarrés ont été fortement abaissés avec tout le compartiment de grès triasiques par les failles combinées de l'Ognon et

du Rocheret. Ils présentent l'aspect d'une pénéplaine ne dominant la vallée que de quelque 30 mètres environ.

Les carrières de grès bigarré qui se trouvent sur les communes de Saint-Barthélemy, Lantenot, La Lanterne, et Belmont, n'ont donné lieu jusqu'à ce jour à aucune découverte paléontologique intéressante, elles sont même d'une pauvreté désespérante. La flore se limite à quelques *Calamites* et à des débris de bois indéterminables (Bois de Conifères).

Il n'en est pas de même aux carrières ouvertes à Saint-Germain, au hameau dit des Carrières, à gauche de la route qui conduit à Melisey, ainsi qu'à la Carrière de la Tête-Guenin au-dessus de la Goulotte, où nous avons recueilli de beaux échantillons qui seront étudiés dans la partie paléontologique (*Caulopteris*. Plaque osseuse de *Mastodonsaurus*).

Dans la plaine de Malbouhans, le grès bigarré se montre à l'Ouest du contrefort du Mont-de-Vannes, près du Bémont, à l'extrémité de la montagne. Il recouvre encore en bancs très minces (2 à 3 mètres), le plateau du Mont-de-Vannes jusqu'au-dessus du Creuzot, et se montre aussi à la base de la montagne aux Granges de St-Barthélemy, sur la ligne de faille.

Aux carrières de la Goulotte, et à la Tête-Guenin, la puissance du grès n'excède pas 8 mètres, et à la partie supérieure des bancs on remarque de belles stries glaciaires orientées suivant l'axe de la vallée du N.-E. au S.-W. Nombreux blocs erratiques. La petite carrière de Basse-Gouglotte est très peu fossilifère et les quelques rares fossiles y sont très friables et très mal conservés.

Filons. — On ne rencontre pas de filons dans le grès bigarré. Quelques filonnets de fer oligiste serpentent dans la masse de la roche, surtout entre l'argile et le grès. Ils donnent lieu souvent à de jolies dentrites (carrière de la Goulotte).

Le fer hydraté y est assez fréquent, et laisse des traces jaunâtres à la surface. A la carrière des Granges-Berthey à la base du Mont-de-Vannes on remarque dans le grès de petits nids et filonnets de Barytine. Traces de Manganèse.

Avant de passer à la partie paléontologique, esquissons en quelques lignes l'origine de la vallée de l'Ognon, et les phénomènes de dénudation des Vosges méridionales.

Formation de la vallée de l'Ognon. — Il est probable que déjà à la fin du Jurassique, les Vosges étaient émergées (1), et M. de

(1) *Priem. La terre avant l'homme, 1893.*

Lapparent (1), en examinant de près les récifs coralliens de la Lorraine, leur assignerait comme époque d'émergence le milieu de la période Jurassique.

A la fin du Miocène ou tout au moins au début du Pliocène, elles étaient constituées par un plateau dominant de très peu les régions d'alentour. Il n'y avait pas encore de vallées, tous les dépôts jurassiques qui avaient recouvert nos montagnes jusqu'au Bathonien sans doute, avaient disparu, et seul un revêtement gréseux était tout ce qui restait des étages triasiques. Par la nature de sa roche, le grès offrait aux agents destructeurs une prise facile, et c'est lui qui a fourni en grande partie les sables à *Dinotherium*.

Au Pliocène, un ridement puissant a disloqué le massif et déterminé des fractures, des failles qui ont disposé les grès triasiques en gradins (Mont-de-Vannes); puis des dépressions dues aux dénudations répétées et aux affaissements du sol se sont produites le long des lignes de fractures.

Les vallées s'ébauchaient, se creusaient petit à petit, et peut-être déjà prenaient leur direction future. Telle la vallée de l'Ognon se formait dans la grande faille Ternuay-Malbouhans.

Au début du Pleistocène et déjà à la fin du Pliocène les mouvements du sol et l'érosion considérable qui agissaient sur les roches ont encore accentué le relief des montagnes, et par le fait le creusement des vallées.

M. de Lamothe (2) a émis l'idée qu'à cette époque, la Moselle par la vaste dépression d'Ecromagny se déversait dans le bassin Saônois. Cette hypothèse est bien avancée, et il est à présumer qu'au Pleistocène la Moselle s'était déjà creusé un lit assez profond pour commencer la régularisation de son cours actuel et ne se déversait pas dans la Méditerranée.

Du reste dans les alluvions Saônoises anciennes, on ne rencontre pas de galets provenant des roches que la Moselle a du éroder, pas de granit proprement dit, pas de gneiss.

La période glaciaire de l'époque quaternaire a encore activé davantage la dénudation de nos Vosges, et la puissance des alluvions qui recouvrent la plaine de Lure-Luxeuil, peut vaguement

(1) A. de Lapparent. *Mouvement de l'Ecorce terrestre*. Bulletin Société géologique, Tome XV.

(2) A. de Lamothe. *Terrain de transport du bassin de la H^{te}-Moselle*. Bulletin Société géologique, 1897.

nous donner une idée de la masse de matériaux enlevés à ces montagnes : 12 m. au sondage de Malbouhans, 9 m. à celui de St-Germain.

Ces alluvions sont constituées par des cailloux roulés de granit porphyroïde à amphibole, des brèches, des porphyres pétrosiliceux, des porphyrites et des quartzites; ces dernières proviennent des poudingues démantelés. Elles s'étendent très loin du massif des Ballons, jusque dans les plaines de l'Ognon moyen et de la Lanterne. C'est pendant cette époque quaternaire où sans doute plusieurs périodes de refroidissement ont eu lieu, que le creusement de la vallée de l'Ognon et des petits vallons d'érosion tributaires, tels le Mansvillers, la Mer, le Moiseaubeau, etc., s'est accentuée pour se terminer plus tard vers le commencement de l'époque actuelle par suite de régularisations progressives.

Les précipitations atmosphériques et la masse des eaux de ces époques étaient telles que les plus formidables crues connues de nos jours ne peuvent nous en donner même une faible idée.

Le mince filet d'eau qu'est actuellement l'Ognon, était alors un véritable fleuve qui à certaines époques remplissait presque toute la largeur de la vallée (1). La masse de ses eaux, sa pente déjà rapide, les cailloux qu'il charriait lui donnait un pouvoir érodant considérable. Ses affouillements ont travaillé, miné en dessous les falaises de grès à poudingues qui étaient à sa portée. Celles-ci déjà fissurées ont fini par basculer, et par se désagréger complètement sous la violence du courant qui en entraînait les débris au loin.

La plaine alluviale qui s'étend de Servance au Pied-de-la-Côte pourrait fort bien être l'emplacement d'un ancien lac (2), dont les eaux retenues en amont par le puissant barrage porphyritique des Moussières, auraient cherché une issue en érodant les roches qui enserrant l'étroit couloir actuel du Saut-de-l'Ognon.

De Ternuay à Melisey, la dépression centrale glaciaire est bien

(1) Il ne faut pas oublier de faire entrer en ligne de compte comme cause d'apports alluvionnaires importants, les nombreux méandres que dessinait le petit fleuve dans le fond plat des vallées. Ces méandres qui n'ont cessé de varier et de formes et de directions dans la suite des temps, ont fini par se régulariser en formant le lit actuel de la rivière.

(2) A. Delebecque. Contribution à l'étude du système glaciaire des Vosges Françaises, 1901.

marquée. M. Dépierre (1) veut voir dans le bassin de Melisey, les restes d'un ancien lac dont les eaux retenues par la moraine frontale qui s'étend du Rocheret au Mont-de-Vannes, se seraient déversées par la profonde dépression des Granges de St-Barthélemy. Cette hypothèse peut être vraie en partie, en admettant que c'était le trop plein seulement du lac qui se déversait par ce couloir, pendant que ses eaux travaillant les roches gréseuses plus tendres et fissurées de Montessaux, finissaient par les éroder et s'ouvraient passage à la base du Rocheret.

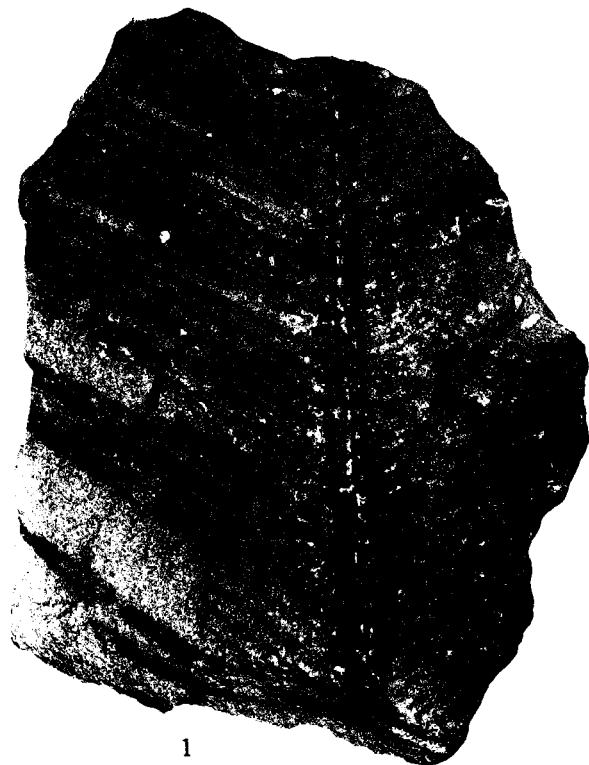
Dans la vallée de Fresse, la masse des eaux provenant du cirque de montagnes que forment les crêtes du Mont-de-Vannes, du Plainet, de la Chevestraye, du Sapoz, des Recey, devait être considérable et se déversait dans la vallée de l'Ognon par le vallon de la Combe et des Renards.

A l'époque glaciaire une haute moraine latérale, due au glacier de l'Ognon a formé avec une autre moraine provenant du glacier du Raddon, une digue puissante qui a retenu les eaux et celles-ci ont bien pu former un lac jusqu'à Fresse. Pour trouver une issue, elles ont miné les schistes probablement fissurés déjà de la base du Mont-de-Vannes, et s'y sont creusé un profond couloir d'érosion qui a formé sur environ 1500 mètres de longueur la gorge du Raddon. Le véritable lit de cette rivière a été détourné par l'amoncèlement morainique, et la vallée de la Combe est un bel exemple de ce que l'on peut appeler une vallée sèche. (Voir coupe schématique, 9)

Ne nous étendons pas davantage sur ces phénomènes de l'époque glaciaire qui sortent de notre cadre.

A chaque pas dans nos vallées vosgiennes, les géologues qui veulent voir, trouveront dans les nombreux blocs erratiques, les moraines, les cailloux striés, les terrasses, autant de témoins glaciaires qui seront pour eux de captivants sujets d'études.

(1) *Dépierre*. Le terrain glaciaire dans l'Est de la H^{te}-Saône. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la H^{te}-Saône, 1886.



1

Anomopteris Mougeoti. *Brong. (fronde).*
Red. de 1/2.



2

Voltzia heterophylla. *Brongt.*
Var. acutifolia?
Red. de 1/2.

Cliché C. Cardot

Certains caractères botaniques même dénotent une véritable Fougère.

Filicinées

Les espèces de cette famille sont peu variées dans notre grès bigarré. Jusqu'ici on n'a rencontré aux carrières de Saint-Germain que les trois espèces suivantes : *Acrostichides rhombifolius* (frondes). *Anomopteris Mougeoti* (frondes et tiges) et *Caulopteris Voltzii* (tige terminale).

Achrostichides rhombifolius, Font. var. *rarinervis*.

Cladophlebis rhombifolius.

Cette rare fougère a été déterminée et décrite en 1888, par M. R. Zeiller (1). Elle provenait des carrières de Saint-Germain (collection Pellat). M. Zeiller la compare à une plante du même genre trouvée dans le trias de Virginie. Celle de St-Germain est plus petite, son rachis principal ne dépasse pas 0,002 $\frac{m}{m}$. Les pinnules sont rhomboïdales, petites et l'écartement des pennes sur le rachis n'excède pas 0,006 à 0,007 $\frac{m}{m}$.

Se rapporte au genre *Nevropteris*. Carrières de St-Germain T. R.

Anomopteris Mougeoti Brongn. (Végétaux fossiles 1833).

Cottæa Mougeoti. Sch. et Mougeot (Monographie des plantes fossiles du grès bigarré des Vosges (1844).

Sphalmopteris Mougeoti. Corda (Beiträge z. flora d. Vorw. 1845).

Sphallopteris Mougeoti. Sch. (Paléont. végétale, 1869).

Ce genre créé par Brongniart est très abondant dans le grès bigarré; c'est pour ainsi dire la fougère caractéristique de l'étage.

1^o *Fronde*. — Fossilisée en empreintes plus au moins nettes colorées en jaune par de l'oxyde de fer. Elle est grande, peut atteindre et dépasser 2 mètres, large de 18 à 25 cent., bipennée. Le rachis est fort et divisé dans toute sa longueur par un sillon profond. Les pennes sont longues, légèrement arquées de chaque côté du rachis et rapprochées les unes des autres.

Les pinnules très serrées les unes contre les autres sont nombreuses, petites, ovales et perpendiculaires à leur axe d'insertion.

(1) Sur la présence dans le grès bigarré de la H^{te}-Saône de l'*Achrostichides rhombifolius*.— R. Zeiller. Bulletin de la Société géologique de France, 3^e série, T. XVI (1888).

Pl. IV.

LE TRIAS INFÉRIEUR DE LA HAUTE VALLÉE DE L'OGNON



Caulopteris Voltzil. Sch. et Mougeot.

Cliché O. Cardot.

l'examiner n'hésite pas à le rapporter à une tige d'*Anomopteris Mougeoti*. Il mesure 0,25 de longueur sur 0,08 de grand diamètre, et 0,04 de petit diamètre. Planche V fig. 1 réduit de moitié.

Saint-Germain R.

Caulopteris Voltzii Sch. et Mougeot Pl. IV.

Lesangeana vogesiaca. Monog. des plantes fossiles du G. B. 1844.

Chelepteris vogesiaca Sch. Traité de paléontologie, 1869.

Base de la tige en forme de tronc de cône. Longueur = 0,20. Grand diamètre = 0 m. 10. Petit diamètre = 0,05, s'amincissant et s'aplatissant beaucoup à la partie inférieure. Le tronc devait être cylindrique et assez épais. Cicatrices pétiolaires petites, oblongues, assez rapprochées, marquées de cicatrices vasculaires en croissant, et occupées au centre par une proéminence plus ou moins marquée.

C'est Voltz qui le premier a recueilli ces sortes de tiges.

Elles ont donné lieu à bien des discussions quant à leur classement; Hogard y voyait des Sigillaires. Schimper et A. Mougeot, en 1844, en faisaient le genre *Caulopteris* et avaient une certaine tendance à les classer dans les Fougères. Corda, en 1845, tout en les laissant dans les Fougères, en faisait le genre *chelipteris*. Plus tard, en 1849, A. Mougeot excluait des Fougères tous les *Caulopteris* pour en faire le type d'un genre nouveau. Schimper, dans sa Paléontologie végétale, créait le *Caulopteris Vogesiaca* aux dépens du *C. Voltzii* et le classait avec les autres dans le genre *Chelipteris*. Il rattachait le *C. Lesangeana* au *Bathypteris* (1).

A vrai dire, à part *Caulopteris Tessellata* qui affecte un aspect tout particulier, tous les autres échantillons peuvent se rapporter à un même genre, les cicatrices foliaires variant de taille et d'écartement suivant le degré de croissance de l'individu. On ne peut ici entrer dans tous les détails que comportent les longues discussions au sujet des *Caulopteris*. M. Fliche a une tendance bien marquée à les exclure de la famille des Fougères, cependant l'échantillon que nous reproduisons dans cette monographie et qui se rapporte à *C. Lesangeana* de A. Mougeot, présente bien les caractères particuliers des Fougères. M. R. Zeiller qui l'a examiné y a reconnu des faisceaux foliaires en U bien caractéristiques

(1) Voir P. Fliche, op. cit.

LE TRIAS INFÉRIEUR DE LA HAUTE VALLÉE DE L'OGNON



1

Tige terminale
d'*Anomopteris* Mougeoti. *Brong.*
Réd. des 3/4.

2

Equisetum Mougeoti. *Brong.*
Réd. des 3/4.

parallèles et régulières sillonnent la tige. Les rameaux sont minces et rares avec articles renflés aux nœuds.

Carrières de St-Germain, A. C. — Carrière de la Tête-Guenin, A. R. — Carrières de Lantenot, R. — Carrière du Bois de Basse-Gouglotte, R et mal conservé. — Carrière des Granges, à la base du Mont-de-Vannes, R.

Equisetum Brongniarti.— Je crois pouvoir rapporter à ce genre décrit par Schimper des empreintes observées sur une plaquette de grès bigarré à grain fin. Empreintes assez longues semblant appartenir à une jeune tige ou à un rameau, de 0,02 de largeur. Des gaines étaient assez visibles avec leurs dents d'environ 0,001, assez nombreuses. Cet échantillon distrait de ma collection a pris une destination inconnue.

Carrières de Saint-Germain R.

GYMNOSPERMES

Conifères

Les conifères du grès bigarré sont représentées par les genres *Albertia*, *Endolepis*, *Voltzia*, qui actuellement n'ont plus de similaires dans notre flore.

Dans nos carrières *Endolepis* et *Voltzia* ont été recueillis, et il est curieux de constater que dans la masse du grès caractérisée par le genre *Voltzia*, cette plante est plus que rare alors que *Anomopteris* et *Equisetum* y dominent.

Schimper et Mougeot (2) décrivent dans ce genre *Voltzia* : *Voltzia heterophylla* et *Voltzia acutifolia*. La différence consiste dans l'aspect, et les dimensions des feuilles des rameaux; elles sont plus petites, inégales, plus grêles, sans nervures chez *V. acutifolia*. Mais il faut bien se figurer que pour étudier ce genre, nous n'avons de bien nettement conservés que les rameaux de la plante très fragmentés; et il est bien probable que cette diffé-

(2) *Schimper et Mougeot*. Monographie citée (1844).

renciation observée chez les feuilles ne peut provenir que de leur position soit en haut, soit au centre, soit en bas de la tige. Elles peuvent être insérées aussi sur de très jeunes rameaux, par le fait plus minces et plus flexibles. Ces auteurs avaient si bien reconnu cette cause de différenciation qu'ils avaient réuni dans un même genre *V. brevifolia* Brong. et *V. rigida* Brong. *Voltzia acutifolia* ne pourrait-il pas comme eux rentrer dans le seul genre *V. heterophylla*?

Voltzia heterophylla, Brong (1828). Annales des Sc. naturelles.

Voltzia elegans, Murchison. A. Brong. id.

Rameaux plus ou moins robustes semblant recouverts d'écaillles imbriquées. Feuilles de différentes formes sur le même rameau; tantôt courtes, recourbées en faux, linéaires, insérées perpendiculairement au rameau; tantôt très allongées en forme de lames; tantôt encore (*V. acutifolia*) sans nervures, planes et obtuses, faisant un angle avec le rameau. Les cônes sont oblongs, lâchement imbriqués, écailles à 5 lobes et élargies vers le haut. Pl. III, fig. 2.

Les *Voltzia* étaient des Conifères ayant le port des *Araucarias*, mais on ne peut encore être fixé sur leurs dimensions, d'une façon même approximative. Leur classification n'a pas été chose facile. Saporta (1) d'abord puis Schenk ensuite après s'être livrés à de nombreuses études sur leurs organes végétatifs, les rangèrent définitivement dans les *Taxodiées*.

Schimper et A. Mougeot en décrivent les fleurs, les fruits et les graines (2); mais ces organes de reproduction ne se rencontrent pas souvent dans les débris de carrières, et la plupart du temps ils sont mal conservés. Il en résulte que leur étude en devient très difficile.

L'espèce figurée et réduite au $\frac{1}{2}$, Pl. III, fig. 2 a été recueillie à la carrière de la Tête-Guenin et semblerait se rapporter à la variété *Voltzia acutifolia*.

Carrières de St-Germain, A. R. — Carrière de la Tête-Guenin, R.

M. P. Fliche, dans son 3^e fascicule de la Flore du Trias en Lorraine et en Franche-Comté, signale une variété de *Voltzia*

(1) Paléontologie française = Végétaux : Tome III, 1884.

(2) Schimper et Moug., op. cit.

découverte non loin de nos limites, aux carrières de Clairegoutte : le *Voltzia gracilis* (Ecole des Mines).

Endolepis vogesiaca. Schimp. et Mougeot.

Yuccites vogesiacus. Schimp. et Moug. 1844 (Flore fossile du grès bigarré).

En 1904, dans les carrières de Saint-Germain, j'eus l'occasion de recueillir un long fossile en forme de fuseau, bien conservé, mesurant 0,52 cent. de longueur, légèrement aplati, de telle sorte que sa section était ellipsoïdale de diamètres moyens 0,045, et 0,025. La fig. 2, de la planche VI, représente sa partie médiane réduite aux deux-tiers environ. L'échantillon présente l'aspect d'une tige rugueuse, s'amincissant aux deux extrémités, portant des cicatrices foliaires disposées irrégulièrement et se rapprochant les unes des autres.

Si l'on se reporte à l'atlas de A. Mougeot et Schimper (1844), on constate la ressemblance frappante du fossile de Saint-Germain avec celui que ces auteurs décrivent et figurent à la planche XXIX de leur monographie, sous le nom de *Yuccites vogesiacus* (Monocotylédones-Liliacées). Ils n'osent toutefois se prononcer d'une manière formelle quant à sa classification exacte. Ils le comparent à une tige de *Dracena Mauritana*. Ces tiges affectent quelque ressemblance avec celles des *Calamites Mougeoti*, tiges qui auraient alors subi un étirement, et dont les articles seraient par le fait altérés ou même effacés. Mais en les examinant de près, on constate l'absence complète de ces articles, et de ces stries longitudinales qui se remarquent si nettement chez les *Equisetum*.

Ces soi-disant tiges de *Yuccites* ont donné lieu à bien des controverses. Schenk avait voulu les rapporter à des tiges de *Voltzia*, Saporta y voyait des étuis médullaires de Cycadées (1) En 1846, le Dr Schleiden en faisait le genre *Endolepis* (2). En 1875, M. R. Zeiller le décrivait sous le nom de *Caulopteris Hasseloti*. Zeill. puis ensuite le rapportait au genre *Schizodendron* (3). Il serait superflu ici de nous étendre sur les considérations qui ont amené les divers paléontologistes à rejeter le nom de *Yuccites*; nous

(1) *Saporta*. — Paléontologie française : 2^e série, 1891.

(2) Ueber die fossilen Pflanzenrat des jenaischen Muschelkalks von Dr Schleiden, Pl V, Leipzig, 1846.

(3) R. Zeiller. — Notes sur quelques Fougères fossiles. — Bulletin Société géologique, 1875.

Pl. VI.

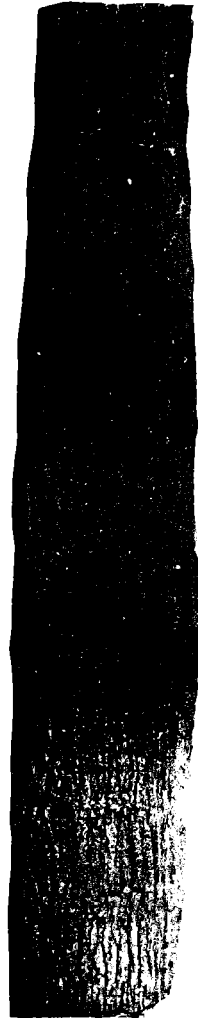
LE TRIAS INFÉRIEUR DE LA HAUTE VALLÉE DE L'OGNON



Cliché C. Cardot

1

Cordaïtes vogesiaca.
Schimp. et M.
Réd. des 2/3.



2

Endolepis vogesiaca.
Schimp. et Moug.
Réd. des 2/3.

Des débris, très denses recouverts d'une couche ocreuse assez forte abondent à la carrière de Basse-Gouglotte.

Aux carrières de Saint-Germain, il n'est pas rare d'observer des débris de bois ayant subi un commencement de carbonisation. Ils sont durs, noirs, brillants et passent à une sorte de *Jayet*.

Cordaïtes

Cordaïtes vogesiaca. Schimp. et Mougeot.

Lesangeana Hasseloti Moug. (Annales de la Soc. d'Emul. des Vosges, 1850).

Yuccites vogesiacus.¹ Schimp. et Moug. (1844).

En 1844, Schimper et A. Mougeot ont créé le genre *Yuccites*. (Monocotylédones-Liliacées), à l'examen de feuilles trouvées aux environs de Ruaux et de Soultz (1). Tel était l'aspect de ces feuilles : assez longues, lanceolées, linéaires, de largeur moyenne, assez rapprochées les unes des autres planes au sommet, concaves et embrassantes à la base, et à nervures longitudinales. Les rapprochant des *Yucca*, à tiges courtes, ils en firent leur *Yuccites vogesiacus* (feuilles). Mais déjà il y avait doute dans leur esprit, car ils écrivaient à la page 45 de leur Monographie que dans le houiller on a rencontré des feuilles semblables. Et en effet, si nous comparons les feuilles de *Cordaïtes* à ces soi-disant feuilles de *Yuccites* du grès bigarré (Pl. XXI, de l'Atlas Schimper), nous constaterons entre elles, une analogie remarquable.

Quand pour la première fois j'eus la chance de découvrir, aux carrières de Saint-Germain, une plaquette gréseuse sur laquelle d'assez bonnes empreintes de ces sortes de feuilles se dessinaient, me reportant pour leur détermination à l'Atlas de Schimper, je les déterminai du nom reconnu alors ; *Yuccites vogesiacus*, j'eus de la peine pourtant à ne pas les assimiler aux feuilles de *Cordaïtes* ; et je fus très heureux quand dans la même année 1908, le regretté M. Fliche me communiqua au sujet de ces feuilles, sa manière de voir qui vint confirmer ce que j'avais soupçonné (2).

La fig. 1, de la Planche VI, représente une de ces empreintes réduite aux deux tiers.

(1) Schimper et Mougeot, op. cit.

(2) Communication personnelle, sept., 1908.

Dans son 3^e fascicule, sur la Flore du Trias en Lorraine et en Franche-Comté, M. Fliche se basant sur les études antérieures de Herr, Schenk, Compter, de Lignier et de M. Zeiller, rapporte définitivement aux *Cordaïtes* de Unger toutes ces feuilles qui avaient été classées dans les Monocotylédones.

Il est à remarquer que déjà A. Mougeot avait une tendance à les exclure les Liliacées et à les relier aux *Lesangeana* qu'il venait de créer (1). Mais chez les *Lesangeana*, les feuilles sont épaisses et les nervures presque nulles, alors que nos plaques gréseuses offrent des feuilles minces et à nervures bien visibles et très régulières, telles les *Cordaïtes*.

Et pourquoi les *Cordaïtes* du Carbonifère n'auraient-elles pas persisté encore à l'aurore des temps secondaires?

C'est en se basant sur la nervation parallèle, régulière et égale des feuilles, leur insertion sur les rameaux, leurs cicatrices foliaires, qui sont dans un ordre tout différent de celui qu'on observe chez les Monocotylédones-Liliacées, que l'on est conduit à les éliminer de cette dernière famille.

Cordaïtes vogesiacus. Sch. et Moug. semble rare dans nos carrières.

Carrières de Saint-Germain — 3 plaquettes. R. Pl. fig. 1.

(1). A. *Mougeot*. Note sur *Caulopteris Lesangeana*. — Annales de la Soc. d'Emul. des Vosges, Page 185, 1850.

II. — PALÉOZOLOGIE

La faune du Trias est considérée comme une faune de passage entre les faunes paléozoïques et secondaires.

Bien des espèces ont disparu : *Paleocrinoïdes*, *Trilobites*, *Productus* quelques *Sélaciens* et *Ganoïdes*, et déjà d'autres apparaissent précurseurs des nombreuses variétés d'êtres qui abondent pendant toute la durée de l'époque secondaire.

Toutes les espèces se rapportant au règne animal, vertébrés et invertébrés, ont été recueillies aux carrières de Saint-Germain, et figurées aux Planches VII et VIII, d'après nos collections.

Les Vertébrés ne sont représentés que par une plaque osseuse que je rapporte à *Mastodonsaurus Waslenensis* et par des traces de pas de *Chirotherium*.

Quant aux mollusques, ils proviennent tous de la zone à *Myophoria* signalée dans la partie stratigraphique; ils se limitent à une quinzaine d'espèces, et le fond de la faune paraît moins riche qu'à Ruaux (Vosges), où une trentaine de ces fossiles ont été reconnus par M. Liétard (1).

En général, ils sont assez mal conservés, très friables, vu la nature de la roche; le test manque presque toujours et la détermination n'en est que plus difficile. Ils abondent à tel point que le grès en est entièrement formé.

Je les décris sous le nom le plus reconnu, en indiquant aussi les synonymies, qui, il faut le reconnaître sont par trop nombreuses et finissent par donner lieu à des confusions.

Pour leur détermination je me suis inspiré surtout du petit ouvrage avec planches de K. Walther (2), qui résume les observations des auteurs allemands Benecke, Philippi, Picard, Quenstedt, etc., qui ont étudié le Trias et en ont décrit les fossiles.

J'ai mis à contribution aussi, pour l'étude des vertébrés (*Mastodonsaurus*), les atlas de Hermann, V. Meyer et de Zittel, mis

(1) *Liétard*. — Note sur le Trias dans la région méridionale des Vosges. Bulletin de la Société des Sciences de Nancy (1888).

(2) *D^r Karl Walther*. — Zwölf Tafeln der verbreitetsten Fossilien aus dem Buntsandstein und Muschelkalk der Umgebung von Iena (1906).

obligeamment à ma disposition par les Universités de Bâle et de Nancy (3).

1° INVERTÉBRÉS

Brachyopodes articulés

Cœnothyris vulgaris, Schloth Pl. VII, fig. 1.

Terebratula vulgaris, Schloth.

Terebratula communis. Bosc.

Coquille assez variable de forme. Deux valves inégales bombées des deux côtés, lisses, quelquefois arquées. Sur les échantillons provenant du Muschelkalk, les lignes d'accroissement sont souvent visibles. Vue par la face dorsale, on remarque à la partie supérieure le crochet de la place ventrale avec son foramen. On remarque sur la petite valve une dépression légère de quelques millimètres de longueur (*septum médian*). Les commissures latérales varient de formes ainsi que les bords cardinaux. Quand ces parties s'écartent et se recourbent elles donnent au fossile l'aspect circulaire, et la commissure frontale de base s'élargit (var. *cycloïdes*). Taille réduite : 0,01 à 0,02 $\frac{\%}{m}$.

Carrières de Saint-Germain. Rare.

Monotis alberti. Goldf. — Petite coquille très délicate, assez symétrique avec deux ailes au sommet. Elle est striée de côtes fines régulières, quelques-unes semblent dichotomes. On y remarque nettement les lignes d'accroissement, surtout quand le fossile provient d'un jeune sujet.

La figure 2, de le Pl. VII, a été dessinée d'après l'original.

Gervillia socialis, Schloth. Fig. 3, Pl. VII.

Hærnesia socialis, Quenst.

Avicula socialis, Bron.

(3) Je renouvelle ici ma profonde reconnaissance à MM. Rollier et L. Meyer pour le précieux concours qu'ils m'ont apporté dans la traduction des auteurs allemands et à M. Nicklés, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Nancy qui a bien voulu faciliter mes recherches à la bibliothèque de la Faculté.

Modiola socialis, Schloth.

Gervillia subglobosa, Grebel.

Cette espèce a été décrite sous plusieurs noms différents.

Coquille à aspect général, contourné, Valves inégales, obliques, la droite plus petite que la gauche, plus aplatie, en forme de couvercle. Un renflement très marqué formant dos, limite le bord postérieur de la charnière par une faible dépression linéaire. Il suit depuis le crochet jusqu'à l'angle arrière inférieur de la valve. La valve gauche est renflée, striée, et le crochet est recourbé.

Carrières de Saint-Germain A. com.

Modiola triquetra, Seeb. — Pl. VII fig. 4.

Gervillia acuta, Sow.

Avicula acuta, Goldf.

Coquille de forme allongée, déjetée, avec un pli formant dos du sommet au bord inférieur. L'avant s'abaisse plus rapidement que le côté arrière. La coquille est plus épaisse au sommet. L'aile antérieure n'est conservée que dans les exemplaires à test (1). Variable, de dimensions.

Carrières de Saint-Germain, A. C.

Lima striata, Schl. — Pl. VII, fig. 5.

Radula striata, Schl.

Cardium striatum, Brong.

Plagiostoma striatum, Bron.

Coquille d'assez grande taille, bombée, à oreillettes petites. La surface des valves est sillonnée de grandes stries arrondies, longitudinales, se réunissant au sommet. Les sillons entre les côtes sont d'égales largeur et arrondis. Sur quelques échantillons on peut voir des stries d'accroissement coupant les côtes longitudinales.

Carrières de Saint-Germain R. Les stries sont assez bien conservées ce qui est rare, vu la nature friable du grès.

Pecten discites, Brow. — Pl. VII, fig. 6.

Ostracites pleuronectites decussatus, Schloth.

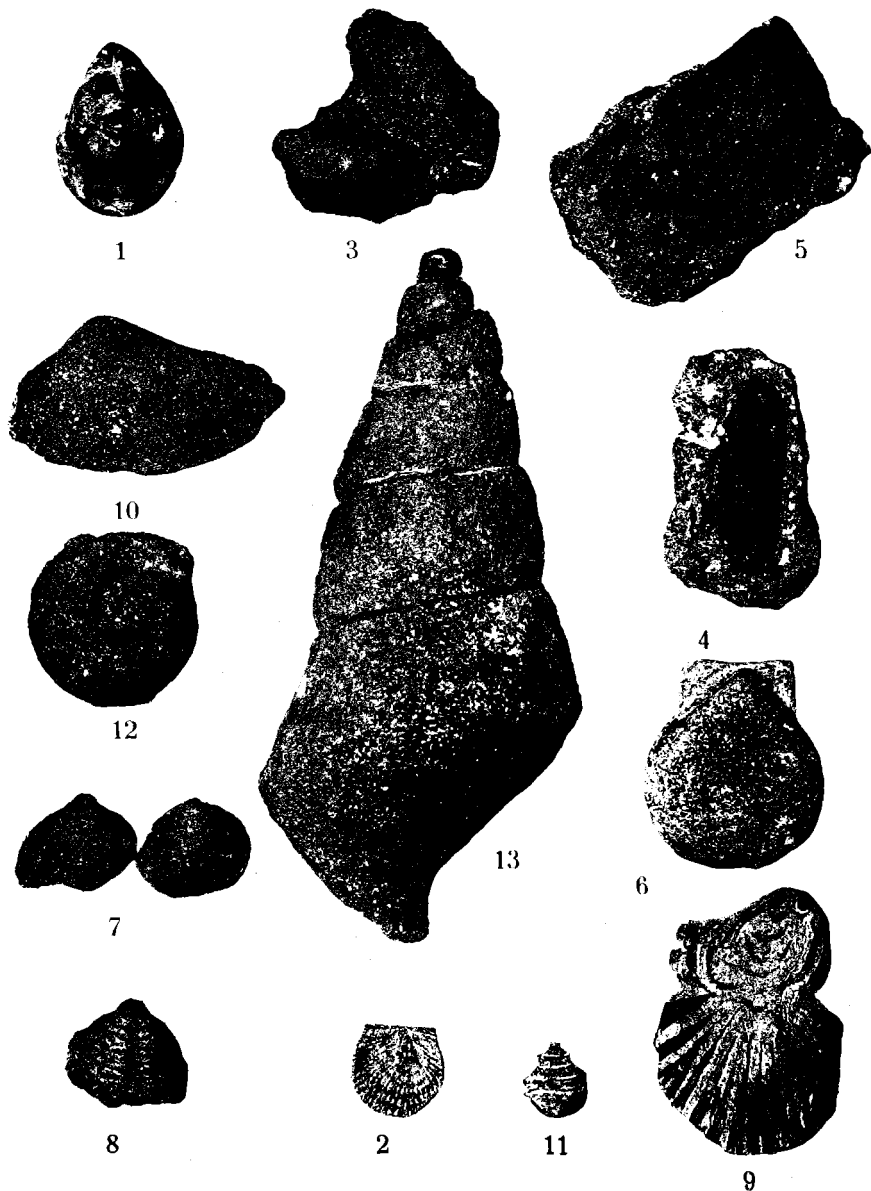
Plagiostoma mantelli, Hœnig.

Limacites discus, Krüg.

Valves inégales. La valve gauche est très bombée au sommet,

(1) *Walther R.* Fossilien aus dem Buntsandstein und Muschelkalk Iéna.

LE TRIAS INFÉRIEUR DE LA HAUTE VALLÉE DE L'OGNON



Fossiles du Muschelsandstein
(Grandeur naturelle)

tandis que la droite est plate et presque circulaire. Deux ailerons minces et fragiles, absents souvent, les surmontent. On constate aussi quelques sillons sur la partie bombée.

Carrières de Saint-Germain — Rare.

Myophoria vulgaris, Bron. — Pl. VII, fig. 7.

Trigonellites vulgaris, Schloth.

Trigonia trigonella, Fuchs.

Trigonia vulgaris, Voltz.

Lyrodon vulgaris, Goldf.

Espèce caractérisant la zone où on la rencontre (zone à myophoria), tellement elle y abonde.

Coquille d'aspect général bombé, carénée, plutôt petite de 0,01 à 0,02 $\frac{\%}{m}$ trigone, contours arrondis. Les valves bombées portent trois côtes arquées, partant d'un crochet. La nervure du milieu se termine à la périphérie du coquillage, tandis que la nervure antérieure est plus courte. Les dépressions entre les côtes sont plus ou moins larges et lisses. Le côté postérieur est plus ou moins incliné et porte deux nervures à peine saillantes.

Carrières de Saint-Germain. Com.

Myophoria elegans, Dunker, — Pl. VII, fig. 8.

Trigonia postera, Quenst.

Aspect général de *Myophoria vulgaris*, les côtes sont plus fermes et se terminent toutes à la périphérie. Le côté antérieur est plus tronqué et moins arqué. La partie en arrière de l'arête du milieu offre un vallonement anguleux à faces très inclinées. La partie antérieure est large et présente une cannelure étroite s'élargissant de haut en bas. Ce qui la distingue surtout de *Myophoria vulgaris*, ce sont les nombreux sillons transversaux qui sont bien visibles et qui indiquent les zones d'accroissement.

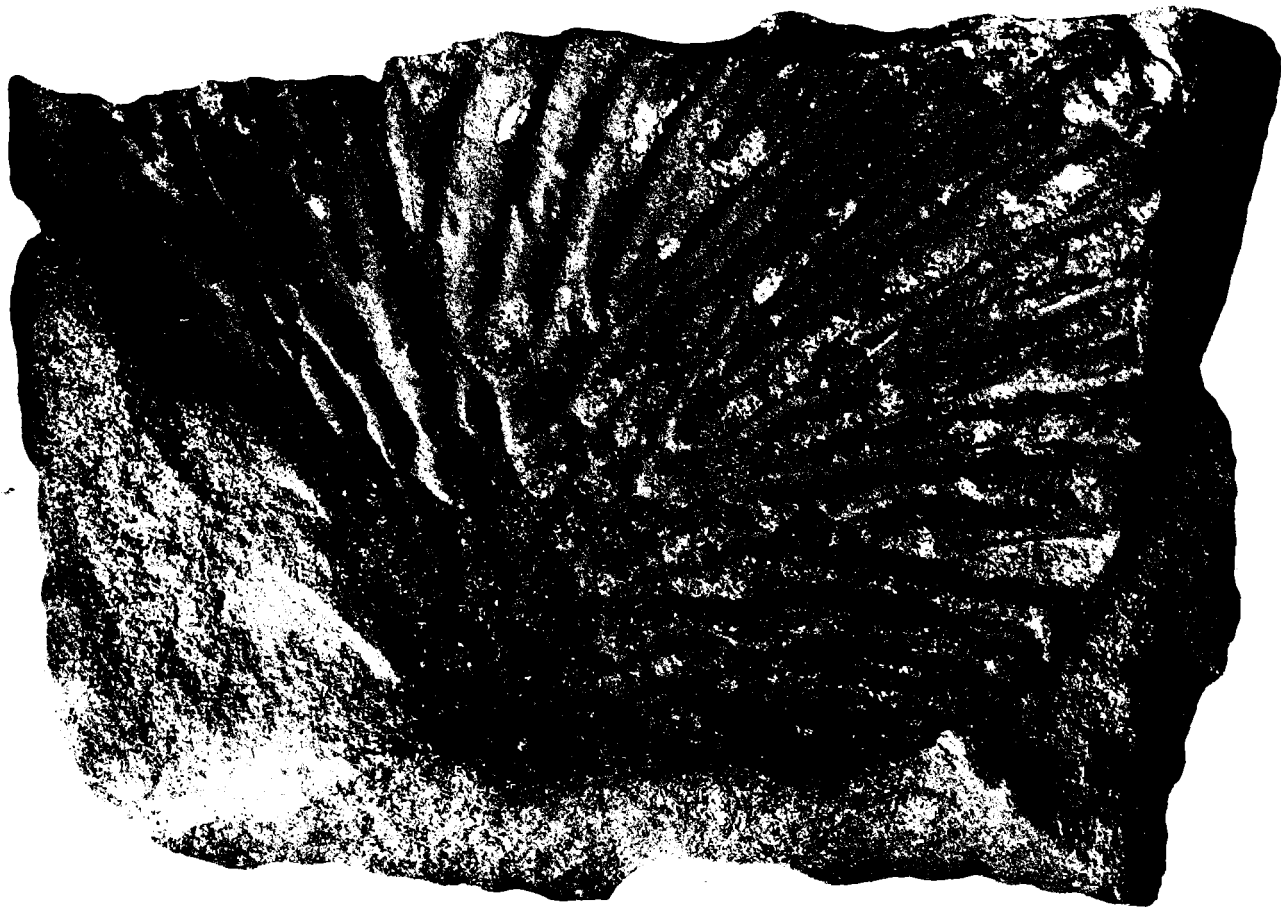
Carrières de Saint-Germain. T. com. Cette espèce y semble plus répandue que la précédente.

Ostrea difformis, Goldf. — Pl. VII, fig. 9.

Ostrea complicata, Goldf.

Ostrea crista difformis, Schloth.

Coquille à valves inégales, difforme. On remarque à la partie supérieure une surface aplatie, d'environ 1 cq. qui devait être le lieu d'accrochement du mollusque à la roche. Fortes côtes irrégulières se séparant dichotomiquement parfois, assez nombreu-



Cliché C. Cardot

Mastodonsaurus Waslenensis. *H. V. Meyer. Plaque crânienne.*
(Grandeur naturelle)

Undularia scalata, Scholth. Planche VII, fig. 13.

Melania scalata, Lefroy.

Turritella scalata, Goldf.

Turritellites scalatus, Bron.

Schemnitzia scalata, d'Orb.

Cette espèce semble assez peu répandue, mais il est très rare de pouvoir la recueillir complète avec tous les tours de spire à cause de la fragilité du grès. Les articles supérieurs s'effritent en une poussière brune où sont remplacés par une matière argileuse jaunâtre. On rencontre des fossiles ayant une taille de 15 à 18 $\frac{\text{cm}}{\text{m}}$ de longueur. L'aspect général est un cône allongé à plusieurs articles bien séparés, limités par des surfaces planes, et allant en diminuant jusqu'au sommet du cône. Les lignes de suture sont fortement creusées, et forment avec l'axe du fossile un angle de 20° environ.

L'extrémité inférieure de la dernière spire figure un cône déjeté à gauche.

Carrières de Saint-Germain, A. R.

2° VERTÉBRÉS

Amphibiens

Chirotherium. — Seules les empreintes de pas de ce Labyrinthodon sont conservées sur les plaques semi-argileuses de notre grès bigarré. On les observe sur les bancs supérieurs de l'étage. Empreintes de la largeur d'une main puissante, à 5 doigts bien marqués. Souvent les empreintes se confondent, semblent, entremêlées, soit par suite du glissement dans la marche de l'animal, soit par suite de pistes répétées se superposant les unes aux autres.

Ces empreintes sont en relief sur la face de la plaque gréseuse, directement en contact avec la couche argileuse sous-jacente.

Les Labyrinthodontes ayant laissé des empreintes de leurs pas sur les plaques argileuses de la mer triasique, le sable fin en se déposant a d'abord rempli toutes les cavités de ces empreintes, s'y est moulé et dans la suite des temps est devenu du grès.

Une seule plaquette a été rencontrée aux carrières de Saint-Germain, Elle provient de la carrière exploitée par M. Steimbach, marbrier à Lure. Nous ne la reproduisons pas, ces sortes de plaques abondent dans les récents traités de géologie.

Mastodonsaurus Waslenensis, H. v. Meyer (1844). Dans le courant de juillet 1908, poursuivant mes recherches paléontologiques aux carrières de Saint-Germain, j'eus la rare chance de découvrir, une plaquette dont la surface était profondément sillonnée d'empreintes parfaitement conservées, semblant dénoter par leur aspect caractéristique une plaque osseuse de Sauriens.

Ces plaques osseuses dont étaient armés les Sauriens du Trias avaient été signalées déjà soit dans le Keuper, soit dans le Muschelkalk, et très rarement dans le grès bigarré français.

En 1872, dans les carrières de Baccarat, on en a rencontré quelques-unes ont-elles fait l'objet d'une description et d'une détermination? je l'ignore). Elles ont été décrites par les auteurs allemands comme provenant toutes des différents étages du Trias d'Alsace, de Souabe et du Wurtemberg.

Plaque osseuse des carrières de St-Germain. — Dimensions de la partie fossilisée : $0,10 \times 0,16$. Cannelures très accentuées, profondes de $0,003 \frac{m}{m}$, formées par des bourrelets qui partant d'un centre semblent se diriger en éventail vers la périphérie, en se divisant dichotomiquement pour la plupart. Le centre M. (Voir Pl. VIII., d'où partent rayons et cannelures est formé de 8 à 10 mammelons d'environ $0,01 \frac{m}{m}$ de diamètre à la base. Cette plaque ayant été trouvée cassée en carrière, il est à présumer que la partie perdue présente les mêmes particularités que celle qui nous reste. Elle provient des bancs de grès blanc-jaunâtre, dits grès à Voltzia.

A quelle espèce de ces grands Sauriens appartenait donc cette plaque osseuse et était-elle sternale ou crânienne?

Pour arriver à sa détermination j'ai dû avoir recours, comme éléments de comparaison aux planches figurées dans les ouvrages allemands de H. V. Meyer et de Zittel.

Nous reportant à l'atlas de Her. von. Meyer et Th. Plieninger (1), nous trouvons à la planche III, fig. 1, une plaque osseuse que

(1) *Her. von. Meyer et Th. Plieninger* — Beiträge zur Paläontologie Württembergs — 12 Taf. — Stuttgart, 1844.

LE TRIAS INFÉRIEUR DANS LA HAUTE-VALLÉE DE L'OGNON

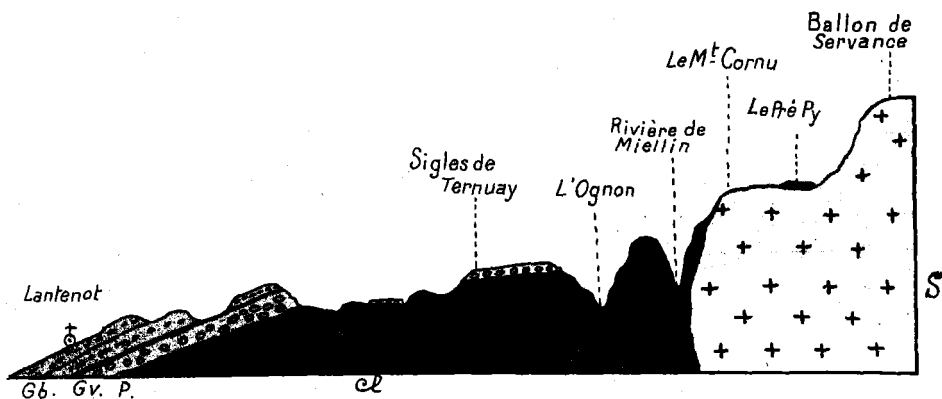


Fig. 1. — Coupe schématique de Lantenot au Ballon de Servance
Suivant A. B.

Gb = Grès bigarré. — Gv = Grès vosgien. — P = Permien. —
Cl = Carbonifère inférieur (Culm). — S = Syénite (Cristallin)

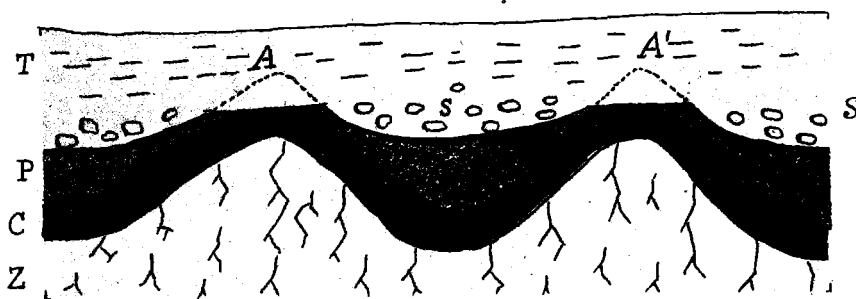


Fig. 2. — Coupe schématique de l'invasion triasique des dômes vosgiens
méridionaux. — Le pointillé indique la partie arasée des dômes
formés par le refoulement des terrains antétriasiques plissés.

T = Invasion marine. — P = Grès rouge permien qui a presque comblé le
fond des synclinaux. — C = Carbonifère. — Z = Roches paléozoïques. —
A A' = Anticlinaux. — S S' = Synclinaux.

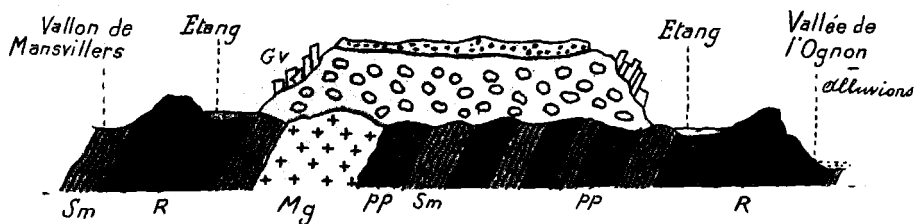


Fig. 3. — Coupe transversale du Sigle de Melisey (Sud).

Sm = Schistes métamorphiques. — R = Porphyrites augilliques.
Mg = Microgranulite. — pp = Porphyre pétrosiliceux.
Gv = Grès vosgien et ébouïs.

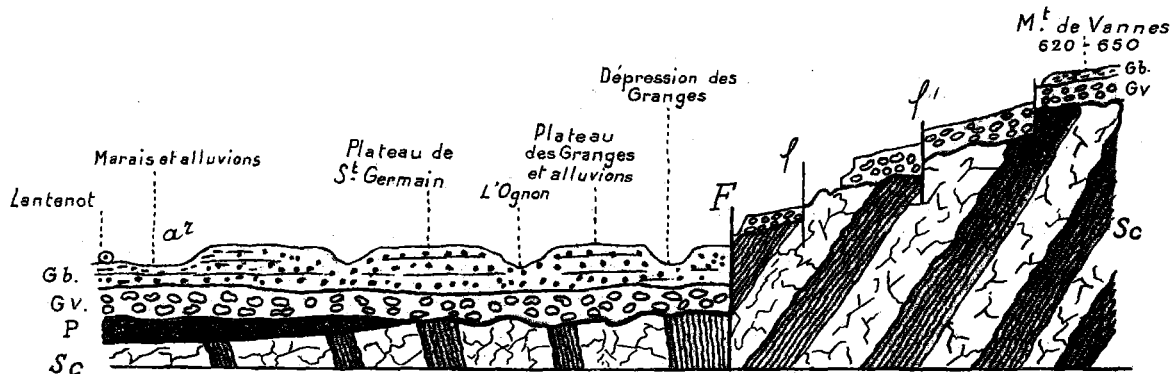


Fig. 4. — Coupe de Lantenot au Mont de Vannes par St-Germain et les Granges de St-Barthelémy. — Direction NE-SW

Suivant A. C. D.

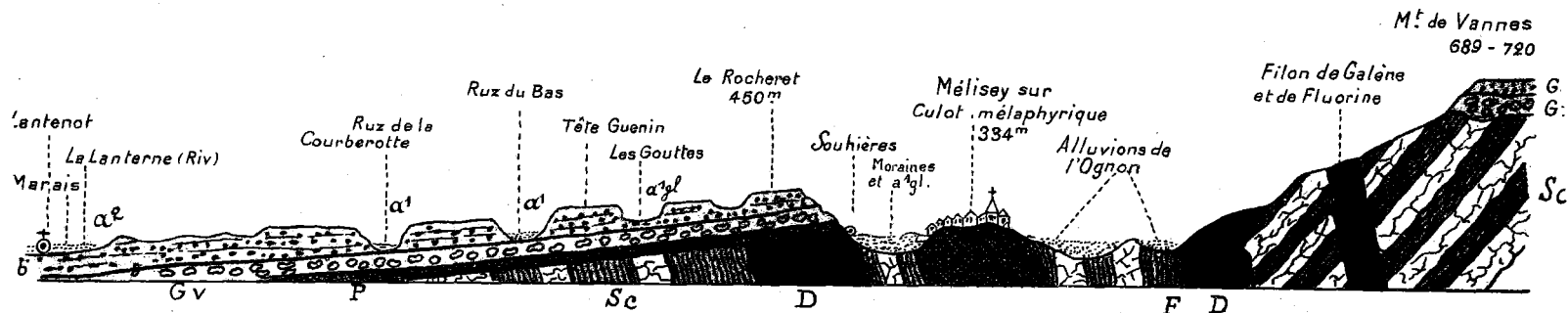


Fig. 5. — Coupe de Lantenot au Mont de Vannes par Melisey. — Orientation : NNE-SSW.

Suivant A. E.

Légende : Gv = Grès vosgien. — Gb = Grès bigarré. — P = Permien du Rocheret. — Sc = Schistes et porphyrites du Culm (Tournaisien). — D = Diabase. — F = Faille de l'Ognon. — f' = failles secondaires. — a' = alluvions anciennes. — a² = alluvions récentes. — a'gl = alluvions fluvio-glaciaires (Ch. Vélain et C. Cardot).

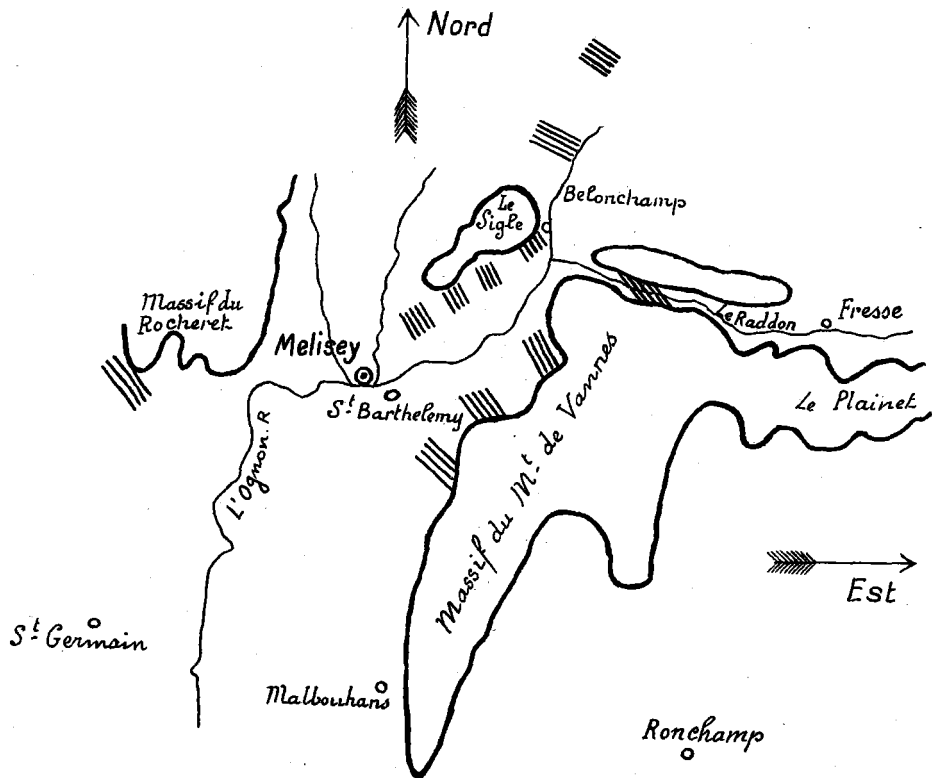


Fig. 6. — Carte Schématique montrant la direction des schistes au NW du bassin de Ronchamp.
= Schistes.

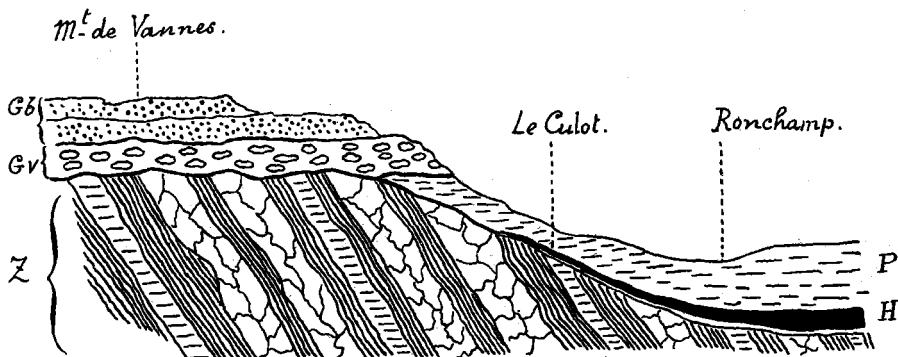


Fig. 7. — Coupe N-S du Mont de Vannes.
Gb = Grès bigarré. — Gv. = Grès Vosgien. — Z = Roches paléozoïques. —
H = Houiller. — P = Grès Rouge permien.

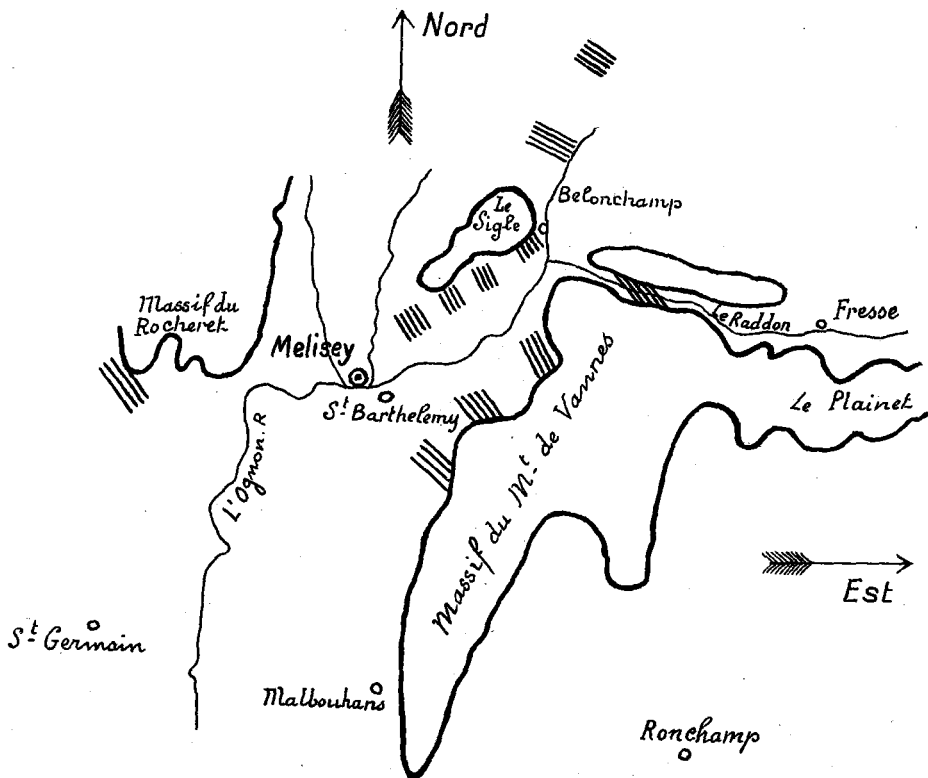


Fig. 6. — Carte Schématique montrant la direction des schistes au NW du bassin de Ronchamp.

= Schistes.

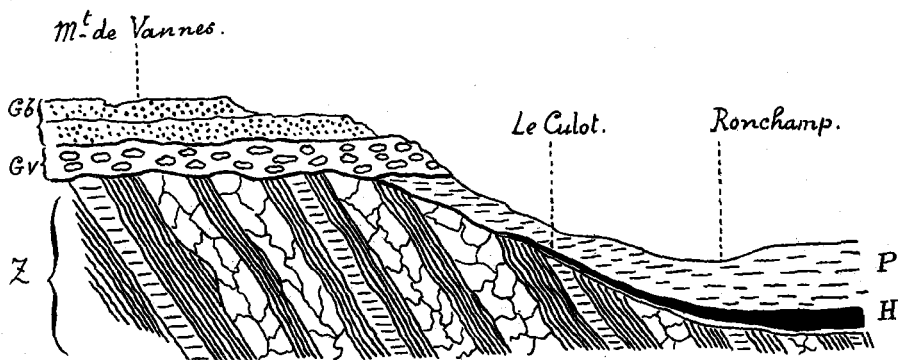


Fig. 7. — Coupe N-S du Mont de Vannes.

Gb = Grès bigarré. — Gv = Grès Vosgien. — Z = Roches paléozoïques. — H = Houiller. — P = Grès Rouge permien.

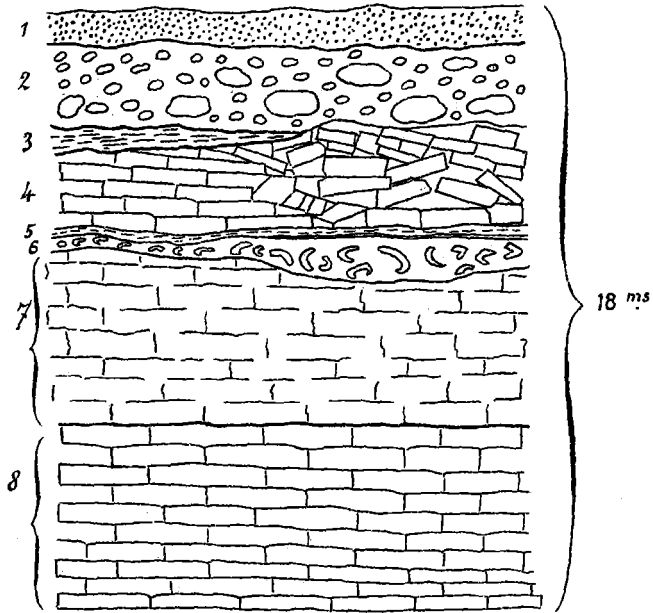


Fig. 8. — Coupe aux Carrières de St-Germain.

- 1 = Terre Végétale, 0.70. — 2 = Alluvions et glaciaire, 2^m50.
 3 = Marne verte, 0.35. — 4 = Bancs de grès disloqués, 3^m.
 5 = Marne, 0.20. — 6 = Zone à Myophoria, 0.75.
 7 = Grès tendre rougeâtre en 3 lits, 3^m50. — 8 = Grès à plantes, 7^m.

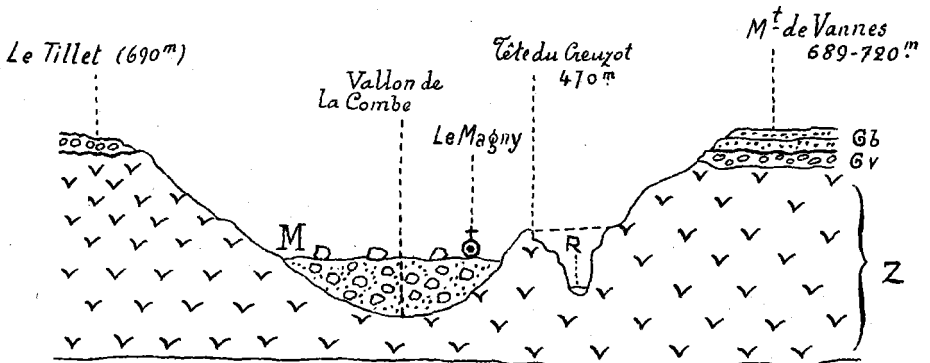


Fig. 9. — Coupe de la Vallée de Fresse.

- Gb = Grès bigarré. — Gv. Grès vosgien. — Z = Roches paléozoïques (schistes, diabases, porphyrites). — R = Ruisseau du Raddon.
 M = Moraine du Magny. — Le pointillé indique la partie érodée entre le Creuzot et le Mont de Vannes.

les auteurs rapportent à *Mastodonsaurus Jægeri*. En substance ils la décrivent ainsi : Plaque osseuse, plane, lisse, à forme rhomboïdale ou cruciforme, de 0 m. 60 de longueur sur 0 m. 30 de largeur. Les quatre extrémités de la plaque sont détériorées par des cassures fraîches, la branche supérieure est plus épaisse, 0,08 $\frac{c}{m}$, et l'inférieure plus étroite. Les deux extrémités latérales ont aussi dans le milieu de leur cassure une épaisseur de 0,08. Les bourrelets sont en saillies, et partent d'un nid central occupant le milieu de la plaque. Ils se divisent aussi dichotomiquement en ligne droite vers la périphérie, mais sans l'atteindre, et s'aplatissent à environ 0,05 $\frac{c}{m}$ des bords. L'os était bombé, et l'aplatissement a eu pour cause la pression des roches supérieures.

Cette plaque peut-être considérée comme une plaque sternale que les auteurs rapportent à *Mastodonsaurus Jægeri* de l'étage Keuperien = lettenkohle de Gaildorf. La figure qu'ils donnent est moitié de l'échantillon décrit. J'insiste sur ces dimensions de grandeur naturelle qui seront un élément de comparaison avec la plaque de Saint-Germain.

Dans le même ouvrage, d'autres plaques sont rapportées à *Capitosaurus* avec bourrelets rectilignes et parallèles, d'autres à *Metopias diagnosticus*, à bourrelets formant entre eux une sorte de réseau. Le genre *Metopias* auquel semblerait se rapporter de prime abord la plaque de Saint-Germain a été créé par H. v. Meyer, d'après un crâne trouvé à Stuttgart, dans la collection Kurr et dont il a donné la description dans l'ouvrage signalé plus haut (Table X, fig. 1).

Dans son grand ouvrage sur les Sauriens du Muschelkalk (1), il décrit un crâne de *Metopias* qu'il figure en grandeur naturelle (planche 60). Les sillons sont bien dichotomiques, comme dans la plaque en question, mais les dimensions sont plus petites de moitié, de même que la totalité de la plaque, celle-ci ne mesurant que 0,055 $\frac{m}{m}$, alors que la nôtre atteint 0,10 $\frac{c}{m}$.

Zittel (2) donne aussi la figure d'une plaque osseuse de ce genre *Metopias diagnosticus*. Les dimensions sont encore plus faibles et les bourrelets sont peu ou presque pas dichotomiques. C'est une plaque sternale.

(1) *Hermann von Meyer* — Die Saurier des Muschelkalks 1847-55 mit. Taf-Taf 63.

(2) *Zittel K.* Handbuch der Palæontologie. Palæozoologie. — mit Taf. — Paleographica. 1880.

Nous devons rejeter pour notre plaque les déterminations de *Mastodonsaurus Jægeri* et de *Metopias diagnosticus*, parce que les faibles dimensions des plaques osseuses décrites sous ces noms, ainsi que des cannelures et bourrelets, ne concordent pas avec celles de l'échantillon de Saint-Germain.

L'étage géologique diffère également, mais si à la rigueur on peut en tenir compte, on ne le peut invoquer comme preuve concluante de différenciation d'espèces triasiques.

Les plaques décrites dans le grand atlas de Her. v. Meyer, semblent nous donner la vraie solution.

Mastodonsaurus Waslenensis a été créé par H. v. Meyer, d'après un échantillon communiqué en 1846, par Schimper et provenant des grès de Wasselonne. Cet échantillon représente la partie arrière d'un crâne de *Mastodonsaurus*. Il l'a comparé à *Mastodonsaurus Jægeri*, à *Capitosaurus* et à *Metopias*. Pour les raisons que nous venons de donner et auxquelles il ajoute la différence de niveau, il élimine ces trois dernières espèces, et dénomme son nouveau fossile : *Mastodonsaurus Waslenensis* (1).

Dans *Mastodonsaurus* comme dans *Métopias*, les plaques crâniennes ont toutes leurs bourrelets à division dichotomique pour la plupart, tandis que les plaques sternales sont sillonnées purement et simplement en sorte de réseau se terminant à la périphérie.

Notre plaque osseuse du grès bigarré de Saint-Germain, se rapporte en tous points aux plaques crâniennes par la disposition de ses bourrelets et cannelures; et par ses dimensions et âge géologique à *Mastodonsaurus Waslenensis*, H. v. Meyer.

Le crâne seul de ce saurien pouvait atteindre 0,70 à 1 m. de longueur. Espèce très rare, nouvelle pour le grès bigarré Franc-Comtois (2).

Carrières de Saint-Germain 1908, R. R.

(1) Her. v. Meyer. — Op. cit. Pl. 63. Fig. 12.

(2). Dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Luxeuil, se trouvent deux plaques osseuses qui semblent se rapporter à celle de St-Germain, sans désignation de lieu d'origine ni de date de découverte. Elles n'ont sans doute jamais été signalées ni déterminées.

Leurs dimensions sont un peu plus faibles que celles de notre échantillon. — Se rapporteraient-elles au *Xestorrhytias Perrini* signalé par Etallon vers 1850, sans lieu d'origine ?

Tableau récapitulatif

Fossiles du grès bigarré de la H ^{ie} Vallée de l'Ognon	I	II	III	IV	V
Achrostichides rhombifolius.	+				
Anomopteris Mougeoti (tige)	+				
» » (fronde)	+		+		+
Caulopteris Voltzii.....	+				
Equisetum Mougeoti.....	+	+	+	+	+
» Brongniarti....	+			+	
Voltzia heterophylla.....	+		+		
Endolepis Vogesiaca (tige).	+	+		+	
Cordaïtes (feuilles).....	+				
Fragments de bois.....	+	+	+	+	+
Brachiopodes)	+				
Gastropodes)	+				
Empreintes de pas de Chirotherium	+				
Mastodonsaurus Waslenensis	+				

I. — Carrières de St-Germain.

II. — Carrière dite « des Etangs de la Goulotte ».

III. — Carrière de la Tête-Guenin.

IV. — Carrière du Bois de Basse-Gouglotte.

V. — Carrières de Lantenot-Belmont-La Lanterne.

ADDENDA ET CORRECTIONS

survenues pendant l'impression

1^o Addenda

Complément à la note 2 de la page 168. — L'ouvrage de M. P. Fliche sur la flore du Trias en Lorraine et en Franche-Comté vient d'être achevé par M. Guinier (1911) et complété par M. R. Zeiller qui fait ressortir le lien existant entre la Flore Carboniférienne et celle du Trias.

Le 4^e fascicule qui termine ce travail a trait surtout à la détermination de bois de Conifères et d'espèces difficiles à classer d'une façon bien certaine. Les échantillons qui ont été étudiés appartiennent pour la plupart au Muschelkalk et au Keuper de la Lorraine.

2^o Corrections à la Carte

1^o Le lambeau de grès vosgien situé au Nord du hameau de la Champagne devra être limité à l'Ouest, à 0.003^mls en avant du ruisseau de la Mer. Supprimer son extension à l'Est de ce ruisseau, c'est-à-dire sur la rive gauche.

Les roches qui constituent le sol de cette région sont des Arkoses qui servent de support aux grès vosgiens depuis la Marceline jusqu'aux Rivets.

Ce ruisseau de la Mer ne se perd pas comme l'indiquent à tort toutes les cartes. En réalité il alimente trois petits étangs, au-dessous desquels il reparait en faisant mouvoir un moulin, et poursuit son cours régulier jusqu'à Melisey.

2^o Reporter la faille du Mont-de-Vannes en arrière du petit lambeau de grès bigarré situé aux Granges Berthey à la base du Mont-de-Vannes et lui donner une direction N N E-S S W, depuis Malbouhans jusqu'à hauteur de Saint-Barthélemy, et non une orientation N.-S. comme l'indique la carte. En réalité la grande faille de l'Ognon se dédouble, entre le lambeau de grès bigarré du sommet du Mont et la carrière de grès bigarré exploitée à la base. Les grès vosgiens inclinés, et en falaises, se trouvent dans l'intervalle de ces deux dislocations.

3^o L'extension du grès vosgien à la base du Mont-de-Vannes sera limitée par une ligne qui partant du milieu de la grande falaise, passera sous le mot Oiseaux, et se terminera au ruisseau de la dépression des Granges de St-Barthélemy.

Ces corrections que le lecteur pourra faire facilement, seront relevées par l'auteur dans les tirés-à-part.

EXCURSION GÉOLOGIQUE

DE LA

SECTION DES SCIENCES

Le dimanche 9 octobre 1910, par le train de 6 h. 47 du matin, une partie des excursionnistes se rendirent à Bas-Evette, où vint les rejoindre M. Cardot, pharmacien, à Melisey; la route fut continuée jusqu'à Giromagny en chemin de fer. M. Louis Pourchot, de Belle-Vue, qui a bien voulu se charger de nous diriger, nous reçut à la gare terminus. Le temps était au beau, et d'un bon entrain on traversa Giromagny pour gagner la carrière à pavés de la base de la Tête des Planches. La Société a pu voir là un beau découvert dans un grès du type normal feldspathique permien dit *Arkose*, et dérivant de la décomposition des granites. La porportion des éléments de ce grès totalement stérile de fossiles (orthose, quartz et quelques paillettes de mica) est très variable. Le plus souvent le feldspath est décomposé, ce qui donne à la roche un aspect blanchâtre. Lorsque la silice est très abondante cette arkose fournit de bons pavés. Les bancs de roche dure alternent avec des parties argileuses panachées de couleurs vives.

Au-dessus des bancs de grès nous avons pu observer une coupe dans un terrain dont l'origine glaciaire est hors de doute. Dans une argile sableuse de couleur légèrement rougeâtre se trouvent emballés des cailloux de toutes dimensions dont beaucoup ont été arrachés au terrain gréseux sous-jacent. Dans la partie supérieure de ce terrain, on remarque de gros blocs aux formes arrondies, de grauwacke principalement, provenant du bassin supérieur de la Savoureuse. La caractéristique de cette formation est donnée par l'absence de toute stratification.

Quittant cette intéressante carrière pour nous diriger vers le nord, nous traversons un vaste champ de bruyère et de genêts absolument parsemé de blocs erratiques volumineux, et au moment de redescendre vers le quartier de Giromagny appelé

mauve Fanitorne (Pfennigturm), nous avons la chance de nous arrêter près d'un dyke de porphyre pétrosiliceux compacte avec petites géodes de fer oligiste dont des échantillons furent taillés pour nos collections. Ce dike d'âge également permien n'avait, à ma connaissance, été signalé jusqu'ici par aucun auteur; mais l'un de nous a fait le nécessaire pour qu'il soit porté sur la nouvelle carte géologique officielle qui va paraître incessamment. Nos pas nous on ensuite conduits aux haldes des derniers travaux de mine de Saint-Daniel-Pfennigturm, où chacun se mit à glaner, marteau en main, des échantillons de minéraux tels que : quartz divers, florine, barytine, galène en cristaux et lamellaire, chalcoppyrite, blende, pyrite etc.; et les sacs furent joliment lestés ce jour-là. Midi approchant, on se remit en route pour l'auberge Tourtet-Kolb. Très gai fut le déjeuner servi sous la tonnelle, en plein air, et l'appétit ni les joyeux propos ne firent défaut.

Mais bientôt il fallut se remettre en route. M. Pourchot nous avait promis la visite d'une station du Kulm schisteux à *Calamites*. Passant par le fond du jardin Tourtet, où une ancienne galerie de mine nous offrit quelques traces de pyrite, nous remontâmes la rive gauche de la Goutte des Forges, à la recherche des prèles du carbonifère; mais la récolte fût, hélas, très faible. Puis, obliquant à droite, la société se rendit par un sentier un peu raide, sur le flanc ouest du Mont-Jean, où une vue magnifique s'offrait au regard ravi : dans le fond de la vallée, les belles roches moutonnées dites du cerf, formant un véritable seuil, entre les deux bassins supérieurs de la vallée de la Savoureuse; les moraines reculées du Puix barrant la vallée; la route se déroulant en un long ruban; la rivière etc. Que ces moraines puissantes paraissent minuscules, vues depuis là-haut ! Comme on sent bien que ces buttes, pourtant respectables sont peu de choses lorsqu'on les compare à l'énorme masse de glace qui, remplissant la vallée jusqu'au niveau où nous nous trouvons, a accumulé ces barrages morainiques ! En face de nous, sur le flanc opposé de la vallée quelques maisons sont disséminées çà et là au milieu de la verdure, notamment sur une sorte d'épaulement formé par la montagne à une certaine hauteur au-dessus du Thalweg. Nous passâmes ensuite près des haldes des mines St-André et St-Paul, et, — déjà nous accélérions le pas pour ne pas nous mettre en retard — voilà que l'un de nous avise dans les fouillies du Mont-

Jean un affleurement de schistes bien stratifiés. Prestement un coup de marteau fut appliqué, et, nouvelle découverte en cette journée, voici des *Calamites* trouvés d'une manière bien inattendue. C'est un gisement à revoir et à étudier. Chemin faisant notre ami B..., nous rendait attentifs aux mœurs de nos diverses sauterelles et à leur chant. Mais alors ce fut une véritable marche forcée jusqu'à Giromagny, où nous arrivons juste à temps pour... constater, l'oreille basse, que le dernier train nous avait brûlé la politesse. Heureusement, M. Pourchot, notre aimable guide, mit à notre disposition sa voiture qui nous transporta à Valdoie. Le tramway se chargea de nous ramener à Belfort, enchantés de notre journée et prêts à recommencer.

Lucien MEYER,

*Secrétaire de la Section des Sciences,
Membres de la Société Géologique de France.*

NOTICE BOTANIQUE

On peut dire que l'année 1910 n'a guère été favorable aux excursions botaniques. Combien de fois n'avons nous pas lancé des avis, M. Lucien Meyer et moi, pour en faire une à tel ou tel endroit et, quand arrivait le jour fixé, la pluie nous empêchait de sortir. Si par hasard, une fois ou l'autre, croyant avoir devant nous une belle journée, nous nous mettions en route, avec nos invités, nous étions bien vite obligés de rentrer bredouilles, trempés comme des soupes et crottés comme des barbets. Ainsi en a-t-il été particulièrement à Urcerey où notre but était de rechercher des morilles (*Morchella esculenta*, Pers.) et de déterminer la position exacte d'une station d'asperges (*Asparagus officinalis*, L.), puis ensuite dans la forêt de l'Arsoy, où nous comptions faire une ample moisson de champignons de diverses espèces.

Notre promenade à Urcerey m'avait cependant donné l'occasion de faire une remarque que j'ai signalée en son temps, à l'académie internationale de géographie botanique.

Avant d'arriver au village, il y a à droite, un bois qui borde la route et, à l'angle de ce bois, un petit enclos, avec grille en fer, dans lequel reposent plusieurs soldats allemands tués pendant le siège de Belfort de 1870-71. Autour du mausolée qui recouvre leurs corps s'étend une plate-bande remplie de ronces entre lesquelles croissent des pervenches (*Vinca minor*, L.). Ce fait, par lui-même, n'avait aucune importance, cette plante étant encore assez commune, mais en furetant autour de l'enclos, j'en trouvai un grand nombre qui s'étendaient le long et au milieu d'un buisson qui borde la forêt. En ayant cueilli quelques-unes, je leur trouvai aussitôt certains caractères qui différaient essentiellement de ceux qu'on leur connaît et que donnent toutes les flores en usage : corolle bleue à cinq divisions, à lobes pliés à la gorge, ouverture du tube pentagone, cinq étamines à filets courts et style à stigmatte en tête, tandis que celles que j'avais en mains, bleues toutefois, n'avaient aucune étamine mais des pétales en nombre double. Nul doute, c'était des pervenches doublées par

la culture et implantées dans l'enclos au moment de son inauguration, mais comment, leurs organes de fructification étant incomplets, s'étaient-elles propagées au dehors? Bien simplement par leurs tiges longues et stolonifères qui se sont étendues souterrainement vers un sol abrité et qui seul leur convenait, car, fait digne d'attention, on n'en remarque nulle part ailleurs.

Quoiqu'il en soit, cette plante hybride et adventice méritait d'être signalée; elle est à demeure à l'endroit où je l'ai trouvée. Pour l'extirper, il faudrait fouiller tout le terrain et même anéantir celles de l'enclos. Des cas semblables ont été signalés, et pour la même plante, en diverses parties de la France et notamment près du Mans (Sarthe).

Ceci dit, l'année se passerait-elle donc sans pouvoir faire une excursion convenable. Non, heureusement.

Le 16 juillet, nouvelle sortie et rendez-vous sur le pont de la rue Denfert. Nous ne devons pas aller loin; il s'agissait tout bonnement d'explorer les terrains compris entre la rue de Dantoutin, à l'ouest, la route de Perouse par le faubourg de Brisach, à l'est, les fossés du château et les Perches. Tous les vieux botanistes ont pu remarquer combien cette partie de finage de Belfort est riche en plantes de toutes sortes, propres au sol ou adventices. M. Bonaymé en a déjà signalé, quant à ces dernières, un certain nombre qui, presque toutes et malheureusement ont disparu. Les aspirants botanistes n'ont qu'à diriger de ce côté leurs promenades de chaque saison; ils y trouveront de quoi commencer leur instruction et leur herbier.

En suivant le quai de Cronstadt et après avoir traversé le pont stratégique de l'abattoir municipal, nous arrivons au mur d'enceinte que nous suivons pour monter sur les glacis du château. Le long de ce mur qui s'étend entre la Savoureuse et le canal des moulins, il y a un sol et des talus composés de terres rapportées et sablonneuses qui sont propres à la croissance de nombreuses plantes ubiquistes; le voisinage de l'eau favorise également celles qui aiment l'humidité. Nous y trouvons principalement :

Potentilla anserina, L. Potentille ansérine (*Argentine*).

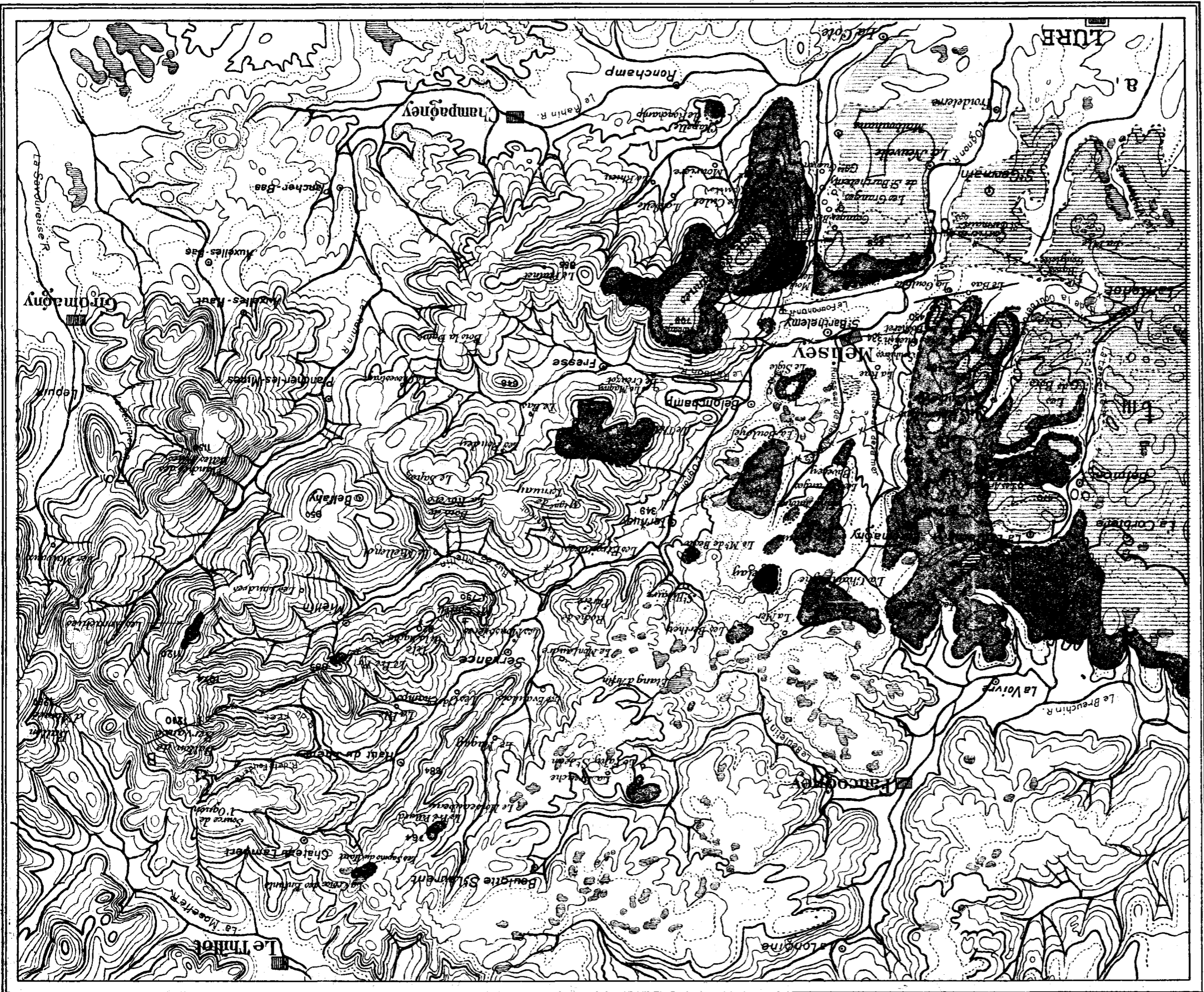
Carduus nutans, L. Chardon penché.

Alchemilla vulgaris, L. Alchimille vulgaire (*Pied de lion*).

Trifolium repens, L. Trèfle rampant.

Medicago lupulina, L. Luzerne houblon (*Mignonette*).

Urtica dioïca, La. Ortie dioïque (*Grande ortie*).



LE TRIAS INFÉRIEUR

de la Hié Vallée de l'Ognon
par C. Cardot - 1910 -

Carte au $\frac{1}{100\,000}$ agrandie
de la Carte au $\frac{1}{800\,000}$ et publiée par autorisation
de la direction du Service Géographique
de l'Armée

Legende

Grès bigarre Trias Inf. }
Grès Vosgien } T IV

2. Alluvions
500 Coumbres et Gravais
709 Cote d'Altitude

▣ Chef-lieu d'arrondissement
▣ Chef-lieu de Canton

○ Commune
8.° Hammeu

— Ville
..... Lignes de fausses
■ Anciens puits au Cubot
—x—x—x Direction des Coupes

Geum urbanum L. Benoite commune.

Achillea millefolium, L. Achillée millefeuille (*Millefeuille*).

Entre le canal et la côte des glacis :

Hordeum murinum, L. Orge queue de souris.

Lamium purpureum, L. Lamier pourpre.

Ballota foetida, L. Ballote fétide (*ortie puante*).

Nous voilà sur les glacis que tout belfortain connaît, sur lesquels il est monté maintes fois et d'où l'on a une vue superbe sur toute la partie Sud-Est-Ouest de la ville. L'ossature des glacis est éminemment calcaire, mais on y trouve, plaquées, des argiles provenant d'alluvions anciennes et comprenant quelques éléments siliceux, voire même ferrugineux. On peut ajouter que les éléments siliceux proviennent tant de la composition même de l'argile que des fossiles silicifiés qu'elle renferme (1). Cet état de choses va nous permettre de rencontrer là des plantes non seulement et exclusivement calcaires, mais aussi nombre d'autres siliceuses ou ubiquistes, A la description ci-dessus, j'aurais pu ajouter que l'altitude des glacis du château et même des Perches dont nous grimperons les pentes rentre dans la région moyenne, la deuxième de celles que M. Parisot a préconisées pour la dispersion et le groupement des diverses espèces de la flore du Territoire de Belfort.

Et nous notons les plantes suivantes parmi lesquelles les calcaires sont suivies d'un * :

Allium oleraceum, L.* Ail des lieux cultivés.

Berteroa incana, D.C.* Bertéroa blanche (*Alyssum incanum*, L.).

Lolium perenne, L. Ivraie vivace (*Ray-grass*).

Calamintha acinos, Beuth.* Calament acinos (*Thymus*, L.).

Thymus serpyllum, L. Thym serpolet (*Serpolet*).

Vicia sepium, L. Vesce des haies (*V. Sauvage*).

Barkhausia foetida, D. C. Barkhausie fétide.

Achillea nobilis, L.* Achillée noble.

Dianthus prolifer, L. Œillet prolifère.

Dianthus carthusianorum, L. Œillet des Chartreux.

Galium verum, L. Gaillet jaune (Caille-lait).

Couvolbulus arvensis, L. Liseron des champs (*Vrillet*).

Helianthemum vulgare, Gaertn.* Hélianthème vulgaire (*Herbe d'or*).

(1) Observations de M. Lucien Meyer.

Carduus tenuiflorus, Curt. Chardon à fleurs menues.
Hieracium pilosella, L. Epervière piloselle (*Oreille de Souris*).
Genista tinctoria, L.* Genêt des teinturiers (*Généstrole*).
Sedum album, L. Orpin blanc (*Trique madame*).
Erodium cicutarium, Lher. Erodium à feuilles de cigüe.
Trifolium arvense, L. Trèfle des champs.
Asperula cynanchica, L. Aspérule à l'esquinancie.

En descendant vers la route qui conduit de la rue de Dantoutin à Perouse il y a un assez vaste endroit où les boueurs de la ville déversent les ordures ménagères. Le terrain de ce dépôt n'est en grande partie qu'une masse de terre produite tout à la fois par les détritux de végétaux de toutes sortes et par la silice provenant des débris de vaisselle et de vases émaillés; le fer des ustensiles de cuisine n'y est pas non plus étranger. Aux abords, vers la route, il y a quelques places que ne recouvre, comme plus haut, qu'une bien moins épaisse couche de terre. On trouve parfois là des plantes exotiques intéressantes, mais presque toutes sont annuelles. Cette année nous y avons particulièrement distingué :

Phalaris canariensis, Brod. Phalaris des canaries (*Alpiste*).
Panicum miliaceum, L. Panic millet (*Millet*).
Cannabis sativa, L. Chanvre cultivé.
Cynoglossum officinale, L.* Cynoglosse officinale (*Langue de chien*),
Phleum pratense, L. Phléole des prés (*Marselle*).
Triticum monococcum, L. Froment locular (*Petite épeautre*).
Triticum vulgare, L. Froment commun.
Secale cereale, L. Seigle cultivé.
Avena sativa, L. Avoine cultivée.
Avena fatua, L. Avoine folle (*folle avoine*).
Solanum lycopersicum, Morelle tomate.
Chelidonium majus, L. Grande chélidonie (*Herbe aux verrues*).
Coprinus comatus, Fr. Coprin chevelu, champignon dit *baguette de tambour*.
Ayant traversé la route nous tombons sur le bord est de l'étang de Rethenans où nous apercevons :
Sparganium ramosum, Huds. Rubanier rameux (*Ruban d'eau*).
Cœnanthe fistulosa, L. Cœnanthe fistuleuse.
En grim pant la petite colline qui nous sépare des Creux des

Perches et dont la composition géologique se rattache, à celle des glacis, sauf que la couche d'argile y est un peu plus épaisse nous voyons :

Melampyrum arvense, L.* Mélampyre des champs (*Blé rouge*).

Origanum vulgare, L.* Origan vulgaire (*Marjolaine*).

Ranunculus acris, L. Renoncule âcre.

Panastica sativa, L. Panais cultivé (*Pastanade*).

Coronilla varia, L.* Coronille variée (*Faucille*).

Brunella vulgaris, Mœnck. Brunelle vulgaire (*Brunette*).

Euphorbia cyparissias, L. Euphorbe petit cyprès (*Rhubarbe du paysan*).

Valeriana officinalis, L. Valériane officinale (*Herbe aux chats*).

Prunus spinosa, L. Prunier épineux (*Prunellier*) : en fruits.

Parvenus sur la côte, nous traversons des champs en herbe, mais comme ils sont fauchés, nous n'avons pas besoin de nous baisser. Dans un champ à côté nous voyons cependant :

Anthemis cotula, L. Anthémide fétide (*Camomille puante ou des chiens*).

Nous arrivons presque aussitôt aux Creux des Perches. C'est une ancienne carrière (1) dont le chemin de plein pied, conduisant au pied de la roche à pic, est bordé de chaque côté par d'immenses talus élevés avec les déblais provenant de l'exploitation. Ces talus ne sont donc composés que de rocailles calcaires que l'on découvre sans peine en grattant la mince couche d'argile qui les recouvre. C'est pourquoi nous trouvons sur ceux du côté gauche :

Gentiana cruciata, L.* Gentiane croisette (*Croisette*).

Gentiana germanica, Wild.* Gentiane d'Allemagne.

Campanula glomerata, L.* Campanule agglomérée.

Stachys recta, L.* Epiaire redressée.

Carlina acaulis, L.* non fleurie. Carline sans tige (*Grande carline*).

Toutes extrêmement calcaires et accompagnées, comme sur les glacis des suivantes :

Campanula rapunculus, L. Campanule raiponce.

Orchis conopsea, L. Orchis à long éperon.

Stachys arvensis, L. Epiaire des champs.

Briza media, L. Brize intermédiaire (*Tremblette*).

Onobrychis sativa Lam. Esparcette cultivée (*Sainfoin*).

Ophrys arachnites, Hoff.* Ophrys fausse araignée.

Carlina vulgaris, L.* Carline commune (*Petite Carline*).

De l'autre côté du chemin des Creux ou de l'ancienne carrière je fais voir, dans un renfoncement, un endroit où l'on trouve chaque année *Gentiana ciliata*, L. Gentiane ciliée qui ne fleurit qu'en automne. Un peu plus loin voici :

Knautia arvensis, Coult ou *Scabiosa arvensis*, L. scabieuse des champs (*Oreille d'âne*).

Melilotus officinalis, L. Mélilot officinal.

Viburnum lantana, L. Viorne cotonneuse (*Mantianne*).

Evonymus europaeus, L. Fusain d'Europe.

Centaurea jacea, L. Centaurée jacée (*Jacée des prés*).

Mais nous nous hâtons, car nous sommes loin d'avoir fini notre exploration. En descendant le chemin stratégique qui longe les talus, nous prenons note de :

Sedum acre, L. Orpin âcre.

Echium vulgare, L. Vipérine commune (*Herbe aux vipères*).

Senecio erucifolius, L. Seneçon à feuilles de roquette.

Holosteum umbellatum, L. Holostée en ombelle.

Anagallis phœnicea, Lam. Mouron rouge.

Teucrium chamædrys, L. Germandrée petit chêne.

Papaver rheas, L. Pavot coquelicot (*Pavot coq*).

Papaver rheas v. *violaceum*. Pavot coquelicot à fleurs violacées.

Ayant retraversé la route de Perouse nous tombons dans un champ qui nous offre :

Malva alcea L. Mauve alcée.

Agrostemma githago, L. Agrostemme nielle (*Nielle des champs*).

Ervum tetraspermum, L. Ers à quatre graines.

Sinapis arvensis, L. Moutarde des champs (*Sénévé*).

Raphanistrum arvense, Mer. Ravenelle des champs.

Puis dans des terrains vagues faisant suite aux glacis du château et dont la constitution est toujours la même, avec revêtement d'argile cependant, comme derrière l'étang, plus fort en certains endroits, nous déterminons :

Artemisia vulgaris, L. Armoise commune.

Lappa tomentosa, D. C. Bardane à têtes cotonneuses.

Lappa minor, D. C. Bardane à petites têtes.

Gallium mollugo, L. Gaillet blanc (*Caille-lait blanc*).

Gallium aparine, L. Gaillet gratteron (*Gratteron rièble*).

Potentilla reptans, L. Potentille rampante (*Quintefeuille*).

Saponaria officinalis. L. Saponaire officinale (*Saponière*).

Hypericum perforatum, L. Millepertuis perforé (*Herbe à mille trous*).

Verbena officinalis, L. Verveine officinale.

Hypericum hirsutum, L. Millepertuis hérissé.

Lathyrus aphaca, L. Gesse sans feuilles.

Ononis repens, L. Bugrane rampante (*arrête-bœuf*).

Anthyllis vulneraria, L. Anthyllide vulnéraire.

Rosa canina, L. Rose des chiens (*Eglantier*).

Rosa rubiginosa, L. Rose rouillée.

Vicia cracca, L. Vesce à bouquets.

Vicia angustifolia, Roth. Vesce à feuilles étroites.

Nepeta cataria, L.* Népéta chataire (*Herbe aux chats*).

Solidago canadensis, L. Solidage du Canada.

Verbascum lychnitis, L. Molène lychnite.

Verbascum nigrum, L. Molène noire.

Verbascum thapsus, L. Molène bouillon blanc.

Barbarea vulgaris, R. Br. Barbarée commune.

Lotus corniculatus, L. Lotier corniculé (*Petit sabot de la mariée*).

Plantago major, L. Plantain à grandes feuilles (*Grand plantain*).

Plantago lanceolata, L. Plantain lancéolé (*Herbe à cinq côtes*).

Astragalus glycyphyllos, L.* Astragale réglisse (*réglisse sauvage*).

Genista sagittalis, L. Genêt à tige ailée (*Lacet*).

Silene inflata, D. C. Silène gonflé (*Behen*).

Geranium robertianum, L. Géranium robertin (*Herbe à Robert*).

Equisetum arvense, L. Prêle des champs (*Queue de rat*).

Agrimonia eupatoria, L. Aigremoine eupatoire (*Herbe de St-Guillaume*).

Scabiosa columbaria, L. Scabieuse colombarie.

Dipsacus sylvestris, Mill. Cardère sauvage (*Cabaret des oiseaux*).

Daucus carota L.* Carotte commune.

Lathyrus sylvestris, L. Gesse des bois.

Lathyrus pratensis, L. Gesse des Prés.

Reseda luteola, L. Réséda gaude (*Gaude*).

Deschampsia cæspitosa, P. R. Deschampsie en gazon (*Aira L.*).

Salvia pratensis, L. Sauge des prés.

Salvia verticillata, L. Sauge verticillée.

Centaurea scabiosa, L. Centaurée scabieuse.

Rubus cæsius, L. Ronce bleuâtre.

Trifolium medium, L. Trèfle intermédiaire.

Rubus idaeus, L. Ronce du mont Ida (*Framboisier*).

Torilis anthriscus, Hoff. Torilis des haies (*Tordylium* L.).

Et comme l'heure s'avance, nous cessons nos investigations pour revenir rapidement, chacun chez soi, par la porte de Brisach, mais non sans avoir noté en passant sur le mur gauche des remparts :

Arabis arenosa, Scop. Arabette des hautes montagnes et au bord du ruisseau à droite.

Veronica becabunga, L. Véronique becabunga (*cressonnière* ou *salade de chouette*).

Partis à 8 heures $\frac{1}{2}$, nous étions rentrés à midi. Si nous n'avions été pressés par le temps, nous aurions pu certainement noter encore bien d'autres plantes qui ont échappé à nos regards mais néanmoins la récolte a été assez abondante. La même promenade faite au printemps et en automne augmenterait, à coup sûr, la liste déjà longue de celles qui croissent dans la zone très restreinte que nous avons parcourue.

Pour terminer, j'observerai que les mots écrits entre parenthèses sont ou les noms vulgaires des plantes qui précèdent ou les noms scientifiques sous lesquels Linnée les a classées lui-même. Toutes les dénominations scientifiques de la première colonne sont tirées de la flore française de Gillet et Magne.

Louis HERBELIN,

*Vice président ds la Section des Sciences
de la Société Belfortaine d'Emulation*

N.-B. — Le bulletin de la Société ne contiendra pas, dans son N° de 1911, de notice mycologique. La section des sciences n'a pu, en automne 1910, faire son exposition annuelle de champignons. L'année a été très mauvaise pour ces intéressants cryptogames. On s'est plaint assez de n'en voir que très peu sur les marchés. Cette pénurie a été d'ailleurs constatée non seulement dans nos contrées, mais presque partout, en Suisse comme en France, ce qui n'a pas empêché, en diverses localités, certains accidents mortels. Le Comité, directeur avait cependant pris toutes les dispositions nécessaires, en vue d'une reprise du beau temps; la municipalité de Belfort avait gracieusement mis à sa disposition le foyer du théâtre, mais, dans la semaine qui a précédé le dimanche fixé pour l'exposition, la pluie n'a presque

pas cessé de tomber ne laissant place à aucun rayon de soleil qui aurait fait éclore ces nombreuses variétés qui, l'année précédente, avaient fait l'admiration de tous les visiteurs. A l'année prochaine donc ! Espérons qu'elle sera plus clémente et qu'elle nous permettra, de continuer ce, qu'au dire de chacun, nous avons si bien commencé en 1908 et en 1909.

Je terminerai mon postscriptum par quelques mots sur le jardin botanique du Ballon d'Alsace. Lui aussi s'est senti du mauvais temps de 1910 et, à mon grand regret, je n'ai pu faire toutes les constatations nécessaires. Toutefois si j'ai eu la satisfaction de voir fleuries un certain nombre de plantes alpestres parmi lesquelles *Gnaphalium leontopodium*, Scop, l'Edelweiss ou Etoile des glaciers et *Soldanella alpina* L. la Soldanelle des Alpes ou clochette des neiges, comme on la nomme dans la Suisse allemande, j'ai eu, par contre, le chagrin de constater que *Rhododendron ferrugineum*, L. le Rhododendron ferrugineux était sans une seule fleur et, qui plus est, malade, couvert de galles semblables à celles du chêne et de la grosseur d'une noisette. Est-ce l'année pluvieuse qui a produit les insectes renfermés dans ces galles ? je n'ai pas songé à m'en occuper. Ce sera peut-être l'objet d'une note pour l'année prochaine.

L. H.

NOTICE MYCOLOGIQUE

I. — Contribution à la Flore mycologique du Territoire

Depuis longtemps dans notre Territoire, bon nombre de botanistes se sont occupés de l'étude des Phanérogames, mais peu de l'étude des Cryptogames. M. Cordier, médecin aide-major, a bien donné une liste de champignons qu'il a trouvés et qui a paru dans les Bulletins de 1901 et 1904 mais depuis, plus rien. J'ai indiqué l'année dernière quelques espèces intéressantes. J'en cite d'autres cette année, mais il serait facile de faire une liste beaucoup plus complète d'espèces plus communes, car notre Territoire, par sa situation, abonde en richesses fungiques. Quand j'aurai encore parcouru, pendant quelques années, les côteaux et les forêts, fouillé bien des recoins de terrain, je serai heureux de voir le vœu de M. Herbelin réalisé : « La Flore du Territoire, Phanérogames et Cryptogames ».

BASIDIOMYCÈTES

HYMENOMYCÈTES - AGARICINÉS

Amanita ampla, junquillea, porphyria, spissa, vernalis, virosa, Lepiota Badhami, carcharias, Friesii.

Tricholoma acerbum, carneum, columbella, cuneifolium, equestre, grammopodium, melaleucum, panaeolum, portentosum, rutilans, sordidum, striatum, tigrinum, virgatum.

Clitocybe ditopus, diffère de *orbiformis* par son odeur forte de farine, *clavipes*, *ramentacea* ou *Armillaria cingulata*.

Hygrophorus chlorophanus, leporinus, puniceus.

Collybia butyracea, inolens, maculata, nitellina var. à lamelles serrées figurée par Cooke, mais ce n'est pas le vrai *nitellina*, espèce très intéressante, Boudier in litt. *rancida*.

Mycena alcalina, aurantio-marginata, epipterigia.

Marasmius hariolorum, urens.

Lentinus tigrinus.

Pluteus nanus : la forme de grande taille dont parle Friès et qui est assez rare.

Entoloma jubatum, rhodopolium : diffère de *nidorosum* par sa taille plus grande et l'absence d'odeur alcaline.

Pholiota caperata, praecox, spectabilis.

Cortinarius bolaris, cinereo-violaceus, cyanites, delibutus. duracinus, mucosus, orellanus Fr., *pholideus, pseudo-bolaris, nov. sp.*

Hebeloma testaceum.

Flammula lenta : forme que Cooke figure sous le nom d'*Hebeloma glutinosum*.

Paxillus atrotomentosus.

Crepidotus mollis.

Hypholoma epixanthum, leucotephrum.

Psilocybe sarcocephala.

Gomphidius roseus.

Cantharellus cinereus, clavatus.

Craterellus Crispus.

POLYPORÉS

Boletus aestivalis, badius, calopus, erythropus, porphyrosporus.

Polyporus cristatus, lacteus, lucidus, perennis, pescaprae, vulpinus.

Daedalea confragrosa.

HYDNÉS

Hydnum acre imbricalum, subsquamosum.

Sistotrema confuens.

TELÉPHORÉS

Telephora intybacea.

CLAVARIÉS

Clavaria canaliculata, subtilis.

GASTTEROMYCÉTÉS

NIDULARIÉS

Cyathus crucibulus, hirsutus.

LYCOPERDINÉS

Bovista gigantea.

Lycoperdon excipuliforme, piriforme.

ASCOMYCÉTÉS

HYPOGÈS OU TUBÉRACÉS

Elaphomyces anthracinus, Mycelium brun à odeur de rave.

Tuber uncinatum, chat. Truffe grise de la Bourgogne et de la Champagne, la meilleure après *melanosporum*, *montanum*, *gulonum* et *brumale*. Sa maturation fin d'automne alors que *melanosporum* (Truffe du Périgord) a encore la chair blanche, assure à la Truffe de Bourgogne qu'on expédie de Dijon et de Chaumont en Périgord, le marché durant deux mois, ressemble à *aestivum* (Truffe blanche), qui a des verrues bien plus grosses. Les spores de l'une et l'autre sont réticulées, alvéolées et pourvues, de papilles recourbées en crochet dans *uncinatum* et presque nulles ou très courtes dans *aestivum*.

DISCOMYCÉTÉS

Helvella lacunosa, elastica.

Geoglossum glabrum.

Leotia lubrica.

Galactinia tosta.

Otidea onotica, umbrina.

Peziza aurantia.

Ciliaria scutellata.

Coryne sarcoides.
Bulgaria inquinans.

II. — Champignons rares, d'origines diverses.

Amanita aspera, Bléneau.

Armillaria aurantia, imperialis (Grande Chartreuse).

Hygrophorus capreolarius (Grande Chartreuse).

Russula Duportii, odeur d'écrevisse (Bléneau).

Pluteus plautus, espèce très rare ne différant de la variété *terrestris* Bres. que par l'arête des lamelles bistrée (La Ferté-sous-Jouarre).

Pholiota aurea Fr. non Quélet espèce que Quélet a méconnue et identifiée à tort avec *Pholiota spectabilis*. C'est aussi *Pholiota aurea* var. *Herefordiensis* Cooke (Grande-Chartreuse).

Cortinarius calochrous, evernius, glaucopus, laniger, orichalceus, percomis, praestans, torvus, traganus, turbinatus, venetus (Grenoble).

Cortinarius aleuriosmus nov. sp., St-Claude (Jura).

Inocybe pyriodora, odeur de poire de jasmin; *Bongardii*, odeur de musc (Grenoble).

Hebeloma sacchariolens, odeur de fleur d'oranger (Bléneau).

Naucoira cucumis, odeur de concombre puis de poisson (Grenoble).

Boletus felleus, fragrans, gentilis, lanatus, luridus, regius, sistotrema, spadiceus, striaepes, Bléneau (coin de la Puisaye qui semble être la patrie des Bolets).

Polyporus hispidus, spumeus (Bléneau).

Stéréum sanguinolentum (Bléneau).

Hydnum pusillum, très rare. Quélet dans son deuxième supplément des Hyméniés *Les champignons du Jura et des Vosges*, paru en 1873 et publié dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, dit qu'il a été observé seulement par Paulet (1793) Friés in litt. Sur des branches mortes (Bléneau).

Pterula multifida (Grenoble).

Geaster fimbriatus (Grenoble), *marginatus* (Bléneau), *pectinatus* (Lusigny).

L. JOACHIM,

Membre de la Société Mycologique de France.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comité et liste des membres de la Société.....	III
Sociétés Correspondantes.....	XX
Assemblée Générale de 1911 :	
Rapport du Secrétaire général.....	XXIII
Rapport du Secrétaire de la Section des Sciences.....	XXXI
Le Drapeau de Belfort, par <i>Ad. Chavin-Colin</i>	1
Biographies des Anciens Généraux du Territoire de Belfort, par <i>Dubail-Roy</i> et Revues et corrigées par <i>Louis Herbelin</i>	3
Note sur la Compagnie Mulhousienne des Régiments de Waldner-de-Freundstein et de Vigier, par <i>R.</i> <i>Duplessis</i>	75
Noël-Bernard Lapostolest, soldat de la République Française et du Premier Empire, par <i>Ferdinand</i> <i>Scheurer</i>	83
Les Notes de Pierre Portier, bourgeois de Delle (1586 à 1614), par <i>J. Joachim</i>	105
Le Serrurier de Delle ou le Boëlègeon, la fleur enchan- tée de Milandre (légende du XVII ^e siècle), par <i>L. Herbelin</i>	121
Aperçu nouveau sur Epomanduodurum (Mandeure) et les autres localités de la Séquanie à l'époque romaine, par <i>F. Pajot</i>	133
Le Trias inférieur de la Haute Vallée de l'Ognon et des Vallons tribulaires, par <i>C. Cardot</i>	167
Excursion géologique de la Section des Sciences, par <i>L. Meyer</i>	221
Notice Botanique, par <i>L. Herbelin</i>	225
Notice Mycologique, par <i>L. Joachim</i>	235

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 30



1911

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1911

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comité et liste des membres de la Société.....	III
Sociétés Correspondantes.....	XX
Assemblée Générale de 1911 :	
Rapport du Secrétaire général.....	XXIII
Rapport du Secrétaire de la Section des Sciences.....	XXXI
Le Drapeau de Belfort, par <i>Ad. Chavin-Colin</i>	1
Biographies des Anciens Généraux du Territoire de Belfort, par <i>Dubail-Roy</i> et Revues et corrigées par <i>Louis Herbelin</i>	3
Note sur la Compagnie Mulhousienne des Régiments de Waldner-de-Freundstein et de Vigier, par <i>R. Duplessis</i>	75
Noël-Bernard Lapostolest, soldat de la République Française et du Premier Empire, par <i>Ferdinand Scheurer</i>	83
Les Notes de Pierre Portier, bourgeois de Delle (1586 à 1614), par <i>J. Joachim</i>	105
Le Serrurier de Delle ou le Boèlègeon, la fleur enchantée de Milandre (légende du XVII ^e siècle), par <i>L. Herbelin</i>	121
Aperçu nouveau sur Epomanduodurum (Mandeure) et les autres localités de la Séquanie à l'époque romaine, par <i>F. Pajot</i>	133
Le Trias inférieur de la Haute Vallée de l'Ognon et des Vallons tribulaires, par <i>C. Cardot</i>	167
Excursion géologique de la Section des Sciences, par <i>L. Meyer</i>	221
Notice Botanique, par <i>L. Herbelin</i>	225
Notice Mycologique, par <i>L. Joachim</i>	235

